This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

INDIANA
UNIVERSITY
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Tome XXXIV Nos 1-4 1922

# REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1962

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE BÉNÉDICTINE

TOME XXXIV. — 1922

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE BÉNÉDICTINE

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

1922

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1922

Digitized by Google

BX 3001
.R45
v. 34

INDIANA UNIVERSITY LIBRARY

Digitized by Google

9-17-63

# SERMON INÉDIT DE S. AUGUSTIN SUR LES HUIT BÉATITUDES

Dans la préface au t. 1er de sa *Nova Patrum Bibliotheca*, le cardinal A. Mai observe à juste titre que les Mauristes, pour leur édition, d'ailleurs si admirable, des Œuvres de s. Augustin, n'ont guère tiré parti des précieux manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Italie. Et cela est également vrai des mss. des autres pays, de l'Allemagne et de l'Autriche en particulier. Aussi ai-je la ferme conviction qu'un érudit familiarisé avec le style et la pensée du grand évêque africain pourrait encore retrouver çà et là, sans trop de peine, plusieurs de ses productions, ou inconnues jusqu'ici, ou considérées comme perdues. On sait comment, il y a huit ans à peine, dans un manuscrit de Wolfenbüttel, dépourvu de titre, et demandé au hasard, j'ai eu la bonne fortune de découvrir plus de trente discours inédits du s. Docteur, dont plusieurs remarquables à divers titres. Tout récemment, dom Wilmart publiait dans le n° d'octobre 1921 de la *Revue d'Ascétique et de Mystique* un autre sermon inédit et à coup sûr authentique sur le précepte de la charité. Et voici un nouvel exemple. Me trouvant à Vienne, en ce même mois d'octobre 1921, tandis que, à défaut des manuscrits provenant de Naples que je comptais examiner, mais qui ont été récemment enlevés à main armée, je passe mélancoliquement mon temps à revoir des volumes utilisés de longue date, et qui n'ont plus de secrets à livrer, pour finir, je demande encore un manuscrit au sujet duquel les *Tabulae codicum* ne donnent d'autre indication que celle-ci : « Homiliae Patrum. » Or, après quelques minutes, je m'aperçois qu'une des pièces contenues dans ce recueil, une pièce sans titre ni nom d'auteur, est, sans aucun doute possible, un discours de s. Augustin sur les huit Béatitudes, marqué sur la liste de Possidius, et considéré par les Mauristes comme perdu !

Comment je suis arrivé à cette conclusion, le voici :

1°. Grâce à une longue habitude, je reconnais immédiatement le langage d'Augustin, surtout dans ses sermons, à peu près comme d'autres identifient sans hésiter les traits d'une personne qu'ils



Digitized by Google

ont déjà vue : un coup d'œil m'a suffi pour le reconnaître dans la pièce en qnestion.

2°. Ce n'est pas tout : l'important est de vérifier qu'il y a là une véritable production d'Augustin, non un centon, ni une imitation plus ou moins habile. C'est à quoi l'on parvient en constatant que le ton se soutient d'un bout à l'autre, sans nul passage qui contraste avec le texte, et trahisse l'imitateur ou le disciple, surtout sans aucun plagiat ou emprunt littéral et formel aux œuvres connues du saint évêque. Il arrive sans doute à celui-ci, comme aux plus grands génies, spécialement parmi les prédicateurs, d'exprimer à plusieurs reprises les mêmes pensées en des termes identiques ; mais jamais, que je sache, il ne se cite ou se copie lui-même, sans en avertir expressément le lecteur.

3°. Alors, c'est le moment de relever les concepts et les expressions les plus caractéristiques qui se retrouvent ailleurs dans Augustin, notamment les développements ramenés par le même thème, par les mêmes textes bibliques : on en trouvera ici en abondance, et des plus significatifs, dans l'appareil critique qui accompagne le texte.

4°. Il y a aussi à examiner, naturellement, les citations bibliques, et à voir si leur teneur est conforme aux habitudes, à la version, ou plutôt aux versions, dont le s. Docteur a fait usage. En ce qui concerne la pièce du ms. de Vienne, l'impression d'ensemble est des plus favorables : s'il y a çà et là, en apparence, quelque divergence secondaire, il est aisé de l'expliquer, ou par une correction du copiste, toujours tenté, à cette date tardive, de se rapprocher de la Vulgate, ou par le fait que nous sommes loin de connaître les différentes façons dont Augustin a cité un même texte. Mais, je le répète, ici encore, tout est caractéristique de sa manière.

5°. Enfin, nous bénéficions, pour cette pièce, d'une attestation extrinsèque qui fait défaut dans la plupart des cas. Dans son précieux catalogue des Œuvres de son maître, l'évêque Possidius mentionne deux sermons sur les Béatitudes, l'un au ch. 8 : « De octo sententiis beatitudinum, ex Evangelio », l'autre au ch. 9 : « Ex Evangelio, de beatitudinibus. » De ces deux sermons, les Mauristes n'ont retrouvé qu'un seul, le 53e parmi les authentiques. Et ils font remarquer qu'il doit plutôt correspondre au second de ceux que marque Possidius, car il n'y est pas question de *huit* Béatitudes, mais de six seulement, ce qui peut s'expliquer de la façon suivante. Ce sermon 53 a été prêché à l'occasion de la fête d'une martyre, et sur l'évangile assigné pour cette fête :

Digitized by Google

or, cette péricope semble s'être terminée à la sixième béatitude, *Beati mundicordes*, sur laquelle s. Augustin entre dans de plus longs développements. Au contraire, dans notre sermon inédit, les huit béatitudes sont successivement traitées, comme le dit en terminant l'orateur : « OMNES beatitudines Christi, quantum potui, exposui caritati uestrae. » D'autre part, nous ne trouvons nulle part, même dans l'appendice des Mauristes, aucune pièce attribuée à s. Augustin sur le même sujet : il y a donc toute chance que celle du ms. de Vienne corresponde à celle qu'a connue Possidius, et qu'on croyait perdue.

Il me faut donner ici une description au moins sommaire de ce manuscrit. C'est un volume grand format (0,370 × 0,275), écrit à longues lignes (partie écrite 0,305 × 0,200) marquées à la pointe sèche, ainsi que l'encadrement ; 31 lignes par page. Plusieurs mains différentes, du XIII^e siècle d'après le catalogue, mais avec relativement peu de traces de l'écriture gothique : c'est encore, en somme, surtout dans la première moitié, la minuscule romaine du XII^e siècle, même plus arrondie qu'elle n'est généralement à cette époque. Titres et initiales rouges, sans le moindre cachet artistique. Aucun indice de provenance, sauf que le ms. fait partie des « novi », c'est-à-dire de ceux qui sont entrés à la Bibliothèque impériale à une époque relativement récente, à la suite de la suppression d'un grand nombre de monastères.

Il comprend un choix de sermons et d'homélies des Pères pour la période qui va de l'Avent à la semaine sainte. Les titres font parfois défaut, les attributions sont souvent fantaisistes, le tout enfin se distingue par son caractère éclectique. On y trouve un certain nombre de pièces relativement rares, par exemple, des extraits de la vieille adaptation latine des Tomes d'Origène sur s. Mathieu, d'autres qui sont évidemment de provenance orientale et manquent dans les *Initia* de Vattasso, une demi-douzaine enfin qui ont été publiées pour la première fois dans le Florilège de la *Bibliotheca Casinensis*. Cette dernière constatation, comme aussi le caractère de l'écriture, la forme « beati *Geromi* presbyteri » f. 90, et puis quelques annotations d'un érudit du XV^e-XVI^e siècle, tout cela me confirme dans l'opinion que le manuscrit provient d'un milieu italien, ou du moins en contact immédiat avec l'Italie, peut-être du Tyrol. Entre les feuillets, qui semblent avoir été peu maniés depuis des siècles, j'ai trouvé un papier détaché contenant un acte du 26 mars 1481, dans lequel il est question d'un « domnus Rotundus de Sporo ».

Digitized by Google

Le sermon édité ci-dessous se lit sans titre, comme je l'ai dit, f. 76v-80, à la suite de deux passages de s. Jérôme destinés à servir de commentaire à la péricope de Marc (6, 47-56) assignée dans l'ancien Comes romain au samedi avant le premier dimanche du Carême. Il n'est précédé lui-même d'aucune péricope, et l'on se demande ce qu'il vient faire à cette place, immédiatement avant le serm. 175 de l'Appendice d'Augustin « Quoniam ieiuniorum tempus est », à moins qu'il ne représente un reste de quelque liturgie locale où l'évangile des Béatitudes selon Matthieu se lisait au début de la période quadragésimale. De fait, je m'aperçois qu'il est marqué dans l'Évangéliaire Ambrosien au lundi de la première semaine, c'est-à-dire au premier jour du carême proprement dit, selon l'usage milanais (cf. St. Beissel, *Entstehung der Perikopen des Römischen Messbuches*, p. 92), preuve de plus que l'homéliaire doit avoir été composé dans une région pas trop éloignée de Milan.

Voici, en abrégé, le contenu du discours.

On venait de lire le texte — ou *capitulum*, selon l'expression reçue — comprenant les premiers versets du sermon sur la Montagne, sermon qu'Augustin a commenté en entier dans un de ses plus beaux traités ; mais ici, nous avons un discours en règle, non un extrait de traité quelconque. L'orateur prend cette lecture pour thème, et commence par recommander à ses auditeurs de faire fructifier les enseignements qu'ils vont entendre. Puis, il aborde la première béatitude, et sur elle il s'étend d'une façon presque disproportionnée, à la façon de ces imagiers naïfs du moyen âge, qui, se proposant de sculpter sur les stalles d'un chœur d'église ou de chapitre les principales scènes de la Bible, se complaisent tellement dans les récits des livres de Moïse qu'il ne leur reste plus qu'un espace très réduit pour tout ce qui suit jusqu'à l'Apocalypse. A propos donc de la pauvreté d'esprit, Augustin rappelle plusieurs des pensées qu'il aime à inculquer sur l'emploi des biens du monde : l'incertitude constante à laquelle est exposé celui qui les possède, le danger de l'orgueil qui est la suite presque inévitable des richesses, l'indifférence qu'il y a, pour le chrétien, à être riche ou pauvre, pourvu qu'il soit humble, pourvu qu'il possède son Dieu, pourvu qu'il fasse un bon et charitable usage de ce qu'il a ici-bas : en cela consiste la véritable égalité voulue par la Providence, égalité qui paraît déjà clairement à la naissance de tout être humain.

Les cinq Béatitudes suivantes sont traitées, au contraire, d'une façon plutôt succincte. La douceur consiste à ne point résister à la

Digitized by Google

volonté divine ; la terre promise aux doux, c'est cette « terre des vivants », où Dieu sera notre partage. Le deuil est dû aux morts, et les pécheurs sont morts devant Dieu ; qu'ils pleurent sur eux-mêmes par une sincère pénitence, et ils jouiront de nouveau des consolations de la vie. Avoir faim et soif de la justice, c'est notre destinée en ce monde, aspirer à l'accomplissement entier de la volonté du Père céleste : nous ne serons jamais en cela rassasiés que dans le ciel. La pratique de la miséricorde est fondée sur ce sentiment que nous sommes les mendiants de Dieu : Dieu nous traitera comme nous aurons traité ceux qui implorent de nous la pitié. Pour arriver à voir Dieu, il faut que Dieu lui-même puisse voir notre cœur sans en être offensé ; et pour cela, nous devons l'invoquer, c'est-à-dire, l'appeler à venir en nous, pour nous purifier, pour nous dilater, pour nous nourrir de lui-même : ainsi l'on parvient à la pureté du cœur.

La septième Béatitude amène l'orateur à parler du « pacifisme » dans le sens chrétien. Le pacifique doit s'appliquer à faire la paix partout où règne la discorde, notamment en disant tout le bien possible de leur adversaire à chacun de ceux qu'il voit séparés par une inimitié quelconque. Mais, pour remplir cette mission de paix, l'homme doit commencer par faire régner la paix en lui-même. Nous avons tous à lutter contre les mouvements des puissances inférieures de notre être : il faut, à tout prix, arriver à faire régner l'ordre. Et cet ordre consiste en ce que Dieu commande à l'esprit, et l'esprit à la chair. Pourtant, si bien que nous fassions, même si nous parvenons à résister à la concupiscence, la lutte subsistera toujours, jusqu'à ce que, notre corps étant revêtu d'immortalité, nous puissions faire entendre le cri de triomphe sur la mort absorbée dans la victoire. Alors seulement il n'y aura plus de lutte, plus d'ennemi, mais la paix qui est l'apanage des enfants de Dieu.

Dans l'énoncé de la huitième et dernière béatitude, il faut surtout noter la clause finale, « à cause de la justice ». C'est cela qui distingue le martyr du criminel, comme la croix du Christ de celle des deux larrons. Et à ce propos, Augustin s'engage dans un développement inattendu, mais dont il est coutumier, sur la portée théologique de la promesse faite par Jésus au bon larron, qu'il se trouvera avec lui le jour même au paradis.

La péroraison est fort brève. Le saint évêque constate qu'il a traité de « toutes les Béatitudes ». Ses auditeurs se montrent si empressés, qu'ils semblent attendre encore quelque chose, et vraiment il ne demanderait pas mieux que de les satisfaire ; mais il a

Digitized by Google

conscience d'avoir parlé assez longuement, et il juge préférable de laisser à l'assistance le temps de ruminer et de bien digérer la nourriture spirituelle qu'elle vient de recevoir.

D. G. MORIN.

## [DE OCTO SENTENTIIS BEATITUDINUM EX EVANGELIO]

Sanctum euangelium audiuit nobiscum caritas uestra : de ipso capitulo quod recitatum est loquentes nos ad uos adiuuet dominus, ut ea quae dicimus apta sint uobis, et fructificent in moribus uestris. Omnis enim auditor uerbi dei cogitare debet secundum hoc quod audit debere euenire ; nec quaerat uerbum dei laudare lingua, et uita contempnere. Si enim quae dicuntur suauia sunt cum audiuntur, quanto suauiora debent esse cum fiunt ? Similes enim nos sumus seminantibus, uos autem agri dei estis : non pereant semina, fructi | f. 77 | ficet messis. Dominum Christum audistis nobiscum, cum accessissent ad eum discipuli eius, *aperiens os suum docebat eos dicens : Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum caelorum*. Et reliqua. Accecedentes ergo ad se discipulos suos magister unus et uerus docebat ista dicens quae commemorauimus breuiter. Et uos accessistis ad nos, ut ipso adiuuante loquamur uobis, et doceamus uos. Quid melius facimus, quam cum ea docemus, quae tantus magister exponens dixit ? Estote ergo pauperes spiritu, ut uestrum sit regnum caelorum. Quid timetis esse pauperes ? Cogitate diuitias regni caelorum. Timetur paupertas : timeatur, sed iniquitas. Nam post paupertatem iustorum ueniet magna felicitas, quia plena securitas ; hic autem quanto magis augentur diuitiae, quae uocantur et non sunt, et timor augetur, et cupiditas non finitur. Potes mihi dare diuites multos : unum mihi securum da<re> potes ? Ardescit, ut adquirat : tremit, ne perdat. Quando liber est talis seruus ? Seruus est, qui seruit qualicunque dominae : et liber est qui seruit auaritiae ? *Beati* ergo *pauperes spiritu*. Quid est, pauperes spiritu ? Pauperes uoluntatibus, non facultatibus. Ille enim, qui spiritu pauper est, humilis est : et audit deus gemitus humilium, et non contempnit preces eorum. Inde coepit dominus commendare sermonem suum, ab humilitate, id est a paupertate. Inuenis hominem religiosum, habundantem his rebus terrenis, nec tamen inflatum superbia. Inuenis hominem egentem, nihil habentem, et in rebus nullis sedentem. Non magis ille spem habet quam ille. Ille est enim pauper spiritu, quia humilis est : iste autem pauper est, et

---

[*DE OCTO... EVANGELIO*] Titre suppléé à l'aide de Possidius, Indic. c. 8. 1-2 les mots *de i. c. q. recitatum est* sont joints à ce qui précède et suivis d'un point ; une nouvelle phrase commence avec *Loquentes* 12 *caelorum*] Mt. 5, 1-3. 24 *dare*] restitué par conjecture ; *da* ms., sans point d'interrogation après *potes* 25 *qui seruit*] répété à tort 34 *ille s. h. q. ille*] peut-être pour *iste... quam ille*.

Digitized by Google

non spiritu. Ideo dominus Christus cum dixisset *Beati pauperes*, addidit *spiritu*. Quicumque ergo nos audistis et pauperes estis, nolite quaerere diuites esse. Audite apostolum, non me, uidete quid dixerit: *Est autem*, inquit, *quaestus magnus pietas cum suf-*
40 *ficientia. Nihil enim intulimus in hunc mundum, sed nec auferre aliquid possumus. Victum et tegumentum habentes, his contenti simus. Nam qui uolunt diuites fieri* — non dixit qui sunt, sed, qui uolunt fieri — qui ergo uolunt diuites fieri, *incidunt in temptationem*, inquit, *et in laqueum, et desideria multa stulta et noxia,*
45 *quae mergunt homines in interitum et in perditionem. Radix est enim omnium malorum auaritia, quam quidam appetentes a fide erraueruntet inseruerunt se doloribus multis.* Quasi dulce nomen est, quando audiuntur diuitiae. Incidunt in temptationem, nunquid dulce nomen est? Desideria multa stulta et noxia, nun-
50 quid dulce nomen est? Interitus et perditio, nunquid dulce nomen est? | f. 77ᵛ | Inseri doloribus multis, nunquid dulce nomen est? Non te seducat unum falsum bonum, ut haereas tot ueris malis. Quia uero his uerbis beatus apostolus non est alloquutus eos qui diuites sunt, sed eos qui non sunt, ne uelint
55 esse quod non sunt, uideamus etiam cum quibus inueniat eos quos iam diuites inuenit. Diximus uobis quae dicenda fuerant, uos qui pauperes estis audistis; si qui autem hic diuites estis, eundem ipsum beatum apostolum audite. Scribens ad Timotheum discipulum suum, inter cetera quae illum monuit, etiam hoc
60 dixit: *Praecipe diuitibus huius mundi.* Iam uerbum dei diuites eos inuenit: nam si pauperes eos inuenisset, illa dixisset quae iam commemoraui. *Praecipe* ergo *diuitibus huius mundi non superbe sapere, neque sperare in incerto diuitiarum, sed in deo uiuo, qui praestat nobis omnia habundanter ad fruendum. Diuites sint*
65 *in operibus bonis, facile tribuant, communicent, thesaurizent sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant uitam ueram.* Consideremus paululum pauca uerba ista. Ante omnia, inquit, *praecipe diuitibus non superbe sapere.* Nihil enim sic generat superbiam, quomodo diuitiae. Diues si non fuerit superbus, calca-

---

39-47 *Est autem... multis*] 1 Tim. 6, 6-10 40 *sed nec auferre aliquid*] texte propre à s. Augustin, dans plusieurs des passages groupés par Sabatier; de même *victum et tegumentum habentes... in laqueum* (om. *diaboli*)... *stulta et noxia... auaritia* 55 *etiam*] *eti* récrit sur deux autres lettres dont la seconde semble un *u* 55 *cum quibus inueniat*] peut-être une distraction de copiste; le sens réclame plutôt quelque chose comme *quibus* (*uerbis*) *conueniat* 60 *mundi*] version habituelle à s. Augustin, et conservée ci-dessous l. 62; le copiste, par distraction, y a substitué ici le mot de la Vulgate, *saeculi* 62-66 *Praecipe... ueram*] 1 Tim. 6, 17-19 ici encore avec plusieurs particularités du texte biblique d'Augustin, *Praecipe* en tête de la phrase, puis *mundi... superbe*, omission de *benefaciant* 66 *uitam ueram*] corrigé ci-dessous l. 107 *ueram uitam* 68 *superbiam... diuitiae*] restitué par conjecture; *diuitias... diuitiae* ms: sentence familière à Augustin, cf. serm. 36, n. 2; 39, n. 4; 85, n. 3; et en termes presque identiques, serm. 61, n. 10: « Nihil enim est quod sic generent diuitiae, quomodo superbiam. »

Digitized by Google

uit diuitias, suspendit se ad deum ; diues superbus non possidet, sed possidetur. Diues superbus similis est diabolo. Diues superbus quid habet, quando deum non habet ? Adiecit etiam : *Neque sperare in incerto diuitiarum.* Sic debet habere diuitias, ut sciat posse perire quod habet. Habeat ergo quod perdere non potest. Cum ergo dixisset *neque sperare in incerto diuitiarum*, adiecit *sed in deo uiuo.* Diuitiae quippe possunt perire : et utinam sic pereant, ut non te perdant. Alloquitur et irridet psalmus diuitem sperantem in diuitiis. *Quamquam in imaginem dei ambulet homo.* Factus est enim utique homo ad imaginem dei ; sed agnoscat se quod factus est, perdat quod ipse fecit, et maneat quod eum deus fecit. *Quamquam* ergo *in imaginem dei ambulet homo, tamen uane conturbabitur.* Quid est, uane conturbabitur ? *Thesaurizat, et nescit cui congregauit ea.* Viuentes attendunt ista de mortuis : uident multorum mortuorum bona non possideri a filiis eorum, sed aut luxuriando perdere quod eis dimissum est, aut per calumpnias amittere ; et, quod est grauius, dum quaeritur quod habet, perit et qui habet. Multi occiduntur propter diuitias suas. Ecce quod habebant hic dimiserunt : quando quod iussit inde non fecerunt, qua fronte ad eum exierunt ? Sint ergo tibi diuitiae uerae : ipse deus, qui praestat nobis omnia habundanter ad fruendum. *Diuites sint*, inquit, *in operibus bonis.* Ibi appareant diuitiae, ibi seminent. De talibus enim operibus loquebatur idem apostolus, ubi ait : *Bonum* | f. 78 | *autem facientes non deficiamus : tempore enim metemus.* Seminet : nondum uidet quod adquisiturus est : credat et spargat. Nunquid enim agricola seminator iam uidet segetem collectam ? Tanto labore frumentum et tanta cura reconditum eicit et proicit. Ille credit semina sua terrae : tu opera tua non credis ei qui fecit caelum et terram ? Ergo diuites sint, sed in operibus bonis. *Facile tribuant, communicent.* Quid est, communicent ? Non soli habeant. Dixisti, o apostole, et docuisti facere sementem : ostende et messem. Ostendit. Audi et messem. O auare, noli piger esse seminare : audi, inquam, et messem. Adiungit enim, cum dixisset *diuites sint in operibus, bonis facile tribuant, communicent* ; quia hoc solum dixit, ut spargant, debet dicere quid colligant. *Thesaurizent*, inquit, *sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant ueram uitam.* Transitura est falsa uita, ubi delectant diuitiae. Ergo post istam uitam ueniendum est ad ueram uitam. Amas quod habes : hoc tutiore <loco> pone, ne

---

70-71 *non possidet, sed possidetur*] très souvent également chez Aug. 78-82 *Quamquam... conturbabitur*] Ps. 38, 7 texte rappelé par Aug., et avec les mêmes particularités, dans le serm. 60, n. 2 et ailleurs ; lors de son Tractatus sur ce psaume, il avait rayé le mot *Dei* de sa version 78-81 *imaginem*] l'*m* final représenté par un trait sur l'*e* 83 *ea*] Ps. 38, 7 87 *quaeritur*] conjecture; le ms. a *querim*, avec sigle de *ur* sur l'*m* 94 *metemus*] Gal. 6, 9 *Seminet*] récrit ici, semble t-il, avec un trait sur le second *e* ; pour *seminator* ? 105 *quid*] *quod* en abrégé, ms. 107 *ueram uitam*] corr. 1 m de *uitam ueram* 109 *loco*] suppléé par conjecture : cf. l. 112.

Digitized by Google

perdas. Certe tota sollicitudo tua non est, quisquis amas diuitias, nisi ne perdas quod habes. Consilium audi domini tui. Non est tutus locus in terra : migra in caelum. Volebas quod congregasti commendare fidelissimo seruo tuo : commenda fideli domino tuo. Seruus tuus, quamuis tibi sit fidelis, potest perdere uel inuitus ; nihil potest perdere deus tuus : quicquid ei commendaueris, apud ipsum habebis, quando et ipsum habebis. Quia dixi, migra et in caelo pone, non tibi cogitatio carnalis subrepat et dicat tibi : Et quando eruo de terra, uel tollo de terra quod habeo, et in caelo pono? quomodo ascendo? quibus illuc quod habeo machinis leuo? Attende esurientes, attende nudos, attende inopes, attende peregrinos, attende captiuos : laturarii tui <erunt> migrantis ad caelum. Forte hic cogitas, et dicis tibi : Quomodo erunt isti laturarii? Sicut ego cogitabam quomodo in caelum leuare possem quod habebam, et non inueniebam, sic cogito quomodo in caelum leuent quibus do, et similiter non inuenio. Audi ergo quid tibi dicit Christus : Traiecticium fac ; illic mihi da, et ego hic tibi reddo. Christus dicit : Illic in terra ubi habes da mihi, ego autem hic reddo tibi. Etiam hic dicturus es : Quomodo Christo dabo? Christus in caelo est, sedet ad dexteram patris : quando hic erat in carne, dignatus est propter nos esurire, sitire, hospitio indigere : exhibita sunt ei ista omnia a religiosis, qui digni fuerunt recipere in domum suam dominum suum : modo Christus nullius indiget, incorruptibilem carnem ad patris dexteram collocauit. Quomodo ei hic do non egenti? Excidit quod ait : *Quod uni ex minimis meis fecistis, mihi fecistis.* | f. 78ᵛ | Caput in caelo est, sed membra habet in terra : det membrum Christi membro Christi, det qui habet egenti. Membrum Christi es, et habes quod des ; membrum Christi est, et eget ut des. Ambo unam uiam ambulatis, ambo comites estis : pauper leuis est humeris, tu diues grauatus es sarcinis : da ex eo quod premeris, ex eo quod te honerat da indigenti, et te releuas, et comitem subleuas. Scribtura sancta dicit : *Pauper et diues occurrerunt sibi : fecit autem ambos dominus.* Suauissima sententia, Pauper et diues occurrerunt sibi. Ubi sibi occurrerunt, nisi in ista uita? Ille est bene uestitus, iste pannosus, sed quando sibi occurrerunt. Ambo sunt nudi

---

113 *fideli domino tuo*] même pensée souvent dans Augustin, par ex. serm. 18, n. 3 ; 39, n. 6 ; 60, n. 8 et al. 119 *quomodo*] *quo* ms. 122 *laturarii tui*] j'ai suppléé ici le verbe *erunt*, d'après la phrase suivante ; quant à l'emploi du mot « laturarius » dans Augustin, cf. entre autres, serm. 18, 4 ; 38, 9 ; 60, 8. 126 *Traiecticium fac*] L'expression revient également serm. 38, 9 ; 42, 2 ; 86, 11. 136 *fecistis*] Mt. 25, 40 138 *es*] substitué par conjecture à *est* du ms. 141 *honerat*] l'*h* légèrement effacée après coup 142 *Scribtura*] ms. avec *b* 143 *Pauper... dominus*] Prov. 22, 2 ; le même thème ramène la même citation, serm. 39, 6 avec l'interversion identique *pauper et diues*, au lieu de *diues et pauper* 145 *nisi in ista uita*] cf. ibid. : « Ubi sibi occurrerunt? in hac uita », et la suite. 146 *occurrerunt*] suivi à tort d'un point d'interrogation dans ms.

Digitized by Google

nati, et diues enim pauper natus : non attendat quod ille inuenit, sed respiciat quod attulit. Quid attulit miser, quando natus est, nisi nuditatem et lacrimas? Ideo ait apostolus : *Nihil*
150 *intulimus in hunc mundum, sed nec auferre hinc aliquid possumus.* Praemittat ergo a se quod inueniat cum exierit. Est ergo pauper, est et diues, et occurrerunt sibi ; ambos autem fecit dominus : diuitem, unde huic subueniret ; pauperem, unde illum probaret. *Beati* ergo *pauperes spiritu, quoniam ipsorum est*
155 *regnum caelorum.* Habeant diuitias, non habeant diuitias : pauperes sint, et ipsorum et regnum caelorum.

*Beati mites, quoniam ipsi haereditate possidebunt terram.* Mites. Non resistentes uoluntati dei, ipsi sunt mites. Qui sunt mites? Quibus, quando bene est, laudant deum, et quando male est,
160 non blasphemant deum : in bonis operibus suis deum glorificant, in peccatis suis seipsos accusant. Ipsi haereditate possidebunt terram. Quam terram, nisi de qua dicit psalmus : *Spes mea es tu, portio mea in terra uiuentium?*

*Beati lugentes, quoniam ipsi consolabuntur.* Fratres mei, luctus
165 luctuosa res est, quando est gemitus paenitentis. Omnis enim peccator lugere debet. Quis lugetur nisi mortuus? et quid tam mortuum quam iniquus? Magna res : lugeat se, et reuiuiscit : lugeat in paenitentia, et consolabitur indulgentia.

*Beati qui esuriunt et sitiunt iustitiam, quoniam ipsi satura-*
170 *buntur.* Hoc est, in hac terra nostra esurire iustitiam. Saturitas iustitiae in alio loco erit, ubi nemo peccabit, qualis est iustitiae saturitas in angelis sanctis. Sed nos, qui esurimus et sitimus iustitiam, dicamus deo : *Fiat uoluntas tua sicut in caelo et in terra.*

*Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.*
175 Optimo ordine, cum dixisset, *Beati qui esuriunt et sitiunt iustitiam, quoniam ipsi saturabuntur,* adiunxit, *Beati misericordes, quoniam ipsis miserebitur deus.* Esuris enim et sitis iustitiam. Si esuris et sitis, mendicus es dei. Stas ergo mendicus ante ianuam dei ; stat et alter mendicus ante ianuam tuam : quod feceris cum
180 mendico tuo, | f. 79 | hoc facit deus cum suo.

*Beati mundo corde, quoniam ipsi deum uidebunt.* Omnia illa quae supra dicta sunt agat, et cor eius mundatur. Mundum

---

148 *sed*] suivi d'un second *attendat*, rayé, et remplacé de 1 m. par *respiciat*. 150 *possumus*] 1 Tim. 6, 7 avec le *hinc* d'Augustin, qui manque ci-dessus l. 40 157 *terram*] Mt. 5, 4 version augustinienne 158 *Non resistentes uoluntati dei* etc.] cf. serm. 53, 2 : « Hoc enim est esse mitem, non resistere deo tuo : ut in eo quod bene facis, ipse tibi placeat, non tu tibi ; in eo quod mala iuste pateris, ipse tibi non displiceat, sed tu tibi. » 163 *uiuentium*] Ps. 141, 6 164 *consolabuntur*] Mt. 5, 5 toujours version d'Aug. 169 *saturabuntur*] Mt. 5, 6 173 *in terra*] Mt. 6, 10 174 *consequentur*] Mt. 5, 7 ; plus bas *ipsis miserebitur deus* ; deux versions différentes pareillement dans le serm. 53, n. 5 et 6 180 *cum suo*] Serm. 53, 5 : « Mendicum hominem audis, mendicus ipse dei es. Petitur a te, et petis. Quod egeris cum petitore tuo, hoc aget deus cum suo. » 181 *mundo corde*] leçon qui alterne dans les œuvres d'Augustin avec l'autre, « mundicordes ». *uidebunt*] Mt. 5, 8.

Digitized by Google

habet cor, quia non fingit amicitias, et tenet in corde inimicitias. Ubi enim deus uidet, ibi coronat. Quicquid est quod illic te delectat in corde tuo, non approbetur, non laudetur : et si titillat mala concupiscentia, non ei consentiatur : et si multum ardescit, deus contra illam rogetur, ut intus aliquid agatur, et cor mundetur, ubi ipse deus rogatur. Certe enim quando in cubiculum tuum rogare uis deum, munda cubiculum tuum, ut exaudiat deus, cubiculum interius munda. Aliquando silet lingua, et gemit anima, utique intus in cubiculo cordis rogatur deus : non ibi sit quod offendat oculos dei, non ibi sit quod displiceat deo. Sed forte labores in mundando corde tuo : ipsum inuoca, qui non dedignabitur sibi locum mundare, et apud te dignabitur habitare. An times ne suscipias tam magnum potentem, et conturbet te ; quomodo solent timere homines mediocres et angusti, ne maiores aliquos transeuntes in domum suam cogantur suscipere ? Nihil certe maius est deo : noli timere angustias, suscipe illum, et dilatat te. Non habes quod illi apponas ? Suscipe illum, et pascit te ; et, quod suauius audias, pascit te de se. Ipse erit cibus tuus, quia ipse dixit : *Ego sum panis uiuus, qui de caelo descendi.* Talis panis reficit, et non deficit. Ergo *beati mundo corde, quoniam ipsi deum uidebunt.*

*Beati pacifici, quoniam filii dei uocabuntur.* Qui sunt pacifici ? Qui pacem faciunt. Vides discordes ? Esto inter illos minister pacis. Loquere bona huic de illo, et illi de isto. Audis mala ab uno ipsorum, ab altero tanquam ab irato ? Noli prodere : preme auditum ab irato conuicium, da concordiae fidele consilium. Sed et si uis pacificus esse inter duos discordantes amicos tuos, a te incipe esse pacificus : te ipsum pacare debes intus, ubi tecum forsitan cotidiana dimicatione rixeris. Annon habebat in semetipso rixam, qui dicebat, *Caro concupiscit aduersus spiritum et spiritus aduersus carnem ; haec enim sibi inuicem aduersantur, ut non ea quae uultis faciatis* ? Verba sunt sancti apostoli. *Condelector enim legi dei secundum interiorem hominem ; uideo autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meae, et captiuantem me in lege peccati, quae est in membris meis.* Si ergo est in ipso intus homine cotidiana quaedam rixa, et id agit pugna laudabilis, ne potiora ab inferioribus superentur, ne uincat | f. 79ᵛ | libido mentem, ne uincat concupiscentia sapientiam, ipsa est pax recta quam debes facere in te, ut inferioribus imperet quod melius est in te. Illud est autem in te melius, ubi est imago dei. Haec mens uocatur, intelligentia uocatur ; ibi ardet fides, ibi firmatur spes, ibi accenditur caritas. Vult autem mens tua idonea esse uincere libidines tuas ? Subdatur maiori,

---

195 *suscipias*] 1 m. corr. de *suscipiat* 202 *descendi*] Jean 6, 41 204 *uocabuntur*] Mt. 5, 9 206 *ab uno*] probablement, distraction de copiste, pour *de uno* 213 *et*] suppléé 1 m. au-dessus de la ligne 214 *faciatis*] Gal. 5, 17 217 *meis*] Rom. 7, 22-23 221 *pax*] *pac* ms.

Digitized by Google

et uincet inferiorem, et erit pax in te uera, certa, ordinatissima. Qui est est ordo pacis huius? Deus imperat menti, mens carni: nihil ordinatius. Sed adhuc caro habet infirmitates suas. Non sic erat in paradiso: peccato talis facta est, propter peccatum habet discordiae contra nos uinculum. Venit unus sine peccato concordare animam nostram cum carne nostra, et dignatus est dare nobis pignus spiritus. *Quotquot enim spiritu dei aguntur, hi filii sunt dei.* Beati pacifici, quia ipsi filii dei uocabuntur. Tota autem ista pugna, quae de infirmitate fatigat nos — et quando malis concupiscentiis non consentimus, tamen ipso praelio quodammodo occupamur, non adhuc securi sumus — tota ista pugna non erit tunc, quando absorbebitur mors in uictoria. Audi quo modo non erit. *Oportet corruptibile corpus* — hoc apostolus dicit — *ut induatur incorruptionem, et mortale hoc induatur immortalitatem. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scribtus est: Absorbta est mors in uictoria.* Finitum est bellum, et pace conclusum. Audi uocem triumphantium: *Ubi est, mors, contentio tua? ubi est, mors, aculeus tuus?* Iam uox ista triumphantium est: nullus hostis omnino remanebit, non intus luctator, non foris temptator. Beati ergo pacifici, quoniam filii dei uocabuntur.

*Beati qui persequutionem patiuntur propter iustitiam.* Hoc additamentum martyrem a latrone discreuit: nam et latro pro malis suis patitur persequutionem, nec quaerit coronam, sed luit debitam paenam. Martyrem non facit paena sed causa: prius eligat causam, et securus sufferat paenam. In loco uno tres cruces erant, quando passus est Christus: ipse in medio, hinc atque hinc latrones duo. Attende paenam, nihil similius: tamen unus latronum in cruce inuenit paradisum. Ille in medio iudicans dampnat superbum, subuenit humili. Lignum illud Christo tribunal fuit. Quid agit iudicaturus, qui haec potuit iudicatus? Latroni ait confesso: *Amen dico tibi, hodie mecum eris*

---

227 *Deus imperat menti* etc.] développement identique, en termes très ressemblants, à propos du même texte, dans le traité De serm. dom. in monte I. 2, 9 229 *facta*] corr. 1 m. de *factus* 233 *sunt dei*] Rom. 8, 14 avec toutes les caractéristiques de la version augustinienne *quia ipsi*] à la différence des lignes 204 et 246, où on lit *quoniam*, sans *ipsi*; ce dernier mot est dans le grec, et figure dans d'autres cas de cette citation par Aug. 239 sq. *induatur... induatur*] pas d'exemple, dans Sabatier, de ce double subjonctif chez Augustin, pour rendre le grec ἐνδύσαθαι, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu parfois l'employer 242 *uictoria*] I Cor. 15, 53-54 244 *aculeus tuus?*] ibid. 55 247 *iustitiam*] Mt. 5, 10 250 *Martyrem n. f. p. s. causa*] cette sentence revient jusqu'à seize fois dans l'index général des œuvres d'Augustin 251 *tres cruces erant* etc.] cf. serm. 331. 2: « Quando dominus passus est, tres cruces causa discreuit. Inter duos latrones crucifixus erat: hinc et inde facinorosi confixi, in medio ipse. Et tamquam illud lignum tribunal esset, insultantem damnauit, confitentem coronauit » etc. 256 *tribunal fuit*] expression qui revient pareillement à plusieurs reprises dans Aug. 256 *Quid a. i. q. h. potuit iudicatus?*] Serm. 331, 2: « Quid faciet iudicaturus, si hoc potuit iudicatus? »

Digitized by Google

*in paradiso.* Ille enim se differebat. Quid enim ille dixerat? *Memento mei, domine, cum ueneris in regnum tuum.* Noui, inquit,
260 mala mea : certe huc usque crucier, | f. 80 | donec uenies. Et quia *omnis qui se humiliat exaltabitur*, statim protulit sententiam, dedit indulgentiam. Hodie, inquit, mecum eris in paradiso. Sed nunquid totus dominus ipso die sepultus? Secundum carnem in sepulchro futurus erat; secundum animam apud in-
265 feros futurus erat, non uinciendus, sed uinctos soluturus. Si ergo ipso die secundum animam apud inferos futurus erat, secundum carnem in sepulchro futurus erat, quomodo dixit : Hodie mecum eris in paradiso? Sed nunquid totus est Christus anima et caro? Excidit tibi, *In principio erat uerbum, et uer-*
270 *bum erat apud deum, et deus erat uerbum.* Excidit tibi, Christum esse dei uirtutem et dei sapientiam. Ubi ergo non est sapientia dei? Nonne de illa dictum est, *Attingit a fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suauiter*? Ergo secundum Verbi personam ait, Hodie mecum eris in paradiso. Hodie, inquit, secundum
275 animam ad inferos descendo, sed secundum diuinitatem de paradiso non discedo.

Omnes beatitudines Christi, quantum potui, exposui caritati uestrae. Alacres quidem uos tantum esse uideo, ut adhuc uelitis audire. Prouocauit nos multa dicere caritas uestra, et forte alia
280 dicere possemus : sed melius est ut quae accipitis bene ruminetis, et salubriter digeratis.

---

258 *paradiso*] Luc 23, 43. 258 *se differebat*] le même verbe revient, serm. 67, 7 à propos de la prière du larron : « Considerabat enim facinora sua, et pro magno habebat, si ei uel in fine parceretur... Misericordia obtulit quod miseria distulit. » 259 *tuum* ibid. 42 270 *uerbum*] Jean 1, 1 271 *sapientiam*] cf. 1 Cor. 1, 24 273 *suauiter*] Sap. 8, 1 275 *de paradiso non discedo*] développement analogue, toujours à propos du bon larron, dans le serm. 67, 7 : « Christus in cruce, Christus apud inferos subueniens quibusdam : ea autem ipsa die Christus in paradiso cum latrone confitente. » 277 *caritati*] corr. 1 m. de *caritate* 280 après *alia dicere*, le scribe a répété, puis rayé, les mots *caritas uestra* ; il a laissé le verbe *dicere*, également répété à tort avant *possemus*.

Digitized by Google

# L'ORIGINE DES PROCESSIONS DE LA CHANDELEUR ET DES ROGATIONS A PROPOS D'UN SERMON INÉDIT.

Le manuscrit 18296 de la Bibliothèque Nationale à Paris, daté du X^e siècle et provenant de Corbie, contient, f. 81, un sermon anonyme et inédit sur les Rogations. Le prédicateur dit qu'il faut prier pour les besoins corporels et spirituels, *pro sanitate corporis et pro salute animae*, et à ce propos il donne une intéressante définition des épicuriens et des stoïciens. Passant ensuite à la cérémonie liturgique du jour, il affirme sans hésiter que la procession de la Chandeleur en l'honneur de la Vierge Marie dérive de la lustration païenne appelée *amburbale*, comme la procession des Rogations dérive de la lustration païenne appelée *arvambale*. Il insiste sur l'obligation de sanctifier les trois jours des Rogations par le jeûne, la prière et l'aumône : c'est un temps de pénitence dont la brièveté ne diminue nullement l'efficacité, comme on peut voir par plusieurs citations qui sont alléguées. Enfin il est fait allusion à l'évangile du jour, qui est le même que nous récitons encore aujourd'hui : le pain, le poisson et l'œuf sont expliqués de deux manières.

Voici le texte du sermon.

Cum gratia dei concedente in unum convenistis fratres (et utinam vere in unum, uno corde, una mente, uno spiritu et una caritate) debitum quidem nobis est vobis occurrere cum pane verbi dei atque sitim vestram extinguere eiusdem verbi salutari poculo. Sed quia absque illius adiutorio nihil <potest> mortalis infirmitas, primum et ante omnia ipse propicius pater rogandus est ut et nobis administret sermonem et vobis intellegendi pariter et operandi tribuat facultatem.

Et quidem novimus illum dixisse in evangelio *petite et accipietis*, *querite et invenietis*, *pulsate et aperietur vobis* et *quidcumque petieritis patrem in nomine meo dabit vobis*. Sed fortasse aliquis dicat : multa petimus quae inpetrare a Domino non possumus. Sed videat quod dixit *in nomine meo*; nomen enim domini est iesus qui est salvator vel salutaris In nomine ergo domini petit qui ante omnia salutem anime quaerit iuxta illud *primum querite regnum dei*. Non autem

Digitized by Google

prohibet nos dominus terrena petere quae conveniant fragilitati carnis nostrae. Qui enim condidit animam, ipse creavit et carnem. Petamus igitur eum pro sanitate corporis, petamus pro salute animae, ut videlicet mens sana sit in corpore sano. Nam ad horam vacandum est corpori, ad horam vacandum animae; nec corpus ex toto neglegendum, nec anima pastu suo frustranda. Unde apostolus cum venisset athenas ibique invenisset duas sectas inter se contrarias epicureorum ac stoicorum, medium se interposuit eis. Epicurei autem tantum corpora curabant dicentes se debere ornare quod videbant, animam autem quam non videbant se nescire quid esset vel qualiter post mortem corporis viveret. E contra stoici nihil curabant de corporibus nec de balneis nec de unguentis nec de aliquo ornatu praeter quod vivere poterant. Dicebant enim corpora morientia dubium esse deinceps esse resurrectura. Beatus itaque paulus utrisque occurrens ait et hos et illos male agere sed < ad > horam, ut ante diximus, certam tam corpori quam animae studendum.

Hinc et ipsa festa rogationum pro fertilitate agrorum roganda ab antiquis inventa sunt. Duo enim apud illos maxima habebantur sollemnia quae ipsi vocabant amburbale et arvambale. Amburbale dicebant ab ambitu urbis. Circuibant enim civitates suas lustrantes eas sacris quibusdam suis, sicut mos erat gentilitatis, et hoc pro pace petenda faciebant in quinto anno. Quam sollempnitatem singulis annis transtulimus in honorem beate mariae quarto nonas februari. Arvambale vero celebrabant omni anno ab ambitu arvorum pro fertilitate eorum, ut dictum est. Quam sollempnitatem istis rogationibus imitamur nostros circumeuntes agros, non tam pro fertilitate eorum quam pro ceteris necessitatibus animae et corporis. Et digne hoc fieri constitutum est a sanctis patribus, ut qui pascalibus gaudiis libere et ultra modum deliciis indulsimus, saltem his tribus diebus carnem macerantes ieiunio orationi atque elemosinis studiosius insistamus. Nec hoc triduanum tempus alicui pro brevitate sua parvi pendendum est, cum etiam ninivitis triduano ieiunio a vindicta imminente pepercerit dominus. Et hoc est quod alibi legimus: penitentia non annorum numero censetur sed amaritudine animi penitentis et districtione eius penitentiae; quacumque enim hora peccator ingemuerit, omnia peccata eius in oblivione erunt. Unde et beatus petrus qui est capud universalis aecclesiae et exemplum communis vitae mox ut egressus claustra caiphe amarissime flevit veniam dominicae negationis inpetrare promeruit. Sed ipsa famosa meretris maria lacrimis rigando pedes domini et quia dilexit multum multorum indulgentiam adepta est delictorum. Et quid de ipso dicam latrone qui una fideli con-

Digitized by Google

fessione dominum meruit audire dicentem : *hodie mecum eris*
65 *in paradyso.*

Haec igitur fratres vobis referentes infinitam domini pietatem commendamus cuius miseratio nullum habet finem, non fidutiam peccandi concedimus sed penitenti indulgentiam promittimus. Misericors enim est deus et iudex iustus. Ita
70 ergo confidendum est de eius misericordia ut semper metuatur iustitia quam districte etenim venturus est ad iuditium nemo potest edicere quod etiam ipsi ordines angelorum videntes ruinam diaboli cum sociis suis trement et in se ipsis expavescent. Nunc igitur, fratres mei, cavendum est nobis, nunc poeni-
75 tendum, quando ipsa prodest poenitentia, nam tunc erit infructuosa. Nunc promittendae legationes, supplicationes et miserandae excusationes in ieuinio et oratione et elemosina. Hae namque sunt alae quibus ad caelum ascenditur, quibus peccata extinguntur, virtutes recreantur. Aderit ille omnipotens dator
80 cum pane caritatis quod hodierno legitur euuangelio et pisce credulitatis qui in aquis capitur baptismatis. Idem ipse porriget ouum rectae spei, qua bona opera faciamus propter supernorum spem premiorum, non propter humanum favorem, ut *nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.* Ipse etiam panis vivus qui
85 de celo descendit si simpliciter petierimus habundanter dabit quae nascuntur a terra quod in pane significatur et quae nascuntur in aquis, foetum quoque animalium quod est ovum habundare faciet donec ad se ipsum postea donet ut ipse sit merces et retributio bonorum operum pro quibus sancti apud
90 illum gaudent sine fine quorum sotietatem habere mereamur ipso donante qui vivit et regnat in secula seculorum. Amen.

9 Math. 7, t. 10 Jo., 16, 23 16 Math., 6, 33 24 cf. Act., 17, 18 59 cf. 61 cf. Luc. 63 Luc. 80 ss Luc. 11, 11-12 83 Math., 6, 3.

4 siti 5 populo 10 invetis 22 nelegendum 24 adhenas sibique 36 duo enim *supplées en marge* 45 imitantur nostros circumentes 51 trianum *1 m* 52 proarvi 53 pepercit *1 m* 55 et distincione *ms. sed supra rasuram* 56 ora 60 venia domi ni ne 70 misecordia *post* metuatur *rasura fere 8 litterarum* 78 alae] tale 80 fide credulitatis quae 85 si *om. 1 m* habundater 88 faciat *1 m* 90 vit.

On serait désireux de savoir où, quand et par qui ce sermon a été composé. Une réponse précise n'est malheureusement pas possible. Nous devons nous contenter de suggestions plus ou moins vagues. Remarquons d'abord que le texte du sermon a subi des corruptions ; il est donc antérieur à la date du manuscrit de Corbie. Il est probable que le sermon a été composé en France, car il ordonne de jeûner les jours des Rogations, ce qui est conforme à la pratique gallicane, mais contraire à l'usage romain,

Digitized by Google

qui ne tolérait pas le jeûne pendant le temps pascal. L'Espagne est exclue, parce qu'elle n'a accepté que très tard la fête de la Purification. Nous avons l. 54 une citation qui pourrait donner quelques lumières, mais je ne puis identifier la source. Il semble que la citation se poursuit jusque *erunt* (l. 57). Les premiers mots (*penitentia non annorum numero censetur*) se retrouvent textuellement dans Alcuin, *De virtutibus et vitiis* c. 13 (Migne, 101, 622), la seconde phrase est une citation un peu libre d'Ez. $33^{11}$ mêlée avec l'ancien texte latin d'Is. $30^{15}$. Sous cette forme elle se trouve dans plusieurs auteurs ecclésiastiques cités par M. R. James (*Journ. of theol. stud.* XV, p. 240) auxquels on peut joindre le Décret de Gratien (*Dictum Grat. post. can.* 32, *causa* 33, *q.* 3).

Le principal intérêt du sermon consiste dans son témoignage sur l'origine des processions de la Chandeleur et des Rogations.

## I. Rogations.

La tradition attribue l'institution des Rogations à saint Mamert, évêque de Vienne vers l'an 470 ; elles furent étendues à toute la Gaule par le premier concile d'Orléans en 511 [1], et introduites à Rome par Léon III, probablement en 801. Cependant il faut admettre que Mamert ne fut pas le créateur de cette solennité, il n'a fait que préciser le mode liturgique et fixer la date. En effet nous voyons qu'à Milan ces processions avaient lieu, non les trois jours qui précèdent l'Ascension, mais la semaine suivante, et, en Espagne, le concile de Girone, tenu en 517, ordonne des processions le jeudi, vendredi et samedi après la Pentecôte [2]. D'ailleurs Sidoine Apollinaire, contemporain de Mamert, dit (epist. V, 14) que ces processions existaient avant Mamert, mais que celui-ci leur a donné une solennité plus grande. Plusieurs traits caractéristiques se retrouvent partout : les processions ont lieu pendant trois jours, elles font le tour des champs, elles se font à l'époque où la moisson approche de la maturité.

La Rome païenne connaissait aussi trois jours de processions autour des champs au mois de mai : c'étaient les *ambarvalia* qui

1. En Gaule les Rogations étaient quelquefois appelées *letania maior*, p. ex. can. 33 du concile de Mayence en 813 : *Placuit nobis ut laetania maior observanda sit a cunctis christianis diebus tribus*. Le texte est certain ; un seul manuscrit lit *in uno die, id est VII Kal. Maii*, qui est une correction suggérée par *laetania maior*. Werminghoff, l'éditeur de ce concile dans les *M. G.* accepte le vrai texte *diebus tribus*, mais interprète la « litanie majeure » de la procession de saint Marc, ce qui est évidemment une erreur.

2. Ces dates sont encore attestées pour l'Espagne par Walafrid Strabo, *De exordiis et incrementis* 33. Cependant les livres liturgiques mozarabes fixent ces litanies au mercredi, jeudi et vendredi avant la Pentecôte.



Digitized by Google

étaient fixés alternativement aux 17, 19, 20 et aux 27, 29, 30 de ce mois. Le second jour était le jour principal. La ressemblance avec les Rogations est très forte, et si un témoin ancien nous affirme que la cérémonie chrétienne est une imitation de la lustration païenne, nous n'avons aucun motif de récuser son témoignage.

Remarquons que notre prédicateur cite deux fois le mot *arvambale*, tandis que les historiens parlent toujours de *ambarvale*. Cependant, si on ne se contente pas des textes édités, si on consulte soit les manuscrits, soit l'apparat critique qui donne les variantes des manuscrits, on constate que la forme *arvambale* est dominante et parfois unique. Est-ce une corruption populaire ? Est-ce une forme légitime ? Aux philologues d'en juger.

## II. Chandeleur.

La question de l'origine de la Chandeleur a été souvent débattue et reste toujours obscure. Des quatre auteurs, qui l'ont traitée ces dernières années, aucun, il faut bien le dire, n'a donné la vraie solution. Mgr Batiffol, qui a rendu de grands services à la science liturgique, a publié récemment une étude sur notre sujet [1]. Mais je dois ajouter que ce dernier travail trahit une connaissance insuffisante de la littérature moderne et de la tradition ancienne. L'auteur ne cite et ne réfute que les liturgistes qui font provenir la Chandeleur de la fête des *lupercalia*, il ignore ceux qui, se basant sur une tradition ancienne, la font dériver de l'*amburbale*. Même défaut, et plus grave encore, chez Toutain, qui, rejetant les arguments de Batiffol, rattache la Chandeleur aux Lupercales [2]. Dom G. Van den Kamp n'a pas pu se libérer de l'influence et du prestige de Batiffol, mais se contente de proposer timidement quelques corrections très justifiées [3]. Baumstark a fait preuve de connaissances plus étendues, mais sa critique est faible : la tradition de l'*amburbale* est rappelée, mais trop facilement écartée [4].

Remarquons d'abord que la procession de la Chandeleur et la fête de la Purification sont deux choses distinctes, qui peuvent être séparées. La première reste toujours fixée au 2 février, la seconde

---

1. P. Batiffol, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, 1919, ch. VI. *La Chandeleur*, p. 193-215. Cette étude avait paru dans le *Bulletin des Antiquaires* 1916, p. 133.

2. J. Toutain. *Les lupercales romaines et la fête chrétienne de la Purification de la Vierge ou de la Chandeleur* dans la *Revue de l'Histoire des Religions* LXXIX (1919), p. 1-13.

3. G. Van den Kamp, *Lichtmis*, dans *Tijdschrift voor liturgie* I (1920) p. 69-86.

4. A. Baumstark, *Rom oder Jerusalem*, dans *Theologie und Glaube* I (1909) p. 89-105.

Digitized by Google

peut être transférée. Nous devons examiner s'il n'y a pas là un indice d'une origine distincte. Le même phénomène se reproduit pour la procession dite *litania maior* qui reste fixée au 25 avril, tandis que la fête de saint Marc peut se transférer. La raison, admise aujourd'hui par tout le monde, est que la litanie est une transformation chrétienne de la procession des Robigalia qui à ce même jour sortait à la campagne pour obtenir que les champs soient préservés de la gelée. Ce n'est que plus tard que la fête de saint Marc fut placée au même jour.

Ensuite la procession de la Chandeleur est une procession de pénitence : le pape ne va pas à cheval, comme dans les processions ordinaires, il marche pieds nus (*Ordo* XI, 29 ; *Ordo* XII, 11-12), il porte des vêtements noirs, les diacres pareillement se revêtent de planètes noires (*Ordo* de Saint-Amand) ; de nos jours encore le célébrant porte la chape violette.Ce cérémonial de pénitence s'harmonise mal avec n'importe quelle fête, et en particulier avec l'*Ypapanti*. L'explication proposée par Batiffol que le vêtement noir représente l'impureté de Marie est fantaisiste et est à bon droit rejetée par D. Van den Kamp [1].

Puisqu'il est possible ou même probable que l'on doive assigner à la procession et à la fête une origine distincte, examinons les différentes opinions à ce sujet. Nous rencontrons d'abord l'opinion émise pour la première fois, semble-t-il, par Baronius et proposée encore de nos jours par Thalhofer [2] et Toutain d'après laquelle la Chandeleur serait une transformation des *lupercalia* : primitivement célébrées comme une cérémonie cultuelle en l'honneur du dieu Faune, surnommé Februus, elles étaient devenues un divertissement, ou plutôt une bouffonnerie grossière, et avaient lieu le 15 février. Disons aussitôt que cette opinion n'est pas une donnée traditionnelle, mais une hypothèse plus ou moins savante qui a essayé de combiner deux faits : la tradition qui attribue à la Chandeleur une origine païenne et l'existence au mois de février d'une fête païenne célèbre, les *lupercalia*.

Une seconde opinion fait dériver la Chandeleur de la procession païenne nommée *amburbale*. Nous la trouvons chez Ménard dans ses notes sur le sacramentaire grégorien, chez Benoît XIV et de

---

1. Il est à remarquer qu'à Rome l'objet propre de la fête était l'Ypapanti, c'est-à-dire la Rencontre (de Jésus et du vieillard Siméon). Marie ne paraît qu'à l'arrière-plan, en tant qu'elle est la mère qui porte l'Enfant. Son impureté légale ou sa purification sont hors de cause.

2. Thalhofer-Eisenhofer, *Handbuch der Katholischen Liturgik*. 2e éd. 1912, I. p. 687.

Digitized by Google

nos jours chez Usener [1] et Wissowa [2]. Cette opinion repose sur une tradition dont l'ancienneté et la valeur n'ont pas été suffisamment remarquées. Il est donc nécessaire de mettre les textes sous les yeux du lecteur.

1. En 725, Bède, *De temporum ratione*, c. 12 (Migne, 90, 351).

Secundum (mensem Numa) dicavit Februo, id est Plutoni, qui lustrationum potens credebatur lustrarique eo mense civitatem necesse erat quo statuit ut iura diis manibus solverentur. Sed hanc lustrandi consuetudinem bene mutavit christiana religio, cum in mense eodem die sanctae Mariae plebs universa cum sacerdotibus ac ministris, hymnis modulatae vocis, per ecclesias perque congrua urbis loca procedit, datosque a pontifice cuncti cereos in manibus gestant ardentes, et augescente bona consuetudine, id ipsum in ceteris quoque eiusdem beatae matris et perpetuae virginis festivitatibus agere didicit, non utique in lustrationem terrestris imperii quinquennem, sed in perennem regni caelestis memoriam.

En 819 Raban Maur, dans son *De institutione clericorum*, II 30 (ed. Knöpfler, p. 123) copie Bède sans le nommer. Après 820 Amalaire, *De ecclesiasticis officiis*, III, 43 (M. 105, 1160) cite Bède en le nommant. Peu de temps après, le pseudo-Alcuin, *De divinis officiis*, 8 (M. 101, 1181) copie Amalaire.

2. La seconde homélie attribuée à S. Eloi (M. 87, 602).

Unumquodque quinquennium vocabatur lustrum eo quod ipso expleto censuque soluto, in unum conveniente populo romano, sacrificium celebraretur et cum cereis ac lampadibus urbs Roma lustraretur ob honorem infernalium deorum et praecipue Februi, id est Plutonis, qui dominus inferni dicebatur, a quo et mensis Februarius vocabulum sortitur cuius parte extrema, id est in kalendis, hoc agebatur... Nunc igitur vanae superstitionis errorem pulchre christiana devotio ad veram convertit fidei religionem cum iam non post quinquennium, nec, ut olim, circa finem mensis Februarii una lustratur civitas Roma... sed per singulos annos circa initium eiusdem mensis universa Dei civitas, sancta videlicet Ecclesia, illustratur.

Une homélie attribuée à saint Ildefonse (M. 96, 277) est apparentée au texte que nous venons de citer. Aussi longtemps qu'on n'aura pas déterminé l'origine de ces deux sermons apocryphes, il sera difficile de baser sur eux une argumentation solide.

3. Vers l'an 1160 Jean Beleth, *Rationale divinorum officiorum* 81 (M. 202, 86).

---

1. Usener *Das Weihnachtsfest (Religionsgesch. Unters.)* 2e éd. 1911, p. 310-328.

2. Wissowa *Religion und Kultus der Römer (Handb. der klass. Altertumswiss.* V, 4). 2e éd. 1912, p. 142.

Digitized by Google

Erat antiquitus Romae consuetudo ut circa hoc tempus in principio Februarii urbem lustrarent eam ambiendo cum suis processionibus gestantes singuli candelas ardentes et vocabatur illud amburbale. Atque ita ab huiusmodi consuetudine illud quod fiebat ab ethnicis in usus indiscretos circiter initium Februarii, a christianis modo fit in festo beatae Mariae ad laudem et venerationem ipsius.

4. A la fin du XII^e siècle Innocent III *Sermo XII* (M. 217, 510).

Quam (Proserpinam a Plutone raptam) quia mater eius Ceres facibus accensis in Aetna tota nocte per Siciliam quaesisse credebatur et ipsi (gentiles) ad commemorationem ipsius facibus accensis in principio mensis urbem de nocte lustrabant, unde festum illud appellabatur amburbale. Cum autem sancti patres consuetudinem istam non possent penitus exstirpare constituerunt ut in honore beatae Virginis Mariae cereos portarent accensos.

5. En 1286, Durand de Mende, *Rationale divinorum officiorum* VII, 7.

Portantur in processione cerei ardentes propter sex causas... Secundo ut ritum gentilium in melius commutet religio christiana. Romani namque de quinto in quintum annum in calendis Februarii ad honorem Februae, matris Martis, qui, ut putabant, erat deus belli, illustrabant urbem tota nocte cum cereis ac facibus accensis, ut filius eius eis victoriam de hostibus concederet, cuius matrem tam solemniter honorabant, quod festum a Burbale (lisez amburbale) dicebatur (Durand ajoute ensuite une seconde explication semblable à celle que propose Innocent III).

On a dit que tous ces témoignages se répètent, se copient, se réduisent à un seul, au texte de Bède. On avoue que « l'autorité de Bède serait grande » mais on s'efforce de minimiser son témoignage. D'après Baumstark et Van den Kamp, Bède n'énonce qu'une conjecture; d'après Batiffol (si je comprends bien), Bède n'affirme pas que la Chandeleur *dérive* de la lustration païenne, mais qu'elle en tient lieu; celle-ci a disparu, celle-là a succédé; *post hoc, non propter hoc* [1]. Tout cela sent le parti pris, tout cela est inexact. Remarquons d'abord que les chrétiens du Moyen-Age devaient avoir, comme ceux d'aujourd'hui, une répulsion instinctive à admettre une origine païenne de leurs cérémonies. S'ils l'ont admise, malgré tout,ce doit être à cause d'une raison très grave, c'est à-dire à cause d'un témoignage décisif. Ensuite le pseudo-Éloi, Jean Beleth et les autres ne dépendent pas de Bède. En effet, Éloi dit que la lustra-

1. Batiffol dit que la première phrase du texte de Bède est une conjecture : « Bède a imaginé une relation entre les devoirs rendus aux morts du 13 au 21 février et la lustration de la cité en ce même mois. » Or cette phrase est copiée de Macrobe. Saturn. I 13. 3. Bède n'a rien imaginé du tout.

Digitized by Google

tion avait lieu après le *census* et cette donnée, inconnue à Bède, est historique. Éloi et Durand placent la cérémonie *in kalendis*, bien que le premier explique, par une étrange erreur, les kalendes par *circa finem mensis*. Beleth la place *circiter initium Februarii*. On dira peut-être que cette indication est une conjecture suggérée par la fête chrétienne. Mais il y a un détail plus important à relever : Beleth, Innocent III, plusieurs siècles avant eux notre sermon de Corbie, et plus tard l'évêque Durand appellent la lustration *amburbale*. Ce nom n'est pas dans Bède, il est même très rare, on ne le trouve que dans Servius qui commenta Virgile et dans Paul Diacre qui fit des extraits de Festus. Enfin Durand seul établit un rapport entre la lustration et le dieu Mars ; nous savons par les textes païens que la lustration se faisait en l'honneur de Mars. Malgré les incohérences et les erreurs que l'on trouve dans ces témoignages chrétiens on ne peut nier l'existence de plusieurs sources [1], probablement écrites, qu'il nous est impossible de reconstituer. Ces sources pouvaient déjà contenir des erreurs, car enfin, les romains ne savaient plus eux-mêmes qui était au juste le dieu Februus.

C'est donc un problème délicat d'utiliser les textes chrétiens pour la connaissance des rites païens. Les historiens de la religion romaine distinguent trois lustrations dans lesquelles on promenait autour de l'endroit à purifier les *suovetaurilia*, c'est-à-dire le porc, la brebis et le taureau qui devaient être immolés à Mars : le *lustrum* quinquennal autour du peuple assemblé au Champ de Mars, l'*amburbale* annuel autour de la ville, l'*ambarvale*, dont nous avons déjà parlé, autour des champs. Usener et Wissowa se basent sur Beleth et Innocent III pour dire que l'*amburbale* se célébrait au commencement de février [2]. Ils n'ont pas remarqué un autre détail encore mieux attesté : l'amburbale n'était pas annuel, mais quinquennal [3].

---

1. Usener n'admet qu'une source qui serait une rubrique ou une remarque des sacramentaires romains. Cela me paraît très peu probable.

2. Usener a consacré à cette question une étude que nous ne pouvons ni discuter ni résumer ici. Qu'il nous suffise de rapporter ses conclusions. L'amburbale durait trois jours et commençait aux calendes ; le second jour était le jour principal, le troisième jour a laissé une trace dans l'usage de bénir les cierges le 3 février en l'honneur de saint Blaise. Wissowa avait d'abord adopté l'opinion d'Usener sur la date de l'amburbale (*Real-encykl. der klass. Altertumsw.* I col. 1816), dans la première édition de *Religion und Kultus* il suggère des doutes qu'il accentue encore dans la seconde édition : l'amburbale serait probablement une fête mobile, mais toujours au commencement de février.

3. On a voulu voir dans Bède une allusion aux lupercales, mais personne ne semble avoir remarqué que Bède parle d'une fête païenne quinquennale qui a été transformée en fête chrétienne annuelle (non utique in lustrationem terrestris imperii quinquennem,

Digitized by Google

A-t-il été et doit-il être confondu avec le *lustrum ?* La question mérite d'être posée.

Il existe une troisième opinion au sujet de l'origine de la Chandeleur : elle serait une création chrétienne. Cette opinion, aujourd'hui très répandue et presque commune parmi les catholiques, prétend s'appuyer, aussi bien que la seconde, sur la tradition, à savoir sur une notice célèbre du *Liber pontificalis* qui dit du pape Sergius (687-701) : *Constituit autem ut diebus Adnuntiationis Domini, Dormitionis et Nativitatis sanctae Dei Genitricis semperque virginis Mariae ac sancti Symeonis quod Ypapanti Greci appellant, letania exeat a sancto Hadriano et ad sanctam Mariam populus occurrat.* Batiffol tire de ces mots les conclusions suivantes : Sergius a institué les processions, il n'a pas introduit les quatre fêtes de l'Ypapanti, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité ; celles-ci sont d'origine byzantine et ont été apportées à Rome au cours du VII^e siècle. De fait le Sacramentaire Gélasien, qui représente la liturgie romaine au début de son introduction en pays gallican, a les quatre fêtes, mais sans les processions. Baumstark explique la notice d'une façon différente : les trois fêtes de la Vierge se suivent dans l'ordre normal du calendrier, l'Ypapanti arrive trop tard et est probablement une interpolation. De fait le *capitulare* de Fronteau a les trois premières et n'a pas l'Ypapanti. Or il a les jeudis de carême institués par Grégoire II (715-731). Donc l'Ypapanti a été introduite après 715, vraisemblablement sous Grégoire III (731-741) [1] et on lui donna en même temps une procession semblable à celle que les trois autres fêtes avaient reçue de Sergius. Dans l'une et l'autre explication il ne peut être question d'origine païenne de la Chandeleur : à l'époque de Sergius, et à plus forte raison à l'époque de Grégoire III, l'amburbale était sans doute supprimé depuis longtemps. Entre cette cérémonie païenne et notre procession il y a solution de continuité et, par conséquent, celle-ci n'a pas été substituée à celle-là.

De graves difficultés s'opposent à cette troisième opinion, de quelque façon qu'on la présente. 1) Les documents liturgiques prouvent contre Baumstark que la fête du 2 février n'est pas postérieure aux autres fêtes de la Vierge, mais antérieure à l'An-

---

sed in perennem [= annuam] regni caelestis memoriam). Notre sermon de Corbie est entièrement d'accord avec Bède, sauf qu'il donne le nom de la fête païenne. Le pseudo-Éloi et Durand affirment aussi qu'il s'agissait d'une cérémonie quinquennale.

1. Baumstark oublie que la fête est citée par Bède en 725 et qu'à Rome elle devait être encore plus ancienne.

Digitized by Google

nonciation et à la Nativité, et contre Batiffol que la procession de la Chandeleur est antérieure aux trois autres. En effet l'antiphonaire de Pamelius connaît la Purification avec procession, l'Annonciation et l'Assomption sans procession et omet la Nativité. Les *Capitularia evangeliorum* de Wurzbourg, de Paris B. N. 11959 et du Vatic. pal. 46, ainsi que le graduel de Monza ont la fête du 2 février et l'Assomption, mais omettent l'Annonciation et la Nativité ; Douai 12 omet l'Annonciation seulement [1]. 2) La priorité de la procession du 2 février est clairement affirmée par Bède : *augescente bona consuetudine, id ipsum in ceteris quoque eiusdem beatae matris et perpetuae virginis festivitatibus agere didicit.* 3) Son cérémonial diffère de celui qui est observé aux autres processions de la Vierge : dans la première le pape marchait pieds nus, c'était une cérémonie de pénitence ; dans les autres il allait à cheval, c'était une procession de fête [2]. 4) Elle seule a survécu, les autres ont disparu. Ne serait-ce pas parce qu'elle était plus populaire et n'était-elle pas plus populaire, parce qu'elle avait des racines plus profondes et plus anciennes ? Nous croyons donc avec Peillon [3] et Van den Kamp que la procession de la Chandeleur était en usage dès avant le pape Sergius et que celui-ci ne fit que l'étendre aux trois autres fêtes de Notre-Dame. La notice du *Liber Pontificalis* au sujet de l'origine de la Chandeleur est ou bien fausse ou bien mal rédigée.

Quant à l'histoire de la fête de la Purification, nous ne referons pas l'exposé qui a été fait dans les études citées au début de cet article. Remarquons toutefois qu'à Rome le nom primitif de la fête parait avoir été Ypapanti. Jamais on n'aurait introduit ce nom grec, si un nom latin avait été en usage ; au contraire, si le nom grec était primitif, on devait être naturellement tenté de chercher une autre dénomination ou de laisser tomber ce mot qu'on ne comprenait pas [4]. Ce nom démontre suffisamment que cette fête

---

1. L'argument tiré du *Capitulare* de Fronteau n'est pas concluant. Il ne suffisait pas qu'un pape créât une fête nouvelle pour qu'aussitôt elle fût observée partout ou du moins à Rome. Voir à ce sujet les remarques de dom Morin, *R. Bén.* 1911, p. 321.

2. Batiffol semble dire (p. 206) que les processions du 25 mars et du 8 septembre avaient primitivement le même cérémonial pénitentiel que la procession du 2 février, mais qu'au XII[e] siècle elles l'avaient perdu. C'est une hypothèse gratuite. Je n'ai non plus aucun document démontrant le contraire.

3. Peillon, *L'Antiphonaire de Pamelius*, dans *Rev. Bén.* XXIX (1912) p. 429, n. 4.

4. Le nom varie dans les documents liturgiques. 1) Le graduel de Monza, les sacramentaires gélasiens de Saint-Gall, de Zurich, de Gellone et d'Angoulême disent *natale sancti Simeonis*. 2) Le sacr. gél. Vat. Reg. 316, les *capitularia evangeliorum*, de Douai 12, Paris 11959, Vat. Reg. 4, Vat. pal. 46, disent *purificatio sanctae Mariae*. 3) Les sacramentaires

Digitized by Google

est arrivée à Rome de l'Orient, probablement vers le milieu du VII^e siècle [1]. Les deux antiennes qu'on chantait autrefois (*Ave gratia plena* et *Adorna thalamum*) sont aussi de provenance byzantine. Introduites peut-être au VIII^e siècle, elles établirent un trait d'union, une compénétration entre la procession et l'Ypapanti. Plus tard, au XII^e siècle, on ajouta le chant du *Nunc dimittis* avec l'antienne intercalée *Lumen ad revelationem gentium*. Nouvelle allusion à la fête du jour.

Dans cette histoire de la Chandeleur bien des points restent obscurs, et, si les conclusions qui précèdent paraissent assez solides, les suggestions qui suivent ne sont proposées qu'à titre d'essai.

Plusieurs auteurs du VIII^e au XII^e siècle, qui témoignent en faveur d'une origine païenne de la Chandeleur témoignent en même temps en faveur d'une relation entre la Chandeleur et le culte de la Vierge. Peut-on leur donner raison pour le premier point et refuser de les entendre pour le second ? Par conséquent la Chandeleur n'est pas indépendante de l'Ypapanti, la procession est née de la fête. A cette difficulté on peut faire plusieurs réponses. Remarquons d'abord que ces auteurs écrivaient quand la Purification était déjà unie à la Chandeleur et que leur témoignage a pu subir l'influence de cette union. On pourrait encore supposer que l'Ypapanti a été introduite à Rome en même temps que la Chandeleur dans le but de supprimer l'amburbale. Nous ne savons pas avec certitude quand l'Ypapanti fut introduite, nous savons encore moins quand l'amburbale disparut. Mais il reste toujours difficile de rapprocher suffisamment ces deux dates. D'autre part la séparation possible entre la procession et la fête, et le caractère pénitentiel de la procession ne s'expliquent que si la Chandeleur est indépendante et antérieure à l'Ypapanti. Une dernière hypothèse, et la plus probable, expliquerait la relation avec le culte de Marie par l'église qui était le terme de la procession. On se rendait en effet à la vieille basilique de Sainte-Marie-Majeure, et l'introduction de l'Ypapanti n'a rien dû changer à l'itinéraire.

Baumstark objecte qu'il n'y a aucune trace d'une procession

---

grégoriens qui remontent à un exemplaire officiel envoyé de Rome ; les *capitularia* de Vat. 43, Vat. 7016, Vat. pal. 50, disent *ypapanti*. 4) Les *capitularia* de Wurzbourg, Paris 9386 et 17227, disent seulement *die secunda*. La notice du *Liber pontificalis* ne contredit pas notre conclusion, car si elle dit *quod ypapanti Greci appellant*, ce n'est pas par amour du grec ou pour faire étalage d'érudition, c'est pour donner le nom qui était à Rome plus usuel.

1. Usener croit que la fête a été introduite à Rome avant le milieu du V^e siècle et s'est répandue de là en Orient et en Occident.

Digitized by Google

indépendante de l'Ypapanti. Nous avons, semble-t il, indiqué déjà des traces de ce genre. En voici une autre qui n'a pas été remarquée jusqu'ici. Le manuscrit C. 39 *inf.* de la Bibliothèque Ambrosienne indique pour l'évangile *in sanctae Mariae in februario* la péricope Luc. XI, 27-36 [1]. Or cette péricope ne parle ni de la purification de Marie, ni de l'Ypapanti de Jésus avec Siméon ; elle contient, il est vrai, une allusion à Marie : *Beatus venter*, elle convient surtout à la procession de la Chandeleur : *Nemo lucernam accendit.*

Pour terminer, voici comment j'esquisserais l'histoire de cette fête : 1) la Chandeleur est une procession indépendante de la Purification et plus ancienne ; une tradition de grande autorité la rattache à une cérémonie païenne peu connue, l'amburbale ; le témoin le plus ancien de cette tradition est notre sermon de Corbie ; 2) il est probable que le pape inconnu qui fit cette transformation rattacha la procession au culte de Marie ; 3) la fête de l'Ypapanti vint s'ajouter à la Chandeleur à une époque plus ancienne que ne disent Batiffol et Baumstark, moins ancienne que ne veut Usener ; 4) plus tard encore des antiennes chantées à la procession vinrent fondre et harmoniser ces deux éléments un peu disparates.

D. DE BRUYNE.

---

1. Les notes liturgiques de ce manuscrit ont été publiées par D. G. Morin, *Un système inédit de lectures liturgiques* dans *Rev. Ben.* XX (1903), p. 375-388. Je dois ajouter cependant qu'elles sont de plusieurs mains et qu'il aurait été bon de distinguer les additions successives qui représentent différentes couches liturgiques superposées. Pendant plusieurs siècles le manuscrit a été employé pour le chant de l'évangile.

Digitized by Google

# L'HYMNE DE PAULIN SUR LAZARE DANS UN MANUSCRIT D'AUTUN.

Familier du prince, ami d'Alcuin et d'Angilbert, fait patriarche d'Aquilée en 787, Paulin a été l'un des personnages importants de la renaissance carolingienne, zélé pour la foi orthodoxe, non moins que pour la cause des lettres († 802) [1]. Il avait écrit en prose et en vers. Son œuvre poétique, surtout, s'est mal conservée, et c'est dommage ; le texte de Walafrid que je rapporterai tout à l'heure, est bien fait pour piquer la curiosité.

Trois pièces seulement se présentent avec des garanties d'authenticité [2]; mais encore la troisième, *De Lazaro*, est-elle évidemment incomplète dans l'édition de 1881, pour laquelle cinq manuscrits ont été employés. Le principal, celui-là même qui mentionne le nom de Paulin, fournit vingt-quatre strophes qui se tiennent [3]. Le reste, c'est-à-dire trois strophes et demie ou quatorze vers, n'est assuré que grâce à l'un des témoins secondaires [4], et fait supposer que le poème était beaucoup plus étendu, qu'il comportait, après la mise en vers du récit évangélique, une glose libre et abondante dont ces strophes de supplément, transcrites par hasard, sont un débris.

En 1884 [5], un sixième texte fut signalé à Dümmler dans le Ponti-

---

1. Sur la fortune de Paulin et sur ses ouvrages, voir E. Dümmler, *Poetae Latini aevi Karolini*, I, 1881, p. 123 sq., et M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, 1911, p. 368 sq.

2. Cf. Dümmler, ib., p. 124. Ce sont les trois premières de l'édition (ib., p. 126-148) : la *Regula fidei* en hexamètres, les vers sur Eric comte de Frioul († 799), et ceux sur la résurrection de Lazare qui font l'objet de la présente étude. Le reste, réuni par Madrisi (1737 : *P. L.*, XCIX, 479), manque réellement d'autorité ; tel est l'avis de tous les auteurs modernes, en tout cas au sujet des « hymnes » ; voir notamment W. Meyer, *Gesammelte Abhandlungen*, II, 1905, p. 356-365.

3. Paris, Bibliothèque Nationale, *lat. 1147*, recueil de *preces*, composé à Saint-Martial de Limoges vers la fin du IXe siècle (fol. 110 verso). Voir la notice détaillée de Dümmler, *Neues Archiv*, IV, 1879, p. 114 sq.

4. Florence, Laurenziana, *Plut. XXIX, cod. XXXII*, p. 25, remontant au XIe siècle ; les autres sont : Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. *8860-67*, fol. 66, du commencement du Xe siècle, provenant vraisemblablement de Saint-Gall ; Vérone *LXXXVIII (83)*, fol. 59, IXe siècle, et *XC (85)*, fol. 133. Sur ces manuscrits, cf. Dümmler, ib., p. 117, 155, 158, et *Poetae*, I, p. 125.

5. *Poetae*, II, p. 689.

Digitized by Google

fical de Poitiers [1], qui compliquait encore la tradition. Les sept premières strophes y sont reproduites et attribuées, comme il résulte assez clairement du contexte, au Jeudi-saint, pour la bénédiction de l'huile des infirmes. Elles pouvaient convenir, en effet, à cette cérémonie par un léger effort d'adaptation. L'intention apparaît mieux encore dans une nouvelle strophe qui tient lieu de toute la suite connue :

Sed potenter est uiuaci
Cuncta uerbo quod creauit,
Et de mortis satis atro
Sacrosancto collocatus
suscitatus domini
quod gubernat saecula,
reuocatus baratro
conuiuat conuiuio.

Suit une doxologie de bon style, également inédite. Il était difficile, faute de critères fermes, de se prononcer sur la valeur de ces deux éléments, et pour le reste, l'état du morceau ne se trouvait nullement amélioré.

J'ai eu l'occasion de remarquer à Autun, dans le fonds de l'ancien Chapitre cathédral, un manuscrit de la fin du IXe siècle, qui donne la pièce intacte en soixante-dix strophes (280 vers). Le quatrain propre au Pontifical de Poitiers n'y est point. Voici donc une question sûrement réglée : le rédacteur du Pontifical s'est servi d'un raccord qu'il a pu emprunter ou fabriquer lui-même, mais étranger finalement à la composition de Paulin. La doxologie, au contraire, lui appartient. De même, tout ce que la première édition a fait connaître figure désormais à sa place et dans son contexte : les vingt-quatre strophes du recueil de Saint-Martial forment bien le début ; celles du manuscrit de Florence prennent rang vers la fin, sous les chiffres LVIII à LXI, et nous saisissons le développement dans son intégrité, encore que le poème aille à son terme en s'étirant, d'un train languide, comme si l'auteur n'avait guère été préoccupé que de remplir un cadre prévu de soixante-dix strophes.

Mais ce n'est pas tout le mérite de la recension autunoise.

Dümmler a omis d'indiquer que, dans le manuscrit de Saint-Martial, le texte est accompagné d'une mélodie. La strophe initiale y est tout entière notée en neumes [2], et le même timbre est dès lors

1. Manuscrit n° 227 de la Bibliothèque de l'Arsenal, fol. 173 v.; cf. H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la B. de l'A.*, I, 1885, p. 118 sq. Mais on notera que cet important volume est rapporté faussement à la fin du VIIIe siècle ; il n'a pas dû être écrit longtemps avant l'an 900 ; toutefois, on expliquerait assez exactement ses archaïsmes en supposant qu'il reproduit, pour la partie principale, un recueil copié au temps de Charlemagne. Je l'ai étudié attentivement il y a des années, et j'attends encore l'occasion d'en publier la notice.

2. Voir dans Coussemaker, *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, 1852, pl. I-V, des facsimilés de la notation du manuscrit de Saint-Martial, et cf. p. 84 sq.

Digitized by Google

rappelé au commencement des autres strophes[1]. Le manuscrit d'Autun n'offre pas de signes musicaux ; néanmoins, la destination de la pièce est énoncée formellement dans une rubrique jointe au titre :

Incipit uersus de lazaro et ad cantandum carmina.

Ces vers ont donc été faits pour être chantés. Où et quand et pourquoi ? — Un curieux passage du traité liturgique de Walafrid Strabus, traité publié vers l'an 840, se présente ici[2], grâce auquel nous comprenons enfin à quelle fin a pu répondre un lent et facile poème de cette espèce :

> Porro ymni metrici ac rithmici in Ambrosianis officiis dicuntur, quos etiam aliqui *in missarum solemniis* propter compunctionis gratiam, quae ex dulcedine concinna augetur, interdum assumere consuerunt. Traditur siquidem *Paulinum, Foriiuliensem patriarcham, saepius et maxime in priuatis missis circa immolationem sacramentorum ymnos uel ab aliis uel a se compositos celebrasse.* Ego uero crediderim tantum tantaeque scientiae uirum hoc nec sine auctoritate nec sine rationis ponderatione fecisse.

Ainsi, Paulin n'a pas craint d'imiter les démarches, déja lointaines, de saint Ambroise. Il est allé fort au delà ; il a voulu varier, par des intermèdes agréables, le programme ordinaire des prières de la messe. Cette initiative, jugée hardie par le bon abbé de Reichenau, devait avoir un succès durable au cours du moyen âge. Reprise peu après avec éclat par les mélodes de saint Gall, les Ratpert et les Hartmann[3] — nous avons la preuve que Paulin a été lu, copié, imité dans ces milieux[4] — l'idée du patriarche d'Aquilée a donné naissance à l'innombrable littérature des proses, des séquences et des tropes[5]. Le fait est d'importance. Sous cette forme musicale et poétique, le génie du moyen âge latin, mal à l'aise dans les catégories toujours un peu strictes de la tradition romaine, a pris tout

---

1. Le n° XIII excepté, par oubli évidemment.

2. *De exordiis et incrementis quarundam in observationibus ecclesiasticis rerum*, c. 26 : « De horis canonicis, genuum flexione, ymnis, cantilena et incrementis eorum » : je cite l'édition d'A. Knoepfler, Munich, 1890, p. 78 sq.

3. Cf. Manitius, *op. l.*, p. 606.

4. J'ai déjà rappelé que le manuscrit de Bruxelles provenait sans doute de Saint-Gall ; celui de Cheltenham que je mentionnerai à propos des *Versus de Ioseph*, a été copié à Reichenau. La probabilité toute simple est que les compositions de Paulin ont été transmises aux églises de France par les chantres de Saint-Gall. — On prendra garde, en particulier, à la pièce « Rex sanctorum angelorum » du même mètre que les poèmes sur Lazare et sur Joseph, et servant à la cérémonie du baptême le Samedi-saint : voir la nouvelle édition de Winterfeld, *Poetae*, IV, 1, 1899, p. 324 (*Sylloge Sangallensis CCCLXXXI* : n° 12 « Ad descensum fontis »).

5. Cf. L. Gautier, *Histoire de la poésie liturgique au moyen-âge*, I, 1886, p. 23 sq.

Digitized by Google

à la fois sa revanche et son essor ; il a écrit des hymnes à plaisir, comme il a bâti d'enthousiasme des églises. Paulin, en ce sens, avait deviné les besoins du temps.

Si l'on prend garde que l'histoire du Ressuscité tient une place à peu près fixe dans la liturgie quadragésimale, aux approches de Pâques, en relation avec l'instruction des catéchumènes [1], on peut admettre que le patriarche l'avait versifiée à dessein pour la circonstance. Semblablement, l'histoire de Joseph vendu par ses frères fournit une lecture traditionnelle à la deuxième semaine du Carême [2]. Le manuscrit d'Autun fait suivre les *Versus de Lazaro*, d'une série de *Versus de Ioseph*, mieux conservés par ailleurs, notamment dans une collection de Reichenau qui remonte précisément à l'époque de Walafrid [3]. Le mètre est le même ; l'étendue aussi, ce qui ne saurait être fortuit. Au surplus, on aperçoit sans beaucoup de peine des ressemblances d'expression [4]. L'auteur, dans les deux cas, a eu pour but de tracer des arabesques en marge de la liturgie, pour l'agrément des fidèles. On s'explique mal que Dümmler ni Manitius n'aient songé à restituer à Paulin cette *Histoire de Joseph*, publiée en partie dès 1854 par Duméril [5]. Le

---

1. Depuis l'organisation définitive du Carême, la péricope de Lazare est marquée, dans le rit romain, au vendredi de la quatrième semaine (Evangéliaire de Wurzbourg n° 80, *Comes* de Murbach n° 53) ; c'était donc pour l'un des scrutins. Le rit milanais la renvoie au dimanche suivant (Missel de Bergame n° 73). Les autres documents qui nous renseignent sur l'usage de la Haute-Italie placent de même cette lecture au cinquième dimanche du Carême (*Rehdigeranus* : « dom. ante simbolo », n° 31 ; *Ambros. C 39* : « dom. de Lazaro », n° 124). L'ancien capitulaire de Naples maintient, au contraire, la sixième férie, mais en se rapprochant encore de Pâques (n° 148 : « post V domin. de XL^ma feria VI »).

2. La leçon de la Genèse ch. 37 est fixée au vendredi de la deuxième semaine par les livres romains et milanais (Wurzbourg n° 54, Alcuin n° 46, Murbach n° 39, Bergame n° 56).

3. Manuscrit de Cheltenham (Phillipps) n° *18908*, composé en partie par Réginbert (835-842) ; cf. H. Schenkl. *Bibliotheca patrum latinorum Britannica*, I, 2, 1892, p. 142, (n° 2048) ; P. Lehmann, *Mittelalterliche Bibliothekskataloge*, I. 1918, p. 224, 231, 257, 259. De Reichenau, ce volume fut transporté à Murbach ; car on l'a trouvé relié avec le Cyprien d'Oxford (*Bodl. Add. C. 15*). — Les *Versus de Ioseph* sont compris, en outre, — ou du moins des fragments, — dans trois des manuscrits signalés plus haut : B. N. *1154*, fol. 67 ; Bruxelles *8860*. fol. 1 v° ; Vérone *LXXXVIII*, fol. 59 v° ; et de plus, dans Vérone *XXI (19)*, fol. 115 et Berne *455*, l'un et l'autre du X^e siècle.

4. A noter par exemple : *post haec* XXIV[1], XLIV[1], XLIX[1] (cf. Laz. 51) ; *strictim* XXXII[1], LXIV[1], LXVIII[1] (Laz. 9) ; *heu me* XVII[1] (Laz. 78) ; *voce lacrimabili* XLVII[2] (Laz. 52) ; *delicatus filius* XLI[2] ; *delicata membra* XV[3] (Laz. 79) ; *per secula* XXVI[4] (Laz. 4); *nuncia* XIII[1] (Laz. 28) ; *mistice* LXVIII[2] (Laz. 13, 159) ; *basia dulcia* LXIV[2] (Laz. 9) : *lilii... roseus* VI[4] (Laz. 74) ; *iter carperent* L[1] (Laz. 48).

5. E. Duméril, *Poésies inédites du moyen-âge*, p. 286 sq.; édition à peu près définitive de Dümmler dans *Zeitschrift für deutsches Altertum und deutsche Literatur*. XL. 1896 p. 375 sq. — On peut lire sur cette pièce la notice de Manitius, *op. l.*, p. 568.

Digitized by Google

manuscrit d'Autun qui associe les deux morceaux certifie implicitement leur origine commune [1].

J'hésite à considérer un autre aspect de mon sujet, le plus apparent peut-être, celui qu'évoquent l'un près de l'autre les noms de Lazare et d'Autun. Certains lecteurs confiants voudront voir dans ce rapprochement une relation de droit. J'avoue tout de suite que les notes d'histoire littéraire qui précèdent rendent d'avance inutile, à mon sens, ce surcroît de curiosité. Mais je n'esquiverai pas pour cela la question, s'il est vrai qu'étant délicate elle risque de recevoir une réponse contraire à la vérité.

L'Église d'Autun est placée sous le vocable de saint Lazare et s'honore de posséder ses principales reliques. L'opinion dite traditionnelle, défendue de nos jours encore par des personnes bien intentionnées, est que le corps de l'ami du Sauveur fut transféré de Marseille en Bourgogne, à part le chef, lors de l'invasion des Sarrasins, « probablement par Gérard de Roussillon, comte de Provence » et fondateur de Vézelay en 860 [2]. Les légendes provençales admises, cette explication peut paraître, en effet, satisfaisante. Par une revue attentive de l'histoire, Mgr Duchesne n'a pas eu de peine à montrer qu'il n'y a trace, nulle part en Occident, d'un culte spécial rendu aux saints de Béthanie avant le milieu du XI^e siècle [3] ; il s'est en outre appliqué à rendre compte des « traditions » parallèles qui se sont formées peu à peu en Bourgogne ou en Provence dans le cours du moyen âge [4]. Pour Autun, il y avait peu de chose à dire : « au commencement du XII^e siècle on se figura... que le tombeau de saint Lazare devait se trouver dans la cathédrale, dédiée jusque-là à saint Nazaire ; on releva, en 1147, et on transféra solennellement des restes qui furent considérés comme ceux du Ressuscité... » [5] C'est, en fait, grâce au récit de

1. Il resterait à examiner s'il ne convient pas de rendre à Paulin d'autres poèmes analogues qui se rencontrent dans les mêmes collections générales, en particulier les *Versus de Iudit et Holoferne* et ceux *de Enoch et Helia*.

2. Cf. M. M. Sicard, *Sainte Marie-Madeleine*, Paris [1910], II, p. 153, 176 sq.

3. *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I, 2^e éd., 1907, p. 328, 357 sq.

4. Ib., p. 321-359 : « La légende de sainte Marie-Madeleine ».

5. Ib., p. 359 ; et cf. p. 338 sq., pour le détail des faits. Ce détail, pourtant, aurait pu être plus abondant, et la référence à « Honorius, écolâtre d'Autun vers le commencement du XII^e siècle » est sans doute malheureuse. Il est certain désormais que le mystérieux « Honorius Augustodunensis », lequel était peut-être Scot d'origine et vraisemblablement reclus par profession, vécut dans l'Allemagne méridionale, proche de Ratisbonne, pendant le second quart du XII^e siècle. Ses œuvres ne peuvent plus être alléguées tant qu'il s'agit de l'histoire de la France à laquelle elles restent complètement étrangères. Voir sur ce personnage deux dissertations qui se complètent : J. von Kelle, *Untersuchungen über den nicht nachweisbaren Honorius Augustodunensis ecclesiae presbiter et scholas-*

Digitized by Google

cette translation de 1147 [1] que l'historien prend contact avec les reliques d'Autun; ce qui se passa ou ce qu'on pensa antérieurement, il doit se résigner à l'ignorer, faute d'informations suffisantes [2].

---

*ticus und die ihm zugeschriebenen Werke*. Wien 1906, 27 p. (*Sitzungsberichte* de l'Académie, t. CLII, n° 2) ; J. A. Endres, *Honorius Augustodunensis : Beitrag zur Geschichte des geistigen Lebens im 12 Jahrhundert*, Kempten 1906, XII-159 p. Endres a raison, je crois, pour la question littéraire, dans sa querelle avec v. Kelle : la majorité des écrits que nous possédons sous le nom d'Honorius lui appartiennent réellement. Mais les deux auteurs sont d'accord à propos des circonstances historiques. Kelle établit pertinemment que le dit Honorius n'a rien à voir avec l'Église d'Autun et qu'on l'y a toujours ignoré, jusqu'au XVII^e siècle à tout le moins. La solution préconisée par Endres est très plausible : le reclus polygraphe aurait abrité sa science sous un pseudonyme.

1. Publié par Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*. II, 1848, p. 715-724.

2. Il est toutefois possible de tirer parti des renseignements relatifs au titre de la Cathédrale. D'après les rédacteurs du *Gallia Christiana* (IV, 1728, 343), l'église Saint-Nazaire aurait été construite par l'évêque Nectaire en 542, pour recevoir des reliques rapportées de Milan. Je ne sais si l'on peut établir la vérité de ce fait. Mais le culte de saint Nazaire — il s'agit bien du martyr milanais et de Celse son compagnon, malgré une confusion de Grégoire de Tours — était répandu dans les Gaules à la fin du VI^e siècle : la basilique de Saint-Nazaire à Bordeaux est chantée par Fortunat I, 10; celle de Nantes est connue de Grégoire de Tours (*Gloria martyrum*, 60), qui atteste aussi la présence de reliques à Embrun (ib., 46). Saint-Nazaire d'Autun est, à tout le moins, antérieur à 696, d'après le testament de l'évêque Ansbert (*Gallia*, ib., Instr., c. 43). Passons à l'époque critique ; le Cartulaire de l'Église d'Autun fournit d'excellentes données (voir l'édition d'A. de Charmasse, *Première et deuxième parties*, Autun 1865) : en 1096, mention du convent des chanoines « beati martyris Nazarii » (I, 1 : privilège d'Urbain II) ; en 1113, charte datée du 13 août, au cours de laquelle le nom de « Saint-Nazaire » est plusieurs fois rappelé (I, 12) ; en 1116 (14 mars), privilège de Pascal II, approuvant une donation de l'église « de Saint-Lazare d'Avallon », faite à l'église d'Autun par l'évêque Étienne de Bâgé (I, 3) ; en 1132 (26 février), privilège d'Innocent II pour confirmer la possession d'un terrain concédé par le duc de Bourgogne Hugues II « in qua beati Lazari ecclesia sita est » ; le même acte reconnaît les biens « quae ad ius ecclesiarum beatorum Nazarii et Lazari pertinent » (I, 4). Voilà donc enfin les deux cathédrales associées et non moins distinguées. L'église « Saint-Ladre », où les chanoines ne s'installèrent qu'en 1195, sans d'ailleurs abandonner complètement Saint-Nazaire (voir le curieux règlement du cardinal Melior, *Cartulaire*, II, 1900, 29), aurait été commencée au temps du duc Robert I (1032-1075), d'après H. de Fontenay (*Congrès scientifique de France*, Autun 1877, p. 56) : on admet plutôt maintenant que la construction fut entreprise vers 1120 (cf. M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, 1883, p. 14, v. 2 : résumant les articles de Devoucoux et de Pitra, dans les *Mémoires de la société éduenne*, VII, 193 et VIII, 333). Le pape Innocent II accomplit lui-même les cérémonies de la dédicace au cours de son voyage en France (septembre 1130—mars 1132, cf. Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, I, 1885, p. 844 ss.). Je ne vois pas qu'on s'entende au sujet de la date ; ne serait-ce pas le 28 décembre 1130 ? (Innocent se fit couronner à Autun le jour de Noël de cette année 1130, cf. Jaffé, ib., p. 845). Gagnare (*Histoire de l'Église d'Autun*, 1774, p. 314 sq.) explique que Saint-Ladre est la réalisation d'une pensée du duc Hugues II (1102-1142), qui avait dessein d'en faire une sorte de chapelle palatine ; les chanoines ne s'y installèrent, en effet, qu'après le départ des ducs pour Dijon. Il ressort de tout ceci que l'invention des reliques, précédant la célèbre « Révélace » du 20 octobre 1147, prit place quelques années avant 1130, presque soudainement et, en tout cas, sans bruit. Saint-Ladre d'Avallon existait déjà. On peut se demander si le culte professé à Avallon au commencement du XII^e siècle ne donne pas raison de celui qui s'établit à Autun un peu plus tard.

Digitized by Google

Nous n'avons point ici à rouvrir le débat, mais à constater seulement que les *Versus de Lazaro*, recueillis dans un volume du Chapitre d'Autun qui remonte à la fin du IXe siècle, ne dépassent pas la lettre de l'Évangile.

Paulin d'Aquilée, évidemment, n'a pas eu la moindre idée que la survie de Lazare ait eu quelque prolongement en Gaule. Mais le copiste lui-même ni aucun lecteur ancien, c'est-à-dire personne en la cité d'Autun, à l'ombre de la cathédrale, n'a songé à manifester, ne fût-ce que d'un mot dans le titre, par l'épithète *beato* par exemple, l'intérêt que ce poème devait exciter chez des hommes attachés à la mémoire d'un saint patron. L'argument tiré du silence se trouve singulièrement renforcé pour la date à laquelle correspond la transcription de notre texte. Il n'est d'aucune façon vraisemblable que le culte de Lazare de Béthanie ait été célébré vers l'an 900 à Autun, — ni qu'ait eu lieu quarante années plus tôt, en la cathédrale, la translation dont on voudrait charger Girard de Roussillon. On peut dire, en revanche, qu'une pièce de ce genre, surtout si elle a joui de quelque diffusion, a contribué à rendre son héros populaire. En ce sens fort limité, les *Versus* ne sont peut-être pas étrangers au succès de la légende; ils en auront favorisé l'éclosion, en créant un état d'esprit.

Le manuscrit *29* de la Bibliothèque municipale d'Autun [1] est un volume de 148 feuillets (280 × 185) qui provient de l'ancien Chapitre et me paraît avoir été composé vers l'an 900 par plusieurs mains [2].

---

1. Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, I, 1849. p. 19 (notice de Libri). L'inventaire de 1909 attribue à ce manuscrit le n° *31*. Il est préférable, je crois, de retenir la cote de Libri, qui se confond, en réalité, avec celle d'avant la Révolution. Chargé en 1846 de cataloguer les manuscrits rassemblés au Séminaire d'Autun, Libri se trouva en présence d'une série continue de 153 volumes qu'il crut pouvoir remployer. C'était le fonds même de l'ancien Chapitre, classé en 1789 par le chanoine Legouz, bibliothécaire. Mais, parfois, Libri a mal lu les étiquettes, ou bien les chiffres étaient effacés ; en outre, quelques manuscrits avaient été joints à la collection du Séminaire, qui ne provenaient pas du Chapitre. De là, dans la liste de 1846, plusieurs changements et un petit nombre d'insertions. Par exemple notre manuscrit *29* a reçu deux doublets : *29*B et *29*A ; le premier, devenu *32* en 1909, est le n° *149* de Legouz ; l'autre, devenu de même *33* et d'ailleurs en déficit, n'avait pas appartenu au Chapitre. C'est tout le secret du classement de Libri à Autun, classement qui a dérouté plus d'un chercheur. M. Charles Boëil a bien voulu me communiquer le détail complet de cette opération, qu'il vaudrait la peine de rendre public. On reconstituerait ainsi d'une manière sûre l'ancienne bibliothèque du Chapitre.

2. La partie principale, jusqu'au milieu de f. 98 v. a été écrite d'un trait par le même copiste, excepté f. 4v-5 et f. 16 v. La suite est fort mêlée ; huit ou dix copistes peuvent y avoir collaboré. Toute la fin, qui nous intéresse le plus (f. 133-148), est une belle calligraphie de la dernière période du IXe siècle ou du commencement du siècle suivant. A noter f. 89 v un essai de plume, contemporain de la transcription : « Dilectum in



Digitized by Google

Il renferme l'Exposition de Bède, en quatre livres, sur l'Évangile de saint Marc [1], puis les deux poèmes. Libri, qui ne mentionne pas les poèmes, le déclare « incomplet », sans préciser. Probablement, un feuillet de garde a disparu qui portait le titre de la collection ; un feuillet supplémentaire a dû être enlevé de même, à la fin, nous privant des dernières strophes de « l'Histoire de Joseph ». Mais, pour le reste, l'ordonnance des cahiers est intacte [2], à part ceci que l'ultime a souffert un peu des entreprises du relieur au XV^e siècle. Il faut rétablir cette suite :

147 145 141 142 ‖ 143 144 146 148

On lit dès lors :

f. 1 : *Incipit prologus* [.....] *in libro commentariorum super marcam* (en onciales rouges). « In expositionem... » (Cf. P. L. XCII, 131 D).

f. 1 v-3 v : une liste de *XLVI* « capitula » (omise par l'édition); puis le texte de P. L., 133 : en marge reparaissent les chiffres des sections bibliques ; les passages de l'Évangile qui servent de base au commentaire sont reproduits en onciales d'un rouge très clair.

f. 141 r : « ... ut liberi contemplentur formam dei. » *Finit. Explicit expositio in euangelium marci libri IIII beda famu[lus] Xpi presbt. de laudes amen* (de même en onciales rouges). — *Incipit uersus de Lazaro...* « Fuit domini dilectus... »

f. 146 r : « ... mittas ad caelestia » *Finit uersus de Lazaro.* — *Incipit uersus de Ioseph.* « Tercio in flore mundus adhuc cum pubesceret... » [3]

Les autres témoins du texte sont suffisamment connus. Mais il est nécessaire de voir comment ils le représentent, en regard du manuscrit d'Autun. Je les inscris tous dans un tableau d'ensemble qui facilitera la lecture de l'*apparatus* ; les parties du poème sont distinguées d'après l'appui variable qu'elles reçoivent des sept concurrents :

---

Xpo et omni ueneracione recolendo ermenchi », et au bas de f. 139 v une inscription cryptographique, de première main, que je lirais : *Gulelmus puer bo<n>us* et qui, probablement, a été décalquée, moins la double faute, d'après l'archétype.

1. Le manuscrit *30*. 93 feuillets (41 × 31 sur deux colonnes), est un autre exemplaire, très endommagé, de cet ouvrage de Bède. Libri le date : IX^e-X^e siècle. J'estime qu'il a été écrit vers 850 au plus tard ; il peut être un peu plus ancien. Quatre copistes y ont travaillé ; l'ensemble est un beau produit, mais banal, de l'époque carolingienne : les écoles d'Aix et de Tours ont créé un style calligraphique qui élimine d'ordinaire tout trait personnel.

2. Ils sont signés jusqu'au quatorzième (f. 94 v) au moyen des lettres *q^r* formant sigle et de chiffres romains ; le seizième reprend un nouveau compte semblable, qui n'est pas poursuivi.

3. On lit sans peine les vingt-deux premières strophes (f. 146 et 148 r°) ; on aperçoit encore la trace des onze ou douze strophes qui couvrent la dernière page ; le reste manque.

Digitized by Google

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I-VI[2]. | A | B | F | M | P | V | — |
| VI[3]-VII. | A | B | F | M | P | V | W |
| VIII. | A | B | F | M | — | V | W |
| IX-X. | A | B | F | M | — | — | W |
| XI-XIV. | A | B | F | M | — | — | — |
| XV. | A | — | F | M | — | — | — |
| XVI-XXIV. | A | — | — | M | — | — | — |
| XXV-LVII. | A | — | — | — | — | — | — |
| LVIII-LXI[2]. | A | — | F | — | — | — | — |
| LXI[3]-LXIX. | A | — | — | — | — | — | — |
| LXX. | A | — | — | — | P | — | — |

De l'examen des variantes, il ressort que les deux manuscrits de Vérone (V, W) ont un ancêtre commun et que ceux de Saint-Martial (M) et de l'Arsenal (P : Pontifical de Poitiers) se rattachent à la même lignée. Les trois autres, Autun (A), Bruxelles-St-Gall (B) et Florence (F), forment une seconde famille. Par suite, la tradition a dû se diversifier de fort bonne heure sur le sol italien, avant de se propager au delà des Alpes. Quant à la rédaction d'Autun, la plus importante sans doute pour nous, ses déformations phonétiques suffisent à établir qu'elle est séparée de son archétype par une copie intermédiaire, à tout le moins. On voit que le texte s'est beaucoup plus répandu qu'il n'apparaît d'abord. S'il a souffert, c'est à cause de son étendue ; les copistes se sont vite lassés de ce que Paulin ne douta pas de proposer à la piété de ses fidèles.

Le beau mètre trochaïque [1] a été goûté de tout temps. C'est celui qu'a employé Prudence :

Corde natus ex parentis ante mundi exordium [2],

et que l'hymne de Fortunat a rendu plus célèbre encore :

Pange lingua gloriosi proelium certaminis [3].

---

1. Les théoriciens l'appellent tétramètre catalectique : Marius Victorinus II, 5 ; Marius Plotius 5 ; Atilius Fortunatianus II, 11 (cf. T. Gaisford, *Scriptores Latini rei metricae*, Oxford 1837, p. 114, 280, 344). Je ne vois pas qu'on lui donne le nom de septénaire préféré par les auteurs modernes.

2. Cf. U. Chevalier, *Poésie liturgique traditionnelle de l'Église catholique en Occident*, Tournai, 1894, p. 31, (n° 46); G. M. Dreves, *Ein Jahrtausend Lateinischer Hymnendichtung*, Leipzig 1909, I, p. 18.

3. Mêmes ouvrages, p. 50 (n° 71) ; p. 37. — Prudence et Fortunat se servent de strophes de trois vers. Cette strophe s'est maintenue souvent sous la forme « rythmique », comme dans l' *Vrbs beata Hierusalem* ; Adam de Saint-Victor paraît l'avoir prise pour base de ses combinaisons.

Digitized by Google

Mais il n'a plus d'autre loi désormais que l'appui des accents et la régularité de la coupe médiane [1]. De ce large rythme [2], Paulin, dont la prose est volontiers recherchée et pédante [3], a enveloppé avec bonhomie la scène de la résurrection décrite par saint Jean (c. XI, 1-44), qu'il suit tout d'abord pas à pas [4] (strophes I-XXVII); toutefois les strophes II-VI [5] forment un prélude relatif à Marie, emprunté par anticipation à l'histoire du festin de Béthanie (c. XII, 3) [6]. A partir de la vingt-huitième strophe, un commentaire prolixe est introduit dont le partage est moins apparent. Il n'est donc pas inutile d'indiquer les transitions de cette partie, presque toute inédite, qui risqueraient d'échapper au lecteur lassé par ce mouvement de complainte.

XXVIII. Éloge de la terre promise et de ses félicités, — la vraie terre promise où l'on goûte, à l'instar de Marthe et de Marie, la douceur du Verbe; c'est par la foi qu'on y entre et par la pureté. Le Christ est la pierre frappée de la verge par Moïse; de sa croix découlent les deux fleuves du salut. — L'auteur conçoit, semble-t-il, tout ce développement comme la « mystique » de « l'histoire » (v. 159, 161), son sens supérieur et définitif; il entend bien que ce point de vue diffère des « sens allégoriques » qui sont ensuite exposés de façon expresse (v. 162). Le passage des strophes XXXV et XXXVI doit être noté, à cause de l'accent individuel qui s'y manifeste. Le poème est ainsi placé dans la bouche du chrétien en prière; cette intention s'accorde avec la rubrique du titre : *ad cantandum carmina.*

---

1. Sur l'emploi du « rythme » trochaïque à quinze syllabes pendant la première partie du moyen âge, voir Manitius, op. c., p. 757 (index), et surtout W. Meyer, *Ludus de Antichristo*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich (section philologique), 1882, p. 79-85 (et de nouveau dans les *Gesammelte Abhandlungen zur mittelalterlichen Rytmik*, I, 1905, p. 204 sq.); on trouvera là une liste assez complète des compositions de cette espèce. A lire en outre l'étude technique des mêmes *Abhandlungen*, II, p. 342-355 (réimprimée des *Nachrichten* de Goettingue, 1903, n° 2).

2. Il y aurait beaucoup à dire sur le lexique et la grammaire des *Versus*; je dois renoncer à ce commentaire; aussi bien, le sens ne fait jamais difficulté et l'*apparatus* donnera quelques éclaircissements. Pour le rythme, je ferai remarquer que les théoriciens s'expriment mal, lorsqu'ils assurent que la pénultième du « rythme » trochaïque est toujours « brève »; elle est faible, non accentuée, ce qui est fort différent; nous en avons pour preuve des finales comme *uideat te* (67[2]) et *audis me* (100[2]). L'accent final est donc à l'antépénultième; c'est la règle ferme du rythme trochaïque. En outre, il est vrai que les accents se succèdent habituellement de deux en deux syllabes à partir de la syllabe initiale. Je ne vois dans tout le morceau qu'une finale fautive (137[2]).

3. Voir surtout les cinq lettres rééditées par E. Dümmler, *Epistolae aeui Karolini*, II, 1895, p. 516-527 (n°s 15-19 des « Epistolae uariorum Carolo magno regnante scriptae »).

4. Le poète se contente souvent de rapporter les phrases de la Vulgate : v. 29 (Joh., XI, 3); 33 (XI, 11); 37 (XI, 12), etc. On remarquera v. 42, le déplacement de Joh. XI, 7-9, entre XI, 14 et XI, 15; v. 62, la répétition de XI, 21 (déjà transcrit v. 53); plus loin, l'omission de XI, 40.

5. Ou plutôt v. 5-25 : car ce développement ingenieux déborde sur la septième strophe.

6. Avec des traits pris à l'histoire de la pécheresse chez le Pharisien : Lc. VII, 37-38.

Digitized by Google

XLI. Le sens proprement « allégorique » de la scène est le salut du genre humain. Jésus rend la vie au monde accablé par le péché. Lazare représente le genre humain tout entier.

XLVII. Les sœurs de Lazare, à leur tour, représentent la loi et les prophètes, ou bien encore les deux testaments.

L. Sens « théorique » ou « moral » : Lazare est le pécheur endurci qui, retiré du gouffre, se décide à confesser ses crimes ; Marthe et Marie sont la foi et l'espérance qui implorent la pitié divine pour l'âme morte.

LIX. Marthe et Marie figurent encore les deux « vies ».

LXI. Lazare, depuis quatre jours au tombeau, met en lumière les quatre voies du pécheur qu'on reconnaît déjà dans la faute originelle. Pour la même raison, le Sauveur a ressuscité trois morts dans l'Évangile, mais point un quatrième — Judas? — type du pécheur impénitent. Mais il est vrai (LXVIII) que les quatre jours peuvent aussi désigner les vertus morales. Sur quoi, l'écrivain qui pourrait faire durer sans effort cette veine médiocre passe à la doxologie finale. On a l'impression que ses dernières réflexions servent surtout à compléter le nombre des strophes [1].

* * *

## VERSVS PAVLINI DE LAZARO ET AD CANTANDVM CARMINA

| | | | |
|---|---|---|---|
| I | 1 | Fuit domini dilectus | languens a Bethania |
| | | Lazarus beatus, sacris | olim cum sororibus |
| | | Quas Jesus aeternus amor | diligebat plurimum, |
| | | Martham simul et Mariam | felices per secula. |
| II | 5 | Haec Maria fuit illa | domini gratissima |
| | | Quae unguenti preciosi | rore mixto balsami |

1. J'ai eu pour la préparation de cette édition l'aide de MM. André Gillot, archiviste paléographe, et Robert Devreesse, licencié ès-lettres, auxquels je dois des remerciements publics.

Pour la série des manuscrits BFMPVW, j'ai repris les indications réunies par E. Dümmler, *Poetae latini aeui Carolini*, I, 1881, p. 133-136, et II, 1884, p. 689 ; j'ai eu cependant l'occasion de revoir moi même M et P. Dümmler paraît avoir tenu compte de toutes les graphies de ces différents témoins. Le manuscrit d'Autun devenant désormais l'appui principal de l'édition, j'ai dû négliger un petit nombre des variantes relatives à l'orthographe que mon prédécesseur a consignées, voire admises dans le texte ; ce sont tous cas *e* pour *ae*, ou l'inverse, exceptionnellement. A emploie presque constamment *ae* pour *e* ; *audiaebat* 12[1], *mysticae* 13[2], *piaetatis* 17[1], *gutturae* 20[2], *craeaula* 25[2] etc. ; la mention de ces détails eût chargé beaucoup l'apparat, déjà trop long. J'ai omis de même l'épel *e* (pour *ae*), bien que moins fréquent dans A. Tout le reste est noté. On verra que, pour la partie propre à A, il a fallu redresser maintes fois la copie, assez peu soignée. Titre : *Incipit uersus de l.* etc., A ; la première ligne seulement, M ; *De morte lazari et eius resurrectione* B ; *Item uersus bedae* P ; rien dans FVW. 3[1] *quem* P. 4[1] *martam* V ; *martha s. et maria* ABF, ce qui peut fort bien être la vraie leçon, en marquant deux points après *plurimum*. 5[2] *domino*, P. 6[1] *pretiosi (praet.)* AFP. 6[2] *mixti* MV.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Ante diem festum paschae | libram nardi pistici |
| | | Fracto fudit alabastro, | corpus unxit domini. |
| III | 9 | Dabat dulcia per sacros | pedes strictim basia. |
| | | Non cessabat lacrimarum | resolutis crinibus |
| | | Vndas tergere. Sacratis | domini de labiis |
| | | Audiebat uerbum. Domus | flagrabat odoribus. |
| IV | 13 | Fractum signat alabastrum | Iesu corpus mistice |
| | | Quod in crucis est altare | passionis tempore |
| | | Fossum clauis et apertum | per scissuram lanceae |
| | | De quo sanguis redundauit, | unda fluxit laticis. |
| V | 17 | Hoc de fonte pietatis | odor flagrantissimus |
| | | Emanauit, quo repletus | mundus illum caruit |
| | | Sordidum fetorem, dudum | pro dolor heu miseri |
| | | Quem tulerunt protoplasti | serpentis de gutture. |
| VI | 21 | Hoc de fonte mundus omnis | ablutus a crimine |
| | | Preciosi modo spirat | odoris flagrantiam, |
| | | Candidis indutus stolis | scissa perizomata |
| | | Est exutus peccatorum | contexta de foliis. |
| VII | 25 | Est Maria baptizata | hoc in fonte credula, |
| | | Est et Martha. Quarum frater | infirmatus Lazarus |
| | | Mortis atque uitae stabat | summo in confinio |
| | | Pro quo nuncium sorores | triste ferunt domino : |
| VIII | 29 | « Ecce domine quem amas | infirmatur Lazarus. |
| | | « Iam decumbit resolutis | membris languens miseris, |
| | | « Nisi ueneris et aegrum | inuisere iubeas. » |
| | | Desolatas heu relinquit | germanas et obiit. |
| IX | 33 | « Non ad mortem nunc est — inquit | Iesus — haec infirmitas, |
| | | « Sed ad gloriam est dei. » | Retulit discipulis : |
| | | « Lazarus amicus noster | dormit. Vadam protinus |
| | | « Vt a somno uigilanter | illum cito suscitem. » |
| X | 37 | « Domine si dormit — aiunt | confestim discipuli — |
| | | « Saluus erit » aestimantes | quod de somno diceret. |

---

10¹ *lacrimare* A. 10² *ressolutis* M *solutis* A. *clinibus* M 1e main, *criminibus* A. 11¹ *tegere* B. 11² *delabiis* A. 12¹ *uerbum* omis par F. 12² *fraglabat* A. 13² *mystice* AP. 14 *passionis est altare* F. 15² *per cissuram* M *percussura* P. 16¹ *redundabit* F. 16² *latices* B. 17² *fraglantissimus* A *flagratissimus* B. 18¹ *quod* B. *repletur* V. 18² *illo* PV. 19¹ *sordido* PV. *foetorem* A *foetore* P *fetore* V. 19² *dolore* F *doia* M. *eu* B. *miserae* F *miserum* B. 20¹ *que* V. *protoplausti* B. 20² *gutture* omis par F *guture* M. 22¹ *praetiosimo* | *do A pretioso m.* V. 22² *flagrantia* AP. 23¹ *canditis* W. 23² *scissam* A. *peryzomata* A. 24¹ *exuta* B. 24² *texta* B. *defolius* M, *defolus* A. 25¹ *baptisata* F. 26¹ *quorum* W. 26² *infirmatur* MVW (leçon adoptée par Dümmler). 27¹ *mortis atque uitae: manibus ad quem* B. 27² *confinio: conludio* B. 28¹ *nuncium: nimirum* BF. 28² *tristes* B *tristem* VW. 30¹ *decumbet* W. *deseluts* V *desolutas* W. 31² *inuiseri* F. 32 Dümmler ne ferme les guillemets qu'après ce vers, comme s'il achevait le discours des deux sœurs. *desolatas heu: d. eum* M *desolata seu* B. *reliquit* B. 32² *germana* B. 33¹ *ad mortem nunc* omis par B. *inquid* AF (A est fidèle à cette graphie dans la suite). 36¹ *uigilantem* B. 37² *discipuli confestim* F ; *discipulis* W.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Ille uero de sopore | mortis causam protulit |
| | | More dei, quia cuncta | uiuunt illi perpetim. |
| XI | 41 | Manifeste post haec dixit : | « Lazarus est mortuus. |
| | | Reuertamur in Iudaeam. » | Quo contra discipuli : |
| | | « Num querebant te Judaei | nuper interficere ? |
| | | « Nunc illuc quo pacto dicis : | reuertamur iterum ? » |
| XII | 45 | « Non offendit — dixit Jesus — | per diem qui graditur, |
| | | « Sed qui noctis tetras carpit | impingit per tenebras. » |
| | | Dixit Didimus, cui fixum | Thomas nomen resonat : |
| | | « Nos eamus et cum eo | moriamur pariter. » |
| XIII | 49 | Venit ergo tunc in loco | Iesus mundi gloria. |
| | | Vbi Martha iam defuncto | fratre currit obuiam. |
| | | Mox prostrata super terram | pedes tenet domini. |
| | | Adorauit et in uoce | dixit lacrimabili : |
| XIV | 53 | « Hic si domine fuisses | meus frater mortuus |
| | | « Non fuisset, sed hoc scio | quia quod poposceris |
| | | « Dabit tibi deus. » Ait | Iesus : « Martha, Lazarus |
| | | « Surget ; credere si possis, | uides dei gloriam. » |
| XV | 57 | « Scio domine, resurget | in die nouissima. » |
| | | « Ego sum — respondit Christus — | uitae resurrectio. |
| | | « In me siquis credit uiuet, | etiamsi mortuus |
| | | « Fuerit. Credis hoc, Martha ? » | « Credo — dixit — domine. |
| XVI | 61 | « Tu es unicus aeterni | genitoris filius. |
| | | « Si tu praesens hic fuisses, | meus frater uiueret. » |
| | | O quam bene Martha credis. | Recta fide loqueris. |
| | | Vbi uita praesens adest, | mors abesse creditur. |
| XVII | 65 | His in domini benignis | consolata labiis |
| | | Cursim pergens et Mariam | uocauit silentio : |
| | | « Ecce noster adest bonus | magister et uocat te. » |
| | | Mox exiliens, audito | Iesu sancto nomine, |
| XVIII | 69 | Currens anxia peruenit | erat ubi dominus, |
| | | Crinibus auulsis sparsim, | soluta caesarie, |

---

39² *causa* B *cause* M. 40¹ *more dei* omis par F ; *dei : domini* M. *qui* M *qua* B. 40² *uiuunt* omis par B. *perpetim : in perpetuum* B. 41¹ *haec : hoc* M (leçon de Dümmler). 41³ *l. mortuus est* F *mortuus est l.* M (leçon de Dümmler). 42² *quo : B* prépose *a*. 43-46 ces vers sont peu lisibles dans A, et même point du tout en certains endroits, le haut de la page 142ʳ ayant été gâté par l'humidité ; les trois autres manuscrits fixent le texte. 43¹ *num : nunc* M, dans A on lit seulement *nun*, ses deux congénères rendent certaine la leçon *num*, que Dümmler admet malgré sa préférence habituelle pour M. 44¹ *nunc :* B ajoute *me*. 46¹ *noctis tetras : n. terras* M *tetras n.* B, *noctis* est trop bien attesté pour qu'on puisse écrire *noctes*, meilleur à notre goût. 46² *inpingit* B, dans A on ne lit plus que *pingit*. 48¹ *eaumus* F. 49² *gloriam* B 50¹ *hubi* A, et encore plus loin. 50² *fratri* F par correction. 54¹ *sed* omis par B. 56¹ *surgit* A ; d'après Dümmler, F aurait ici *resurgit*, il semble que cette variante doive se rapporter à 57¹ 56² *uidis* A *uidebis* B. 57¹ *resurgit* A, cf. 56¹. 57² *nouissimo* Vulgate (Ioh. XI, 24). 58¹ *xps* corrigé de *ihs* A. 59¹ *uiuet : uiuit* AM, F omet. 62² *uiuerit* A. 63¹ *o : hoc* M. *martha bene* M 64¹ *praesens (pre.* M) : *silentio ecce noster* A (mots repris par erreur de 66-67). 65¹ *benignus* A. 66¹ *maria* A. 70² *soluto* M.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Pectus pugnis sauciatum, | lacrimarum riuulis |
| | | Teneris infectis genis, | madefacta facie. |
| XIX | 73 | Nam qui solet se suffundi | rubor uenustissimus |
| | | Mixtus roseo candore, | simulatus liliis |
| | | In pallore mox conuersus | lusit pulchritudine. |
| | | Iam singultu quatiente | uox stridebat gracilis. |
| XX | 77 | Mox amplexos incuruata | Christi pedes strinxerat. |
| | | « Heu me, domine si praesens | adfuisses, Lazarus |
| | | « Non fuisset delicatus | meus frater mortuus. » |
| | | Flebant Martha seu Maria. | Cunctus flebat populus. |
| XXI | 81 | Quod ut Martham uidit flere | ac Mariam dominus, |
| | | Tactus cordis est dolore, | benigna clementia, |
| | | Semetipsum mox turbauit, | fremuit in spiritu. |
| | | Lacrimatus est et ipse | totus dulcis dominus. |
| XXII | 85 | Nostra tamen miseratus | fleuit de substantia |
| | | Quam suscepit, pietatis | exigente uiscera. |
| | | In quo deus erat uerus | flere numquam potuit |
| | | Nec turbari potest illa | dealis essentia. |
| XXIII | 89 | « Vbi posuistis eum | — Iesus inquit — dicite. » |
| | | « Veni domine, nunc uide. » | Fleuit rursus dominus. |
| | | Flebant nimirum Iudaei | dicentes ad inuicem : |
| | | « O quam tenere uiuentem | diligebat Lazarum. » |
| XXIV | 93 | « Patefacite speluncam, | remouete lapidem. » |
| | | « Heu me, domine iam fetet | reliquatis carnibus. |
| | | « Quarto radio iam solis | eflugatis tenebris |
| | | « Lux in orbe radiauit | ex quo iacet mortuus. » |
| XXV | 97 | Tunc ad caelos eleuatis | uenerandis oculis |
| | | His aeternum coepit patrem | Iesus sacris precibus |
| | | Exorare : « Pater tibi | summas ago gratias |
| | | « Quia semper me exaudis. | Scio quia audis me, |
| XXVI | 101 | « Sed hoc dico propter turbam | circumstantem populi |
| | | « Vt me credat a te missum | de supernis sedibus. » |
| | | Haec dicens et ad sepulchrum | conuersus cum lacrimis |
| | | Voce magna clamauit * | « Veni Lazare foras. » |
| XXVII | 105 | Mox exiliens ligatus | manus pedes institis, |
| | | Strictim facie obpanso | tecta de sudario : |
| | | « Hunc resoluite, sinite | iam abire liberum » |
| | | Dixit dominus qui uiuum | reduxit ab inferis. |

---

71[1] *Pect* (sic) M. 71[2] *riuolis* A. 73[2] *robur* M. *uetustissimus* A. 74[1] *mixtum* A. 75[1] *lusit : liis et* (sic) A. *pulcrit.* M. 76[1] *quaciente* M. (*quasciente* 1[re] main). 76[2] *nox* M. *cracilis* M. 77[2] *strincxerat* A. 79[1] *diligatus* A. 80[1] *seu : et* M. 81[1] *martha* A. 81[2] *hac* M. *maria* A. 82[2] *benigno* M. 86[2] *uiscere* M. 87[2] *nunq.* M. *potuisse* A. 89[1] *posuisti* A, c'est peut-être la bonne leçon, si *dicito* est correct ; pourtant les possibilités sont en faveur du texte de la Vulgate 89[2] *inquid* AM. *dicito* AM, Dümmler admet aussi *dicite.* 95[2] *refugatis* M. 104[1] *uocem* A. ; manque une syllabe, on pourrait supposer *uoce* <*cu*>*m.* 106[1] *faciem* A.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| XXVIII | 109 | Quam feliciter, Maria, | uestrae, Martha, lacrimae |
| | | Sunt in gaudium conuersae | mille modis melius |
| | | Quam fuerunt ante luctum, | quia mitis dominus |
| | | Vos dilexit et aeterna | praecinxit laetitia. |
| XXIX | 113 | Haec est illa terra priscis | repromissa patribus |
| | | Quam fluentem melle lacte | scriptura commemorat. |
| | | Christi caro per hanc terram | quam sumpsit ex uirgine |
| | | Recte potest designari | per figuram typicam. |
| XXX | 117 | Mel et lac dulcedo potest | sentiri roriflua |
| | | Quae de fonte redundauit | dei sapientiae, |
| | | Necnon opus pietatis, | uirtutum miracula, |
| | | Quae per mundum radiauit | signis mirabilibus. |
| XXXI | 121 | Nam quid dulcius Mariae, | quid Marthae suauius |
| | | Esse potuit quam uerbi | degustasse pabulum |
| | | Quod ex eius meruerunt | labiis percipere |
| | | Vel quo uinum receperunt | de sepulchro Lazarum ? |
| XXXII | 125 | O quam felix et beata | constat illa anima, |
| | | Ad hanc terram quae per fidem | cordis cum munditia |
| | | Intrat passibus amoris | uincta dei gratia. |
| | | Hoc quod credit corde firmat | uenerandis actibus. |
| XXXIII | 129 | Quam infelix quamque rea | semper miserabilis |
| | | Ad hanc terram quae non intrat | reprobata uitiis, |
| | | Quam repellit infidelis | et peruersus animus. |
| | | Haec ad tartari tormenta | descendit sulphurea. |
| XXXIV | 133 | Praesta mihi, deus meus | rerum bone conditor, |
| | | In hanc terram, recta fide | mundo corde gradiens, |
| | | Introire, iam Iordane | transmisso balsigeri, |
| | | Quod designat per figuram | sacramentum baptismi. |
| XXXV | 137 | Huius ut possim indignus | lactis de dulcedine |
| | | Ac de mellis satiari | sapore mitissimo, |
| | | Quod distillat illa terra | quae sumpta de uirgine |
| | | Lacte melle semper rigat | corda spiritaliter. |
| XXXVI | 141 | Grandia te posco nullis | confisus de meritis, |
| | | Sed haec tua supplex peto | certus de clemencia, |
| | | Grandia qui nosti dare | munere gratuito |
| | | Multo melius quam quisquam | te possit exposcere. |

---

110² *modiis* A. *melius* par conjecture : *medius* A. 114¹ *melle lacte* (cf. 140¹) : *mel et lacte* A. 114² *scriptura* corrigé de *scripturae* A. 115¹ *hanc* : *hant* (sic) A. 118² *sapientia* A. 119² écrire peut-être *miraculo*. 124¹ *quod* A. 126² *cu(m)-mundatia* (sic) A 131¹ *reppelit* A. 132² *discendit* A. *sulphorea* A. 135¹ *introyre* A. 135² *baesigaeri* (sic) A : ce terme étrange et inexpliqué est employé ailleurs par Paulin, cf. P. L., XCIX, 512, 516 : Dümmler, « Epistolae », II, 1895, 518, 9, écrit *bals*<*a n*>*igeri*, d'après la suggestion de Balugze ; il est vraisemblable que tel est bien le sens, mais la mesure du vers montre bien désormais que *balsigeri* n'est pas le résultat d'une bévue et, par suite, qu'il faut s'y tenir. 138¹ *satiare* A 139¹ *destillat* A. 141¹ *grandiate* (sic) A.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| XXXVII | 145 | Haec est illa petra Mosis | de qua sanctus cecinit : |
| | | « Suxerunt de petra melle | de saxo durissimo » : |
| | | Oleum quod dicit sanctus | per enigma spiritum, |
| | | Quem post gloriam triumphi | flauit in discipulos. |
| XXXVIII | 149 | Potest accipi doctrina | per mellis dulcedinem, |
| | | Quam rorauit totus dulcis | et desiderabilis |
| | | Iesus, esset cum infirma | passioni dedita |
| | | Eius caro quae surgendo | facta est fortissima. |
| XXXIX | 153 | Haec est, inquam, quae percussa | bis uirga largifluas |
| | | Fudit undas, satiauit | quae turbas innumeras. |
| | | Christus est petra, per lignum | qui crucis percussus est, |
| | | Iuxta Pa<uli> uocem sancti | doctoris egregii. |
| XL | 157 | Quando se pro nobis sanctum | fecit sacrificium, |
| | | Tunc de lateris fixura | fons uiuus elicuit |
| | | De quo mistice fluxerunt | duo simul flumina : |
| | | Sanguis nam redemptionis | et unda baptismatis. |
| XLI | 161 | Salua namque ueritate | decenter historiae, |
| | | Requiramus diligenter | sensus allegoricos. |
| | | Facta nostri redemptoris | piena sunt mysteriis, |
| | | Habent aureas radices, | fructus suauissimos. |
| XLII | 165 | Nam Iesus saluator mundi, | sicut ipse dixerat : |
| | | « Pater meus operatur, | nunc et ego operor », |
| | | Vt tunc Lazarum in carne | suscitauit mortuum, |
| | | Modo mortuos in culpa | suscitat per gratiam. |
| XLIII | 169 | Lazarus humanum genus | per figuram typicat, |
| | | Quod diffusum est per mundi | quadrifixos cardines. |
| | | Vnde quarto iam sub die | sepultus adseritur, |
| | | Quia mortuus sub mundi | plagis fuit quattuor. |
| XLIV | 173 | In peccato protoplasti | mortuus describitur, |
| | | Quod Iesus aeterna uita | precioso sanguine |
| | | Suscitauit * * * * | * * * * * * * |
| | | <Qui clamauit> uoce magna | et emisit spiritum. |

146[1] *melle* paraît être une forme neutre ; sinon, écrire peut-être *mella* ; Vulgate (Deut. XXXII, 13) a bien *mel*. 146[2] *xaso* (sic) A. 147[1] *dicit* par conjecture : *decet* A. 148[1] *triumphy* A ; la syllabe *phy* ainsi que *flauit* semblent de 2[e] main sur grattage. 153[1] *in quamque* (sic) A. 154[2] *que* A. *inmuneras* A. 156[1] *pauli* (cf. I Cor. X, 4) : les deux premières lettres sont seules lisibles, avec le premier trait de *u*. 158[1] *fixuram* A. 159[1] *flexerunt* A. 161[1] *ueritatem* A. 162[2] *allegoricus* A. 164[2] *suauissimus* A, 1[e] main. 166[1] *operatus* A. 168[2] après *gratiam*, un lecteur du X[e] siècle a écrit grossièrement : *in culpa per gracia*. 170[1] *dis-usum* (sic) A. 170[2] *quadrofixo cardine* A. 171[2] *aiseritur* : *adfertur* A, autant qu'on peut voir. 172[1] *mortuum* A. 173[2] *mortuum* A. *discribitur* A. 175-176 pour ces deux vers, A donne simplement : *suscitauit uoce magna* etc. : quinze syllabes font donc défaut, soit un vers entier ; le parallelisme de Mt. XXVII, 50 montre que la lacune commence après *suscitauit* ; il est donc naturel de supposer une faute par « saut du même au même », et c'est pourquoi je supplée *clamauit*, indiqué de même par Mt ; 175[2] pouvait s'achever par un mot comme *moriens* ; on pourrait imaginer aussi que le groupe *uoce magna* se présentait à la même place dans les deux vers ; on aurait dès lors, par exemple : *Suscitauit uoce magna iacentem in sepulchro, qui clamauit uoce magna et emisit spiritum.*

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| XLV | 177 | Mori uoluit et mortem | sua morte pertulit. |
| | | Resurrexit ut ad uitam | mortuos reduceret, |
| | | Caelos omnes penetrauit | ut ad caeli gaudia |
| | | Sua morte liberatos | mitteret miraculo. |
| XLVI | 181 | Lapis ille qui speluncae | dicitur inpositus |
| | | Insensibiles demonstrat | humanas praecordias. |
| | | Quae tunc lapides, non deum | adorabant : similes |
| | | Illis factis, quasi graui | iacebant sub pondere. |
| XLVII | 185 | Quaeri potest quid sorores | Lazari significent, |
| | | Quae pro morte fratris Iesum | postulant tam anxie. |
| | | Legem p<uto> seu prophetas | per has sanctas feminas |
| | | Non absurde <d>es<i>gnari | sensim per enigmata. |
| XLVIII | 189 | Si propheta<e> uel legales | resoluantur paginae, |
| | | Inuenimus depraecantes | <Iesu>m dei filium, |
| | | Vt ueniret et saluaret | quasi fratrem Lazarum |
| | | Genus hominum quod serpens | ueneno necauerat. |
| XLIX | 193 | Nihil obstat si per duas | has beatas feminas |
| | | Duo quoque testamenta | uolumus exprimere, |
| | | Vetus scilicet ac nouum. | Vtrorumque series |
| | | Iesum diligit et orat | humano pro genere. |
| L | 197 | Quod si cuncta peruolantes | summatim theorica |
| | | Replicemus et succincte | tangamus moraliter |
| | | Singula quae sunt per stilum | promulgata tropicum. |
| | | Possumus haec conpetenter | aliter intellegi. |
| LI | 201 | Potest Lazari per mortem | peccatoris anima |
| | | Vnaquaeque designari, | quae cordis in speleo |
| | | Sub peccato consopita | quasi superpositum |
| | | Portat lapidem qui mentis | ostendit duritiam. |
| LII | 205 | Haec introrsus dumque furtim | latet obstinaciter |
| | | Nec se foras confitendum | desperata prodiit, |
| | | Foetet grauis sauciata | peccati putredine : |
| | | Quam respectu pietatis | Iesus bonus suscitat. |
| LIII | 209 | Quid est dicere nam Iesum : | « Venis foras Lazare », |
| | | Nisi hoc quod in peccati | iam demersum baratrum |
| | | Vocat pius peccatorem | mox per donum gratiae |
| | | Vt se uiuus foras prodat | confitendum crimina. |
| LIV | 213 | <C>uius carae sunt sorores | spes et fides geminae. |
| | | Martha fidei ostentat | typum ; cui dicitur : |

177² *mortem* A. 179² *gaudia. gaudia* (sic) A. 180¹ *liberatus* A. 180² *miraculas* A. 182² *precordias* A ; cet étrange féminin est trop précisément déterminé pour qu'on puisse suspecter sa solidité textuelle. 183¹ *deum : d(e)o* A. 183² *similis* A. 185¹ *quaeri*, par conjecture : A donne assez nettement *quem*. 186¹ *ihs* A. 186² *anxiae* A selon sa coutume, pour l'adverbe. 187¹ *puto*, par conjecture : la première lettre est certaine, la quatrième assez probable. *prophetis* A. 188¹ *designari* est probable, bien que fort effacé. 191² *fratrum* A. 192² *negauerat* A. 199² *trophicum* A. 201² *animam* A. 207¹ *graui* A. 208¹ *quarespectu* A. 208² *bonis* A. 209¹ *ihu* A. 210² *dimersum* A. écrire peut-être *barathro*. 212² *crimina* corrigé de *criminum*, A.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | ‹ Si credideris, uidebis | Martha dei gloriam. › |
| | | Spei formulam Maria | certo tenet pectore. |
| LV | 217 | <N>on arguitur Maria | de tempore fidei ; |
| | | Sed ut uenit, ueneranter | adorato domino, |
| | | Meruit salutem suis | adipisci precibus, |
| | | Quia spes effectum capit, | si non est ambigua. |
| LVI | 221 | Potest ratio doceri | atque conscientia |
| | | Per has duas mulieres | quae quasi pro mortuo |
| | | Fratre spiritu exorant | dei sapientiam, |
| | | Vt in scelere sepultum | suscitet ad ueniam. |
| LVII | 225 | Auferatur ergo primum | lapis iussu domini, |
| | | Vt peccator uocem Christi | audiens exiliat |
| | | Et spelunca patefacta, | id est cordis auditu |
| | | Reserato, paenitendus | reuiuescat animus. |
| LVIII | 229 | Veniant istae sorores | pro salute mortui. |
| | | Iesum lacrimis exorent, | ut clementer animam |
| | | Quae est mortua respectu | pietatis suscitet, |
| | | Insensibilem rigorem | de corde remoueat. |
| LIX | 233 | Possunt etiam per duas | has sorores congrue |
| | | Duae uitae figurari | utraeque perspicue : |
| | | Altera laboriosa | quae sudat in opere, |
| | | Altera quae se suspendit | raptim super aethera, |
| LX | 237 | Vna bona nam seruilis, | altera sed optima. |
| | | Haec turbatur circa multa, | haec de multis libera. |
| | | Ista sui conditoris | speciem desiderat, |
| | | Ardet ignibus amoris, | quaerit, amat, diligit. |
| LXI | 241 | Tunc quatriduanum fertur | iacuisse mortuum, |
| | | Cuius numeri figuram | sic datur intellegi : |
| | | Quattuor modis peccatum | nequiter efficitur, |
| | | Per quod noster prorsus homo | moritur interior. |
| LXII | 245 | Primum nascitur in corde | mala cogitatio |
| | | Quam confessus prauus fouet | atque delectatio. |
| | | Haec in specie formata | lingua foras parturit, |
| | | Dum loquendi dat effectum | per uerba mortifera. |
| LXIII | 249 | Post haec peius ablata | prorumpit in opere. |
| | | Quarta dies pertinacem | peccatoris animum |

---

215[2] *martha* corrigé de *martham*, A. 216[2] *certo* ; *o* dans l'interligne, corrigeant *certa*, le tout de la 1re main de A. 222[2] *quae quast*, par conjecture : A a seulement *quequas* ; je n'ose pas proposer *quae quaeque* ou *quae quoque*, tour un peu trop rude, encore que l'auteur n'ait guère souci de l'euphonie. 223[2] *sapiti* | *entia*(sic) A. 224[1] *sepulto* A. 226[1] *audens* A. 227[2] *auditurei* A. 228[1] *reseratum* A. 229[1] *iste* F. 230[1] *ihu* A. 230[2] *anima* AF. 234[2] *utreque* AF ; il faut se retenir de corriger : *utraque*, à cause de 195[2]. *perspecuae* A. 235[1] *laboriosae* A *labriese* F, ce qui suppose dans l'ancêtre commun à AF la forme *laboriose* ; néanmoins l'adjectif, déjà conjecturé par Dümmler, est la bonne leçon probable, l'adverbe ressemblant trop à une cheville. 236[2] *rapihim* F. *ethera* F *aetera* A. 237[1] *seruulis* A. 237[2] *obtima* A. 240[2] *querit* F *queret* A. 241[1] *hunc* F. *quiatriduanum* A. 242[2] *intelligi* F. 243[1] *nequitur* A. 247[1] *spetiae* A. 249[1] *ablacta* A ; peut-être devrait-on proposer *allecta* au lieu d'*ablata*. 249[2] *prorumpet* A.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Non inmerito designat, | per longam incuriam |
| | | Sub peccato delitescens | dum defendit crimina |
| LXIV | 253 | Quattuor his modis iacet | in spelunca pectoris |
| | | Anima sepulta, Iesus | quam supernus arbiter |
| | | Alta uocat pietate, | quatenus per gratiam |
| | | Viuat mortuus et culpam | paenitendus defleat. |
| LXV | 257 | Serpens male persuasit, | Eua delectata est, |
| | | Adam praebuit confessum. | His tribus speciebus |
| | | Protoplasti deliquerunt. | <Diem qua>rtum repperit, |
| | | Quando scelus excusauit | arguente domino. |
| LXVI | 261 | Hinc est igitur quod Christus | tres mortuos suscitat : |
| | | Infra domum nam puellam, | extra portam iuuenem, |
| | | Lazarum quatriduanum. | Mente lingua opere |
| | | Mortuos ad uitam uocat | relaxando facinus. |
| LXVII | 265 | Quarti uocem nunciantis | audiuit tunc mortui. |
| | | Sed siletur eius uita, | quia ualde rarum est |
| | | Vt resurgat desperatus | ac negator criminis. |
| | | Surgit forte, sed per dei | facta mirabilia. |
| LXVIII | 269 | Quattuor uirtutes possunt | designare animae |
| | | Isti quattuor quinimmo | dies. Principaliter |
| | | Est prudentia, secunda | namque temperantia, |
| | | Tercia nam fortitudo, | quarta sed iusticia. |
| LXIX | 273 | <A>b his regitur uirtutum | quattuor praesidiis |
| | | Dei gratia praeuenta | competenter anima. |
| | | Prima scitur, sed secunda | temperat scientiam. |
| | | Firmat tercia, sed quarta | fortia iustificat. |
| LXX | 277 | Splendor lucis, te praecamur, | nate patris unice, |
| | | Qui cum patre deus regnas | sanctoque cum spiritu, |
| | | Vt quos proprio cruore | redemisti seruulos |
| | | A peccatis absolutos | mittas ad caelestia. |

FINIT VERSVS DE LAZARO

---

252[1] *delitiscens* A. 254[2] *qua* A. 256[1] *culpa* A. 256[2] *deffleat* A. 259[1] *protoplasti* corrigé de *protoplasto*, A. *dereliquerunt* A. 259[2] sept ou huit lettres ont disparu : *quartum* est une restitution certaine et rend *diem* probable. 263[2] *opore* A. 264[2] *fucimus* A. 269[2] *designari* A. 272[1] *tertia* A (au contraire 276[1]). 273[1] *uistutum* (sic) A. 275[2] *scientia* A. 277[2] *nate : sanctae* P. 278[1] *regnat* A. 280[2] *mittat* P, ensuite corrigé. *Finit* etc. dans A seulement.

ANDRÉ WILMART.

Digitized by Google

# LA SÉCULARISATION DE L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES A LIÉGE (1785).

*(Suite).*

## § 3. Autres tentatives de sécularisation.

L'exclusivisme du recrutement en faveur des filles de la noblesse dans certaines abbayes cisterciennes du pays de Liége, ne fut pas sans exercer une influence regrettable sur la discipline de ces maisons. Ce fut le cas à Burtscheid [1], Val-Notre-Dame [2], Robermont, à Visé, aux Blanches Dames d'Aix-la-Chapelle [3].

L'élasticité avec laquelle on interprétait les décrets du Concile de Trente relatifs à la clôture des moniales, pouvait être un danger pour leur discipline. La clôture, telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée, était loin d'être la norme des monastères au moyen-âge, et une bonne discipline pouvait se concilier avec une clôture mitigée. L'ordre de Cîteaux avait posé en principe la clôture des moniales, mais on prévoyait le cas de sorties utiles et de visites de parents ou autres personnes qu'on recevait en des parloirs sans grille. Les réformes des XVe et XVIe siècles urgèrent l'établissement de la clôture stricte, mais, dans les Pays-Bas et dans la principauté de Liége, on se heurta à une opposition de principe, qui finit par avoir raison.

Les efforts de l'abbé de Clairvaux, Denis Largentier, désireux d'appliquer les décrets du Concile de Trente et du chapitre général de 1605, comme ceux d'autres abbés zélés, s'étaient heurtés à une

---

1. Aug. Schaake, *Die Verfassung und Verwaltung der Cistercienserinnen-Abtei Burtscheid*. Aix-la-Chapelle. 1913. p. 33. 35. 37-38; Em. Pauls, *Eine Revision der Abtei Burtscheid bei Aachen durch den päpstlichen Nuntius Bussi, Erzbischof von Tarsus, im Jahre 1708* (*Zeitschrift des Aachener Geschichts-Vereins*, t. XXXIII. 1911, p. 64-71).

2. L'absence de clôture était un danger perpétuel de fléchissement de la discipline, comme en témoigne une anecdote racontée par l'abbesse Victoire de Villenfagne (+1788), (de Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*. Liége. 1817, t. II, p. 221-222).

3. Le nonce de Cologne rencontra une opposition sérieuse chez les Dames Blanches d'Aix-la-Chapelle, chez les religieuses de Visé, mais Rome tenait bon et insistait pour l'établissement de la clôture (Arch. Vatic., Nonciature de Cologne, Reg. 223 A, lettres du card. Ottoboni des 2 déc., 23 déc. 1690. 13 janvier 1691 : du card. Spada du 1r sept. 1691, 28 juin, 27 sept., 25 oct. 1692. 21 février, 27 juin 1693 ; lettres des 12 sept. et 24 déc. 1690 (Reg. 70). 8 juin 1692 (Reg. 73). sept. 1692 (Reg. 74). 17 mai 1693 (Reg. 75).

Digitized by Google

résistance partagée par des membres influents du clergé et surtout par les familles intéressées [1].

Les cisterciennes du pays de Liége n'avaient pas de clôture stricte, et, quand l'abbé Edmond Jouvent d'Aulne, nommé en 1633 vicaire-général de l'ordre en Belgique, essaya de l'introduire, il échoua par suite de l'opposition faite par l'évêque lui-même, par le chapitre et les monastères intéressés [2]. Rome insista plus tard, et, le 20 juillet 1690, l'évêque de Liége publia une ordonnance en vertu de laquelle il interdisait toute profession dans les monastères qui refuseraient de l'accepter. Cette ordonnance mit en émoi la noblesse du pays, habituée à considérer certaines maisons religieuses comme ses fiefs ; elle contrariait leurs habitudes.

On vit aussitôt Richard de Hemricourt, seigneur de Soiron, dont la fille aînée, religieuse à l'abbaye cistercienne de Val-Notre-Dame, était arrivée à la fin de son noviciat, demander qu'elle pût émettre ses vœux, en dépit du refus de clôture, sous le prétexte qu'elle était entrée avant le décret [3].

Le cardinal secrétaire d'État refusa d'entrer dans cette voie, en raison de l'importance de la mesure prise par le Saint-Siège, acceptée par les évêques, dans l'intérêt même des familles qui se croyaient lésées, puisqu'elle devait contribuer à garantir leur propre réputation et leur honneur [4]. Déjà, le 11 octobre 1690, le même cardinal avait rejeté les raisons alléguées par la noblesse du comté Looz « prétextes spécieux pour complaire au caprice de ces religieuses » [5].

De son côté, l'ordre équestre du pays de Liége s'émut de cette mesure, qui contrariait des habitudes invétérées ; il résolut de protester auprès du nonce de Cologne, et comme on ne pouvait espérer voir Rome revenir sur une décision de principe, on songea à demander la sécularisation d'Herckenrode et de Val-Notre-

1. *Cistercienser Chronik*, 1917, p. 175-176, 202; Lewaitte, *Histor. Camberonensis*, P. II, p. 570 ; Hautcœur, *Histoire de l'abbaye de Flines*, 2e éd. Lille. 1909, p. 196-205 ; Papiers du Président Roose (Archives du Royaume à Bruxelles, t. 33, f. 75).

2. D. Herset, *Chronicon Alnense*, p. 39-40 ; Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 340 ; Monnier, *Histoire de l'abbaye de Cambron* (*Annales du Cercle archéol. de Mons*, t. XIV, p. 133).

3. Nonciature de Cologne, vol. 70, lettre du nonce du 28 octobre 1690.

4. Nonciature de Cologne. Reg. 223 A. lettre du 11 novembre 1690.

5. « Non si stima bene che Mons^r vescovo, a cui sono ben noti i gravi scandali che sono provenuti dall' andare le religiose vagando, si arrenda alle insinuazioni de' secolari, a' quali non tocca il peso di rendere conto a Dio della vigilanza e della sollecitudine che devono havere i prelati del gregge allo loro (sic) commesso. Insista perciò V. S. nell'osservanza del decreto, anche perchè non serva la mutazione di stimolo e di esempio agl' altri di pretendere il simile. Roma. 21 ottobre 1690 (Reg. 223 A.)

Digitized by Google

Dame, deux abbayes de cisterciennes qui se recrutaient dans la noblesse du pays.

Le 22 juin 1693, le nonce écrivait à Rome que les nobles du pays de Liége, représentés par Albert-Octave, comte T' Serclaes de Tilly, commandant en chef des troupes du prince-évêque, et par Florent-Henri, baron de Berlaymont, lui avaient remontré que les abbayes de Val-Notre-Dame et d'Herckenrode avaient été fondées pour des filles de la noblesse, et qu'elles préféraient plutôt s'éteindre que d'accepter la clôture ; ils proposaient donc de les convertir en chapitres nobles à l'instar de celui de Nivelles [1].

Un accusé de réception, assez poli, fut envoyé par le cardinal Spada, au nonce de Cologne, le 18 juillet 1693, mais Rome entendait persévérer dans sa ligne de conduite [2].

L'État noble de Liége, dans sa réunion du 20 janvier 1694, décida de députer auprès du prince-évêque, Louis d'Elderen, deux délégués, le comte T' Serclaes et le baron de Berlaymont, pour le prier de vouloir ériger les monastères d'Herckenrode et de Val-Notre-Dame en collèges de chanoinesses avec les mêmes statuts, conditions, avantages et prérogatives que les autres collèges de chanoinesses nobles du pays. Le prince-évêque accepta cette proposition et s'engagea à l'appuyer auprès du Pape.

L'ordre équestre s'empressa aussitôt d'adresser une supplique au Pape pour le prier d'accorder à l'évêque de Liége la faculté d'ériger les susdites abbayes en chapitres. Toutefois on ne demandait pas la sécularisation des religieuses vivantes, mais le remplacement de celles qui viendraient à décéder par des filles de la noblesse, qui recevraient, avec le titre de chanoinesses, la jouissance d'une prébende. L'évêque de Liége transmit aussitôt à Rome cette requête, dont l'acceptation, disait-il, ne pouvait qu'être favorable à l'État autant qu'utile au public.

La mort de l'évêque Jean-Louis d'Elderen (1r février 1694) priva l'ordre équestre d'un protecteur. Le nonce n'était pas favorable au projet, et il est assez vraisemblable que Rome, avertie par les auto-

1. Nonciature de Cologne, vol. 75, lettre du 22 juin 1693.

2. « Ancorchè gravissime, ove si tratta di mutare Instituti, e fondazioni de'monasteri, siano le difficoltà che possono offerirsi massime coll'oggetto di ridurli ad una meno esatta disciplina, qualora nondimeno dal Sign. Pietro Ruitz che V. S. mi accenna tener commissione dall'Ordine equestre della Città di Liegi di supplicar Nostro Signore a ridurre in collegii di Canonichesse li due monasteri fondati su la Regola di S. Benedetto per il ricevimento di donzelle nobili, se venga presentata a Sua Beatitudine l'istanza, devono assicurarsi quei Signori che se ne havrà ogni maggior attenzione. In tanto ha Sua Santità gradita benignamente la notizia recatamene da lei... Roma, 18 luglio 1693... Card. Spada (Nonciat. de Cologne, vol. 223 D.)

Digitized by Google

rités de l'Ordre, dut montrer peu d'empressement à sanctionner une mesure qui, loin d'être utile au public, ne pouvait que scandaliser les fidèles, encore que l'ordre équestre de Liége eût un intérêt pécuniaire à voir réussir son projet. C'est qu'en effet, en 1694, l'ordre équestre, réduit à une trentaine de membres, pouvait ainsi mettre à la disposition de ses filles, en attendant un placement plus avantageux, de 50 à 60 prébendes avec des revenus suffisants. Ce projet, déjoué en 1694, devait être repris en 1788 [1].

Cependant les oppositions soulevées par le décret sur la clôture continuaient de créer des embarras au nonce et aux autorités de l'Ordre. Elles se produisaient avec la même intensité en Flandre qu'au pays de Liége, et nul doute que, de part et d'autre, on ne suivît avec un égal intérêt les négociations qui devaient acheminer vers une solution.

L'opposition faite par les monastères flamands, d'accord avec ceux de Marquette, des Prés, de Flines, tels que ceux de Oost-Eecloo, Nouveau-Bois, la Byloke, Dooresceele, tomba en décembre 1699, à la suite d'une décision du pape maintenant le statu quo, jusqu'au moment où lui ou ses successeurs en disposeraient autrement [2]. Une mesure analogue fut prise en 1708 en faveur des monastères liégeois. La sacrée congrégation des Évêques et Réguliers, craignant que la réduction du nombre des moniales ne provoquât à la longue la sécularisation de leurs maisons, révoqua l'édit du 20 juillet 1690 [3].

Le danger d'une sécularisation d'abbayes de Cisterciennes était écarté, mais les causes restant les mêmes, sous l'influence du courant naturaliste qui entraînait l'opinion, même dans les cloîtres, il y avait toujours lieu de supposer que des tentatives de ce genre se reproduiraient un jour. L'exemple de St-Jacques et de St-Gilles de Liége donnait du courage aux fauteurs de cette idée. Les abbayes de Robermont et d'Herckenrode furent le point de mire de leurs attaques, tandis qu'on essayait de mettre la main sur celle de St-Trond, que le prieuré des chanoines-réguliers de Beaufays sollicitait, mais en vain, ce changement et que l'abbaye cistercienne de St-Remy près de Rochefort l'obtenait.

On commença par Robermont (Liége). Déjà en 1693 le nonce de Cologne avait signalé à Rome une tentative faite pour transformer

1. Wolters. *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode*. Gand. 1849. p. 11-14. 90-92.

2. Hautcœur. *L'abbaye de Flines*. p. 204.

3. *Analecta juris pontificii*. 5e série, 1861, col. 711-712.



Digitized by Google

cette abbaye de Cisterciennes en un chapitre de Dames nobles [1]. La mort de l'abbesse Victoire Borret (23 avril 1787) sembla fournir l'occasion désirée de faire aboutir ce projet. Lorsque l'abbé d'Aulne, père visiteur de cette maison, se présenta pour présider à l'élection d'une nouvelle abbesse, les religieuses déclarèrent qu'elles n'étaient pas prêtes. On apprit par le procureur-général de l'ordre de Cîteaux à Rome, Dom Godart, qu'elles étaient en instance pour obtenir leur sécularisation. Elles avaient pour elles l'appui secret du prince-évêque, de l'empereur et de la noblesse liégeoise. L'abbé d'Aulne en appela à l'abbé de Cîteaux, père immédiat. De son côté le nonce, averti de ce qui se tramait, écrivit au cardinal Buoncompagni, secrétaire d'État (7 juin 1787) et lui transmit un memorandum du Procureur-général de l'ordre de Cîteaux protestant contre cette tentative de secouer la discipline et de se soustraire à l'Ordre. Rome répondit par un refus formel (28 août), et le clergé de Liége protesta auprès du prince-évêque contre des tentatives de ce genre [2]. Le 17 octobre suivant, l'abbé d'Aulne procédait à l'élection de Dame Louise Terwagne, tandis que quatre ou cinq moniales abandonnaient l'ordre [3].

L'abbaye d'Herckenrode fut à la même époque le point de mire des ambitions de la noblesse liégeoise, qui avait aussi jeté son dévolu sur ce monastère cistercien ; il n'était pas, au sens strict du mot, une abbaye noble, mais, en fait, il se recrutait dans la noblesse. Déjà en 1693 et 1694 on avait tenté de transformer le monastère en chapitre noble, mais sans résultat ; on revint à la charge en 1788 [4].

Le 9 décembre de cette année l'Ordre équestre décida de remettre au Prince-évêque une requête en vue d'obtenir la sécularisation d'Herckenrode et son érection en chapitre noble. Les comtes de Geloes, de Berlaymont, d'Argenteau et de Berlo furent chargés de « prendre les arrangements qui pourraient se présenter ». On attendit deux ans. L'occasion désirée, ce fut la mort de l'abbesse Augustine van Hamme (30 août 1790). C'était ainsi qu'on avait agi à Robermont ; on espérait un meilleur résultat à Herckenrode. Dès

---

1. Archiv. Vatic. Nonciature de Cologne 223 D. lettre du Cardinal Spada du 18 juillet 1693 : voir plus haut, p. 47-48.

2. Ib. Vol. 197 A. 197 B. lettre du 20 septembre 1787.

3. *Registre servant de mémoires de diverses choses advenues et à advenir au monastère d'Aulne.* — Ms. appartenant jadis à M. le notaire Cambier, de Thuin, f. 110-111v ; *Chronicon Alnense* de D. Norbert Herset f. 59-60.

4. Wolters. *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode.* Gand, 1849, p. 44-45, 92.

Digitized by Google

le 23 septembre, l'État noble demande qu'on n'élise plus dans les communautés religieuses que des sujets liégeois, et, le lendemain, le Tiers-État réclame pour qu'on ne procède plus aux élections sans le consentement préalable des États. Le 15, l'État primaire, ou ce qui restait des chanoines à Liége, abonde dans le même sens.

Mais les moniales d'Herckenrode n'entendaient pas sacrifier leur vocation cistercienne. Elles protestèrent auprès du nonce contre l'atteinte portée à leur droit de libre élection. L'Ordre équestre ne désarma point. Le 6 octobre, il envoyait à Herckenrode le comte de Berlo pour amener les religieuses à solliciter leur sécularisation. Trois ou quatre seulement entrèrent dans ses vues. Mais le projet poursuivi par l'État noble échoua. C'est en vain qu'il arrangea le « Plan d'un nouveau chapitre de Dames nobles chanoinesses séculières à ériger avec les fonds et revenus de l'abbaye d'Herckenrode ». Profitant du retour du prince-évêque de Velbruck à Liége et du revirement qui s'était produit dans les esprits, les religieuses procédèrent à l'élection d'une nouvelle abbesse le 10 février 1791 [1].

En 1720 les velléités de sécularisation qui s'étaient manifestées au prieuré des chanoines-réguliers de Beaufays [2], inquiétèrent les membres du chapitre de St-Lambert. Dans les séances des 8, 11 et 31 janvier et 24 avril on discuta cette affaire [3]. On l'étouffa, parce que le chapitre n'avait aucun intérêt à voir transformer cette maison peu importante en collégiale. On avait agi dans le même sens, lorsqu'il avait été question en 1712 d'unir la cure de Meeffe au prieuré dépendant de l'abbaye de St-Laurent, et quand celle-ci songea à y mettre six moines, et peut-être à le transformer en abbaye, le chapitre s'était hâté de décider qu'on écrirait au Prince pour le prémunir, en l'avertissant du préjudice qui en pouvait résulter pour la juridiction épiscopale [4].

Après Beaufays, ce fut la grande abbaye de Saint-Trond qui occupa l'opinion publique. En 1788 des bruits alarmants coururent sur son compte, et, le 23 novembre de cette année, le nonce de Cologne en avertissait le cardinal Buoncompagni, secrétaire d'État. La lettre du nonce laisse deviner d'où partaient ces rumeurs et qui avait intérêt à les répandre dans le public. On y retrouve

1. Polyd. Daniels. *Le projet de sécularisation de Herckenrode au XVIII^e s.* (*L'Ancien Pays de Looz*, XIII, 1909 p. 41-44).

2. Auj. commune du canton de Louveigné (arr. de Liége).

3. Archives de l'État à Liége. *Décisions capitul. de St-Lambert.* Vol. 177 p. 298 302, 319, 389.

4. *Décisions capitul.* vol. 175. p. 16.

Digitized by Google

la tactique qu'avait suivie au XVI^e siècle l'évêque Ernest de Bavière pour en finir avec les conflits qui mettaient aux prises l'abbé et le prince-évêque dans l'administration de la ville de Saint-Trond : ériger une nouvelle collégiale séculière. Les revenus des abbayes tentaient l'évêque de Liége, comme ils avaient séduit d'autres chefs de diocèses. Si, pour doter les nouveaux sièges épiscopaux en Belgique, on avait dû recourir à l'union parfois malheureuse de certains monastères aux menses épiscopales et faire des évêques les supérieurs ordinaires de ces monastères, les raisons invoquées en cette circonstance n'existaient pas pour Liége, où abondaient les églises collégiales. Le prince-évêque Ernest de Bavière avait jeté son dévolu sur Saint-Trond et sur Stavelot [1] : c'était pour lui un moyen de réparer le dommage que lui avait causé le démembrement de son diocèse. Naturellement les moines de St-Trond avaient fait opposition dès 1585 ; ils revinrent à la charge, quand Ernest de Bavière eut renouvelé ses instances à Rome. Trouver des motifs plus ou moins plausibles pour essayer d'amener la curie romaine aux idées du prince-évêque, n'était pas chose trop malaisée. L'union de l'abbaye à l'évêché devait faire cesser le dualisme dans la souveraineté temporelle de la ville, procurer à l'évêque des ressources suffisantes pour combattre l'hérésie et mettre les moines à l'abri de tout souci matériel. Saint-Trond avait alors à sa tête un abbé de haute valeur, Léonard Betten, et celui-ci, qui avait plus à cœur le bien spirituel de son abbaye que la conservation de ses droits traditionnels, sut cependant les défendre contre les convoitises d'Ernest de Bavière, et assurer la discipline monastique en unissant son monastère à la puissante congrégation de Bursfeld [3].

L'introduction de la réforme lorraine en 1618 à l'abbaye de St-Hubert permet de saisir sur le vif la position prise par les évêques de Liége dans leurs relations avec les ordres religieux. Réformer tant qu'on veut, mais à condition qu'il ne soit nullement question de créer une congrégation indépendante ou de s'affilier à une congrégation jouissant du droit d'exemption [4].

---

1. Archives Vaticanes. Nonciature de Cologne. vol. 5, pièce 3 : Informatione per l'Ill^mo et R^mo sign. Cardinale Aldobrandino sopra i particolari dimandati a N^ro Sig. del Ser^mo Sign. Elettore di Colonia come Vescovo et Principe di Liegi, ff. 19-20^v.

2. Ib., p. 337-338.

3. G. Simenon. *L'organisation économique de l'abbaye de St-Trond.* Bruxelles. 1913, p. 336-338.

4. D. U. Berlière. *La Congrégation bénédictine de la Présentation Notre-Dame* (*Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 258-267, 348-358, 401-411 ; *Mélanges d'histoire bénédictine*. Maredsous, 1897, p. 124-155.)

Digitized by Google

Même conflit en 1639 à l'abbaye de St-Trond, où le prince et le chapitre de Liége ordonnent de conférer au nouvel abbé, D. Hubert de Sutendael, la bénédiction *auctoritate ordinaria*, et où le nonce ordonne de procéder en vertu des bulles pontificales [1].

En juillet et août 1710 le nonce fit la visite canonique de St-Trond. L'évêque de Liége, de son côté, envoya en octobre deux chanoines pour procéder à une autre visite, d'où protestation des moines auprès du nonce [2].

L'assaut du côté de Liége fut donné de nouveau en 1788 ; on tenta d'égarer l'opinion, en essayant de faire croire que la demande de sécularisation émanait de l'abbaye de St-Trond elle-même.

« Depuis quelque temps, écrit le nonce, le bruit s'est répandu à Liége que les moines de Saint-Trond sont en instance à Rome et près du Synode pour obtenir la suppression de leur monastère et leur sécularisation personnelle. L'abbé de St-Trond s'étant grandement alarmé de cette rumeur, manifesta le désir de me rencontrer à Liége et de m'entretenir de vive voix de cette affaire. Toutefois comme son grand âge ne lui permettait pas de se rendre à Liége, il me pria de pousser une pointe jusque Saint-Trond. Je le fis ; de son côté l'abbé me reçut avec les plus grands égards. Il me représenta que son monastère avait été fondé au VII^e siècle par S. Trond, que la discipline y est florissante et que l'administration économique est mise sur le meilleur pied. Il en concluait que supprimer son monastère, ce serait anéantir un des monastères de Germanie les plus illustres par son antiquité, sans aucune des raisons qui rendent parfois nécessaire et canonique la suppression d'une maison religieuse. Lorsque j'insistai pour connaître les raisons invoquées en faveur d'une pareille démarche, il me répondit qu'elles se réduisaient à deux, l'une qui était de mettre fin une fois pour toutes aux discussions existantes entre l'évêque de Liége et l'abbé de St-Trond sur le « condominium » dans la ville et ses annexes, l'autre qui était de constituer à l'aide du monastère une collégiale séculière bien dotée. Les raisons, ajoutait-il, sont manifestement frivoles, puisque, relativement à la première, le litige avait été tranché par les décisions du Conseil aulique de Vienne, dont il me remit une copie imprimée, et, pour la seconde, il y avait lieu de remarquer que la principauté de Liége avait déjà trop de collégiales pour qu'il fût nécessaire d'en accroître le

1. Archives du Vatican. Nonciature de Cologne, vol. 19, actes de 1639.
2. Noncial. de Cologne, vol. 96, lettre du 8 février.

Digitized by Google

nombre, et ce d'autant plus, que dans la ville de St-Trond elle-même, il existe une collégiale de chanoines séculiers dite de Notre-Dame. Aussi l'abbé de Saint-Trond m'a-t-il prié de solliciter de Sa Sainteté la conservation d'un monastère, dont la suppression servirait de prétexte à la régence de Bruxelles pour mettre à exécution son dessein de supprimer les maisons religieuses et donnerait l'alarme aux autres monastères de la principauté de Liége. Il termina en disant que mon intervention était d'autant plus nécessaire, qu'il avait des raisons très fortes de croire que le Synode de Liége avait secondé avec trop de facilité et peut-être même fomenté le projet de suppression sans me compromettre. J'offris mes bons offices à l'abbé qui montre beaucoup d'attachement au Saint-Siége, et qui se prévaut très oportunément de cette part de supériorité territoriale dont il jouit pour soutenir les droits de son monastère, protégeant par son exemple les autres communautés plus faibles [1] ».

A la suite de cette visite on vit paraître dans le *Journal historique et littéraire* du 1er décembre 1788 (p. 540-542), l'entrefilet suivant dont la source n'était pas difficile à deviner :

« Saint-Trond (le 16 novembre). Au bruit qu'on avait répandu dans les Pays-Bas d'une prétendue circulaire de Sa Sainteté pour le dénombrement des religieux, se réunit la nouvelle de la suppression de l'abbaye de cette ville. Ce qui a donné cours à ce conte, c'est une visite, dont Son Exc. Mgr le comte de Zondadari, nonce de Bruxelles, réfugié à Liége, vient d'honorer cette abbaye avec Son Exc. Mgr Pacca, nonce de Cologne, qui était venu voir son collègue. L'hospitalité, dont le premier avait été accueilli lors de son expulsion de Bruxelles, méritait de sa part ce témoignage d'affection et de reconnaissance ; mais que n'en ont pas inféré de là des gens infectés de l'épidémie des suppressions ? Ils ont divulgué d'un air triomphant que cette abbaye allait être convertie en chapitre, à l'instar de celles de St-Jacques et de St-Gilles.

Déjà les neveux comptaient sur les coadjutoreries et sur l'héritage de leurs oncles, dont les canonicats devaient rapporter de 4 à 5 mille florins. Quelle charmante perspective pour la calculante cupidité! Mais elle n'est qu'imaginaire ; car on sait, d'une part, que c'est faire injure à M. l'abbé et à ses religieux, de leur supposer de pareils desseins, et d'autre part, nous avons des preuves de fait, qui démontrent jusqu'à l'évidence combien leurs Exc. répugnent à toute idée de sécularisation. On peut donc assurer que ces bruits

1. *Nonciature de* Cologne. Vol. 199 A.

Digitized by Google

sont absolument controuvés. Et n'y aurait-il pas de l'ingratitude, et une mauvaise politique dans les délégués du Saint-Siège, de se priver d'une resssource toujours subsistante ? Car ce ne fut pas dans des chapitres que les Grégoire, les Anselme, les Thomas de Cantorbéry, et tant d'autres illustres persécutés trouvèrent des asiles. Les individus qui les composent, isolés et séparés d'intérêts entre eux, ne visent qu'à leur propre bien-être. De l'aveu même des philosophes du jour, le pauvre, l'ouvrier, le cultivateur, le marchand, l'homme d'épée et d'État ne trouveraient pas dans les chapitres le centième des ressources qu'offrent constamment les abbayes. Qu'on ne parle donc plus de sécularisation ; mais qu'on fasse revivre dans certaines maisons, qu'on nomme cabarets à clocher, l'esprit de St. Benoît et de St. Bernard ; qu'on ramène la vie canoniale à l'état primitif, où St. Augustin l'avait instituée ; alors tout rentrera dans l'ordre, et la religion refleurira. Car n'est-ce pas de ces métamorphoses de cloîtres en chapitres, et de mauvais moines en plus mauvais chanoines, que les relâchements sont introduits ? »

L'abbaye de St-Trond échappa aux menaces liégeoises, et, quand la Révolution française mit une fin forcée à son existence, cette fin fut digne de son passé séculaire.

Mais, peu de temps après, à la veille presque de la catastrophe qui allait emporter tout un monde, un autre monastère, de peu d'importance, il est vrai, celui des Cisterciens de Saint-Remy près de Rochefort, donnait le triste spectacle de la sécularisation. Les documents nous manquent pour remonter aux origines de la défection et en suivre les phases. Lors de la sécularisation en 1792, l'abbaye ne comptait que neuf moines ; ils n'eurent pas le temps de jouir de leurs prébendes [1].

### § 4. Vente de la bibliothèque de St Jacques.

L'abbaye de St-Jacques possédait une riche collection de manuscrits, constituée par le zèle de ses copistes, par des dons importants et par des achats. Qu'allait-elle devenir après la sécularisation des religieux ? L'intérêt de ceux-ci pour les traditions du passé était nul. N'avait-on pas vu l'abbé Pierre Renotte vendre à la ville de Liége, qui les employa à la construction du pont d'Amercœur, des pierres tombales, enlevées du pavé de l'église par son prédécesseur ?

1. *Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, p. 308 : Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 91, 177.

Digitized by Google

Les titres des propriétés assuraient les revenus des prébendes canoniales, mais les manuscrits et les livres, dont la vente rapporterait quelques ressources supplémentaires aux nouveaux chanoines, rappelaient trop le passé monastique de St-Jacques et constituaient un reproche permanent aux apostats de l'ordre bénédictin. Aussi, peu soucieux de ces richesses littéraires que de leur vocation religieuse, ils résolurent de les mettre en vente [1].

La vente fut décidée pour le 3 mars 1788 ; un catalogue en fut dressé par le chanoine Jean-Noël Paquot, professeur au Séminaire : « *Catalogue de livres de la bibliothèque de la célèbre ex-abbaye de St-Jacques à Liége, dont la vente se fera publiquement au plus offrant, sur les cloîtres de laditte ex-abbaye, le 3 mars 1788 et jours suivans, à 2 heures précises de relevée.* Le catalogue se trouve à la Compterie Saint-Jacques, à cinq sols, au profit des pauvres prisonniers. In-8°, de IV-285 pages ». Le catalogue mentionnait 1107 ouvrages imprimés et près de 700 manuscrits, la plupart sur vélin, avec un supplément de 71 numéros. Ce catalogue fut distribué dès le mois de novembre 1787, et ainsi porté à la connaissance du public, afin d'attirer le plus d'acheteurs possible. « Les personnes qui ne peuvent se rendre à Liége pour s'en procurer, disait-on dans l'avertissement, pourraient adresser leur commission au sieur Josse, derrière le chœur de St-Paul de Liége, ou à Herve chez le même, directeur de l'imprimerie du *Journal Général de l'Europe*, qui se chargera de toutes les demandes, moyennant des sûretés chez les banquiers ou négocians de Liége, de Bruxelles ou de Hollande bien connus. Le dit sieur n'exigera que 5 pour cent, et s'oblige pour la plus grande exactitude des envois. »

Le nonce de Cologne avait été mis au courant de ce projet, et il n'avait pas manqué d'avertir Rome de cette vente, et, dès le 22 novembre 1787, il envoyait un exemplaire du catalogue imprimé au cardinal Boncompagni, secrétaire d'Etat [2]. Ce catalogue fut soumis à l'examen du Pape, et des indications précises furent adressées au nonce pour qu'il fît l'acquisition d'un certain nombre de volumes [3].

---

1. S. Balau. *La bibliothèque de l'abbaye de St-Jacques à Liége.* (*Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, t. 71. 1902, p. 1-61) : Th. Gobert, *Les rues de Liége*, t. II, p. 97.

2. Nonciature de Cologne, vol. 198.

3. Une liste exacte, indiquant la page du catalogue, le n° d'ordre des volumes et le titre en raccourci fut expédié au nonce. Voici les n°s que Rome désirait acquérir : 35, 63, 119, 122 ; 2e numérotation à partir de la page 176 du catalogue, n°s 40, 42, 94, 136, 144, 145, 154, 171, 187-190, 196, 234, 240, 242, 243, 247, 250, 309, 318, 319, 321, 324, 331, 338, 343, 348, 376, 453, 519, 546, 554, 575, 590, 620, 626, 637, 655, 656, 755, 762.

Digitized by Google

La vente, commencée le 3 mars 1788, dura quinze jours ; les enchères furent dirigées par le sieur Bouquette, estimeur juré de la ville. Quelques exemplaires du catalogue, munis des prix de vente et assaisonnés de réflexions sur la valeur des lots, telles que l'esprit de l'époque le comportait au sujet des vieux manuscrits, permettent de connaître les noms des principaux acquéreurs [1]. Une note manuscrite de Paquot nous apprend qu'à la date de 1788 bien des places de la bibliothèque étaient vides, et que si celle-ci avait été complète, comme elle l'était en 1780, époque où il la visita, la vente, au lieu de rapporter 6887 florins 15 sous, aurait probablement dépassé la somme de 45000 florins de Brabant [2].

Parmi les acquéreurs liégeois on note Quirin d'Adseux, le premier séculier nommé par Pie VI chanoine de St-Jacques dans la bulle d'érection du nouveau chapitre. Après sa mort, survenue le 4 mai 1821, l'abbé Janssens racheta une partie de ces livres ; le 28 avril 1836, on vendait encore des livres de St-Jacques au bazar du sieur Duvivier [3]. Vient ensuite G. P. Laruelle, chanoine de St-Barthélemy, professeur au Séminaire, qui acquiert un lot important, notamment plus de cent cinquante manuscrits, qui furent remis en vente à partir du 18 février 1805 [4].

Parmi les acquéreurs étrangers on rencontre un amateur de Cologne, le baron de Hüpsch, qui légua plus tard ses collections au landgrave Louis de Hesse. C'est ainsi que la Bibliothèque de Darmstadt est entrée en possession de manuscrits de St-Jacques de Liége [5]. Dans une lettre qu'il écrivit à la fin de février 1796 au Père Bède Savels, bibliothécaire de l'abbaye de Werden, Hüpsch parle de la vente des livres de St-Jacques. Assurément son récit n'est pas tout à fait désintéressé, car, en bon collectionneur, Hüpsch s'efforçait d'amener son correspondant de Werden à lui céder des manuscrits de son depôt. Les anciens manuscrits, disait-il, n'ont pas tant de valeur qu'on se l'imagine, et la meilleure

773. 775-777, 804, 809, 816, 817, 844, 846, 853, 876, 945, 949, 950, 965, 997, 1094, et au supplément, p. 277, n° 6 le seul manuscrit signalé par Rome : l'*Histoire de Liége* du P. Foullon,

1. Il s'en trouve un à la Bibliothèque de Darmstadt, un autre à la Bibliothèque de l'Université de Liége, un autre dans la collection Capitaine à Liége (n° 10145). D'autres exemplaires non annotés se trouvent p. ex. aux archives de la paroisse St-Jacques à Liége, à l'abbaye de Maredsous, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, (Van Hulthem, n° 22595), etc. etc.

2. Gobert, t. II, p. 97.

3. de Reiffenberg, *Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. I, 1840, p. XV.

4. Balau, p. 45.

5. Balau, p. 51-52, note 3.

Digitized by Google

preuve qu'il puisse lui en donner, c'est le catalogue de la vente de St-Jacques de Liége, dans lequel un notaire a indiqué pour chaque numéro le prix auquel on a vendu les ouvrages. A cette occasion, il a acheté plus de deux cents vieux manuscrits — le chiffre est exagéré, il y en a à peu près une centaine — en partie sous son nom, en partie sous le nom d'amis et cela s'est vendu pour une croûte de pain. Le n° 443 « Liber Constantini qui Viaticus intitulatur », très beau et bien écrit sur parchemin, lui a été octroyé pour 8 florins. Les livres imprimés ont été vendus plus cher que les manuscrits, car qui a envie dans ces temps troublés d'acheter des manuscrits [1] ?

La Bibliothèque Vaticane, représentée par une commission du nonce, put faire plusieurs acquisitions d'ouvrages théologiques et historiques. Le 26 mars, le nonce, en envoyant la liste de 39 ouvrages acquis en vente publique l'accompagnait de « la note... à prix discrets [2] ». Toutefois, faisait-il remarquer, il n'en manque pas mal de ceux qui avaient été indiqués par Sa Sainteté, mais ou bien leur prix dans la vente a monté trop haut, ou bien ils étaient en si mauvais état qu'on pouvait à peine les lire [3]. « Mais, ajoutait-il, j'ai l'espoir de pouvoir les obtenir d'une autre façon, sinon tous, du moins en partie [4] ». A la date du 15 mai, le nonce envoyait une liste comprenant en tout 65 numéros.

Le nonce avait reçu également ordre de veiller à la vente des livres du chanoine Stoupy, comme on le voit par une lettre du 17 avril 1788 [5]. Le 24, le nonce envoyait la liste [6] ; le 27 il annonçait l'envoi d'une nouvelle caisse qu'il allait expédier : Wiggers, *Délices du Pays de Liége, Recueil héraldique des bourgmestres* [7]. Une lettre du 15 annonce qu'ils sont emballés et que l'envoi va se faire par la voie la plus sûre et la plus directe à l'adresse du Secré-

---

1. Ad. Schmidt, *Handschriften der Reichsabtei Werden* (*Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. XXII, p. 254 ; *Beiträge zur Geschichte des Stiftes Werden*, XI, 1905, p. 132).

2. Numéros 35, 63, 119, 122 ; 2e numérotation, 94, 136, 144, 145, 154, 174, 187, 189, 196, 234, 240, 242, 243, 247, 250, 309, 319, 324, 331, 338, 343, 453, 546, 554, 575, 590, 620, 655, 656, 755, 776, 809, 844, 846 ; suppl. n. 6 (Nonciat. de Cologne, vol. 198).

3. « Quando il concilio di Trento descritto al n° 42, p. 181, del catalogo ; il Tito-Livio descritto al n° 876 p. 252, fossero a prezzi alti per conto di rarità di edizione : come ancora se il manoscritto in fog° de l'Histoire de Liége descritta al n° 6, p. 277, corresse l'istessa indiscretezza di prezzo forse per affezione civica, si lasceranno » (ib).

4. Ib. vol. 198.

5. Ib. vol. 198.

6. Ib.

7. Ib.

Digitized by Google

taire d'État [1]. Chose curieuse, le Vatican ne fit aucune acquisition de manuscrits anciens, et cependant ils durent être exposés à des prix relativement modiques.

Le prix de 6887 florins et 15 sous que fut vendue une des plus riches collections de manuscrits et d'éditions rares que possédait notre pays, est dérisoire. Ce que pendant des siècles la piété des moines de St-Jacques avait accumulé de copies des anciens textes, ce que le zèle éclairé des abbés avait réuni de trésors littéraires, ce que de généreux bienfaiteurs avaient légué à des amis, fervents amateurs des choses anciennes, tous ces legs glorieux d'un passé sept fois séculaire étaient mis à l'encan à vil prix, pour que le produit en fût partagé entre une vingtaine d'hommes désireux avant tout d'oublier leur passé, et d'anéantir tout ce qui pouvait leur rappeler les liens sacrés qui les avaient au jour de leur profession attachés au monastère fondé par l'évêque Balderic [2].

Il fallait que le monastère à son tour disparût. L'église, transformée en collégiale, avait sa raison d'être ; bien que défigurée par les amateurs du nouveau style dit de la Renaissance, elle n'en restait pas moins un monument de premier ordre ; le moment était proche où on liquiderait son mobilier. En 1793 on vendit l'argen-

---

1. Ib.

2. L'histoire du fonds des manuscrits de St-Jacques de Liége mériterait d'être écrite, comme l'a fait P. Lehmann pour celui de Corbie, Theele pour celui de St-Pierre d'Erfurt, et jadis Falk pour celui de Lorsch. M. Balau a esquissé ce travail, dans lequel il signale les manuscrits venus à sa connaissance.

Il y a lieu de signaler ici que le catalogue de vente de la bibliothèque Vergauwen contient une série de manuscrits de St-Jacques : n$^{os}$ 64, 116, 117, 168, 180, 203, 221, 223, 392, 393, 394, 395 (sous le titre de Regulae monasticae, il faut comprendre le Liber Ordinarius conservé aujourd'hui à la Bibl. nat. de Paris, N. a. l. 373).

Un lot important de manuscrits conservé au château d'Herdringen, propriété des comtes de Fürstenberg, devait être mis en vente le 29 avril 1895 : parmi les 61 manuscrits, il se trouvait de précieuses reliques de la bibliothèque de St-Jacques. La vente n'eut pas lieu. Ces manuscrits, cédés à l'Académie de Paderborn, ont été rachetés par le gouvernement allemand pour être attribués au fonds de récupération en faveur de l'Université de Louvain (Balau, p. 53 ; *Revue néo-scolastique*, 1913, p. 387-388 (à propos du ms. E. 10). Un manuscrit de ce fonds venant de St-Jacques, a été publié par A. Bömer, *Eine Vagantenliedersammlung des XIV. Jahrh.* (*Zeitschrft f. deutsches Altertum und deutsche Literatur*, t. XLIX, 1907, p. 161-238 ; voir *Archives belges*, t. XI, 1919, p. 153).

Les manuscrits sont aujourd'hui dispersés aux quatre coins de l'Europe : Liége, Bruxelles, Anvers, jadis Louvain, Paris, Londres, Cherbourg, Darmstadt, Erfurt, Berlin, Leyde, Turin, etc.

Signalons le ms. II, 2689 de Bruxelles (= F. 118; B. 86), qui porte le nom du premier acquéreur ; dono et expensis amplissimi domini Augustini Gillet Belli reditus abbatis 1788 ; le ms. 5 du musée Meermann-Westrem à La Haye (*Analecta Bollandiana*, t. XXXI, p. 45 ; *Neues Archiv*, t. XXXVIII, p. 510-511) ; le ms. 52 de Cues (*Neues Archiv*, t. XXX, p. 18 ; Marx, *Verzeichnis der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues*. Trèves. 1905, p. 47-51).

Digitized by Google

terie. Supprimée le 25 novembre 1797, l'église fut fermée le 1er janvier 1798, tandis que les anciens cloîtres étaient occupés par les armées républicaines. Au commencement du mois d'août 1798 on pouvait voir afficher dans les rues de Liége l'annonce suivante de la mise aux enchères par la Régie des domaines du mobilier de St-Jacques pour le 14 août :

*Vente de mobilier national.*

« Il sera procédé le 27 thermidor courant, à huit heures du matin, et jours suivans, à la vente publique et à l'enchère des effets mobiliers appartenant à la République, qui existent dans l'église St-Jacques, ci-devant collégiale de cette commune, où cette vente sera faite, argent comptant. Ces effets consistent en tableaux, armoires, garde-robes, bancs, tables, fers et ferrements, horloges, grilles, balustrades, treillis, chappes, chasubles, dalmatiques, nappes, rideaux, flambeaux, chandeliers, autels, devant d'autels, lampes, colonnes de marbre, un billard, confessionnaux, stales, sonnettes, orgues, boiseries, livres et autres effets d'église et de sacristie.

Fait et rédigé par moi, Préposé de la Régie du Domaine à Liége, le 23 thermidor, l'an 6e de la République.

A Liége, de l'imprimerie J. A. Latour, libraire, Pont d'Isle [1]. »

Les édifices claustraux de l'ancien monastère, qui n'avaient plus de raison d'être pour des moines sécularisés, et devaient faire place à des demeures canoniales, furent vendus au commencement du XIXe siècle. L'ancien quartier abbatial, qui était relié au portail de la Place St-Jacques, d'abord résidence du doyen du chapitre, fut en partie démoli lors de la création de la rue St-Jacques et disparut en 1890. L'habitation du prévôt est aujourd'hui le couvent des Dames de Marie Réparatrice. Les anciens cloîtres, aliénés par la fabrique en 1847, furent démolis en 1873 avec la belle salle capitulaire pour faire place au Square Rouveroy [2].

La superbe église, commencée par l'abbé Renier de Heyendael en 1418, achevée en 1538 et consacrée le 13 mars 1552, a échappé au vandalisme révolutionnaire, grâce à l'énergique opposition du préfet de l'Ourthe, Desmousseaux. Créée église paroissiale primaire en 1803, elle fut, à partir de la visite de Léopold I en 1832, l'objet d'une restauration soignée, et le nom de Mgr Schoolmeesters,

1. Imprimé dans : *Fardc St-Jacques* (Archives du Séminaire de Liége).

2. Voir Th. Gobert, *Les rues de Liége*, t. II, p. 90-103 ; G. Ruhl, *L'église St-Jacques à Liége*. Liége. 1907. p. 8-10.

Digitized by Google

ancien doyen de St-Jacques, restera attaché à l'ornementation de l'antique abbatiale [1].

## ANNEXES

### I

Le nonce César-Albéric Lucini, archevêque de Nicée, approuve une décision capitulaire de St-Jacques de Liége.

1764, 10 janvier.

Caesar Albericus etc. Dilectis nobis in Christo Religiosis professis exempti et S. Sedi immediate subjecti monasterii S. Jacobi, ord. S. Benedicti, civitatis Leodiensis, salutem in Domino sempiternam. Pro parte vestra nobis nuper oblata humillima petitio continebat, quod licet quatuor vestimentorum genera, ex immemoriali consuetudine et observantia monasterii vestri, Religiosis sint necessaria, nihilominus hactenus non nisi toga conventualis singulis bienniis, unumque indusium quovis anno cuilibet Religioso ex redditibus Abbatiae subministrari consueverit, quodque de coetero quilibet Religiosorum tres alias vestes, indusia, coeteraque, tum linea, tum lanea vestimenta ac lectum usque adeo sibi procurare debuerit, unde evenit quod plures Religiosorum, quibus ob adversos fortunae casus pensio annua a consanguineis olim constituta non solvitur, summa necessariorum penuria laborent. Cumque ut eadem petitio subjungebat, ex Regula S. Benedicti ordinisque constitutionibus, fratribus omnia ad victum et amictum quomodo[cum]que necessaria pro viribus monasterii sint praestanda, atque, per benedictionem Divinam, redditus abbatiae adeo sint abundantes, ut detractis omnibus sumptibus et expensis quotannis faciendis, annuatim multum supersit: eapropter vos capitulariter congregati, communi et unanimi omnium consensu, convenistis et conclusistis in futurum perpetuo Rev. p(atri) Priori tot centenos florenos Rhenanos ex redditibus Abbatiae esse consignandos quot sunt Religiosi professi, ea lege, ut idem Prior exinde vestimenta omnia, lectum coeteraque ad amictum necessaria cuilibet Religiosorum procuret, prout latius continetur in concluso capitulari tenoris sequentis: = Nos Prior et capitulares exemptae Abbatiae ad S. Jacobum intra Leodium, ordinis S. Benedicti, nunc per obitum Rmi P. Petri Renotte quondam Abbatis, die 12 mensis Decembris mortui, vacantis, in capitulo congregati deliberandum duximus:

Quomodo attenta observantia immemoriali hujus abbatiae habendi quatuor vestes, unam conventualem, aliam choralem, duasque alias unam longam, brevem alteram extra abbatiam in ejusdem negotiis, aut etiam in

---

1. Ch. Delvaux, *Monographie de l'église St-Jacques à Liége*, Liége, 1845; Ed. Lavaleye, *Notice sur l'église St-Jacques à Liége*, Liége, 1847; Eug. Dognée, *La restauration de l'église St-Jacques*, Liége, 1873; Em. Schoolmeesters, *Description de l'église St-Jacques à Liége*, Liége, 1885; du même, *Les origines de l'église St-Jacques de Liége* (Conférences de la Soc. d'art et d'hist. du diocèse de Liége, 3e serie, 1890, p. 47-68); Gobert et Ruhl, *l. c.*

Digitized by Google

vacationibus gestandas, insuper sibi procurandi quaevis linea et lanea lectum usque adeo, quin tamen professis ex redditibus Abbatiae, praeter unam vestem conventualem, altero demum anno, unumque indusium singulis annis, quidquam detur, communi necessitati fratrum tam hac in parte, quam quoad expensas in mense vacationis, quem singuli annuatim habent, faciendas, stabiliter in perpetuum prospiciatur, sicque professorum penuriae succurratur.

Habita matura deliberatione, reflectentes ad Regulam S. P. Benedicti statuentis, ut fratres omnia ad victum et amictum quomodocumque juxta observantiam monasterii necessaria pro viribus monasterii largiter recipiant; considerantes etiam quod ex benedictione Divina, Ecclesia nostra splendidissime extructa, singulis annis in oeconomia Abbatiae multum supersit, ad conservationem unionis et concordiae fratrum, sub expressa reservatione approbationis apostolicae, exemplo aliarum abbatiarum S. Ordinis nostri, in archidioecesi Coloniensi existentium, omnes et singuli capitulares sponte et libere convenimus et consensimus, ut in futurum perpetuo ex redditibus Abbatiae R. P. Priori pro unoquoque professo dentur annui centum floreni Rhenani, ea lege, ut is cuilibet eorum supradicta necessaria procuret, atque quod superest, eidem in expensas vocationis, aut alius honestae recreationis exsolvat; reservando tamen ea quae hucusque in victu ab abbatia percepimus, et renuntiando aliis gratiosis ab abbate subministrari solitis. Ut vero unanimis consensus noster apostolice confirmetur, atque apostolica auctoritate roboretur, hisce confratres et nostros concapitulares Fr. Casimirum Gilmar et Fr. Andream Beckers ad Rev$^{mum}$ et Ex$^{mum}$ D$^{num}$ cum potestate legati a latere Nuntium Sedis apostolicae Coloniam deputamus cum amplissima facultate in negotio suprascripto communi nostro Prioris et capitularium nomine omnia ad praemissum effectum benevisa, aut per se aut per alios agendi, ac si ipsimet praesentes essemus, promittentes nos omnia illa rata et grata habituros fore. Ita actum et conclusum sigilloque nostro solito roboratum in capitulo die 26 mensis Decembris anni 1763.

*L. S.* D$^{nus}$ Hieronymus Humblet Prior, D. Michael Boutry subprior, D. Nicolaus Hodeige X. jubilarius, D. Maurus Le Rond, D. Antonius Maillart, D. Chrysostomus Bottin, D. Hilarius Donnea, D. Carolus Andriessens, D. Bernardus Sarto, D. Athanasius Bartholome, D. Petrus Villegia, D. Gregorius Thonus, D. Jacobus Destriveaux, D. Lambertus Louvrex, D. Placidus Closon, D. Franciscus Leffevre, D. Tilmannus Borret, D. Bruno Dallemagne, D. Augustinus Renardy, D. Josephus Wiselot, D. Benedictus Denumoulin, D. Raphael Desonval, D. Ambrosius Destordeur, Fr. Hubertus Remy, Fr. Mathias Bertrand.

Ut igitur ea quae pro unione et charitate fraterna conservanda magisque stabilienda communibus votis, unanimique placito sancita et conclusa fuerunt inviolabili observantia custodiantur, perpetuaeque stabilitatis munimine fulciantur, ad Nos, qui in hisce partibus apostolicae legationis munere fungimur, recurrendo, nobis humillime atque instantissime supplicastis, ut conclusum praefatum auctoritate nostra roborare et confirmare dignaremur. Nos itaque mature considerantes mala omnia quae ex eo

Digitized by Google

quod omnibus vitam Religiosam in domo Regulari seu Abbatia quadam profitentibus certa annua pensio a consanguineis constitui debeat, connaturaliter oriri solent, ac quod per hoc ii, quibus deficientibus fortunae bonis, eadem pensio assignari nequit, licet ex optima familia progeniti, praeclarissimisque ingenii et animi dotibus praediti fuerint, ab ingressu Abbatiae arceantur; quodque monasteria, quae ad facultates et divitias recipiendorum attendunt, optimis subjectis minus abundare consueverint; reflectentes etiam quod dum in una eademque religiosa domo alii majorem alii minorem praestationem annuam a suis consanguineis recipiunt, alii vero, licet ipsis ante professionem pensio constituta a consanguineis fuerit, hanc ab eisdem ob adversos fortunae casus recipere nequeunt, exinde contingat non raro hos ultimos, eo quod a monasterio necessaria non subministrentur, in angustiis vivere, summaque penuria laborare, dum interim alii lautius se gerunt meliusque se vestiunt, unde oritur indecens et inordinata in religiosis ejusdem monasterii vestimentorum diversitas, concitantur invidiae et aemulationes, quae vitia religiosam humilitatem pessumdant, mutuaeque charitatis vinculum disrumpunt.

Ad arcenda itaque mala ejusmodi a celeberrimo monasterio vestro, stabiliendamque semper magis ibidem concordiam fraternamque charitatem atque ut regulari disciplinae adeo cohaerens vestimentorum exacta uniformitas inter vos sit perpetueque conservetur, necnon ut imposterum absque constituta a parentibus vel consanguineis annua pensione novitii ad professionem admitti valeant; eapropter nos supplicationibus vestris benigne inclinati, vosque a quibusvis excommunicationis, suspensionis, et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et poenis ad effectum praesentium duntaxat consequendum harum serie absolventes et absolutos fore censentes, ac vobis specialem gratiam facere volentes, dummodo preces veritate nitantur, et capitulare conclusum, de quo agitur, Regulae S. Benedicti atque ordinis constitutionibus minime adversetur, idem, auctoritate qua fungimur apostolica, confirmamus et approbamus, et pro confirmato et approbato haberi volumus.

Datum Coloniae die 10ma januarij 1764, pontificatus SSmi Domini Nostri anno 6to.

Archives Vaticanes. Nonciature de Cologne, 174G, f. 74-76.

II

Protestation du prince-abbé de Stavelot, Jacques de Hubin, contre le projet de sécularisation de St-Jacques de Liége.

1770, 8 janvier.

Reverendissime Domine Vicarie generalis ! Commissarie Apostolice !

Libentissime parens rescripto Sacrae Congregationis Episcoporum et Regularium de 28a 9bris proxime preteriti, concernenti oppositionem meam contra praetensam monasterii Sancti Jacobi intra muros civitatis Leodiensis saecularisationem, quod Reverendissima vestra Dignitas ad id data et deputata ab altefata Sacra Congregatione mihi cum decreto suo

Digitized by Google

de 19ª mensis xbris currentis communicavit, expono motiva quae me ad faciendam dictam oppositionem impulerunt.

1° Monasterium Sancti Jacobi anno 1014 a Balderico episcopo Leodiensi fundatum floruit septingentos annos et ultra exemplo observantiae regularis usque ad finem anni 1763, excepto quod circa finem saeculi respective tertii remissior fuit in eo disciplina ex malis Henrici abbatis moribus, quo tamen deposito Henrico, pristino mox vigori fuit restituta, curantibus melioribus abbatibus succedentibus, adeo ut idem monasterium omni aevo produxerit viros sanctitate et doctrina venerandos, quos agnovit tota dioecesis Leodiensis, quos venerata sunt loca externa quam plurima, quos monasteria mihi commissa adjutores habuerunt strenuos in observantia ex temporum et rerum vicissitudine collapsa restauranda; haec loquitur historia Leodiensis, loquitur Congregatio Bursfeldensis, loquuntur manuscripta.

2° Haec et alia laude dignissima consideranti de monasterio Sancti Jacobi et uniformi fama mihi innotuit circa finem anni 1763, quo temporalia re inquens ad aeterna transgressus fuerat Petrus Renotte, ejusdem abbas undequaque venerabilis, et circa initium anni 1764 religiosos plerosque dicti monasterii a tanta observantia quasi unico casu repentino delabi ad tantam relaxationem, sede abbatiali vacante, et iterum mox ab ipsis electum fuisse abbatem novae relaxationi consentientem; haec audiens dolui, et cum haec longe lateque fama ferente clarescerent, miratus fui nullum tunc esse qui pravorum prohiberet praevalere consensum, ut in Domo Dei solita manuteneretur observantia, et cum abyssus invocet abyssum, ad lugendum hodie dicuntur venisse terminum, ut scientes se sub lege Regulae Sti Benedicti constitutos ex facta a se post morosam deliberationem solemni professione velint e monasterio egredi et collum excutere de sub jugo Regulae quam tempore deliberationis licuit ipsis aut recusare aut suscipere, utque nervos omnes contendant ad hoc ut monasterium suum evadat ecclesia collegiata, ipsi autem religiosi qui sunt in eo relaxati, ex malis monachis fiant pejores canonici, boni autem et observantiae amantes rejiciantur in pericula quae effugerant.

3° Haec toti Principatui Leodiensi et vicinis innotuerunt omnibus, neque Reverendissimam vestram Dignitatem possunt latere, et sunt revera scandalo haereticis, saecularibus, ecclesiasticis, regularibus et abbatibus praesertim vicinis, qui postremi tantam regularis et laudabilis observantiae in pejus commutationem indigne ferentes, sperant disciplinam Benedictinam fore restaurandam in hoc monasterio, ut revera facile restaurabitur, modo congrua malo afferantur remedia, hac spe fretus cum aliis quibusdam suscripsi procuratorio in personam Domini Mucciolini relaxato ea duntaxat intentione, ut male cupientibus impedimentum obviaret, non per viam contentionis, sed per viam gratiae et repraesentationis, eademque intentione novum et amplius mandatum transmissum est Domno Athanasio Bartholomé existenti in urbe Romana ut obicem ponat male petentium torrenti.

4° Neque haec praetensa monasterii S. Jacobi commutatio in ecclesiam collegiatam etiam politice sumpta prodesse potest, obesse vero quam plu-

Digitized by Google

rimum ; nam praeter cathedralem ecclesiam plures sunt in urbe Leodiensi collegiatae, curatae, beneficia et officia innumera, illas et haec providentia divina vacare non sinet; unum est intra muros monasterium ordinis S. Benedicti, nec illud vocatio divina asseclis destitui permittet. Annon canonici et beneficiati saeculares oneri plerumque sunt vita sua tota parentibus? Annon merito gaudent parentes filios suos uni Deo vacare in monasterio, et ab eorum sustentatione se esse liberos ! Cessabunt ex praetensa commutatione largissimae elemosinae ex monasterio distribui solitae, neque mercatores habebunt ansam conquerendi si immutatio praetensa non fiat, plus recipientes pecuniae a monasterio quam a canonicis; oportet ecclesiam Christi sponsam circumdari varietate.

5° Cavendum de caetero est ne existenti scandalo minori novum et majus scandalum superveniat, praetensa haec monasterii S^ti Jacobi immutatio novum et majus scandalum esset creatura saecularibus bonis et fidelibus christianis, haereticis sive in dioecesi Leodiensi existentibus sive vicinitate proximis, alisque vitam regularem ex juramento solemni amplexis occasio foret primo relaxationis, dein retrogressionis aliunde malignitati temporum et invidiae saecularium bona ecclesiastica per concupiscentiam devorantium fomentum foret et augmentum ejusmodi commutatio.

6° Ut malis tot et tantis praeverti posset, opposui me cum aliis reverendissimis dominis abbatibus petitae saecularisationi, atque cum iis constitui dominum Mucciolini procuratorem, instructiones tamen ipsi non subministravi pro facienda oppositione, multo minus pro formando praesenti supplice libello,qui annexus apparet rescripto Sacrae Congregationis, neque eum tanquam ex parte mea porrectum agnosco, nec unquam agnovi, his quidem ex causis ; non est mihi locus existimandi adeo depravatos esse mores religiosorum monasterii Sancti Jacobi quin adhibitis etiam remediis ordinariis facile a via erroris reducantur ad semitam religionis. Facta narrat particularia ad me nullatenus pertinentia, quorum nihil ad me pervenit notitiae, atque in veritatis testimonium testor tranquilla hic omnia procedere nec quidquam formidatum fuisse aut modo formidari corruptionis a religiosis monasterii Sancti Jacobi. An scandalum in dicto monasterio augeatur a tempore petitae saecularisationis non audivi, quin potius e contra, si verum narrat dominus procurator dum dicit: ast quia nuntiatum eidem constituto procuratori fuit omnes fere Benedictini ordinis abbates nonnullosque ejusdem monasterii S^ti Jacobi monachos supplices porrexisse preces ne praedicta saecularisatio concederetur. Si inquam narrata haec veritate nitantur, domini procuratoris erat supplicantibus auxilio suo adesse, neque poterat adeo caeco modo urgere.

7° Quod narrat dictus dominus procurator scandalum praesens celeri indigere reformatione, verum est et novit tota civitas Leodiensis et civitatis vicinia, reparetur scandalum istud, modo quo Sanctissimo Domino salubrius visum fuerit, futurum et majus scandalum avertatur, religiosis professis retrorespiciendi ansa non detur, malignitati et invidiae saecularium non faveatur, petentes modo, ut fertur rumore, saecularisationem in ordinem redigantur, ad hoc vota mea conspirant; tacebo de altero libello supplice a procuratore generali Congregationis Cassinensis et a praeside Congrega-



Digitized by Google

tionis Bursfeldensis praesentato, nisi quod optem ut bono potiantur effectu, uti et aliae preces ad hunc scopum Roman profectae.

8° Quanvis magistratus Principatus Leodiensis, cujus Reverendissima vestra Dignitas in statu primario praecipuum est membrum, dicatur saecularisationem hanc petere et urgere, confidens tamen de sua in rebus tractandis sinceritate, rogo quatenus delegationem suam implendo informare velit Sacram Congregationem, vota mea et R^morum^ D^norum^ abbatum eo collimare ut scandalum praesens tollatur, futurum avertatur malisque status religiosi professoribus ansa non praebeatur pejora appetendi et impetrandi, votumque suum addere ut monasterium Sancti Jacobi ad pristinum redeat vigorem, et secularisatio non concedatur, ita opto et instanter rogo ! In abbatia mea Stabulemi hac 8ª januarii 1770.

Jacobus abbas Princeps

Archives du Grand Sémin. de Liége : farde St-Jacques ; copie communiquée jadis par la famille t' Serstevens de Stavelot.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

N. ASSOUAD, *Polysema sunt sacra Biblia.* 1re partie : S. Maurice (Suisse) 1917; IX-84 pp. — 2e partie : Quaracchi 1920 ; 156 pp.

Malgré notre désir il nous est impossible d'entrer dans le détail des deux brochures du P. N. Assouad : nous nous exposerions à provoquer l'ardeur polémique de l'auteur. Or, la *Revue* n'entend pas s'engager dans de stériles discussions. La thèse que défend le R. P. est clairement exposée dans le titre de son œuvre ; elle est développée avec enthousiasme et virulence. Que la pluralité des sens littéraux de l'Écriture ait été admise par quelques anciens, c'est reconnu, mais elle est aujourd'hui unanimement rejetée et les anciens qui en reconnaissaient le principe n'en ont pas fait un usage aussi immodéré que le P. Assouad.

D. B. C.

P. W. SCHMIDT. *Der strophischen Aufbau des Gesamttextes der vier Evangelien.* Admin. des « Anthropos » Mödling 1921 ; 33 pp.

Il paraît qu'à la condition d'admettre des vers réduits à un mot et des strophes de 2 à 14 vers, on peut disposer les quatre évangiles, récits et discours, en vers libres. Le tort du P. Schmidt n'est pas d'avoir réalisé ce tour de force mais d'y avoir vu la loi de composition des écrits évangéliques. Cette étrange fantaisie ne peut que faire tort à son inventeur.

D. B. C.

V. H. STANTON. **The Gospels as historical documents. P. III. The fourth Gospel.** Cambridge, Univ. Press, 1920. In-8°, x-293 p. Prix : 20 Sh.

Ce volume termine la série des études consciencieuses de M. Stanton sur la valeur historique des évangiles. Particulièrement délicat pour le IVe, le problème reçoit une solution nuancée dont voici les éléments :

Sauf pour le ch. XXI, ajouté mais presque contemporain, il faut, dit S., rejeter les hypothèses morcelant l'évangile : bien que d'une facture assez lâche il est d'une seule main. Cette main a écrit aussi la 1re épître. Réservé pour l'Apocalypse, M. S. est ferme dans sa négation de l'authenticité des 2 petites épîtres : elles n'ont trace, dit-il, des idées chères à l'évangéliste. Comme il faut bien expliquer les ressemblances littéraires, M. S. en est réduit à invoquer l'imitation ou l'influence du milieu.

Pour l'authenticité de l'évangile, l'auteur s'en tient à sa thèse déjà émise dans le 1er volume. Elle s'exprime ainsi : « le témoignage externe suffit pleinement à établir le séjour de Jean [1] en Asie proconsulaire et une certaine connexion entre son enseignement et le contenu de l'évangile mais pas à prouver qu'il en est l'auteur » (p. 112). Cet auteur serait un de ses disciples [2]. Cela ne va pas cependant sans difficultés. Le premier témoin — presque contemporain — est l'auteur du ch. XXI ; or

1. Bien qu'il défende contre D. Chapman l'existence de Jean le presbytre, auquel il attribue les 2 petites épîtres, il rattache l'évangile à S. Jean l'apôtre.

2. Plus loin M. S. affirme que, sans les difficultés internes, l'argument traditionnel serait décisif (p. 132).

Digitized by Google

il affirme l'authenticité absolue. M. S. est obligé d'écrire : « il exagère lorsqu'il attribue la composition de l'évangile à un disciple immédiat du Christ » (p. 146). Est-ce vraisemblable qu'il soit si mal renseigné? Lorsqu'un peu plus loin il est question du milieu juif décrit si précisément dans l'évangile M. S. avoue que, non seulement l'écrivain trouvait cette précision dans les souvenirs de Jean mais qu'il a dû connaître lui-même parfaitement la Palestine. Semblable complication pour expliquer la prétention formelle de l'auteur à la qualité de témoin oculaire : « il a aussi connu le Christ et, quoique plus jeune que S. Jean, a parfois vu et entendu Jésus » (p. 181).

L'évangéliste, pénétré d'idées juives, n'a pris contact que tard avec les spéculations alexandrines, de là la différence entre l'évangile et son prologue. Pas d'attache directe avec Philon. Encore moins avec les mystères païens. Tout au plus pourrait-on admettre une influence de l'ambiance mystique sur S. Paul et S. Jean. La tâche de M. Stanton étant d'examiner la valeur historique de l'évangile, il se livre à une comparaison minutieuse avec les synoptiques. Pour les faits d'abord : l'évangéliste suit surtout S. Marc ; il traite assez librement ses sources mais pas de façon fantaisiste. Son témoignage est souvent précieux. M. S. avait déjà montré tout l'arbitraire du point de vue de Loisy [1] ; (pp. 134-139) ; il pense que le jour est proche où la méthode qui oppose synoptiques et IVe évangile sera « antiquated » (p. 209). Aussi bien cette opposition est-elle inconcevable : la 1re épître montre que l'évangéliste était pasteur d'une Église, « il ne pouvait donc aller à l'encontre de ce qui était communément enseigné au troupeau chrétien. » (p. 212) C'est vrai pour les récits, mais autant pour les discours. M. Stanton estime qu'il s'y trouve beaucoup d'éléments dus au rédacteur, mais « dans l'ensemble les thèmes des discours attribués au Christ viennent de Lui » (p. 283). D'ailleurs l'essentiel de la doctrine était déjà dans les synoptiques (pp. 267-276). — En lisant ces pages d'une critique si conservatrice, on a l'impression que le scrupule qui empêche l'auteur d'admettre l'authenticité pure et simple de l'évangile est bien peu appuyé.

Un grand souci d'objectivité caractérise l'enquête de M. Stanton. Cette loyauté sereine est servie par un esprit délicat et mesuré.

D. B. CAPELLE.

E. B. Allo, O. P. **Saint Jean. L'Apocalypse.** Paris, Gabalda, 1921, gr. in 8° de CCLXVIII-375 p. Prix : 45 fr.

Le P. Allo est à la fois un traditionnel et un initiateur. Pour ce qu'on est convenu d'appeler les questions d'introduction, il reste dans la stricte ligne des anciens. L'auteur est Jean l'apôtre, fils de Zébédée et cet auteur a également composé les écrits qui, dans la tradition, portent le nom de Jean, le quatrième évangile et les épîtres johanniques.

La situation de forçat qu'avait Jean à Patmos explique suffisamment

1. La nouvelle édition « refondue » du livre de Loisy accentue encore l'outrance de ses positions anciennes.

Digitized by Google

que son style ait ici quelque chose de heurté et d'imparfait qu'il n'a pas ailleurs. En tout cas, la parenté d'idées, d'images, de style, de procédés entre les divers écrits johanniques, réclame l'unicité d'auteur. Ces anciennes positions de l'exégèse catholique sont défendues avec une science sûre.

Toutefois, où le P. Allo tient le plus fermement à la tradition, c'est dans sa défense de l'unité de l'Apocalypse contre les « Literarkritiker. » Il rejette les prodiges d'ingéniosité de l'interprétation *zeitgeschichtlich*, qui applique l'Apocalypse à des petits faits de l'époque, prétendant établir par là la date précise de ses sources. Non : le livre est un par le plan qui s'y déroule, par l'uniformité de sa forme littéraire — jusque dans ses barbarismes — par l'usage constant des mêmes procédés.

Mais pour l'exégèse le P. Allo est un initiateur. Il condamne impitoyablement l'interprétation par l'histoire universelle et toutes les fantaisies qu'elle a inspirées à Nicolas de Lyre et à Holzhauser ; il se garde bien de découvrir, dans l'Apocalypse, sept âges successifs de l'Eglise. Il rejette aussi l'interprétation uniquement eschatologique qui attend la réalisation littérale des symboles apocalyptiques au temps de l'Antéchrist. La vision johannique se rapporte trop clairement à Rome.

Il rejette tout autant l'interprétation diamétralement opposée d'Alcazar et de Bossuet qui trouve les symboles apocalyptiques complètement réalisés par l'histoire de l'Eglise primitive Par delà ces écoles qui, pour les grandes lignes, avaient fini par se partager les exégètes, il remonte volontiers aux commentateurs les plus anciens : il recherche auprès d'eux, à l'état de *disjecta membra*, quelques vues bien traditionnelles.

Au reste, l'origine de chaque symbole est soigneusement recherchée : la Bible, l'Apocalyptique juive, l'art plastique grec, les idées de l'époque, tout cela est mis à contribution pour expliquer comment sont nées dans l'esprit du visionnaire inspiré tant d'images fantastiques.

Se gardant sagement des applications trop précises, le P. Allo voit dans l'Apocalypse l'esquisse prophétique de la lutte entre l'Eglise et le Monde hostile et les caractères de cette lutte. Digne objet de la révélation mais où les amateurs de prédictions d'événements minimes ne trouveront pas leur compte.

L'auteur a mis beaucoup de soin à rechercher le plan de l'ouvrage. On le trouvera peut-être très compliqué, mais il s'agit d'un livre qui est loin d'être simple. La partie strictement prophétique est divisée en deux sections. La première, de VII à XI, comprend la vision du livre aux sept sceaux et celle des sept trompettes. Les sept sceaux décrivent une scène céleste : le plan divin concernant le monde profane se décide au ciel. Le premier sceau avec le cheval blanc qui s'en va pour vaincre, c'est le Christ allant à la conquête du monde (prédication de l'Evangile). Les sceaux suivants symbolisent les fléaux qui vont frapper les incrédules. Au septième sceau, qui allait amener la fin de tout, le visionnaire se ménage un recommencement. Ainsi s'introduisent les sept trompettes. Elles décrivent l'exécution sur terre du plan divin. Les quatre premières, en un schéma logique d'après la division du monde en ses parties, annoncent des fléaux qui frappent la mer, la terre, les eaux douces et les astres. Ce sont des symboles repris de la littérature prophétique de l'Ancien Testament.

Digitized by Google

Les deux trompettes suivantes signalent les fléaux qui frappent directement les hommes : les sauterelles prédisent des peines morales ; la cavalerie diabolique apporte le fléau de la guerre. Ici reparaît le procédé de transition : avant la septième trompette voici l'ange au petit livre. Ayant dévoré ce livre, Jean devra encore prophétiser sur des nations, des tribus et des peuples. Cette prophétie formera la seconde section.

Celle-ci, la plus importante et la plus précise, va reprendre la description précédente en l'envisageant par rapport à l'Eglise.

Les chapitres XII et XIII opposent les deux adversaires qui vont entrer en lutte : l'Eglise, représentée par la Femme, la puissance hostile symbolisée par le Dragon et sa double incarnation dans les deux bêtes (puissance civile et puissance philosophique ou religieuse). Ici S. Jean vise clairement la Rome païenne et persécutrice. Les sept coupes décrivent ensuite les fléaux qui vont fondre sur cette Rome. La septième amène sa chute par un tremblement de terre, chute décrite à nouveau, de façon très claire, dans les chapitres XVII et XVIII, où Rome périt par le feu: la différence même des deux catastrophes montre qu'il s'agit simplement de symboles. Ce n'est pas cependant la fin de tout, la bête pourra renaître mais elle est vouée au sort de la grande Babylone. Le triomphe final des justes est assuré et reste tonjours en perspective. Par là l'Apocalypse est eschatologique : elle était destinée à soutenir le courage des persécutés par la vision du triomphe collectif et complet des justes, tel qu'il se réalisera à la parousie.

Nous ne pouvons songer à entrer dans le détail du commentaire. La vaste érudition dont il témoigne est, à nos yeux, moins précieuse que l'orientation générale de son exégèse. L'analyse qui vient d'en être faite a montré dans quelle ligne ferme il se tient.

Le livre du P. Allo marque une date dans l'interprétation sobre et raisonnable de l'Apocalypse.

Liége. H. RONGY

CHARLAND (P. V.) FF. PP. **Le culte de Sainte Anne en Occident.** Seconde période, de 1400 (environ) à nos jours. Québec, 1921, 329. Grande Allée, gr. in-8°, 526 pp.

Ce volume représente une somme considérable de travail. L'auteur a passé en revue le culte de Ste Anne dans les différents ordres religieux et les différents pays de la catholicité, et accumulé des matériaux aussi nombreux que variés, qui lui ont permis de montrer combien ce culte était répandu et populaire. Il y a là beaucoup à glaner pour l'histoire de la liturgie.

Nous nous arrêterons aux pages que l'auteur consacre à l'ordre bénédictin. Il a relevé le mérite de l'abbé Trithème : rien d'étonnant, car à son époque la célèbre congrégation bénédictine de Bursfeld entourait Ste Anne d'un culte particulier (v. *Studien und Mitteil. aus dem Bened. Orden*, t. XXII, 406-407). Signalons un autel à Silos (Espagne) au XIV^e siècle (D. Férotin, *Hist. de l'abbaye de Silos*, Paris, 1897, p. 350 ; *Cartulaire..... de Silos*, Paris, 1897, p. 338) ; un autel chez les Bénédictines de Thorn dès 1365 (*Anal. Vatic. Belgica*, t. VII, n° 1452) ; un autel

Digitized by Google

au prieuré de N.-D. de Nancy en 1388 (*Annales de l'Est*, 1897, p. 112); une fondation à Vendôme vers 1500 (Métais, *Cartulaire de l'abbaye de Vendôme*, t. III. p. 329); la propagation du culte dans le Maine par D. René Beaudrier, moine de l'abbaye de la Couture (D. Piolin, *Église du Mans*, t. V, p. 346); sa vénération à la Trinité de Poitiers (Barbier de Montault, *Bréviaire d'Anne de Prye*, abbesse (1484-1500), dans *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, t. VIII, 1885).

A propos de la Belgique, je note la présence d'une « imaige... de ma dame Sainte Anne » en 1413 à l'abbaye des chanoinesses régulières de la Thure (Lejeune, *Monographies histor.*, t. II, (p. 244); l'existence d'un groupe du XVe siècle au musée d'Anvers avec Ste Anne (*Comm. d'art et d'archéol*, t. VIII, p. 48); une confrérie et une chapelle à Dixmude, où la fête était célébrée dès 1480 (J. Weale, *Églises du doyenné de Dixmude*, II, p. 19, 169, 175); un autel à St-Jean de Gand dès 1361 (Van Lokeren, *Hist. de l'abbaye de St-Pierre de Gand*, t. II, p. 76), sans parler des ouvrages signalés dans Van der Haeghen, *Bibliogr. gantoise*, t. II, 150, 152; III, 195); une chapelle à Hasselt en 1669 (*Comm. d'art et d'archéol.*, t. VIII, p. 451): une confrérie à St-Jean de Malines (ib., XIII, p. 265): à Liége, un autel dans le collégiale de Ste-Croix dès 1358 (*Analecta Vaticano-belgica*, t.V, p. 507); une chapelle fondée à Tongres le 26 mai 1287 (*Annal. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 4e série, t. IV (44), p. 208, 564); une chapelle à St-Brice de Tournai dès 1348 (*Anal. Vatic. Belg.* t. I, p. 352); un autel à N.-D. dès 1441 (*Annal. de la Soc. archéol. de Tournai*, t. II. n, 840), une statue dès 1470 (ib., p. 298), une chapelle chez les FF. Mineurs en 1455 (ib., p. 273), un autel dans l'église de Ste-Catherine en 1491 (ib., p. 335). Et il ne serait pas difficile de multiplier les exemples.

En somme le P. Charland a indiqué ce que donnerait comme glane un examen systématique du culte de Ste Anne dans les différents pays de la chrétienté; c'est une invitation à des études de détail.

D. U. B.

J.-A. Robinson, **Barnabas, Hermas and the Didache.** London, S. P. C. K. 1920, petit in-8°, v-119 p. Prix: 6 Sh.

Déjà dans le *Journal of theol. Studies* d'avril 1912 [1] le Dr Robinson avait soutenu que la deuxième partie de la Didaché ne reflète pas les institutions chrétiennes contemporaines du rédacteur. Celui-ci aurait tenté de reconstituer les enseignements apostoliques: « Il se limite aussi strictement que possible à ce que les Douze Apôtres ont vraisemblablement pu ordonner, et il appuie ses instructions sur ce qu'il croit pouvoir tirer des écrits apostoliques. Il dissimule sans doute ses emprunts, mais il dérobe avec autant de soin les conditions actuelles du temps où il écrit »[2], si bien qu'on ne relève aucun réel anachronisme dans cette construction arbitraire!

Aujourd'hui, c'est la première partie qui est discutée. Le petit code moral des « Deux Voies » existe dans Barnabé et dans la Didaché.

1. Cet article est reproduit en appendice dans le présent volume.
2. P. 102 du nouveau travail.

Digitized by Google

L'auteur de la Didaché, dit R., l'a pris à Barnabé. Thèse soutenue naguère par Bryennios et par Harnack avec cette différence cependant que ceux-ci tenaient le petit code pour un écrit indépendant utilisé par Barnabé, au lieu que Robinson estime que Barnabé en est l'auteur.

Pour le démontrer le Doyen de Wells fait un examen attentif de l'épître. Il réussit à dégager mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici les caractéristiques littéraires de l'auteur et même, au dire d'un critique compétent, M. Bartlet[1], à rendre probable que le texte actuel de la Didaché contient quelques gloses tardives venues de Barnabé, mais ses rapprochements ne prouvent pas que l'auteur de l'épître ait *composé* les Deux Voies. Sans doute son empreinte lourde s'y discerne plusieurs fois mais presque exclusivement dans les passages absents de la Didaché. L'étude de Barnabé seul n'établit donc pas l'origine des Deux Voies : il faut comparer avec la Didaché.

M. Robinson consacre un long chapitre à cette comparaison, mais, croyant la partie gagnée, il fait presqu'aussitôt tourner l'enquête en jugement : le « Didachiste » a continuellement altéré, sans les comprendre, les enseignements de l'honnête Barnabé. Les arguments apportés pour étayer cette interprétation ne sont pas très probants. Ainsi, dès la première maxime de Barnabé sur l'amour de Dieu, il faudrait supposer que le Didachiste a d'abord supprimé le développement jugé un peu oratoire, puis, l'ayant remplacé par le précepte évangélique de l'amour du prochain, il a estimé son texte encore trop court et a rétabli l'équilibre par l'adjonction de la Règle d'or du sermon sur la montagne, dans sa forme négative ! (p. 47). Pareil tour de force littéraire, — le mot est de Robinson — se rencontrerait à chaque pas. La réalité doit être plus simple.

Ce n'est pas que tout soit d'un jet dans la Didaché. Le rédacteur, nous l'avons dit, a interpolé plus d'une fois les documents dont il usait. Cependant plusieurs des interpolations supposées par R. sont loin d'être démontrées. La plus importante est celle des 5 préceptes (III, 1-6) introduits par τέκνον μου et μὴ γίνου. Ils sont absents de Barnabé Le Didachiste n'avait jamais, jusqu'ici, employé la 1re personne ni l'impératif; donc, dit R., il emprunte III, 1-6 à une source inconnue. C'est possible, mais que vaut l'argument? Outre que τέκνον μου se retrouve — R. le note lui-même — un peu plus bas (IV, 1), μὴ γίνου reparait IV, 5, aussi bien dans Barnabé (XIX, 9) que chez le Didachiste. L'indice était donc trompeur.

Création du Didachiste aussi, la fameuse interpolation chrétienne (I, 3 — II 1). C'est vrai, mais ici M. Robinson s'est mis dans une impasse. En effet, l'interpolation est omise non seulement par Barnabé mais par la *version latine*, la *Constitution apost. égyptienne*, le *Syntagma* d'Athanase, la *Fides Nicaena* et la *Vie de Schnoudi*. Penser avec M. Robinson (p. 73-76) que tous ces témoins indépendants, qui offrent généralement le texte de Did., omettent I, 3 — II, 1 parce qu'ils ne le trouvaient pas dans Barnabé, c'est supposer un coïncidence absolument incroyable. L'explication est très simple : ces témoins utilisent le texte non-interpolé des Deux Voies,

1. *Journ. of th.* N° 22 (1921) p. 246. Tout en rendant hommage à l'incontestable talent de M. R., Bartlet rejette délibérément ses vues.

Digitized by Google

circulant indépendamment de la Didaché. Cette circulation indépendante que tout suggère, M. R. s'est interdit de l'admettre lorsqu'il a vu dans les Deux Voies l'œuvre de Barnabé utilisée directement par le Didachiste. De là son embarras.

Le problème Barnabé-Didaché est toujours posé : d'où vient que les Deux Voies ont dans la Didaché un texte clair et logique, au lieu que dans Barnabé règne un parfait désordre ? Harnack disait : il est inadmissible que Barnabé, trouvant le document en bon état, l'ait à ce point brouillé ; donc sa version est primitive. Zahn et Funk répliquaient : impossible que le désordre soit primitif, le texte de la Didaché n'est pas le fruit d'un pénible travail de redressement, son ordre est simple, naturel et normal, il doit être préféré. M. Robinson a-t-il réussi à assurer la position de Harnack et à résoudre les difficultés qu'elle rencontre à chaque pas [1] ?

On peut en douter mais sa critique fouillée a su, malgré l'absence d'aucun document ni point de comparaison nouveaux, renouveler un problème fort débattu. Il a mis en lumière le tempérament littéraire de Barnabé et discerné dans la Didaché des apports secondaires qui révèlent la complexité de son texte. Peut-être le moment est-il venu de le comparer à nouveau avec les autres témoins des Deux Voies ?

D. B. CAPELLE.

FRIEDRICH ZOEPFL, **Didymi Alexandrini in epistolas canonicas brevis enarratio** (*Neutestamentliche Abhandlungen* IV Band, I Heft) Münster, Aschendorff, 1914. In-8° VIII, 48 + 148 pp. Prix : 11, 40 Mk.

Nous possédons une traduction latine du commentaire de Didyme faite par Epiphane à la demande de Cassiodore. Le texte grec est perdu, à l'exception de quelques fragments conservés dans les « chaînes », dont la plupart ont été publiés par Cramer.

L'authenticité de cette *enarratio* avait déjà été niée par Ceillier et quelques autres ; E. Klostermann renouvela l'attaque avec des arguments plus scientifiques : il fit remarquer que plusieurs passages de la traduction d'Epiphane sont attribués dans les chaînes à d'autres auteurs, tandis que certains lemmata grecs marqués Διδύμου, manquent dans le latin. L'auteur pèse prudemment les raisons pour et contre l'authenticité et aboutit à la conclusion suivante : le fond est de Didyme, mais l'ouvrage a subi des mutilations, des additions et des remaniements. Il resterait à faire un travail qui n'est pas même tenté : déterminer quelles sont les parties authentiques.

L'édition du texte semble soignée : elle est basée sur les trois manuscrits actuellement existants et sur l'édition princeps de 1531 à Cologne ; les fragments grecs ont été empruntés aux éditions de Matthaei et de Cramer et n'ont pas été revus sur les manuscrits. Pour finir, des tables des

1. Comparez, par exemple, la liste des œuvres de mort (Did. V, 1-2 ; Barn. XX, 1-2). Le Didachiste aurait été jusqu'à retrouver dans la liste informe de Barnabé les éléments d'une citation de Mt. 15[19] ! Et pourquoi brusquement Barnabé ordonne-t-il son énumération (à partir de διῶκται), maintenant d'accord avec la Didaché ?

Digitized by Google

citations, des noms propres et des mots ; cette dernière est très complète, on y trouve même des conjonctions comme *enim* et des prépositions comme *ex*. D. DE BRUYNE.

A. H. SALONIUS **Vitae Patrum.** *Kritische Untersuchungen über Text, Syntax u. Wortschatz der spätlatein. Vitae Patrum* (B. III, V, VI, VII) Lund (1920) Gleerup ; XI-456 pp. 8°; Mk. 40.

Laborieusement M. Salonius s'est appliqué à retirer des livres 3, 5, 6 et 7 des *Vitae Patrum* d'amples renseignements sur la syntaxe et le lexique de la basse latinité. Il s'est rendu compte des difficultés de sa tâche et ne dissimule pas que les résultats en sont provisoires. En effet, il a dû se baser sur le texte de Rosweyde, dont il signale lui-même maintes faiblesses ; l'examen des mss en révélerait sans doute bien d'autres ! De plus, il se fait que le livre 3e est une juxtaposition de morceaux pris à Jérôme, Rufin et Paschase (auteur du 7e livre), que les 5e et 6e livres sont deux traductions d'un même original grec et que le 7e n'est non plus qu'une version du grec. Or la langue d'une version est nécessairement influencée par celle de l'original. M. Salonius croit pouvoir discerner ce qui est proprement latin des tournures grécisantes (pp. 6-7), mais ses moyens sont bien chanceux, surtout que nous n'avons l'original grec que pour un chapitre du 7e livre.

Néanmoins les philologues trouveront dans son livre, analysés et groupés, les phénomènes que le *Thesaurus ling. lat.* se borne à mentionner isolément. Le fastidieux travail de dépouillement des *Vitae* leur est ainsi épargné, jusqu'au jour où une édition critique et la découverte [1] des originaux grecs permettra une étude definitive. D. B. CAPELLE.

H. DE DORLODOT **Le Darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique.** L'origine des espèces. Bruxelles, Vromant 1921 193 p. ; prix 6 fr.

L'importance du sujet, les éminentes qualités de l'A. font de ce petit volume un ouvrage considérable. A l'attrayante clarté du professeur, M. d. D. joint la science du savant et la profondeur du théologien. Cela fait qu'il est aisé de rendre brièvement compte du contenu de ces pages, et fort malaisé d'en pénétrer à fond certaines pensées et d'en dégager jusqu'au bout certaines conséquences.

Et d'abord, il ne s'agit ici que de l'origine des espèces, à l'exclusion de l'origine de l'homme, réservée pour un 2e vol. Trois propositions résument tout le livre

1e propos. (négative). — L'évolution telle que l'entendait Darwin — évolution des vivants à partir d'un petit nombre d'organismes primitifs — n'offense en rien l'enseignement révélé de Gen. 1, parce que Moise y propose l'universelle dépendance de toutes choses vis-à-vis de Jéovah, sans exclure positivement le concours des causes secondes : si ce concours n'a

1. D'après G. Krüger (*Theol. Litez.* 1921 c. 256-257) les matériaux de l'édition critique se trouveraient dans les papiers laissés par feu W. Bousset. Celui-ci aurait démontré que l'original grec des livres 5 et 6 n'est autre que le recueil des *Apophtegmata* (Cotelier).

Digitized by Google

aucune place dans la production initiale, il en a une assurément dans la formation de ces « espèces » que sont, entre autres, les animaux domestiques cités au V. 24 et 25.

Ce sont donc les seuls concordistes (évolutionnistes mitigés, ou fixistes) qui rencontrent là d'insurmontables difficultés.

2e propos. (positive indirecte). — L'enseignement des ss. Pères, de Grégoire de Nysse et d'Augustin en particulier, est très favorable à une évolution plus absolue que celle même de Darwin. Cet enseignement inaugure un « naturalisme chrétien » qui a passé en tradition et dont il faut conserver l'esprit — quoi qu'en aient pensé les scolastiques.

3e propos. (positive directe — nous la réduisons en un syllogisme de notre façon). — Parmi les données des sciences naturelles, il en est un bon nombre qui conduisent fatalement à professer une certaine évolution ; les autres permettent du moins d'affirmer que la production successive des espèces ne serait qu'une « *réparation des usures* produites dans la nature par l'activité des causes secondes ».

*Or*, si *toute* évolution est fausse, Dieu a disposé la nature de telle sorte qu'elle nous persuade d'une inévitable erreur : chose inadmissible parce que contraire à la véracité divine. Si une évolution *très avancée* n'est pas vraie — ou bien l'ordre naturel est entaché d'un vice radical, finalement imputable à l'impuissance de son auteur ; aboutissement absurde — ou bien c'est à coups de miracles que la nature est maintenue dans *un même plan* de perfections ; autre absurdité.

*Donc* le transformisme très avancé est bien une théorie absolument certaine — Quant aux limites de son extension *possible*, le philosophe seul peut les déterminer en vertu de ses principes fondamentaux sur l'activité des causes secondes. Or ces principes autorisent un transformisme illimité. Au contraire les limites du transf. *actuellement certain* se prennent de l'état des sciences, et elles sont plus resserrées. Mais un jour viendra peut-être où ces mêmes sciences nous permettront de dépasser Darwin.

— Chose étrange, il nous a paru que la force probante, l'entraînement de la persuasion, très grands au début, fléchissaient à la fin de la 2e partie et surtout dans le cours de la 3e. — Dans la 1re partie l'A. enlève brillamment la position des adversaires (les concordistes). Sans doute quelques-uns trouveront encore à se cacher sous les décombres de leur exégèse ruinée ; mais le moyen de fouiller en 50 pages tous les recoins d'un texte où presque chaque mot a son obscurité ?

Dans la 2e partie, après d'heureuses prémisses, l'A produit une conclusion qui aggrave singulièrement leur portée ; (p. 115-116). C'est pour expliquer décemment le mode de l'activité divine que les Pères ont repoussé les créations successives ; mais nulle part, croyons-nous, ils n'ont affirmé que celles-ci étaient absolument contraires à la théologie naturelle ou révélée. Aussi les scolastiques du XIIIe siècle, *persuadés qu'elles n'impliquaient pas* de contradiction théologique, les ont-ils admises pour des raisons qu'ils croyaient graves. Ils se trompaient quant à celles-ci ; la science le montra. Mais si l'on fait retour à l'évolution ce ne sera pas *pour* rejoindre les Pères, dont le point de vue reste entièrement différent ; ce sera plutôt contraints par l'expérience.

Digitized by Google

Quant à la 3e partie, c'est pied à pied qu'il en faudrait suivre le développement. Nous nous bornerons donc ici à une remarque générale. Tout le raisonnement part d'une prémisse scientifique que l'A. suppose sans l'exposer. De là, un grand malaise chez le lecteur peu renseigné sur les conclusions des sciences naturelles. — En outre, là où on cherche un argument immédiat, physique (dans le sens des anciens) on ne trouve que des réductions à l'absurde ou des non-contradictions métaphysiques. Il est vrai que les dernières pages — d'une si attachante originalité — engendrent finalement cette conviction que, à côté de tel ou tel point à reviser, il en est plusieurs autres dans la philosophie scolastique qu'il est urgent d'approfondir et de préciser.

D. W. DASNOY.

Ch. Boyer I. **Christianisme et Platonisme dans la formation de S. Augustin.** In-8°, 233 p. Id. II. **L'idée de Vérité dans la Philosophie de S. Augustin,** 270 p. Paris, Beauchesne, 1920.

Pour bien se rendre compte du sens d'une doctrine philosophique, il faut connaître les éléments qui lui ont donné naissance, et ensuite dégager l'idée centrale qui l'anime. M. Boyer, après tant d'autres, s'est proposé dans ses deux volumes de résoudre ce double problème, touchant la philosophie de S. Augustin. Depuis le haut Moyen-Age jusqu'à nos jours, la pensée du grand Docteur a donné lieu aux interprétations les plus diverses : inspirées souvent, il est vrai, par des préjugés, mais leur désaccord montre cependant combien il est difficile de saisir exactement la doctrine augustinienne. M. B., tenant compte des opinions récemment émises sur l'évolution de la pensée de S. A., a su d'une part projeter une lumière nouvellle sur l'interprétation qu'en ont donnée en général les docteurs scolastiques, et d'autre part faire ressortir l'unité de la doctrine au moyen de l'idée centrale de vérité.

L'objet du premier volume peut se définir en ces termes : « A quel moment S. A. a-t-il placé dans son esprit l'autorité de l'Église au-dessus de celle des Néoplatoniciens ? » (pp. 7, 18). S. A. est-il devenu chrétien au terme d'une évolution néoplatonicienne, ou bien est-ce seulement après sa conversion qu'il a pénétré plus intimement dans l'intelligence des écrits néoplatoniciens ? Plusieurs modernes défendent la première de ces thèses, et ainsi la conversion que S. A. raconte dans ses *Confessions* ne serait qu'une conversion au néoplatonisme et à une vie plus régulière, tandis que la conversion totale ne viendrait que longtemps après. C'est la réfutation de cette théorie qui donne au livre de M. B. son actualité : il montre fort bien que les difficultés opposées au récit des *Confessions* ne sont pas de nature à renverser les positions qui se réclament du témoignage de S. A. lui-même. L'état d'esprit de S. A. dès sa conversion s'exprime heureusement par la formule « Credo ut intelligam » Grâce à des rapprochements fréquents avec les Ennéades de Plotin, l'A. distingue bien les notions néoplatoniciennes que S. A. a rejetées de celles qu'il a trouvées en concordance avec la vérité chrétienne : « il est convaincu de la vérité de beaucoup d'idées néoplatoniciennes, telles qu'il les a comprises, et de leur accord avec la foi chrétienne » (p. 194). Peut être pourrait-on ajouter

Digitized by Google

que S. A., penseur éminemment personnel, retrouvait volontiers sa propre philosophie dans les écrits des anciens, si bien que les ressemblances sont souvent plus dans les termes que dans la pensée elle-même. C'est d'ailleurs ce que le second volume de M. B. va permettre de vérifier.

L'idée de vérité joue un role fondamental dans toutes les parties de la philosophie de S. A. : logique, métaphysique, psychologie, morale : on ne peut guère le contester, mais les difficultés surgissent quand il s'agit de définir exactement l'influence que cette idée primordiale exerce dans chacun de ces domaines.

La méthode par laquelle S. A. réfute les sceptiques s'appuie sur l'aptitude certaine de notre esprit à posséder la vérité — vérité qui elle-même, en dernière analyse, nous conduit à une Vérité suprême : « nullum verum nisi veritate verum est ». En un sens le « Cogito » le S. A. c'est-à-dire le fait de la pensée humaine, critère du vrai, est le principe de toute sa philosophie (p. 41).

L'A. établit un rapprochement entre le « Cogito » de S. A. et celui de Descartes : « la rencontre de Descartes avec S. A. est plus profonde qu'il ne l'a cru et qu'après lui on ne l'a généralement décidé » (p. 36). A notre avis pourtant, le « Cogito » de S. A. est autrement riche et fécond que celui de Descartes, car il est entièrement exempt d' « idéalisme », au sens moderne de ce mot. (Cf. Blanchet, *les antécédents historiques du « je pense, donc je suis »*).

La démonstration augustinienne de l'existence de Dieu à l'aide des vérités immuables qui sont des participations de la vérité suprême est comme le centre de la synthèse développée par M. B. : c'est de ce point en effet que sont parties les interprétations ontologistes de la doctrine augustinienne et c'est également de la perception nette de cette preuve que découlera l'interprétation opposée. S. A. n'a pas connu d'autre preuve que celle-là, de l'existence de Dieu, dit l'A. (p. 70) ; on se ralliera à cette affirmation si on la prend en ce sens que l'argument en question n'est qu'une des formes de l'argument de contingence, comme le dit S. Thomas : « neque per hanc viam altiori modo Deus cognosci potest, quam sicut causa cognoscitur per effectum » (c. gent. III, 47). D'ailleurs M. B. n'hésite pas à affirmer que la métaphysique de S. A. est aussi celle de S. Thomas (p. 213), et que par conséquent la théorie de la connaissance doit être au fond la même chez les deux Docteurs. Aussi a-t-il raison, en expliquant ce qu'est pour S. A. l'illumination divine nécessaire à toute connaissance, de rejeter la thèse qui fait tenir à Dieu le rôle d'intellect agent. Cependant il y a une distance plus grande, pensons-nous, que ne le fait penser l'exposé de M. B., entre les indications encore vagues que nous donne S. A. concernant l'action mutuelle de l'intellect et de l'objet sensible et la théorie si précise et si complète élaborée par S. Thomas à la suite d'Aristote.

La quatrième partie de la philosophie, la morale, n'est pas difficile à rattacher à la vérité ; « gaudium de veritate », chacun le sait, est pour S. A. la fin dernière. Ce qui nous plaît particulièrement dans ce chapitre, c'est l'intime connexion entre le bonheur et la vertu p. 235 : la béatitude et la sainteté ne peuvent se définir pleinement l'une sans l'autre.

Digitized by Google

En terminant le résumé de ces thèses fondamentales, sur lesquelles nous adhérons, dans l'ensemble, à la pensée de M. Boyer, notons quelques passages qui demanderaient une critique plus rigoureuse : p. 51 l'exposé concernant la vérité subsistante mériterait plus de développements, vu l'importance du sujet. Dans la question de la science divine (p. 138), le terme « congruere » ne doit pas s'entendre dans le sens du congruisme de Suarez : « sans changer le cas, Dieu n'y peut rien » : quand il s'agit notamment d'empêcher la défaillance de la volonté libre. Les raisons séminales (p. 127) doivent s'entendre d'une contenance causale des créatures dans leurs germes ; toutefois il y a lieu de se demander, si selon S. Aug. l'évolution de ces germes n'exige pas une nouvelle intervention de Dieu, un texte important (Gen. ad litt. l. 6. c. 4) mériterait d'être discuté ; il y est question d'une double création, la seconde est nécessaire pour faire sortir les créatures de la potentialité où elles étaient dans la première.

Il nous reste à signaler, outre les qualités de fond qui distinguent les livres de M. B., celles de méthode et d'exposition qui en rendent la lecture doublement agréable.

D. RAPHAEL PROOST.

A. Périer. **Yaḥyâ ben Adî, un philosophe arabe chrétien du Xe siècle,** thèse doctorale, 1920, 8°, 228 p.

ID. **Petits traités apologétiques de Yaḥya ben Adî,** texte arabe édité pour la première fois d'après les manuscrits de Paris, de Rome, et de Munich et traduit en français, thèse complémentaire, 1920, 8°, 135 p. — Paris, Gabalda et Geuthner.

On n'avait jusqu'ici que des notions vagues sur Ben. Adî Pour mettre en lumière l'intéressant personnage, il fallait consulter nombre de manuscrits dispersés dans les différentes bibliothèques d'Europe, besogne ardue, à laquelle M. P. a eu la patience de s'astreindre.

Grâce à lui nous savons enfin ce que fut Ben Adî : un philosophe et un théologien chrétien jacobite défendant pas à pas ses croyances contre les attaques, tantôt sérieuses, tantôt spécieuses, des philosophes incrédules et des théologiens musulmans Il est avant tout un redoutable dialecticien. Mais le dialecticien nuit au théologien en le rendant enclin au rationalisme, défaut d'ailleurs difficile à éviter par un apologiste forcé de ne faire appel qu'à la raison en présence d'adversaires qui n'admettent pas l'autorité de l'Écriture. Voici quelques opinions singulières du philosophe qui nous frappent : il ne croit guère à la vertu des humbles et la taxe de lâcheté ; il n'a des blâmes que pour le mensonge inutile.

Sans vouloir grandir son personnage, M. P. s'applique à lui rendre justice, en défendant sa propriété li téraire philosophique contre les arabisants modernes, parmi lesquels Brockelmann, qui voudraient l'en déposséder en tout ou en partie. De plus, il fait ressortir la grande influence exercée par Ben Adî sur les théologiens musulmans, ses contemporains, auxquels il a appris à combattre les philosophes incrédules par leurs propres armes, et notamment sur les théologiens chrétiens d'Orient qui se réclament de son autorité jusqu'au XIIIe siècle.

Digitized by Google

Il faut savoir gré à M. P., d'avoir montré que le monde musulman n'a pas eu le monopole de la fameuse civilistion arabe du Moyen-Age et que l'on doit, sous peine de manquer à la vérité historique, s'occuper des auteurs arabes chrétiens aussi bien que de leurs rivaux musulmans. —

Les huit petits traités apologétiques ont comme sujet Dieu dans son unité et dans sa Trinité ainsi que l'Incarnation. Ils sont publiés d'après le seul manuscrit complet, mais incorrect, de Paris, dont mainte leçon a dû être corrigée par deux manuscrits de Munich et du Vatican donnant un texte abrégé.

Nous recommandons ce volume aux historiens de la théologie et de la philosophie qui y trouveront une source nouvelle, d'autant plus précieuse que l'auteur arabe est très original et semble ne rien devoir à ses prédécesseurs. D. M. LANG.

*The Life of Fisher* transcribed from Ms. Harleian 6382 by the Rev. Ronald Bayne. (Early English Text Soc.) Londres Oxford Univ. Press, 1921, 8°, 146 pp. Pr. 15 sh.

On sait qu'en 1891 et 1893 le bollandiste P. Van Ortroy a consacré une longue et minutieuse étude aux vies anglaises et latines du B. Jean Fisher, évêque de Rochester (*Anal. Boll.* t. X, p. 121-347 ; t. XII, p. 97-287), au cours de laquelle il a eu l'occasion de signaler et d'utiliser la vie anglaise contenue dans le Cod. Harleian. 6382. L'édition intégrale du texte anglais rendra service à quiconque voudra faire la comparaison des textes et établir leur valeur respective. Le texte est publié avec soin, mais sans introduction et sans notes, travail qui est sans doute réservé pour une publication ultérieure. D. U. B.

A. Michel. **Histoire de l'Art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours :**

Tome VI. *L'art en Europe au XVII^e s.* Première partie : L'art au temps de Bernin, de Poussin, Rubens, Rembrandt, Velasquez. Paris, Colin, 1921, gr. 8°, 508 pp., 345 grav., 6 pll. 50 frs.

La guerre mondiale avait suspendu la publication de cet important travail, œuvre de science, de critique et de goût ; il reparait aujourd'hui, en dépit des difficultés de l'heure présente, avec une toilette aussi soignée que celle des volumes précédents. Le tome VI, consacré à *L'Art en Europe au XVII^e siècle*, comprendra deux parties, dont la première constitue le onzième volume de la collection. On y trouve, « avec l'histoire de l'art italien, celle de l'art français jusqu'à l'entrée en scène de Lebrun, puis celle des grandes écoles de peinture qui se constituèrent et brillèrent dans les Pays-Bas et en Espagne pendant la première moitié et jusqu'au dernier tiers du siècle ».

L'Italie reste toujours la grande inspiratrice de l'art, et c'est vers elle que se dirigent tous les regards. Et le cœur de l'Italie c'est Rome, Rome qui déploie toutes les splendeurs de l'art au service du culte. La crise du XVI^e siècle est conjurée, et si la Papauté doit déplorer la perte d'une partie de l'Europe centrale et septentrionale, elle a régénéré les nations restées attachées à la Chaire de Pierre. La Réforme catholique a pénétré l'organisme ecclésiastique et exercé une influence incontestée sur la régénération du clergé et du peuple fidèle. Il semble que désormais l'art peut

Digitized by Google

reprendre la place que le puritanisme protestant lui contestait. Et l'art reconquit la place de choix qu'il avait occupé dans la première Renaissance, moins païen sans doute, plus mesuré dans ses expressions sensuelles, mais cependant assez extériorisé. C'est l'art qui absorbe et drape la pensée chrétienne, et celle-ci n'inspire plus toujours directement la main de l'artiste. Entre Fra Angelico et Bernin, entre Van Eyck et Rubens, il y a un monde nouveau qui s'est créé.

M. Marcel Reymond pour l'architecture, M. André Pératé pour la peinture, M. André Michel pour la sculpture ont étudié l'art italien, si riche, si varié dans toutes les manifestations de cet l'art si fascinateur, si éducateur, puisque c'est à son école que vont encore se former les artistes de toute l'Europe.

M. Henry Lemonnier étudie l'art monarchique français qui s'organise dans son architecture, dans la peinture et dans la gravure, tandis que M. Paul Vitry consacre des pages bien étudiées à la sculpture aux Pays-Bas et que M. Louis Gillet et Pierre Paris suivent les développements des grandes écoles de peinture qui illustraient au XVI^e siècle les Pays-Bas et l'Espagne.

La lecture de ce livre est une jouissance ; l'exposition claire et précise, le jugement pondéré des auteurs, l'érudition solide qu'on retrouve dans ces pages recommandent cet ouvrage à tous ceux qui veulent s'initier à l'histoire de l'Art, complément indispensable de toute histoire générale de l'Europe. D. U. B.

Chan. SIMENON. *Un évêque pendant la Grande Guerre 1914-1918. Lettres, allocutions et actes épiscopaux de Mgr Rutten, évêque de Liége.* Liége, Soc. ind. d'arts et métiers, 1921, 16°, 173 pp.

M. le chanoine Simenon fait acte de justice et de patriotisme en rappelant le rôle glorieux du vénérable évêque de Liége au cours des années d'occupation. Mgr Rutten, le défenseur de la vérité en faisant justice des calomnies de nos ennemis, et du droit iniquement violé, en dénonçant les crimes et les persécutions des chefs de l'armée allemande auprès des autorités ecclésiastiques, en maintenant ses droits d'évêque contre des usurpations étranges de la part d'aumôniers militaires allemands, en défendant nos ouvriers déportés, en intervenant énergiquement et sans rélâche en faveur des condamnés, en condamnant énergiquement l'activisme, qui avait semé ses graines de discorde dans un terrain préparé de longue main. Mgr Rutten restera une grande figure dans l'histoire de la guerre mondiale. D. U. B.

Digitized by Google

# UN HOMILIAIRE DE L'ÉVÊQUE ARIEN MAXIMIN.

Avec un soin parfait, M. C. H. Turner publiait récemment dans le *Journal of theological studies* une notable partie du ms LI (anciennement 49) de Vérone. Ce codex avait depuis longtemps retenu son attention parce qu'il contient, vers la fin, après quelques pages des Constitutions apostoliques, une version latine des *Canones apostolorum* suivis d'une notice curieuse sur les noms des Apôtres et leur ministère. Ayant reproduit le tout dans ses admirables *Monumenta Juris* et dans le *Journal* (Oct. 1913), M. Turner, aidé de D. Spagnolo, s'occupa de l'homiliaire qui dans le ms couvre les 139 premiers feuillets.

Recueil vénérable (en onciale du VI^e s. finissant) [1] et connu depuis longtemps. C'est là qu'en 1784 B. Bruni prit le texte des 23 homélies sur l'Évangile et des 2 traités, contre les païens et contre les juifs, insérés dans son édition de S. Maxime [2], les homélies étant, selon lui, les expositiones « de capitulis euangeliorum » que Gennade attribue à l'évêque de Turin [*De uir. ill.* 41 (40)] et les 2 tractatus venant évidemment du même auteur.

Le reste du codex était inédit sauf un « sermon arien » déjà publié par Turner lui-même [3]. C'est ce reste : 15 homélies *de tempore* et *de sanctis*, qui parut en 1915 et 1916 [4]. Depuis, le savant professeur nous a donné une réédition excellente des traités *contra Judaeos* [5] et *contra Paganos* [6]. Pour ce dernier c'était d'autant plus nécessaire qu'il est copié deux fois presque de suite [7] dans le ms et que Bruni avait négligé [8] la 2^me copie, précieuse [9] cependant, vu le déplorable état du parchemin, rongé par l'humidité.

---

1. D'après M. Turner dans sa description minutieuse du ms (*Journal of th. st.* Juillet 1919, p. 289-292). Reifferscheid l'attribue au VII^e s.

2. PL 57 c. 781-832.

3. *Journal of th. st.* Oct. 1911.

4. Même revue : Janvier et Avril 1915, Avril 1916.

5. Même revue : Juillet 1919.

6. Même revue : Juillet 1916.

7. La page intermédiaire contient l'explication, prise chez S. Jérôme, de quelques noms hébreux mentionnés dans le traité.

8. Bruni déclare n'avoir pas collationné le ms. Il s'est servi de la copie que lui avait fait envoyer l'évêque de Vérone, Morosini. Or le copiste avait été négligent.

9. Elle contient beaucoup de variantes mais s'arrête au milieu du traité.



Digitized by Google

Voici, disposé en 3 colonnes, le contenu du ms LI : foliotation, matière et édition de chaque partie. Les sigles en caractère gras sont ceux employés dans notre étude.

| | | |
|---|---|---|
| f. 1 | Sermon [S] I | Turner : JTS Janvier 1915 |
| 2-16[a] | Expos. de Cap. Euang. [E] XXIII, I-VII | PL 57 c. 829-832, 807-815 |
| 16[b]-17[b] | *Expos. inédite* [1] | |
| 17[b]-39 | Expos. [E] VIII-XXII | PL 57 c. 815-829 |
| 40-77[a] | Sermons [S] II-XV | Turner : JTS Janvier et Avril 1915 (II-VII, VIII-XII), Avr. 1916 (XIII-XV) |
| 77[b]-98[b] | contra Judaeos (J) | Turner JTS Juill. 1919 (cf. PL 57 c. 793-806) |
| 98[b]-119[a] | contra Paganos (P) | Turner : JTS Juill. 1916 (cf. PL 57 c. 781-794) |
| 119[a]-119[b] | Hieron. (de situ et nom. l. heb.) (fragm.) | PL 23 c. 955 (incipit) et c. 973 (explicit) |
| 119[b]-132 | c. Paganos (2[e]) | Turner : JTS Juill. 1916 |
| 133-136[a] | « Sermon arien » (= contra Hereticos) [H] | Turner : JTS Oct. 1911 |
| 136[a]-139[b] | *Sermon inédit ?* [2] | |
| 139[b]-157[b] | l. VIII Const. apost. ; Canon. apost. | Turner : Mon. Juris antiq. I, 1, p. 32[a]-32[aa] |
| | Supplément (noms des Apôtres) | Turner : JTS Oct. 1913 |

Turner distingue dans le codex deux groupes : jusqu'au *contra Paganos* (2[de] transcription) on a un tout homogène (sauf la page de remplissage f. 119). Le reste, à partir de f. 133 (sermon arien, sermon 350 d'Augustin, apocryphes clémentins) est un appendice négligeable pour le moment.

Qui est l'auteur du 1[r] groupe ? Il appartient, dit avec raison Turner, au V[e] s. puisqu'il use des « *Recognitiones* » clémentines dans la traduction de Rufin (faite vers 400) et que d'autre part la peinture du paganisme ne convient plus au VI[e] s. De plus, ajoute-t-il, tout est favorable à l'attribution à S. Maxime : Le sujet des homélies est d'accord avec les données de Gennade ; de part et d'autre même intérêt pour S. Cyprien ; « la coïncidence des indices internes de ces homélies avec tout ce que nous savons de l'évêque de Turin... est une garantie suffisante pour permettre d'adhérer à l'attribution traditionnelle ». (*Journal*, Avril 1916, p. 234-235).

Ce raisonnement n'est impeccable que si l'attribution à Maxime a une valeur vraiment « traditionnelle ». Malheureusement, elle

1. Elle a pour sujet la multiplication des pains. Ce miracle étant déjà commenté dans 3 autres expositiones, Bruni ou le copiste de Vérone aura trouvé que c'était suffisant. Voyez p. 108.

2. Les premiers mots reproduisent l'*initium* du sermon 350 d'Augustin, mais il est douteux que la suite soit de lui. Voyez plus bas p. 108.

Digitized by Google

n'en a pas : la publication de Bruni fut faite d'après le *seul* ms de Vérone, lequel, mutilé au début, n'offre *aucune indication d'auteur*. Bruni est donc l'unique autorité. Autant dire que la preuve est tout entière à reprendre. En l'absence de données externes c'est par la confrontation avec les homélies authentiques de Maxime que doit se résoudre le problème.

Ayant eu à faire cet examen en vue d'un autre travail, je suis arrivé à des résultats si inattendus que j'ai cru nécessaire de les communiquer aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue*.

Comme on le devine, l'homiliaire n'est pas de Maxime ; c'est la première chose à démontrer. Il s'agira ensuite d'en rechercher le véritable auteur mais, au préalable, je voudrais établir que tout le lot — 38 homélies et 2 traités — est l'œuvre du même écrivain. Aussi bien les matériaux qui vont servir pour cette preuve trouveront-ils encore leur emploi dans la suite.

La façon dont se présentent à nous les pièces à examiner, engendre déjà une forte présomption en faveur de leur unité : elles se suivent dans un même ms très ancien, sans autre indication d'auteur que celle qui devait se trouver en tête et a malheureusement disparu. Cette attribution initiale s'appliquait évidemment à tout le contenu. Il faudrait donc des preuves d'incompatibilité pour séparer ce qui apparaît ainsi uni. Or, loin de pouvoir les fournir, l'examen interne du recueil atteste à l'évidence la solidarité de ses éléments.

A. Voici d'abord 3 parallèles frappants, qui montreront qu'*Expositions* [E] *Sermons* [S] *Traités* [JP] ont une commune origine :

| | |
|---|---|
| E XIV : sicut fuit ille beatus ioannes baptista de quo scriptum est : *Erat lucerna ardens et lucens* [1]. ARDEBAT ET LUCEBAT : ARDEBAT CALORE SPS SCI, LUCEBAT LUMINE CHRISTI. Audi istam lucernam clamantem de christo et dicentem : *Hic est agnus dei, hic est qui tollit peccata mundi* [2]. | S IX, 29 : de iohanne et dominus dicebat in sancto aeuangelio : *Ille erat lucerna ardens et lucens.* ARDEBAT ET LUCEBAT : ARDEBAT CALORE SPS SCI, LUCEBAT LUMINE CHRISTI. Id, 50 : idcirco dicebat de christo ipse iohannes : *Hic est agnus dei, qui tollit peccata mundi.* |

1. Jo 5[35].
2. Jo 1[29]. Remarquer l'identité de la version biblique (vulg. = *peccatum*).

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| **E VII** : istum praecipitem [1] aliquando nautae cum in mari iactarent, susceptus a CETO, et LIMOSIS FAUCIBUS RAPTUS, PORTAM FERINI UENTRIS INTRAUIT. | **P 294** : quid de beato iona dicam qui inmanis CETI LIMOSIS FAUCIBUS RAPTUS, CUM PORTAM FERINI UENTRIS INTRASSET... |
| **E XVI** : Nam accipe comparationem ex IGNE isto TERRENO; ait QUIDAM auctor saecularium litterarum : « saepe etiam | **S VII, 33** : ut per IGNIS huius TERRENI similitudinem... dixit QUIDAM non incongrue sed necessarie quia « saepius |

STERILES INCENDERE PROFUIT AGROS
ATQUE LEUEM STIPULAM CREPITANTIBUS URERE FLAMMIS ;
SIUE INDE..... etc.....
..... [8 vers : Virgile, Géorg. L. I, 84-91].....
.....ET UENAS ADSTRINGIT HIANTES. »

| | |
|---|---|
| SI HOC praestat atque efficit IGNIS ISTE TERRENUS ATQUE CORPOREUS, quanto MAGIS IGNIS ILLE CAELESTIS et SANCTUS qui... | SI HOC ad utilitatem multam operatur IGNIS ISTE TERRENUS ADQUE CORPOREUS, multo MAGIS IGNIS ILLE CAELESTIS, id est spiritus SANCTUS... |

B. La parenté, évidente entre les groupes, s'affirme aussi clairement entre les individus : il n'est pas une pièce de l'ensemble qui ne vienne du même auteur [2].

1. Pour le montrer voici d'abord une liste de mots rares ou par eux-mêmes, ou par leur sens, ou par leur groupement [3] :

DEHONESTARE, DEHONESTATIO] (= *avilir, avilissement*) iudas DEHONESTATUR (E XXIII) ; desine colere quorum te conparatio DEHONESTAT (P 80) — DEHONESTATIONEM corporis (J IV 17).

DESIGNARE] (= *figurer une réalité à venir*) quid DESIGNET (E VI) ; DESIGNARI personam (E VIII) ; imaginem [similitudinem] DESIGNABAT (S I 17. 35, III 37, VII 70) ; populum DESIGNABAT (J I 8).

EXUBERARE FRUCTIBUS] quod in terram bonam EXUBERAT FRUCTIBUS (E XX) ; istis FRUCTIBUS semper EXUBERAT aeclesia dei (S VII 50). [Cf. numerum ecclesiarum largitate christi *exuberare* noscatur (E X)].

FACTIOSUS] FACTIOSA temeritate succinctus (S XI 55) ; FACTIOSA malignitate decepit (J IV 38).

PERSONAM PORTARE] (= *figurer une réalité à venir*) PERSONAM gentium portans (E VIII) ; PERSONAM PORTABAT christi (S I 2).

PER UELAMEN CORPORIS] (= *l'incarnation voilant la divinité*) PER UELAMEN CORPORIS maiestatis auxilium inuocemus (E VI) ; ut

1. Cf. J VIII 28 : « *populum* PRAECIPITEM *ad peccandum* ».
2. Avec la seule restriction que cet auteur en a continuellement pillé d'autres.
3. Je donne ici de préférence les mots qui ne trouveront pas place dans la suite de ce travail.

Digitized by Google

fulgorem PER UELAMEN CORPORIS obumbraret ; (J III 20) ; caro factum est AD UELAMEN fulgoris sui (P 403).

PRAECIPUUS, PRAECIPUE] PRAECIPUAM beatitudinem (E VII) ; PRECIPUUS animorum colonus (S VII 25) ; poeta ille PRAECIPUUS (P 167) ; patris PRAECIPUA proles (J V 12). — In hoc PRAECIPUE ponitur (E VII) ; opus PRAECIPUE pauperculae commendauit (E XI) ; quis PRAECIPUE proximus (P 342).

PROUT DICERET] (= *comme s'il disait*) E XV ; S II 17, X 33, XI 28 ; J XI 38.

2. A ce témoignage s'ajoute le très éloquent tableau des *formules de citation* de notre Anonyme :

On a vu plus haut (p. 83) « *audi clamantem et dicentem* » (E XIV).
Comparez : *audi referentem et dicentem* (J II 57), *audite deridentem et dicentem* (P 72).
De plus : *audi... dicentem* : E II — S XI 13, XII 27, XV 15. — J II 62, X 27, XI 9.
*probante et dicente* (E II), *orante et dicente* (E XII), *monente et dicente* (P 3), *testante et dicente* (J XI 32), *dicente* (E VII).
*clamat et dicit* : E III, J X 1.
*dicit sermo diuinus* : E II, S XIII 12, P 82.

3. On constate la même parenté étroite dans les *locutions favorites* :

a) Emploi fréquent du titre « SANCTUS » ou « BEATUS » :

SANCTUM euangelium : E I. VI. XII. XV. XVIII. XIX. XXII. — S II 53, IV 33, V 22, VIII 10, XII 41. — J VI 7, VII 7. 39, IX 21, XI 40.
SANCTUS (apostolus, propheta) : E XIV. XVI. — S VII 59. — J V 47. X 27.
SANCTISSIMUS (apost., propheta) : E II, VII. — S II 10, IX 23. — J III 2, V 6. 11, VIII 12, X 11. — P 129.
BEATUS (apost. propheta) : E XI. — S III 16, XII 12, XIII 25, XV 29. 67. — J IV 10 ; P 73.

b) Usage de la parenthèse : *iuuante* (*adiuuante*), ou *auxiliante dño* :

E III ; S V 1, VII 1, X 1, XI 10, XIII 1, XIV 3, XV 1 ; J IV 40, VII 24, VIII 1 ; P 5.

c) Emploi excessif de *iste*. Déjà perceptible dans les extraits ci-dessus (p. 83-84), cet indice se répète si fréquemment qu'on peut se borner à un choix. C'est surtout dans les traités que *iste* s'impose.

E : II 4 fois (ISTA *uia*, ISTE *fons*, ISTA *praecisio*, *cauenda sunt* ISTA), III 1 fois, IV 1 fois, VI 1 fois, VII 3 fois.
S : I 2 fois, II 1 fois, III 6 fois, IV 2 fois, VI 2 fois, VII 7 fois.

Digitized by Google

J : en 3 pages pas moins de 5 fois (ISTIS *fratribus*, ISTE *est*, ISTA *loquebatur*, ISTE *est*, ISTE *rex*).
P : même nombre pour le même espace (ISTOS *paganos* (bis), ISTO *praelio*, *facimus* ISTA, ISTOS *deridentem*).

d) Fréquence anormale de la construction : SI ... QUANTO (MULTO) MAGIS...

E : SI lumen lucernae... QUANTO MAGIS maiestas christi (XIV), SI terrenus... QUANTO MAGIS caelestis (XVI cf. p. 84).
S : SI... QUANTO MAGIS dñm (VI 31), SI terrenus... MULTO MAGIS caelestis (VII 44 cf. p. 84), SI omnium... MULTO MAGIS pro dño occisorum (VIII 12), SI... QUANTO MAGIS super iusto (X 55).
J : SI auibus... QUANTO MAGIS sibi [deus] (III 32), SI aues... QUANTO MAGIS deus (III 34), SI sol... MULTO MAGIS dñs (III 47), SI anima... MULTO MAGIS diuinitas (VI 30).

Il est très remarquable que toujours, sauf S X 55, l'expression souligne une différence entre un être créé et Dieu.

e) Enfin, dernier procédé littéraire de notre Anonyme, et l'un des plus caractéristiques de son éloquence : la manie de l'*énumération à trois membres au moins, commençant par le même mot ; souvent sous forme de question ou d'apostrophe.* Les exemples en sont innombrables :

E X : christus dñs omnibus est sanitas, OMNES pascit, OMNES curat, OMNES uiuificat, OMNES subuenit ; E XIV : ALIUD in christo impassibile, ALIUD passibile, ALIUD ante tempora, ALIUD in tempore ; ET uenti, ET pluuia, ET flumina, ET non cadit ; E XVII : AUT superbiae, AUT luxuriae, AUT concupiscentiae, AUT iracundiae, AUT auaritiae ; E XIX : MULTIS habere uidentur, MULTIS pie largiuntur, MULTIS bene distribuunt ; E XXI : DE sputo, DE substantia carnis, DE digitis.

S I 73 : TOTUS est aput patrem, TOTUS IN caelis, TOTUS IN angelis, TOTUS IN utero, TOTUS IN aeclesia, TOTUS IN carne ; S V 32 : UT deus, UT sacerdos, UT pastor ; S VI 24 : NUMQUID NON habebant ? NUMQUID NON uidebant? NUMQUID NON dixit?; S VIII 48 : ANTE pati QUAM nasci, ANTE dñi fieri comites QUAM hominis, ANTE regnare QUAM uiuere, ANTE esse martyres QUAM fideles ; S IX 15 : CESSATURUM ERAT SACRIFICIUM uetus, CESSATURA ERANT SACRIFICIA carnalia, CESSATURUM ERAT SACRIFICIUM terrenum ; S XIII 2 : NON uincula, NON carceres, NON exilia, NON mortem, NON tormenta ; S XIII 5 : ALIQUANTI exusti, ALIQUANTI percussi, ALIQUANTI obiecti.
J VIII 10 : UIDEANT pascuam, UIDEANT conuiuium, UIDEANT mensam ; VIII 32 : INDE lucos, INDE sacrificia, INDE deos, INDE figmenta.

P 78 : SINE anima, SINE sensu, SINE motu, SINE intellectu ; 254 : CUR inquiritis ? CUR sacrificia ? CUR uoces auium ? CUR uolatus ?

Digitized by Google

CUR in fibris? CUR in pullis? CUR in filacteriis? CUR lapides? CUR elementa?; 263 : INQUIRE in libris, INQUIRE DE Noe, INQUIRE DE Moyse, INQUIRE DE Iesu, INQUIRE DE Helia, INQUIRE DE Iona; 281 : QUID DE... DICAM? (4 fois).

On le voit, ce truc d'orateur est employé par notre Anonyme partout. C'est au point que ses développements dégénèrent souvent en verbiage.

4. Les doxologies.

Ceci sera étudié plus bas. (Cf. p. 91).

5. Les citations bibliques.

Quoique l'Anonyme ne cite pas toujours avec exactitude et qu'il soit difficile de juger des détails d'un texte attesté par un seul ms, il est évident que la bible des expositions, des sermons et des traités est la même et d'un type à part : elle se rattache peut-être pour le fond à l'Afrique mais non sans avoir subi des altérations.

Voici 3 exemples :

Ps 73[3] : E IV : *quanta malignatus est inimicus* IN SANCTIS SUIS.
S XIV 13 : *quanta malign. est inimicus* IN [omnibus] SANCTIS [dei].

Le texte de S n'est qu'une allusion ; la forme SANCTIS SUIS est celle d'Aug. et de quelques autres.

Mt 5[14-15] E XIV : *Uos estis lux* HUIUS *mundi*... etc... *sed* SUPRA *candelabrum*...
S XI 4 : les mêmes variantes HUIUS et SUPRA.

On retrouve HUIUS et SUPRA dans b et Ambr.

Mt 17[5] E XV : *hic est filius meus* DILECTISSIMUS (assuré par le contexte).
J IX 10 : même leçon : DILECTISSIMUS (avec S II 72 [Mt 3[17]])

*Dilectissimus* dans Cy, e, c, Ambr., c. Var.

On peut maintenant tenter d'esquisser la physionomie intellectuelle et morale que reflète l'œuvre littéraire de notre Anonyme.

Dès l'abord cet évêque apparait plus préoccupé de théologie que de pastorale. Possédant une étonnante connaissance de l'Écriture, il la fait servir à illustrer sa christologie ; là est son grand objectif. Ce n'est pas un moraliste. Dans ses sermons *de tempore* et *de sanctis*, rarement il cherche à tirer de son sujet une leçon pratique, jamais cette leçon n'est dominante. Le sermon pour Noël, par exemple, se résume en ceci : « L'Enfant est Dieu, Marie est sa mère, les mages

Digitized by Google

le servent, il est le créateur de tout, venant silencieusement s'incarner, sans cesser de résider au ciel. » Rien d'original, aucune application pratique, mais un luxe d'érudition biblique (32 citations), une suite d'interprétations mystiques et d'inutiles développements qu'aucun trait incisif ne relève. Cette indigence du point de vue pastoral est plus claire encore dans les *expositiones* évangéliques où souvent la leçon morale s'imposait. Lorsqu'elle n'est pas absente, cette leçon est si générale, s'entoure de tant d'allégories, s'embarrasse de tant de répétitions superflues, qu'elle est comme étouffée. Voyez dans quels flots littéraires se perd la morale du « *si oculus tuus scandalizat te...* » [Exp. II c. 810][1], malgré les visibles efforts de l'homéliste pour être utile. Il n'est à l'aise que quand il parle du Christ et de son œuvre de salut, de ses rapports avec Dieu et avec la création. Mais là encore un style prétentieux et imprécis, où le trait mordant de psychologie vraie n'apparaît jamais, couvre une pensée sans énergie, souvent même empruntée [2]. La tendance doctrinale de cette pensée sera étudiée plus bas. Sa tendance morale est nettement l'indulgence : « *non est aliquid apud dm̃ asperum* (E II)... *ô amatorem misericordiae !* (E XI)... *sese cunctis infirmitatibus lumen salutiferum offerebat* (E XIII)... *curre ad medicum christum* (E XVII)... *consilium indulgentis dei* (E XVIII)... *ad indulgentiam designatus est* (S VII 70) ». Il y a certes quelque chose de touchant dans ce rappel persistant de la miséricorde, mais peut-être cette facilité n'est-elle que l'heureux aspect d'une discipline assez relâchée : ce prédicateur veut pour les moines les honneurs : « *sicut hodie uidemus... religiosos... a ceteris plebibus honorari.* » (E IX) et cet évêque excuse les évêques riches : « *sunt multi diuites et episcopi et presbyteri et diacones ; sed diuitias suas qui bene dispensat, nec luxuriae culpam, nec criminis notam, nec damnationis poterit habere poenam* » (E XIX).

Orateur bavard et pasteur indulgent, donc ; mais polémiste habile. Ses traités contre les païens et les juifs valent mieux que ses sermons. Sans doute il y reste verbeux, y abuse des figures et sa mauvaise littérature nuit à sa pensée en l'énervant ; mais il possède

1. Le passage commence c. 809 aux mots : « *Ergo ex huius persona* ». L'absence de toute connexion avec ce qui précède accuse ici une lacune ; on est probablement entré dans une autre homélie, sur Mt VIII. — Toute cette partie des expositiones manifeste une grande négligence du copiste.

2. Les emprunts de notre Anonyme sont nombreux. M. Turner et, après lui, M. Baxter (*Journ. of. th. st.* 1920, p. 175-177) en ont signalé plusieurs ; leur relevé est loin d'être complet et ne prétendait pas l'être.

Digitized by Google

un arsenal scripturaire admirablement fourni dont il accable sans relâche ses adversaires. La force de ce théologien diffus était sa connaissance de l'Écriture.

Aucune des lignes de ce portrait n'appartient à S. Maxime. Il est incroyable qu'on ait pu l'y reconnaître : le moindre essai de comparaison révèle l'acuité du contraste. Pour peu qu'on ait pris soin de n'étudier que le Maxime authentique [1] on constate aussitôt que l'évêque de Turin était un moraliste énergique et sévère, nullement troublé par les problèmes christologiques et citant l'Écriture discrètement. Pour le style, phrase courte, expressive, singulièrement vivante : « *tunc est fortis infirmitas quando caro tabescit ieiuniis, anima puritate pinguescit. Quantum enim illi ciborum succus subtrahitur, tantum huic iustitiae uirtus augetur. Tunc igitur homo imbecillis quidem est ad saecularia, sed fortis est ad diuina opera.* [2] » Malgré l'abus de l'antithèse dont le balancement continuel finit par fatiguer, le développement reste intéressant par la finesse et la vérité psychologique des aperçus : « Il paraît, dit-il [3], que les loups suivent les lions pour se repaître de ce qu'ils ont laissé ; ainsi les loups de l'avarice : « *praedonum uestigia subsecuti sunt ut quod illorum rapacitati superauit, horum cederet feritati. Sed forsitan emisse te dicis et ideo auaritiae te crimen euadis. Non ita solet constare emptio atque uenditio : bonum est emere sed in pace quod propria uoluntate uenditur, non in depraedatione* ». A noter le procédé employé ici : comparaison frappante exposée nettement puis appliquée à l'aise. Il est régulier chez Maxime [4], inconnu de notre Anonyme tout autant que la psychologie délicate et le style nerveux.

Passons aux détails : Maxime introduit presque toujours ses citations bibliques par *ait* [5], jamais on ne lit les formules de l'Anonyme. Maxime, peu soucieux d'élégance, fait un emploi immodéré de *enim* [6] ; cette particule est, par un singulier hasard,

---

1. Un critère très simple permet de le faire : ne prendre que les sermons contenus dans l'excellent ms *Sessorianus 90* appuyé par le *Sangallensis* ou le *Taurinensis* presqu'aussi anciens. La division de Bruni en *Homiliae* et *Sermones* est arbitraire ; cependant, pour simplifier les références, on s'est limité ici aux *Homiliae*. Sont certainement authentiques les nos 3. 40. 46. 47. 49-51. 57-62. 79. 81. 85. 95-97. 99-102. 105. 109-111. 114-118. Soit 31 homélies.

2. Hom. 40.

3. Hom. 96.

4. Hom. 3. 46. 47. 58. 60. 95. 100 etc.

5. Hom. 3 : *quod dns ait .. sicut ait Saluator. . sicut ait beatus apostolus* etc. (7/10 des cas). De même : hom. 40 (2/4) 46 (4/4) 47 (3/3) 49 (2/3) 51 (5/7) 57 (3/6) etc.

6. Hom. 3 (3 fois), 40 (13 f.) 46 (15 f.) 47 (15 f.) 49 (8 f.) 50 (7 f.) 51 (10 f.) etc.

Digitized by Google

presqu'inutilisée — surtout dans ses sermons — par l'Anonyme, qui n'a d'ailleurs, pour ainsi dire, jamais ni le *uideamus* [1], ni le *inquam* [2], ni le *plane* [3], ni le *dixerim* [4], continuels chez Maxime. Par contre, chez celui-ci nulle trace de l'insistant *iste* de l'Anonyme. Enfin les textes bibliques sont différents et les interprétations ne concordent pas [5].

G. Krüger était donc bien inspiré en écrivant : « douteuse est l'authenticité des traités *c. Paganos* et *c. Judaeos* contenus dans le seul cod. Ver. 49, anonyme et lacuneux ; et aussi, par manque d'attestations traditionnelles, les expositiones. » (*Gesch. d. röm. Liter.* IV 2 p. 537).

C'est dans une autre direction qu'il fallait chercher pour découvrir l'auteur de ces 33 sermons et de ces 2 traités. S. Maxime eût frémi à la pensée qu'on pût jamais le confondre avec lui ; il est en effet arien, et arien militant ; ainsi en témoignent ses écrits, et si clair est leur témoignage qu'il va jusqu'à dévoiler le secret de son nom : ce faux Maxime n'est autre, croyons-nous, que l'évêque Maximin, adversaire de S. Augustin dans la célèbre *Collatio* d'Hippone.

Les pages qui vont suivre le démontreront sans peine.

***

L'arianisme de celui que nous appellerons encore provisoirement l'Anonyme n'est pas brutal. Au début du Ve siècle c'est la captieuse formule de Rimini qui ralliait les hérétiques obstinés. Ils faisaient effort pour éviter les affirmations tranchantes devenues dangereuses. Par là s'explique que l'on ait pu se méprendre sur la tendance de notre auteur et voir en lui un pasteur catholique. A y regarder de près il est clair cependant que sa doctrine est bien arienne.

A. Cela résulte d'abord de ses *doxologies* dont voici le tableau, depuis les plus courtes jusqu'aux plus compliquées [6].

1. Par exemple : hom. 51 : *uideamus quis... uideamus inquam...* [cf. hom. 3. 49. 59 61. 62. 72. 85 (bis). 97. 102. 114. 116 (bis)].

2. Par exemple : hom. 47 : *Susannam, inquam... hoc, inquam... ipse, inquam... tali, inquam...* [cf. hom. 3 (bis) 40 (bis) 51 (bis) 58. 59. 61. 62. 85. 95 (4 fois) 96. 97 (bis) 100 (bis)].

3. Par exemple : hom. 97 : *magna plane... inuenio plane... sitiebat plane... de hac plane...* [cf. hom. 99. 100 (bis) 101. 102 (bis) 110. 115. 116.]

4. Par exemple : *infantiam autem dixerim* (h. 58)... *dum dixerim* (h. 59) ... *caecos dixerim* (h. 83) [cf. hom. 110. 115. 116.]

5. Voyez hom. 62 : Io 14[16] *alium* PARACLETUM (S V 25 : ADUOCATUM) ; Ps 109[1] AD DEXTERAM (J II 57 : A DEXTRIS) : Act 7[56] AD DEXTERAM dei (S X 30 : A DEXTRIS).

6. Il servira au besoin de supplément de preuve pour l'unité d'auteur. Quelques expositiones remplacent la doxologie par *et caetera*. C'est une des négligences du copiste à cet endroit.

Digitized by Google

I. E v. xi ; S xiv : ipsi gloria in saecula. amen.
E vi : ipsi gloria et imperium in saecula. amen.
E viii : cui est gloria in s. a.
S ii : cui est gloria et imperium in s. a.
E xix : ipsi deo patri semper gloria in s. a.
E xiv : ipsi saluatori nro et dno iesu chr. gloria et imperium in s. a.

II. S x : gratias referamus cui est gloria in s. a.
E x : huic dno n. iesu chr. semper gratias referamus cui imperium in s. saeculorum. a.
E ii : semper gratias agentes dno qui est benedictus in s. a.

III. E iii : patri PER filium semper gratias agamus. a.
S xii. xv : semper patri PER filium gr. agamus (xii : agentes) cui est gl. in s. a.
E xvii : semp. patri PER fil. gr. referamus c. est gl. in s. a.
J : uno deo patri PER ipsum laudemus c. est gl. in s. a.
S v : semper deo p PER fil eius gr. agentes c. est gl. in s. a.
S iv ; E xvii : semper deo p. PER chr. eius gr. referamus (E : referat) c. est gl. in s a.
S i : ipsi gr. referamus et PER ipsum deo p. laudes dicamus cui est gl. in s. a.
S xiii : ipsi dno chr. semper gr. agamus et PER ipsum deo p. laudes referamus adorantes IN spu et ueritate per omnia s. saeculorum. a.

IV. E xxi : exultent semper in ipso dno iesu chr. cui est gl. et imperium in s. a.
S iii : exultemus et gloriemur in dno nro iesu chr. et PER ipsum deo p. semper gr. agamus cui est gl. in s. a.
E xv : semper exultemus et gloriemur in dno iesu chr. filio dei semperque patri PER ipsum gr. agentes c. est gl. in s. a.
S vii : exultemus et laetemur... in dno deo nro et ipsi SOLO INGENITO PER unigenitum gr. agamus adorantes IN spu sco inluminatore et sanctificatore nro per omnia s. saeculorum. a.
S xi : gloriantes et exultantes... deo omnipotenti PER chr. eius dnm nrm laudes et gr. referamus IN spu sco et ueritate adorantes per omn. s. s. a.
P : sempiterno atque INUISIBILI deo PER aeternum et beatum fil. eius semper honorem deferamus, laudes et gratias praemittamus, adorantes et confitentes ipsum IN spu sco, cui est gloria et maiestas in s. a.
E xxiii : hos xii misit] INFECTI patris SINGULAREM principatum omnibus commendare, huius missi filii OBEDIENTIAM omnibus demonstrare, sps sci paracleti SINGULAREM illuminationem omnibus manifestare.

Digitized by Google

Les deux premières séries sont indifférentes, mais à partir de III l'arianisme perce visiblement : la persistance à écrire qu'on doit adorer et remercier le Père *par* le Fils et *dans* l'Esprit-Saint n'est pas d'un catholique du Ve s. Cette proposition équivoque eût été tolérée au temps de S. Justin ; après 400 elle est spécifiquement arienne. Voyez, par exemple, dans les fragm. Mai (PL 13) : « *perducendos* PER *filium ad patrem* ; IN *illo spu sco omnes sancti adorant filium et* PER *filium patrem* » (fr. II). « *Actiones patri* PER *filium offeruntur* » (fr. XVII). — Dans le « Sermo arrianorum » réfuté par S. Augustin (PL 42) : « IN *spu sco adoratur filius* ; PER *filium glorificatur pater* » (nos 28. 29). — Maximin l'arien ne parle pas autrement [1] : « *immortalitatem accipientes* PER *filium quia omnia* PER *illum sunt* » (C. 14 *).

La dernière des doxologies accentue encore l'opposition entre les 3 personnes par l'adjectif « *singularem* » répété 2 fois [2], par l'intentionnel « *infecti* » appartenant au vocabulaire arien [3], par l' « *obedientia* » [4] qui se rapporte à la nature divine et n'est pas ici une appropriation.

L'appellation « *inuisibilis* » réservée au Père est aussi franchement arienne [5], comme du reste l'affectation à le nommer « *ingenitus* » [6] ; « SOLUS INGENITUS » est même un terme technique des symboles ariens [7].

B. L'arianisme est formellement professé dans plusieurs passages.

I. Au sujet du Fils :

1. Il obéit au Père.

S III 67 : ut se ostenderet patri semper ESSE SUBIECTUM, UT BONUM A BONO GENITUM.

J II 28 : « dixit deus » et « deus fecit » [Gen 1[26-27]] id est PATER IMPERAUIT et FILIUS ADIMPLEUIT.

---

1. Voyez plus bas p. 96 les détails sur la *Dissertatio* (= D) et sur la *Collatio* (= C). Voyez aussi la note 4 de la page 97.

2. Cf. fragm. arr. III : *pater* SINGULARIS *solus habens immortalitatem, ita et filius in sua unigenita natura* SINGULARIS *est*. — Maximin : *pertinens ad* SINGULARITATEM *omnipotentis dei quod sit omnium auctor* (C. 11) ; *ad numerum* SINGULARITATIS (C. 22 *).

3. Maximin : *colitur a nobis unus deus* (= le Père) *innatus*, INFECTUS, *inuisibilis* (C. 13).

4. Maximin : « *filium* OBEDIENTEM *patri approbent, qui se exinaniuit etc.* » (C. 15 *).

5. Maximin : « *deus* INUISIBILIS *quem et filius ipse orat* » (C. 12); *est unus* INUISIBILIS *deus pater* (C. 9 *).

6. Maximin : « *filius in principio erat, pater uero ut* INGENITUS (C. 17 *).

7. Voyez dans la « Dissertatio Maximini » p. 72, 37.

Digitized by Google

33 : « dn̄s a dn̄o pluit » [Gen 19[24]]... a quo patre, id est EX CUIUS IUSSIONE, pluit filius ignem.

J IX 33 : caelestia... et terrena IN chr. fecit, id est in ipsius uirtute qui IUBENTIS IMPERIO MINISTRABAT.

Notez qu'il s'agit ici du Verbe avant son incarnation. Comparez avec fragm. arr. VIII : « *nos creauit per filium, quia* PATER IUSSIT FILIO, ET STATIM FILIUS FECIT » etc. ; surtout Maximin : « *filius patri* EST SUBIECTUS... *ut obediens, ut* BONUS A BONO GENITUS (C. 10) ; *quid* PRAECEPIT PATER *in quibus non* OBTEMPERAUIT FILIUS ? (C. 12); *filius* PERFECTA UOLUNTATE PATRIS *laetabatur* (C. 16 *).

2. Il apparaît dans l'A. T. tandis que le Père est invisible. C'est le sujet de J XI. C'est celui de Maximin C. 26 *. C'était une des propositions favorites des ariens.

3. Il habite dans son corps comme dans un être qu'il dirige.

S X 40 : in eadem carne quam resuscitauit ascendit et uelut REX IN PURPURA constitutus... uelut DEUS IN TEMPLO inhabitans, SACERDOS IN AGNO.

S V 32 : in eodem corpore in quo ascendit, UT DEUS IN TEMPLO, ut SACERDOS IN AGNO, ut PASTOR IN OUE.

S V 3 : adueniens pro nobis HOMINEM SUSCEPIT.

P 406 : IPSUM QUEM ADSUMPSERAT HOMINEM sacrificium OBTULIT.

Non seulement ces formules d'allure nestorienne correspondent à la théologie arienne, mais elles sont, mot pour mot, dans le « Sermo arrianorum » réfuté par S. Augustin (PL 42 c. 680 n. 8) : « *et cum ipso corpore ut* PASTOR CUM OUE, *ut* SACERDOS CUM OBLATIONE *et* REX CUM PURPURA, *et* DEUS CUM TEMPLO, *a patre assumptus est in gloriam.* » La similitude est si frappante qu'elle pose le problème de la dépendance littéraire entre les deux ouvrages.

4. Le Fils est inférieur au Père.

Ceci est dit expressément S IX 43 à propos du titre « propheta altissimi » donné à S. Jean ; « altissimus » est le Christ :

Tale est quia deus est non creatus ac ante omnia genitus saecula et quia « qui de caelo descendit super omnes est » ; HUMILIOR PATRE quia « quae uidit et audiuit haec testificatur ».

La théologie arienne est ici comme en résumé : le Christ a toutes les grandeurs, mais parce qu'il les a reçues il est inférieur au Père.

II. Au sujet du St Esprit :

1. Il ne faut pas mépriser le St Esprit.

S VII 55 : *uide* QUALIS QUANTUSQUE *sit sp̄s sc̄s, cuius splendoris magnitudine delectantur omnes caelestes uirtutes...*

Digitized by Google

L'éloge est suspect : le St Esprit semble ici un être dont la nature est incertaine et la grandeur discutée.

2. Le St Esprit est inférieur au Fils.

S II 88 : « Sps dni super me » et ne dicat aliquis quia qui super ipsum uenit superior est illo. NON EST SUPERIOR A CHRISTO SPS SCS QUI A CHRISTO ACCIPIT QUOD ANNUNTIET, ET POST CHRISTUM NOMINATUR, ET A CHRISTO MISSUS PROBATUR...

Évidemment le sens est que, loin d'être supérieur au Christ, le St Esprit est son inférieur, recevant de lui, nommé après lui, envoyé par lui. Ces arguments sont un lieu commun de la polémique arienne. Voyez fragm. arr. III : « *Sps scs*... IN TERTIO LOCO POST *patrem et* POST *filium in sanctis scripturis* PRONUNTIATUR... *hic* A SE NON LOQUITUR *sed quaecumque audierit loquetur.* » etc. ; TERTIUM *post patrem et filium natura et ordine* (fr. XIV) ; Maximin : *siue docet*, A CHRISTO ACCEPIT (C. 9).

3. Le St Esprit doit hommage au Fils.

S II 103 : est ergo unus unigenitus aput ingenitum patrem, QUEM IPSE SPS SCS UENERATUR [1]...

Voyez fr. arr. XIV : « *Sps scs super omnia et cum omnibus* FILIUM ADORAT ».

4. Le St Esprit n'est pas éternel.

J X 38 : « ante luciferum genui te, uel ante caeli ornatum uel ANTE SPS SCI INITIUM quia ipse sps scs lucifer dicitur.

Tandis que le Fils est engendré avant tous les siècles, le St Esprit a été créé plus tard : « *primum et maius patris per filium* OPUS, CREATUM PER FILIUM » (fr. XIV).

C'est bien, avec toutes ses nuances, avec sa hiérarchie subtile entre les trois personnes, l'arianisme d'après Rimini [2].

***

Arrivés à ce point et avant d'entreprendre de prouver que notre Anonyme n'est autre que l'évêque arien Maximin, il faut verser à son actif le « sermon arien » ou mieux le « *tractatus contra Hereticos* » qui, dans le ms, fait suite au *tractatus c. Paganos*.

C'est un pamphlet contre la croyance à l'égalité du Père et du Fils. Lorsque M. Turner le publia (*Journal of th. st.* Oct. 1911), ne percevant pas qu'il se rattache littérairement aux deux précé-

1. Voyez plus bas p. 101 qu'il n'y a aucun doute sur le sens de *uenerator*.

2. Un juste instinct avait fait soupçonner à M. Turner la vérité. L'impression arienne qui se dégageait des sermons l'a fait hésiter longtemps à les attribuer à S. Maxime (cf. *Journal of th. st.* Avril 1916, p. 235).

Digitized by Google

dents, il le considéra comme le premier morceau de l'appendice. Division très logique si ce qui précède n'était pas arien mais, en fait, injustifiée. Bien plus, l'argument externe a ici une valeur presque décisive en faveur de l'unité d'auteur : la littérature arienne latine est, en effet, si pauvre qu'il est invraisemblable que dans un ms n'ayant rien d'un florilège, deux traités ariens se faisant suite proviennent de deux écrivains différents.

La réalité vient confirmer la présomption : malgré sa brièveté [1] (il a la valeur de 3 petites pages seulement) ce traité [sigle H] porte nettement sa marque de fabrique :

1. Les 3 noms presque techniques désignant Dieu le Père : *summum deum* (1, 4), *auctorem* (1, 5), *genitorem* (4, 2) sont précisément ceux qu'emploie l'Anonyme :
   *de* SUMMO DEO (P 395. 440), SUMMUM DEUM (P 405)
   AUCTOR (J II 48), AUCTORIS *sui* (J IX 16)
   *aput* GENITOREM (P 397), GENITORIS *imperio* (J V 13), *supplicat* GENITORI (E XII).
2. On retrouve le vocabulaire de l'Anonyme :
   1, 7 : paracletum INLUMINATOREM. Cf. S IV 37, VII 76
   2, 13 SUPLEX. Cf. S II 11. 44, IV 32, J XI 38
   2, 20 IUSSUS *sedet* et 6, 18 *patrem* IUBENDO *dicentem* (pour marquer l'infériorité du Fils). Cf. J II 33, IX 34 (Voyez plus haut p. 92).
   1, 20 *uanam* PERFIDIAM. Cf. PERFIDIAE *castra* (P 8), PERFIDIAE *uestrae* (J IV 19) *in* PERFIDIA (E XXI) dans le même sens de « foi erronée ».
   2, 23 *quantum ualet* EXIGUITAS *nostra*. Cf. E XVIII : EXIGUITATI *meae uidetur*.
3. Mêmes formules de citation :
   *audi dicentem* (4, 19) ; *meruit audire dicentem* (5, 2) *audit dicentem* (6, 18) *monente et dicente* (1, 23)
4. Même emploi de
   *sanctum euangelium* (4, 7)
   *deo adiuuante* (2, 24)
5. Même texte biblique, sensible surtout dans la citation de Ps. 44[11-12] *audi filia et uide... et* ADORABIS *eum* (3, 16).
   Exactement ainsi dans E II, avec ADORABIS (pour *adorabunt*) qu'on ne retrouve que chez Junilius.
6. Enfin la doxologie est du type des autres : « *dent gloriam et*

1. Ce n'est évidemment qu'un fragment, une fin de traité.

Digitized by Google

*honorem deo patri omnipotenti* PER *unigenitum eius filium* IN *spu sco et per omnia s. saeculorum. amen* [1].

***

Maximin l'arien paraît être né vers 365 [2]. Goth par la naissance, il dut recevoir une culture assez romaine. Peut-être connut-il Ulfila (mort en 383). Élevé à l'épiscopat on ne sait quand, il gouverna une Église inconnue. Quant à son activité littéraire, elle ne nous était jusqu'ici révélée que par deux ouvrages, importants il est vrai : sa *Dissertatio contra Ambrosium* et la *Collatio* d'Hippone avec S. Augustin.

La *Dissertatio contra Ambrosium* couvre les marges du cod. 8907 de la Bibl. nationale. Ce qui y vient de Maximin est un commentaire partiel des Actes du Concile d'Aquilée, auquel font suite, après un long espace laissé en blanc, des extraits du *de Fide* de S. Ambroise, glosés par Palladius, évêque arien de Ratiaria, puis une apologie passionnée des idées de celui-ci et de sa défense à Aquilée. Sur le rapport qui unit ces morceaux, les savants sont partagés [3]. M. Zeiller, qui a longuement étudié la question, pense que Maximin a travaillé à l'apologie, augmentant la défense de Palladius « de quelques réflexions personnelles par lesquelles il la prenait plus complètement à son compte [4] ». Pour ma part, n'étant

1. M. Turner suggérait (*Journal*. Oct. 1911, p. 20) que le passage (2, 2) où l'on reproche aux catholiques de dire « *pater et filius et sps scs* UNUS EST » et surtout celui (3, 9) où l'on réfute l'assertion « *qui est in dexteram, ipse est maior* » indiquent une époque antérieure à S. Ambroise. Cependant Maximin s'occupe longuement de la 1re question dans la *Collatio*. Voyez surtout 23* : « *quia pater et filius* NON EST UNUS, *uel paulo crede dicenti* » (Cf. 12. 13. 10*. 22*) L'autre point est traité tout au long dans le Sermon II l. 88. (Voyez p. 94).

— La fin du traité *c. Hereticos* (« omnis terra » etc.) donne l'impression que les 3 traités formaient dans la pensée de leur auteur un seul ensemble.

2. Cf. J. Zeiller. *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain*, Paris (1918) de Boccard, p. 488. Ouvrage indispensable faisant connaître et appréciant bien des travaux épars. Il renseigne sur tous les problèmes posés par l'histoire de l'arianisme danubien, mais beaucoup d'entre eux ne sont susceptibles jusqu'ici que de solutions conjecturales.

3. La *Dissertatio* a eu 3 éditions : après Waitz et Bessel, M. F. Kauffmann l'a publiée avec beaucoup de soin [*Aus der Schule des Wulfila*. Strasbourg (1899) Trübner ; LXV-135 p. in-4°]. Il y défend l'unité de l'ouvrage. Comme l'apologie de Palladius est antérieure à la mort du pape Damase, si Maximin en est l'auteur sa composition date de 384 au plus tard. C'est commencer bien jeune à batailler, et pour finir bien tard (la *Collatio* d'Hippone eut lieu en 427) ! Cela faisait dire à Mgr Duchesne qu'il y a peut-être lieu de répartir cette longue carrière entre deux Maximins (*Hist. anc.* III 172 n. 1). Ce dédoublement, contre lequel proteste l'évidente parenté avec la *Collatio*, est inutile dès lors qu'on distingue l'apologie de Palladius d'avec la *Dissertatio* de Maximin. Celle-ci fut écrite après 384. C'est M. L. Saltet qui a le premier proposé la distinction (*Bull. de litt. ecc.* 1900 p. 118-129).

4. Zeiller, p. 489.

Digitized by Google

pas sûr [1] que ces « réflexions » virulentes n'émanent pas d'un tiers, je préfère ne pas y puiser aujourd'hui. Dès lors la part utile pour nous dans la *Dissertatio* se réduit à peu de chose : la première partie, dont il faut encore retirer un long document sur Ulfila — la lettre de son disciple Auxence — inséré plus ou moins fidèlement par Maximin dans son travail. Ce travail peut dater des environs de l'an 400 [2]; Maximin avait 35 ans, il n'était probablement [3] pas encore évêque.

Quant à la *Collatio cum Maximino arrianorum episcopo*, elle est dans les œuvres de S. Augustin (PL 42 c. 709-742). C'est le procès-verbal de la discussion d'Hippone provoquée par l'évêque arien en 427 (ou 428 ?). Maximin avait débarqué avec Segisvult et son corps de Goths auxiliaires en Afrique. Il s'était mis aussitôt à travailler pour sa secte et, quoi qu'il en dise dans la *Collatio* (§ 4), très en sécurité, car l'empire qui réclamait le secours des barbares ariens n'aurait pas osé les inquiéter sur le terrain religieux. Aussi vint-il sans crainte à Hippone et y parla-t-il librement. Suivant son habitude, S. Augustin fit sténographier les discours de son adversaire.

A travers les deux documents : la *Dissertatio* (= D) et la *Collatio* (= C) se découvre la personnalité du prélat hérétique. Je ne la décrirai pas. Son arianisme est de la même teinte adoucie que celle de notre Anonyme ; le subtil blasphème a même pris des dehors pieux : Maximin exalte à tout propos la puissance et la bonté du Christ ; il a pour le St-Esprit une vénération singulière : « *si quis derogat spui sco*, dit-il, *derogat utique unigenito deo... sicut et qui non honorificat filium, non honorificat patrem* » (§ 21*) [4]. L'honneur du nom divin tient tant au cœur de ce saint homme qu'il s'attriste « *ualde animo dolui* » d'une comparaison d'Augustin, jugée irrévérencieuse ! (§ 6*).

Nous retrouvons aussi les dehors indulgents et pacifiques de l'Anonyme : Maximin est venu à Hippone « *contemplatione pacis* », « *studio colligendae fraternitatis* ». Il proteste de son désir d'être instruit : « *instrue et doce, et habebis me discipulum* ». C'est bien la parole doucereuse déjà entendue dans les homélies.

1. Voyez P. de Labriolle. *Histoire de la littérature chrétienne latine*. Paris, 1920, p. 311.

2. Zeiller dit : avant 397. Il lui semble qu'après la mort de S. Ambroise on n'aurait pas parlé de lui avec une telle vivacité. Le style moins formé et surtout l'arianisme plus franc de la *Dissertatio* plaident pour une date assez éloignée de la *Collatio*.

3. Cependant l'argument de Zeiller (p. 488 n. 2) n'est pas décisif.

4. Chaque paragraphe de l'édition bénédictine de la *Collatio* correspond à une réplique de Maximin. La dernière (14*) étant interminable a dû être subdivisée en 26 sections que les mauristes ont marquées par les chiffres 1 à 26 ornés d'un astérisque. L'édition de Migne a supprimé l'astérisque. Je l'ai rétabli pour éviter toute confusion.



Digitized by Google

L'érudition biblique est un autre point de contact. Dès l'ouverture de la conférence Maximin s'empresse — en bon disciple d'Ulfila — de placer le débat sur ce terrain : « *Eae uoces quae extra Scripturam sunt, nullo casu a nobis suscipiuntur* », déclare-t-il avant toute discussion (§ 1). Aussi son argumentation ne sera-t-elle qu'un déballage confus d'Écriture car — et c'est un dernier trait commun avec l'Anonyme — Maximin était bavard : à Hippone il fut interminable (*prolixissimus*, disait Augustin) et la conférence tourna au monologue, à tel point que son adversaire n'ayant plus le temps de répondre dut lui promettre une réplique par écrit.

Rien donc dans les allures de l'évêque qui ne concorde parfaitement avec celles de l'Anonyme. Reste à prouver que la concordance va jusqu'à l'identité.

*A*) Le lecteur sera orienté aussitôt par les 3 extraits suivants où se lit d'une part le texte de Maximin, d'autre part celui de l'Anonyme.

| | | |
|---|---|---|
| I | C Si ergo nostra anima INCORRUPTIBILITER GENERAT et IMPASSIBILITER... quanto magis deus pater incorruptibilis INCORRUPTIBILITER GENUIT filium ! (§ 14*)<br>Quis autem ignorat quod DEUS DEUM genuit, quod dn̄s dnm genuit, quod REX REGEM genuit, quod CREATOR CREATOREM genuit, quod BONUS BONUM genuit, quod sapiens sapientem genuit, quod clemens clementem genuit, POTENS POTENTEM ? (§ 7*)<br>... nos dicimus quod pater SPS SPM genuit ante omnia saecula, DEUS DEUM genuit : et caetera quae iam superius dicta sunt (§ 15*) ... genuit ante saecula UNUS UNUM, SOLUS SOLUM. (§ 13*) | J : habuit deus filium quem GENUIT... sicut decuit deo GENERARE, INPASSIBILITER, INCORRUPTIBILITER, deifice. UNUS UNUM genuit, SOLUS SOLUM, DEUS DEUM, REX REGEM, ingenitus unigenitum, pater filium, auctor uerbum, CREATOR CREATOREM, aeternus aeternum, SPS SPM, lux lucem, splendor splendorem, pius pium, BONUS BONUM, misericors misericordem, perfectus perfectum. (II 45)<br>... GENUIT... INPASSIBILITER INCORRUPTIBILITER... SPS SPM, DEUS DEUM... POTENTEM [etc.] (X 15) |
| II | C... in hunc spm scm qui TANTUS AC TALIS EST ut etiam « angeli ipsi CONCUPISCANT in eum prospicere » (§ 12)<br>... iste est sps scs TANTUS AC TALIS in quem etiam et angeli prospicere CONCUPISCUNT (§ 21*) | S VII 54 : sicut scribtum est : « spo sco misso de caelis in quo CONCUPISCUNT angeli prospicere, et uide QUALIS QUANTUSQUE SIT sps scs... cuius intuitu angeli gloriantur. |

Digitized by Google

| | | |
|---|---|---|
| III | C nos enim SPM SCM competenter honoramus ut DOCTOREM, ut DUCATOREM, ut ILLUMINATOREM, ut SANCTIFICATOREM (§ 5*)<br>... SPS SCS PARACLETUS qui est ILLUMINATOR ET SANCTIFICATOR ANIMARUM NOSTRARUM (§ 4)<br>... utique ILLUMINATOR est sps scs (§ 5) | H 7, 4 : SPM SCM PARACLETUM, non genitorem neque genitum sed DOCTOREM et DUCATOREM et lumen ANIMARUM NOSTRARUM.<br>H 1, 7 : spm scm habentes INLUMINATOREM<br>S VII 76 : in spu sco INLUMINATORE ET SANCTIFICATORE nostro. |

Après ce que nous savons de l'Anonyme, ces 3 textes sont riches d'enseignements non seulement par la parenté des expressions : *incorruptibiliter impassibiliter ; unus unum, solus solum ; tantus ac talis ; concupiscunt ; inluminator et sanctificator ; animarum nostrarum ;* surtout le jeu de mots *doctor et ducator* (ce dernier mot très rare. Cf. Turner *Journ.* Oct. 1911, p. 28), mais encore par l'apparition chez Maximin de « SI *anima*... QUANTO MAGIS DEUS » (cf. p. 86), de « ISTE » (cf. p. 85) et du procédé de développement normal chez l'Anonyme : « *quis ignorat* QUOD... QUOD... QUOD... QUOD... QUOD... QUOD...; *honoramus* UT... UT... UT... UT ». Notez aussi la liberté et la souplesse de ces parallélismes, excluant tout plagiat.

B. Cela posé on ne s'étonnera pas de voir se dérouler le programme déjà parcouru plus haut :

1. D'abord la communauté des mots rares :

| C D | E S J P H |
|---|---|
| AUCTOR] *(du Père seul)* unum AUCTOREM deum patrem (C 5) ; ad AUCTOREM recurrit illuminatio (C 6) ; unus sit omnium AUCTOR (C 11) ; patrem adoramus ut AUCTOREM (C 5*) AUCTOREM suum praedicet patrem (C 14*) | AUCTOR genuit verbum (J II 48) ; AUCTORIS sui praedicator (J IX 16) ; summum deum habentes AUCTOREM (H 1, 5). |
| CULPABILIS] tunc ero CULPABILIS (C 26*) | CULPABILI sensu intellegis (J X 26) ; diuites et non CULPABILES (E XIX) |
| DESTINARE] siue ergo christus docens nos illuminat, pater illuminat qui eum DESTINAUIT. (C 5) | DESTINAUIT dns iesus discipulos ut adducerent (E IX) ; DESTINATI SUNT apostoli ut aedificium construatur (E XIV); sps scs quem christus dns DESTINAUIT ut... (S V 72) ; dns spm scm DESTINAUIT qui... ditaret (S VII 29). |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| DICO UT UALEO] de cuius magnitudine humana lingua et caelestes uirtutes pariter coadunatae DICUNT UT UALENT, non tamen explicant ut est (C 9*); tamen UT UALEMUS DICERE conamur (C 14*). | Haec DICIMUS UT UALEMUS, caeterum illud inexplicabile est et indicibile quod est pater (J X 20); QUANTUM UALET exiguitas nostra, deo adiuuante, DOCEMUS (H 2, 25) |
| FOEDUS] tam FOEDA comparatio in illam tantam immensitatem produci non debuit (C 6*) | Quasi FOEDUS apparuit (S XV 108. 111. 112. 113. 115); uide quam FOEDUS sit qui se conmaculat (J IV 31); inter deos facta sunt FOEDA sacrilegia (P 193) |
| GENITOR] a GENITORE suo consecutus est (C 10. 9*); qui GENITOREM non habet (C 14*); compleat sui GENITORIS uoluntatem (C 15*); debitorem se sentit suo GENITORI (C 18*) [ETC.] | Supplicat GENITORI (E XII); nec GENITORIS imperio contradixit (J V 13); uerbum erat aput GENITOREM suum (P 396); interpellat suum GENITOREM (H 4, 2) |
| INSTRUERE ET DOCERE] siue DOCET SIUE INSTRUIT (C 10); et INSTRUE ET DOCE (C 13); ut DOCERET NOS ATQUE INSTRUERET (C 25*) | Ut eos INSTRUERET atque discerent quod DOCERENT (S IV 10); ab ipso INSTRUAMUR ET DOCEAMUR (S IV 37). |
| MUNDUS, SANCTUS, SECURUS] unigenitus deus MUNDUS, incoinquinatus, SANCTUS, SECURUS, nullam in se habens inmunditiam (C 8*) | Carnem adsumpsit ille spiritus inmaculatus, id est filius dei, MUNDUS, SANCTUS, SECURUS (J III 29) |
| PERFIDIA] (= *foi erronée*) sicuti ipse eorum « libellus PERFIDIAE » testatur...; quod utique Sabelli continet PERFIDIA (D 72, 25) | In PERFIDIA (E XXI); PERFIDIAE UESTRAE (J IV 19); PERFIDIAE CASTRA (P 8); uanam PERFIDIAM (H 1, 20) |
| PRAECANERE] sps scs iam ante per prophetam PRAECINUERAT dicens (C 4*); ante iam U. Testamentum PRAECINUERAT dicens (C 8*) | Jam antea propheta dauid in psalmo PRECANUERAT dicens (S V 16) |
| PRAESUMPTORIUS] et ne PRAESUMPTORIO spiritu quidam putarent quod... (C 13) | Quare non aduertit quia non PRAESUMPTURIAE sedit, sed... (H 4, 17) |
| PROPHETA PATRIS] iste ergo filius qui est PROPHETA SUI GENITORIS (C 26*) | Prophetam dixit christum quia PROPHETA est SUI PATRIS (J II 4); PROPHETA dicitur PATRIS (J IX 14) |
| PROSEQUI (= *parler avec ordre* ou simplement *dire*), PROSECUTIO] iam PROSECUTUS ES (C 8. | Ut PROSEQUAMUR (S II 68); |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 13. 5* 18*); ut PROSECUTI SUMUS (C 13. 21*); PROSEQUERE de spu sco (C 13); PROSEQUITUR Paulus (C 4*. 8*). | usque hic PROSEQUITUR Petrus (P 391). |
| Habet PROSECUTIO nostra (C 10); in PROSECUTIONIBUS tuis (C 2*); iusta est PROSECUTIO tua (C 5*) etc. (6* 7* 9*); PROSECUTIO palladii (D 79, 5). | Moysi PROSECUTIONEM adtestans (J II 8); apostoli Petri PROSECUTIONEM (P 363) |
| (Recurre) ET INUENIES] (recurre ad testimonia) ET INUENIES ita (C 7); (ascende superius) ET INUENIES (C 9*) [Cf. nec talia INUENIES ex diuinis scripturis (C 17*)] | (Percurre ordinem) ET INUENIES ita esse (J IV 51); (inquire in libris) inde INUENIES (P 263) [Cf. unde in sequentibus ita INUENIES scribtum (S XI 14)] |
| RELIGIOSITAS] (= *la religion*) humanam sapientiam inuisibilem pronuntiat tua RELIGIOSITAS (C 9*) | Hos XII misit iesus RELIGIOSITATEM omnes docere (E XXIII) |
| UENERARI, COLERE, ADORARE] deus quem christus et sps scs ADORANT et omnis creatura UENERATUR ET COLIT (C 13); COLIMUS ET ADORAMUS deum christum (C 3*); filium omnes HONORANT ET UENERANTUR ET ADORANT (C 18*). | Quem sps scs UENERATUR, quem omnis ADORAT creatura (S II 103); nos pagani COLIMUS ET UENERAMUR (P 81); unum deum NOUIT ET UENERATUR aeclesia (P 308); unum dnm CREDIMUS, COLIMUS ET UENERAMUR (J VIII 39) |

2. Les formules de citations.

Ce sont les mêmes que chez l'Anonyme :

audi clamantem et dicentem C 13, 12*
audi clamantem C 2*. 23*.
audi dicentem C 18*
clamat et dicit C 10. 13. 13*
monet et dicit C 1. 4
dicentem C 11. 12. 26* (bis)
dicente D 76, 11. 14. 39.

3. Locutions favorites

a) Même emploi quoique plus modéré — l'heure n'était pas aux adjectifs onctueux — de « sanctus » et « beatus » :

sanctum euangelium : C 12. 13. 10*. 26* ; D 77, 5.
beatus apostolus : C 3*. 5*. 13* (bis). 14* (bis). 15*.

b) On rencontre la parenthèse :

deo auxiliante (C 1*) *et* deo donante (C 14*)

Digitized by Google

c) L'usage de « iste » est insistant :

Voyez pour C 12, 3 exemples : ISTAM rem, ISTE SPS, ISTO magisterio ; pour C 13, 7 exemples : ISTAM regulam, ISTE magnus, ISTE ergo, ISTE filius (bis), ISTA legentes, ISTE magnus.

d) Même fréquence de « SI... QUANTO (MULTO) MAGIS » :

SI apostolus... QUANTO MAGIS sps scs (C 5) ; SI anima QUANTO MAGIS creator (C 9*) ; SI anima QUANTO MAGIS deus (C 14*) ; SI corpora QUANTO MAGIS sapientia (C 14*) ; SI anima QUANTO MAGIS virtutes caelestes (C 14*) ; SI qui... QUANTO MAGIS diuinitas (C 14*) ; SI propter corpus MULTO MAGIS ut filius (C 18*) : SI parentibus QUANTO MAGIS genitori (C 18*) ; SI intra aediculam QUANTO MAGIS in patre (C 22*).

Ici comme chez l'Anonyme la formule est employée presqu'exclusivement pour comparer le créé avec l'incréé.

e) Reste le dernier procédé : l'énumération fastidieuse. On peut dire qu'il remplit la Collatio :

Credo QUOD UNUS EST deus pater QUI..., et QUIA UNUS EST filius QUI..., et QUIA UNUS EST sps scs paracletus QUI... (C 4).

SIUE christus..., SIUE sps scs..., SIUE beatus aplus..., SIUE sci (C 5. 10. 11.)

dicit QUIA... confitetur QUIA in gloria est... ET QUIA... ET QUIA... ET QUIA... (C 10)

IN consensu, IN conuenientia, IN charitate, IN unanimitate (C 12)

natum LEGO, profiteor quod LEGO, primogenitum LEGO, unigenitum LEGO (C 13)

DIC patrem unigenitum, DIC..., DIC..., DIC..., DIC... (C 13)

SI aequalis... UTIQUE talis..., SI... UTIQUE..., SI... UTIQUE... (C 13)

NIHIL est in caelo QUOD NON . , NIHIL... QUOD NON..., NIHIL... QUOD NON... (C 2*)

SIC etiam in alio loco IPSE prosequitur..., SIC... IPSE..., SIC... IPSE..., SIC... IPSE... (C 4*)

UT doctorem, UT..., UT..., UT... (C 5*)

ANTE mundi constitutionem, ANTE saecula, ANTE tempora, ANTE dies, ANTE menses, ANTE annos, ANTE ut quidquid esset, ANTE aliquam excogitationem (C 5*)

Etc. etc.

4. Les citations bibliques.

J'ai dit plus haut pourquoi le texte n'en est pas toujours pur. Je dois ajouter ici que la *Collatio* d'Hippone se présente dans des conditions moins bonnes encore que le reste, car, outre que l'édition des mauristes n'est pas parfaite, Maximin a dû citer de mémoire et, lorsqu'il lui fallut réfuter les textes apportés par

Digitized by Google

Augustin, il les a plus d'une fois repris dans la même forme que lui.

Malgré ces réserves, on constate à travers tout l'œuvre de Maximin l'usage de la même bible :

Jo 14[16] C 12 : rogabo patrem et alium ADUOCATUM DABIT uobis.
S v 24 : même version.

Dans cette forme : c e Novat.

Rom 8[34] C 12 : qui *et* est IN DEXTERA dei QUI ET interpellat pro nobis.
H 4, 3 : qui est. IN DEXTERA dei *sedens* QUI ET interpellat pro nobis.

IN DEXTERA (=*ad dexteram*) : d g Ir Ambr Ambt Hil Var Aug
QUI ET (= *qui etiam*) : g Hil Aug

Col 1[16] C 13 : quia in illo CREATA sunt OMNIA QUAE SUNT in caelis, ET QUAE SUNT in terra, uisibilia et inuisibilia, siue *troni* siue dominationes.
D 70, 13 : quia in cristo CREATA sunt OMNIA QUAE SUNT in caelis ET QUAE SUNT in *terris*. uisibilia et inuisibilia.
J II 9 : quia in christo CREATA sunt OMNIA QUAE SUNT in caelis ET QUAE SUNT in terra, uisibilia et inuisibilia, siue *sedes* siue dominationes.

Très remarquable citation : dans cette teneur elle s'éloigne de *tous* les textes connus. C'est Victorin qui s'en rapproche le plus. (*Troni* me parait une faute de scribe.)

Act 2[33] C 7 : dextera ITAQUE dei exaltatus *et* promissione sps sci accepta a patre effudit HOC DONUM QUOD *nunc uos et* uidetis et auditis.
H 6, 1 : dextera ITAQUE dei exaltatus *et* promissione sps sci accepta a patre effudit HOC DONUM QUOD uidetis et auditis.

ITAQUE (= *igitur*) avec p seul
HOC DONUM QUOD (= *hunc quem*)[1] avec Ambr et quelques autres.

*Et* (avant *promissione*) doit être une négligence, mais *nunc uos et* est probablement la vraie leçon de Maximin.

Il est intéressant aussi de montrer l'exégète employant plusieurs fois le même texte dans le même but :

Gen 1[26-7] C 26* utique habes positum patrem ad filium dicen-

J II 23 Audi adhuc : « *dixit deus : faciamus hominem ad imagi-*

1. Noté par Turner comme propre à Ambr et Maximin (*J. of th. St.* Oct. 1911 p. 21).

Digitized by Google

tem : « *faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* » sequitur : *et fecit deus hominem* ». quis utique « DEUS » nisi FILIUS ?

*nem et similitudinem nostram, et fecit deus hominem*, ad imaginem dei fecit illum »... « deus » dixit te « DEUS » fecit, id est pater imperauit et FILIUS adimpleuit.

Gen 32[30] C 26* hic etiam filius a iacob uisus est qui IN FIGURA QUA ERAT UENTURUS, ID EST, HOMINIS ante praemeditatus colluctasse cum iacob inuenitur. unde et iacob dicebat : « *Uidi dnm facie ad faciem et salua facta est anima mea.* »

J XI 17 ipse apparuit et iacob, et conluctatus est cum eo. unde ait ipse iacob : « *Uidi deum facie ad faciem et salua facta est anima mea* » : utique IN FIGURA CORPORIS CHRISTUM UIDERAT QUAM ERAT POSTEA SUSCEPTURUS.

Mt 10[28-32]. C 4 : cum dns ipse iesus dicat : « *Qui me confessus fuerit coram hominibus confitebor et ego eum coram patre meo qui est in caelis* » ...istud periculum timens, quamuis leges imperiales non ignoro, tamen praecepto saluatoris edoctus qui monuit nos et dixit : « *nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere* » respondeo...

S XI 13 et qui audierant fideliter saluatorem dicentem : « *nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere* » et iterum : « *qui me confessus fuerit coram hominibus, confitebor et ego eum coram patre meo qui in caelis est* » hii praeceptorum memores eius, non mortes... non ulla tormenta timuerunt.

Maximin emploie des termes analogues et cite les mêmes textes pour exalter la conduite des martyrs et faire admirer la sienne propre. Ainsi achèvent de se dessiner, constants avec eux-mêmes, l'homme et l'écrivain.

Arrêtons-nous. Les conclusions de nos laborieuses recherches tiennent en un mot : Il est certain que l'homiliaire LI de Vérone est de Maximin l'arien. Le premier feuillet — aujourd'hui disparu — du ms a dû porter à peu près ce titre, qui en exprimait bien le contenu : SERMONES MAXIMINI EPISCOPI.

On ne peut songer à étudier aujourd'hui les 41 pièces restituées désormais à leur auteur. Je voudrais néanmoins, avant de finir, signaler quelques questions qui se posent à leur sujet.

A quelle période de sa vie agitée Maximin dicta-t-il ces homélies et ces traités ? L'ensemble doit être reporté, je crois, assez tard : la pensée y paraît maîtresse d'elle-même, le style est nettement accusé, la doctrine nuancée. Cela nous rapproche de la *Collatio* bien plus que de la *Dissertatio*. Il y a même quelque raison de

Digitized by Google

dater certains morceaux après 427 : le souci de dire que le Père a engendré un Fils parfait « *perfectus perfectum* » (J II 45) pourrait avoir été causé par une objection d'Augustin (cf. Coll. 15*) ; et n'y a-t-il pas une dépendance de Coll. 11 dans la péroraison du Serm. II : « *sed ne dicat aliquis quia qui super ipsum uenit superior est illo* » (l. 88) ? Au reste l'ensemble tel qu'il se présente aujourd'hui n'est pas homogène : plusieurs recueils paraissent avoir servi à sa composition. La double transcription du *c. Paganos* l'indique, et d'autant plus clairement que la 2de version n'est pas sans variantes, affecte une orthographe différente, et est d'un copiste négligent et abréviateur. Or ces indices se retrouvent dans certains des sermons (p. ex. le VIe), et dans plusieurs expositiones (p. ex. I, IX, XIII). Il est probable que la collection vient de deux plus petites inégalement fidèles.

C'est cette fidélité problématique qui rend, disions-nous, si difficile l'étude des citations et allusions bibliques dont fourmille l'œuvre de Maximin (environ 800) ; il faudra cependant étudier cette bible et probablement la comparer avec celle d'Ulfila. La marque africaine me paraît s'y affirmer, même en dehors des emprunts à S. Cyprien, mais le texte est loin d'être pur.

Les indications liturgiques des homélies devront aussi être relevées avec soin ; je signale seulement aujourd'hui : le nom de « quadragesima » donné à l'Ascension (comme parfois en Afrique), la commémoraison du seul baptême à l'Epiphanie, la « fête des martyrs » qui, venant après l'anniversaire de S. Cyprien (septembre), semble être celle des martyrs Goths de la persécution d'Athanaric [1] (vers 370) que le calendrier gothique place en octobre.

A noter encore, à propos des traités, la description des mœurs religieuses renfermée dans le c. *Paganos*. M. F. Cumont en avait déjà marqué l'importance [2]. Elle pourra être maintenant l'objet d'une étude mieux orientée [3].

Enfin la connaissance des homélies de Maximin porte une lumière précieuse dans le champ de la littérature arienne latine très faiblement éclairé jusqu'ici, et c'est là un fait d'importance.

M. Zeiller avait suggéré [4], avec beaucoup de réserve, que l'*Opus imperfectum* pouvait venir de Maximin. Je ne doute pas que le

1. Cf. Zeiller, 422-440.

2. *Les religions orientales dans le paganisme romain*, p. 302.

3. On comprend pourquoi Maximin parlant des faux dieux aime à préciser le lieu de naissance de Mars « *aput Tracias natus ibi est defunctus* » (P 195).

4. P. 479-480 de ses *Origines*.

Digitized by Google

supplément d'information qu'il a aujourd'hui à sa disposition ne le détermine à abandonner cette position indéfendable : l'*Opus* est incomparablement supérieur à l'œuvre de Maximin, avec une tout autre tendance et dans un tout autre style.

Avec plus de raison pourrait-on penser à Maximin [1] pour le *Sermo arrianorum* reproduit et réfuté par S. Augustin (PL 42 c. 678-708) : j'ai déjà fait remarquer plus haut (p. 93) une coïncidence frappante avec nos homélies, on y joindrait facilement d'autres indices de parenté littéraire. Cependant le style du sermon n'est pas celui de Maximin ; certains termes (*dealitas* surtout) n'appartiennent pas à son vocabulaire ; de plus le *Sermo* est de 418 quand Maximin n'était pas encore en Afrique. Je croirais volontiers à une dépendance indirecte, par exemple à l'utilisation d'un traité de l'évêque arien par les auteurs du sermon [2].

Je m'abstiendrai de parler longuement des *fragments* ariens publiés par Mai (PL 13 c. 593-632). M. Zeiller se proposant de les rééditer [3], je veux lui laisser le plaisir de les étudier à fond. Je noterai cependant que si Böhmer-Romundt cède indûment en les analysant à la tentation de disséquer, M. Zeiller me paraît excéder dans l'autre sens en attribuant tous les fragments (sauf peut-être le 4e) à un auteur unique : le 5e et le 13e fragment ne viennent pas de la même main que 1, 2, 3, 4 et 14, lesquels trahissent leur commune origine. Pour dire le fond de ma pensée, ces 5 fragments me paraissent être de Maximin [4]. M. Zeiller a, en tous cas raison d'affirmer que l'ensemble « est incontestablement issu des mêmes cercles religieux ».

Un mot reste à dire sur les sources exploitées par Maximin. Elles sont nombreuses ; l'évêque prenait son bien partout, même chez S. Ambroise et S. Augustin. Il doit beaucoup à S. Cyprien, mais presque autant à Novatien et aux écrits pseudo-clémentins. Ceux-ci lui étaient familiers au point d'influer réellement sur son style. A leur propos il est curieux de constater que l'auteur de l'*Opus*

---

1. Je ne sais si c'est dans ce sens qu'il faut interpréter la note 1 placée par M. Zeiller à la page 496 de son volume.

2. Le titre même de « *Sermo arrianorum* » paraît désigner une œuvre collective. D'autre part Maximin se donne vers la fin de la *Collatio* (§ 26*) l'honneur d'avoir des disciples en Afrique, et le *Tractatus* d'Augustin dont il parle alors ne serait-il pas sa réfutation du *Sermo arrianorum* ?

3. Cf. Zeiller, p. 492 n. 12.

4. Dans cette hypothèse, il n'est pas sûr que le fr. 4 appartienne à un commentaire séparé du ps. 14e. Voyez en effet dans le c. *Judaeos* le ch. VII. 4 où se trouve intercalée l'explication du ps. 71e. Le fragm. 4 vient peut-être du même ouvrage que les 3 premiers (cf. la note de Mai *ad. l.*)

Digitized by Google

*imperfectum* cite aussi à plusieurs reprises les « Recognitiones ». Peut-être cette vénération pour tout ce qui touche S. Clément était-elle un des résultats de l'établissement des Goths en Chersonèse. Elle est en tout cas incontestable ; aussi peut-on conjecturer que c'est à ce culte que l'on doit la présence des « *Canones apostolorum* » dans notre ms. Qu'on se reporte en effet au tableau placé en tête de cet article. Croira-t-on que l'apocryphe clémentin, sans doute si estimé des Goths, soit la seule pièce non-gothique de toute la collection ?

Je termine sur cette question. L'œuvre de Maximin en provoquera encore beaucoup, car c'est hélas ! le lot de notre pauvre science humaine que l'effort même pour résoudre un problème en fait surgir une foule d'autres jusque-là insoupçonnés.

D. B. CAPELLE.

Au dernier moment je reçois de Vérone, par les soins dévoués du Prof. D. Angelo Grazioli, le texte de l'exposition brève omise par Bruni (f. 16ᵇ-17ᵇ). C'est presque la réplique de l'exposition I (f. 5ᵇ). Le voici :

item de scō euangelio. hodie recitatum est nobis in scō euangelio quia dn̄s ihs in deserto de quinque panibus et duobus piscibus saturauerit quinque milia uirorum. ubique dn̄s ihs omnes sanat, omnes saturat, ut medicus caelestis, ut lux mundi. aput eum inueniunt oculos caeci, auditum ab eo accipiunt surdi, leprosi [f. 17ᵃ] mundantur, mortui suscitantur, daemonia effugantur, paralytici resolutis membris iterum confirmantur, clodi firmatis gressibus currunt et omnes eius muneribus gloriantur. ergo de quinque panibus et duobus piscibus a dn̄o saturantur quinque milia uirorum et colliguntur duodecim cofini fragmentorum pleni. consideremus fratres mirabilia dn̄i ihu : tangit panes et simili modo sicut pluuias multiplicat super terram, ita crescunt cuncta in multitudinem copiosam ; accipit alimentum panis et mirabilibus modis inter comedentium turbas candida segex exoritur fragmentorum ; fiunt omnia plena, saturatur populus, colliguntur adhuc duodecim cofini pleni ad numerum dilectorum duodecim discipulorum ut semper abundet aeclesia de ubertate apostolorum et doctrinae eorum panibus saturetur.

ipse est dn̄s noster qui aliquando manna in heremo, caelo famulante, concessit [f. 17ᵇ] et de petra fontes, exuberanti copia, manare permisit. cui est gloria et imperium in saecula. amen.

Parmi les variantes de ce sermon, *fontes exuberanti copia* (l. 19) est à noter et à rapprocher de *exuberare fructibus* p. 84 (cf. *de übertate* l. 16) ; il faut surtout remarquer l. 18 *ipse est dns noster* etc. où les miracles de l'A. T. sont rapportés au Verbe, obéissant

Digitized by Google

évidemment à son Père [1]. Cette façon insinuante de proposer ses doctrines est dans les habitudes de Maximin.

Malgré ses efforts, D. Grazioli n'a pu déchiffrer le texte couvrant les ff. 136ᵃ-139ᵇ : l'humidité a presque tout rongé. C'est dommage, car, d'après Reifferscheid, ce sermon achève sa doxologie par *in spu sco amen* assez suspect. Il est vrai qu'il débute comme le s. 350 d'Augustin, mais, outre que celui-ci n'a pas de doxologie, ce ne serait pas la seule fois que Maximin aurait emprunté à d'autres le commencement d'une homélie.

Heureusement un mot de M. Turner m'apprend qu'il se rendra à Vérone prochainement. C'est une bonne fortune inespérée. Nous saurons donc bientôt à quoi nous en tenir sur ce qui reste d'inédit dans le ms, sur ses signatures et ce qu'on en peut tirer pour rétablir l'ordre primitif de la collection, et aussi, sans doute, sur la portée des « améliorations » que Bruni fit subir au texte des expositiones. Nul doute que sous la main savante et délicate de M. Turner, le vieux codex ne livre encore quelques-uns de ses secrets, et j'applaudis d'avance et remercie l'érudit professeur anglais pour les compléments, précisions et rectifications qu'il voudra bien apporter à mon étude.

P. S. Je reçois une nouvelle communication de D. Grazioli qui apporte à la thèse démontrée dans ces pages une confirmation définitive. Ayant consulté, sur ma demande, le catalogue sommaire des mss de Vérone ajouté par Maffei à son *Istoria teologica* (1742) « j'y ai vu, m'écrit-il, qu'au lieu de MAXIMUS il y a MAXIMINUS. » Maffei n'a pas étudié la question ; son indication ne peut donc provenir que du ms lui-même. D. B. C.

---

1. Voyez la même pensée dans le fragm. arr. VI : « *Ego* [*Uerbum*] *omnia perfeci : sed et caetera omnia quae postmodum facta sunt, siue diluuium siue incendium sodomae et gomorrhae, et caetera... iubente patre* ».

Digitized by Google

# LA SÉCULARISATION DE L'ABBAYE DE SAINT-JACQUES A LIÉGE (1785).

*(Fin).*

## III

**Bref de Clément XIV au nonce Caprara relatif à la visite canonique de St-Jacques de Liége.**

1770, 19 septembre.

Clemens PP. XIV.

Venerabilis frater salutem et apostolicam benedictionem. Cupientes ad animarum salutem, divinumque cultum promovendum Christifideles S. Jacobi Leodiensis civitatis, Ordinis S. Benedicti, auctoritate nostra apostolica visitari, ac de tua fide, prudentia, doctrina, pietate, charitate, et catholicae religionis zelo plurimum in Domino confisi, teque a quibusvis suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et poenis a jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existis, ad effectum praesentium tantum consequendum harum serie absolventes, et absolutum fore censentes, de venerabilium Fratrum nostrorum S. R. E. cardinalium, negotiis et consultationibus Episcoporum et Regularium praepositorum consilio, te ejusdem monasterii visitatorem Apostolicum cum facultatibus necessariis, et opportunis, per te ipsum, assumptis etiam, quatenus expedire censueris, duobus assessoribus Regularibus tibi benevisis de Congregatione Cassino-Bursfeldensi, supradictum monasterium illiusque domum, ecclesiam, res et bona quaecunque, ac religiosos viros, aliasque personas de gremio ejusdem monasterii, tam in capite quam in membris visitandi, resolutionem capitularem, aliaque concernentia meditatam ejusdem monasterii S. Jacobi saecularizationem ex actis monasterii deleri mandandi, ita ut omnino pereat ejusdem praetensae saecularizationis memoria, et spes illam obtinendi, monachos Bottin et Bartholomè cognominatos, qui coram te quamprimum se sistere debeant, praevia illorum plenaria absolutione a censuris et poenis ratione discessus a proprio monasterio ac accessus ad Urbem quoad dictum Bartholomè sine debita licentia, incursis, provisionaliter collocandi in aliquo monasterio dicti Ordinis sumptibus monasterii S. Jacobi hujusmodi, et ab eis rationem gestae administrationis redditum monasterii praedicti, prout juris fuerit, exigendi, necnon in religiosorum mores et vitam inquirendi, et providendi super omnibus prout opportunum judicaveris, aliaque faciendi et decernendi quae pro majori Divini cultus augmento, reformatione morum, remotione abusuum, ac observantiae et disciplinae regularis restauratione, et praedicti monasterii indemnitate magis in Domino expedire arbitraberis, et cum omnibus aliis

Digitized by Google

et singulis facultatibus necessariis et opportunis, contradictores atque rebelles per censuras ecclesiasticas, aliaque juris et facti remedia, appellatione postposita, compescendo, invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii saecularis, auctoritate apostolica tenore praesentium constituimus et deputamus, salva tamen semper in praemissis auctoritate Congregationis eorundem cardinalium. Volumus autem ut praedicta visitatione completa, quam intra spatium sex mensium absolvere curabis, omnia illius acta ad praedictam Congregationem per tutam viam transmittas. Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac Ordinis, Congregationis et monasterii hujusmodi, etiam juramento, confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, et literis apostolicis in contrarium praemissorum quomodolibet concessis, confirmatis et innovatis. Quibus omnibus et singulis, illorum tenores praesentibus pro plene et sufficienter expressis ac de verbo ad verbum insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris, ad praemissorum effectum, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, coeterisque contrariis quibuscunque. Datum Romae apud S. Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die XIX septembris MDCCLXX, pontificatus nostri anno secundo = A. Card. Nigronius. =.

## IV

Le nonce J.-B. Caprara autorise D. Athanase Bartholomè à séjourner à l'abbaye de St-Laurent de Liége.

1770, 5 novembre.

Joannes Baptista etc. Dilecto nobis in Christo fr. Athanasio Bartholomè religioso professo Ordinis S. Benedicti in monasterio ad S. Jacobum Leodii salutem in Domino.

Cum te hodierna die Nobis personaliter praesentaveris atque humiliter supplicaveris, quatenus in sequelam facultatum a Sanctissimo Domino Nostro nobis specialiter attributarum te a censuris et poenis ratione discessus a proprio monasterio ac accessus ad Urbem sine debita licentia incursis absolvere, teque in aliud Ordinis monasterium provisionaliter collocare dignaremur. Hinc nos vigore hujusmodi facultatum a censuris et poenis praedicta occasione incursis praesentium tenore te absolvimus, tibique mandamus ut sine mora ad monasterium S. Laurentii prope Leodium te conferas, ibique sumptibus monasterii S. Jacobi usque ad ulteriorem ordinationem nostram permaneas.

Datum Coloniae die 5 novembris 1770.

Nonciature de Cologne, vol. 174 G.

## V

Décrets portés par le nonce à la suite de la visite canonique du monastère.

1771, 12 mars.

Joannes Baptista Caprara, Dei et apostolicae Sedis gratia archiepiscopus Iconii, Sanctissimi Domini nostri, Domini Clementis divina providentia Papae XIIII praelatus domesticus, et pontificio solio assistens, ejusdemque

Digitized by Google

ac dictae sanctae Sedis ad Tractum Rheni, aliasque inferioris Germaniae partes cum potestate legati de Latere Nuntius et Visitator Apostolicus.

Reverendissimo Domino Abbati, necnon Reverendo Domno Priori, coeterisque religiosis monasterii Sancti Jacobi intra Leodium, Ordinis S. Benedicti, Sanctae Sedi apostolicae immediate subjecti. salutem in Domino sempiternam.

Ex Brevi Sanctissimi Domini Nostri, Domini Clementis XIV feliciter regnantis, vobis capitulariter congregatis praelecto, perspectum jam vobis est, eidem summo Pontifici placuisse, ut Nos, qui huic legationi ad Rheni tractum, aliasque inferioris Germaniae partes praesidemus, ad vos accedentes, personalem realemque visitationem institueremus, quemadmodum, viribus licet imparibus, debita tamen, qua par est, veneratione et promptitudine obtemperando perfecimus.

Nec vos etiam latet, Nos a prima die, qua monasterium vestrum intravimus, assiduo et irrequieto labore ad impositum munus incubuisse, sedulo nobiscum adlaborantibus admodum Reverendis patribus Gerardo Schmitz, priore monasterii Stabulensis, vestri Ordinis et Congregationis Cassino-Bursfeldensis, et Andrea Vacquerai priore monasterii Malmundariensis, ejusdem Ordinis et Congregationis, quos in assessores elegimus et deputavimus. Quae cum vobis nota sint et comperta, reliquum est ut sciatis, quae pro religiosae Domus vestrae bono certiorique regimine, atque regularis disciplinae feliciori incremento sancienda duximus. Haec itaque decreta nostra hisce foliis vestrorum oculis subjicientes ab omnibus quos illa respiciunt, apostolica, qua in hac parte fungimur, auctoritate, observari volumus et mandamus : Atque ut vobis, vestrisque successoribus semper et quandocunque in comperto sit, tali nos munitos fuisse auctoritate Breve pontificium hoc loco prius inseremus.

***

Suit le bref du 19 septembre 1770 publié plus haut, annexe III.

***

Dein habetur sigillum sub annulo Piscatoris, et sequens inscriptio = Venerabili fratri Joanni Baptistae, Archiepiscopo Iconiensi ad tractum Rheni et partes inferioris Germaniae nostro et Apostolicae Sedis Nuncio.

Decreta

Visitationis Apostolicae Monasterii S. Jacobi intra Leodium, Ordinis S. Benedicti, S. Sedi apostolicae immediate subjecti :

1. Reverendissimum Dominum Abbatem monitum volumus, ut rationabili causa cessante, et dum in actu necessario pro monasterio non occupatur, saepius choro, meditationi, recollectioni Divinisque intersit, et forma gregis factus, in iis quae ad Deum spectant religioso exemplo praefulgeat.

2. Cum in choro religiosi constitutis horis divinum officium canunt, studeant Deum ore non solum, sed corde etiam honorare, et hoc munus distincte et pie exequantur. Non praecipitanter, non leviter, non pigre canant, aut oscitanter. In medio versuum faciant pausam ; simul incipiant, simul finiant uno quasi ore collaudantes Dominum.

Digitized by Google

3. Quisque constitutis horis diligenter intersit divinis officiis, meditationi aliisque sacris functionibus, et nemo ab iis se subtrahat, nisi quem necessitas excusat aut legitima occupatio, sine Abbatis aut Prioris licentia, quae non nisi ex gravi causa concedetur.

4. Quia silentium optimus custos est virtutis, et e contra in multiloquio peccatum non deesse S. Scriptura testatur, curet Abbas ut omni studio idem silentium ab omnibus legitime non impeditis exacte observetur ad praescriptum Regulae. Qui illud violant, priventur mensae participatione, et gravioribus etiam poenis arbitrio Abbatis subjaceant.

5. Reformentur recreationes extraordinariae, et colloquia nimium frequenter a priore indulta cum in mensa conventuali tum extra, diebus praesertim Dominicis, Martis et Jovis; et in posterum prior nullam extraordinariam recreationem, aut colloquium praesente Abbate indulgere praesumat sine ejusdem Abbatis praescitu.

6. In recreationibus, quae non debent esse nimium frequentes, ea servetur sobrietas et modestia, ut reparetur corpus et spiritus non dissipetur neque enervetur, sed fiat major post otia virtus. Nihil in illis scurrile, nihil inhonestum prodeat ex ore religiosi Deo consecrati.

7. In deambulationibus servetur mos, qui vigebat tempore Abbatis praedecessoris.

8. Attentis annuis, quas habetis, vacationibus invisendi causa parentes et propinquos, abrogamus abusum vacante Sede abbatiali introductum, ut cuique in una die cujuslibet mensis liceat e monasterio ad hunc effectum exire.

9. De licentia Abbatis et non aliter, religiosi finito capitulo culparum sumere poterunt in communi jentaculum. Abbas vero pro suo arbitrio et voluntate illam concedet vel denegabit, excepto tempore Quadragesimae et Vigiliis solemnitatum, in quibus tale jentaculum nunquam permittet.

10. Is qui S. theologiae professor est in monasterio, praelectiones intermissas reassumat, et eas illi frequentent, quos eximi debere propter officia et munia domestica Abbas non judicaverit.

11. Cum S. Concilium Tridentinum, Sess. 5, cap. 1, de Reform., expresse mandaverit, ut in omnibus monasteriis habeatur lectio S. Scripturae, curet Abbas quamprimum talem lectionem in suo monasterio institui, et ad illam audiendam modis omnibus necessariis et opportunis suos conventuales compellat.

12. Religiosi nunquam e monasterio egrediantur, multoque minus domos saecularium ingrediantur sine venia Abbatis; et quia valde periculosum est religioso e monasterio exire, ut abunde in Regula ostenditur, caveat Abbas ne frequenter istam licentiam concedat, et quando concedendam esse existimabit, videat an socium addere exeunti expediat e numero religiosorum, ut omnis religiosa honestas servetur.

13. Stricte servetur clausura sub poenis in jure et constitutionibus Apostolicis expressis.

14. Nullimode tolerandum nobis visum est, ut indistincte quilibet religiosus, praeter cellam in dormitorio communi, habeat etiam cellam particularem calefactam. Exceptis proinde Priore, subpriore, tribus senio-

Digitized by Google

ribus, necnon duobus lectoribus, magistro coquinae, magistro caveae, sacrista et futuro archivista, coeteri omnes talem cellam amplius non habebunt, sed contenti erunt cella in dormitorio et communi calefactorio, quod horis competentibus patebit omnibus.

15. Sub poenis arbitrio nostro et successorum nostrorum reservatis mandamus omnibus et singulis, quibus concessimus cellas particulares, ut in illis non recipiant personas alterius sexus, contraria quacunque consuetudine abrogata.

16. Caveat Abbas, et Prior, ne nimium frequenter veniam colloquendi cum personis alterius sexus religiosis elargiantur : Et quando eam indulgendam putabunt, colloquium instituetur in collocutorio mulierum, et nunquam alibi. Novitiis vero aut junioribus tale colloquium habituris adjungetur semper unus ex senioribus, nisi arcta sanguinis conjunctio aliter exigat.

17. Caveat etiam idem Abbas, ne nimium indulgentem se praebeat erga religiosos negligentes, seu quoquo modo delinquentes, semperque reminiscatur secundum culpae modum debere esse et poenae mensuram, juxta monitum S. Legislatoris in cap. 24.

18. Abrogatis quibuscumque in contrarium facientibus crines posthac modeste et juxta honestatem religiosam nutrientur ad aures, et retro vix ad collare. Corona erit per totum caput supra aures per modum circuli forcipe excisa. Et quisque pareat huic nostrae ordinationi saltem intra trimestre.

19. Religiosi Carolus Andriessens, Lambertus de Louvrex, Tilmannus Borrel, et Raphael Sonval intra tres menses a publicatione horum Decretorum comam fictitiam deponant, et utantur capillis modo et forma expressis in decreto nostro praecedenti.

20. Quia medicorum judicio Nobis constitit, valetudinis causa indigere coma fictitia alios religiosos, qui ea nunc utuntur, iis idcirco veniam hujusmodi comam gerendi durante necessitate elargimur. Volumus tamen ut coma ista nullimode sit pulvere ciprio conspersa, et ut tantae sit moderationis ac modestiae, ut omnibus manifeste appareat, eam non ad majorem commoditatem, non ad pompam sed ad necessarium capitis tegumentem adhiberi.

21. Nemo inposterum, utcunque munitus medicorum attestationibus, audeat sub quovis praetextu uti coma fictitia, sine praevia nostra vel successorum nostrorum concessione; Abbas autem licentiam concedere non praesumat.

22. Contrariis quibuscumque non obstantibus volumus et mandamus, ut omnia vestimenta vobis subministrentur a monasterio in natura, ut sic indecens et inordinata vestimentorum diversitas evitetur, et inducatur inter vos et perpetuo conservetur disciplinae regulari cohaerens vestimentorum exacta uniformitas. Curabit itaque Abbas ut omnibus religiosis necessaria vestimenta suppeditentur.

23. Ne ullo unquam tempore contingat, ut Abbas circa vestimenta recuset quod vere necessarium est, et non recusandum, ut alias evenisse Nobis asseruistis. Nos ipsi singillatim hic explicabimus quae sint vestimenta



Digitized by Google

necessario cuique subministranda : cuique igitur dabuntur singulis annis byretum, unum scapulare assutum habens caputium, quo utentur in locis regularibus, aliud scapulare sine caputio, toga lanea non stricta seu talaris, sed conventualis larga, duo collaria nigra, collaria alba sex, strophiola quatuor, cingulum ex pilis camelorum, callotica, sive, ut aiunt, soli Deo, unum indusium laneum, et pro una vice etiam alia tria indusia cuique non habenti dabuntur, quatuor paria pedulium, sive, ut aiunt, udonum, par chirothecarum, interula dabitur pro ratione et tempore necessitatis secundum discretionem Abbatis, sicuti et crepidae.

Singulis semestribus dabuntur femoralia lanea, tibiola lanea, calcei.

Cuculla sive floccus cum assuto caputio ad usum processionum et chori, excepto completorio, quae sufficiet fere ad quinquennium ; pellis a collo dependens, vulgo aumus, quae ad vitam probabiliter sufficiet ; pellis ovina cum lana pro matutinis, quae sufficiet fortassis ad vitam.

Pro tempore vacationum cuique dabuntur ad sexennium duratura toga talaris, scapulare, pallium longum, vestis brevis integra, pallium breve, sive, ut aiunt, capotta, pileus, sex indusia linea. Singulis bienniis calcei, callotica. Atque haec pro vacationibus subministranda meliora erunt illis, quae in monasterio utentur, juxta Regulam cap. 55.

Denique cuique suppeditabuntur lectus instructus necessariis, quae, nisi Abbas cum aliquibus dispensandum putaverit, debebunt esse lanea, excepto pulvinari lino operiendo, et coetera omnia necessaria pro cella paupertati religiosae convenientia.

24. Si quibus Abbas veniam concedendam esse putabit gerendi indusia linea, haec substituentur laneis, et ipsemet eorum numerum determinabit, habita ratione temporis quo licentia duratura erit.

25. Si quis accidat extraordinarius necessitatis casus, hic Abbati indicabitur, qui rationabiliter petenti juxta paupertatem religiosam satisfacere non recusabit, et prae caeteris curabit ut nemo sit inter suos non satis decenter indutus.

26. Vestimenta exteriora, quae in oculis intuentium incurrunt nigri coloris erunt in omni tempore, et ex materia non nimium vili, neque multum pretiosa aut splendida, sed ex decenti et communiter in monasteriis hujus Ordinis usitata.

27. Religiosi accipientes nova vestimenta reddent in praesenti vetera, reponenda in vestiario propter pauperes, ne quis forte sit qui rebus superfluis delectetur ad pauperes pertinentibus, ut Regula monet in cap. 55.

28. Nemo audeat alia adhibere vestimenta, quam illa quae a monasterio subministrabuntur.

29. Si qui nunc in monasterio sunt, qui non habent omnia vestimenta supra enunciata, vel non habent modo et forma a Nobis designata, Abbas quamprimum provideat in modum, ut a Nobis praescripta norma in quantitate, qualitate et modo, debitum quantocius sortiatur effectum.

30. Idem Abbas curabit, ut omnia quae religiosis subministrantur, annotentur, ut sciat quae concesserit.

31. Cum satis necessitatibus vestris providerimus circa vestimenta, non amplius recipietis centum illos florenos Rhenanos, qui annue cuilibet ab

Digitized by Google

anno 1764 subministrati fuerunt sub praetextu comparandi vestimenta necessaria, quibuscunque in contrarium facientibus abrogatis et abolitis[1].

32. Quia in praedicta summa centum florenorum comprehendebantur circiter scuta Romana sex, quae partim tempore vacationum, partim in decursu anni, loco quorundam commestibilium vobis subministrabantur ante annum 1764, secundum antiquam monasterii vestri consuetudinem cohaerentem consuetudini plurium monasteriorum, Nos idcirco, etsi prohibuerimus annuam subministrationem centum florenorum, non intendimus tamen reprobare hanc annuam subministrationem scutorum sex: Imo, cum plures sint inter vos professi ab anno 1764, quibus utpote gavisuris centum illis florenis Abbas prohibuit annuum habere livellum, vetitum nolumus eidem Abbati, praedictae summae scutorum sex superaddere, si et quando expedire censebit, alia scuta Romana sex, deponenda ad manus prioris, qui totius hujus summae scutorum duodecim medietatem et non ultra religiosis petentibus extradet tempore vacationum, aliam vero medietatem in reliquo anni tempore, cognita tamen prius necessitate, propter quam illa petitur.

33. Stricte prohibemus ne quis habeat in particulari barbitonsorem, sutorem, sartorem et similes operarios, qui omnes erunt in posterum communes pro omnibus, et debitam a monasterio mercedem consequentur.

34. Si unquam inveniantur scripturae quoquo modo concernentes praetensam saecularizationem, quas nunc apud vos non extare unanimiter asseruistis, eas statim ad nos transmittatis, ut pereat memoria hujus praetensae saecularizationis et spes illam obtinendi.

35. Si qui unquam sede abbatiali vacante introducerentur abusus circa regularem observantiam, vel temporale monasterii bonum, Abbas electus in delinquentes acriter animadvertet, et omni studio curabit ut tales abusus radicitus extirpentur, sub poena depositionis ab officio et dignitate abbatiali.

36. Approbamus et confirmamus monasterii vestri consuetudines, quos nobis extradidistis, exceptis tamen iis adversantibus decretis nostris secundo, tertio, quarto, quinto, sexto, et nono, quas reprobamus et abrogamus; et ubi deficit consuetudo, vos ad praescriptum Regulae et ad has nostras ordinationes remittimus.

37. Ne monasterii scripturae tam antiquae quam modernae temporum injuriis aut vicissitudinibus subjaceant, archivium a computatoria separatum in tutiori monasterii loco erigatur, in quo omnes supradictae scripturae in unum congregentur, et in armariis bene obseratis, loculisque et fasciculis distinctis juxta earum diversas qualitates reponantur. Volumus etiam ut earundem accuratum fiat inventarium ibidem semper asservandum, et deputetur ab Abbate unus ex capitularibus sub nomine archivistae, qui dictum archivium, omniaque in illo contenta diligenter custodiat, ad quem effectum in principio suae deputationis juramentum in manibus ejusdem Abbatis semper emittet.

38. Archivium taliter constitutum claudetur tribus clavibus, quarum

1. Voir annexe I.

Digitized by Google

unam habeat Abbas, aliam prior, et tertiam archivista, et ad illud sine licentia Abbatis nullus capitularis, minus vero ullus saecularis accedat.

39. Cuncta et singula gravioris momenti negotia monasterium quomodolibet respicientia proponantur semper ab Abbate in capitulo, et super illis capitularium consilium ad formam cap. 3, Regulae requiratur.

40. Acta singularum sessionum et discussionum capituli registrentur ab archivista in particulari libro, in archivio semper conservando, nec ab eodem, nisi justa intercedente causa, extrahendo; et quidquid fuit in uno capitulo actitatum et discussum perlegatur semper in altero.

41. Ne bona temporalia monasterii in incerto sint, aut usurpationibus aliisque sinistris eventibus obnoxia esse contingat, mandamus ut infra sex menses fiat distinctum et accuratum inventarium, et in eodem non tantum omnia bona immobilia, una cum eorum pertinentiis diligentissime registrentur, verum etiam omnia jura, privilegia et indulta et jurisdictiones conscribantur; ejusdem vero compilationi Prior et senior conventus intendant, illudque postmodum in archivio custodiendum reponatur.

42. Abbas visitet per se, sive per alium singulis saltem bienniis sui monasterii bona et praedia omnia, et diligenter curet ne deteriora fiant.

43. Ne quid in monasterio sit quod Abbas nesciat, omnes officiales rerum sibi commissarum inventarium habeant, cujus unum exemplar in archivio asservetur; officialis vero, qui officio defungatur, tradet successori suo custodienda omnia ordine illo, quo descripta in inventario reperiuntur.

44. Computator aut quicunque alius monasterii officialis nihil agere praesumat sine jussu Abbatis sub poena depositionis ab officio.

45. Ordinario monasterii computatori adjungatur alius religiosus cum nomine sub-computatoris, ne, si repente deficiat computator, desit alius qui notitiam habeat registrorum monasterii.

46. Cum praeter pecunias in quotidianos usus convertendas computator habebit in manibus summam notabilem, penes se eam non asservabit, sed eam illico reponet in arca monasterii, et in libris computatoriae de ipsarum quantitate apparebit, sicuti etiam de versione, cum dictae pecuniae in monasterii bonum convertentur.

47. Pecunia monasterii asservetur sub tribus clavibus, et in arca fortis constructionis, reposita in tutiori parte monasterii. Claves inter se sint diversae et distinctae, et una semper sit penes Abbatem, altera penes Priorem et tertia penes seniorem.

48. Bona monasterii non elocentur ulli affini seu consanguineo alicujus capitularis sine Abbatis et capituli praescitu.

49. Nullus extraneus a monasterio vestro administrationem habeat reddituum, bonorum coeterarumque rerum conventus; et extraneis de praesenti se immiscentibus in ea Abbas qualemcunque ingerentiam statim inhibeat, et eosdem, quatenus opus, ad debitam cogat redditionem rationum.

50. Stricte injungimus Abbati, ut calculum, seu statum distinctum tum reddituum, tum onerum omnium, atque debitorum, si quibus forte monasterium gravatum reperietur, cujuscunque generis illa sint, infra sex menses a praesentium publicatione Nobis exhibeat atque transmittat.

Digitized by Google

51. Reintegrandum a monasterio vestro fore et esse decernimus monasterium S. Laurentii prope Leodium, et monasterium Lobbiense de sumptibus alimentorum, aliarumque rerum necessariarum, quas respective subministrarunt Chrysostomo Bottin et Athanasio Bartholomé monasterii vestri religiosis, juxta liquidationem coram nobis faciendam.

52. Alimenta et omnia necessaria subministrabitis religioso Chrysostomo Bottin, qui de mandato nostro quamprimum se conferet ad monasterium Lobbiense, et ibidem provisionaliter manebit sub directione et gubernio illius Reverendissimi Abbatis, cui omnem exhibebit reverentiam, honorem et obedientiam, et in omnibus et per omnia se conformabit illius monasterii legibus et consuetudinibus. Similiterque alimenta et omnia necessaria subminitrabitis religioso Athanasio Bartholomé, qui usque ad ulteriorem nostram provisionalem ordinationem remanebit in monasterio S. Laurentii prope Leodium. Pensio autem annua titulo alimentorum exsolvenda a Nobis concordabitur, vobisque notificabitur, qui semper anticipate exsolvetis unum semestre tum monasterio Lobbiensi, tum etiam monasterio a nobis quamprimum denominando, ad quod de mandato nostro provisionaliter se conferet Athanasius. Interim vero ratione primi semestris et expensarum mentionatarum in praecedenti decreto respective subministrabuntur ad computum Abbati Lobbiensi floreni Rhenani quadringenti ; Abbati vero S. Laurentii ducenti. Et quia jussu nostro Chrysostomus Bottin deposuit apud Abbatem S. Laurentii florenos Rhenanos centum triginta sex, et Athanasius Bartholomé florenos noningentos sexaginta unum ad monasterium vestrum pertinentes, nos ipsi opportune providebimus, ut ex hac summa deposita quamprimum fiat utraque solutio.

53. Approbamus et confirmamus rationes administrationis a dicto Bottin vestro olim computatore nunc redditas a die prima martii 1769 ad diem usque 24tam junii ejusdem anni, quo e monasterio discessit eundemque Bottin liberamus et absolvimus a reddendis rationibus administrationis anterioris, quia eas de more annue reddidit tribus revisoribus, priori scilicet et duobus religiosis a Capitulo deputatis, ut nos ipsi vidimus ex registris, in quibus dicti revisores eosdem computus annue approbaverunt.

54. Ut facile posthac detegi possint administrationis defectus et abusus, mandamus priori, aliisque quibus hoc munus annue impositum erit, ut habeant ante oculos registra stipalia, necnon manualia receptoris, ut absque difficultate recognoscere possint, utrum receptor exacte reassignaverit in suis computibus omnes redditus, examinando singulatim textus singulos registri stipalis ac manualis, ex quibus dicti computus fuerunt confecti. Volumus praeterea ut per quindecim saltem dies iisdem revisoribus fiat potestas inspiciendi praedicta registra.

55. Abbati injungimus sub formalis inobedientiae reatu, ut intra quadrimestre a publicatione praesentium cum de sua industria, tum de suorum religiosorum obedientia nos doceat ; et si quis interim, praeter spem, esset qui resisteret, ad Nos illico recurrat.

56. In archivio vestro asservabitis hoc nostrorum decretorum authographum a nobis subscriptum et sigillo nostro munitum : ejusdemque duo

Digitized by Google

exemplaria facietis, alterum penes Abbatem, alterum existens penes priorem, qui quater in anno decreta haec legi cunctis audientibus curabit, et religiosis petentibus eorum inspectionem nullo unquam tempore denegabit.

57. In commissarios ad tempus nobis vel successoribus nostris benevisum instituimus et nominamus Reverendissimum Dominum Abbatem Vallis Sancti Lamberti, et Reverendissimum Abbatem Bellireditus, ut nomine et authoritate nostra advigilent observantiae horum decretorum, ad quorum commissariorum relationem in praevaricatores et contumaces acriter animadvertemus.

Has leges et ordinationes vobis capitulariter congregatis perleget et observandas proponet vir monastica disciplina praestantissimus Pater Gerardus Schmitz, prior Stabulensis, in hunc finem a nobis specialiter deputatus, cui debitam exhibebitis reverentiam.

In quorum omnium et singulorum fidem et auctoritatem praesentes nostras ordinationes et decreta subscripsimus, et sigillo nostro muniri jussimus.

Datum Coloniae die duodecima martii 1771, pontificatus Sanctissimi Domini Nostri anno 2do.

L. S. [1].

J. B. Archiepiscopus Iconii, Nuncius Apostolicus.

De Mandato etc., J. P. Slockart, Abbreviator

Pro copia originali suo concordante
subscribor =
Ego Franc : Jos : Wery, apostolicus,
et S. Nuntiaturae Colonien. Notarius.

Archives du Vatican. Nonciature
de Cologne, vol. 184.

1. Sceau en cire rouge sur fil rouge.

Digitized by Google

# L'ÉDITION DE LA RÈGLE BÉNÉDICTINE PAR BENNO LINDERBAUER ET SON COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

Depuis une quarantaine d'années, on a beaucoup travaillé sur le texte de la Règle de s. Benoît. Schmidt (1880. 1892) et Wölfflin (1895) ont imprimé l'élan, Traube (1898) a montré de quel côté il fallait chercher la teneur authentique et primitive, Plenkers (1902. 1906) a confirmé et mis en valeur les vues de son maître ; Chapman, Rand, Lejay, Stabile, d'autres encore, ont apporté l'appoint successif de leurs observations personnelles. En novembre 1900, parut au Mont-Cassin une reproduction exacte du manuscrit 914 de Saint-Gall, le meilleur témoin du texte autographe, avec un relevé des variantes des mss. représentant la tradition cassinienne. Douze ans plus tard, l'Abbé de Downside publiait à Fribourg-en-Brisgau son édition, « critico-practica », accompagnée d'une introduction et de notes extrêmement utiles. Peu après, le regretté D. Angelo Ettinger, Abbé de Cava, donnait un texte portatif, à l'usage surtout de ses confrères de la Congrégation du Mont-Cassin : cette dernière édition, qui semble avoir passé inaperçue, marque cependant un nouveau progrès en ce qu'on y a tenu compte des *desiderata* signalés en 1912 dans la *Revue Bénédictine*, t. XXIX, à propos de la publication de D. Butler. Après tant de travaux, la plupart d'une valeur réelle, il semblait qu'il n'y eût plus qu'à attendre le résultat final des longues recherches de Plenkers, à savoir, l'édition destinée à paraître dans le *Corpus script. eccles. latinorum* de l'Académie de Vienne : mais voilà que, l'une après l'autre, la guerre et la soi-disant paix, qui ont tout ruiné dans notre Europe, ont aussi gravement compromis l'avenir [1] de cette noble entreprise de science internationale. C'est ce qui a inspiré à notre confrère de Metten, D. Benno Lindenbauer, le courage de lancer, malgré les circonstances si peu propices, un nouveau texte de la Règle, évidemment définitif dans sa pensée,

1. J'apprends cependant de Plenkers lui-même que son édition ne tardera plus à paraître ; mais, d'après le plan qu'il m'a exposé, c'est moins la reconstitution du texte authentique qu'il a en vue que la vie de ce texte à travers la tradition manuscrite.

Digitized by Google

et suivi d'un commentaire philologique, dans lequel sont enregistrés les résultats marquants de tous les essais antérieurs [1].

L'ouvrage, dédié au très méritant professeur de Munich Carl Weyman, débute par un aperçu d'ensemble sur la littérature du sujet, un exposé succinct de ce qui a été fait jusqu'ici et de ce qui reste à faire (p. 7-30). Vient ensuite le texte de la Règle, précédé de la liste des mss. utilisés par le nouvel éditeur (p. 31-83). Le Commentaire constitue naturellement la majeure portion du volume (p. 85-407). Il est complété (p. 408-418) par un coup d'œil rétrospectif sur les observations auxquelles la *Regula Monachorum* a donné lieu, au point de vue de l'orthographe, du vocabulaire, de la grammaire, de la valeur littéraire, de la disposition des parties, de l'unité d'auteur, etc. Après quatre pages d'additions et rectifications (p. 419-422), le volume se termine par un triple index des particularités orthographiques, grammaticales, lexicographiques (p. 425-437), sans compter une double liste des fautes d'impression à corriger, soit dans le commentaire, soit surtout dans le texte même de la Règle.

Dès le premier instant, cet important travail a produit sur mon esprit l'impression la plus favorable, si favorable même que je me demandais ce qui pourrait y fournir matière à la critique, et si mon rôle ne devrait pas se borner à décerner à l'auteur les éloges qu'il a si bien mérités. Si donc j'ai cru devoir, malgré tout, hasarder ici un nombre relativement considérable d'observations, qu'on veuille bien n'y voir qu'une preuve du très vif et sympathique intérêt avec lequel j'ai parcouru jusque dans ses moindres détails l'œuvre de l'érudit bénédictin. D'ailleurs, ces observations ne doivent pas toutes être considérées comme des critiques, tant s'en faut : on s'apercevra sans peine que la plupart ne portent que sur des points très secondaires, au sujet desquels on peut différer d'opinion, sans que la vérité et la charité y soient aucunement intéressées.

Voici d'abord quelques généralités qui concernent la disposition générale du volume. Tout le monde regrettera comme moi le parti qu'a pris l'auteur, d'imprimer séparément, à la suite l'un de l'autre, Texte et Commentaire. Celui-ci, en effet, étant la base et la justification de celui-là, il est impossible de se rendre compte de la valeur du premier sans avoir constamment le second sous les yeux : or, avec un texte si peu étendu et un commentaire de telles dimensions, c'est chose difficile, ou même pratiquement impossible. Ce qui

1. S. BENEDICTI REGULA MONACHORUM *herausgegeben und philologisch erklärt von* BENNO LINDERBAUER, O. S. B. 8°, 440 p. Verlag des Benediktinerstiftes Metten, 1922.

Digitized by Google

complique encore la difficulté, c'est que les mots imprimés en caractère gras dans le Commentaire ne correspondent presque jamais à la forme qu'ils revêtent dans le texte : ici, ils commenceront par une minuscule, là régulièrement par une majuscule ; ce qui, dans la Règle, figure au neutre ou à l'accusatif, se trouvera dans l'explication au masculin ou au nominatif. Il en résulte nécessairement une grande confusion dans l'esprit : ceux-là même qui savent le texte par cœur ont peine à le reconnaitre sous cette diversité d'aspect ; vu la multitude des variantes et les irrégularités de déclinaison et de genre familières à s. Benoît, le danger est ici plus grand que partout ailleurs. Par exemple, p. 319, on lit **Se collocare** en grosses lettres, alors que le texte comporte 43, 17 la leçon de A *se recollocet* ; un certain nombre de mss. ayant *collocet*, on croira d'abord, naturellement, que cette variante fautive fait partie du texte expliqué à cet endroit.

D'autres ont déjà signalé, dans ce Commentaire, beaucoup de longueurs et de redites. On pourrait ajouter que le style lui-même accuse une certaine négligence : ainsi, l'on ne supporterait guère, en aucune langue, ces trois phrases de suite (p. 334 suiv.) commençant par *auch* « auch einige K mss. haben... Auch B und O haben .. Auch Jord. Get. pr. 3 begegnet uns... ». Mais ce qui choquera peut-être davantage le lecteur, ce sont ces minuties fastidieuses qui, à la fin, agacent et tournent au pédantesque. Il est vrai que c'est là un écueil difficile à éviter dans ces sortes d'études philologiques, si en vogue de nos jours, et considérées par beaucoup d'esprits comme la quintessence la plus raffinée de ce qui s'enseigne et s'apprend dans nos universités. Pour ma part, je ne suis pas ennemi de la philologie, tant s'en faut ; mais, quand elle se complait trop exclusivement dans des détails dénués d'importance, au détriment de points de vue plus élevés, je la considère comme un de ces symptômes de décadence qui se rencontrent à la fin de toutes les littératures. Rappellerai-je ici un cas dont j'ai été témoin moi-même ? J'ai connu, dans un des centres principaux du savoir européen, certain philologue qui a gagné brillamment son bonnet de docteur, à la suite d'une étude approfondie sur la langue d'un auteur anglais : il m'avoua, après coup, qu'il n'avait jamais lu dans sa vie une seule production de cet auteur, mais avait tout fait à coups de lexiques spéciaux sur le même sujet. Dieu nous garde d'une invasion de virtuosités scientifiques de ce genre ! Loin de moi, du reste, la pensée d'y assimiler d'une façon quelconqne le travail si consciencieux du P. Linderbauer : il était bon que le document de basse

Digitized by Google

latinité qu'est la Règle bénédictine fût une bonne fois examiné à fond par un spécialiste de sa force. Je m'étonne seulement qu'il se place presque constamment au point de vue des connaisseurs du seul latin classique ; de là, pour quiconque a quelque pratique de la littérature chrétienne, une foule d'observations qui paraîtront superflues, presque naïves : j'eusse préféré que l'érudit philologue se bornât à faire ressortir les particularités qui caractérisent en propre le langage de Benoît, en passant plus rapidement sur celles qui lui sont communes avec la plupart de ses contemporains. Où irons-nous, en ce temps où le papier et l'impression coûtent si cher, s'il faut recommencer, à propos de chaque écrivain du IVe au VIIe siècle, un cours en règle de latin vulgaire ?

Il est un autre reproche d'une portée générale que je serais tenté d'adresser à l'auteur. Je ne sais si je me trompe, mais je ne puis me défendre de l'impression que, perdu dans les imperfections de détail, il n'ait trop peu senti certaines qualités réelles et très élevées qui caractérisent le langage du saint législateur. En particulier, il me semble par trop insister sur l'incapacité de celui-ci à tirer de son propre fonds certains ornements de langage, même des plus simples, tels que l'allitération *corda et corpora* (p. 141), le jeu de mots *indigentium... invidentium* (p. 358 : cf. p. 414) : à l'entendre, on finirait par croire que presque tout ce qu'il y a de beau et de fort dans cette cinquantaine de pages a chance d'être emprunté à quelque auteur antérieur. Pour moi, qui suis pourtant quelque peu familiarisé avec la littérature latine du haut moyen âge, je tiens fermement qu'en dépit de son soi-disant manque d'originalité le rédacteur de la Règle monastique a un style à lui, un langage vraiment caractéristique, qui tranche sur les autres productions du même genre par sa concision, sa clarté, son énergie, sa grandeur toute romaine : il m'est presque impossible d'en entendre lire un chapitre, un alinéa, sans éprouver en moi-même un sentiment qu'aucune autre lecture, sauf celle de l'Évangile et d'un très petit nombre de productions du génie chrétien, n'excite au même degré. On dira que, quoique bien mauvais moine, je suis moine pourtant : mais il n'est pas nécessaire d'avoir endossé la coule pour éprouver la vérité de ce que j'avance. Lorsque, dans l'automne de 1900, pressé par l'approche de la Dédicace qui devait avoir lieu sur l'Aventin le 11 novembre, je travaillais à Rome, à la « Tipografia del Senato », à corriger en hâte les dernières épreuves du texte cassinien publié à cette occasion, j'avais comme collaborateur un employé de l'établissement, ancien garibaldien très intelligent, et connaissant fort

Digitized by Google

bien son latin. Cet homme, que je me serais imaginé inaccessible à de telles impressions, ne pouvait se retenir de me témoigner son enthousiasme, et la réelle satisfaction que lui procurait un semblable travail : « C'est, me disait-il, le langage le plus Romain que j'aie savouré depuis longtemps. » Un simple typographe percevait immédiatement ce qui semble avoir échappé à maints philologues de profession, absorbés dans les subtilités de leurs analyses, et non seulement aux philologues, mais à un historien de la valeur d'Heinrich Schrörs : du moins faut-il savoir gré au P. Linderbauer d'avoir pris çà et là franchement position contre certaines assertions et théories sujettes à caution du professeur de Bonn.

Après ces généralités, abordons par le détail ce qui constitue la portion principale et aussi le mérite indéniable du travail que nous avons devant nous, je veux dire le Commentaire linguistique de la Règle. C'est ici surtout que je me défends de faire de la critique proprement dite ; mon rôle se bornera presque partout à suggérer quelques vues plus ou moins différentes ou nouvelles, en faveur desquelles je ne saurais faire valoir, dans la plupart des cas, qu'un degré plus ou moins grand de probabilité.

Prolog. 9. **Imprimis ut quidquid**...] L. est d'avis qu'une nouvelle phrase commence avec ces mots, et je crois qu'en cela il a raison ; mais j'ai des doutes au sujet de son explication *ut quidquid* = « toutes les fois que (tu entreprends) quelque chose ». Mon impression est qu'il y a malgré tout une dépendance réelle entre ces mots *meus sermo dirigitur... Ut... deposcas*, et qu'on pourrait ainsi paraphraser le sens : « Et la première chose que j'ai à te dire, c'est de demander instamment » etc.

Prol. 10-15. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il n'y ait là une anacoluthe, ou plutôt deux propositions à l'indicatif insérées dans une série d'incidentes au subjonctif ; mentalement du moins, la construction originelle a dû être celle-ci, à l'exclusion des mots mis entre crochets : **ut, qui nos iam in filiorum dignatus est numero computare** [non debet a. d. m. a. n. constristari. Ita enim ei o. t. d. b. s. i. n. parendum est, ut **non solum iratus pater suos non aliquando filios exheredet**... L'auteur n'a visé qu'à compléter sa pensée, sans prendre suffisamment garde à la façon dont les mots intercalés entravaient le cours de sa phrase.

Prol. 71 sq : **exspectat nos cotidie**... **nos**] Cette répétition étrange du pronom se reproduit parfois jusque dans les langues modernes : j'ai eu, pendant des années, un correspondant allemand auquel elle était des plus familières, et il m'est arrivé à moi-même de tomber dans ce défaut, quand j'avais à écrire en cette langue. J'ai remarqué que c'était presque toujours l'effet de l'incertitude où j'étais d'assigner au pronom la place qui lui revenait dans la con-

Digitized by Google

struction de la phrase : anxieux de ne pas le reculer plus qu'il ne fallait, je m'en débarrassais aussi vite que possible, mais il revenait plus loin à sa place naturelle. Ce sera ici également le cas.

Prol. 80 **sed si compleamus h. officium**] L. a raison de voir ici, non un souhait, mais une sorte d'incidente conditionnelle, apposée à ce qui précède ; j'avais noté dans mon exemplaire de la Règle divers passages d'autres auteurs, construits exactement de la même façon, mais je ne l'ai pas présentement avec moi.

Prol. 28-80. La relation étroite de ce passage avec le recueil des xxx Homélies du Pseudo-Chrysostome est admise comme un fait incontestable, mais on ne sait lequel des deux a servi de modèle à l'autre. Au cours des vingt-cinq années écoulées depuis que, pour la première fois, je me suis occupé de cette intéressante collection, j'en ai rencontré un grand nombre de copies manuscrites, échelonnées du IX^e^ au XIV^e^ siècle ; je n'ai guère de doute, à présent, qu'elle ne remonte à la seconde moitié du V^e^ siècle, et persiste à la tenir originaire de l'Italie méridionale. Ainsi c'est du côté de la Règle que sera la dépendance.

Prol. 81 **corda et corpora nostra**] C'est là, je l'ai dit, une des élégances relatives de langage qu'on soupçonne ne pouvoir être de l'auteur même de la Règle. Je m'étonne que L. n'ait pas songé à la rapprocher de notre oraison liturgique de Prime : *gubernare digneris Domine hodie corda et corpora nostra*. Il se peut que la liturgie ait pareillement inspiré d'autres passages, comme le *de bonis suis* Prol. 13, le *amore Deum timeant* ch. 72, 10 ; de même que le *Dominum magnificant* Prol. 60 appartient au Psautier dont Benoît faisait usage. Et ici je témoignerai ma surprise de ce qu'on n'ait pas fait le moindre effort pour se rendre compte de la nature du texte biblique attesté dans la Règle : la chose en valait certes la peine, et le vénérable Pfarrer Denk, de Munich, n'aurait pas demandé mieux, j'en suis sûr, que d'apporter en cette matière l'appoint de sa compétence exceptionnelle.

Chap. 1, 14 **experientia magistra**] On veut que ces mots se rapportent aux cénobites seuls, à ceux qui sont soumis à une règle, par opposition aux sarabaites. C'est possible : il me semble pourtant qu'il se dégage quelque chose de plus de tout l'ensemble du passage. Benoît a l'air d'insinuer que les uns comme les autres ont été, ou du moins prétendent avoir été formés par l'expérience, une expérience qui a été pour eux comme le feu de la fournaise. Mais au lieu que, chez les uns, elle a consisté dans l'épreuve de la Règle, elle s'est réduite chez les autres, à une série d'essais capricieux inspirés par la propre volonté. D'où un résultat aussi tout différent : tandis que les premiers ont été purifiés comme l'or par ce feu de l'épreuve, l'expérience dont ils se targuent n'a fait qu'amollir les seconds à l'état de plomb fondu. La phrase, trop concise, ne rend qu'imparfaitement l'étendue de la pensée, mais du moins elle permet de la deviner

Digitized by Google

2, 59 **memor periculi Heli sacerdotis**] Que *periculum*, dans la basse latinité, ait été parfois employé dans le sens de « peine de mort » encourue par quelqu'un, je n'ai garde de le contester; reste seulement à savoir si Benoît a connu cette signification. Même sans cela, le sens ne ferait aucune difficulté, et pourrait se rendre par quelque périphrase de ce genre : « qu'il se rappelle le péril que ne sut pas éviter le grand-prêtre Héli. »

5, 7 **moram pati nesciant**] On s'étonnera sans doute de ne trouver ici aucun essai d'explication au sujet de ce subjonctif qui, pour moi du moins, ne laisse pas de faire quelque difficulté. Faut-il l'attribuer à l'influence du subjonctif *imperatum fuerit* qui précède immédiatement? Je ne saurais le dire, mais je n'ai jamais pu comprendre tout ce passage que de la façon suivante. Il faut supprimer le point et la majuscule devant *Propter*; tout ce qui suit, jusqu'à *in faciendo* inclusivement, dépend, mentalement du moins, de la phrase antérieure *Haec convenit his*. L'obéissance « convient » à ceux qui... et « il convient » que ceux-là. Du *convenit* avec l'obéissance pour sujet, avec le régime au datif, l'auteur passe subitement par la pensée au *convenit* impersonnel, suivi du subjonctif avec ou sans la conjonction *ut*. On trouve une construction qui approche de celle-ci 11, 24 où une même conjonction, *nisi forte*, régit tout ensemble une première proposition subjonctive, *tardius surgant*, et une autre à l'indicatif *aliquid breviandum est* ; singularité que L. explique très bien par la fusion rapide de deux pensées « indem zwei Gedanken verschmolzen sind ».

8, 5. **et iam digesti surgant**] On peut à bon droit se demander si *digesti* implique réellement à cet endroit l'idée de « digestion »: j'ai quelque peine à le croire. Que l'on songe, en effet, qu'il s'agit de la saison d'hiver, *Hiemis tempore*, où les nuits, et par conséquent les heures de la nuit, étaient fort longues, où par contre il n'y avait pas de souper, les frères prenant vers deux ou trois heures de l'après-midi l'unique repas du jour : il faudrait supposer à ceux-ci un assez mauvais estomac pour imaginer que la digestion de leur maigre pitance exigeât un temps aussi considérable. J'incline donc plutôt à laisser ici au participe *digesti* la signification de « dispos », l'un des sens du mot dans le latin classique.

11 13 **cantica de prophetarum, quas instituerit abbas**] Cette anomalie de genre *cantica... quas* est assurément très choquante, même dans ces chapitres de la Règle où l'on rencontre le plus de traits offensants contre la grammaire. L. propose d'y voir l'influence inconsciente de la finale du mot *prophetarum*. C'est dommage que je n'aie pas ici avec moi mes notes prises lors du dépouillement des mss. liturgiques de Zurich : je crois me rappeler que j'y ai relevé des exemples du mot « cantique » employé au féminin.

22, 2. **Lectisternia pro modo conversationis**] En dépit des raisons alléguées par L., je ne réussis pas à voir comment

Digitized by Google

*lectisternia* ne peut, à cet endroit, signifier autre chose que les lits et la place qu'ils occupent, à l'exclusion de la « literie » désignée communément par ce mot dans la basse latinité. Le vice de cette exégèse est encore accentué par l'interprétation forcée, et à mon avis inacceptable, des trois mots, *pro modo conversationis* = « suivant la durée de leur séjour au monastère ». Il est bien vrai que le législateur parle plus au long de la literie au chapitre 55 : mais qui l'empêchait d'en dire brièvement un mot ici déjà à propos du sommeil des moines? L. signale lui-même plus d'un cas de ce genre, à commencer par les deux chapitres relatifs à l'Abbé. Contre l'interprétation jusqu'ici universellement admise, à savoir que « la garniture du lit doit être conforme à la simplicité de l'état monastique », on objecte qu'il n'y avait pas de motif de recommander cette simplicité uniquement à propos de la literie, et que d'ailleurs celle-ci devant être nécessairement la même pour tous, les mots *secundum dispensationem abbatis* ne pourraient alors s'expliquer d'une façon satisfaisante. Voilà bien des postulats d'un coup, et pourtant je doute qu'ils réussissent à assurer le succès de cette nouveauté. D'abord, il est inexact que Benoît n'ait pas insisté ailleurs aussi sur la simplicité à garder en toutes choses : il le fait notamment à propos du vêtement 55, 9 suiv. : *De quarum rerum omnium colorem aut grossitudinem non causentur monachi... aut quod vilius comparari possit* ; et de nouveau, là-même l. 25, à propos de la literie, *Stramenta autem lectorum sufficiant*, etc. Cf. le *servata in omnibus parcitate*, au sujet des aliments 39, 18. Ensuite, qui empêche que l'Abbé, en cette matière comme dans le reste, n'ait à tenir compte des besoins de chacun, tout en restant dans les bornes de la simplicité religieuse? Il se peut, par exemple, qu'un frère, habitué à dormir dans la position purement horizontale, préfère se passer du *capitale* accordé par la règle ; un autre aura besoin d'un surcroît de couvertures : autant de cas où pourra et devra s'exercer la *dispensatio abbatis*. Mais c'est surtout, je le répète, le sens attribué par notre commentateur aux mots *pro modo conversationis* que je ne parviens pas à comprendre : il est clair que *modus* ici signifie, non la « durée », mais la « mesure », les « limites » qui sont propres à telle ou telle chose, dans l'espèce au régime de vie monastique.

38, 3 **qui arripuerit codicem legere ibi**] L'explication d'après laquelle *qui* serait ici un pronom indéfini, et non le relatif, tandis que *legere* marquerait le but de l'action exprimée par *arripuerit*, cette explication, dis-je, peut sans doute se défendre ; j'avoue pourtant qu'elle ne me satisfait guère, et je préfère voir à cet endroit, comme en tant d'autres de la Règle, une simple anacoluthe, une phrase commencée, suspendue, puis reprise et terminée d'une autre façon.

38, 6 sq: **dicatur hic versus in oratorio tertio ab omnibus ipso tamen incipiente**] Les mss. interpolés portent *dicat hunc versum... cum omnibus ipso tamen incipiente*. Cette variante

Digitized by Google

est une de celles que L. juge devoir remonter au texte autographe lui-même, ainsi que plusieurs autres des représentants de la famille Σ: s. Benoît aurait çà et là modifié, corrigé entre les lignes, en laissant toutefois subsister la rédaction primitive ; les transcripteurs auraient ensuite adopté, tantôt l'une, tantôt l'autre de ces leçons. L'hypothèse est intéressante, mais je n'ai rien vu encore jusqu'à présent qui contribue à lui donner une assiette solide. Ici, en particulier, la divergence de texte peut facilement s'expliquer par une divergence de pratique, par le désir de préciser davantage la façon dont devait se dire le verset prescrit par la Règle. Peut-être, en quelques lieux, avait-on interprété le texte de A en ce sens que le lecteur devait se borner à commencer le verset *Domine labia mea aperies*, tandis que les autres frères continuaient *et os m. a. l. tuam.* Ailleurs, on s'en sera tenu à l'usage actuel, qui a tout l'air d'être primitif; et, pour mieux l'inculquer, on n'aura pas hésité à introduire dans le texte la légère modification *dicat hunc versum... cum omnibus*, afin de marquer que le lecteur doit dire d'abord lui-même tout le verset en alternant « avec » les frères, et que c'est cette récitation alternative, non une simple intonation, qu'il faut entendre par les mots *ipso tamen incipiente.*

39, 2 **omnibus mensis**] Il n'est pas impossible que chacune de ces tables corresponde à chacune des « décanies » dont il est question 21, 4 ; de sorte que sur chaque table étaient servis deux plats, contenant deux mets cuits différents, en quantité suffisante pour une dizaine de frères.

46, 9. **Si animae vero peccati causa fuerit latens**] Personne n'hésitera, je pense, à rejeter l'interprétation de Traube-Plenkers « si (le moine) se tient caché à cause du péché de son âme » ; le sens est évidemment « s'il s'agit d'un péché secret, interne », et c'est bien ainsi que l'a compris Linderbauer. Celui-ci a aussi probablement raison en attribuant ici au mot *causa* la signification spéciale de « maladie ». Mais où je ne puis le suivre, c'est lorsqu'il fait de *animae* un génitif régi par *peccatum*, lequel à son tour est régi par *causa.* Je n'ai jamais pu voir dans cet *animae* qu'un datif de lieu, comme L. en signale divers exemples tout pareils dans la Règle (cf. p. 296 suiv.). On pourrait donc traduire ainsi ce membre de phrase : « Mais si le mal du péché a son siège caché à l'intérieur de l'âme ».

53, 5. **maxime domesticis fidei et peregrinis**]. Il est assez malaisé de définir à cet endroit le sens de l'expression *domestici fidei.* Paul Lejay a proposé d'y voir une erreur de copiste pour « domestici Dei » (cf. Ephes. 2, 19) ; il s'agirait des égards particuliers qui sont dus aux clercs et aux religieux. L. montre qu'il n'y a rien à changer au texte unanime des manuscrits, lequel est sûrement inspiré de s. Paul, Gal. 6, 10. Mais quels sont ces « domestiques de la foi » ? Il n'est pas à croire que Benoît ait en vue ceux qui partagent la même foi orthodoxe, par opposition aux hérétiques: car on ne saurait

Digitized by Google

guère envisager, pour l'époque, la présence éventuelle de ceux-ci parmi les hôtes du monastère. Notre commentateur, à la suite de Smaragde, élargit la portée du mot *fidei*, de façon à lui faire dire, non seulement la foi commune à tous les membres de l'Église catholique, mais aussi, d'une façon plus spéciale, la manifestation de foi que constitue la profession monastique : le sens qui en résulte serait donc sensiblement le même que Lejay avait en vue. Je ne crois pas que ce soit le vrai, déjà parce qu'un chapitre entier (ch. 61) est consacré à la réception des moines étrangers La comparaison avec ce qui suit, l. 25, *Pauperum et peregrinorum maxime susceptioni cura sollicite exhibeatur*, me ferait soupçonner que, dans la pensée du législateur, les *domestici fidei* sont plutôt ces « pauvres », joints une seconde fois aux *peregrini*, comme ayant un titre spécial à une réception hospitalière. Peut-être cette application de l'expression empruntée à s. Paul est-elle motivée par le fait que, dans les grands centres ecclésiastiques, comme à Rome, à Milan, etc., les pauvres étaient immatriculés comme faisant partie de « la famille de l'Église », et remplissaient même parfois, en cette qualité, un rôle déterminé dans les fonctions liturgiques. C'est simplement une idée que je suggère : elle vaut du moins la peine, semble-t-il, d'être prise en considération.

Voilà à peu près tout ce que j'avais à dire à propos du commentaire : on voit que c'est peu de chose, en somme, et que l'auteur peut se flatter légitimement d'avoir trouvé presque partout la note juste. C'est la constitution du texte lui-même qui me paraît offrir le plus de prise à la critique. Avouerai-je de suite la conviction qu'a fait naître ou plutôt affermie en moi l'étude des particularités par lesquelles cette édition se distingue des éditions antérieures ? C'est qu'elle n'avait point, pour ainsi dire, de raison d'être. Je m'explique. Le langage dans lequel la Règle fut écrite et l'état dans lequel elle nous a été transmise rendent indispensable une double édition : une édition pratique, comme celle qu'ont eue en vue Ferraris, Schmidt, Butler, Ettinger, etc., et une édition purement critique, telle que nous l'attendions de Plenkers, telle qu'a entendu la donner Linderbauer. Sans doute, l'une et l'autre devront se rapprocher le plus possible de l'autographe : mais, dans une édition pratique, on pourra, on devra même, se permettre de légères retouches, par exemple, prévenir les malentendus auxquels pourrait donner lieu le changement du *b* en *v*, de l'*e* en *i*, et réciproquement, mettre la ponctuation en accord avec le sens, au besoin même restituer la leçon primitive, surtout lorsque l'erreur des manuscrits peut s'expliquer paléographiquement, qu'un mot omis par inadvertance est absolument requis pour l'intelligence d'un passage, suppléer ou

Digitized by Google

retrancher l'*m* final suivant qu'il fait défaut ou est de trop, régulariser l'emploi de l'*h* de façon à éviter la confusion si facile entre des mots tels que *ac* et *hac*, etc.; encore serait-il à désirer que le lecteur fût averti de chacun de ces changements par l'emploi de certains signes conventionnels, tels que les crochets de différentes formes, les caractères penchés, et autres ressources que peut offrir la typographie.

Quant à une édition critique, je vais probablement étonner plus d'un lecteur, mais la tentative de L. m'a plus que jamais fortifié dans ce sentiment, que le meilleur moyen de la réaliser, dans le cas présent, serait de se borner à une reproduction pure et simple du ms. A (Saint-Gall 914), en suggérant en note les corrections qui semblent devoir ou pouvoir être apportées à certains endroits. La raison sur laquelle je me fonde est celle-ci. De ce codex A, et de lui seul, nous savons qu'il a été transcrit avec un soin minutieux sur la copie exécutée d'après l'autographe lui-même. Que cette scrupuleuse exactitude de l'ensemble laisse encore place à certaines distractions, à des imperfections de détail, c'est ce que personne ne songe à nier : mais encore, on le verra, il n'existe presque pas de cas où son caractère fautif soit complètement avéré, ou, s'il en existe, ils sont en si petit nombre que ce n'est vraiment pas la peine d'y chercher prétexte à constituer un texte différent, soi-disant plus correct. Sans quoi l'on sera dans la nécessité de faire œuvre subjective, où la préférence donnée à telle ou telle leçon dépendra uniquement de la façon de voir propre à l'éditeur. Beaucoup de textes ne peuvent être édités que de cette manière, surtout lorsque le nombre ou l'autorité des témoins de la transmission laissent à désirer ; mais, heureusement, nous n'en sommes pas réduits là pour ce qui est du texte de la Règle. Donc, au lieu d'ajouter à ceux qui existent déjà un texte nouveau établi sur la base de son commentaire philologique, notre docte confrère eût mieux fait, selon moi, de ne rien changer au texte même de A, de le reproduire tel quel, avec ses particularités orthographiques ou phonétiques, ses irrégularités parfois déconcertantes, ses leçons moins probables, ou même ses quelques erreurs presque indubitables ; mais alors, dans son commentaire, distribué en guise de notes au bas du texte, il pouvait donner libre cours à sa pénétrante critique, signaler les fautes ou distractions possibles du copiste, en fournir l'explication, suggérer la leçon primitive, et ainsi de suite. Contre l'emploi de ce prudent procédé nul n'eût pu trouver à redire, au lieu que bon nombre des corrections que s'est permises L risquent fort de passer pour super-



Digitized by Google

flues, arbitraires et, sinon fautives, du moins sujettes à discussion. C'est ce qu'il me reste à démontrer dans la dernière partie de ce compte-rendu.

Page 36, nous voyons la formule (**Explicit prologus**) imprimée, entre parenthèse, alors que, d'après le commentaire p. 146 « on peut la considérer comme authentique » ; au contraire, la ligne suivante **Incipiunt capitula regulae monasteriorum** est donnée en caractère gras et sans parenthèse, bien que l'éditeur hésite ouvertement à la regarder comme primitive : d'où vient donc que la disposition du texte est si peu en accord avec le commentaire ? Mais ce n'est là qu'une vétille, et je préfère insister sur l'excellente explication que donne L. de l'omission de la finale du Prologue dans toute une famille de mss., sur sa revendication très légitime de l'authenticité des titres des chapitres, comme aussi des *Capitula* qui font suite au Prologue, et que Dom Butler a omis à tort dans son édition.

P. 38. De quel droit supprime-t-on, en tête du texte de la Règle, l'inscription *Incipit textus regulae. Regula appellatur... dirigat mores*, qu'on reconnait pourtant (p. 150) avoir fait partie du « Normal exemplar » ? Le « ist mir unwahrscheinlich », par lequel on justifie cette suppression, paraîtra sans doute à beaucoup très insuffisant.

ch. 2, 57. A la leçon dûment attestée, *ut mox ut*, on substitue simplement *mox ut*, toujours sans autre motif qu'une certaine vraisemblance « aller Wahrscheinlichkeit nach ». C'est trop peu. Aux philologues de l'expliquer comme ils pourront, mais, jusqu'à évidence du contraire, je tiens pour primitive la teneur des mss A. et B.

5, 16. Question de ponctuation. Dans le texte de L, le membre de phrase *quibus ad vitam aeternam gradiendi amor incumbit* est relié à ce qui précède, dont une simple virgule le sépare, au lieu que *Ideo* commence une nouvelle phrase au moyen du point et de la majuscule; et le commentaire donne cette ponctuation comme étant celle de A et des meilleurs mss. Pour A du moins, l'affirmation est inexacte. Il est bien vrai que *Ideo* commence par un *i* long, ce qui, dans les écritures du VIII^e siècle, ne marque pas toujours, tant s'en faut, un commencement de phrase, ni même de mot ; mais il n'est précédé que d'un simple point, qui se rencontre presque à chaque ligne de A dans le corps même de la phrase. Par contre, dans ce même ms. A, le pronom *Quibus*, lui aussi, commence par un Q majuscule ; de plus, il est séparé de ce qui précède par le ; lequel caractérise régulièrement la fin de phrase. La ponctuation adoptée par Butler paraît vraiment être la bonne ; en tout cas, elle est conforme au ms. qui fait le plus autorité.

13. 13. La suggestion de P. Geyer, à savoir qu'au lieu de *canticum Deuteronomium* il faut probablement restituer *c. <de> Deuteronomium* mérite toute considération, et il est vraiment dommage

Digitized by Google

qu'elle ne soit attestée jusqu'ici par aucun manuscrit : sans cela, elle méritait pour le moins, autant d'être admise dans le texte que beaucoup d'autres leçons auxquelles notre philologue a donné la préférence.

16, 11. « In der Vorlage von A stand jedenfalls *completorios* » (p. 252). Puisqu'il en est ainsi, et que L fournit plus d'un moyen d'expliquer cette anomalie, je me serais gardé de la déclarer « impossible », pour la changer de mon chef en *completorio*, comme on s'est permis de le faire.

17, 8. et en six ou sept autres endroits, *versum* est substitué arbitrairement à la forme *versu*, attestée par presque tous les meilleurs mss. comme faisant fonction, soit de nominatif, soit d'accusatif (p. 231). Toutes les raisons spécieuses qu'on fait valoir à l'appui de ce changement ne sauraient le justifier à mes yeux : il a de plus l'inconvénient de supprimer un trait de couleur locale, les documents de la région napolitaine du VI^e^ au IX^e^ siècle se distinguant précisément par le fréquent retour de cette finale *u*.

22, 3. Je m'étonne de voir passée complètement sous silence la leçon *abbae* qui, d'après le principe posé par L., figurait déja dans le modèle de A : rien n'empêchait de la conserver, et il eût fallu à tout le moins en faire mention.

28, 5. Le *procedant* de AB pourrait aussi être maintenu sans inconvénient, soit qu'on l'expliquât par l'influence du génitif pluriel *verberum* joint au sujet réel, *vindicta*, soit qu'on y reconnût un cas isolé de l'intrusion de la nasale *n* avant le *t*, comme ailleurs avant le *s*.

31, 2. Il est assez illogique de remplacer par *elegatur* la graphie *eligatur* de presque tous les mss. à cet endroit, uniquement « der Gleichmässigkeit halber » et parce que A lui-même a *elegantur* 21, 2. alors qu'on fait remarquer que Benoît lui-même semble avoir varié à cet égard. Raison de plus pour respecter ces différentes graphies de l'exemplaire-type, qui ne tirent pas autrement à conséquence et donnent une image fidèle des habitudes du rédacteur de la Règle.

32, 4. Le texte de L porte, conformément à AT, *ut iudicaverit utile*, alors que les autres mss., suivis par Butler, ont *ut utile iudicaverit*. C'est un rien, sans doute, et il valait mieux de fait s'en tenir à A : mais pourquoi ne pas signaler cette petite divergence dans le commentaire, et pourquoi, au contraire, s'écarter ailleurs de A, sans crier gare le moins du monde? C'est cet éclectisme arbitraire qui compromet le plus, à mes yeux, toute cette tentative de restitution textuelle.

33, 10. On trouvera peut-être que je vais trop loin, mais même dans ce cas où A seul a *omnium sint communia*, alors que tous les autres ont *omnibus*, je préférerais qu'on laissât dans le texte le génitif, quitte à faire observer en note que cette leçon, grammaticalement correcte, trop correcte peut-être, semble être particulière

Digitized by Google

à A, et que vraisemblablement le modèle même de celui-ci a dû avoir le datif *omnibus*. Après tout, on convient que c'est pure question de « vraisemblance », et dès lors il n'est pas absolument sûr qu'il y ait lieu de s'écarter, même ici, du texte de A.

34, 10. Le *quis* de A presque seul, avec quelques représentants du texte interpolé, est donné ici entre crochets. Fort bien, mais pourquoi cette inconséquence, tantôt d'admettre, tantôt de rejeter la leçon de A, sans aucun témoignage décisif de la tradition manuscrite, parfois même à l'encontre de ce témoignage ?

35, 4. L'introduction du mot *utilitatis* dans le texte semble à première vue justifiée : je crois pourtant qu'il eût mieux valu se contenter de la proposer en note ; car il n'est pas complètement exclus que *causa gravis* représente une locution reçue, dans le genre de *vitium peculiaris* 55, 30. Ce qui est sûr, c'est que le substantif en question manquait déjà dans le modèle de A, du moins à s'en tenir à la règle inculquée à diverses reprises par L : c'est donc à tort que celui-ci ne voit dans cette omission qu'un « Schreibversehen » de la copie exécutée par les deux moines de Reichenau.

35, 19. L'interpolation *sibi* n'a pas été admise, quoiqu'elle paraisse avoir tenté notre philologue. Ne se pourrait-il pas qu'elle doive son origine à une dittographie de la lettre finale de *singulas* jointe à la première syllabe du mot suivant, *biberes* ?

35, 24. L'*omnibus* (au lieu de *omnium*) *genibus* est considéré généralement comme une des rares leçons réellement fautives de A : peut-être avec raison, je n'en suis pas encore pleinement convaincu. A ce propos, je me demande si la constatation de plusieurs erreurs apparentes à peu de distance l'une de l'autre ne pourrait pas constituer un indice de distraction de la part du scribe à cet endroit de son travail : il y aurait là un élément dont la critique devrait alors tenir compte.

36, 15. La soi-disant « fehlerhafte Schreibung » *adubi* est si clairement attestée par la tradition manuscrite, à commencer par A et son modèle, que je ne comprends pas que L. se soit permis de la corriger en *at ubi*. Je ne doute guère, pour ma part, que s. Benoît lui-même n'en fait usage, de même que son contemporain s. Césaire, et beaucoup d'autres auteurs ecclésiastiques, entre autres le fameux Ambrosiaster.

38, 14 suiv. Le *si quis* (pour *si quid*) de A et de son modèle serait un des points où je ne me croirais pas tenu de le suivre, encore qu'il ne vaille pas la peine d'entreprendre pour si peu une édition nouvelle. Du reste, l'erreur s'explique aisément, au point de vue paléographique, par la confusion des sigles abréviatifs correspondant à chacun de ces pronoms : des très habiles gens s'y laissent parfois prendre, même de nos jours.

39, 19. Il eût été bon de signaler la forme très classique *quadripedum*, tracée d'abord dans A, même si l'on veut attribuer le chan-

Digitized by Google

gement subséquent de l'*i* en *u* au désir de se conformer davantage à l'original.

40, 3. Pareillement, il eût fallu prendre note du très recevable *scripulositate* de A, d'autant plus qu'ici on n'aperçoit aucune tentative de correction.

46, 6. Linderbauer a admis dans le texte l'*ubiubi* d'une série de mss., en le rattachant à ce qui précède, au lieu que Butler, conformément à A(O)VS, a écrit *ubi et*, séparé de ce qui précède par une virgule, (car la ponctuation *excesserit ubi, et* est faussement donnée par notre commentateur, p. 328, comme étant celle de A). Autant je suis pour l'adoption de *ubiubi* 63, 33. autant je tiens ici pour le texte représenté par A. Après l'énumération détaillée par laquelle débute le chapitre, ce tardif *ubiubi* ajouté à *excesserit*, outre qu'il alourdit le rythme de la phrase, paraîtra à tout le moins superflu, au lieu que *ubi et* (= « et que ») sert de transition naturelle à ce qui suit. Dans mon exemplaire du livre de Butler, j'ai noté tout un nombre de cas où *ubi* est employé exactement de la même façon [1].

48, 29. Pourquoi n'avoir pas laissé subsister l'inoffensif *biblyotheca* de A ? Non seulement inoffensif, mais intéressant : soit qu'il représente, comme dans les idiomes slaves, le double rôle de voyelle et de consonne que joue l'*i* devant l'autre voyelle, soit qu'il provienne d'une confusion avec la graphie dûment attestée *bybliotheca*.

48, 34. De même, je n'eusse rien changé à l'*achediosus* de A, qui figurait sûrement dans le modèle ou exemplaire normal, et nous renseigne sur la façon dont ce mot exotique était prononcé dans le milieu où la Règle fut écrite.

48, 45. Je verrais dans le *violenti* (pour *violentia*) de A, une erreur de transcription du même genre que celle de 38, 15 : le petit *a* final, joint à l'*i* en manière de ligature, aura échappé à la perspicacité du scribe. Donc, une des très rares fautes tout à fait certaines de A.

58, 15. La graphie *perseverentia* de A et de K 175 était à noter, ne fût-ce qu'à titre de curiosité phonétique.

58, 33. Une des inconséquences si fréquentes dans notre texte : ici, l'accusatif *oboedientiam*, d'après A etc., tandis que dans un cas sensiblement identique 60, 18. nous avons l'ablatif *propria stabilitate*, contrairement à A etc. Linderbauer prend la peine de nous expliquer au long la raison de cette différence ; mais il n'en reste pas moins l'impression qu'on est abandonné à l'arbitraire, qu'il s'agit d'une question de plus et de moins très difficile à décider, et que dès lors il eût mieux valu, ici encore, s'en rapporter tout bonnement à l'autorité de A.

61, 4. Parce que la philologie lui semble présentement impuissante à expliquer la construction *contentus consuetudinem*, pourtant fort bien attestée ici au point de vue paléographique, l'éditeur du

1. J'en retrouve un présentement, jusque dans la langue de Boccaccio, *Decam.* 10, 5 : « il quale *dove* ben salariato fosse » dans le cas *où* on le paierait bien.

Digitized by Google

texte nouveau se permet de supprimer l'*m* final, tout en convenant qu'il y a d'autres cas tout à fait sûrs où il s'est glissé, sans qu'on puisse le justifier, dans le texte de la Règle. Encore une fois, c'est un texte établi sur des bases paléographiques solides qu'il nous faut, et non le résultat d'élucubrations philologiques sujettes à varier d'après les individus.

Je pourrais sans peine multiplier ces remarques de détail, mais il est temps de clore un examen qui m'a déjà entraîné bien au-delà des limites que je m'étais proposées. Au fond, je ne m'en repens pas, la chose en valait la peine. Comme on l'a vu, le résultat de notre enquête peut se résumer en ces quelques mots : le travail du P. Linderbauer constitue, du moins pour ce qui est du commentaire philologique, une œuvre vraiment magistrale, après laquelle il restera peu de chose à faire. Je n'en saurais dire autant de sa tentative de donner un texte authentique et définitif de la Règle : elle n'a abouti qu'à ajouter aux éditions déjà existantes une édition de plus, un peu moins arbitraire que les précédentes ; mais elle aura toujours ceci de bon, qu'elle démontre à l'évidence l'unique voie à suivre, à savoir le retour pur et simple au texte de A et de son modèle, accompagné de suggestions fournies, soit par l'état des autres manuscrits, soit par les données de la science philologique. L'ouvrage de l'érudit bénédictin a précisément l'avantage de fournir tous les éléments nécessaires pour se faire une idée exacte, soit du texte, soit du sens, du document objet de son étude. Après que l'inoubliable professeur Traube de Munich avait le premier clairement démontré la voie à suivre pour recouvrer, dans la mesure du possible, la teneur autographe de la *Regula monachorum*, il était de toute convenance qu'un moine bénédictin, et un bénédictin bavarois, mît la dernière main à cette œuvre de restauration, qui est pour nous autres d'un si haut intérêt. Ce sera l'honneur de la Congrégation de Bavière, et en particulier de la vénérable abbaye de Metten, déjà illustre à tant de titres, de n'avoir reculé, ni devant le travail, ni devant la dépense qu'exigeait une pareille entreprise, à cette heure où tout, dans notre vieille Europe, semble ou bien engourdi dans la paresse et la misère, ou exclusivement préoccupé de la chasse effrénée à l'argent. Du train que va le monde, qui sait si la culture du savoir désintéressé ne se verra pas de plus en plus réduite, comme jadis à l'époque des barbares, à chercher un refuge au sein des cloîtres, là où l'amour du vrai et du beau a survécu aux ruines amassées autour de nous par les flots débordants de la cupidité et de la haine ? D. G. MORIN.

Digitized by Google

# LETTRE INÉDITE D'A[NSELME DE CANTORBÉRY] A G[ODEFROY DE BOUILLON] ?

Dès l'automne de 1907, lors d'une première visite à la Bibliothèque cantonale de Zürich, mon intérêt fut excité par le contenu du manuscrit CVIII du fonds de Rheinau. Il est paginé, comme tous ceux de cette collection, non folioté, 1-190, quoique, en réalité, il comprenne 192 pages : deux pages entre 60 et 61 ont été laissées hors compte. Format : 0,$^{m}$178 × 0,125. Écriture à longues lignes, de plusieurs mains, et qui semble du XII$^{e}$ siècle peu avancé. En voici le contenu :

p. 1-153. S. Augustin « De sermone in monte libri II ». Migne P. L. 34, 1229-1308.

p. 155-184. Le Pseudo-Augustin (Quodvultdeus de Carthage) « Contra hereses quinque ». Migne P. L. 42, 1101-1116.

p. 184-189. Lettre d'un certain A. à un nommé G. annonçant à celui-ci l'envoi du traité qui précède. Incip. « Audita, anime mi, exteriore sanitate tua... ». Expl. « Saluta quoque dominam tuam ex mea parte. »

Cette lettre d'envoi est, autant que je puis voir, encore inédite, bien que, selon une note ajoutée à la fin, elle ait été communiquée au bibliothécaire de Melk, Dom Bernard Pez, au mois d'avril 1729. J'en donnerai d'abord l'analyse sommaire.

L'auteur, qui s'intitule simplement « serviteur des serviteurs de Dieu », témoigne la joie qu'il a éprouvée en apprenant que son correspondant est en bonne santé, mais surtout que son état d'âme ne laisse rien à désirer : chose d'autant plus rare que ce correspondant est encore un tout jeune homme, de très haute naissance, élevé très délicatement. Loin d'imiter les personnes d'un rang égal ou même bien inférieur, qui, à peine parvenues à l'âge viril, s'attaquent à leurs parents, oppriment leurs voisins, cherchent par tous les moyens à accroitre leur puissance et leurs richesses, à satisfaire leur ambition et leur soif de plaisirs, lui, au contraire, se montre obéissant et plein de vénération à l'égard de sa digne mère, qui seule lui reste désormais ; il ne lèse les droits de personne, mène lui-même une vie sévère, s'adonne à la lecture et à la prière, et refuse de

Digitized by Google

mettre ses forces militaires au service d'intérêts purement temporels. Voilà, certes, des nouvelles qui sont de nature à réjouir, à faire naître la reconnaissance envers Dieu. Vient ensuite une exhortation assez longue à préférer le service du Créateur à celui de la créature, à ne point s'endormir dans la jouissance des biens terrestres et l'oubli de Dieu, à se rapprocher sans cesse de la divinité pour participer à sa lumière. Et ici l'auteur de la lettre conjure de la façon la plus touchante le jeune G. à l'aider à atteindre ce but sublime : « Toi aussi, mon bien-aimé, viens par tes saintes oraisons au secours de ma faiblesse. Je me sens si loin encore, si pécheur. En avançant en âge, j'ai contracté bien des dettes, je suis incapable d'approcher. Toi, au contraire, tu es dans la fleur de la jeunesse, tes dettes sont encore peu considérables, tu es déjà plus proche de Dieu : attire-moi à ta suite par l'odeur de tes parfums. » Ces parfums, ce sont les vertus que pratiquent les membres du Christ, sous l'action des dons de l'Esprit-Saint : sans cet onguent du céleste médecin, impossible de s'élever à la pratique des bonnes œuvres. Et de nouveau l'auteur de la lettre s'interrompt pour adresser à la sainte Trinité une ardente prière, à l'effet d'obtenir pour lui, pour le noble jeune homme, ce don d'illumination, cette onction divine, nécessaire pour leur faire surmonter à tous deux les attraits et séductions de ce monde, et les élever finalement jusqu'à l'éternité bienheureuse. On voit, par la suite de la lettre, que cette longue et pathétique exhortation répond à un désir exprimé par le pieux personnage auquel elle est adressée.

A. remplit également la promesse qu'il avait faite d'envoyer à G. le livre du bienheureux Augustin *Contre cinq hérésies*. L'ouvrage, il est vrai, est d'une étendue peu considérable, mais d'une réelle importance pour qui sait le comprendre ; ce n'est pas une fois qu'il faudra le lire, mais souvent : de cette manière, il sera d'un grand secours à l'âme pour s'élever peu à peu au-dessus des créatures, usqu'à l'union parfaite avec Dieu, par une série de procédés qui constituent l'exercice de la méditation telle qu'on l'entendait alors. L'auteur a tardé à remplir sa promesse, en partie à cause du manque de copistes ; mais il a tenu à compenser ce retard, en joignant à l'envoi cette lettre d'exhortation, réclamée d'ailleurs par la pieuse avidité du destinataire. La dernière lettre écrite par celui-ci s'est perdue en route : le courrier parle d'une promesse que A. aurait faite d'écrire autre chose que ce qu'il envoie présentement. Il ne se rappelle pas de quelle promesse il s'agit, et maudit presque sa « dignité officielle », cause pour lui de tracas de toutes sortes et des oublis les plus regrettables. Mais que G. veuille bien faire savoir ce

Digitized by Google

qu'il désire ; ce sera toujours un plaisir de satisfaire à ses demandes. Qu'il prie pour son vieil ami, afin que celui-ci à son tour ose prier pour lui. Et bien des saluts à madame sa mère.

Le texte latin de la lettre a été transcrit d'une façon généralement correcte ; il n'y a guère que deux ou trois passages qui puissent donner lieu à quelque hésitation. Je le reproduis à peu près tel quel, sans m'attacher à mettre de l'uniformité dans l'orthographe, notamment en ce qui concerne les *e* et *ae*, employés souvent indifféremment l'un pour l'autre à l'époque de laquelle date le manuscrit. On trouvera indiqués en note les rares passages où il a fallu corriger ou compléter celui-ci, ainsi que la provenance des quelques citations bibliques.

Dilectissimo filio G. A. servus servorum Dei.

Audita, anime mi, exteriore sanitate tua me scito gaudere vehementer, sed comperta etiam interiori multa vehementius, velut oportebat, inde laetari. Quis enim sanum sapiens non magis de salute fraternae mentis quam fraterni corporis gaudeat ? Sunt tamen multi |p. 185| qui, ut valeant corpore, non laborant, quantum infirmentur in mente. Sed hoc ad illos. Gratias autem <Deo>, quod tibi talī ac tanto, tam in sublimi genito, tam delicate nutrito, tam etiam iuveni, eum, quem audio, statum mentis indulsit. Alii enim paris aut etiam multo inferioris secundum saeculum valitudinis, mox ut in virilis animi robur evaserint, parentibus adversantur, quos potuerint inpugnant, quibus praevaluerint premunt, scortis, canibus, equis, aliisque huiuscemodi plus aequo et bono suae libidini inserviunt, cuique etiam et quomodocumque poterunt pro augenda seculari et dignitate et pecunia inmoderate famulantur. Horum omnium, ut audio, aut omnino nullum, aut pene nullum exequeris. Parenti quae sola superest obtemperas, eamque ut par est veneraris. Neminem inpugnas, nullum ledis, te ipsum legendo et orando stringis, pro nullo etiam seculari bono cuicumque adhuc militas. Haec audio de te, haec diligo in te : pro his age mecum gratias Deo, eique pariter supplicemus, ut, si haec in te sunt, valeant, si non sunt, mature veniant, si minus sunt, suppleantur. Hoc quoque bonum se auctore tibi in dies crescat.

*Militia est vita hominis super terram*, et duobus, aut Deo aut seculo militandum est. Nonne in his duobus magis eligendum est militare factori quam facturae ? Utrum maiora beneficia praestare potest, factor, an factum ? Quid etiam illi, qui facturae famulantur, cum universo labore suo, cursu, strepitu, vigiliis, obsequiis, quibus

7. J'ai ai cru devoir suppléer ici le mot *Deo* : cf. ci-dessous l. 21. 9. *indulsit*] *l* ajouté au-dessous de la ligne. 10. *valitudinis*, *di* 1° exponctué. 11. Après *evaserint*, on a également exponctué *inpugnant*, anticipé à tort de la ligne suivante. 24. *terram*] Job 7, 1.

Digitized by Google

se fatigant in terra, magis inveniunt, nisi ut carnem pascant et
30 tegant? Quamvis plura congregent, praedia, aurum, vestes, cibos, non tamen plura ab eis aut indui aut vesci poterunt. In quibus quoque, si ultra, quam necessitas postulat, sumpserint, et corpore pariter gravantur et animo, febremque sibi pedissequam sepe ex multa ventris ingluvie contrahunt; eritque eis ipsa eorum, ut ita
35 dicam, infelix felici | p. 186 | tas pena, quam ut primum haberent multum et diu, ut sibi videbatur, vigilaverunt, re vera autem querendo talia dure sibi obdormierunt. Obstrepente autem forinsecus vario rerum transeuntium tumultu, intus, ubi vigilare et se ac bonum suum scrutari debuerant, funditus obdormiunt, adeoque animus
40 eorum extra se in aliena ducitur, ut, quis in se sit, et cuius munere vivat, omnino nesciatur; sicque et se et Deum suum obliviscendo, repentino praeventi obitu, eo mergentur, unde, quo ad universa restituant, exire non habebunt.

Et haec est pars sortis illorum qui contempto creatore creaturae
45 famulari disponunt. His autem, qui se familitio Christi subiugare contendunt, hec omnia e diverso sunt. Non in adquirendis honoribus terrenis aut diviciis sollicitantur: si qua etiam forte sine strepitu, sine tumultu, absque omni labore suo sibi provenerint, non ut se in eis deebrient, sed ut ea cautissime atque ordinatissime administrent
50 elaborant. Quippe secundae res sapientium animos fatigant: tamen pro regendis erroribus cum adhuc vocantur, ut subiectorum inbecillitati consulant, regimina suscipere renuere non habebunt. Non insumendis alimentis vel tegumentis se gravant, minori incomparabiliter quam suaviori labore carnem et pascunt et tegunt, in quan-
55 tum satis est ut reficiantur vires, non ut obprimantur; quatinus idonei et expediti animo simul et corpore se in se recolligant, Deum quantum ipso donante in hac vita permittitur agnoscant, quantum agnosci non permittitur venerentur ac laudent, et adhuc quandoque plenius agnoscendum, eoque sempiterne fruendo, quod
60 est vita eterna, suspirent et gemant; sic quoque gemendo diem dissolutionis suae praestolantur, quatinus ab eo, cui gemuerant, be |p. 185| ata immortalitate donentur. Et haec etiam pars sortis illorum, qui inspectata creatura creatorem intellegunt, eique quantum in se est militare decernunt.

65 Posterioris ergo duarum istarum militiae partium, quas breviter et ut nunc videbatur descripseram, te participem sentiens, dilectioni tuae congratulor, et ut magis instes propiusque accedas exhortor. Non enim, qui longe sunt et non accedunt, sentiunt; unde legitur, *Accedite ad eum, et illuminamini.* Accede, et illuminaris: si non
70 accedis, non iluminaberis. Inde quoque in posterioribus quasi

42. *universa*] *uni* au-dessus de la ligne 43 *restituant*] cf. Matth. 18, 34 etc. 45. *familitio*] sic. 49. *deebrient*] sic. 51. *pro regendis*] pour *pro corrigendis?* *adhuc*] pour *ad hoc.* 53. *insumendis*] en un mot. 59. *fruendo*] pour *fruendum?* 63. *inspectata*] dernière syllabe ajoutée au-dessus de la ligne. 69. *illuminamini*] Ps. 33, 6.

Digitized by Google

eundem sermonem repetivit, dicens, *Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus.* Gusta, et vide : si non gustas, non videbis. Accedamus igitur simul, et gustemus, et dulcescet nobis Dominus. Adiuva tu quoque, dilectissime mi, sanctis orationibus tuis inbecil-
75 litatem meam, ut aliquanto propius accedere valeam. Longe sum, peccator sum, multorum dierum sum, multa contraxi, accedere non valeo. Iuvenis es, pauca contraxisti, propius accessisti : adiuva me, *trahe me, post te curremus.*

Sed quia currendum nobis est, cavendum est summopere, ne in
80 incertum currendo non comprehendamus : multi enim, immo omnes currunt, sed non omnes accipient bravium. Fortasse in eo, quod sequitur, quomodo currendum nobis sit aperitur. Quid ergo sequitur ? *In odore unguentorum tuorum.* Cuius unguentorum ? Christi Iesu, sponsi ecclesiae. Vox enim illa, quam ad te feci, vox ecclesiae
85 est ad sponsum suum. Nec omnino incongruum est, cum in membris Christi et ecclesiae simus, si quandoque personas illorum in nos transformamus. In odore unguentorum Christi Iesu currimus, quando ad virtutes, que nobis operandae sunt, addiscendas sancti Spiritus gratia inflammante accendimur. In odore etiam unguentorum
90 illius currimus, quando ad easdem virtutes opere perpetrandas eadem gratia nos intus replente delectamur. Odor enim unguentorum Dei, ut mi | p. 188 | hi videtur, gratia est donorum sancti Spiritus, delectatio et dilectio implendorum praeceptorum Christi. *Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui*
95 *datus est nobis.* Celestem sane medicum oportebat tale habere unguentum : si enim illo non unguemur, ad bona opera operanda exurgere nequaquam valemus. Sancta trinitas, Pater et Filius et Spiritus sanctus, in tribus personis unus Deus, Deus meus, a quo et in quo et per quem omnia, pater evigilationis atque illuminationis
100 nostrae, fac nos evigilare in te, more illo tuo paucis noto : illumina nos, doce nos, ungue nos unguento tuo, Spiritu tuo sancto, ne in infimis iaceamus, ne delectationibus inmundis obruamur, ne ulla seductione diabolica a te aberremus, sed te levante in nos atque etiam super nos ad te erigamur, sicque erecti te sustentante nulla
105 incursione ad imum cadamus, donec finita temporalis vite miseria, cessanteque ingruentium temptationum varia inundatione, eterna in conspectu tuo beatitudine perfruamur.

Ecce, dilecte mi, vacuus tibi venire nolim : affero quod promiseram, librum beati Augusti<ni> contra hereses V, parvum aspectu,
110 grandem et gravem intellectu ; quem volo, non semel, sed sepius legas. Res quippe talis sepius repetita dulcescit in memoria, excitat quoque te ad intellegentiam divinitatis indagandae : quam dum studiosius inquiris, super te ipsum egrederis, et prae parva scintillula, quam ibi degustas, vilescunt tibi omnia quae antea noveras ;

72. *Dominus*] ibid. 9. 73. 83. *tuorum*] Cant. 1, 3. 95. *nobis*] Rom. 5, 5. 96. *unguamur*] ms. *unguemus.* 105. *ad imum*] conjecture *ad uiuv* ms., avec un trait sur le *v*. 109. *Augusti* ms. 114. *ibi*] changé plus tard en *vbi*.

Digitized by Google

115 iterumque relabens, quod humana infirmitas in hoc diu manere non patitur, prae nimia dulcedine illa, si quo modo poteris, rursum in idipsum ulterius conaberis, ac si <c> paulatim proficiens propiciante eadem divinitate talis efficieris, ut quandoque evacuato eo quod ex parte est, quod perfectum est ad integrum contempleris.

120 Affero, inquam, quod promiseram : sed quia ista promissio diu dilata est, partim inopia scriptorum, partim pro eo quod te iam talia curare desperavi, hoc quod modo in manibus habes annexui, volens quod in illa dilatione deliqueram hoc addi <ta> mento resarcire. Hortata est quoque me dilectio tua, quam in me firmam teneas mu-
125 neris tui arrabone signasti, hortata est, inquam, me, non mutum, non elinguem, tibi hoc quod debueram solvere, sed efferentia mutua ad evigilationem nos boni operis excitare, confessioneque alterutra peccatorum et oratione pro invicem levigare onera nostra, et sic adimplere legem Christi, quod est dilectio Dei. Littere autem, quas
130 postremo mittebas, non perlate sunt ad me, sed inter mittendum periere, et nescio quid aliud, quam quod modo adporto, per internuntium me tibi scribendum promisisse declamasti. Nescio si promiseram. Maledicta ista officialis dignitas, quam dicunt felicitatem huius seculi, et varius labor in ea, vagatio de loco in locum,
135 cogitatio non manens in uno, sed in diversa trahens, diversis procurandis insistens, plurima me faciunt oblivisci, que et utilia essent cogitata, et utiliora perpetrata. Scribe tamen quid velis, pro ut ocii erit, et scriptorum facultas admittet. Dilectioni tue libenter labor inpenditur : quia bonum videtur in oculis meis te talia querere, et
140 huiusmodi quesicioni tuae scito me devotum inservire. Vale, et ora pro me, ut fiam qui possim etiam orare pro te. Saluta quoque Dominam tuam ex mea parte.

Maintenant, le problème se pose : quel est l'A., auteur de la lettre ? quel peut être le destinataire, désigné par G. ?

A première vue, mon impression a été que le style dénote une époque assez peu antérieure à la transcription du manuscrit : il n'a pas encore cette limpidité, ce rythme coulant et harmonieux qu'on admire chez la plupart des écrivains du XII^e siècle, mais enfin on y trouve les qualités et le ton déjà plus moderne qui caractérisent ceux de la seconde moitié du XI^e, saint Anselme en particulier : Quiconque a lu et relu la correspondance de celui-ci aura sûrement été frappé de la ressemblance qu'offre avec elle plus d'un passage de notre lettre. On me permettra de signaler ici quelques-unes des particularités où elle se trahit davantage.

117. *coronaberis* d'abord, puis *o* exponctué. *a: sic* conjecture ; *ac si* ms. 123. *deliqueram* ms. *addimento* ms. 126. *efferentia*] sic. 129. *Christi*] cf. Gal. 6, 2. 140. *quesicioni*] grattage, peut-être d'abord *questioni*.

Digitized by Google

1. SERVUS SERVORUM DEI] Anselme, encore abbé, prend ce titre en tête de ses lettres, livre II, ep. 12. 13. 24 28. 33., mais en y joignant les mots *Becci commanentium*. Tout au commencement de son épiscopat, au contraire, il s'intitule de même, sans ajouter cette restriction locale : « Anselmus, *servus servorum Dei*, vocatus archiepiscopus... » l. III, ep. 16. 18. 19.

Bien que son salut en tête des lettres comporte généralement un souhait, il y a cependant plus d'un cas où il s'abstient d'en formuler aucun, omettant même jusqu'au *salutem* communément reçu, par ex. l. I, ep. 1. 7. 9. 10. 11. 12. 26 55. 63 ; l. III, ep. 155, etc.

2. ANIME MI ; 74. DILECTISSIME MI ; 108. DILECTE MI] Comparer Ep. I, 44 *mi* reverende *domine... dulcissime mi pater* ; I, 47 *mi dilectissime* ; I, 55 *fili mi dulcissime* ; II, 12 *mi desiderate* ; II, 19 *mi dilecte atque desiderate... mi desiderate* ; II, 25 *amice mi* ; III, 10 *reverende mi pater* ; III, 11 *mi dulcis amice* ; III, 12 *mi pater... mi reverende pater* ; III, 33 *frater mi* ; III, 52 *dilecte mi* ; III, 63 *domine mi* ; III, 65 *mi domine* ; IV, 9 *mi carissime domine*, etc.

2. EXTERIORE SANITATE] cf. I, 66 ipsa *sanitatis* perfectio ; IV, 119 nosse vult de nostra *sanitate*.

20. HAEC DILIGO IN TE] Ep. III, 127 Diligo te... hoc amo, et desidero de te.

66. 124. 138. DILECTIO TUA] appellation fréquemment employée par Anselme : cf. I, 34 epistolam *tuae dilectioni* destinatam... Susceptis *dilectionis tuae* litteris... *dilectioni tuae* dirigere ; I, 39 munus *tuae dilectionis* ; I, 59 Ago *tuae dilectioni* gratias ; I, 65 promisit se remissurum *tuam dilectionem* ; III, 22 *tuae dilectionis* frui praesentia, etc.

84 suiv. SPONSI ECCLESIAE... VOX ECCLESIAE AD SPONSUM] Sur ce thème du Christ époux de l'Église, voir les lettres III, 57. 59. 65 ; IV, 9 etc.

99. PATER EVIGILATIONIS NOSTRAE, FAC NOS EVIGILARE ; 127. AD EVIGILATIONEM NOS EXCITARE.] Même verbe « cum *evigilaveritis* post finem » ep. I, 45 à propos du réveil qui suivra l'endormissement spirituel. Long développement identique sur l' « evigilatio » de l'âme chrétienne, dans l'homélie d'Anselme sur la Transfiguration. Migne 158, 614.

97-107. SANCTA TRINITAS..... PERFRUAMUR] On trouve plusieurs exemples de semblables prières au cours d'une lettre, dans la correspondance d'Anselme : par exemple Ep. II, 19. 28 ; III, 7 etc.

108. VACUUS TIBI VENIRE NOLIM] Ep. I, 41 : nuntium a se ad me *vacuum* transire pati non potuit.

109. LIBRUM B. AUGUSTINI] Anselme, en diverses autres occasions, mentionne de ces envois de livres : cf. Ep. I, 46. 57 ; II, 50 ; IV, 121 etc.

124. MUNERIS TUI ARRABONE] Comparer la façon dont s'exprime Anselme au sujet du recueil de Prières dont il fait présent à la princesse Adélide, Ep. IV, 121 : Exiguum et vile *munus*, quod vobis

Digitized by Google

mittit nostra pauper parvitas... libellum missum *arrham* nostrae fidelitatis...

131. PER INTERNUNTIUM] On constate l'emploi du même mot dans une lettre de la reine Mathilde à s. Anselme IV, 76 quolibet *internuntio*.

133. ISTA OFFICIALIS DIGNITAS] Ep. I, 73 « de terrena *dignitate* ». Le saint évêque se plaint amèrement de ces occupations stériles, qui l'empêchent de se donner entièrement à des intérêts supérieurs: Ep I 34 propter sterilia impedimenta mea ; I, 42 viles et steriles, quas tamen negligere non audeam, occupationes, etc.

141. UT FIAM QUI POSSIM ORARE PRO TE] Anselme a presque honte de prier pour autrui. Cf. Ep. I, 52 Tanta vilitate deprimi scio in conspectu Dei meas Orationes, ut alicui eas polliceri me pudeat ; I, 62 Nostras pro vobis orationes, quia perviles sunt, reverendae vestrae beatitudini promittere non audeo ; IV, 36 cotidie pro vobis oro, quamvis viles sint orationes meae; IV, 119 licet orationes meae viles sint, etc.

141. SALUTA DOMINAM TUAM EX MEA PARTE] Ep. I, 55 *Saluta* illum *ex nostra parte* ; II, 24 Dominum nostrum *ex nostra parte salutate* ; II, 26 dominam Basiliam *ex nostra parte salutate* ; II, 48 *Salutate* dominos et fratres nostros *ex nostra parte* ; III, 75 *Salutate* dominum episcopum *ex parte nostra* ; III, 114 *Saluta* magistrum tuum *ex nostra parte*, etc.

A ces rencontres d'expression, je crois devoir ajouter que le passage *quatinus idonei et expediti animo... beata immortalitate donentur*, l. 55-62, me rappelle tout particulièrement à l'esprit la pensée et le rythme même de divers passages de s. Anselme.

Mais encore ces rapports de style seraient à eux seuls peu significatifs, si un concours remarquable de coïncidences historiques ne nous invitait à priori à soupçonner dans Anselme et Godefroy de Bouillon les personnages désignés par les initiales A. et G.

La première chose à mettre en lumière, c'est que saint Anselme a entretenu des rapports très intimes avec la pieuse mère de Godefroy, sainte Ide, comtesse de Boulogne, et cela pendant de longues années, depuis le temps où il n'était pas encore abbé du Bec, donc dès avant 1078, jusque dans les premières années de son épiscopat, après 1093. On ne le croirait guère, à s'en tenir à l'index si souvent fautif de l'édition de Gerberon, Migne P. L. 159, 1091 : là l'*Ida comitissa*, correspondante d'Anselme, est donnée comme l'épouse du comte de Flandre, Robert II, alors que nous savons que la femme de celui-ci s'appelait Clémence, et était fille de Guillaume Ier, comte de Bourgogne.

Les lettres adressées à Ida sont les suivantes :

I, 73. *Ut taceam alia vestra bona opera*. Anselme, encore simple

Digitized by Google

prieur, atteste que la renommée de sainteté de la comtesse s'est déjà répandue au loin et au large : les religieux de n'importe quel ordre qui passent par son monastère (*ad vestrum monasterium... euntibus*), notamment ceux du Bec, sont sans cesse comblés des marques de sa bienfaisante charité. Il loue en particulier sa conduite toute de compassion à l'égard d'un pauvre frère égaré qu'elle a pris soin de faire conduire à Anselme, puis réintégrer dans sa communauté. Le monastère d'Ida dont il est question dans cette lettre sera probablement celui de Wast, fondé par elle au territoire de Boulogne en l'honneur de s. Michel, et pour lequel elle obtint de s. Hugues une colonie de moines de Cluny ; c'est là également que son corps fut inhumé, après sa mort arrivée le 13 avril 1113.

II, 24. *Gratias agere reverendae vestrae celsitudini* (entre 1078 et 1093). L'abbé du Bec se reconnaît impuissant à témoigner sa gratitude pour les bienfaits que lui, les siens, et tant d'autres reçoivent de la comtesse de Boulogne : il prie Dieu de la récompenser, et l'exhorte à persévérer dans l'exercice des bonnes œuvres. Puis, il lui recommande le porteur de la lettre, dom Richard, qui a promis de revenir au Bec pour y rester. En terminant, il la prie de saluer de sa part le comte son époux (Eustache II de Boulogne), ainsi que ses fils (Godefroy de Bouillon, Eustache et Baudouin).

II, 37. *Sicut verus amor*. L'abbé Anselme rappelle à Ida que le seul moyen de ne point déchoir dans la perfection est d'avancer sans cesse. Il lui parle à nouveau de « son monastère », pour lequel elle l'avait chargé de présenter au roi d'Angleterre une pétition qui n'a pas été agréée, ainsi que de dom Richard dont il est question dans l'épître 24.

III, 18. *Scio et certus sum*. Anselme, « serviteur des serviteurs de Dieu », et depuis peu élevé à la dignité d'archevêque, envoie à la noble dame, sa fille spirituelle, son « absolution et bénédiction », et l'exhorte à assurer son salut par le progrès incessant dans les bonnes œuvres. Il ne pense pas devoir faire par lettre le récit des événements auxquels il a été mêlé au cours de cette année 1093 : le clerc de la comtesse, Rainer, envoyé exprès par elle dans ce but, pourra l'informer de vive voix de tout ce qu'il a vu et appris, de ce qui s'est passé extérieurement, comme aussi dans l'âme même du nouveau primat d'Angleterre.

III, 56. *Carissima, vos salutat*. L'archevêque assure Ida de son constant souvenir devant Dieu. Il s'est dernièrement entretenu avec le fils de la comtesse au sujet de celle-ci, le priant de la façon qu'il a jugée le plus convenable : le jeune comte a répondu qu'il

Digitized by Google

n'avait rien de plus à cœur que d'accomplir la volonté de sa mère. Anselme demande ensuite que Lambert, retenu actuellement près de lui, continue à percevoir jusqu'à son retour les revenus intégraux de son bénéfice : il faudra intervenir à ce sujet auprès des chanoines, ses confrères. Ce chanoine Lambert, (le futur compilateur du célèbre *Liber Floridus* ?), chapelain de la comtesse Ida, avait été député par elle pour son service en Angleterre.

Deux traits de l'épitre éditée ci-dessus constituent, rapprochés l'un de l'autre, un premier indice chronologique en faveur de l'identification de G. avec Godefroy de Bouillon : d'abord, le titre *servus servorum Dei* qu'Anselme, nous l'avons vu, ne prend que dans quelques lettres écrites peu après sa promotion au siège de Cantorbéry, en 1093 ; puis, la remarque de A., que son correspondant a perdu son père peu de temps auparavant, et qu'il ne lui reste plus que sa mère : *Parenti, quae sola superest, obtemperas* (l. 17). Or, Eustache II de Boulogne, époux d'Ida et père de Godefroy, mourut précisément « vers 1093 » (U. Chevalier, c. 1420). L'auteur de la lettre ajoute que le noble jeune homme ne combat plus désormais pour aucun avantage temporel : *pro nullo etiam saeculari bono cuicumque adhuc militas* (l. 19). Godefroy, on le sait, s'était mis d'abord au service de l'empereur Henri IV, ce qui lui avait valu le marquisat d'Anvers (1076) et le duché de Lorraine (1089). A partir de cette époque, il prend le parti de ne plus faire usage de ses armes que contre les ennemis du nom chrétien : dans ce but, il n'hésite pas à faire sa paix avec l'église de Verdun, aliène à celle de Liége son beau duché de Bouillon, tout cela pour se procurer l'argent et les hommes nécessaires, et ne songe plus, jusqu'à son départ (printemps 1096), qu'à préparer le grand œuvre de la délivrance du tombeau du Christ.

Je n'insisterai pas sur la relation qu'il peut y avoir entre ces mêmes mots, *Parenti, quae sola superest obtemperas, eamque ut par est veneraris* (l. 17 suiv.) et la réponse faite à Anselme par le fils d'Ida de Boulogne, qu'il n'a rien de plus empressé que de faire la volonté de sa mère, *et ipse mihi respondit, se nihil libentius facere, quam voluntatem vestram implere* (Ep. III, 56). Mais il est impossible de n'être pas frappé de la façon peu ordinaire dont A. relève, et la noble origine de G., et les rares vertus qui le caractérisent. Il semble vraiment que celui-ci ait été de très haute naissance, et élevé de la façon la plus délicate : *tibi tali ac tanto, tam in sublimi genito, tam delicate nutrito.* Que l'on observe, d'autre part, les expressions qu'emploie Anselme à l'adresse d'Ida : lui, qui est

Digitized by Google

habitué à traiter avec les plus grands personnages, il exalte en termes chez lui exceptionnels le haut rang de la sainte comtesse : *generis simul et vitae nobilitate clarissimae* (I, 73 ; II, 24) ; et, bien qu'il lui porte toute la tendresse d'un père pour sa fille spirituelle, il témoigne constamment à son égard la plus profonde révérence : *reverendae sanctitati vestrae* (I, 73), *reverentia vestra* (II, 24. 37 ; III, 18), *reverendae vestrae celsitudini* (II, 24).

Quant au tableau que trace A. des vertus éminentes qui distinguent le destinataire de sa lettre, on ne peut le considérer sans en être touché. Il ne s'agit pas ici d'un jeune prince d'une vertu plus ou moins ordinaire : il semble qu'on se trouve presque en présence d'un saint, auquel on recourt pour s'aider à atteindre Dieu. Non seulement il n'imite en rien les menées ambitieuses, la recherche du lucre et des plaisirs, auxquelles se laissent aller la plupart des jeunes seigneurs de son rang, mais il s'adonne aux pratiques d'une vie toute spirituelle, spécialement à la lecture et à la prière *teipsum legendo et orando stringis* (l. 18), il aime à ce qu'on tienne toujours son âme en éveil, en l'excitant à la pratique du bien, à la confession de ses fautes : bref, il s'est déjà suffisamment rapproché de Dieu pour attirer les autres, même le vieil évêque qui lui écrit, par le suave parfum des dons que le Saint-Esprit a répandus dans son âme. Je ne sais s'il y eut dans le monde chrétien, aux environs de l'an 1093, beaucoup de jeunes G. de très haut lignage, réalisant le portrait tracé dans la lettre ci-dessus ; pour ma part, j'avoue n'en avoir trouvé jusqu'ici qu'un seul, et c'est Godefroy de Bouillon, tel que nous le dépeignent, soit des historiens comme Orderic Vital, Guibert de Nogent, Guillaume de Tyr, soit même ses propres domestiques, lesquels, invités à faire connaitre les moindres fautes de leur maitre, à l'occasion du choix du premier roi de Jérusalem, ne trouvaient rien de plus grave à lui reprocher que le temps passé par lui à contempler les pieuses images dans les églises !

Inutile d'insister sur ce que la différence d'âge entre A. et G. correspond bien à celle qui existait, en 1093, entre Anselme et Godefroid : celui-ci, né vers 1060, avait de peu dépassé la trentaine, tandis que l'archevêque était déjà plus que sexagénaire. Il pouvait donc dire, sans autre exagération que celle de son humilité : *Peccator sum, multorum dierum sum, multa contraxi : iuvenis es, pauca contraxisti, propius accessisti, adiuva me, trahe me post te* (l. 76 suiv.).

Si l'interprétation proposée ici des deux initiales A. et G. trouvait grâce devant le public compétent, on voit de suite quelle nouvelle



Digitized by Google

et douce clarté rejaillirait de notre document sur deux des plus grandes figures de la fin du XI^e siècle, voire de tout le moyen âge chrétien, mais surtout sur la jeunesse du principal héros de l'épopée des croisades, ce Godefroy de Bouillon, dont nous voudrions tant plus savoir que ne nous a transmis jusqu'à présent l'histoire.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

# UN SYSTÈME DE LECTURES DE LA LITURGIE MOZARABE.

Le manuscrit 31 de la Bibliothèque de l'Université de Madrid est, au point de vue du texte biblique, un des plus curieux que nous ayons[1]. Mais là ne se borne pas son intérêt. Il contient d'une main à peu près contemporaine au copiste principal, c'est-à-dire du IXe siècle, un très grand nombre de notes liturgiques que j'avais copiées autrefois et qu'un liturgiste distingué m'a engagé à publier. D. J. Chapman a eu la bonté de revoir quelques notes sur la photographie.

Bien qu'elles soient au nombre de 216, il s'en faut que nous ayons là le tableau complet des lectures au cours de l'année. Il n'y a en effet pas d'annotations pour les Évangiles, sans doute parce qu'on se servait pour ce chant d'un manuscrit distinct et plus riche. Quant aux Prophètes, si les lectures d'Isaïe sont nombreuses, celles de Jérémie sont rares et les autres manquent. Rien des livres sapientiaux, des livres historiques postérieurs, de l'Apocalypse. On peut estimer que nous n'avons qu'un tiers ou un quart des annotations que nous aurions le droit d'attendre dans une Bible complète.

Un second défaut de ces notes est leur caractère souvent très vague. Une table dressée selon l'ordre du calendrier ferait mieux notre affaire. A son défaut, nous devons comparer péniblement ces indications trop concises avec les autres documents de la liturgie mozarabe, spécialement avec le *Liber comicus*. Cette comparaison est instructive : à côté de beaucoup de ressemblances, les divergences ne manquent pas, et on saisit mieux cette vérité que la liturgie mozarabe, pas plus que les autres, n'était immuable ;

1. On trouve dans cette Bible f. 339v d'une écriture un peu postérieure, des annotations qui pourraient jeter quelque lumière sur l'histoire du manuscrit : *Natus est famulus dei ca..ulus sub die V ids INR era dcccclxv* (= an 927) — *Nata est famula dei* .... — Puis une troisième note du même genre se rapportant à l'ère dcccclxviii (= an 930). Ce sont les dates de naissance de trois enfants de la même famille. Une autre main a ajouté une note très effacée qui commence par *O(bii)t. Famulus dei* est synonyme de chrétien. Nous disons encore aujourd'hui à Dieu *pro anima famuli tui*. Ce détail peu important nous aide à comprendre un titre que Dom Férotin avoue ne pas pouvoir expliquer. Le *Liber Ordinum* a dans la table des matières et dans le texte du manuscrit un *Ordo post finem hominis diei* (p. 3 et 107) et une *Missa in finem hominis diei* (p. 4 et 391). Le mot *diei* est une corruption pour *dei* et *hominis dei* = *christiani*. Le sacramentaire gélasien a des *Orationes post obitum hominis* (ed. Wilson, p. 295).

Digitized by Google

les différences locales pouvaient se manifester légitimement, le cours des temps amenait des développements ou des simplifications. Le lecteur trouvera ci-dessous les annotations de la Bible d'Alcala et en même temps le résultat de la comparaison avec les livres mozarabes suivants :

C = *Liber comicus* de Silos, ed. Morin (*Anecdota Maredsolana I*) 1893.

O = *Liber ordinum*, ed. M. Férotin (*Monum. ecclesiae liturgica V*) 1904. La seconde partie contient des messes votives qui manquent dans le sacramentaire.

S = *Liber sacramentorum*, ed. M. Férotin (*Monum. eccl. liturg. VI*) 1902. Les chiffres renvoient aux colonnes.

M = *Missale mixtum*, ed. Lorenzana, reproduit dans Migne 85.

Br = *Breviarium*, ed. Lorenzana, reproduit dans Migne 86.

Ca = *Canticum*. Dans le Bréviaire cité se trouvent 77 cantiques qu'on chantait aux Vigiles nocturnes et *ad Matutinum* qui correspond aux Laudes actuelles. Nos chiffres renvoient aux numéros de l'édition.

Pour éviter les remarques aux bas de la page et pour rendre le tableau plus intelligible sans manquer à l'exactitude, j'ai mis entre crochets carrés [ ] les lettres à supprimer, entre crochets angulaires < > les lettres à ajouter ; donc X[L]<X> signifiera que le ms. a XL et qu'il faut corriger en XX. Le développement d'une abréviation a été mis quelquefois entre parenthèses, p. ex. f(eria.) Si l'identité de l'annotation du *complutensis* avec celle de *Liber comicus* était douteuse, j'ai mis cette dernière entre parenthèses après C, quand l'identité n'était pas absolue, j'ai mis C entre parenthèses.

Les différentes notes liturgiques ont reçu des numéros d'ordre ; le commencement de la lecture a été indiqué, la fin a été seulement indiquée quand le manuscrit la marquait au moyen d'un *finit*.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1 | II f(eria) ad III^a <in I ebd. Quadragesimae> Gen | $4^{1}$ | = Br |
| 2 | III f ad matutinum | $8^{15}$ | |
| 3 | III f ad III^a | $11^{2}$ | |
| 4 | IIII f ad matutinum | $18^{1}$ | = Br |
| 5 | IIII f ad III^a | $19^{1}$ | = Br |
| 6 | IIII f ad VI^a | $20^{1}$ | |
| 7 | V f ad III^a | $25^{5}$ | |
| 8 | V f ad VI | $27^{41}$ | |
| 9 | VI f ad III^a | $37^{2}$ | |
| 10 | VI f ad VI | $40^{1-22}$ | |
| 11 | Sabbato ad matutinum | $41^{1-45}$ | |

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 | II f ad matutinum secunda ebdomada | $41^{45}$ | = Br |
| 13 | II f ad III in II ebdomada | $43^{15}$-$45^{16}$ | = Br |
| 14 | II f ad VI in secunda ebdomada | $45^{17}$ | = Br |
| 15 | III f ad matutinum in secunda ebdomada | $47^{15}$ | |
| 16 | III f ad III[a] in secunda ebdomada | $50^{13}$ | |
| 17 | finit (*la note du début manque* III f. ad VI) | Ex $2^{19}$ | |
| 18 | IIII ad VIIII in secunda ebdomada | $2^{11}$ | |
| 19 | IIII f ad matutinum in sec. ebd. | $4^{19}$ | |
| 20 | IIII f ad III[a] in sec. ebd. | $7^{14}$ | |
| 21 | IIII f ad VI in sec. ebd. | $9^{1}$ | |
| 22 | V f ad matut. in sec. ebd. | $9^{34}$ | |
| 23 | V f ad III[a] in sec. ebd. | $15^{22}$ | |
| 24 | V f ad VI in sec. ebd. | $17^{1}$ | |
| 25 | V f ad VIIII in sec. ebd. | $18^{1}$ | |
| 26 | VI f ad matut. in sec. ebd. | $24^{18}$ | |
| 27 | item VI f ad matut. | $31^{15}$ | |
| 28 | (note illisible se rapportant peut-être à Ex $34^{1}$ fol $25^{r}$ $3^{e}$ col.) | | |
| 29 | item VI f ad mat. | $34^{27}$-$35^{29}$ | |
| 30 | VI f ad III | Nu. $13^{1}$ | |
| 31 | in apparitio | $23^{7}$ | = Ca 53 |
| 32 | apparitio | $24^{3}$ | = C |
| 33 | in apparitio | $24^{15}$ | |
| 34 | cantico in cotidiano | 1 Reg $2^{1}$ | = Ca 63 |
| 35 | de carnes tollendas | 3 Reg $19^{3}$ | = C |
| 36 | in ascensione domini | 4 Reg $2^{1}$ | = C |
| 37 | de uno infirmo | $20^{1}$ | = O |
| 38 | I dominico in adventum domini | Is $2^{1}$ | = C |
| 39 | III dominico < de cotidiano > | $5^{18}$ | = C |
| 40 | III f ad VIIII post x[L]<x> | $5^{20}$ | = C |
| 41 | nativitas | $7^{10}$ | = C |
| 42 | in adventu | $8^{16}$ | = Ca 2 |
| 43 | in nativitas | $9^{1-7}$ | = C |
| 44 | in adventu | $10^{33}$ | = Ca 3 M |
| 45 | canticum in cotidiano | $12^{1}$ | = Ca 65 |
| 46 | II f in adventu | $19^{1}$ | |
| 47 | canticum in cotidiano | $26^{1}$ | = Ca 57 |
| 48 | cant. in cotidiano de infantum | $26^{18}$ | = Ca 58 |
| 49 | in adventu dni lectione | $28^{16}$ | = C (II dominico) |
| 50 | in adventu | $29^{17}$ | |
| 51 | mediam noctis sive in x[L]<x> | $30^{15}$ | |
| 52 | cant. de adventu | $30^{18}$ | = Ca 4 |
| 53 | de adventu | $30^{27}$ | |
| 54 | lectio in catedra sci petri | $32^{1}$ | = C |
| 55 | de infirmis | $33^{2}$ | = Ca 66 |
| 56 | in adventu V dominico | $35^{1}$ | = C |
| 57 | de adventu | $35^{3}$ | = Ca 5 |
| 58 | lectio de uno infirmo | $38^{1}$ | = M |
| 59 | de defunctis | $38^{10}$ | = Ca 73 |
| 60 | in adventu | $40^{1}$ | = Ca 6 |
| 61 | in adventu | $40^{20}$ | = Ca 7 |
| 62 | dominico IIII de co(tidiano) | $40^{27}$ | = C |
| 63 | in unius iusti | $41^{8}$ | = C |
| 64 | de uno iusto | $42^{1}$ | = C, Ca 45 |

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| 65 | in adventu | $42^{10}$ | = Ca 8 |
| 66 | sci vincenti | $43^{1}$ | = C |
| 67 | de s. vincenti | $44^{1}$ | |
| 68 | ad VI^a in caput anni | $44^{6}$ | |
| 69 | cant. in nativitas | $45^{8}$ | = Ca 15 |
| 70 | in caput anni <ad nonam> | $46^{3}$ | |
| 71 | IIII dominico ante XL | $46^{9}$ | |
| 72 | item in IIII dominico ante XL | $48^{4}$ | |
| 73 | lectio in cotidiano | $48^{12}$ | = C (VI domin. |
| 74 | V dnico de cotidiano | $48^{16}$ | = C |
| 75 | lectio in ramos palmarum | $49^{22}$ | = C |
| 76 | III feria ad VIIII^a in ebdomada maiore | $50^{2}$ | = C |
| 77 | VII <dominico in> co | $51^{1}$ | = C |
| 78 | in adventu | $51^{4}$ | = Ca 10 |
| 79 | de adventu domini | $52^{1}$ | = Ca 11 |
| 80 | lectio in indulgena | $52^{13}$ | = C |
| 81 | lectio de una virgine | $54^{1}$ | = C (S. Eulaliae) |
| 82 | lectio in vigilia <paschae> | $55^{1}$ | = C |
| 83 | lectio in latanias <I die> | $55^{2}$ | = C |
| 84 | canticum in adventu | $56^{1}$ | = Ca 12 |
| 85 | II f in ebdomada maiore | $56^{8}$ | = C |
| 86 | dominico V ante XL | $57^{14}$ | |
| 87 | lectio de defunctis | $58^{10}$ | = O |
| 88 | IIII f in prima <ebd.> in XL ad VIIII | $59^{15}$ | |
| 89 | apparitio | $60^{1}$ | = Ca 17 M |
| 90 | lectio sabbato ante pentecosten | $61^{1}$ | = C |
| 91 | cant. in sanctis | $61^{6}$ | |
| 92 | cant. de una virgine | $61^{10}$ | = Ca 48 |
| 93 | cant. in adventu domini | $62^{8}$ | = Ca 13 |
| 94 | cant. resurrectio | $63^{1}$ | = Ca 36 |
| 95 | lectio pro plubia postulanda | $63^{15}$ | (= C) |
| 96 | sabbato ad III ante palmas | $65^{1}$ | |
| 97 | in sci iulianl | $65^{17}$ | |
| 98 | in nativitas | $66^{6}$ | |
| 99 | VIIII dominlco <de cotid.> | $66^{10}$ | = C |
| 100 | in VI dominico ante quadragesima | Jer $5^{1}$ | |
| 101 | in dominico ante quadragesima | $30^{3}$ | |
| 102 | cotidiana | Rom $2^{11}$ | = C (I dominico) |
| 103 | de sanctis | $5^{1}$ | = C |
| 104 | ad III^a | $5^{6}$ | |
| 105 | ad VI^a | $7^{24}$ | |
| 106 | ante XL | $8^{3}$ | = M |
| 107 | sci ascisclì | $8^{12}$ | |
| 108 | primitiis | $8^{18}$ | = C, S 662 |
| 109 | de sanctis | $8^{28}$ | = C |
| 110 | de adventu | $11^{25-31}$ | = C (I dominico) |
| 111 | cotidiano | $11^{33}$ | = C (IIII dominico) |
| 112 | co(tidiano) | $12^{1}$ | = C (VI dominico) |
| 113 | cot. | $12^{16}$ | = C (VII dominico) |
| 114 | ad prima | $13^{12}$ | |
| 115 | de defunctis | $14^{7}$ | = O |
| 116 | cot. | $15^{4}$ | = C (XX dominico) |
| 117 | in circu< m >cisione dni | $15^{8}$ | = C |
| 118 | votiba singulare | $15^{30}$ | = O |

Digitized by Google

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 119 | co | | $16^{17}$ | = C (VIII dominico) |
| 120 | co | 1 Cor | $13^{9}$ | = C (dominico ante [carnes tollendas) |
| 121 | in VI dominico ante XL | | $1^{10-16}$ | (= M) |
| 122 | co | | $1^{17}$ | = C (II dominico) |
| 123 | Item C | | $2^{6}$ | |
| 124 | sci iusti et pastoris | | $2^{12}$ | |
| 125 | co | | $3^{16}$ | = C (X dominico) |
| 126 | in adventu | | $4^{1}$ | = C (II dominico) |
| 127 | in sci petri | | $4^{8}$ | = C |
| 128 | in vigilia pasce | | $5^{7}$ | = C |
| 129 | in VI dominico ante XL | | $5^{12}$ | |
| 130 | domini<co> XII co | | $6^{12}$ | = C (XI dom.) |
| 131 | nubentis | | $7^{1}$ | = C |
| 132 | de nubentis | | $7^{10}$ | |
| 133 | de una virgine | | $7^{37-40}$ | = C (S. Eulaliae) |
| 134 | virgine | | $7^{39}$ | |
| 135 | de decimis | | $9^{7}$ | = CS 664 |
| 136 | inter circumcisione dni et apiphania | | $10^{1}$ | |
| 137 | ad III^a | | $10^{15}$ | = C (in caput anni) |
| 138 | in cena dni | | $11^{23}$ | = C |
| 139 | in dominico de cottidiano | | $12^{27}$ | = C (XII dom.) |
| 140 | in resurrectio domini | | $15^{1}$ | = C |
| 141 | dominico post allisionem infantum | | $15^{34}$ | = S 66 |
| 142 | de uno defuncto | | $15^{51}$ | |
| 143 | sanctarum iuste et rufine | 2 Cor | $4^{5-10}$ | = C |
| 144 | item de sanctis | | $4^{11}$ | |
| 145 | sci ioannis evangeliste | | $5^{1}$ | = C |
| 146 | carnes tollendas | | $6^{1}$ | = CM |
| 147 | co | | $6^{11}$ | = C (XIII dom.) |
| 148 | votiba pluralis | | $8^{9}$ | = O |
| 149 | s. laurenti | | $9^{6}$ | = C |
| 150 | sce eulalie | | $10^{17}$ | = C (de una virg.) |
| 151 | sci vincenti | | $11^{17}$ | = C |
| 152 | cotti. et dicitur dominico ante XL | | $12^{16}$ | |
| 153 | co | Gal | $3^{13}$ | |
| 154 | in sancta maria | | $3^{27}$ | = C |
| 155 | nativitas sci ioannis | | $4^{27}$ | = C |
| 156 | c | Eph | $1^{15}$ | = C (XVII et XXII dom.) |
| 157 | dominico post ascensione domini | | $4^{1-10}$ | = C |
| 158 | letanias <I die> | | $4^{23}$ | = C |
| 159 | letanias <III die> | | $4^{29}$ | = C |
| 160 | ad III in co | | $5^{1}$ | = C (XXI dom.) |
| 161 | sce crucis | Php | $2^{5}$ | = C |
| 162 | unius iusti | | $3^{6}$ | = C |
| 163 | in adventu | | $4^{4}$ | = C (V dominico) |
| 164 | de sanctis | 2 Th | $1^{3}$ | = C |
| 165 | de iterantibus | | $3^{1}$ | = O |
| 166 | III dominico ante XL | Col | $1^{3}$ | |
| 167 | sce cecilie | | $1^{12}$ | = M |
| 168 | in adventu | | $3^{1}$ | = C (III dominico) |
| 169 | in adventu | | $3^{12}$ | |
| 170 | in VI dominico ante XL | | $3^{18}$-$4^{1}$ | |
| 171 | in ordinatione episcopi | 1 Tim | $3^{1}$ | = C |

Digitized by Google

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 172 | sci iacobi | 2 Tim | $1^{5}$ | |
| 173 | sci felicis | | $2^{11}$ | |
| 174 | sci felicis | | $2^{20}$ | |
| 175 | item in sci felicis | | $3^{10-15}$ | |
| 176 | uno confessore | | $4^{17}$ | = C |
| 177 | apparitio | Tit | $2^{11}$ | = C |
| 178 | infantum | Heb. | $2^{9}$ | = C |
| 179 | de sanctis | | $10^{32-38}$ | |
| 180 | in decollatione sci ioannis | | $11^{24}$ | = C |
| 181 | in sci fructuosi | | $11^{33}$ | = C |
| 182 | in de sanctis | | $11^{34}$ | |
| 183 | item sci ioanni | | $11^{36}$ | = C |
| 184 | in cena dni ad IIIa | | $12^{18}$ | = C |
| 185 | cena dni | | $12^{26}$ | = C |
| 186 | IIII f ad VIIIIa <in 1 ebd. quadrag.> | Jac. | $1^{13}$ | = CM |
| 187 | V<I> f ad VIIIIa | | $2^{1}$ | = M |
| 188 | sabbato | | $2^{14}$ | |
| 189 | in dominico primo de XL | | $3^{5}$ | = C |
| 190 | mediante IIIa | | $3^{14}$ | = C |
| 191 | mediante ad matut. | | $4^{1}$ | = C |
| 192 | in media noctis | | $4^{7}$ | = C |
| 193 | IIII f in secunda ebdomada | | $4^{11}$ | (= C) |
| 194 | VI f ad VIIII | | $5^{7}$ | = (C)M |
| 195 | sabbato | | $5^{16}$ | = C |
| 196 | IIII f <ad VIIII in tertia ebd.> | 1 Pet. | $1^{13}$ | |
| 197 | ramos palmarum | | $1^{25}$ | = C |
| 198 | cena domini ad mat. | | $2^{21}$ | = C |
| 199 | in cena dni per titulos | | $3^{1}$ | (= O) |
| 200 | in primo dominico XL | | $3^{5}$ | = C |
| 201 | II f post (L]X<X> | | $3^{10}$ | |
| 202 | sabbato | | $4^{1}$ | |
| 203 | I ebdomada XL | | $4^{7-11}$ | |
| 204 | lazaro | | $4^{12}$ | = C |
| 205 | III f post [L]X<X> | | $5^{5-11}$ | |
| 206 | V f | 2 Pet. | $1^{19}$ | |
| 207 | VI f | | $2^{9}$ | |
| 208 | VI f in III ebdomada | | $3^{1}$ | |
| 209 | IIII f in abdomada maiore | 1 Jo | $4^{11-16}$ | |
| 210 | VI f | Act. | $5$ | |
| 211 | in sce crucis | | $5^{30}$ | |
| 212 | in sci stefani | | $6^{1}$ | } = C |
| 213 | item in sci stefani | | $7^{51}$ | |
| 214 | in diem sci philippi | | $8^{5}$ | |
| 215 | de sco ioannis | | $13^{16}$ | |
| 216 | le(ctio) die dominica post ascensione dni | | $20^{16}$ | |

Nous avons donné les notes dans l'ordre de la Bible, replaçons-les maintenant dans l'ordre de l'année liturgique.

Remarquons d'abord qu'elles se divisent en deux groupes : le premier comprend les lectures faites à l'office, auxquelles il faut joindre les cantiques ; le second comprend les deux lectures faites

Digitized by Google

à la messe ; l'une tirée généralement de l'Ancien Testament, l'autre des épîtres ou des Actes.

Il y a 5 dimanches de l'Avent I (38. 110), II (126), III (168),... (V 56. 163).

Nativité (41 + 43. 98)

Saint Étienne, 26 décembre (212 + 213),

Saint Jacques, 28 décembre (172)[1]

Saint Jean l'Évangéliste, 29 décembre (145)

Circoncision (117).

La Circoncision était suivie d'un jour de jeûne comme protestation contre les saturnales païennes. Ce jeûne, nommé *caput anni*, tombait régulièrement le 2 janvier [2], mais, je suppose, il était transféré quand ce jour était un dimanche ou même un samedi. (Lectures à l'office de Sexte 68, à la messe 70). Je crois pouvoir identifier le n° 136 et même le n° 137 avec le *caput anni*.

L'Épiphanie = *Apparitio* (deux cantiques 31. 89, à la messe 32 + 33. 177).

Saint Julien, au 7 janvier (97).

Saints Innocents = *Allisio infantum*, au 8 janvier (178).

Depuis ce jour jusqu'au premier dimanche du carême il y a divergence dans la disposition des livres liturgiques. Les uns, comme le sacramentaire de Tolède et le *Libellus orationum* de Vérone, passent directement au *Carnes tollendas*, mais après la Pentecôte ils ont une longue liste de dimanches appelés *de cotidiano* et destinés à remplir les vides. Il est probable que cette disposition est la plus ancienne. D'autres, comme le *Liber comicus*

---

1. Il est difficile de savoir s'il s'agit de Jacques le Mineur dont la fête tombe le 28 décembre, ou de Jacques le Majeur, vénéré le 30 décembre. Tous deux figurent aux vieux calendriers d'Espagne, tous deux ont leur messe au sacramentaire mozarabe.

2. Dom Morin, *Lib. Com.* p. 38, en note et p. 460 sub voce *Jeiunium* dit que le premier janvier était jour de jeûne et qu'on célébrait deux messes : l'une pour la Circoncision, l'autre pour le jeûne. Dom Férotin, *Lib. Ord.* p. 450 n. 1 croit que le jeûne a coexisté assez longtemps avec la fête et que plus tard il a été renvoyé au jour suivant. Aucun document, aucune vraisemblance intrinsèque ne permet d'affirmer ou de soupçonner qu'à une époque quelconque le premier janvier ait été à la fois jour de fête et jour de jeûne. Tous nos livres supposent que le jeûne s'observe *après* la Circoncision. En effet 1) tous les calendriers disent *IIII Nonas* (c. à d. le 2 du mois) *ieiunium observabitur* (Férotin *l. c.*) ; 2) la formule pour annoncer les fêtes dit après l'indication de la Circoncision : *Die crastina omnes ieiunemus* (Morin, p. 392 ; Férotin, 519) 3) le *Lib. Orat.* de Vérone, invoqué par Férotin, dit explicitement *IIII non. ian.* DE INITIO ANNI ; 4) Saint Isidore *Regula Monachorum* c. 11 dit : *quotidianum ieiunium post diem Circoncisionis oritur, peragiturque usque ad solemnia Paschae.* Si les moines ne jeûnaient pas le 1er janvier, *à fortiori* les fidèles ne le faisaient pas. Par conséquent le *ieiunium Kalendarum ianuarii* dont parle Isidore, *De officiis*, I, 41, signifie le jeûne qui suit immédiatement les calendes.

Digitized by Google

de Silos et celui de San Millan, n'ont qu'un dimanche *ante carnes tollendas*, et les vides doivent de nouveau être remplis par les dimanches *de cotidiano*. D'autres enfin, comme le *Comicus* de Tolède, qui est le plus ancien, concordent avec nos annotations liturgiques : il y a un dimanche *post allisionem* (141), puis les dimanches *ante quadragesimam* VI (100. 121. 170) [1] V (86) IV (71+72) etc.

Le premier dimanche du carême s'appelait *de carnes tollendas* (35. 146).

Pour le carême nous sommes bien renseignés. On lisait à l'office des péricopes successives du Pentateuque. Les notes 1-30 nous renseignent pour les deux premières semaines et elles s'accordent rarement avec le Bréviaire imprimé. Pendant les trois premières semaines le mardi et le jeudi il n'y avait pas de messe; le samedi n'étant pas jour de jeûne, on célébrait à tierce, les autres jours à none. La lecture était tirée des épitres catholiques.

Le quatrième dimanche du carême avait deux noms *vicesima* et *de mediante* (190. 191) ; l'annotation *in media noctis* (51. 192) doit se rapporter à un office de ce même jour. Ici et dans la semaine qui suit, je crois que XL ou LX a été écrit en place de XX (40. 51. 201. 205, peut-être encore d'autres).

Le cinquième dimanche était appelé *de Lazaro* (204).

Les samedis du carême s'appelaient en connexion avec le dimanche qui suivait (96) ; voir d'autres exemples dans le *Liber comicus*.

Le sixième dimanche = *in ramos palmarum* (75. 197). Lundi (85) et mardi (76) de la Semaine Sainte. Le Jeudi Saint il y avait outre les fonctions *ad Matutinum* (198), *ad III* (184) et *ad VIIII* (138) une messe *per titulos*, c'est-à-dire pour les églises situées loin de la cathédrale (199). Le Vendredi-Saint tout le clergé et le peuple criaient 300 fois, puis 200 et enfin 100 fois *Indulgentia !* Rien d'étonnant que ce jour ait été appelé *indulgena* (80).

*Vigilia paschae* (82. 128). Pâques (140). Ascension (36). Dimanche après l'Ascension (157. 216). Ici doivent probablement s'intercaler les *letaniae* (83. 158. 159) qui se faisaient le mercredi, jeudi et vendredi avant la Pentecôte, Veille de la Pentecôte (90). Après la Pentecôte venaient les dimanches *de cotidiano* (39. 63. 73. 75. 77. 102. 111. 112. 116. 119. 120. 122. 123. 125. 130. 139. 147. 152. 153. 156.

1. Comme on attribue à ce dimanche 3 lectures, il doit y avoir erreur du copiste. D. Chapman a vérifié la lecture.

Digitized by Google

Nous avons déja indiqué quelques saints compris dans le cycle de Noël. Voici les autres auxquels nous ajoutons la date que nous empruntons aux autres livres liturgiques.

Saint Aciscle, 17 novembre (107) était marqué comme le commencement de l'Avent.

Sainte Cécile, 22 novembre (167).

Sainte Eulalie, 10 décembre (150) [1].

Sainte Marie, 18 décembre (154).

Saint Fructueux, 21 janvier (181).

Saint Vincent, 22 janvier (66 + 67. 151).

Chaire de Saint Pierre, 22 février (54).

Saint Philippe, 2 mai (114).

Sainte Croix, 3 mai (161. 211).

Nativité de saint Jean-Baptiste, 24 juin (155. 215 ?)

Saint Pierre, 29 juin (127).

Saintes Juste et Rufine, 17 juillet (143).

Saint Félix, 1 août (173 + 174 + 175) [2].

Saint Juste et Pasteur, 6 août (124).

Saint Laurent, 10 août (149).

Décollation de saint Jean-Baptiste, 24 septembre (180 + 184).

Si nous comparons ces données avec le Comes de Silos nous remarquons des changements dans la disposition des dimanches, des divergences dans l'assignation des péricopes, surtout aux féries du Carême, un plus grand nombre de saints dans la Bible d'Alcala. D'autre part elle a beaucoup moins de saints que n'en connaît le sacramentaire.

On a commencé à publier les riches documents que nous a laissés la liturgie mozarabe, mais l'histoire est encore entièrement à faire, ses développements sont à préciser, ses variétés sont à définir. Les annotations de la Bible d'Alcala seront un modeste chaînon de la tradition.

DONATIEN DE BRUYNE.

---

1. Il n'est pas exact que « tous les documents de la liturgie mozarabe distinguent deux vierges martyres du nom d'Eulalie », l'une de Barcelone, vénérée le 12 février, l'autre de Mérida, le 10 décembre (Férotin, *Lib. Sacram.* c. 136, n. 1). Le *Lib. Com.* de Silos, celui de San Millan, le Lib. Orat. de Vérone ne connaissent qu'une Eulalie, celle de Mérida. C'est pourquoi nous supposons que la Sainte Eulalie du *complutensis* est la martyre du 10 décembre.

2. D. Férotin, *Lib. Sacram.* p. L. identifie le Saint Félix dont on trouve une messe dans les sacramentaires Cod BF avec Félix de Nole dont la fête tombe le 27 juillet. Il s'agit évidemment de Félix de Gérone (1er août).

Digitized by Google

# UNE MESSE GALLICANE INÉDITE

## *PRO DEFUNCTO*

Le manuscrit 256 de la Bibliothèque Nationale de Paris contient les quatre Évangiles en lettres onciales du VII^e siècle. Il provient de Saint-Denis et il a été avec raison rangé par S. Berger parmi les manuscrits d'origine française [1].

D. G. Morin en a édité et étudié les notes liturgiques disséminées sur les marges et il est arrivé à la conclusion qu'elles sont apparentées au lectionnaire de Luxeuil et se rapportent au rite gallican [2].

Dans ce même manuscrit se trouve f. 103^v en écriture mérovingienne une messe pour un défunt qui ne semble pas avoir été remarquée jusqu'ici et qui cependant est intéressante à plus d'un titre. Voici le texte :

<COLLECTIO>

Deus cui proprium est miserere semper et parcere propiciare anima famoli tui illi et homnia eius peccata demitte ut mortis uilculis hosalluta tranessitum meriatur had uita per dominum nostrum qui
5 regnat

<AD PACEM>

Hostiam pro hama famoli tui domine subplicis te rogammus ut non ad pinam sed indulgenciam consequantur per dominum nostrum

<CONTESTATIO>

10 Vere dignum et iustum est, ecum et salutare, domine sancte, pater omnipotens, et terne deus, suscipi domine anima famuli tui illi et omnia eius peccata demitte ut mortis uincolis absalute transitum meriatur ad uitam. Acipi domine anima famili tui illi, adsistant ei angeli tui septem : rafael estu ei sanitas, racuel estu ei aiutur hab omnibus
15 artefecis gabole ne timiat, mih^cail estu ei clepius iu^sticia, rumiel estu ei aiutur, saltyel esto ei protectur, danail estu i sanitas. Libera domine anima famoli tui illi, sicut liberasti hysraillitas de monte gebuei, et iunam de uentri cetri, et danail de laqueum leonum, sic libera domine anima famoli tui illi ex omnibus aguscies suis, ne
20 memineris antequarum delec uerborum in uuentute sua sicut haquila.

---

1. *Histoire de la Vulgate*, 1893, p. 91.

2. *Le lectionnaire de l'Église de Paris au VII^e siècle*, dans *Rev. Bén.* X (1893), p. 438-441.

Digitized by Google

Haccipi domine anima serui tui ad terra uertentem, da ei refrigerium ciuitatem tuam sanctam gerusalem celestem cahtoligam et que sunt pulchra et clara et preciossissema, in hanc est lux indeficiens, ubi angeli tui si intermissionem orant. Rogammus te, domine climen-
25 tisseme, pie pater, ut anima hec ad terra uertens ed cum angelis tuis in sino habram in sinua transferatur et in manus hysac et gacop conlogare meriatur et habiad partem in tua primma resurrecciomem et cum uiginti et quattuor senioribus sedentibus in (ce)lo et cum quattuor animalibus huna uoci coobolancia et dicen dicenciam
30 concinam et dicant sanctus sanctus.

13 et 19 *illi* abrégé *ili* avec *l* barré 15 1 m *timiar,*] [m 1 *clipius*
18 lisez *de laco* 21 *refrigerium* sur grattage.

On aura remarqué que l'orthographe est des plus barbares et que le copiste était très négligent : il parle deux fois (ll. 21 et 25) de l'âme du défunt *ad terra uertens* au lieu de *ad te reuertens*, et plusieurs fois (ll. 7, 20, 26, 29) son texte n'a aucun sens par suite d'omissions ou d'additions. Il n'est peut-être pas sans intérêt de noter que ll. 10 et 30 on trouve *scnte* et *scntus* avec *a* suspens.

Bien que l'une ou l'autre expression puisse provenir d'une influence romaine, la messe ci-dessus, prise dans son ensemble, paraît bien être du type gallican. Pour établir ce point, nous comparerons les formules les plus caractéristiques avec les anciens livres romains et gallicans.

Rom. 1) Sacr. Leonianum, ed. Feltoe 1896.
2) Sacr. Gelasianum, ed. Wilson 1894. Nous distinguons les 3 livres.
3) Sacr. Gregorianum, ed. Wilson 1915.

Gall. 1) Missel de Bobbio, ed. Lowe 1920. Nous citons les n^os^.
2) Missale Gothicum, ed. Mabillon, reproduit dans Migne, 72 c. 225.

l. 2 : *deus cui proprium est misereri semper et parcere* = Greg. p. 123, p. 197.

l. 3, 12 : *mortis vinculis absoluta transire mereatur ad vitam* = Leon. XXXIII, n. 1 ; Gel. III, CII, CV.

l. 8 : *non ad poenam sed indulgentiam consequatur*, cf. Bob. 539.

l. 13 : *adsistant ei angeli*, cf. Gel., III, XCI, p. 298, *adsit ei angelus... Michael.*

l. 21 (cf. 25) : *accipe animam servi tui ad te*] [*revertentem* = Gel. III. XCI, p. 296 bis, p. 298.

l. 26 : *in sinu abrahae transferatur* = Gel. III, XCI, p. 298.

Digitized by Google

l. 26 : *in manus ysaac et iacob conlocari mereatur*, cf. Gel. III, XCI, p. 296, p. 298 bis.
l. 27 : *habeat partem in tua prima resurrectione* = Gel. III, XCI, p. 297, Bob. 526, 530. Miss. Goth. p. 246.
l. 28 : *cum viginti et quattuor senioribus* = Gel. III, XCI, p. 296.

On le voit, les ressemblances sont surtout frappantes avec le n. XCI du troisième livre du Gelasianum qui donne une série de prières pour un enterrement. Or M. Edm. Bishop, qui était sans doute le juge le plus compétent en matière liturgique, dit : ce n. XCI, « seems to me to contain no Roman element whatever..., it seems to me to be as a whole Gallic, or perhaps Hiberno-Gallic, work [1]. » La présence de cette messe dans un vieux manuscrit français pouvait suffire pour suggérer l'hypothèse d'une origine gallicane. L'examen des formules rend cette origine certaine.

Sans entrer dans les détails, relevons la mention intéressante des sept anges. Elle est suivie de six noms, mais il est très probable qu'ici encore il y a une omission. M. R. James a réuni dans le *Journ. of theol. St.* XI (1910) p. 569 des listes d'anges qui sont à compléter par Franz, *Die kirchl. Benediktionen im Mittelalter* 1909, II, p. 11 et 139. Le chiffre sept paraît avoir été le plus répandu et se trouve déjà dans le Livre d'Hénoch. Raphael et Michael sont connus ; l'omission de Gabriel est étrange, mais elle peut être accidentelle ; Rumiel et surtout Raguel se trouvent assez souvent ; Saltiel est rare, il se trouve cependant dans les manuscrits 23374 de Munich, f. 14v (Salathiel) et 2532 de Vienne, f. 129 (Saladdiel) ; Daniel ne se rencontre nulle part et est peut-être une faute.

Donatien DE BRUYNE.

1. Kuypers, *The Book of Cerne*, 1902. *Liturgical note* by Edm. Bishop, p. 269.

Digitized by Google

# LE SAMEDI-SAINT MONASTIQUE

Le manuscrit *2402* de la Bibliothèque Nationale, à Paris, est un volume dont la rédaction paraît remonter à la fin du XI^e siècle [1]. Le catalogue de 1744 le donne pour un exemplaire de l'ouvrage d'Amalaire « Sur les offices ». A l'analyse, il se révèle comme une compilation très capricieuse du traité d'Amalaire (seconde édition), du *De divinis officiis* imprimé sous le nom d'Alcuin, d'autres éléments encore.[2] Au milieu de ce fatras, on distingue, sous des titres factices (f. 82^v-83^v)[3], un règlement monastique pour le samedi-saint et la matinée de Pâques, qui mérite d'échapper à l'oubli. Comparé avec les chapitres correspondants des coutumiers déjà connus[4], ce morceau, sobre encore, fait bonne impression ;

1. Il est de moyen format et compte 181 feuillets. Il eut successivement pour possesseurs Nicolas Lefèvre et Colbert.

2. Je décris brièvement la partie principale. Fol. 1^v. *Thomus Amalarii abbatis de diuinis officiis...* : sous ce titre général, on trouve la préface du livre III (*P. L.*, CV, 1101), les chapitres 1-3 du même livre, 4 (première moitié), 5 (très écourté : trois extraits, complétés par la première phrase de 7), 15 (complété par un extrait de 16), 17 (écourté), 18 (écourté et modifié), des parties de 19-23 et 27-35 ; puis IV, 47, suivi d'un long morceau emprunté presque tout entier à Bède (*P. L.*, XCI, 753 *c* — 754 *a* l. 8); *Valet namque... perpetuo uiuamus*, qu'on rencontre de même dans B. N. *11580* f. 82 : et *12033* f. 174^r ; de nouveau, III, 36-37 ; et encore IV, 45 ; puis un court chapitre « De octauis sanctorum » tiré en grande partie de IV, 32 ; là-dessus, « prologus Bedae presbyteri » : *Quantam et quam multiplicem* (c'est la préface de l'homéliaire sur les épîtres faussement attribué à Bède, voir l'édition de Gymnicus, Cologne 1534, pas réimprimée) ; et pour finir cette section (fol. 1^v-22^r), la « continentia » qui précède d'ordinaire le traité (*P.L.*, CV, 991). — Le texte reprend au fol. 22^v sous un nouveau titre : *Collectio Amalarii uiri doctissimi de ordine romanae aecclesiae qui uocatur liber officialis :* — préface de la seconde édition (*P. L.*, ib., 987) ; I, 1 (extraits), 2 (écourté), 3 (très écourté), 7 (écourté), 4 ; puis, « De dominicis noctibus a septuagesima usque in poscha » ; « Qua hora celebratur missa per diem dominicum » ; prétendue lettre de Damase à S. Jérome : *Quid tibi uidetur de die sancta...* (de même dans B. N. *11580* et *12033*, voir ci-dessus) ; *Presbiteri cum ad sinodum euocati conuenient...*, suivi de l'*Admonitio sacerdotum* du Ps. Léon IV ; maintenant commence Ps. Alcuin avec les chapitres 1-8 et 13-19 ; ici s'insère l'*Ordo* monastique, et Ps. Alcuin reprend avec 20-26 ; puis, Amalaire I, 39 ; Ps. Alcuin 27-36 (premier paragraphe) ; Amalaire IV, 39 ; Ps. Alcuin 36 (complété par Amalaire II, 7 etc), 37-40 (« breuis expositio missae » inachevée) ; Amalaire III, 44 ; IV, 41, 42, 44. La suite est rebelle à l'analyse.

3. A la suite du Ps. Alcuin sur le samedi-saint (*P. L.*, CI, 1215-1222), voir ci-dessus. Le morceau est donné sous deux titres, suggérés évidemment par la lecture d'Amalaire : *Item de eadem uarietate sub breuitate ; De uarietate dominicae noctis.*

4. Voir pour l'ensemble MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus libri quinque* Lyon, 1680, p. 430 ss. (l. III, c. 15) ; et comparer au même, *De antiqua ecclesiae disciplina in divinis celebrandis officiis*. Lyon, 1706, p. 402 ss. (c. 24). Pour le détail : l'*Ordo primus* § 36-47, et Appendice § 9-10 (*P. L*, LXXVIII, 954, 963) ; l'*Ordo* « Primitus » (*P. L.*, LXVI, 1004 sq.) ; la *Concordia*, c. 6 (*P. L.*, CXXXVII, 494), et son abrégé du

Digitized by Google

j'incline à penser qu'il a été tiré d'un *Ordo* complet rédigé au IXe ou au Xe siècle, avant les grands développements du XIe.

Pour en faciliter la lecture, je détache et groupe les phrases, autant que celles-ci représentent des rites distincts ou successifs; en même temps, je leur donne un numéro d'ordre qui permettra une annotation sommaire.

1. Mane primo sabbati, peracto psalterio, balneant se fratres, et ministri induent aecclesiam.

2. Qui uenientes ad ecclesiam, cum puer dicat : *Resurrectio domini nostri Iesu Christi*, surgant et genuflectant omnes pro tanti regis gloria.

3. Cum ultra sexta hora fuerit, pulsetur tabulum propter populum et decantent fratres nonam.

4. Post induant se ministri et prior benedicat ignem.

5. Tunc ascendat diaconus in ambone ad benedicendum cereum, indutus dalmatica.

6. Qui cereus inluminabitur igne nouo percusso de lapide.

7 Benedictione peracta, inluminantur ex eo II cerei, tenentibus duobus ministris, unus in dextro cornu altaris, alter in sinistro.

8. Sacerdos ducatur postmodum ad altare.

9. Qui dicat collectam ante lectionem, quia oratione fulcimur, lectione instruimur, et Deus prius erat quam lectio.

---

à Aelfric (éd. G. W. KITCHIN. *Compotus Rolls of the obedientiaries of S. Swithun's Priory*, Winchester, 1892, p. 188 sq.) ; les Coutumes de Cluny dites de Farfa I, c. 56 (éd. ALBERS, *Consuetudines monasticae* I. p. 54 sq) ; celles d'Udalric I, c. 14-15 (*P. L.*, CXLIX, 663) ; de Sigebert, c. 32-33 (éd. ALBERS, ib., II, p. 99) ; de Fruttuaria, c. 48 (ib., IV, p. 64) ; de Chester (ib., p. 209) ; de Trèves, c. 41-42 (ib., V, p. 37) : d'Einsiedeln. c. 26-27 (ib., p. 95) ; de Saint-Vanne (ib., p. 122). On peut comparer aussi les deux *ordines* du XIe siècle présentés par D. MAURICE, *Revue du chant grégorien*. XIII. 1904-1905, p. 125-129.

1. *Peracto psalterio*, c'est-à-dire l'office des matines. Les bains sont de même prescrits à Trèves (*Albers*, V, p. 37) et à Saint-Vanne (ib., p. 122). — Udalric indique aussi qu'il faut couvrir les autels de linge parfaitement propre et mettre des tentures dans toute l'église. Les Coutumes dites de Farfa décrivent un déploiement de grand luxe. Martène, III, 15, § 3, donne des détails divers et très précis ; voir en outre Albers, V, p. 37 et 95.

2. *Resurrectio*... Il s'agit évidemment de la lecture du Martyrologe qui suit prime ; voir Martène, ib. § 2, d'après les coutumes de Fleury (Albers, V, p. 146).

3. Après le mot *nonam*, une ligne et demie a été laissée en blanc, et dans la marge le copiste a écrit : [*et*] *si silentio* | ] *aperte horam* | [*de*]*cantent* ; ce qui n'est pas très clair, faute du mot disparu (*tamen?*) devant *aperte ;* mais on rendrait la phrase intelligible en traduisant *silentio :* à voix basse, chacun à part soi.

4. Entendons que la bénédiction du feu nouveau est une cérémonie réservée au prieur ; car l'abbé est mentionné d'autre part.

5. Seul, Udalric parle des cinq grains d'encens.

7. Ce sont, à peu de chose près, les propres termes du *Primus*, Appendice § 9 (*P. L.*, LXXVIII, 964 *a* l. 1-3), reproduits aussi par Amalaire I, 20 (*P. L.*, CV, 1038 *c* l. 10). Les coutumiers sont restés fidèles à cette prescription, cf. Martène, ib. § 11.

9. « *Lectitionem* » Ms.

Digitized by Google

10. Quando lector ascendat ad legendum non pronuntiat lectionem, libri Genesis, sed plane inchoat : *In principo* ; similiter et omnes ceterae lectiones quae sequuntur cum canticis suis.

11. His finitis, sint cantores cappis induti.

12. Qui letaniam usque ad fontes decantent : prima septena. — Si fontem habere desideretis, non nego nec laudo.

13. Postquam baptizati fuerint infantuli, si adsunt, redeant in choro cum crucibus et litania quina, postmodo terna.

14. Deinde diaconus alta uoce : *Accendite*. Luminaria uero omnia accendantur.

15. Tum cantores : *Kyrrieleison*.

16. Et omnia signa aecclesiae sonantur.

17. Diaconi et subdiaconi procedunt de sacrario cum presbytero, cum duobus cereis, et stent a dextris et sinistris altaris, et diaconi inclinant se ut inuicem se osculant.

18. Deinde osculetur altare.

19. Tunc dicat sacerdos excelsa uoce : *Gloria in excelsis Deo*. — Et omnia ut supra.

20. Postea, exsuperato labore ipsius diei, redeant ad mensae pulcritudinem, uidentes quid eis praeparauerit abbas sua sollicitudine.

21. Post cibum cantent psalmum : *Confitemini Domino quoniam bonus*. Similiter per totam ebdomadam.

22. In ipsa nocte sancta ante matut(inos) pulsetur maior nola semel et conueniant fratres in choro decantantes VII penitentiales psalmos : *Domine ne in furore*, et al(ios) cum letania, inclinantes se ante crucem. Haec illis facientibus, nulli laicorum intersint.

---

10. Cette recommandation vient encore du *Primus* § 40 et App. § 9, et s'est maintenue partout (voir par exemple les Coutumes de Cluny (Farfa) et celles de Vallombreuse : Albers, I, p. 55 et IV, p. 250).

12. Sur la manière de réciter ces litanies *septena* (l'ancienne « septiforme », cf. s. Grégoire *Ep.* XIII, 2), *quina* et *terna* (ci-dessous, n° 13), voir Martène, ib. § 17, et *De ant. eccl. disc.* § 20 ; dans ce dernier ouvrage, p. 448-450, on trouvera un exemple des trois espèces, d'après l'Ordinaire de Strasbourg.

13. L'ordre des trois litanies est déjà prescrit par le *Primus* § 45, et dans les mêmes termes App. § 10.

14. Cette injonction est encore dans le *Primus* et l'Appendice, aux mêmes endroits.

16. Cette sonnerie générale est prescrite dans la plupart des coutumiers (*Concordia*, Farfa, Udalric).

20. On peut rapprocher ce passage des Coutumes de Cluny (Farfa) : « Ipso die in refectorio coopertae sint tabulae et caritatem faciant et praestantius habeant quam caeteris diebus usi fuerant ». Les Coutumes de Fleury, citées par Martène, ib. § 30 (Albers, V, p. 146), précisent : « In refectorio generale piscium a cellerario procuretur et pittantia uini cum phialis propinetur ».

21. L'Ordinaire du Mont-Cassin marque que le psaume CXVII sera récité ainsi pendant tout le temps pascal.

22. L'expression *maior nola* contredit la définition de la *nola* donnée par Walafrid, *De rebus eccl.* c. 5 (*P. L.*, CXIV, 924) : « minora (uasa) quae et a sono tintinnabula uocantur » ; il semble bien que Flodoard donnait aussi ce nom aux grosses cloches (cf. *P. L.*, CXXXV, 117 *c*). La *Concordia* et Udalric indiquent qu'on sonnait toutes les cloches (*signa*,



Digitized by Google

23. Deinde *Pater noster*, cum praecibus quas uoluerunt.

24. Tum eleuatur crux atque constituitur in suo loco.

25. Sudaria autem remanent in sepulchro usque *Te Deum laudamus*.

26. Deinde antiphon(a) : *Christus resurgens ;* V(ersus) : *Dicant nunc Iudei.* Preces : *Resurrexit d(ominus) ; Surrexit d(ominus) de sepulchro ; Crucem sanctam subiit* ; *Dicite in nationibus ; In resurrectione tua Christe* ; Coll(ecta) : *Deus qui hodierna die.* Alia : *Gregem tuum.*

27. Deinde pulsetur ad matut(inos).

28. Interim paratur sepulchrum ; uisitatur post III (um) respon-s(orium).

A part les dernières prescriptions, pour le matin de Pâques, et les détails d'adaptation au cadre monastique, ce rituel n'est pas sensiblement différent de l'ancien *Ordo* romain des VIIIe et IXe siècles que nous appelons *Primus ;* les lignes principales sont intactes. Mais on observera quelques traits particuliers qui constituent la physionomie littéraire du morceau. D'abord, il est détaché

---

*omnia signa*), au matin de Pâques (voir pour Udalric I, c. 11 et 15 : *P. L.*, CXLIX, 656 *b*, 664 *c*) ; d'autres textes disent *classis* ou *classicum* (par exemple Sigebert c. 32, éd. Albers II, p. 102 ; rapprocher Martène c. 16 § 2). — Nous avons ici une intéressante description des pratiques surérogatoires introduites par s. Benoît d'Aniane ; voir à ce sujet E. Bishop, *Liturgica Historica*, p. 211 ss. Sigebert donne des renseignements analogues, à part ceci qu'il fait suivre les psaumes de la pénitence (« post ternas orationes ») des psaumes graduels ; cette juxtaposition est connue d'ailleurs, en temps ordinaire, par la *concordia* (cf. E. Bishop, ib., p. 221). D'autre part, Sigebert place la visite au tombeau et l'élévation de la croix avant la récitation des psaumes. Dans notre *ordo*, l'hommage rendu à la croix apparaît comme l'achèvement de cet office complémentaire, en même temps qu'on chante le répons et qu'on récite les collectes, énumérées ci-après. Il semble que ceci s'accomplissait en procession, puis près du tombeau, spécialement honoré en ce matin de Pâques.

26. « *Christus resurgens* » est un répons particulier dont on trouvera le texte complet — et la mélodie — dans une portion de supplément de l'Antiphonaire de Hartker (ed. Solesmes 1900, p. 203) ; il était donc étranger à l'office proprement dit. Les « preces » qui suivent sont des *uersi declinatorii*, reproduits à l'exception d'un seul dans l'Antiphonaire de Compiègne (*P. L.*, LXXVIII, 770 *b* : nos 14, 5, 11, 2).

28. Cette visite solennelle au tombeau, après le troisième répons, implique que l'office était seulement composé de trois psaumes, trois leçons, trois répons, selon l'ordonnance romaine (*Primus* § 47, et cf. Amalaire, *De eccl. off.* IV, 23) ; la *Concordia* et les Coutumes de Sigebert ne laissent aucun doute à cet égard (voir aussi Martène, ib. § 11-12). A Cluny cependant, on resta fidèle au *cursus* monastique, témoin les Coutumes de Farfa. Nous aurions voulu savoir si l'usage attesté par le fragment admettait aussi le petit drame liturgique décrit par la *Concordia*, Sigebert et les rédacteurs de Trèves et de Saint-Vanne ; toujours est-il que l'enlèvement du suaire à ce même moment, pour entonner le *Te Deum* (n° 25), donnait du pathétique à la cérémonie. — Cette explication des nos 22-28, distinguant deux visites au tombeau, est plus logique que celle qui entendrait 26 de la seule visite pour le troisième répons et 27 des « laudes » ; s'il en était ainsi, la distribution des articles serait vraiment incompréhensible et cacherait trop l'ordre réel des faits ; au surplus, *ad matutinos* de 27 doit correspondre à *ante matutinos* de 22 et cette dernière rubrique ne souffre qu'un sens.

Digitized by Google

d'une œuvre plus étendue dans laquelle les cérémonies des jours précédents, à tout le moins, étaient exposées : *et omnia ut supra*, est-il dit après le début de la messe du samedi-saint (§ 19). Le législateur ne craint pas de se mettre en évidence ni de mettre en cause son autorité : *si fontem habere desideretis, nec nego nec laudo* (§ 12). Des sentences de cette sorte ne se présentent pas souvent dans les coutumiers monastiques, ouvrages notoirement impersonnels. Mais voici surtout trois remarques qui tirent tout à fait le lecteur des habitudes conventionnelles : *genuflectant omnes pro tanti regis gloria* (§ 2) ; *oratione fulcimur, lectione instruimur, et Deus prius erat quam lectio* (§ 9) ; *exsuperato labore ipsius diei, redeant ad mensae pulcritudinem uidentes quid eis praeparauerit abbas sua sollicitudine* (§ 20). L'auteur de ces lignes avait l'esprit de saint Benoît, et l'on songe en effet qu'en les mêmes circonstances le patriarche des moines d'Occident ne se fût pas exprimé autrement, avec cette piété discrète, cette prudence et ce souci d'humanité. Cela fait regretter davantage d'ignorer le nom de l'écrivain et de ne lire qu'un court fragment de sa rédaction.

Farnborough. André WILMART.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

L. Fonck S. J. I **Miracoli del Signore nel Vangelo**, t I. *I Miracoli nella natura*. Traduzione di L. Rossi-Di Lucca. Roma, Pontificio Istituto biblico 1914. — In 8° XXVIII-644 p.

L'édition allemande de cet ouvrage, parue en 1903, est bien connue. On y trouve, sous une forme scientifique, tous les renseignements que le lecteur peut souhaiter : discussion du texte, interprétation, critique historique, représentations artistiques, application homilétique. Aussi doit-on se féliciter que cette encyclopédie soit mise à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, grâce à la traduction italienne qui vient d'être faite. Le texte allemand a subi quelques légères corrections et additions. Puisse le second volume ne pas se faire attendre. D. DE BRUYNE.

Casel (Dr Odo, O. S. B.) — *Die Liturgie als Mysterienfeier*. (Ecclesia orans, IX Band). In-12, XII-160 p. Fribourg en B. Herder., 1922. Prix : MK. 18.

Le titre de l'ouvrage s'explique aisément : la Liturgie en effet introduit l'âme humaine dans la contemplation des mystères divins, elle la fait participer immédiatement à la vie divine du Christ. Même elle est le seul chemin qui puisse conduire à ce but, et elle contient tout ce que les autres voies mystiques peuvent contenir d'efficacité, elle est la norme de toute mystique (p. 99). On le voit, l'A. nous présente une conception très élevée de la Liturgie, conception qui est justifiée par son exposé. Ce qui caractérise surtout celui-ci, c'est que les mystères chrétiens sont étudiés en relation avec les mystères célébrés dans le paganisme, notamment chez les Grecs : l'analogie avec les mystères antiques, nous dit l'A. (p. 98), nous permet de pénétrer plus profondément les vérités chrétiennes. Dans son chap. I, qu'il intitule « die Vorschule Christi », élargissant la thèse de Clément d'Alexandrie qui voit dans la philosophie des Grecs la propédeutique du Christianisme, il analyse les éléments des religions antiques qui devaient trouver leur perfection dans la religion chrétienne : ce sont entre autres les notions de sacrifice, les idées de résurrection et de déification ; le désir ardent de la possession de Dieu (p. 45) se découvre dans les formules du culte hellénique, notamment à l'époque gréco-romaine, mais la réalisation de ce désir ne se trouvera que dans la religion du Christ. C'est ce qui est développé dans le chap. II « die Mysterien Christi ». Les Mystères du Christ dans lesquels se réalise principalement la vie nouvelle du chrétien sont les sacrements de baptême et d'eucharistie ; le principe de cette vie supérieure, c'est l'Esprit, fruit de la rédemption (p. 70). L'A. nous énumère fort bien, selon l'Ecriture, les opérations de l'Esprit dans les âmes et dans la liturgie; nous reprocherons seulement à cet aperçu (p. 70-76) que parlant de l'Esprit de Dieu, de l'Esprit du Christ, il ne met pas assez en évidence la 3me Personne de la Se Trinité. Le chap. III « Das Opfer im Geiste » établit que le sacrifice du Christ est non seulement signifié par des rites, mais en outre est un sacrifice spirituel, *oblatio rationalis* selon le sens très juste (et souvent mal compris) que l'A. revendique pour cette locution.

Enfin l'A. qui est spécialement versé dans la science des religions antiques, et a précédemment publié une thèse sur le silence des Pythagoriciens, tire profit de cette dernière étude pour son chap. IV « Das mystische Schweigen ». Le silence est naturel à l'homme ravi par la contemplation des mystères, il s'ex-

Digitized by Google

plique donc dans les cultes antiques aussi bien que dans le culte chrétien. Le rapprochement entre la discipline de l'arcane dans la primitive Église et le silence exigé des adeptes des mystères païens est, nous semble-t-il, moins satisfaisant : il y avait de part et d'autre, il est vrai, des motifs de jeter un voile sur les mystères, mais ces motifs étaient fort différents ; le caractère de secret que l'A. attribue à l'emploi de la langue latine dans la liturgie (p. 146), semble plutôt une conception moderne.

Le livre de D. C. constitue une contribution sérieuse à l'intelligence de la Liturgie, il montre aussi, à un point de vue apologétique, que la religion chrétienne possède éminemment toutes les vérités que l'âme humaine a cherchées autrefois et que plusieurs cherchent encore dans les cultes de l'Asie ; comme remarque finale nous ajouterons cependant qu'il y a de l'exagération (plus dans le terme que dans la pensée) à représenter les religions antiques comme une école préparatoire à l'Évangile, la préparation directe est celle que nous révèle l'Ancien Testament avec ses figures et ses prophéties, la « plenitudo temporis » doit s'entendre tout d'abord en relation avec la loi mosaïque. D. R. PROOST.

H. Lietzmann. **Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Urexemplar.** (Liturgiegeschichtliche Quellen, H. 3), Münster, Aschendorff 1914. In-8, XLVIII-186 p. Prix : 60 M.

Le Sacramentaire grégorien est probablement le document le plus important de la liturgie romaine, mais il n'y a pas longtemps que l'on a compris l'histoire de ce livre et trouvé la méthode pour en reconstituer le texte. L'édition de Ménard reproduisait un texte très altéré, celle de Muratori s'appuyait sur un bon manuscrit, mais le reproduisait si mal que Mgr Duchesne et d'autres après lui ont été induits en de graves erreurs. Ici, comme en beaucoup d'autres problèmes liturgiques, c'est E. Bishop qui a fait la lumière. Il faut avant tout reconstituer le sacramentaire envoyé par Hadrien à Charlemagne, conservé à Aix-la-Chapelle et complété quelques années plus tard par Alcuin. On cherchera ensuite les sacramentaires grégoriens antérieurs à Hadrien, tel le palimpseste du Mont-Cassin (cf. *Rev. Bén.* 1909, p. 281 ss.). En 1915 H. A. Wilson a donné une édition qui reproduisait le texte de Vat. reg. 337 (R) et ajoutait dans l'apparat les variantes de Cambrai 159 (C) [1] et de Vat. Ottob. 313 (O). Aux lecteurs qu'on supposait doués d'un peu de bon sens le soin de corriger quelquefois R par CO.

M. Lietzmann a voulu faire mieux, il a visé à donner une édition critique basée sur C et O, quand il y a désaccord entre eux il ajoute la leçon de R. Il faut avouer que le progrès réalisé sur Wilson n'est pas considérable. La collation de quelques nouveaux mss eût été bien plus utile. D'autre part l'édition anglaise rendra plus de services parce qu'elle donne le supplément alcuinien omis par L.

L'éditeur nous avertit (p. XXXI) que son but n'est pas de reconstituer le texte primitif du grégorien, mais l'exemplaire d'Hadrien avec toutes ses fautes. On ne peut qu'approuver ce principe. Malheureusement il n'a pas toujours été observé. Ainsi L. édite

323 *per tua*, l'ex. d'Hadrien lisait *perpetua* (cf. p. XXXII)

1. Par erreur D. G. Morin a dit (*R. Bén.*. XXIX, 1912, p. 345) que ce ms contenait le supplément alcuinien.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| 70[2] | *tuo quoque*, | *tuoque* | (cf. p. XXXIII) |
| 131[1] | *aeternitatis*, | *aeternae trinitatis* | (cf. p. XXXIV) |
| 200[3] | *adoptionum filiis*, | *adoptionem filiorum* | (cf. p. XXXVI) |
| 200[5] | *propagationem*, | *propagatione* | (cf. p. XXX) |

Dans tous ces passages il fallait éditer le texte d'Hadrien et si on voulait marquer que ce texte était corrompu, on devait l'indiquer par une croix.

La postcommunion de la messe de l'aurore à la Noël est une des plus difficiles de tout le missel. Je suis d'accord avec L. pour dire que le texte est corrompu dans tous les manuscrits et qu'il faut le corriger par conjecture comme suit : *Huius nos, domine, sacramenti semper natalis instauret, cuius novitas singularis humanam reppulit vetustatem.* Mais quel est le sens ? Je doute que *sacramentum* signifie ici l'Eucharistie ; la fête de la Nativité n'est pas « selbstverständlich » le *natalis* de l'Eucharistie et je rejette absolument la conjecture de L. qui soupçonne que primitivement cette postcommunion appartenait à la messe du Jeudi-Saint.

D. DE BRUYNE.

A. BAUMSTARK. **Nichtevangelische syrische Perikopenordnungen des ersten Jahrtausends.** (Liturgiegesch. Forschungen, H. 3). Münster Aschendorff, 1921. In-8°, XIII-196 p. Prix 50 M.

Dans cette publication, M. B. étudie l'ordre des lectures non évangéliques dans les liturgies syriennes. Les usages nestoriens se présentent sous deux formes distinctes : l'une était suivie aux XII-XIII[e] s. au « Couvent Supérieur », près de Mossoul ; l'autre à la cathédrale de Beth Kôchê (Séleucie Ctésiphon) au XII[e] s. Bien que relativement récents, les documents qui nous les transmettent représentent un usage beaucoup plus ancien. Somme toute, ils nous reportent à la liturgie d'Antioche, telle que nous la décrivent les Const. Apost. et s. Jean Chrysostome. Ils nous offrent une quadruple « lectio continua » : Loi, Prophètes, Épîtres, Évangile, qui se poursuit pendant tout le cours de l'année ecclésiastique, avec interruptions pour faire place à des « lectures épisodiques » se rapportant aux mystères et aux fêtes que l'on célèbre. Certains livres, comme la Sagesse, les Proverbes et les Épîtres catholiques ne trouvent pas place dans ce canon : influence manifeste de Théodore de Mopsueste que les Nestoriens réclamaient pour premier docteur. — Pour la liturgie jacobite, les sources sont de trois sortes : d'abord les notes insérées dans le texte ou dans la marge des livres bibliques au VII[e] et VIII[e] s. ; ensuite un monument unique en son genre : espèce de « Comes » du VI[e] s. ; enfin un certain nombre de lectionnaires des VI[e]-VIII[e] s. L'auteur se réserve de revenir plus tard sur cet ensemble de documents exceptionnellement nombreux et anciens. Pour le moment, son étude se borne aux indications des ms. contenant la recension syro-hexaplaire de l'A. T. et à un Lectionnaire du patriarche Athanase V (21 oct. 986 — 1002 ou 1003). Cet ouvrage, plus particulièrement étudié, est composite mais permet de soupçonner l'état des lectures non évangéliques tout au début des églises jacobites de Syrie : triple ou double « lectio continua » de l'A. T., lectures épisodiques du N. T., à l'exception des Actes qui ne sont mentionnés nulle part. — La liturgie melchite est représentée par les

Digitized by Google

usages syro-palestiniens. Ils sont attestés par la « Peregrinatio Etheriae », un lectionnaire arabe du VIII^e-IX^e s., un lectionnaire arménien du V^e, et un « Canonarion » géorgien du VII^e. A Jérusalem, il n'y a plus de « lectio continua » ; de plus les lectures de l'A. T. ne trouvent pas place dans la liturgie eucharistique : on ne les rencontre qu'aux Vigiles solennelles, à certains offices quadragésimaux (petites heures et Vêpres) et à ceux de la Semaine-Sainte. De cette étude, se dégagent des conclusions fort intéressantes pour l'histoire générale de la Liturgie. En tout premier lieu elles révèlent une parenté manifeste entre les rites de la Syrie septentrionale (jacobite et nestorien) et celui de Byzance, qui plus que tout autre a gardé intacte jusqu'à nos jours l'antique « lectio continua », du moins pour le N.T. A côté d'eux, se place le rite palestinien avec sa physionomie bien particulière. Cependant à Byzance même, les deux leçons de la Loi et des Prophètes ont été dès les IV-^eV^e s. remplacées par une unique leçon prophétique. C'est le début d'une évolution qui amena l'abandon de l'ancienne coutume reçue de la Synagogue, des « figurae » et des « signa » comme moins en rapport avec la vérité qui se renouvelle dans le Sacrifice Eucharistique. L'auteur saisit quelques-unes des étapes de ce cette transformation. Ici elle est relativement récente ; là elle remonte aux premiers temps de la liberté de l'Église, dans certains cas elle n'a affecté que les fêtes les plus importantes. Mais elle existe partout et semble être une manifestation d'un caractère des plus fondamentaux de la Liturgie chrétienne.

D. FEUILLEN MERCENIER.

K. YOUNG. *A liturgical play of Joseph and his brethren* (Modern Language notes) 1911 5 p.

——— *Observations on the origin of the mediaeval Passion-play* (Publications of the modern Lang. Assoc. of America XXV, 2) 1910, p. 309-354.

——— *Philippe de Mézières dramatic office for the Presentation of the Virgin* (*Ibid.* XXVI, 1) 1911, p. 181-234.

——— *The origin of the Easter play* (*Ibid.* XXIX, 1) 1914, p. 1-58.

——— *The poema biblicum of Onulphus* (*Ibid.* XXX, 1) 1915, p. 25-41.

——— *A new version of the Peregrinus* (*Ibid.* XXXIV 1) 1919, p. 114-129.

——— *The harrowing of Hell* (Trans. of the Wisconsin Acad. XVI, 2) 1909, p. 889-947.

——— *Officium pastorum.* A study of the dramatic developments within the liturgy of Christmas (*Ibid.* XVII, 1) 1912, p. 299-396.

——— *Ordo Rachelis* (Univ. of Wisconsin Studies 4) 1919, 66 p.

——— *The dramatic associations of the Easter sepulchre* (*Ibid.* 10) 1920, 130 p.

Les brochures de M. K. Young, professeur à l'Université de Wisconsin, U. S. A., contiennent un bon nombre de compositions liturgico-dramatiques, inédites jusqu'à présent.

*Joseph et ses frères*, ms. Laon 263, est une des rares pièces tirées de l'Ancien Testament. M. Young croit pouvoir la rattacher à la solennisation du 3 dim. de Carême, mais le ms. ne livre aucune indication à cet égard. — La *lettre de Philippe de Maizières* sur l'Office de la Présentation, et sa *Description de la procession* de cette fête, sont des documents d'une tout autre importance pour la Liturgie et, comme dit M. Sepet, « pour l'histoire de la mise en scène ». L'Office était inédit, et l'édition de la Lettre publiée à Metz en 1638 est devenue introuvable. — En étudiant les *Origines du chant médiéval de la Passion*, M. Y. dresse une liste fort complète des signes employés pour la distinction des parties

Digitized by Google

(p. ex., X + c s t e etc.), et loin de n'y voir, comme beaucoup, que de simples initiales de Xristus, Chronista, Cantor, Subdiaconus etc., il les interprète pour la plupart comme des signes romaniens.

Les autres textes se groupent autour des deux centres liturgiques de Noël et de Pâques. Autour de Noël nous connaissions le *Processus Prophetarum* et l'*Officium Stellae* édités par U. Chevalier d'après le ms. Laon 263 ; M. Young vient y ajouter l'*Officium Pastorum* selon l'ordinaire de Rouen et celui de Clermont, et il montre que toutes ces représentations scéniques s'appellent l'une l'autre et se soutiennent. Il publie également l'*Ordo Rachelis*, pour le jour des Innocents ; cet *Ordo* tiré d'un trope de l'*Offic. Stellae* eut des destinées variables : à Laon il n'est guère qu'une conclusion de cet *Off. Stellae*, tandis qu'à Fleury et à Freising il se développe au point de former un drame séparé et indépendant. M. Young tire de cette observation une loi probable du développement de ce genre littéraire : le trope est une efflorescence d'un texte scripturaire, et à son tour il donne naissance à des formes plus complexes de dramatisation. — Le *Poema Biblicum* d'Onulphe se rattache également au cycle de l'Épiphanie. Pour la question d'auteur, M. Young a raison de se méfier de l'Onulphe du Mont-Blandin : selon toute apparence ce personnage n'est sorti de l'obscurité éternelle que pour servir de prête-nom à Evelhelm (cf. Wattenbach MGH Scr. XI. 291).

Je signalerai en passant que *Blandigny* est une traduction fantaisiste de M. Y., pour Blandinium. C'est Blandin qu'il faut dire.

Le cycle Pascal est riche, lui aussi, en « dramatic associations » : Déposition de la S. Hostie au Sépulcre le Jeudi-Saint, et Visite au Sépulcre le matin de Pâques, avec évocation scénique de la descente de N. S. aux enfers. M. Young met en pleine lumière et avec un grand luxe de documents la distinction de deux sépulcres : celui de la S. Réserve le Jeudi-Saint, celui de la Déposition au tombeau du Vendredi-Saint à Pâques. La Déposition et la Relève extraliturgique procèdent au X^e s. de l'influence de la S. Réserve et de l'Adoration de la Croix. Dans les premières années du X^e s. naît le trope *Quem quaeritis* comme composition littéraire en forme de dialogue ; ce trope devint ensuite la base de la *Visitatio Sepulcri*. La *Depositio* et l'*Elevatio* s'appelaient nécessairement ; la *Visitatio* s'y est ajoutée comme un enrichissement bien adapté, mais non indispensable.

M. Young mérite de vifs éloges pour les soins méthodiques et persévérants avec lesquels il publie ces curieux développements scéniques de la liturgie médiévale. La modération et l'objectivité de ses commentaires sont parfaites. S'il y a quelque chose à lui reprocher, ce ne peut être que la sollicitude excessive avec laquelle il détaille diplomatiquement les moindres abréviations des textes manuscrits dont la lecture n'est pas douteuse et dont l'âge ni l'importance n'exigent de si grands ménagements. D. B. S.

I. HAUSSLEITER. *Trinitarischer Glaube und Christusbekenntnis in der alten Kirche* (Beitr. z. Förderung christl. Theol. XXV. 4) Gutersloh Bertelsmann 1920. In-8, 124 p. Prix : 12,40 M.

H. a le mérite d'avoir étudié en détail les formules 73, 84 et 85 du *Liber diurnus* qui avaient été traitées d'une façon sommaire par Kattenbusch dans son grand ouvrage sur le symbole, et la formule 83 qui avait été entièrement omise. La formule 83 n'est pas antérieure à la fin du VII^e siècle, car elle fait allusion au concile de Constantinople tenu en 680. Cependant « la phrase du début qui parle du mystère de la Trinité et de l'Incarnation doit être très ancienne et remonter au II^e siècle ».

La profession de foi chrétienne s'était fixée en deux formules distinctes, l'une se rapportant à la Trinité, l'autre au Christ. L'antique symbole romain (que l'on désigne par R, pour le distinguer du texte reçu désigné par T) serait une

Digitized by Google

combinaison de ces deux éléments faite par le pape Zéphyrin (199-217). H. accepte l'opinion de Jordan qui considérait le symbole R comme rythmique, d'où il suivrait que le texte latin est primitif et que le texte grec n'est qu'une traduction.

Sur un sujet difficile et fréquemment traité l'auteur a su donner en peu de pages plusieurs aperçus nouveaux et intéressants. Cependant le point de départ et la conclusion provoqueront la défiance du lecteur. La thèse de Peitz qui veut faire remonter le *Liber diurnus* avant S. Grégoire et même en partie au IIe siècle a rencontré beaucoup d'opposition. D'autre part, le caractère rythmique du symbole est nié par les spécialistes les plus compétents.

DONATIEN DE BRUYNE.

Paul DUDON, S. J. **Le quiétiste espagnol Michel Molinos (1628-1696).** — Paris. Beauchesne, 1921. 8° XXII-316 pp. — Prix : 20 fr.

Le présent ouvrage expose dans leur ordre logique, les résultats de longues recherches poursuivies au sujet de Molinos. Ainsi il réunit et complète les intéressants articles parus dans les *Recherches de science religieuse* [1911-1920] et dans la *Revue d'ascétique et de Mystique* [1919].

L'ouvrage offre un intérêt à la fois doctrinal, historique et bibliographique. Le P. D. y étudie à fond les déviations théologiques du quiétisme molinosien et nous découvre quelque chose des horreurs d'une morale que ses partisans déguisaient sous les dehors d'une piété raffinée. Il explique en particulier la vogue prolongée de ces erreurs par l'habile usage que fit Molinos des Maîtres les plus autorisés en ascèse et en mystique. Sous ce rapport l'ouvrage du P. D. arrive à propos dans la dispute moderne sur le mysticisme et la prière. Il fixera d'utiles barrières à certains auteurs qui se hasardent, non sans témérité, dans ces régions élevées et mystérieuses.

L'intérêt historique consiste en la précision apportée en maints détails à la biographie de Molinos et dans l'étude de documents nombreux jusqu'à présent inconnus, au moyen desquels on voit revivre le milieu véritable des idées et des hommes, où le fameux « Guide Spirituel » évolua si tristement. Nous regrettons avec le P. D. que les Archives du S. Office soient restées fermées malgré des demandes réitérées. Un manuscrit important trouvé à la Bibl. Vallicelliana a pu suppléer en partie à cette lacune. Peut-être ne serait-il pas inutile de dépouiller systématiquement les collections assez importantes de pièces émanant du S. Office éparses çà et là dans quelques-unes de nos bibliothèques, en particulier dans celle du Trinity-College à Dublin, dont on ne connait guère qu'un inventaire par trop sommaire.

Le mérite bibliographique, enfin, de l'ouvrage du P. D. est d'avoir complété la liste des ouvrages de Molinos et de ses émules, dont certaines éditions semblaient tout à fait disparues. Nous lui saurons gré de nous avoir indiqué les Bibliothèques où les exemplaires rarissimes peuvent être consultés. Les analyses minutieuses qu'il nous donne de la plupart des ouvrages relatifs à la controverse Molinosienne, offrent à elles seules une base suffisante pour une appréciation critique de ces redoutables aberrations de la pensée chrétienne.

Signalons quelques légères fautes d'impression. Il faut lire p. 170, 5 l. : *Don Fr. B. de Quiros ;* p. 187, l. 13 du bas. *Quelques pénitentes ;* p. 207, 1 l. *n'ait pas été ;* 220, 5 l. serviront (?) ; p. 262, note 4. et p. 263, note 1.

Digitized by Google

*L. Navatel.* — Le livre fait partie des Études de théologie historique. Il est regrettable que les volumes n'aient pas un numéro. D. J. OSTROWSKI.

M. DE LA TAILLE, S. J. **Mysterium fidei.** De augustissimo Corporis et Sanguinis Christi sacrificio et sacramento. Elucidationes 50. Paris, Beauchesne, 1921. In-4°, XVI-666 p. à 2 col. Prix : 50 fr.

Ce beau et monumental volume qui constitue une vraie somme de théologie eucharistique fait le plus grand honneur à l'érudition et au talent de l'A., ancien professeur de la faculté d'Angers, récemment appelé à l'une des chaires de théologie de l'Université Grégorienne à Rome. On ne saurait trop louer le travail persévérant et assidu qui a fait naître une œuvre aussi richement documentée et d'un caractère aussi personnel.

L'intention première de l'A., comme l'indique le titre « Mysterium fidei », semble avoir été d'éclaircir la question de l'essence du Sacrifice de la Messe ; mais le Sacrifice de la Messe est le même que celui de la Croix et de la Cène, c'est donc l'étude du Sacrifice offert par Notre-Seigneur au Cénacle et au Calvaire qui devait inaugurer les recherches de l'A. Aussi l'ordre adopté se justifie aisément : le 1r livre divisé en 15 *Elucidations* traite du Sacrifice en général, du Sacrifice de la Croix, du Sacrifice de la Cène mis en relation avec la Passion, de l'achèvement du Sacrifice du Seigneur dans la Résurrection et de sa continuation éternelle dans le Ciel. Le 2e livre (Eluc. 16-35) est consacré au Sacrifice de la Messe : existence et nature du Sacrifice eucharistique, participation au Sacrifice, ses fruits, son application. Le 3e livre enfin (Eluc. 36-50) concerne le Sacrement de l'eucharistie, dont l'A. analyse les éléments : *sacramentum*, *res*, *res et sacramentum*, les relations avec les autres sacrements, les effets.

Le P. d. l. T. ne prétend pas innover, quoiqu'il se sépare de beaucoup de théologiens modernes et nous présente plus d'une fois des conclusions inattendues : il entend *élucider*, à la lumière des sources patristiques, théologiques, liturgiques, la pensée de l'Église et des Docteurs concernant le mystère de nos autels. Le nombre et la variété des textes des Pères, ou écrivains ecclésiastiques tant d'Orient que d'Occident, que l'A. analyse, font un des grands mérites de l'ouvrage ; les scolastiques antérieurs à St Thomas, sont avec l'Angélique Docteur, largement mis à contribution, de même que les docteurs de l'Eucharistie tels que Alger et Guitmond. Les principaux théologiens du XVIe siècle jusqu'à nos temps sont discutés et comparés entre eux ; pour l'époque contemporaine Anglais, Français, Allemands sont plus d'une fois cités dans leur langue. L'A. nous informe de ce que son travail était terminé en 1914 : en fait certains ouvrages importants qui ont paru depuis lors, n'y ont été l'objet que d'une brève mention.

Est-ce à dire cependant que toutes les thèses contenues dans les 50 élucidations, comme l'A. les appelle modestement, soient tellement élucidées qu'il n'y a plus de voile sur le mystère ni de place pour d'autres théories ? Les controverses qui se sont succédé sur l'essence du Sacrifice de la Messe et ont laissé derrière elles toute une série de systèmes échelonnés [1]

---

Cf. Kramp, S. J. dans *Gregorianum*, Jul. 1921.

Digitized by Google

suffiraient à nous donner une présomption du contraire. Dans cette série, le système de l'A. se place du côté opposé aux réalistes, on pourrait le résumer comme suit.

Tout sacrifice visible requiert trois éléments : la victime, l'immolation de la victime, et l'offrande de la victime immolée ou à immoler (p. 25).

Cela posé :

1° le Sacrifice de la Cène consiste dans l'offrande de la victime qui devait être immolée sur la Croix ; 2° le Sacrifice de la Messe, par contre, c'est l'offrande, renouvelée par les prêtres, de la victime jadis immolée au Calvaire ; 3° la Cène et la Passion ne font qu'un seul et unique sacrifice, elles forment un tout moral dont la Passion est l'élément quasi matériel, et l'offrande de la Cène le formel ; 4° les messes offertes chaque jour par les prêtres sont au contraire autant de sacrifices distincts (tot sacrificia, quot litationes p. 104).

Ces thèses sont fort clairement exposées, leur simplicité attire à première vue l'attention sympathique du lecteur : cependant satisfont-elles à toutes les exigences de la pensée théologique ? Elles seront l'objet, sans nul doute, d'appréciations diverses : voici les observations que, pour notre part, nous pensons devoir leur opposer :

Sans les explications données par N. Seigneur à l'occasion de la Cène, nous n'aurions pas su que la mort en Croix est un vrai sacrifice; mais suit-il de là que le Sacrifice de la Croix n'eût pas eu sa signification externe sans la Cène ? Si la Cène n'est que l'offrande du sacrifice commencé, il est difficile de comprendre pourquoi N.-S. y a consacré sous les deux espèces. D'autre part le Sacrifice de la Croix, selon l'opinion commune, a été un acte complet par lui-même, la Cène en était une anticipation, comme la Messe en est le renouvellement. Dans la Messe, d'après l'A. « nos offerimus victimam eamdem ejusdem sacrificii in passione completi. » (p. 195). Nous donnerons volontiers notre assentiment à cette idée fondamentale que la Messe doit s'expliquer en relation avec le Sacrifice jadis offert sur le Calvaire, mais cette relation, telle que l'assigne le P. d. l. T., nous semble trop extrinsèque et insuffisante pour constituer le Sacrifice *de la* Messe. Le prêtre, à la Messe, fait plus qu'offrir la victime, il est non seulement offrant, mais sacrificateur, immolateur ; en outre l'acte qu'il exerce, il l'exerce comme cause instrumentale, comme ministre du Christ « offerens sacerdotum ministerio » (Conc. de Trente), et non pas seulement « in quantum oblatio mea virtualiter ab eo procedat » (p. 295). La forme même de la Consécration « Hoc est corpus *meum* » n'indique t-elle pas que le prêtre est l'instrument du Christ dans un sens très strict ? Or, c'est par les paroles de la consécration que se fait l'oblation, dans la thèse de l'A. « offertur a nobis dominici ipsius sacrificii hostia per consecrationem panis et vini » (p. 443), cette oblation devrait donc être, en vertu de la même thèse, toute ministérielle comme dans les sacrements.

Les théories de la Messe fondées sur la séparation mystique, sur la réduction du Christ à un état amoindri sont discutées et condamnées (Eluc. XXIV, Sententiae de Missae sacrificio trutinatae) ; effectivement elles présentent des inconvénients nombreux; nous pensons toutefois que l'inter-

Digitized by Google

prétation (p. 316) de l'expression « vi verborum » diminue par trop la portée de celle-ci et ne s'accorde pas bien avec le texte du Concile de Trente.

Il serait difficile d'entrer dans le détail et de présenter en peu de lignes un aperçu des questions si nombreuses développées au cours des 50 élucidations. Il faut nous borner à en citer quelques-unes qui nous semblent particulièrement dignes d'attention ; il y aura lieu ensuite de mentionner certaines conclusions, assez peu en accord avec celles de la théologie contemporaine, qui cependant sont logiquement déduites des thèses fondamentales.

L'étude du Sacrifice de la Cène en relation avec celui de la Croix, sujet généralement peu exploré dans les traités de théologie, est poussée ici très à fond (Eluc. III à VIII). L'analyse des documents que fournit la Tradition, conduit l'A. à se demander (Eluc. VIII) quelle était la pensée des Pères concernant le « mandatum moriendi », l'obligation de mourir qui incombait au Christ. Il y a, comme on sait, controverse sur ce sujet, la solution proposée est originale : avant la Cène, cette obligation n'existait pas, mais le Christ, s'offrant en sacrifice à la Cène, y a contracté cette obligation (p. 99). Cette explication est difficile à concilier avec le témoignage de la Ste-Ecriture ; les Épîtres de S. Paul, par exemple, font toujours apparaître la Croix, au bout de toutes les perspectives, et d'une façon inconditionnelle.

Une autre question qui n'est pas sans difficultés, est celle de la part respective qui revient à la Résurrection du Christ et à sa Passion dans l'œuvre de notre salut. D'après l'Eluc. XII la Résurrection achève le Sacrifice : « conciliat hostiae perfectionem immolatitiae dignitatis » (p. 135), elle rend cette hostie acceptable au Père céleste, et lui donne son efficacité sanctifiante. S. Thomas est cité à ce propos (p. 149) ; nous estimons cependant que, selon le S. Docteur, la Résurrection n'était pas nécessaire pour achever le sacrifice, mais seulement pour l'œuvre pleine de notre résurrection du péché à la grâce. Notre retour à la vie de la grâce est-il dû à la permanence de l'hostie du Calvaire au ciel, ou plutôt à la vie qui émane de cette hostie et qui nous est appropriée ? Cette dernière hypothèse est plus en harmonie avec la signification du baptême, mort et retour à la vie [1].

Remarquons, en passant, le parallèle entre la Résurrection du Christ et la nôtre, très bien développé, surtout d'après S. Augustin (p. 138).

La permanence dans le ciel de la victime immolée au Calvaire constitue un élément important de la théorie du P. de la T., qui par là même est amené à étudier avec soin le sacrifice et l'autel céleste, dont l'Apocalypse ainsi que la Liturgie nous fournissent la notion (Eluc. XIII).

L'autel éternel du ciel, qui est le Christ lui-même, prouve l'éternité du sacrifice : jamais en effet l'autel céleste n'est dépouillé du don qui y a été une fois offert (p. 165). C'est là une doctrine d'une très profonde signification, elle entraîne comme conséquence, selon les prémisses posées par

1. Le livre de M. Tobac : *Le problème de la justification d'après S. Paul*, Louvain, 1908, eût ici mérité une mention.

Digitized by Google

l'A., que le sacrifice que nous offrons est aussi le sacrifice du ciel. Il en résulte également que la prière du canon « *supplices te rogamus* » est véritablement l'épiclèse de la liturgie romaine (Eluc. XXI). Nous traduisons : « sur l'autel sublime du ciel, qui est le Christ, seule la véritable hostie, le Christ, peut reposer : elle ne peut être ailleurs que sur cet autel, puisque c'est une seule et même chose que d'être sur cet autel et que d'être cette victime. Quand donc nous demandons que les dons soient transportés sur l'autel du ciel (*jube haec perferri*, etc.) nous demandons par le fait même qu'ils soient changés en l'hostie céleste du corps et du sang du Seigneur » (p. 273). Plus loin (Eluc. XXXIV) la question de l'épiclèse est traitée ex professo, avec une grande compétence : l'A. expose les données historiques, théologiques, liturgiques qui s'y rapportent ; il est non moins au courant des travaux modernes (Salaville, Cabrol, Cagin, etc.), et explique d'une façon très plausible, comment se justifie la place de l'épiclèse, après la consécration.

Bien d'autres thèses mériteraient une discussion spéciale, mais, obligés de nous limiter, il nous faut renvoyer le lecteur au livre lui-même ; nous croyons en avoir dit assez pour faire soupçonner au moins l'intérêt que suscite constamment l'exposé si neuf de l'A. Signalons cependant quelques propositions résultant de la théorie de la Messe, considérée comme offrande.

L'importance attribuée à l'oblation, faite par le prêtre, entraîne cette conséquence que les paroles de la liturgie « qui pro vobis et pro multis effundetur... » sont indispensables à la validité de la consécration. Sans elles, pense l'A. (Eluc. XXXV) l'oblation ne serait pas suffisamment déterminée.

La consécration d'une espèce faite avec l'intention de ne pas consacrer l'autre espèce, rend invalide la consécration ; le symbole sacrificiel en effet serait exclu en ce cas.

Le prêtre offre le S. Sacrifice au nom de l'Église, comme procureur de l'Église (Eluc. XXVI), doctrine incontestable, mais qui acquiert une importance spéciale ici parce que la causalité du Christ est, comme nous l'avons signalé plus haut, reculée plutôt dans le lointain. Comme l'Église n'a été constituée qu'au jour de la Pentecôte, les apôtres n'auraient pu consacrer validement pendant les 50 jours écoulés entre la Résurrection et la venue du S. Esprit (p. 331) ; a fortiori ne l'auraient-ils pu pendant les 3 jours où le Christ était au tombeau (p. 205). Que, de fait, le S. Sacrifice n'ait pas été offert avant la Pentecôte, on peut l'accorder, mais les autorités citées ne nous semblent pas exiger davantage.

Le prêtre excommunié peut-il célébrer validement la Messe ? Une importante dissertation historique répond à cette question : plusieurs anciens docteurs l'ont résolue négativement, et la théorie de la procuration donnée par l'Église devrait entraîner cette conséquence ; néanmoins l'A. se rallie à la doctrine à présent commune de la validité, en se basant sur ce que le prêtre excommunié est encore en quelque façon ministre de l'Église. Il faut avouer cependant que la chose est autrement simple, si au lieu de la procuration de l'Église on invoque la puissance conférée dans le sacrement de l'Ordre, en vertu duquel le prêtre est l'instrument physique du Christ.

Digitized by Google

Pour la causalité des sacrements, notons-le ici par occasion, l'A. se rallie au sentiment du card. Billot et défend comme lui, la notion strictement thomiste de la transsubstantiation (Eluc. L). D'autres thèses importantes par ex. sur la valeur « ex opere operato » du sacrifice, qui varie avec l'intensité de l'offrande et le nombre des fidèles qui offrent avec le prêtre, puis certaines questions concernant les fruits du sacrifice, le stipendium des messes, etc. pourraient prêter matière à quelques réserves : nous ne faisons que les mentionner pour prouver que l'A. n'a omis aucun des aspects de son sujet. Il eût peut-être ajouté à propos une thèse sur la signification de la Messe en tant que reproduisant non seulement le sacrifice, mais aussi toute la vie du Christ, comme l'ont expliqué nombre de commentateurs [1] et de liturgistes. D'ailleurs ces derniers seront satisfaits du livre du P. d. l. T., quand il leur parle de la quasi-concélébration des fidèles, de l'utilité de la communion collective ; et quand il emprunte ses arguments aux anciennes liturgies.

Il fait aussi une part importante aux considérations relatives à l'ascétique et à la vie spirituelle. Signalons, entre autres, l'Eluc. XXXVII « Eucharistia est Sacramentum unionis ad Ecclesiam » où nous trouvons expliquée cette belle doctrine, que l'Eucharistie est source de toutes les vertus qui nous unissent à Dieu et au prochain, lesquelles vertus, à leur tour, sont indispensables à la vie eucharistique : « dum exercentur, opus et res eucharistica agitur » (p. 488). Tous les autres sacrements ont pour terme l'Eucharistie, en particulier le baptême, qui la contient « in voto ». Nous ne voudrions cependant pas insister sur la rémission des péchés dans le baptême au détriment de la naissance à la vie nouvelle (nisi quis renatus fuerit ex aqua...), que l'Eluc. XLVI réserve presque entièrement à l'Eucharistie.

Concluons en répétant que le « Mysterium fidei » se recommande de lui-même aux théologiens spéculatifs, positifs ou ascétiques, aux prêtres et étudiants en théologie, qui, même s'ils ne partagent pas toutes les opinions de l'A., trouveront dans son ouvrage une abondante source d'information, de doctrine, de méditation sur le sacrement et le sacrifice de nos autels. Nous avons mentionné en commençant le caractère esthétique du livre, non seulement en effet il est imprimé avec luxe, mais en outre il est illustré par de belles planches artistiques. Neuf d'entre celles-ci sont des reproductions des chefs-d'œuvre des primitifs flamands (Van Eyck, Thierry Bouts, etc.), une est empruntée à un verrier français (le pressoir mystique, à S. Etienne du Mont). Les Belges ne peuvent être que flattés de voir que le distingué théologien français ait voulu recourir à leur art national pour donner à son œuvre ce splendide décor.

D. RAPHAEL PROOST.

R. P. JANVIER, O. P. *Confér. de N.-D. de Paris. La Vertu de Tempérance* I. Carême 1921. In-8 écu. Paris, Lethielleux, pr. 8 fr.

L'exceptionnelle rapidité avec laquelle s'est répandu le présent volume — arrivé presqu'immédiatement à une 2e édit. — prouve à quel point les consciences se sont senties touchées. Symptôme social consolant, s'il est vrai que la guérison

1. Cf. de Moreau, *Les explications allégoriques et réalistes des cérémonies de la messe*. N. Rev. théol. 1921.

Digitized by Google

commence pour le malade, le jour où celui-ci reconnaît son mal et écoute son médecin.

Le mal le plus signalé de notre société d'après guerre est bien le débordement scandaleux de toutes les formes de la sensualité.

Le remède qui seul la peut guérir est dans cette morale chrétienne dont le P. J. expose éloquemment, en la matière, les caractères et les ressources vives : exigences inflexibles en face des maximes licencieuses du monde, et sens indulgent des concessions nécessaires à la nature humaine ; modération des préceptes imposés, et hauteur des conseils simplement proposés ; doctrine enfin qui essentiellement s'appuie sur une grâce, et devoirs qui s'accompagnent d'un secours surnaturel donné à la volonté en ses luttes contre la convoitise.

Le conférencier de N.-D. n'a pas épuisé son sujet ; voici sous quels aspects il l'a magistralement traité dans le présent *Carême :* La tempérance considérée comme modératrice : de la vie humaine ; des plaisirs.—Ses formes : l'abstinence ; la chasteté ; la virginité. — Son rapport avec la beauté morale. — Les vices opposés : les excès de table ; l'alcoolisme ; l'impureté ; la profanation du mariage. — La souffrance expiatrice du Cœur de Jésus dans sa Passion. — La communion et les joies sensibles. D. M. FESTUGIÈRE.

MICHAELE GODINEZ, S. J. *Praxis Theologiae Mysticae.* Paris. Lethielleux. s. d. In-12. 339 pages, prix :

Le nom véritable de l'auteur de ce traité est Michel Wading ; né à Waterford (Irlande) en 1591, il devint jésuite et fut attaché à la province du Mexique ; de là son nom d'emprunt. Le Père de la Reguera traduisit le traité de l'espagnol en latin. C'est cette traduction que le R. P. Watrigant a rééditée.

L'intérêt qu'offre cet ouvrage est plutôt historique. Dans la longue suite des œuvres ascétiques et mystiques des théologiens de la Compagnie, le traité de G. occupe une place qu'il importait de ne pas laisser tomber en oubli.

La doctrine de l'auteur est claire et sûre. Sa trempe d'esprit est positive Remarquons que son explication psychologique des phénomènes mystiques s'appuie fort sur des comparaisons empruntées à la physique de son temps, et ne les dépasse guère. Comme théologien il a, croyons-nous, le tort de ne pas rattacher la contemplation mystique aux dons du S. Esprit, mais *exclusivement* aux vertus théologales et à la grâce actuelle (p. 95). La valeur de l'enseignement de Godinez lui vient surtout de la sûreté de ses directions pratiques ; c'est principalement à ce point de vue, croyons-nous, que le bénédictin Schram, dans ses *Institutiones theologiae mysticae*, a utilisé le travail présentement réédité. D. I. R.

R. P. MAUR DE JÉSUS. *L'entrée à la divine Sagesse.* Vol. I. *Les trois portes du palais de la divine sagesse.* In-12, 139 p. Louvain, Nova et Vetera 1921. Prix : 3 fr. 50.

Si ce livre, écrit par un Carme du XVII^e siècle, n'avait d'autre mérite que de revendiquer la nécessité absolue du renoncement total pour préparer les âmes à l'union divine, il aurait certes mérité la réédition.

La doctrine de l'abnégation qu'il propose est bien, pour le fond, celle de S. Jean de la Croix dans la *Montée du Carmel* : les portes qui donnent accès au palais de la divine Sagesse sont le dépouillement des sens, de la mémoire, de l'intelligence, des passions et des mouvements les plus secrets de la nature. Le saint et vénérable auteur expose son enseignement sous forme de dialogue entre le solitaire et le disciple. La manière d'écrire est austère et peu imagée. S. Jean de la Croix est incontestablement plus vivant, plus entrainant, plus puissant ; mais le présent volume contient assurément une doctrine claire, sûre, concrète qui ne prête pas à l'exaltation mystique et tend à conduire l'âme à l'oraison parfaite.

Digitized by Google

Dans une remarquable et très sympathique introduction, nous sommes heureux de voir rappeler par le R. P. Pascal du T. S. S., auteur de la réédition, que seul, l'amour cause la sainteté. « On n'est pas saint par là même que l'on est austère ; on n'est pas victime par cela seul que l'on souffre... Ce ne sont pas les bourreaux qui ont fait de Jésus la grande Victime... mais c'est l'amour de son cœur qui a fait de l'infâme gibet un autel à jamais glorieux. » (p. 18).

Remarquons que l'impression typographique du livre est particulièrement soignée. D. I. R.

L. DEMEURAN. *Le droit canon des laïques d'après le nouveau code.* Paris, Téqui 1919. In-16, VI-251 p. Prix : 5 fr.

A l'usage des laïques qui trop souvent ignorent la législation ecclésiastique, M. D., docteur en droit canon, a publié un petit livre qui les renseignera sur toutes les lois qui les concernent ou qui peuvent leur être utiles.

J LEMAIRE. *Notes sur les Propriétés fondamentales de la Matière. L'Étendue et le Mouvement.* Liége. Soc. industr. d'Arts et Métiers, 1921, 55 p.

Les conceptions actuelles de la science posant en termes nouveaux beaucoup des problèmes de la cosmologie, l'A. de ces *Notes* s'efforce de mettre en contac les principes de la philosophie traditionnelle avec quelques-unes des thèses les plus récentes de la physique. A propos de l'*Étendue*, du *Mouvement* et de l'*Énergie*, il rencontre les questions fondamentales de la constitution de la matière, de l'objectivité de l'étendue, des causes du mouvement local. La « contraction » de Lorentz et la « relativité » d'Einstein viennent, bien entendu, documenter la discussion.

Sans nous permettre de juger certaines solutions, singulièrement neuves, — que l'A. ne propose d'ailleurs qu'à titre hypothétique — nous nous plaisons à reconnaître dans ce travail le mérite d'une pensée très pénétrante et originale.

Le distingué prof. de Malines annonce d'ailleurs (p. 41) qu'il reprendra bientôt, et d'un point de vue plus général, les questions abordées ici.

D. MAURICE FESTUGIÈRE.

EDM. VANSTEENBERGHE. **Le Cardinal Nicolas de Cuse (1401-1464). L'action, la pensée.** Paris, Champion, 1920, 8° XIX-507 pp. Frs 35.

Le biographe du célèbre Cardinal de Cuse devait être un historien, doublé d'un théologien. Grâce à une documentation aussi complète que possible, à l'examen critique et à l'étude des travaux nombreux publiés depuis 75 ans surtout en Allemagne, grâce à un commerce intime avec la pensée du théologien humaniste, canoniste et mystique, M. l'abbé Vansteenberghe nous a donné un travail de haute valeur, qui nous permet de suivre l'étudiant de la Moselle dans sa formation scientifique si solide, dans ses relations religieuses, politiques et sociales au milieu d'un monde qui agite et discute les problèmes les plus délicats de la constitution de l'Église, de la réforme de l'Église et de l'Empire. D'abord attaché au Parti Conciliaire, Nicolas embrasse ensuite la cause du pape et devient le grand défenseur d'Eugène IV qu'il fait triompher. Devenu Cardinal, Nicolas est l'âme du mouvement réformateur ; jamais légations n'ont été plus étendues et mieux remplies que celle de 1450 à 1452. Sa marche à travers l'Autriche, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique est celle de la réforme cléricale et monastique. Pour nous bénédictins, Nicolas de Cuse est une personna-

Digitized by Google

lité marquante dans l'histoire des réformes du XV^e siècle ; c'est grâce à lui que l'union de Bursfeld parvient à s'implanter et c'est par lui que l'observance monastique reprend possession d'une foule de cloîtres. Cette grande légation a fait l'objet de travaux spéciaux ; on constatera facilement que M. Vansteenberghe n'a rien négligé pour grouper tous les actes accessibles qui s'y rapportent et donner ainsi une idée juste de l'activité prodigieuse du Cardinal. Son travail est remarquable par son érudition. Depuis cette publication J. Gessler a édité quelques textes nouveaux sur le séjour à Hasselt, 11 oct. 1451 (*Leodium* 1921, pp. 62-65). L'épiscopat de Nicolas à Brixen n'est pas traité avec moins de science et de soin. Cet exposé net et solide constitue un des chapitres les plus intéressants de l'histoire religieuse et politique du XV^e siècle.

Le Penseur a exercé une grande attraction sur l'auteur de ce livre ; c'est que le cardinal de Cuse est un esprit si éveillé, un humaniste si docte, un philosophe si éclectique, un théologien si au courant de la littérature patriotique et scolastique, si indépendant dans sa doctrine, et en même temps si mystique dans son ascension continue vers Dieu et dans son union intime à l'Homme Dieu. Un travail spécial de l'auteur nous a fait connaître le commerce épistolaire qu'il entretenait avec les Bénédictins de Tegernsee et de la réforme de Melk sur des questions ascétiques et mystiques. M. Vansteenberghe a analysé et résumé avec netteté les doctrines philosophiques et théologiques de Nicolas de Cuse ; il a parfaitement situé cet écrivain dans l'histoire de la science religieuse, il en a fixé d'une façon nette la caractéristique. La partie doctrinale du volume n'est pas moins remarquable que la partie historique : La partie bibliographique, particulièrement soignée, est appelée à rendre de précieux services à quiconque s'occupe de l'histoire religieuse, politique et littéraire du XV^e siècle. Sans doute on pourrait parfois demander quelques aperçus sur des sujets que l'auteur suppose assez connus, mais il est des limites qui s'imposent.

D. U. BERLIÈRE.

Ludw. von Pastor. **Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des M. A.** Mit Benutzung des Päpstlichen Geheim-Archivs und vieler anderer Archive bearbeitet. Fribourg en Brisgau, Herder, 1920.
t. VII. *Pius IV (1559-1565)*. gr. 8°, XL-706 pp.
t. VIII. *Pius V (1566-1572)*, gr. 8°, XXXVI-676 pp.

L'œuvre monumentale du professeur Pastor, arrêtée momentanément par la guerre mondiale, reparaît avec deux volumes aussi importants qu'imposants. L'auteur est arrivé à la pleine maturité de son talent et il domine son sujet avec une maîtrise remarquable. Un commerce de longues années avec les Archives et la Bibliothèque Vaticanes, des explorations longues et nombreuses dans les principaux dépôts de l'Europe, une connaissance approfondie de tout ce qui a été publié sur le XVI^e siècle, l'ont mis à même de présenter un tableau, complet de l'histoire de la Papauté et de la renouveler partiellement. Les deux volumes parus en 1920 ne comprennent que deux pontificats, ceux de Pie IV (1559-1565) et de Pie V (1566-1572), mais en ce court espace de temps que de faits marquants ! Pie IV mène à bon terme le Concile de Trente, qui assure la réforme catholique et lui donne



Digitized by Google

une base solide et durable ; Pie V sera le pape réformateur, dont l'action vigoureuse donnera une impulsion énergique à la restauration de la discipline ecclésiastique et au maintien de la foi catholique. Ce qu'il faut admirer surtout dans l'œuvre de Pastor, c'est l'art avec lequel il groupe les faits ; c'est l'aisance avec laquelle il démêle les intrigues et expose les événements pour les ramener à l'unité, c'est l'heureuse distribution des matières, c'est la clarté de son style, qui font d'un travail d'une érudition prodigieuse, une lecture agréable et bienfaisante.

Élu à la suite d'un conclave difficile, comme tant d'autres à une époque où le Siège de Pierre était le point de mire des convoitises des Princes, Jean-Jacques Médici, qui jusque-là n'avait guère envisagé que les avantages d'une carrière brillante, mais se distinguait par sa bonté accueillante et par sa charité, eut le mérite de briser le népotisme politique, qui avait été si funeste à ses prédécesseurs. Le procès des Carafa fut une vengeance terrible, mais dont le coup porta. S'il n'oublie pas les siens dans ses faveurs, il eut le bonheur d'avoir pour neveu celui qui fut S. Charles Borromée, et qui devait excercer sur son oncle l'influence la plus heureuse. Charles fut l'âme du pontificat de Pie IV, et c'est à lui que le pontife dut la gloire et le mérite d'avoir repris et mené à bon terme les travaux du Concile de Trente.

Ce qu'il en coûta au pape pour reprendre ce Concile et le terminer à Trente, ce qu'il fallut de diplomatie pour triompher des résistances de l'Empereur, de l'intransigeance de Philippe II, des craintes de François II, les pages si nourries de Pastor le disent avec toute l'ampleur désirable. C'est un enchevêtrement de négociations, d'intrigues, de résistances, de menaces, de délais, dont l'auteur sait faire sortir avec adresse le fil conducteur de son récit. Et quand le Concile peut enfin s'ouvrir, que de difficultés, que d'arrêts dans les discussions, de sujets délicats qui offusquent la susceptibilité des princes ou font l'objet de leurs réclamations, pour concilier les tendances romaine, gallicane et espagnole : questions de la continuité du Concile, de la résidence des évêques, communion sous les deux espèces, réforme de la curie, de l'Église et des princes, où Gallicans et Romains sont aux prises. Plus l'opposition s'annonçait menaçante, plus il importait de tenir ferme pour achever l'œuvre et ne pas la laisser s'éterniser. Le pape urgea la marche des travaux et le Concile les termina. L'œuvre de la réforme catholique était assurée. Ce fut un moment solennel dans les annales de l'Église. « Saisis de l'importance du moment, les Pères du Concile eurent le sentiment que la main de Dieu tournait une page dans l'histoire de son Église ».

Il faudrait ensuite suivre l'action de la Papauté dans l'approbation des décrets du Concile, dans leur acceptation dans les différentes contrées, dans les relations du pontife avec les principaux États, avec la France de Catherine de Médicis, avec l'Angleterre d'Élisabeth, avec l'Écosse de Marie Stuart, avec l'Espagne de Philippe II ; il faudrait suivre Pie IV dans l'administration de ses États, dans la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts ; c'est le dernier des papes de la renaissance, mais il annonce le premier des papes de la restauration catholique.

Digitized by Google

C'est bien la main de Dieu qui au milieu des intrigues ordinaires des conclaves, influencés par les factions politiques. fait sortir de l'urne le nom du cardinal Ghisleri, du pauvre petit étudiant de Bosco, entré plus tard dans l'ordre de S. Dominique : Charles Borromée avait apporté dans la balance tout le poids de son influence. Pie V fut avant tout pape, gardien de la foi et de la discipline. Pleinement conscient de la Mission qui lui incombe, il entend mettre ordre aux abus qui troublent l'État et l'Église ; il n'aura pas, pour les œuvres d'art l'enthousiasme de ses prédécesseurs, parfois trop séculiers dans leur attitude, mais il les voudra, comme les lettres, au service de l'Église, sans détriment de la foi et des mœurs.

La grande œuvre, c'est l'application des décrets de Trente, et il l'entreprend avec une énergie qui ne défaille jamais : réformes du collège des cardinaux, de la curie, du clergé romain, du monde chrétien ; établissement de séminaires, instruction chrétienne du peuple, droit de patronat des princes. Le relèvement de la discipline au sein des ordres religieux préoccupe vivement le pontife : les anciens ordres sentent son action, les ordres mendiants ne lui échappent pas et la Compagnie de Jésus elle-même se voit menacée dans sa constitution.

Les regards du pontife ne rencontraient guère autour de lui qu'un monde troublé : le protestantisme menaçait l'Italie, il fallait arrêter sa marche ; la doctrine de Michel Baius compromettait la pureté de la foi, il fallait en prévenir les funestes effets. En Espagne Philippe II s'était constitué le défenseur de la foi catholique, mais sa conception de l'Église d'État était un danger pour l'autorité pontificale et pour la liberté de l'Église. Les Pays-Bas, soulevés contre l'Espagne, menaçaient d'être submergés par le protestantisme, considéré comme l'adversare national du despotisme espagnol, et la France, divisée par les guerres religieuses, avait besoin d'être soutenue dans la population restée fidèle à la foi de ses Pères, mais subissant encore les désastreux effets de Grand Schisme et de la Guerre de Cent ans. L'Angleterre détachée de l'Église, l'Écosse livrée à l'hérésie causent de grands soucis au pape, dont l'action fut inefficace. Dans leur ensemble les pays du centre de l'Europe réclament sa vigilance ; l'œuvre de la restauration catholique ne s'y opérera que lentement. La Pologne est en grande partie sauvée pour l'Église, et si S Charles exerçait avec fruit son ministère pastoral dans une partie de la Suisse, l'autre se trouvait encore dans un assez triste état.

Cependant l'Islam menace l'Europe chrétienne, Pie V crée la Sainte Ligue, au prix de quels efforts, on le sait, mais la victoire de Lépante vient couronner ses efforts, encore que la politique égoïste des princes dût anéantir une partie de ses résultats. Lorsque Pie V s'éteignit, le 1er mai 1572, l'Église perdait un grand pontife, elle avait gagné un Saint. qui ouvrit une nouvelle période dans son histoire. Le professeur Pastor a renouvelé la vie de Pie V ; désormais on le connaît, non plus par des récits copiés par ses biographes successifs, mais par les documents. Et quelle richesse de documentation dans ce volume massif, mais superbement charpenté, digne de son prédécesseur. C'est l'arsenal où viendront puiser tous ceux qui auront à étudier l'histoire religieuse et politique du XVIe siècle.

D. U. BERLIÈRE.

Digitized by Google

Z. G. Villada, S. I. **Catalogo de los codices y documentos de la catedral de Leon.** Madrid, Imprenta clasica 1919. In-8° 264 p. et 13 pl. phototyp. Prix : 12 pes.

Les manuscrits de la cathédrale de Léon, sans être très nombreux, sont importants aussi bien par leur âge que par leur contenu. Ils ont été décrits en 1888 par R. Beer et E. D. Jimenez. Le P. Villada vient d'en donner un nouveau catalogue plus complet et plus correct. En effet le catalogue précédent omettait la description non seulement des 11040 documents, dont plusieurs très anciens, conservés aux archives, mais encore des manuscrits 41-53 (le ms 52 est du XII^e s., les autres du XV^e ou XVI^e) et des fragments 9-20 (l'âge du fr. 10 est malheureusement oublié, pour les fr. 13-20, le P. Villada se contente de dire qu'ils sont en arabe).

Il est difficile dans un catalogue d'identifier tous les traités et de renvoyer à une bonne édition. Le P. V. a fait un effort méritoire dans ce but et nous ne lui reprocherons pas de n'avoir pas toujours réussi. Voici quelques renseignements supplémentaires. Le ms 6 (Bible de l'an 920) contient f. 204 le commentaire du Ps.-Théophile aux 4 Evang. (éd. *Bibl.S. Patr.* Paris 1575, V, p. 169-192) précédé du prologue. Le ms 8 (antiphonaire) contient des prologues qui ont été édités par D. Férotin *Liber mos. Sacram.* c. 916-921 et étudiées au point de vue rythmique par W. Meyer, *Nachrichten der K. Ges. d. Wiss. zu Göttingen*, (phil.-hist. Kl.) 1913 p. 104 et suiv. La partie juridique du ms (palimpseste) 15 est l'objet d'une longue description à laquelle on peut ajouter que la loi de Theudis a été éditée dans *MGH. Leges Visig.* p. 467-469. La partie biblique a été plus négligée et mérite cependant un examen minutieux. D'abord les feuillets bibliques sont indiqués par S. Berger, *Hist. de la Vulg.* p. 384 d'une façon incomplète et inexacte. Villada omet aussi les débris du ms biblique qui se trouvent avant le f. 1 et avant le f. 6. Sans compter ces débris il y a 78 feuillets du ms actuel qui répondent à 42 feuillets du ms primitif. L'identification des textes est plus difficile ; voici les livres représentés dans le palimpseste [1] : Lévitique (f. 53, 22), Nombres (30, 78, 144), Deutéronome (21, 29, 9, 23), Juges, Ruth (6), I (125) et II Paralipomènes (54, 141), Apocalypse d'Esdras [2] (8), Isaïe (85, 62, 61), Jérémie (72, 133, 40), Ézéchiel (174, 17), Daniel (38, 39), Osee [3] (150, 149), I (45, 14, 110) et II Machabées (48), Actes (37, 120), Romains (12), II Corinthiens (77), Galates (69), Jacques, I Pierre (182), I Jean (117). Les feuillets proviennent donc d'une Bible complète, de la Bible la plus ancienne que nous ayons. Beaucoup moins volumineuse que l'Amiatinus avec ses 1029 feuillets, elle n'avait qu'un peu plus de 300 feuillets. Il serait bon de vérifier si les signatures des quaternions n'ont pas été conservées et de déterminer peut-être ainsi l'ordre des livres. Quant au texte, je puis dire qu'il est ancien et intéressant pour les

1. Les feuillets du ms biblique ont été pliés en deux pour former le nouveau ms. Je n'indique qu'un seul des deux feuillets conjugués. J'omets les feuillets 1-5 qui sont trop mutilés.

2. Le palimpseste de Léon est le plus ancien ms de cet apocryphe. Cf *Rev. Bén.* XXXII (1920) p. 45.

3. S. Berger a lu f. 156 (qui est le f. conjugué de 149) le titre courant < COL > OSCENSES, en réalité il y a OSEE PROF.

Digitized by Google

Machabées et les Épîtres catholiques, mais qu'il est Vulgate pour tout le reste. Notons encore pour l'épître aux Galates la présence du prologue marcionite et du sommaire *Quia non ab hominibus* qui se trouve dans la plupart des Bibles espagnoles.

Le ms 22 est important à plus d'un titre. Il n'est pas daté de 839 (ainsi Beer et Villada), mais il est du IX^e siècle. Les 4 derniers ff. sont tout ce qui nous reste d'un autre ms plus ancien (peut-être du VIII^e s.) en cursive wisigothique. La profession de foi qui suit les actes du Concile de Cordoue paraît être celle qui est imprimée dans Migne 62, c. 285. Pour les poésies de S Eugène, il était convenable de renvoyer à l'excellente édition de Fr. Vollmer *MGH. Auct. Antiq.* XIV. (De même pour le fragment n. 8). L'extrait *Domni Prosperi* est tiré du *De vita contemplativa* de Julien Pomère l. II ch. 7 (non 8) = Migne 59, 451. Le traité *De arca Noe* a été édité par D. Wilmart *R. Bén.* XXVI (1909) p. 1 ss. et le traité suivant (qui n'est qu'un extrait) *R. Bén.* XXIX (1912) p. 47 ss. Je doute que les paléographes appellent l'écriture du colophon f. 90 (voir pl. 8) « cursive wisigothique ».

Je ne dirai rien des nombreux documents dont l'analyse forme la plus grande partie du volume, sinon que les historiens espagnols y trouveront une mine très riche et les paléographes y pourront suivre l'évolution de l'écriture dans une merveilleuse collection de pièces datées. Puisse le P. Villada nous donner encore de bons catalogues de manuscrits.

DONATIEN DE BRUYNE.

P. MANDONNET et J. DESTREZ, O. P. — *Bibliographie thomiste.* — Le Saulchoir, Kain 1921. — In-8° 116 p. — Prix : 10 fr.

Faciliter l'étude des doctrines thomistes en dressant la liste des publications parues sur ce sujet depuis 1800 jusqu'en 1920, tel a été le but des Auteurs. Des ouvrages antérieurs à 1800, ceux-là seuls ont été retenus qui importaient au point de vue historique ou critique. — Par publications il faut entendre non seulement les livres, mais encore les articles de Revue, et, à propos de tel ou tel écrit, les recensions notables.

Une courte Introduction fait connaître les principes suivis dans la bibliographie ; puis vient un utile abrégé de la vie de S. Thomas, enfin un catalogue de ses écrits. — La bibliographie elle-même est distribuée sous 5 chefs : 1° Histoire de S. Thomas ; 2° Œuvres de S. Thomas ; 3° Doctrines philosophiques ; 4° Doctrines théologiques ; 5° Rapports doctrinaux historiques. De judicieuses subdivisions et une numérotation courante à laquelle renvoient trois bonnes tables (la première d'auteurs, la 2^e d'écrits anonymes, la 3^e de Revues) rendent cette Bibliographie d'un maniement commode. — Quant à son utilité, elle est trop manifeste pour qu'il faille la souligner. — Ajoutons que ce volume est le 1^er d'une « Bibliothèque thomiste » dont le P. Mandonnet a la direction. Faire rayonner davantage S. Thomas en dégageant de ses dernières ombres le foyer même de sa pure lumière, tel est le dessein que poursuit le savant historien ; et nous ne doutons pas qu'il le réalise pleinement.

D. W. DASNOY.

Mgr JANSSENS, O. S. B. **Au Pays du Messie.** Bruges, Desclée, De Brouwer et C^ie, 1921. In-4°, 416 p. Prix : 25 fr.

Ce beau volume, orné de 32 planches photographiques hors texte et de nombreux dessins à la plume, est en même temps un récit de voyage

Digitized by Google

et une œuvre d'art. Achevé en 1914, il dut attendre pour sortir des presses de Saint-Augustin, échappées à la destruction, la fin de la guerre.

Mgr Janssens partit de Bruxelles le 19 août 1912, avec M. l'abbé Jean Janssens, (que Dieu rappela à Lui quelques années après); ils arrivèrent à Brindisi pour s'embarquer sur un bateau de l'ancien Loyd autrichien faisant escale à Athènes. Là ils rejoignirent le pèlerinage français dirigé par les Assomptionistes et prirent place à bord de l' « Étoile » le steamer bien connu, désaffecté depuis la guerre.

Débarqués à Jaffa, les pèlerins firent en voiture le trajet jusqu'à El Latroum, puis, par la voie ferrée, « montèrent à Jérusalem ».

Le séjour des deux voyageurs en Palestine se prolongea jusqu'au 6 octobre. La Judée, la Samarie, la Galilée furent parcourues dans tous les sens. Le choléra qui régnait en Syrie les empêcha de réaliser leur dessein de visiter Damas, Beyrouth et Balbeck, mais ils se dédommagèrent de ce contre-temps par un séjour de deux semaines en Égypte.

Le 24 octobre, l' « Hélouan » où ils avaient pris place à Alexandrie les ramenait en deux jours à Brindisi et, le 27, ils étaient de retour dans la Ville Éternelle.

Si l'on ne connaissait pas le talent d'écrivain du savant secrétaire de la commission biblique, on pourrait s'étonner en lisant ce récit de voyage si bien ordonné, de la facilité avec laquelle l'auteur, sans interrompre par des digressions fastidieuses l'intérêt de la narration, aborde les sujets les plus variés d'histoire, d'archéologie, d'ethnographie, d'Écriture Sainte.

Sans doute, la première préoccupation de l'auteur n'est pas de faire œuvre scientifique, mais plutôt de « communiquer au lecteur quelque chose des émotions si douces et si profondes goûtées au cours de ce pélerinage. »

Ce qui contribue excellemment à réaliser ce but de l'ouvrage et lui fera un gros succès, ce sont ses illustrations. L'évêque de Bethsaïde manie avec une égale dextérité l'objectif et le crayon. En voyage, il saisit d'un œil sûr le côté artistique et pittoresque des pays qu'il parcourt et les fixe sur la pellicule du kodak ou dans le croquis de l'album. Les dessins à la plume et les enluminures qui ornent presque chaque page du gracieux volume sont exécutés avec une délicatesse et une finesse exquises. Ils rendent, à notre avis, beaucoup mieux que les photographies, d'ailleurs très bien choisies, le cachet tout particulier des paysages du Levant. Ces illustrations qui représentent un travail considérable et tout-à-fait original méritent à elles seules les honneurs de la publication. Elles serviront aussi bien que le texte à ressusciter chez ceux qui ont eu le bonheur de visiter la Terre Sainte les impressions bienfaisantes attachées à ces lieux vénérés et la nostalgie attirante et indéfinissable d'une contrée mystérieuse, unique au monde, à la fois privilégiée et maudite, si belle et si triste, si riante et si désolée.

Pour ceux qui n'ont pas encore accompli ce pélerinage, le livre de Mgr Janssens en éveillera le saint désir, si vivace chez les chrétiens des âges de foi, et sera parmi les ouvrages de ce genre, un de ceux qui réussiront le mieux à préparer les voies au pays du Messie.

D. B. DEL MANNO

Digitized by Google

A. Rodin. **Les Cathédrales de France**, nouv. éd. Paris. A. Colin 1921. — In-16, VIII-228 pp. Prix : 12 fr.

La grande édition, précédée d'une longue introduction par Ch Morice et ornée de nombreux dessins, était épuisée. La nouvelle édition, plus modeste, ne vise qu'à rendre accessible au grand public la pensée de Rodin.

Singulier livre, sans ordre apparent. Pages lyriques en l'honneur des Cathédrales, sans en décrire aucune. Notes prises au hasard des visites de l'auteur aux vieilles églises de France. Elles n'ont d'autre but que de faire penser, éveiller notre sensibilité, exciter notre curiosité, nous attacher à l'étude des anciens monuments, vraies gloires nationales. Ne cherchez ni histoire, ni théologie dogmatique ni mystique, ni symbolisme ni archéologie. Livre attachant parce qu'il est riche d'idées nouvelles, d'observations spontanées, originales, profondes.

Pour Rodin, les Cathédrales de France sont des merveilles qui ne seront jamais dépassées : La France n'a rien à envier à la Grèce. Le style gothique est le style éminemment français. Ces monuments s'harmonisent admirablement avec le paysage de la France et son histoire. Ils représentent la force, la raison, le bon sens de cette nation en même temps que son enthousiasme, ses poussées vers le grandiose et l'impossible ; cette liberté et cette audace reunies à la mesure, à un atticisme instinctif, qualités distinctives de la race.

Au point de vue de l'art en lui-même, Rodin ne voit que la masse, les grandes proportions, la silhouette, la lumière et les ombres. Les Cathédrales lui disent autant la nuit que le jour. La nuit lui cache les restaurations; celles-ci sont son cauchemar. Il pardonne parfois aux destructeurs, mais aux restaurateurs, jamais. Pourquoi ? Ils n'y ont rien compris. Le *génial sculpteur* nous montre que tout y est en profondeur, rien en surface ; pas de ligne raide et maigre, mais des plans, des reliefs et des ombres Dans ces ombres, pas de noir cru, mais des lignes enflées et ornées de sculptures ciselées en plein air, accrochant la lumière et tout le colosse nous apparaît vêtu d'élégance, de douceur et de finesse.

L'architecture envisagée sous cet angle spécial amène à une observation surprenante. Que le gothique soit sorti du roman, que celui-ci est la chrysalide de celui là, c'est admis. Mais Rodin trouve que toute la Renaissance, jusqu'au 18me siècle, n'est qu'une « déclinaison » du gothique. J'avoue que le jugement me plaît infiniment. En effet mettant de côté tout ce qui est purement dessin : cintres, ogives, trèfles, quadrilobes, etc., je n'envisage que le relief, le jeu d'ombre et de lumière, je trouve que tel bahut renaissance, tel meuble Louis XV, sont plus gothiques qu'une grande partie de la camelote néogothique.

Mais alors le dédain de tous les intellectuels de la Renaissance pour le style « barbare » n'est pas seulement de l'ignorance et de l'injustice, c'est de la bêtise et de l'inconscience : ce qu'ils admiraient était sorti et vivait de ce qu'ils méprisaient.

Mais ces « artisans » du moyen-âge « si grands que les artistes d'aujourd'hui n'existent pas a côté d'eux », où se sont-ils formés? Comme les Grecs dans l'étude de la nature vivante, non pour la copier ou l'imiter, mais pour

Digitized by Google

en trouver les lois. D'accord ! mais cela n'aide guère celui qui n'a pas l'instinct ou la bosse.

L'inspiratrice de ces merveilles, c'est-à-dire la religion, Rodin ne l'a guère étudiée, cependant il n'en méconnaît pas l'influence et lui consacre quelques pages sympathiques. D. P. ROX.

J. MAROUZEAU. *La Linguistique ou science du langage.* Paris, Geuthner, 1921, in-12°, 188 p. Prix : 7,50 fr.

Témoin de l'idée plus ou moins confuse qu'on a de la linguistique jusque dans les milieux cultivés, l'A. se propose d'en faire connaître l'objet et la méthode.

Il montre que la science du langage n'est pas une science logique, mais une science de faits qui n'a pas à rechercher ce qui aurait dû être, mais ce qui a été. Ces faits de langue sont codifiés par la grammaire descriptive, s'ils appartiennent au présent et par la grammaire historique, s'ils se sont produits dans le passé.

La grammaire historique conduit à la grammaire comparée qui se base sur les ressemblances des différentes langues, pour en déduire leur parenté réciproque. Elle les groupe en familles qu'elle fait remonter à un ancêtre commun. C'est ainsi qu'elle parle d'une famille indo-européenne, dont font partie la plupart des langues modernes de l'Europe comme leurs ascendants. Elle connaît encore, entre autres, la famille sémitique comprenant les langues des cunéiformes, le vieil assyrien, l'arabe, l'hébreu, etc. et la famille finno-ougrienne, à laquelle appartient par exemple le hongrois.

Par delà la grammaire comparée le linguiste entrevoit la possibilité de fixer la grammaire générale qui renfermerait les quelques procédés d'expression communs à toutes les langues. Elle en est encore à ses tout premiers débuts. Par contre, les lois qui régissent toute langue humaine ont déjà pu être dégagées des nombreux faits fournis par les grammaires particulières : historique et comparée. Elles sont phonétiques, psychologiques et sociologiques et déterminent les changements et l'évolution perpétuelle de la langue.

On a voulu demander à la linguistique des renseignements sur la préhistoire ; le résultat a été plutôt maigre.

Un chapitre attrayant sur la lecture des textes, un autre sur l'histoire de la linguistique terminent l'intéressant petit livre que devront lire tous ceux qui s'occupent de langues à un titre quelconque. Il leur fera abandonner maintes opinions vieillies et erronées sur leur langue maternelle et les autres langues modernes et anciennes, et leur en fera saisir la nature autrement profondément que les manuels de grammaire officiels. D. MAYEUL LANG.

---

*De la librairie Lethielleux à Paris.*

J. N. GROU. *Retraite spirituelle sur la connaissance et l'amour de N. S. J.-C.* In-32, 248 p. Prix : 3.40 fr.

P. ROUGNON. *Petit dictionnaire liturgique de musique religieuse.* In-32, 118 p. Prix : 2.00 fr.

L. ROUZIC. *Le contenu de la morale.* 2 vol. in-32, 190 et 212 p. Prix : 4.00 fr.

Mgr LANDRIEUX. *L'histoire et les histoires dans la Bible.* In-16, 112 p. Prix : 2.50 fr.

A. GONON. *Les abîmes du Sacré-Cœur.* In-8, 150 p. Prix : 3.00 fr.

L. PERROY. *Vers l'amour de Dieu.* In-16, 232 p. Prix : 6.00 fr.

S. FEBVRE. *Nos devoirs envers la Sainte Eucharistie.* In-32, 400 p. Prix : 3.75 fr.

Digitized by Google

# LE RECUEIL LATIN DES APOPHTEGMES

On ne s'est guère occupé, depuis la magistrale publication du jésuite Rosweyde [1], des collections latines qui correspondent aux livres V et VI des *Vitae Patrum* [2]. Il reste encore beaucoup à dire sur les manuscrits, en attendant qu'un jeune courage entreprenne, à partir des documents grecs, syriaques, coptes et arabes, la reconstruction de tout le recueil [3]. Dans ce travail, les collections latines fourniraient un point de comparaison fort utile.

L'examen de divers manuscrits latins de cette espèce m'a permis de reconnaître un petit groupe de « sentences » ou apophtegmes monastiques — *sententiae patrum* — qui n'ont point encore rencontré d'éditeur. Elles sont au nombre de trente-six, très courtes, et anonymes ; introduites, pour la plupart, par les mots : *Ait senex, Inquisitus senex... respondit, Aiebant senes,* ou un équivalent. Ce double caractère, extrême brièveté et anonymat, suffit à donner au groupe une physionomie à part dans la vaste littérature des apophtegmes. Ceux-ci sont habituellement attribués à un personnage déterminé, plus ou moins célèbre, et, tout en variant de longueur, possèdent quelque étendue. Les *Sentences* sont, je le répète, des maximes d'une rare sobriété, la concentration d'une pensée spiri-

---

1. *Vitae Patrum. — De vita et verbis seniorum libri X historiam eremiticam complectentes.* Opera et studio HERIBERTI ROSWEYDI, Anvers 1615 (puis Lyon 1617) ; nouvelle édition revisée en 1628. Sur l'importance de cet ouvrage, voir les récentes remarques du P. Hippolyte DELEHAYE dans *A travers trois siècles : l'œuvre des Bollandistes 1615-1915*, Bruxelles 1920, p. 7-22 ; on notera particulièrement ces jugements délibérés du président des modernes bollandistes : « ... cette aurore du bollandisme que fut la *Vie des Pères* » (p. 2) ; « c'est véritablement la pierre fondamentale des *Acta sanctorum* » (p. 16).

2. Je renvoie à la réédition comprise dans la *Patrologie latine*, t. LXXIII, c. 855-1022.

3. Parmi les plus récentes études, soit de simple orientation soit de critique, sur ce sujet, je citerais : C. BUTLER, *The Lausiac History of Palladius*, I, 1898, p. 208-214 ; S. VAILHÉ, dans *Échos d'Orient*, V, 1901, p. 39-46 ; M. CHAINE, dans *Mélanges de la Faculté Orientale de Beyrouth*, V, 1912, p. 541-569 ; F. NAU, dans *Revue de l'Orient chrétien*, XVIII, 1913, p. 208-212 ; P. NIKITIN, dans *Viz. Vremenik*, 1915-1916, p. 127-176 (dissertation en russe sur « le Paterikon grec de Scété », cf. *Byzantinische Zeitschrift*, XXIII, 1914-1919, p. 455) ; A. H. SALONIUS, *Vitae patrum*, Lund, 1920. Parallèlement, on devra tenir compte des textes qui accroissent désormais les matériaux déjà réunis par Rosweyde, Cotelier et Zoega : avant tout, la collection syriaque d'Anan-Isho, éditée par le P. BEDJAN (Paris 1897), et de nouveau, avec traduction anglaise, par W. BUDGE (Londres 1904) ; et la collection grecque du manuscrit *Coislin 126* de la Bibliothèque Nationale, partiellement imprimée et traduite par F. NAU dans la *Revue de l'Orient Chrétien* de 1907 à 1913 (volumes XII-XVIII).



Digitized by Google

tuelle qui ne redoute pas de paraître elliptique, si elle n'est pas toujours vraiment profonde. Eu égard au classement de cette littérature, il est naturel de supposer qu'elles représentent un résidu ; tout le reste ayant été disposé en catégories didactiques et selon l'ordre alphabétique des noms des ascètes [1], on s'est trouvé, au bout du compte, avec un reliquat d'étroites formules qui ont ainsi formé, presque mécaniquement, une série supplémentaire et apparemment homogène [2].

Après avoir discerné cet aspect des *Sentences* d'après leur place dans les collections latines, je n'avais aucun doute qu'on les dût retrouver en grec. Elles existent, en effet, substantiellement les mêmes et dans le même ordre, mais avec des interpolations plus ou moins graves, dans un certain nombre de manuscrits du fonds grec de la Bibliothèque Nationale, à Paris [3]. Mon dessein était de les faire connaître parallèlement en grec et en latin. M. l'Abbé Nau ayant publié un texte grec à peu près complet dans son analyse du manuscrit *Coislin 126* (X-XI^e siècle) [4], je me contenterai de donner la version latine, après avoir indiqué les témoins de cette tradition occidentale. Mais ceci ne peut aller sans appeler l'attention sur la

---

1. Nikitin (voir ci-dessus) a bien distingué les trois types des *Paterika* : alphabétique systématique, alphabétique-systématique. Ce dernier est précisément représenté par la grande collection des *Adhortationes* (livres V et VI de Rosweyde), comme il est aisé de le constater ; l'alphabétisme, en particulier, est très clairement sauvegardé dans la recension latine. Le premier chapitre, par exemple, sur la vie de perfection (*De profectu patrum : P. L.*, LXXIII, 855 ; παραίνεσις εἰς προκοπὴν τελειότητος : *ib.*, 852) rapporte en bon ordre des paroles d'Antoine (A), Grégoire (Γ), Évagre (E), Zacharie (Z), Théodore (Θ), Jean et Joseph (I), Cassien (K), Nesterôs (N), Pastor (pour *Poemen*) et Pambo (Π), Sisoïs (Σ), Chamé (Χαμαί) ; suivent, pour finir, cinq dits anonymes ou non identifiés : n^os 19-23 (en réalité, les textes de Cotelier permettent d'en identifier trois).

2. A part la brièveté constante des formules, elle est semblable aux séries anonymes qui achèvent, comme je viens de l'indiquer, chacune des sections des *Adhortationes*. — Je note tout de suite qu'on retrouve deux sentences (n^os XVI et XXXII) dans le petit recueil qui porte le nom de Martin de Dumio (n^os 92 et 93 : *P. L.*, LXXIV, 392), et une troisième (n° XXXIV) dans le dernier chapitre des *Adhortationes* (n° 22 : *P. L.*, LXXIII, 1019). Les différences de rédaction sont telles qu'il faut supposer des traducteurs indépendants.

3. *Gr. 914*, XII^e s., f. 145 v.-147 v ; *917*, XII^e s., f. 90-91 ; *1596*, XI^e s., p. 349-351 ; *1598* ann. 993, f. 175-177 ; *1600*, XI^e s., f. 14-15 ; — *Coislin 126*, X^e-XI^e s., f. 183 v-184 ; *232*, XI^e s., f. 30 ; *282*, XI^e s., f. 97 v-98 v ; *283*, XI^e s., f. 78. — Le manuscrit *Coislin 127*, f. 308, ne présente que le titre de la série originale, peut-être par suite d'une lacune. Ce titre est donné par presque tous les manuscrits (point par le *Coislin 126*) : Ἀποφθέγματα τῶν ἐν ἀσκήσει γηρασάντων πατέρων ὡς ἐν ἐπιτόμῳ τὴν εἰς ἄκρον αὐτῶν ἀρετὴν δηλοῦντα.

4. *Revue de l'Orient Chrétien*, XII, 1907, p. 401-403, n^os 89 à 123. — Les sentences IV et XI manquent dans la rédaction propre à ce manuscrit. Par contre, il en donne une autre (*ib.*, n° 111), dont l'authenticité est assurée par l'accord des témoins de la tradition grecque. Celle-ci, en outre, débute normalement par trois dits anonymes sur les vices qui sont attribués ailleurs à l'abbé Isaïe (cf. *P. G.*, LXV, 181-184, n^os 9-11).

Digitized by Google

ressemblance du contexte général de part et d'autre, et le sujet requiert quelque développement.

Les manuscrits latins qui comprennent des collections d'apophtegmes sont extrêmement nombreux dans les dépôts modernes et constituent une des sections littéraires les mieux fournies, à côté des bibles, des canons, des sacramentaires et des vies de saints. C'est sans doute cette abondance qui détourne de l'examen, outre l'apparente complexité de la matière. Si l'on y prend garde cependant, le compte des témoins anciens ou intacts n'est pas très long, dans la classe des *Vitae Patrum* ; et cette classe est distribuée, de même, en catégories assez nettes, dès qu'on a recours aux exemplaires typiques : vies proprement dites, récits historiques (du genre de l'*Histoire Lausiaque*), apophtegmes.Ces derniers forment principalement un grand recueil qui porte d'ordinaire, d'après son premier chapitre, le titre d'*Adhortationes patrum*, et commence par ces mots significatifs : « Interrogauit quidam abbatem Antonium, dicens : Quid custodiens placebo Deo ? » Rosweyde, pour garder le plan des premières éditions [1], en a fait ses Ve et VIe livres, et le tout est bien connu, à peu de chose près ; mais on a perdu de vue le cadre primitif, à force de transcrire ou d'imprimer ce riche répertoire. Il est donc indispensable, tout d'abord, d'en reproduire la physionomie certaine. Voici, en effet, comment l'ensemble nous a été réellement livré. J'indiquerai plus loin mes sources et les points d'appui de la tradition grecque.

I. Adhortationes sanctorum patrum ad profectum perfectionis monachorum (*Rosweyde v-1*).

II. De eo quod oporteat quidem omni festinatione sectari (*Rosweyde v-2*).

III. De compunctione (*Rosweyde v-3*).

IV. De continentia et quia non solum in cibis sit adsumenda continentia sed etiam in ceteris animae motibus (*Rosweyde v-4*).

---

1. Les éditions elles-mêmes suivent l'usage des manuscrits de la fin du moyen âge. Je remarque déjà le partage des *Adhortationes* en dix-huit « livres » (Pélage) et quatre (Jean) dans le manuscrit de Troyes *716* (Bouhier), XIIe siècle (fol. 1-108). D'autre part, le plan d'ensemble de l'ouvrage de Rosweyde apparaît dans un autre manuscrit de Troyes, n° *655* (Pithou), de même XIIe siècle (fol. 1-197) ; après les Vies d'Antoine, Hilarion, Basile, Malchus, on a successivement les livres désignés par Rosweyde : II (*Historia Monachorum*), III (*Verba seniorum*), IV (extraits de Sulpice Sévère et de Cassien), V-VI (Pélage-Jean, mais ici incomplètement). On peut comparer les trois anciennes éditions typiques que décrit Rosweyde (*Prolegom. XVIII-XX : P. L.*, LXXIII, 64 ss.),

Digitized by Google

V. Relationes diuersae pro cautela quae adhibenda nobis est contra insurgentia in nobis fornicationum bella (*Rosweyde v-5*).

VI. De non possidendo in quo oportet cupiditatem uitari (*Rosweyde v-6*).

VII. Narrationes diuersae ad patientiam et fortitudinem nos aptantes (*Rosweyde v-7*).

VIII. De eo ut nihil per ostentationem fieri debeat (*Rosweyde v-8*).

IX. De eo quod non oporteat iudicare quemquam (*Rosweyde v-9*).

X. De discretione (*Rosweyde v-10*).

XI. De eo quod oporteat semper sobrie uiuere (*Rosweyde v-11*).

XII. De eo ut sine intermissione et sobrie debeat orare (*Rosweyde v-12*).

XIII. De eo quod oporteat hospitalem esse et misericordem in hilaritate (*Rosweyde v-13*).

XIV. De oboedientia (*Rosweyde v-14*).

XV. De humilitate (*Rosweyde v-15*).

XVI. De patientia (*Rosweyde v-16*).

XVII. De caritate (*Rosweyde v-17*).

XVIII. De praeuidentia siue de contemplatione (*Rosweyde v-18 et vi-1*). — *Au point où commence Rosweyde vi-1, les manuscrits insèrent cette note :* Vsque hic de greco in latinum transtulit Pelagius diaconus ecclesiae romanae. Subdita Iohannes subdiaconus.

XIX. De sanctis senioribus qui signa faciebant (*Rosweyde vi-2*).

XX. De conuersatione optima diuersorum sanctorum patrum (*Rosweyde vi-3*).

XXI. Septem capitula uerborum quae misit abbas Moyses abbati Pemenio et qui custodierit ea liberabitur a poena (*Rosweyde vi-4*). — *Au terme du texte imprimé par Rosweyde* (§ 37), *on lit cette nouvelle souscription :* Expliciunt sermones sanctorum patrum interpretati de greco in latinum a diacono Pelagio sanctae ecclesiae romanae et Iohanne subdiacono.

XXII. Correctiones patrum (*Rosweyde vii 44*).

XXIII. Sententiae patrum (*texte inédit*).

I. Ce titre est le seul qui donne lieu à des variantes. Ainsi rétabli, il accorde, je crois, les principaux témoins. Toutefois, je me demande si la rédaction primitive n'offrait pas, au singulier, *adhortatio* (παραίνεσις), comme ci-dessous dans le titre de la collection de Saint-Médard. La suite est exactement conforme au titre grec (voir par exemple *Coisl. 127*, fol. 6v, et comparer l'analyse de Photius, *P. L.*, LXXIII, 852 *b*) ; seul, le mot *monachorum* serait de trop. — Pour en venir au détail, ce titre précis est attesté par les collections de Saint-Martial, d'Albi et de Montmajour (à part, dans cette dernière, de légères modifications : *exortationes*, *profectionis*). On a ensuite : Bobbio (qui omet *sanctorum* et *perfectionis*) ; Saint-Médard (de même, en outre : *liber sermonum uel adhortationis*, ce dernier mot n'étant peut-être qu'un pluriel déguisé) ; Wurzbourg (au lieu de *perfectionis*, *perfectorum*) ; Saint-Florian (le seul des manuscrits anciens qui attribue à s. Jérôme : *adortat(iones ?) sanctorum. patrum perfec(torum ?) monachorum quas de greco in latinum transtulit beatus hieronimus pbr*). Cluny glose sous cette forme : *adhortationes siue exempla beatorum patrum ad profectum et institutionem monachorum huic seculo perfecte abrenuntiantium*. La collection wisigothique, malheureusement, fait défaut.

II. J'ai désormais pour témoins ordinaires du texte : Cluny (avec lequel concourt Saint-

Digitized by Google

Martial), Saint-Médard (avec lequel concourt Albi), Saint-Florian, Bobbio (imparfaitement connu); la collection wisigothique n'est disponible qu'à partir du quatrième titre. — Saint-Médard (Albi) : *Capitulum eo quod*; Saint-Florian : *oportet* (cf. le grec), et *omni hora s.* — Le grec dit : Ὅτι δεῖ.

III. Photius a omis ce chapitre ; il est dès lors en retard d'un chiffre.

IV. Fl : *est adsumenda sed et in* etc.; comparer le grec : ταύτην παραληπτέον ἀλλὰ καί (toutefois Photius répète τὴν ἐγκρατείαν).

V. Fl. : *nobis* omis ; *in nos b. f.* — Le grec est plus synthétique : πρὸς ἀσφάλειαν τῶν... πολέμων.

VI. Med. : *Capitulum de n. ; quod op. et.* Wis : *possidendum ; uitari.* — Grec : ἐν ᾧ ὅτι δεῖ καί.

VII. Med. : *paenitentiam* ; de même, Fl., qui remplace aussi *aptantes* par *coortantes.*

VIII. Med.: *Capitula de eo* etc. Fl. omet ce titre. — Grec : Περὶ τοῦ μηδὲν ποιεῖν πρὸς ἐπίδειξιν.

IX. Fl. : *oportet.* Wis. : *indagari.*

XI. Med.: *Capitula de eo quia.* Cl.: *oportet..* Fl. omet ce titre. — Grec : νήφειν.

XII. Bob., Med., Fl.: *Capitulum ut* ; le grec a περὶ τοῦ et l'infinitif. Fl., de plus, omet *et sobrie.*

XIII. Bob.: *Quod oporteat ;* Fl.: *Quod oportet;* Med.: *Capitulum quod oporteat ;* le grec : Ὅτι... χρή...

XIV. Med. prépose : *Capitulum*, et de même à l'article suivant ; ensuite, il fait défaut, ainsi que Fl. — Wis. ajoute : *cum timore custodienda atque seruanda.*

XVIII. Grec dit simplement : Περὶ διορατικῶν (de même Photius). — Les manuscrits récents modifient habituellement la souscription : *Visque huc* ou *Hucusque... abhinc deorsum Iohannes*, ou simplement *abhinc autem*, *abhinc* (par exemple B. N. *17623*, B. M. *38684*, Châlons *54*, Rouen *1375*, Troyes *716*). — C'est cette note, très probablement, qui a suggéré l'attribution du recueil à s. Jérôme. Les mots « Pelagius diaconus ecclesiae romanae », qui évoquaient presque fatalement le souvenir du moine breton, durent paraître incroyables à quelque ancien éditeur, et la mention « Hieronymus presbyter » beaucoup plus vraisemblable. On rapprochera notamment le titre, déjà rappelé, du manuscrit de Saint-Elorian et celui du manuscrit de Valfroy (B. M. *38684*, fol. 95) : « Capitula adhortationum sanctorum quas de greco in latinum transtulit Pelagius diaconus ecclesiae romanae. »

XIX. Grec : Περὶ σημειοφόρων γερόντων (de même Photius ; *Coisl. 127* omet γερόντων).

XX. Grec dit ἐνάρετον (Photius θεοφίλους) pour *optima*, et omet *sanctorum.*

XXI. Wis. omet *septem*, mot confirmé par le grec; mais celui-ci omet *uerborum.* Certains manuscrits grecs simplifient : Κεφάλαια ζ ἀῤῥὰ Μώσεως πρὸς τὸν ἀῤῥᾶν Ποιμένα (B. N. *gr. 1598*, fol. 177). La remarque qui suit est plus développée : καὶ ὁ φυλάττων αὐτὰ ῥύεται ἀπὸ πάσης κολάσεως καὶ ἀναπαύεται ὅπου ἐὰν κάθηται εἴτε ἐν ἐρήμῳ εἴτε ἐν μέσῳ ἀδελφῶν (B. N. *gr. 914*, fol. 171ᵛ, et *917* fol. 107ᵛ).

XXII. Les manuscrits préposent naturellement : *Incipiunt ;* de même, à l'article suivant. — Dans le grec, ce morceau complète le livre XX (Rosweyde VI, 3) : il manque souvent de titre ou bien est désigné simplement : Περὶ τῶν δώδεκα ἀναχωρητῶν (voir cependant *P. L.*, LXXIII, 1062, n. 5).

XXIII. Cluny ajoute *sanctorum.* Pour le grec, voir ci-dessus. — Cluny et Saint-Martial ont un *explicit* dont l'authenticité est contestable : *Expliciunt sententiae de diuersis patribus collectae.*

Il s'en faut de beaucoup, malheureusement, que tout ce recueil soit représenté par des exemplaires très anciens. Nos ressources sont minces, à cet égard ; et le plus étrange, à première vue du moins, est que l'immense succès de cette littérature d'édification est précisément responsable de la disparition presque complète des

Digitized by Google

collections formées au début du moyen âge, avant le IXe siècle [1]. Les catalogues suffisent à nous donner une idée de la diminution de notre héritage. Les copies se succédant habituellement les unes aux autres pour des motifs d'ordre pratique, les plus anciennes étaient destinées à périr, à moins de chances extraordinaires. Le même phénomène se laisse observer dans tout le champ de l'hagiographie [2]. Ainsi en est-il également pour les livres liturgiques et les volumes de Règles. Si les manuscrits de la Bible et des conciles ont moins souffert, relativement, de l'action du temps, c'est pour des raisons qu'il est aisé d'apercevoir. Compte tenu des exceptions, l'histoire des bibliothèques médiévales est dominée par ce simple fait qui n'offre rien de mystérieux et dont on pourrait tirer nombre de conséquences : les vieux livres ont été éliminés et remplacés normalement pour satisfaire aux besoins des nouvelles générations [3].

Cinq manuscrits des *Adhortationes*, à ma connaissance, sont antérieurs au IXe siècle. Mais aucun n'est complet. Le plus satisfaisant (son étendue étant certaine), celui de Bobbio (n° 5), ne donne qu'une recension abrégée. De plus, les dates supposées des manuscrits de Cologne et de Wurzbourg sont sujettes à caution. — Je les range selon leur importance littéraire.

(1.) Londres, B. M. *Add. 15350* : deux feuillets doubles (fol. 1 et 121), écrits en une onciale encore naturelle qui peut être de la fin de VIIe siècle ou du commencement du VIIIe [4] ; ces fragments qui forment la couverture d'un cartulaire du XIIe siècle proviennent de la cathédrale de Winchester et restituent deux morceaux des livres XIII et XIV : à savoir XIII § 9-XIV § 1 et XIV § 10-17.

1. Le recueil des « vies des Pères » est déjà mentionné par Cassiodore, *De institutione divin. litterarum*, c. 32 (*P. L.*, LXX, 1147 *d*) ; de même, une référence précise dans le *Decretum* de « Gélase », IV, 4, 2 (éd. Dobschuetz, 1912, p. 42, et cf. p. 275).

2. On n'ignore pas combien sont peu nombreux les recueils de vies de saints antérieurs au IXe siècle (cf. *Analecta Bollandiana*, XXIX, 1910, p. 5 ss.). Ceux même qu'on attribue, avec plus ou moins de raison, au VIIIe siècle, sont, je crois, de la période carolingienne.

3. Ceci n'empêche ni que les gens du moyen âge aient pris grand soin de leurs livres, ni non plus que nos pertes aient été beaucoup accrues par suite des incendies, des guerres ou du vandalisme moderne. — Je ne puis manquer cette occasion de rappeler au lecteur les spirituels « essais » de S. R. Maitland, intitulés *The dark Ages* (1844 et 1845, 3e éd. 1888). Ce sont des pages vivantes et qui n'ont pas vieilli, les plus persuasives peut-être qui furent jamais écrites sur la culture littéraire du moyen âge, le respect qu'on professait alors pour le livre, les difficultés qu'on dut surmonter pour transmettre le flambeau. L'enthousiasme intelligent de Maitland est d'ailleurs soutenu par une connaissance remarquable du passé, histoire et littérature.

4. Cf. *Catalogue of ancients Manuscripts in the British Museum*, 2e partie, 1884, p. 62.

Digitized by Google

(2.) Cologne, Chapitre *165*, 118 feuillets, en une semionciale qui serait du VIe ou du VIIe siècle [1] : les dix premiers livres, jusqu'à X § 68, sans titres ni divisions.

(3.) Bruxelles, B. Royale *1221 (9850-52)*, fol. 5-107 : l'un des témoins du texte de Rosweyde, manuscrit oncial fort connu, daté 695-711 et localisé à Saint-Médard de Soissons [2] : livres I-XV§39 [3].

(4.) Wurzbourg, Université, *Mp. th. qu. 30*, 76 feuillets : ancien manuscrit de la Cathédrale en minuscule anglo-saxonne du VIIIe siècle [4] : livres I-XXI § 4 [5].

(5.) Milan, Ambrosienne *F. 84 sup.*, 153 feuillets : manuscrit de Bobbio rédigé en onciale vers le début du VIIIe siècle : extraits des livres I-XXI, suivis du livre XXIII [6].

Le IXe siècle a produit plusieurs manuscrits qui nous ont été conservés. Le plus célèbre est la collection de Saint-Florian (Bruxelles *8216-8218*, fol. 62r-148v), employée encore par Rosweyde [7] et datée de l'an 819 [8]. Il prend fin au livre XV § 16 [9].

Ensuite les matériaux abondent, mais de différente qualité. Il vaudrait peut-être la peine d'en faire l'inventaire complet. J'ai distingué trois collections qui, rejoignant le manuscrit de Bobbio, d'une part, et, de l'autre, la tradition grecque, permettent de délimiter l'authentique recueil des apophtegmes dans sa forme latine. Il doit en subsister d'autres encore, semblables. Celles-ci suffiront au présent dessein :

(1.) Paris B. N. *5387*, 191 feuillets [10] (30 × 20) : manuscrit de

---

1. Cf. Ph. JAFFÉ et W. WATTEMBACH. *Ecclesiae metropolitanae Coloniensis codices manuscripti*, 1874, p. 65.

2. Voir la bibliographie rassemblée par P. LEHMANN *ap.* L. TRAUBE, *Vorlesungen und Abhandlungen*, I, 1909, p. 178 (n° 27) ; ajouter : PITRA, *Analecta sacra*, II, 1884, p. 624-634, 649 sq., et facs. n° 2 ; *New Palaeographical Society*, 2e série, 1904. pl. 28-29 ; *Revue bénédictine*, XXII, 1905, p. 12 ss. ; F. STEFFENS, *Lateinische Paläographie*, 2e éd. 1909, pl. 29 a.

3. L'influence de cette collection incomplète paraît avoir été grande. Je la retrouve exactement, au même point d'arrêt, dans B. N. *9729* (fol. 82r-153v), IXe siècle, de Saint-Martin de Tours (primitivement terminé à XV § 21), et *Acq. 697* (fol. 158v-242)v, XIIe siècle, du Chapitre d'Albi.

4. Cf. J. A. OEGG, *Versuch einer Kurographie von Würzburg*, I, 1808, p. 440-443 ; A. PONCELET, *Analecta Bollandiana*, 1913, p. 425 sq.

5. C'est-à-dire Rosweyde VI, 4 § 4.

6. Voir la description d'A. REIFFERSCHEID, *Bibliotheca patrum latinorum italica*, II, 1871, p. 97 sq. ; E. CHATELAIN, *Uncialis scriptura*, 1901, pl. XLI, 1 ; E. H. ZIMMERMAN, *Vorkarolingische Miniaturen*, 1916, pl. 17 et 18.

7. *Prolegomenon XXIV : P. L.*, LXXIII, 80 *a*.

8. Cf. *New Palaeographical Society*, 2e série, 1904. pl. 31.

9. J'indiquerais encore pour cette époque : Chartres *5*, fol. 196-243 (collection brouillée) ; Orléans *338*, fol. 275-290 (extraits en désordre) ; B. N. *9729* (voir plus haut).

10. En fait, la numérotation moderne a laissé hors de compte huit feuillets : après 7, 43, 75, 134, 135, 148, 179 respectivement. A l'état complet, le manuscrit devait avoir 208

Digitized by Google

Colbert, assigné, sans autre remarque, au IXe siècle par le catalogue de 1744 et de même, récemment, par les Bollandistes [1]. Je n'ai pas été peu surpris de constater que ce beau volume, privé seulement de son premier cahier, était, d'un terme à l'autre, l'œuvre d'une main wisigothique fort experte [2]. Il a pu d'ailleurs être écrit en deçà des Pyrénées, en quelque lieu de la province de Narbonne. Diverses notes de la dernière page (fol. 189r), maintenant presque illisibles [3], favoriseraient cette hypothèse; car on y retrouve le style continental du Xe siècle. Mais l'aspect ne diffère pas sensiblement de celui des produits authentiques de l'école de Tolède. Rapproché des modèles réunis par Ewald et Loewe [4], sa date paraît être la fin du IXe siècle. Il reproduit exactement, lacunes à part, le recueil que j'ai présenté; dans son état actuel en effet, il est privé des livres I et II, par défaut du cahier initial, et, à la fin, du texte des vingt-quatre premières *Sentences*, par l'arrachement d'un feuillet (entre 188 et 189) [5]. En dépit de ces pertes, la collection wisigothique de la Bibliothèque Nationale, homogène et nette, reste notre meilleure garantie pour l'établissement du recueil latin des apophtegmes; j'oserai même avouer que, sans son secours, toute cette question littéraire m'aurait échappé.

(2.) Paris B. N. *Acq. 1491* : manuscrit clunisien de plus de huit cents pages, « un très remarquable monument de l'art des enluminiers du XIe siècle » [6] et, en même temps, un répertoire complet d'ascèse monastique, comprenant, outre le recueil des *Adhortationes*

---

feuillets, distribués en vingt-six cahiers (signés). — Les deux derniers du compte actuel sont étrangers au manuscrit; ils ont été empruntés à un antiphonaire de la messe en notation aquitaine du XIe siècle (fol. 190 : partie du trait « Qui habitat in adiutorio altissimi » pour le premier dimanche du carême; fol. 191 : messe « Esto mihi », R. « Iubilate domino », Of. « Benedictus es domine » avec les versets, Co. « Manducaverunt »).

1. *Catalogus codicum hagiogr. lat. B. N. Parisiensis*, II, 1890, p. 464.

2. C'est donc encore un livre qui doit être ajouté au groupe wisigothique détaillé par L. Delisle, *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie*, 1880, p. 53. J'en connais il est vrai, plusieurs autres.

3. J'ai lu seulement ceci : *hic est liber dotisule* (?). On aperçoit en outre une note wisigothique qui doit être contemporaine de la rédaction principale, bien que d'une autre main; malheureusement, la lecture est très incertaine : *mater*..... *ancilla xpi* | *xx annos auitat in anc celam*. Le livre aurait donc appartenu d'abord à une moniale, abbesse plutôt que recluse.

4. *Exempla scripturae visigoticae*, 1883; à rapprocher surtout le n° XIX (*Tolet. 10, 25* de Madrid) de l'an 902.

5. Il y a, en outre deux lacunes dans le livre XI, entre les feuillets 86 et 87, et les feuillets 88 et 89. Toute cette partie (cahiers XII, XIII et XIV) a été bouleversée : il faut lire à la suite : 83-86, 77-81, 87-91, 82, 92-99.

6. Cf. L. Delisle, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale : fonds de Cluni*, 1884, p. 204.

Digitized by Google

et ses compléments : les *Dialogues* de saint Grégoire, l'*Histoire Lausiaque* fondue avec l'*Historia Monachorum*, et les *Vies* des plus illustres moines, saint Antoine, saint Pachôme etc.[1] Ce « corpus », en effet, doit être démembré pour être intelligible. Les *Adhortationes*, qui en forment le centre (p. 390-636), donnent juste le moyen de contrôler la collection wisigothique. Le manuscrit suivant rend le même service, conjointement.

(3.) Paris B. N. *5564*, fol. *7-128* : manuscrit de Saint-Martial de Limoges, composé au XII^e siècle. L'accord de ce témoin avec les deux précédents est parfait, détails à part.

Nous tenons donc la longue série des vingt-trois livres, bien assurée par le concours des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. La publication de Rosweyde garde sa valeur pratique, puisque nous retrouvons aussi, sans changement notable, la traduction latine faite à Rome, vers le milieu du VI^e siècle, par le diacre Pélage et le sous-diacre Jean, — les mêmes personnages, en effet, qui devinrent papes l'un après l'autre et sont connus dans l'histoire comme Pélage II (555-560) et Jean III (560-563). Mais le travail de ceux-ci apparaît désormais dans sa continuité et sans cassure (livres I-XXI); et il se présente achevé, avec deux suppléments (livres XXII et XXIII), qui sont, en toute vraisemblance, l'œuvre d'un rédacteur contemporain, soucieux de communiquer entièrement au monde latin la tradition grecque qu'on connaissait à Rome. Si ces suppléments ont été omis le plus souvent au cours du moyen âge, on devine que c'est surtout la faute de l'*explicit* qui marquait la part des deux principaux traducteurs.

Ce simple raisonnement est soutenu, premièrement, par la présence des *Sentences* (livre XXIII) au terme des extraits qui composent la collection de Bobbio. On atteint de la sorte le commencement du VIII^e siècle, et la marge n'importe plus qui séparait la collection wisigothique de la version romaine. Parallèlement, la collection de Bobbio, en omettant les *Correctiones* (livre XXII), manifeste son caractère de recension abrégée ; cette omission demeure sans conséquence, auprès de l'assurance obtenue que les *Sentences* font partie de l'ancien recueil.

En second lieu, le témoignage des manuscrits grecs constitue un argument invincible. Il est vrai, ceux que j'ai pu interroger (une douzaine)[2] sont très divers et, pour la plupart, plus complexes

1. Voir le détail *ib.*, p. 200 ss. (n° *114*).

2. Bibliothèque Nationale *Gr. 914*, XII^e siècle ; *916*, XI^e s. ; *917*, XII^e s. ; *1596*, XI^e s. ; *1598*, de l'année 993 ; *1600*, XI^e s. ; — *Coisl. 126*, X^e-XI^e s. ; *127*, XI^e s. ; *232* XI^e s. ; *282*, XI^e s. ; *283*, XI^e s. Il serait trop long d'en faire ici l'analyse.

Digitized by Google

que le texte latin [1]. Mais, les indications de Photius aidant [2], on parvient à les départager et ramener à l'unité. Le recueil grec commun qui se cache derrière les manuscrits du moyen âge byzantin pourrait être ainsi décrit :

1° vingt groupes d'apophtegmes sur les différents aspects de l'ascèse monastique (livres I-XX du recueil latin) ;

2° un appendice du vingtième groupe mettant en scène douze anachorètes et rapportant leurs observances spirituelles (livre XXII du recueil latin) ;

3° les brefs apophtegmes anonymes des ascètes émérites (livre XXIII du recueil latin) ;

4° un questionnaire sans équivalent en latin, intitulé : Διαλέξεις γερόντων πρὸς ἀλλήλους περὶ λογισμῶν κατὰ πεῦσιν καὶ ἀπόκρισιν, et commençant : Πῶς δεῖ εἶναι τὸν μοναχὸν ἐν τῷ κελλίῳ [3] ;

Quant aux « sept chapitres » de l'abbé Moïse (livre XXI du recueil latin), ils appartiennent sans aucun doute à la tradition grecque, mais en qualité d'élément secondaire et surajouté. Photius ne les mentionne pas ; et de fait, trois manuscrits seulement de la Bibliothèque Nationale leur accordent une place, variable, parmi les autres apophtegmes [4]. De plus, ces manuscrits ne connaissent justement, sous le titre donné, que les § 1-7, toute la suite fixe du latin (§ 8-37) étant réellement un appendice composé de morceaux divers qui débordent l'annonce du titre [5].

---

1. Par exemple, le livre XX, correspondant à Rosweyde *VI-3* (*P. L.*, LXXIII, 1004-1014), offre cette suite dans les manuscrits *914* et *1600* : § 1 du latin ; § 3 ; § 2 (au nom de « Bitimios » au lieu de *Vindemius*) ; § 4-8 ; un dit sur les Scétiotes ὅτι οὐχ ὑπῆρχεν ἔπαρσις ἀνὰ μέσῳ αὐτῶν (à cause de leurs vertus) ; longue histoire du « grand vieillard » qui pendant vingt années reposa sur son séant ; § 9-10 ; dit sur les observances diurnes et nocturnes d'un habitant des κέλλια ; § 11-12 ; longue histoire sur l'ordination d'un évêque par l'archevêque ; sur quoi, l'histoire des douze anachorètes (livre XXII du recueil latin).

2. Noter bien, comme il a été indiqué précédemment, que Photius a sauté le troisième titre, ou ne l'a pas trouvé dans son volume.

3. Rosweyde s'est mépris sur la nature de ce chapitre, qu'il crut devoir identifier avec celui des douze anachorètes (cf. *P. L.*, LXXIII, 853, note *c*). On trouvera le vrai texte dans *Gr. 914*, fol. 147-150ᵛ ; *917*, fol. 91-94 ; *1598*, fol. 188ᵛ-190 ; *1600*, fol. 16-19ᵛ ; *Coisl. 282*, fol. 98ᵛ-100, etc. Il subsiste en effet dans toutes les collections grecques et l'on ne saurait s'y tromper ; Photius a rapporté le titre précis.

4. *Gr. 914*, fol. 171ʳ ; *917*, fol. 107ʳ ; *1598*, fol. 177ʳ. En outre *916*, fol. 149ʳ (texte incomplet).

5. Les manuscrits *914* et *917* insèrent, aussitôt après, un petit groupe analogue, sous ce nouveau titre : Τοῦ αὐτοῦ περὶ ἀρετῶν κεφαλαῖα δώδεκα (à savoir sur les quatre principales vertus). Le manuscrit *1598* offre une disposition plus intéressante. Il donne sans distinction, à la suite des « sept chapitres » une série particulière d'anecdotes qui permettent de comprendre l'arrangement du manuscrit grec dont dépendait la recension latine. Les § 8-37 du livre XXI (Rosweyde *VI-4*) sont, évidemment, un reliquat d'apophtegmes et d'historiettes erratiques qui n'avaient pu être classés dans les vingt

Digitized by Google

En résumé, le recueil latin en vingt-trois livres nous arrive complet grâce, à des manuscrits assez tardifs dont le plus ancien est une collection wisigothique qui pourrait remonter au dernier quart du IXe siècle. Cependant, quelques manuscrits fragmentaires ou abrégés font connaître plus tôt des portions de ce même recueil, et finalement l'on est autorisé à croire qu'il fut formé, tel qu'on le possède encore, par des membres du clergé romain vers le milieu du VIe siècle. Ces traducteurs ont disposé d'une excellente documentation, et leur œuvre diffère peu, somme toute et quant à l'aspect général, de l'ensemble des manuscrits du moyen âge byzantin. De part et d'autre, on a vingt livres, un peu plus chargés de matière — c'est-à-dire interpolés — dans la tradition grecque directe. Ensuite, on se trouve en face de deux suppléments parallèles qui ne coïncident pas absolument ; mais c'est surtout une question d'arrangement des parties. Un tableau fera mieux ressortir les ressemblances et les dissemblances que décèle l'analyse.

| Grec | Latin |
|---|---|
| I-XIX. | I-XIX. |
| { XX.<br>« *Correctiones* ». | XX (moins les « *Correctiones* »). |
| | XXI :<br>{ « *Capitula Moysis* ».<br>Autres dits divers |
| | XXII : « *Correctiones* ». |
| XXI : « Sententiae ». | XXIII : « *Sententiae* ». |
| XXII : Διαλέξεις. | |
| Supplément :<br>{ « Capitula Moysis ».<br>Autres dits de Moïse.<br>Autres dits divers. | |

On voit clairement que les deux colonnes contiennent à peu près la même matière, différemment distribuée. Le traducteur latin qui a repris la plume après le sous-diacre Jean, pour parfaire le travail de celui-ci, se sera contenté de recueillir quelques éléments tradi-

livres réguliers. Car tous ces articles proviennent du fonds grec, et on les retrouve çà et là dans les représentants de cette tradition; je me propose précisément de traiter ailleurs du § 8 (sur les sept ordres du Christ), qui a joui d'une longue fortune en Occident.

Digitized by Google

tionnels laissés de côté, intentionnellement ou non, par son prédécesseur. Ce faisant et sans modifier le plan déjà réalisé, il ne s'est guère éloigné des modèles grecs, à tel point que le grand recueil latin des apophtegmes est maintenant, en raison de sa date, un témoin de premier ordre pour qui veut apprécier cette curieuse littérature [1].

***

Il reste à lire la rédaction latine qui a été le point de départ de cette enquête. Les quatre manuscrits qui servent à en établir la lettre ont été présentés ci-dessus :

*B* : collection de Bobbio, fol. 149ᵛ-151ᵛ [2] ;
*C* : collection de Cluny, p. 634-636 ;
*M* : collection de Saint-Martial, fol. 128 ;
*W* : collection wisigothique, fol. 189.

A l'occasion, je devrai rappeler la leçon du grec : *G*. Il faut bien avouer que cette version n'est pas excellente, si on la met en regard de l'original : ni très élégante ni très précise ni très fidèle au sens, tout en affectant, parfois, un extrême littéralisme. Quant au texte lui-même, la comparaison des quatre témoins montre qu'il a un long passé. *C* et *M* ont un ascendant commun, mais qui doit être beaucoup plus ancien qu'eux. Il doit y avoir aussi quelque lien entre *M* et *W*. *B* est souvent fautif, plus que ses partenaires ; en revanche, on lui doit de connaître en latin les deux dernières sentences. Tout ceci nous ramène très haut, non loin de l'original. D'ailleurs, dans presque tous les cas, le contrôle du grec garantit la teneur du texte.

## INCIPIUNT SENTENTIAE PATRUM.

1 Inquisitus senex cuius modi deberet esse monachus respondit : Si quantum in me est, solus ad solum.

2 Item inquisitus senex a quodam cur in heremo ambulans formidaret respondit : Quia adhuc uiuis.

3 Inquisitus senex quid ad saluandum fieri oporteret — erat autem senex plectens palmas nec eleuans oculos ab opere — ait : Quod uides.

---

1. Les petits recueils qui portent les noms de Paschase et de Martin demandent une étude spéciale à partir des manuscrits ; je me suis abstenu d'en parler pour ne pas embrouiller la question.

2. Les particularités orthographiques de ce manuscrit seront négligées habituellement dans l'apparat ; *B* épelle *quurci* pour *ti*, *e* pour *i*, *u* pour *o* etc. — Je dois la collation à la grande obligeance de Mgr Luigi Grammatica, préfet de l'Ambrosiana.

Digitized by Google

4 Inquisitus senex quid causa esset quod numquam pusillanimis inueniretur respondit : Mortem in dies singulos operior.

5 Inquisitus a quodam senex cur frequenter pusillanimis esset respondit : Nondum terminum uidisti.

6 Inquisitus senex quod esset opus monachi respondit : Discretio.

7 Inquisitus senex : Vnde mihi fornicatione temptari ? — ait : Multo cibo et somno.

8 Inquisitus senex quid monachus facere deberet respondit : Omnium bonorum operationem et malorum abstinentiam.

9 Dicebant senes : Speculum monachi esse orationem.

10 Idem ipsi aiebant : Nihil esse deterius ab iudicando.

11 Dicebant idem : Pignus cogitationibus numquam esse dandum.

12 Addebant etiam : Coronam esse monachi humilitatem.

13 Referebant rursum : Omni superuenienti tibi cogitationi dic : « Noster es an aduersariorum ? » — et omnimodis confitetur.

14 Aiebant senes : Mens fons est ; si fodias, mundatur ; si stercores, sordescit.

15 Quidam senex ait : Ego credo quia non est iniustus deus ut de custodia tollat et in custodiam mittat.

16 Ait senex : In omnibus sibi uiolentum esse ; hoc est iter dei.

17 Ait senex : Nihil ante fieri oportere quam inquiras conscientiam si propter deum fit quod facturus es.

18 Ait senex : Si monachus tunc tantum cum ad orandum stat orat, hic numquam orat.

19 Ait senex : Viginti annis permansi unam obpugnans cogitationem, ut omnes homines sicut unum uideam.

20 Ait senex : Omnium virtutum discretionem esse permaximam.

21 Inquisitus senex unde anima possessionem humilitatis adquireret respondit : Sua tantum sollicite cogitando mala.

22 Ait senex : Sicut terra numquam deorsum cadit, ita nec humilitas decidit.

23 Ait senex : In his quae adprehendere potui numquam secundus fui.

24 Ait senex : Pudor est monacho omnia quae sua sunt relinquere, peregrinari pro domino, et post haec ad poenam ire.

25 Ait senex : Generatio ista non quaerit hodie sed crastinum.

26 Dicebant senes : Opus nostrum concremare est ligna.

27 Ait senex : Noli esse cogitans.

28 Ait senex : Non irascitur humilitas nec inritat aliquem.

29 Ait iterum senex : Sedere bene in cellula cumulat bonis.

30 Ait senex : Vae homini quando nomen ipsius maius est quam operationes eius.

31 Ait senex : Fiducia et risus cannetum consumenti igni sunt similes.

32 Ait senex : Qui sibi propter deum uiolentus est homini exaequabitur confessori.

33 Idem ait : Prout quis stultus pro domino factus fuerit sapiens efficietur a domino.

Digitized by Google

34 Ait senex : Vincit in homine defectum animi continuata mortis inspectio.

35 Ait senex : Haec dominus requirit ab homine : mentem, uerbum et operationem.

36 Idem ait : Haec sunt quibus homo indiget : timere iudicium dei, odio habere peccata, diligere uirtutem et deprecari dominum semper. —

Cui est honor, gloria et imperium in saecula saeculorum amen.

Titre : *sent. sanctorum p.* C. 1. *senes* B, et encore plus loin quelquefois. *esse* omis par M. *monachum* C¹. *si* : *sicut* C². *quanto* C¹. *in* : *ad* B seul, G κατ' ἐμέ ; *in* est cependant plus probable, à cause du voisinage de *ad* (πρός) *solum*. *solus* : G prépose ὡς. 2. *formidaret*, entendez avec G, qui garde toujours le tour personnel : φοβοῦμαι. 3. *Item inquisitus* M, et en fait G a Ἠρωτήθη πάλιν (mais sans sujet exprimé). *palmas* : σειράν. *oculos* : M ajoute *suos*. *opere* : M ajoute *et*. *quo* B, ἰδοὺ ὡς G. 4. *causae* C. *pusillanimis inueniretur*, entendez ὀλιγώρησας. *opperior* C². 5. *pusillanimis esset*, entendez ραθυμῶ (ou suivant d'autres manuscrits ὀλιγώρω). 6. *quid* M. 7. *temptare* B ; M ajoute *et*, G a de même καί, mais cette conjonction lui est indispensable et tous les apophtegmes de ce type (nos 1-8) la présentent. 8. *senex* : πάλιν dans plusieurs manuscrits. *respondit* omis par B. 10. *agebant* B, et de même 14. *abiudicando* C *adiudicando* M *adiudicandum* B. 13. *superueniente* B. *noster* (ἡμετέρος, mais se référant à λογισμός) c'est, en effet, textuellement la phrase de Iosue v, 13) : *nostra* C. *omnimodis* (πάντως). *confitetur* : ὁμολογήσει. 14. *est* : *et* B. *stercores* : προσχώσης (il faut entendre : si tu apportes des terres). *sordidescit* C¹M¹ *sordidascit* C² ; G exprime un autre sens : ἀφανίζεται, la source disparaît. 15. *custodiamittat* B. 16. *omnis* B. *uiolentiam* M. *dei* : le recueil de Martin, qui offre une autre traduction de la même sentence, ajoute : *et opus monachi* (P. L., LXXIV. 392, n° 92). 17. *conscientiam* (καρδίαν) : *consequenciam* B. 18. *senex* : πάλιν dans plusieurs manuscrits. *adorandum* BCM. 19. *XX* B. *unam* omis par CM. *oppugnans* C. 20. *per maximam* C *uel maximam* B. 21. *animam* B. *suam* B. 22. *humilitatem* B ὁ ταπεινῶν G. *decidet* B. 23. *in id quod* B, mais ὅσα G. *appreh.* CM. 24. *monachi* B. *quae sua*, avec ces mots commence le témoignage de W (le copiste a écrit exactement *ques uas uni*). *peregrinare* B. *pro* omis par M. Après cette sentence, les manuscrits grecs d'accord en inscrivent une autre que le rédacteur latin a oubliée ou n'a pas eue sous les yeux : Εἶπον οἱ γέροντες. Ἐὰν ἴδῃς παιδίον τῷ θελήματι αὐτοῦ ἀνερχόμενον εἰς τὸν οὐρανόν, κράτησον αὐτοῦ τοὺς πόδας καὶ ῥῆξον αὐτὸ ἔκειθεν· οὐ συμφέρει γὰρ αὐτῷ. En réalité, elle se trouve traduite dans le livre X, n° 111 (P. L., LXXIII, 932). 26. *lignam* B. 27. Cette sentence est omise par CM. *cogitans*, entendez εὐκαταφρόνητος. 28 *irr.* BCM. 31 *cannitum* B *canneto* MW. *consumens* B. 32. *homini* omis par M, G fait suivre ce mot d'une ponctuation. *exsequabitur* B. 34. *defectum animi* (ὀλιγοψυχίαν, de même *pusillanimitatem* P. L., LXXIII, 1019 ; mais plusieurs manuscrits grecs ont ὀλιγορίαν) : *defecto* B. CMW prennent fin avec cette sentence ; CM ajoutent *Expliciunt sententiae de diuersis patribus collectae*, W simplement *Explicit feliciter deo gratias*. 35. *dominus* : ὁ θεός. *hominem* B. 36. G lie chaque membre par καί. *peccata* : τὴν ἁμαρτίαν. *deprecare* B. *dominum* : τοῦ θεοῦ. Doxologie : plusieurs manuscrits grecs ajoutent celle-ci, peu différente : Ὅτι αὐτῷ ἡ δοξά εἰς τοὺς αἰῶνας ἀμήν.

A. WILMART.

Digitized by Google

# THE OLDEST MS. OF S. FRANCIS'S WRITINGS.

The subject of the following investigation is no new find, but the most famous of all Franciscan Mss, codex 338 of the Biblioteca Communale at Assisi, which contains among other things what is generally acknowledged to be the oldest and best text of the writings of S. Francis, including the « Canticle of the Sun. » It was formerly part of the Library of the Sagro Convento and was used by Papini, whose handwriting is often to be seen on the margins; it has been described by Sabatier [1], by Ehrle [2], and in the official Handlist of Mss in Italian public Libraries [3]. Three admirable photographs of the leaves containing the Canticle of the Sun *(Altissimu onnipotente)* were given by M. Sabatier to Prof. E. Monaci and were published by him in his *Archivio paleografico Italiano*, vol. i, plates 77-79.

But by far the fullest and most satisfactory description of cod. 338 hitherto published is that prefixed by Father Bughetti, O. F. M., to his study of the versified Legend of S. Clare in the *Archivum Franciscanum Historicum*, vol. v (1912), pp. 237-9. I have mainly followed Father Bughetti, but I have added further details in certain places and have distinguished by capital letters the various elements from which cod. 338 has been put together.

**Cod 338 of the Bibl. Communale, Assisi.**

A.

foll. 1 a — 6 c. *Regulations for the Office.* Ad omnes horas can. pulsetur campana maior | legatur de legenda et cantetur ystoria. See *A F H* iii 62 ff.

7 a — 10 d. Incipit ordo agendorum et dicendorum a sacerdote in missa priuata et feriali, iusta *(sic)* consuetudinem Eccl. Rom. Indutus planeta...

B.

fol. 11 r. *Blank.*

11 v. *Inspeximus of Nicholas* III. [See below].

---

1. P. Sabatier, *Vie de St. François* (1898), p. xxxix.
2. *Archiv für Litteratur-und Kirchen-Geschichte (A L K G)* i 484.
3. L. Alessandri & G. Mazzatinti, *Inventario dei M. della Bibl. del Convento di S. Francesco di Assisi*, Forli 1894.

Digitized by Google

C.

foll. 12 r — 15 v. *Regula Bullata.* Honorius ep. | an. octauo. *At the end,* fol. 15 v, *the hand that wrote* fol. 11 v *has added* D. Suriani XII K. Sept. p. n. an. secundo, *from the Inspeximus of Nicholas III.*

16 r — 18 r. *Testamentum S. Francisci* (77-82) [1].

18 r — 23 v. *Admonitiones* (3-19).

23 v — 28 r. *Ep.* I, *omn. fidelibus* (87-98).

28 r — 31 v. *Ep.* II, *capitulo generali* (99-107).

31 v — 32 v. *Epistola De reuerentia Corporis Dni* (22-3).

32 v — 33 r. *Salutatio Virtutum* (20-1).

33 r — 34 r. *Canticum Solis.*

34 r — 34 v. *Laudes ad omnes horas.* Sanctissime Pater | fiat fiat. Amen (119, 121-3).

34 v — 42 r. Office of the Passion (126-48).

42 v. *Blank.*

43 r — 43 v. *De religiosa habitatione in eremo.* Illi qui uolunt | cum benedictione domini dei (83-84, l. 17). [*No colophon. Six lines blank.*]

D.

foll. 44 r — 48 r. *Miracula S. Francisci post mortem.* In Fanensi ciuitate | silentium indicente. Deo gratias. Amen. (*Thos. of Celano,* Trac. de Miraculis 70-80, 113-5, 148-9, 107, 187, 197, 196, 93, 59, 181) [2].

48 v — 52 r. *Regula Bullata.* Honorius ep. | an octauo. *After one blank line follows* [R]ogasti me | orationis. *This is the preface of Thos. of Celano's Legend ad usum Chori (d'Alençon,* p. 435*).*

52 v — 53 v. *Legend.* Beatus Franciscus | ab infidelibus ad fideles *(d'Alençon,* p. 435, l. 11 — p. 440, l. 8*).*

E.

foll. 54 a — 71 c. *Vita S. Francisci uersificata.* Gesta sacri | nunc et in euum.

72. *Blank. On the verso, in a slightly later hand:* Assignetur fratri Bonifatio de Mutina, qui cito expediat et bene custodiat.

---

1. The figures in brackets give the pages of the *Opuscula S. Francisci,* Quaracchi, 1904.

2. The figures give the paragraphs as numbered in the ed. of Celano by Father Ed. d'Alençon (Rome, 1906), pp. LXVIII, 425.

Digitized by Google

F.

foll. 73 a — 74 a. *Antiquum officium S. Clare.*

74 a — 84 a. *Legenda.* Quasi ueterana | Alexandri an. primo etc.

84 a — 84 c. *Hymns and Prayers concerning S. Clare.*

84 c — 91 d. *Legenda uersificata S. Clare.*

The whole volume consists of eleven gatherings and one odd leaf, divided thus: A. = I 10 ; B. = the odd leaf ; C. = II 10, III 10, IV 12 ; D. = V 10 ; E. = VI 8, VII 8, VIII 3 ; F. = IX 8, X 8, XI 3 [1].

Codex 338 is made up of smaller parts, as Sabatier was the first to point out, but it is hardly correct to speak of it as « une liasse d'épaves » (*Spec. Perf.* CLI, note 2), for A, C, E and F are all complete. Indeed C, if Prof. Della Giovanna's statement be accurate, must have been planned by the scribe to end as it does, for he has provided an extra long quire to contain what he had to transcribe. The odd leaf B is a prefix to C. Only D is incomplete, for fol. 44 r is not an *incipit ;* no doubt one or more quires are lost which preceded it, and a short quire at the end after fol. 53 v is needed to complete the work.

In this paper I am specially concerned with the date of C, but in examining the handwriting it will be convenient to keep all the parts more or less in view. I have never seen cod. 338, but through the kind offices of the present Librarian, Prof. F.Pennacchi, I have acquired a series of twelve photographs, chosen from all parts of the volume except E, and I hope to be able to demonstrate that the opinion of Mgr Faloci-Pulignani, who put the part containing S. Francis's works before 1255, is nearer the truth than that of Prof. Della Giovanna and Prof. Monaci, who put it into the 14th century.

« Folia... saec. xiii ex. vel potius xiv in., si litteras non res scriptas tantum inspicias », says Father Bughetti, p. 237. Is this really so ? Are there no rules by which we can tell the hands of the 13th from those of the 14th century ? No doubt it is sometimes a delicate task, but we have plenty of examples to judge by, especially if we consult the magnificent series of photographs edited by Monaci himself.

1. The distribution of the gatherings is given by I. Della Giovanna in the *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, vol. XXIX, p. 304, but I doubt if it be quite correct, for Prof. Della Giovanna treats B and A as one gathering, instead of regarding B as being a preface to C.



Digitized by Google

The handwriting of C is a very beautiful gothic script. Let us take the significant letters in order.

1. d has a marked beak. The bow is sometimes very small, and the beak is never joined to the bow (a), as it is so often in later times. Thompson's *Palaeography* (p. 274) actually has an example of the joined beak from an English scribe as early as 1269, but none is to be found in cod. 338, not even in B.

2. d and ꝺ are almost equally common. dí and du are so written, but ꝺe and ꝺo and ꝺ at the end of a word. da and ꝺa are almost equally common. In the 14th century ꝺ is almost universal, but the double use of d and ꝺ is characteristic of the 13th century, e. g. ꝺedit in the Ms of 1269 just cited ; also in *Summula de Virtutibus* of 1268 (Vat. Pal. 1611), figured in Monaci, *Arch. pal. Ital.* III 28, 29.

3. r and ꝛ both occur in C, but ꝛ follows the old rule of only being written so in the ligature oꝛ : e. g. corpuſ (28r, l. 7), but breui (28r, l. 8), approbatā (12r, l. 8). A peculiarity of C, found in some other 13th century hands [1], is that when or is followed by a vowel, i. e. when the o and the r do not belong to the same syllable, it is so written and not in the ligature oꝛ, e. g. oret 7 ꝺoꝛmiat (43r, l. 1). In five pages this rule is kept 19 times and only broken 5 times.

If we compare C with the Mss of 1268 and 1269 above cited, we find in that of 1268 (Monaci, *API* iii 28, 29) bretur but also umbra ; honorem is once so written, but laboꝛare and moꝛes. In the Ms of 1269 (Thompson, p. 274 = *Pal. Soc.* ii, plate 113) we find pꝛobas and pꝛoſtratus. Further, in a Dominican Breviary of 1260-75 (B. M. Add. 23935 = *Pal. Soc.* ii, pl. 112) we find ꝺꝛ constantly, and pꝛopꝛie, also oꝛí, just as in all 14th century Mss.

4. The most characteristic feature about writing in the 13th century is the gradual adoption of final s instead of ſ. In the 12th century and the early years of the 13th only isolated instances of final s are met with, and many hands do not use it at all. S. Francis himself, who died in 1226, used ſ only, and so did Brother Leo, so far as I can read the original Benediction at Assisi [2]. All Mss of the 14th century use final s only with very few exceptions, but in the 13th century, especially between the years 1240-70, both forms are used indiscriminately. This is the

1. E. g. it is found in the Subiaco text mentioned below.
2. A photograph is accessible in R. Balfour, *The Seraphic Keepsake*, London, 1905.

Digitized by Google

case, for instance, with the Summula of 1268, which writes nudus, mores, but Letus animus. It is the same with the Ms already cited of 1269, and in the page of the Dominican Breviary of 1260-75 there are 24 instances of final s and 42 instances of final ſ. In Thompson's specimen from a Bible written between 1225 and 1252 there are six instances of final s and only one of ſ.

Now in C this same double use of both ſ and s appears. On the seven pages of which I have photographs there are 112 instances of final s and 56 of final ſ. It is very difficult for me to believe that this would have been the case had C been written after 1260, or 1270 at latest: at any rate, it is for those who champion a later date to bring forward examples of the mixed use from a later period. No doubt later Mss can be found in which these tests break down singly, e. g. B. M. Cleop. B ii (foll. 213—end) has a number of cases of final ſ, but d never occurs and the a has a joined beak. This Ms was written in 1313 or 1314, but in general appearance it is very different from our C.

Prof. Monaci in assigning cod. 338 to the 14th century seems to have looked for illustrative parallels only among Italian scripts, in which of course final s of whatever form hardly ever occurs. He suggested plates 86 and 87 of his *Archivio*, vol. i, as parallels, but there we find prohemio, madre, signore, and a with the beak either joined to the bow or else bent into a full semicircle. These are definite palaeographical facts, independent of the general stiffness and artificiality of the writing, which to me makes these Plates look very different from C, so that one is not surprised to learn that they contain statutes for certain Guilds of the « Citta de Tode » and date from 1492. Plate 88 from Orvieto, dated 1313, is less unlike our C, but final s is invariably found, also Ambrosij and di moricho, forms appropriate enough for the beginning of the 14th century.

5. Further, I venture to claim that the general appearance of the page in C suggests the middle of the 13th century. I would specially call attention to the plainness of the initial capitals, which are boldly drawn outside the body of the text, but without the network of fine pen-lines running all down the left-hand margins, as in most 14th century hands.

6. The contractions are those usual in Mss of the time. For final m at the end of a line we occasionally find ꝯ, e. g. etiaꝯ (33r, l. 10). This is a well-known contraction, but it is worth notice that it

Digitized by Google

occurs in the above-mentioned *Summula* of 1268 (aiaꝫ *Monaci* iii 28, eſcaꝫ iii 29).

We find also ſꝫuuſ ſꝫuoz, and obſꝫuare : this contraction also occurs in the Subiaco Sacramentary (Rome. *Bibl. Vallicelliana* B 24), fol. 117 r, which contains the *De Reuerentia Corp. Dei* in a text contemporary with S. Francis, if not actually taken down at the Saint's dictation (see Monaci, *A P I* ii 43, and L. Oliger, *A F H* vi, p. 12).

A peculiarity of C is the ligature for-ssi (ſſi), in which the ſ has a long hook going right across the shaft of the second long ſ.

7. The spelling is that normal in the 13th century. Like almost all Franciscan documents C has *Sotius* [1]. On fol. 28r, l. 12, *obscu-landi* may come from Francis himself. On fol. 43v, l. 1, we find *complectorium*, but on fol. 28r, l. 18, *littera* is actually so spelt, which I fancy is rather a rarity in Franciscan Mss, *lictera* being much more common. *Innoccentio* (fol. 12r, l. 7) is no doubt a mere slip of the pen. *Incipiuntur* (foll. 33r, 34r) is a soloecism of the scribe to which I have not found a parallel.

What has been said about cod. 338 C applies also to the quire which I have called D. It is in a quite different hand from that of C, but the same rules are observed for a, for r and z, for s and ſ. I think the *Vita* was added by the same hand as that which wrote the *Miracula* and the *Regula*, though it is smaller, and whereas in these there are 25 instances of s and 17 of ſ, in the *Vita* and its Prologue there are 53 instances of s and only 2 of ſ. Further, the left-hand margin of D in the *Miracula* and the *Regula* has the fine pen-line ornamentation of the initials which is so characteristic of the later style.

D therefore may be somewhat later than C, but it is clearly not much later than the middle of the 13th century. As we shall see, it must be earlier than 1279.

About E I know nothing, but F cannot be very late, if the evidence about final s be given its due weight. On fol. 74r final s occurs 46 times, final ſ 9 times ; on fol. 84 v, where the Legenda versificata begins, final s occurs 68 times, final ſ 39 times.

About the age of A, the first gathering, I have little to say. On fol. 7r, the only page I have a photograph of, final ſ does not occur. The impression I get is of something definitely later than C or D, and also later than the above-mentioned Dominican

1. So also p(ro)uintiales (fol. 12r, l. 21).

Digitized by Google

Breviary of 1260-75. This is the part, which from certain peculiarities in the Calendar (on fol. 4r) was used by Mgr Faloci-Pulignani to date the whole Ms before 1255. Prof. Ildebrando Della Giovanna, in the appendix to his dashing attack on the genuineness of the Canticle of the Sun (S. Francesco d'Assisi Giullare, see *Giorn. storico della Lett. ital.*, vol. xxix), had no difficulty in disposing of Mgr Faloci-Pulignani's argument, for cod. 338 consists of parts which originally had nothing to do with one another. « La prima parte di carattere più antico comincia e termine col. 1° quaderno al f. 11 », said Della Giovanna (*GSLI* xxix 304). He gave no palaeographical arguments, and I venture to hope that the considerations brought forward in this paper will at least be weighed before his conclusions are accepted as the results of scientific method. If the first gathering (A) in cod. 338 be earlier than 1255, then C and D must be earlier still, if handwriting be any guide to the dating of ancient Mss.

I doubt, however, if A be older than S. Bonaventura's Generalate (1257-74), and certainly B, the single leaf to which at last we come, is later than Aug. 21, 1279, for it contains the Inspeximus of Pope Nicholas III, confirming the Bull of Honorius which contained the Franciscan Rule [1].

What does not seem to have been noted before [2] is that fol. 11 belongs to what follows, and not to the first gathering. It is, in fact, a leaf prefixed to C by a later hand in order that the reading of the Franciscan Rule may begin with the Inspeximus (or Conspeximus, as this copy calls it) of 1279.

Fol. 11r, as stated above, is blank; fol. 11 v is ruled as if for plainsong, but between the lines is written

Nicolaus Ep. seruus seruorum Dei... Licteras felicis recordationis Honorij... uera bulla bullatas conspeximus... Predictus uero tenor licterarum earundem talis est. Honorius epc. seruus etc. ═══ [3]

The rest of the page is left blank and two guiding lines lead the

1. See Chron. XXIV Gener. O. M., p. 370 : Idem etiam dominus Papa eodem anno regulam fratrum Minorum sub Bulla sua ad diuersas Prouincias Ordinis destinauit.

2. Except by Papini, who in his account of cod. 338 points out that it is « anteriore al 1280, in cui Papa Niccolò confermò di nuovo la Regola, bene scritto in esso codice, prima della detta conferma, che vi si scorge chiaramente aggiunta e da mano diversa » (*Storia di S. Francesco* ii 140). Papini goes on to notice that the binding contains some accounts dating from 1248.

3. The full text of the document is given by Wadding for the year 1279, and elsewhere (*Potthast* 21629).

Digitized by Google

eye right across to fol. 12 r, where the writing of C begins with the large initial ꝑ of « Honorius Episcopus » [1].

At the top of fol. 11 v, in the same hand as the Inspeximus, is written « hic incipe legere regulam beati Francisci », and Father Bughetti tells us that this same hand has added the final subscription on fol. 15 v, after the end of the Bull of Honorius.

Surely this is direct evidence that C is earlier than 1279. C gives the Regula Bullata of 1223 enclosed within the constitution of Honorius *Solet annuere*. But in 1279 Nicholas III called in the original Bull and reissued it unchanged with a declaration to that effect. As S. Francis's Rule of 1223 had derived its canonical force from its confirmation by Pope Honorius III it was necessary to read the confirmation with the Rule. But from 1279 it derived its canonical force from its approval by Nicholas, so that henceforth it was necessary to begin to read it with the Inspeximus of Nicholas. But C was written before, perhaps thirty years before, this confirmation by Nicholas in 1279 : it was necessary therefore to prefix the text of the Inspeximus to C, and as there was no room for it to be inserted at the beginning of the document the Inspeximus was prefixed on a separate sheet.

We learn therefore that this copy of the Franciscan Rule was actually being used for some sort of public reading about the year 1279, and, that therefore it was then necessary to supplement its text by the new confirmation given to it by Pope Nicholas III.

It should be added that the writing on fol. 11 v is exactly that of documents written in the last quarter of the 13th century. Final ſ occurs, but only once (Lict'aſ), while final ꞃ occurs 24 times.

How long it remained the custom to read out the Inspeximus of Nicholas when reading the Franciscan Rule I do not know. It is prefixed to the Rule in the codex S. Isidori 1/25, a Ms of the 14th century, formerly at Perugia [2] ; in B. M. Add. 27868, of the 14th or early 15th century ; and in the paper Ms of the Rule and Testament cum dictis b. Fr., mentioned in the old Library Catalogue of the Sagro Convento dating from 1381. [3] On the other hand in the middle of the 15th century the Mazarinus 989, dated 1460, begins with *Incipit prefatio Honorii pape in regulam b. Francisci confes-*

1. See the Plate at the beginning of this Paper.

2. See the description in Sabatier's *Opusc. de Crit. Hist.* vi (1903), p. 367.

3. Regula et testamentum cum dictis b. Francisci, eloquia fr. Egidii, commertium b. Fr. cum domina Paupertate, etc., in papiro sine postibus, cuius principium est : *Nicholaus seruus seruorum*, etc. (*ALKG* i 493).

Digitized by Google

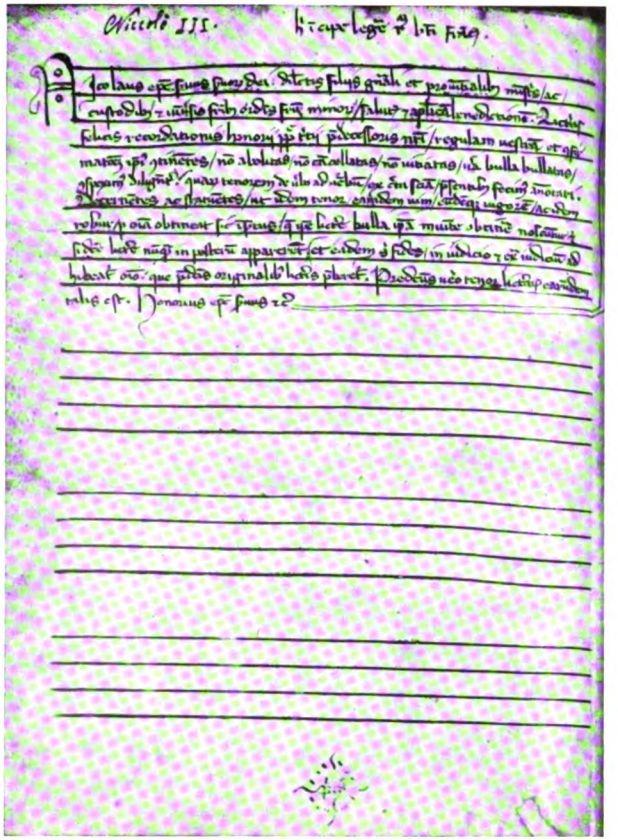

fol. 11b.

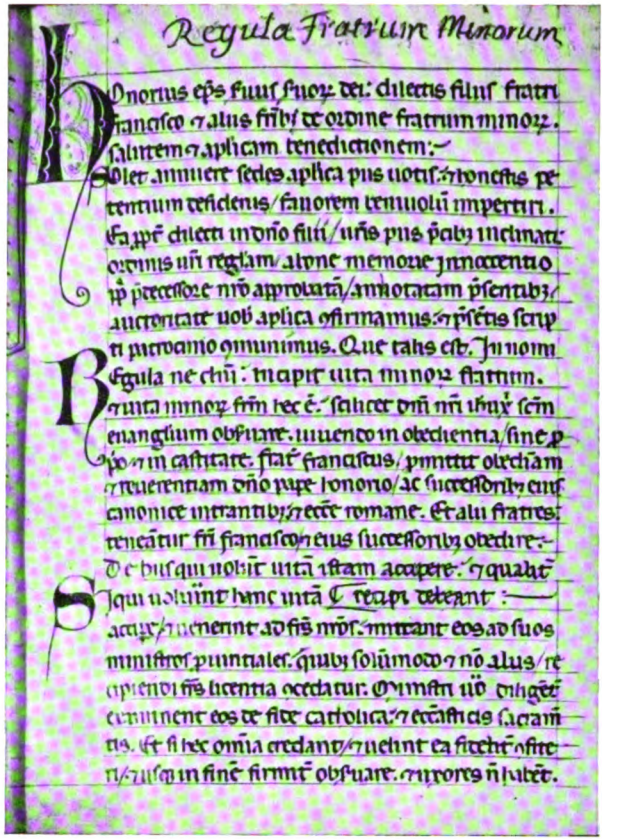

fol. 12a.

ASSISI, BIBLIOTECA COMMUNALE, COD. 338.

Digitized by Google

Digitized by Google

*soris.* [1] It looks as if by that time the Inspeximus had been dropped.

Finally, I should like to ask whether C, no doubt with the leaf I have called B prefixed to it, is not the *Regula fratrum minorum de manu fr. Leonis sotii b. Francisci et dicta S. patris Francisci,* named in the Inventory as being in the year 1380 among the books for reading in the refectory of the Portiuncula (*ALKG* i 494)? Our text is not really in Leo's hand, but it must have been written a long time, perhaps twenty years, before he died in 1271: a Ms so old as that might easily have been supposed in 1380 to have been penned by the famous Companion of S. Francis.

A more probable hypothesis is that it is a fair copy of S. Francis's 'works', made by a professional scribe for the Sagro Convento. As a matter of fact, C does contain most of the Saint's genuine writings, arranged (with one exception) in an intelligible order. First comes the *Rule,* binding at least in theory upon all the Friars; then the *Testament* and the *Admonitions,* not binding as legal documents, but listened to by all sons of S. Francis with respectful veneration, if not with strict obedience; then the *Letters,* for the 'De reverentia' is in form a Letter to all Clerks; lastly the *Lyrics,* i. e. the Salutation of the Virtues, the Song of Brother Sun, the Lauds, and finally the cento from the Psalter called the 'Office of the Passion'. Then comes a blank leaf, followed by the Directions for Friars in their Hermitages, slightly imperfect at the end. This piece should have gone with the Testament and the Admonitions, but it has been added out of its place, obviously after the rest of the collection had been formed, as a sort of Appendix. As we study therefore the arrangement of C we seem to come upon traces of the process by which the writings of S. Francis were brought together. And if our Ms be, as I suggest, a fair copy made for the Sagro Convento, at what period is it so likely to have been written as in the Generalates of Crescentius and of John of Parma, when the highest authorities in the Order were trying to collect materials about their Founder?

No one, so far as I know, has pointed out that the way in which the lines of the first stanza of *Altissimu onnipotente* are spaced out in C shews that the scribe intended to give the tune to which the Song of Brother Sun was to be chanted. This may be seen in the

1. Sabatier, *Speculum Perf.*, p. CLXVII. That the Rule in B. M. *Nero* [illegible] *Solet annuere* without the Inspeximus of Nicholas is natural, for this Ms, [illegible] and D, dates from the middle of the 13th century, before Pope Nicholas inter[illegible]

Digitized by Google

photograph (Monaci, *Archivio* I, pl. 77), roughly imitated in the official Inventario. Alas, no notes were ever written down! Possibly no one who remembered the tune was able to write down the music. Some students of Franciscan origins might perhaps think that Brother Leo never had the heart to sing his Master's song in the strange land of the Sagro Convento. If so, we may at least give the scribe of the Sagro Convento credit for preserving the memory of the fact that the *Canticum Solis* had once been a real song with a tune.

We have reached the realm of conjecture, so that it is time to draw this paper to a close. The exact date when cod. 338 was put together by binding up A, B+C, E, F, and the fragment I have called D, must remain uncertain. It must still remain uncertain whether C, the portion containing the collection of S. Francis's writings, was originally copied out for the Sagro Convento at Assisi, or whether it came there from some other library, that of the Portiuncula or elsewhere. What is certain from the palaeographical evidence is that C and D cannot be placed much later than the middle of the 13th century, and C may even be somewhat earlier. It is certain that in the last quarter of the 13th century C had an extra leaf prefixed to it, in order to accomodate the text of the *Regula Bullata* to the new state of things that came into operation after Aug. 21, 1279.

When therefore C tells us that S. Francis made the *Canticum Solis* while he was ill at S. Damiano (fol. 33r), in agreement with Sabatier's *Speculum Perfectionis*, c. 100, it is a confirmation of serious weight. The portion of cod. 338 in which the *Canticum Solis* occurs is no waif out of the age of the Fraticelli and the rebellious 'Spirituals'. On the contrary, it was written before Ubertino da Casale was born, perhaps ten or twelve years before. It is in all probability contemporary with the *Vita Secunda* of Thomas of Celano. At least, if any other view be taken, the palaeographical evidence which I have brought forward in somewhat tiresome detail will need to be explained away.

F. C. BURKITT
Cambridge.

Digitized by Google

# UN MARTYR DE L'ABBAYE DE GEMBLOUX,

## DOM JEAN TICHON [1]

L'historiographe J.-B. Gramaye, écrivant à Louvain en 1606 ses *Antiquités du Wallon-Brabant* et achevant de rédiger le chapitre qu'il y consacre à la Ville et au Comté de Gembloux et à son monastère, clôt l'éloge des moines de Gembloux et de leurs Abbés en rappelant l'adage qui avait cours chez les écrivains du XVI^e siècle : « A cette abbaye appartiennent, à la fois, la palme de l'austérité » bénédictine et de la piété et la palme de la doctrine sacrée et de » l'érudition profane [2]. » Le digne professeur aurait pu, à son époque, ajouter que la vénérable abbaye joignait à cette double palme des vertus monastiques et de la science la palme sanglante du martyre. Dieu, en effet, venait de la lui faire remporter en la personne d'un de ses moines, le prêtre DOM JEAN TICHON, cruellement mis à mort en haine de la Religion vers la veille de la Toussaint de l'an 1568.

Rendre hommage à la mémoire de ce Confesseur de la Foi, mémoire très oubliée [3] ; réunir, si peu abondants et si minimes

---

1. Les qualifications de martyr, de confesseur de la Foi, ou toute autre expression de ce genre, ont la valeur d'une appréciation purement privée, sauf là où le Saint-Siège a porté son jugement, comme il l'a fait au sujet des dix-neuf Martyrs de Gorcum.

2. Vis cum moribus optimis pietatem imbibere? Gemblacum vade. Vis erudita commercia et sacram suppellectilem tractare? Vade Gemblacum. — Gramaye a publié ses *Gallo-Brabantiae Antiquitates* dans ses *Antiquitates Ducatûs Brabantiae*, parues à Bruxelles de 1606 à 1610. Le chapitre *Gemblacum* est dédié par lui le 1^er janvier 1606 au docte Abbé de Gembloux, Dom Louis de Sombeck (Ludovicus Sombechus), « Comte de Darnau, Baron de Gembloux et Premier Noble de Brabant ».

3. FR. TOUSSAINT, en son *Hist. de l'Abb. de Gembloux*, Namur, 1882, ignore complètement le fait de ce martyre, dont n'avaient d'ailleurs fait aucune mention ni le *Gallia christiana*, t. III, ni MOLANUS, ni aucune des sources consultées par le chanoine Toussaint. Le chanoine JEAN CHAPEAVILLE (1551-1617), rédigeant à Liége en 1616 pour le t. III de ses *Gesta Pontificum Leodiensium* le récit des événements de son temps, raconte incomplètement en trois lignes, que nous donnerons aux Annexes, le martyre du moine Dom Tichon, mais sans indiquer ni son nom ni son monastère. Le chanoine J. DARIS, en ses *Notices sur les Égl. du dioc. de Liége*, t. I, 1867, p. 303, reproduit les lignes de Chapeaville ; plus tard, en son *Hist. du dioc. de Liége au XVI^e s.*, 1884, p. 288 et 294, il fait un récit plus complet, d'après une pièce du *Registre des Échevins de Liége*, pièce que nous reproduirons, mais le nom du moine de Gembloux n'est pas encore indiqué.

On s'étonnera que le soigneux professeur de Louvain JEAN MOLANUS, dédiant précisément à l'Abbé de Gembloux, « Dom Lambert Hancart », son *Indiculus Sanctorum Belgii*, et signant le 1^er mars 1573, moins de cinq ans après le martyre de Dom Tichon,

Digitized by Google

soient-ils, quelques détails au sujet de la mort de ce précurseur des saints Martyrs de Gorcum ; consigner ici son nom, jusqu'ici inconnu et que nous a fourni récemment un manuscrit inédit ; retracer, à cette occasion, l'histoire de l'abbaye de Gembloux en cette année 1568, qui lui fut des plus calamiteuses ; nous permettre de suivre en notre récit le chemin des écoliers, afin de mieux revivre les événements des mois tragiques d'octobre et de novembre de cette année ; telles sont nos intentions en écrivant les pages présentes. Peut-être susciteront-elles le zèle de quelque chercheur plus heureux que nous et mieux documenté, qui puisse compléter nos données au sujet du moine martyr de Gembloux.

Au surplus, ces pages, nous les écrivons volontiers à l'heure actuelle. Comment n'aimerions-nous pas d'honorer, ne fût-ce qu'en louant un de ses fils, l'admirable et illustre saint Guibert en l'année même du millénaire de la fondation de son monastère ? Gembloux célèbre, en ce moment, le dixième centenaire de l'heure sainte où « Guibert, le noble rejeton de la race des Rois d'Austrasie, » déposa son épée et offrit à Dieu, au Bienheureux Pierre, Prince » des Apôtres, et au Bienheureux Exsupère martyr, son château, » en l'an 922, pour le transformer en un monastère, dédié à leur » honneur, puis alla s'ensevelir au loin dans l'obscurité de la vie » bénédictine et y poursuivre sa sanctification jusqu'au terme de » sa vie, qui arriva le 23e jour de mai de l'an 962 [1]. »

*
* *

L'année 1568 appartient à la plus lamentable période de l'histoire de notre pays. Cinquante ans auparavant, Luther avait donné le signal de la révolution religieuse qui avait arraché à la Sainte Église des nations entières : à jamais peut-être, était rompu le lien sacré de la Foi qui unissait entre eux les peuples de l'Europe en une seule et grande famille, appelée la Chrétienté. Nos

---

la dédicace de cette hagiographie belge, ne fasse en cette dédicace, tableau émouvant des événements de l'époque, aucune allusion au martyre de ce religieux, qui cependant avait eu Dom Hancart pour Abbé. Mais Molanus tait les noms des martyrs contemporains, tout en consacrant les lignes les plus touchantes et les plus énergiques à la mémoire de ces nombreux et héroïques prêtres, religieux et laïcs, dont le sang coulait autour de lui et dont plusieurs avaient été ses condisciples ou ses élèves à l'Université.

1. L'inscription, *Guibertus Austrasiae regum sanguine ortus...*, qui résume les traditions anciennes conservées en l'abbaye de Gembloux sur l'histoire de ses origines, figurait dès 1779 en l'église abbatiale nouvellement reconstruite, et faisait pendant à une autre inscription, qui racontait l'œuvre de la reconstruction (1762-1769) de l'église et du monastère sous l'Abbé Legrain. Placées primitivement à l'entrée du chœur, au-dessus des statues de S. Benoît et de S. Guibert, elles sont aujourd'hui fixées aux parois des chapelles latérales dédiées à N.-D. du Rosaire et à Saint Pierre. Voy. *Analectes pour l'Hist. eccl. de Belg.*, 1910, p. 385-386, et 1913, p. 339-340.

Digitized by Google

provinces du Nord étaient devenues de bonne heure la proie de l'hérésie. Plus heureuses, nos provinces wallonnes et flamandes avaient échappé pendant quelque temps, du moins en leur ensemble, à ce malheur, malgré que les points contaminés par les doctrines et les idées nouvelles s'y multipliassent et que des foyers de luthéranisme et de calvinisme y fussent apparus, même intenses, notamment à Anvers. Mais dès le début de l'an 1566, — dix ans à peine après l'abdication de Charles-Quint, — elles devinrent à leur tour le théâtre de la révolte. Religieuse et politique à la fois, cette révolte avait été préparée et fut dirigée par l'un des plus malfaisants génies de ce temps, le Prince d'Orange, Guillaume le Taciturne. Dès cette année 1566, on vit se multiplier les dévastations, les incendies et destructions d'églises et de monastères, les massacres de prêtres et de religieux [1]. Au printemps de l'an 1568, le Prince d'Orange fit envahir en divers points par ses troupes nos provinces catholiques. Le 6 octobre, lui-même passa la Meuse, en aval de Stokhem, et marcha sur Tongres. Le plus fougueux de ses lieutenants était Guillaume de la Marck, seigneur de Lummen ou Lumey, de Seraing-le-Château et autres lieux, vassal du Prince-Évêque de Liége, mais vassal révolté et banni. — Arrière-petit-fils de cet autre Guillaume de la Marck qui au siècle précédent avait été surnommé le Sanglier des Ardennes, il était digne de son ancêtre par sa bravoure sauvage et sut le surpasser par ses rapines, ses violences et ses cruautés. Nul plus que le Comte de Lumey (c'est sous ce nom que les contemporains

1. Le savant JEAN MOLANUS, en sa dissertation *de Martyrologiis*, qu'il place à la suite de son édition du *Martyrologium Usuardi*, consacre, p. 205-206 de l'édition d'Anvers, 1583, un chapitre à décrire, d'une plume que l'on sent tremblante d'émotion, la persécution religieuse qui s'étendit de 1566 à 1572, « persécution à tel point sanglante qu'en la » seule année 1572, la Belgique offrit à Dieu plus de martyrs qu'elle n'en avait offert dans » tous les siècles précédents réunis, depuis la naissance du Christ ». La parole désolée de Judas Machabée, *tanCta tUa ConCULCata sUnt et ContaMInata* (I Mach., 3), lui plaît comme caractérisant l'année initiale de la persécution. — Voyez aussi dans l'*Indiculus Sanctorum Belgii*, que nous avons cité plus haut, du même Molanus, et qui est une hagiographie alphabétique, le mot *Martyres* : le pieux auteur y consacre l'article presque entier aux martyrs de cette période 1566-1572 (p. 78-79 de la seconde édition, Anvers, 1583, car le prudent imprimeur de la première édition, Louvain, 1573, avait omis, nous dit Molanus, cet article qui pouvait devenir compromettant). A la suite de cet *Indiculus*, Molanus place un *Chronicon SS. Belgii*, tableau chronologique des Saints belges, et consacre le dernier chapitre de ce *Chronicon* à décrire la même désolante, mais magnifique période (p. 95-96 de l'édition d'Anvers, 1583) : Anno 1566 exordium accepit quinta Belgii vastatio, per Guesios,... Les quatre *vastationes* précédentes, qui même réunies sont dépassées par celle-là, furent celles qui rendirent célèbres successivement les noms des Vandales, des Huns d'Attila, des Normands et enfin des Hongrois : ceux-ci vinrent au temps de S. Guibert, « qui en convertit plusieurs en leur passage par Gembloux et en leur » repassage » (p. 94 du *Chronicon*).

Digitized by Google

désignaient le farouche rebelle et renégat), n'avait la haine contre Philippe II et contre le Duc d'Albe et la rage contre les choses saintes et les personnes sacrées [1].

L'abbaye de Gembloux était, à cette époque, gouvernée par Dom Lambert Hancart, l'une des plus remarquables figures d'Abbés que nous offrent les annales du monastère. Les événements de cette année néfaste inquiétèrent de bonne heure les moines de Gembloux ; mais, après tout, le danger ne devait pas leur paraître imminent : le Duc d'Albe n'avait-il pas muni de fortes garnisons les principales villes du Brabant ? Le Duc évitait d'engager une bataille décisive, dont les risques à cette heure eussent été trop considérables. Ramassis de soldats luthériens et calvinistes, recrutés pour la plupart en Allemagne, et de gens sans aveu, l'armée des Gueux restait redoutable par le nombre même : dix-huit mille piétons et cinq mille chevaux ; mais le Duc réussissait à contenir, à harceler et parfois à refouler ces masses ennemies. En octobre, ces troupes se portèrent de Tongres sur Looz et sur Saint-Trond, pillèrent ces villes et y saccagèrent les églises et les monastères : le Sire de Lumey y déploya sa fourberie et sa cruauté. Puis on les vit descendre vers le Brabant, dépasser Tirlemont, incendier l'abbaye norbertine d'Heylissem et plusieurs villages et églises, apparaître à Jodoigne, à Rhodes-Sainte-Agathe et aux abords de Wavre. L'émoi fut grand en l'abbaye de Gembloux [2]. Ajoutons

---

1. Le farouche Lumey, à l'armée, était toujours «vestu de gris à la mode des cordeliers» et avait juré de se laisser croître les cheveux, la barbe et les ongles jusqu'à ce qu'il eût vengé dans le sang des prêtres et des moines la mort des Comtes d'Egmont et de Hornes, mais «at esté contrainct de copper ses cheveulx, car les poux et vers le mangeoient». (*Correspond. de Granvelle*, t. III, p. 409, Lettre du Prévôt Morillon.) — Le château de Seraing en Hesbaye (il ne s'agit pas de Seraing-sur-Meuse, près de Liége), au nord-nord-est de Huy et à trois ou quatre lieues de cette cité, avait été donné au trop fameux ancêtre de Lumey en 1477, par le Prince-Évêque de Liége, Louis de Bourbon, lors de la momentanée réconciliation de ce Prélat avec le « Sanglier des Ardennes ».

2. « Mr de Noircarmes at mandé a aulcunz abbez de son gouvernement quilz heussent a » saulver le milleur quilz avoient aux villes fortes, et certes la fraieur at esté grande par- » tout, ayantz estez les ennemiz si avant au pays comme en Jodoigne, Wavre et St-Ag^en- » Rode qu'est a lieue et demie près de Louvain. » (*Corresp. de Granvelle*, p. 396). — Les « VIII^c chevaulx et XV^c piedtons » du Sgr. de Genlis étaient « mal armés et avecq femmes » et enfans comme s'ilz fussent venuz avecq intention de transmigrer du tout et faire une » colonie au Pays Bas ». (*Relation* de Courteville, p. 331, publiée par Gachard au t. III de la *Corresp. du Taciturne.*)

D'après les *avis secrets* reçus d'Anvers par le Gouvernement anglais, le Duc d'Albe possédait un effectif de 30,000 gens de pied et de 8,000 cavaliers (avril 1568) et avait levé 8,000 Wallons ; le Prince d'Orange avait une armée de 8,000 cavaliers et de 20 enseignes d'infanterie et attendait un renfort de 5,000 Gascons (août 1568). *Bull. Commiss. d'Hist.*, III, t. I (1860), p. 219-222, documents du *State Paper Office.* —

Digitized by Google

que, pour comble d'effroi, non loin de Gembloux passait en ce moment un parti considérable de huguenots, qui allèrent envahir la petite ville de Wavre (25-26 octobre) ; ils accouraient de France, envoyés par le Prince de Condé sous la conduite du Seigneur de Genlis, pour renforcer l'armée des Gueux : ils avaient traversé les Ardennes et le Comté de Namur, incendiant chemin faisant les monastères de Saint-Hubert et d'Hastière et ravageant Moulins, Fosses et Walcourt.

Mais la Providence voulut que le Prince d'Orange lui-même fût pris d'inquiétude. Ses troupes de mercenaires, que les pillages n'arrivaient ni à payer ni à nourrir, criaient famine et le désordre croissait [1]. La révolte était menaçante. Il résolut de rebrousser chemin et de descendre vers Liége, d'entrer en cette ville, fallût-il l'assiéger, et de « donner à son armée la curée qu'elle avoit besoing » par le sacq et paillage de ceste puissante cité et des églises quy y » sont [2] » ; il y prendrait ensuite ses quartiers d'hiver. Le Comte de Lumey pouvant, semblait-il, se ménager des intelligences dans la cité du Prince-Évêque, le Prince d'Orange lui enjoignit de prendre les devants. Lumey, à la tête d'une forte compagnie d'hommes de cheval, renforcée par des auxiliaires huguenots, traversa la Hesbaye et descendit vers Huy. A Gembloux, l'Abbé Hancart et ses moines, voyant le torrent dévastateur s'éloigner d'eux, reprirent confiance. Confiance illusoire, car les jours étaient proches où, en cette fin d'octobre 1568, un des moines de l'Abbaye allait tomber entre les mains de Lumey et être tué par ses ordres et où, peu après, l'abbaye elle-même allait être dévastée par les soldats du Prince d'Orange.

Ce moine de Gembloux s'appelait Dom Jean Tichon. Il se trouvait en ces jours-là aux environs de Huy, remontant la Meuse sur une barque publique. Un manuscrit en latin, du début du XVIII^e siècle, reposant à la Bibliothèque Royale de Bruxelles et

---

Mais le Duc d'Albe évitait toute bataille rangée, ses troupes étant en partie réservées pour les garnisons de différentes villes.

Selon Bor, *Historie der Nederlantsch Oorlogen*, l'armée envahissante était composée de 7,000 cavaliers, 15,000 piétons et 5,000 Wallons.

1. Pour leur mieux couper les vivres, le Duc d'Albe avait mandé que, dans les régions du plat pays (c'est-à-dire des campagnes) menacées de leur arrivée, les paysans eussent à démonter les meules de leurs moulins. Du reste, lui-même en ses fréquentes escarmouches enlevait souvent à l'ennemi de nombreux « chariotz de bagaiges », jusqu'à cent à la fois, ce qui les réduisait à de « grandes angusties de vivres » et « courtresse d'argent ». (*Relation* de Courteville.)

2. Renon de France, *Des Troubles des Pays-Bas*, publié par Ch. Piot, 1886, p. 360. Renon (ou Radulphe), de Douai, Président du Grand Conseil à Malines, écrivait cette chronique entre 1513 et 1516.

Digitized by Google

intitulé *Mémoires touchant les Abbez de Gembloux*, — amas de notes recueillies dans les Annales du Monastère, — nous donne sur le sujet qui nous occupe ces courtes lignes : « Le Révérend Dom » Jean Tichon, moine et prêtre de Gembloux, fut violemment » extrait d'une barque de la Meuse par les Gueux et amené sur la » rive, et percé de coups d'arquebuse ; il fut enseveli dans l'église » collégiale de Huy [1]. »

Les anciens Mémoires des Abbés de Gembloux, d'où sont tirées les notes trop succinctes de ce manuscrit inédit de la Bibliothèque Royale, n'existent plus. Ils nous eussent fourni, en ce qui concerne ce Jean Tichon, des détails sur sa personne et sur sa vie et sans doute un plus ample récit de son martyre. Mais le manuscrit de Bruxelles a, du moins, le mérite de nous avoir fait connaître le nom de ce Confesseur de la Foi et le lieu de sa sépulture. Au surplus, nous sommes à même de compléter le trop court récit de ce manuscrit, en utilisant un document des Archives de l'État à Liége : document très précieux, parce qu'il est contemporain des faits qu'il rapporte ; très précieux aussi par son incontestable autorité. Ce document de Liége n'est autre que le procès-verbal des accusations formulées contre le comte de Lumey par devant la Cour des Échevins de Liége moins de cinq mois après les événements d'octobre 1568, d'après les dépositions des témoins. Le Prince d'Orange, en effet, ayant échoué dans sa tentative contre Liége et ayant dû se retirer en hâte de nos contrées, le Comte de Lumey, son lieutenant, avait dû fuir lui aussi : à peu de mois de là, Lumey fut cité devant la Cour des Échevins, qui était en matière criminelle comme en matière civile la Cour du Prince-Évêque [2]. Jugé

1. Rdus D. Joes Tichon Mon. Presbyter Gembl. a guesiis ad ripam Mosae violenter extractus et sclopeto confossus et sepultus in Ecclia collegiata Hui. A. 1568 multa mala a guesiis. — Ce manuscrit de 16 pages in-4°, *Mémoires touchant les Abbez de Gembloux*, figure à la Bibliothèque Royale sous la cote Ms. 6702. A l'heure actuelle, M. Léon Namèche le publie en annexe en son précieux livre *La Ville et le Comté de Gembloux*, Gembloux, 1922.

2. Dès le début de « l'oppugnation et camp de prince d'Orange qui est advenu le jour de la commémoration des âmes des fidèles trépasseis » (ces mots ouvrent le Registre des *Sentences criminelles* de 1568 à 1573), la Cour des Échevins « encommenchia » une besogne d'épuration qu'elle poursuivit quelques années durant : les après-guerres se ressemblent souvent. Liége et sa Principauté comptaient beaucoup d'adhérents à Guillaume d'Orange. Quand celui-ci descendit vers Liége à la fin d'octobre, il eut quelque espoir d'y entrer sans coup férir, grâce aux secrètes et actives menées de ces partisans : son plan était de faire de la puissante ville son point d'appui dans la suite de sa guerre contre le Duc d'Albe ; Lumey était à l'avance désigné pour le gouvernement de la Principauté. L'illusion de Guillaume d'Orange fut courte. Dès l'approche du danger, les Liégeois se serrèrent autour de leur Prince-Évêque : vrais ancêtres des Liégeois de 1914, ils ne se laissèrent ni duper ni terroriser. Les traîtres se dissimulèrent. La Cour des Échevins sut

Digitized by Google

par contumace, il fut condamné par sentence du 15 mars 1569.

Le texte officiel de l'acte d'accusation conservé dans le Registre de cette Cour, aux Archives de l'État à Liége, nous permet d'exposer comme il suit les faits qui nous intéressent.

Nous avons dit que le Comte de Lumey, quittant le Prince d'Orange, avait pris les devants avec un gros de cavalerie. Il traversa la Hesbaye, ravageant les villages rencontrés sur son chemin. Descendant vers la Meuse, il vint saccager le monastère des cisterciennes de Val-Notre-Dame et, sur la rive même du fleuve, le monastère des augustins de Flônes. Le vendredi, 29 octobre, après-midi, en sortant de cette abbaye de Flônes, dont il venait de livrer l'église aux flammes, il vit une barque publique remontant la Meuse : elle faisait le service entre Liége et Huy. Il donna ordre qu'elle vînt accoster le rivage et, quoique le batelier eût ses papiers «de franchise et de sauvegarde» en règle, Lumey exigea qu'on lui livrât tous les passagers qui seraient au service du Duc d'Albe et leurs bagages. On lui répondit qu'il n'y en avait aucun. Lumey aperçut en la barque un prêtre : c'était un moine de Gembloux, il le fit saisir et jeter sur le rivage. N'écoutant que sa cruauté coutumière à l'égard de religieux, il lui fit percer la manche par un licol et le fit relier à la croupe de son cheval. Le Comte de Lumey se remit en route, s'avança d'abord jusques aux faubourgs de Huy [1], puis remonta vers son château de Seraing en Hesbaye, à quatre lieues de là. Le malheureux moine, toujours relié au cheval, et tantôt courant, tantôt traîné, arriva ainsi « par monts et par vaux » à Seraing, où il fut tout d'abord emprisonné dans le château, mais bientôt le Comte de Lumey le fit attacher à un arbre et achever à coup d'arquebuse.

Tel est le récit que nous donne, sans indiquer le nom du religieux, — que nous connaissons d'ailleurs, — le « Registre « des jugements et sentences criminels rendus par les très honorés Seigneurs Messires les Échevins de Liége ».

---

poster le fer et le feu là où la contamination orangiste avait fait le plus de dégât : bon nombre de ces « malfaicteurs » eurent la tête tranchée ou furent pendus ; mais le plus coupable était le Comte de Lumey : ce fut lui que la justice humaine atteignit le moins. — Au sujet de la Cour des Échevins de Liège, voyez DARIS, *Notices sur les Églises du dioc. de Liége*, t. 9, 1881, p. 89-96. Cette Cour, dont l'institution remonte à Saint Hubert même, se composait dans les derniers siècles d'un mayeur et de quatorze échevins inamovibles. Juges ordinaires en matière tant civile que criminelle, ils formaient, de plus, cour d'appel pour toutes les innombrables cours de justice de la Principauté. Aux processions de la cathédrale, ils venaient en corps, immédiatement après le Prince-Évêque ; on portait devant eux le glaive de la justice et chacun d'eux tenait en main un bâton rouge, symbole du pouvoir judiciaire en matière criminelle.

1. Détail donné par CHAPEAVILLE, *Gesta Pontif. Leod.*, III, p. 443.

Digitized by Google

Le martyre de Dom Jean Tichon s'accomplit-il le soir même du vendredi, 29 octobre, ou l'un des deux ou trois jours suivants, nous l'ignorons. Nous savons que, le 2 novembre, le Prince d'Orange se présentait aux portes de Liége et était accompagné de Lumey, qui sans retard reprenait le cours de ses exploits criminels, livrant au feu les maisons, les églises et les célèbres monastères des faubourgs de la cité.

Le manuscrit de la Bibliothèque Royale nous a dit que le religieux de Gembloux fut enseveli en la collégiale de Huy. Peut-être le martyr était-il originaire de Huy ou des environs de cette ville. Nous nous expliquerions aisément, ainsi, la présence de Dom Tichon en cette contrée à travers ces temps agités : des travaux de son ministère sacerdotal ou quelque visite en sa famille ont pu l'y amener. Observons que ce nom même, Tichon, — ou Tixhon, suivant la forme et l'orthographe restées chères aux Hutois, — était alors et est encore aujourd'hui fréquent parmi les noms de famille en cette région. Ajoutons que, précisément à l'époque où Dom Jean Tichon tombait victime des ennemis de la Foi, déjà peut-être figurait au Chapitre de Notre-Dame à Huy, le chanoine du même nom, Jean Tichon, qui mourut le 7 décembre 1584[1] : n'était-il point parent, soit neveu, soit oncle, du moine de Gembloux ? On comprend aisément que la famille du religieux ait eu à cœur de faire ramener à Huy, aussitôt les sanglantes, mais rapides journées du siège de Liége terminées et la Hesbaye libérée, la sainte dépouille mortelle de leur parent et de faire reposer les restes vénérés du moine martyr à l'ombre pieuse des murs de la collégiale de Notre-Dame.

Au sujet du lieu d'origine de Dom Tichon, il nous a été possible d'émettre une conjecture assez plausible ; mais sur la vie même de

1. C'est la grande obligeance de M. le chanoine H. Demaret, ancien doyen de Huy, qui nous a fait connaître ce chanoine Jean Tichon et la date de sa mort. Il nous a, de plus, signalé l'acquisition récente, faite par la Bibliothèque Royale, de l'*Obituaire du Chapitre de Notre-Dame de Huy*. Cet Obituaire (Mns. n. 4459. II) ne nous a offert aucune commémoration du moine de Gembloux, qui, d'ailleurs, était personne étrangère au Chapitre. — Quant à la sépulture de ce moine martyr, la Collégiale n'en a conservé, semble-t-il, aucune trace. La crypte romane, que l'on a découverte en 1906 et que M. le chanoine Demaret, son restaurateur, décrit excellemment en sa précieuse brochure *La crypte romane de Huy*, 1911, 16 p., avait été comblée dès le début du XIVe siècle et elle n'a donc pu recevoir la dépouille de Dom Tichon ; il existait bien sous la partie nord du transept de la collégiale des loges funéraires (un nécrologe du XVIIIe siècle les appelle *les fours*), mais elles ne dataient que de 1744 et on les a démolies vers l'an 1896. Peut-être Dom Tichon avait-il sa tombe dans le cimetière même, environnant la Collégiale ; mais ce cimetière lui-même a disparu, aujourd'hui recouvert soit par la place publique (la partie qui était réservée à la sépulture des chapelains, sous la grande tour), soit par des maisons particulières (la partie qui était contiguë à la rue Sous-le-château).

Digitized by Google

ce prêtre et moine de Gembloux, nous ne possédons aucune donnée. Fit-il ses études théologiques à l'Université de Louvain, comme un certain nombre de ses confrères de Gembloux à cette époque, et fut-il, comme tant d'autres prêtres, séculiers ou religieux, qui à cette époque scellèrent leur Foi de leur sang, un fils de cette *Alma Mater*, nous l'ignorons ; les registres matricules académiques se taisent à son égard [1]. On peut penser que sa vie fut simplement la vie d'un bon prêtre et d'un bon religieux. Mais eût-elle jeté quelque éclat aux yeux des contemporains, cet éclat eût pâli et se fût effacé devant l'auréole qui couronna le terme de cette carrière, l'auréole du martyre.

L'abbaye de Gembloux, que Dieu venait d'honorer en lui demandant le tribut du sang de l'un de ses moines, allait être ravagée par les ennemis de la Foi. Le Prince d'Orange avait échoué en son entreprise contre Liége. Animés par l'héroïque conduite de leur Prince-Évêque, Gérard de Groesbeeck, et par la vaillante activité du Magistrat et du Clergé, les Liégeois avaient organisé une solide défense de la ville et tinrent tête aux assiégeants. Le siège commença le 2 novembre, en même temps que Lumey incendiait le faubourg de Sainte-Walburge. Au seuil de la nuit qui précéda le 5 novembre, on entendit sonner dans le lointain, au delà des hauteurs qui dominent la cité, des trompettes espagnoles : c'était l'annonce du secours que le Duc d'Albe envoyait au Prince-Évêque. Effrayé, Guillaume d'Orange décida de lever le camp aussitôt, mais, pour donner le change aux assiégés, « incontinent apres » mynuict, il faict semblant de livrer l'assault à la cité [2] » ; puis, dans la nuit même, il s'éloigne de Liége en toute hâte, laissant derrière lui un rideau de flammes : des incendies, dus aux mains des soldats de Lumey, dévorent les abbayes de Saint-Gilles et de Val-Benoît et, depuis cette heure même, celle de Saint-Laurent, abbayes superbes, orgueil de la religieuse cité, et plus

1. La Faculté de Théologie de l'Université de Louvain fut, au seizième siècle, « une pépinière de martyrs ». L'expression est de Mgr De Ram, *Notes sur les Martyrs de Gorcum qui ont fait leurs études à l'Université de Louvain*, Louvain, 1865, 61 p. Portant un imprimatur daté du 30 mars 1865, cet opuscule fut la dernière publication du docte et pieux Recteur de l'Université, qui mourut le 14 mai de la même année. Voy. aussi le beau livre *Les Martyrs de Gorcum*, Louvain, 1867, p. 33-72, de Mgr Laforet, son successeur. Quatre des dix-neuf martyrs de Gorcum furent élèves de l'Université.

2. Lettre du Prince-Évêque de Liége au Duc d'Albe, « de Liége, ce V^e de novembre » 1568, à six heures devant midy ». (*Correspond. de Guill. le Taciturne*, publiée par Gachard, t. III, 1851, p. 365.) — Dès le jeudi 3 novembre, le Duc d'Albe « avec son » camp » était déjà à « Pucey », près de Hannut, et le vendredi 4 il se trouvait à Lamine. (*Relation* de Courteville, secrétaire du Duc d'Albe, *ibid.*, p. 334.)



Digitized by Google

haut brûlent les églises d'Awans, de Mons et d'Ans [1]. Ce fut, dès ce moment, une retraite en désordre, presque une fuite, à travers la Hesbaye, le Namurois, le Hainaut, le Cambrésis, mais ces troupes furieuses et en débandade s'attardèrent encore à mettre à sac et à feu plus d'un village et d'un monastère, assouvissant leur haine de luthériens allemands et de huguenots. Dans la nuit du 7 au 8 novembre, on put voir de Gembloux les flammes du gigantesque incendie qui anéantissait le monastère de Bonneffe [2]. Les moines de Gembloux n'eurent que le temps d'abandonner leur abbaye, mais du moins celle-ci ne fut point incendiée, plus heureuse en cela que l'abbaye cistercienne de Bonneffe et l'abbaye norbertine de Bonne-Espérance. Du reste, l'Armée catholique était sur les talons des Gueux: elle n'était plus qu'à deux lieues de Gembloux, à l'heure où ceux-ci achevaient de piller l'abbaye.

Le manuscrit inédit déjà cité de la Bibliothèque Royale raconte brièvement en ces termes ce pillage : « En l'an 1568, la châsse » antique de Saint Guibert fut prise et pillée par les Gueux et les » ossements furent indignement traités. Le chef de ces Gueux était » le Prince d'Orange. Le Duc d'Albe les mit en déroute [3]. » — A quelques jours de là, les religieux de Gembloux purent rentrer en

1. « Il feict sa retraicte, que fust le V° et en mectant les feugz au fauxbourg de St-Lau- » rent et aux abbayez de St-Gille, de la Vaulbenoite et du dict St-Laurent. » *Corresp. de Granvelle*, t. III, p. 402. — Sur les événements de cette année, lire aussi l'introduction de Gachard au t. III de la *Corresp. de Guill. le Taciturne*.

Nos bons chanoines belges se piquaient d'humanisme et prisaient fort les vers et chronogrammes latins. Chapeaville ne manque pas de nous faire admirer ici ce *carmen numerale* élégant (où la lettre D, suivant un usage alors fréquent encore, ne compte point) :

AegIdIVs, LaVrentIVS, VaLLIs benedICta LabasCVnt
Igne ; stVpet faCinVs qVartVs qVintVsqVe noVembrIs.

2. Activées par l'amas des bois qu'on avait recueillis en prévision de l'hiver, les flammes s'apercevaient même de Louvain. En ce même 8 novembre, à Ramillies, les soldats hérétiques mirent à mort en un horrible supplice le Frère convers Paul Lamps, de Malines, bûcheron du monastère de Bonneffe, qui fuyait de cette demeure en feu ; il fut enterré à Ramillies. Voy. à son sujet, outre les sources citées par Dom Berlière en son *Monasticon belge*, p. 65 et 68, la notice que lui consacre, d'après le récit de Dom Gabriel Trasnoit, moine de Bonneffe, ARNOLD DE RAISSE, *Auctarium ad Natales SS. Belgii J. Molani*, Douai, 1626, p. 236-237, au 8 nov. : le religieux, vêtu de son habit monacal, fut attaché à une croix, on lui serra une corde autour du cou et, comme la mort tardait, on le fit servir de cible aux coups de mousquets. — A propos de Bonneffe et de Bonne-Espérance incendiés par ces bandes, Chapeaville se plaît à consigner ces iambes numéraux :

Bonae speI fLagrat DoMVs,
Anté VrItVr BonneffIa.

3. Feretrum antiquum S. Guiberti a guesiis sublatum et direptum fuit anno 1568. Ossa inhoneste tractata. Quorum guesorum Dux erat Princeps Ar. A Duce Albano fugati et debellati. Rdus D. Joes Tichon mon. Presbyter... (suit le texte que nous avons donné plus haut). — Mns. 6702 de la Biblioth. Royale.

Digitized by Google

leur monastère. Le Duc d'Albe avait poursuivi jusqu'aux frontières de France le Prince d'Orange, qui franchit ces frontières le 17 novembre, et nos provinces se trouvèrent délivrées, du moins pour quelque temps.

Ajoutons que l'Abbé Hancart n'eut rien de plus à cœur que de réparer le pillage sacrilège et fit faire, pour recueillir les ossements du saint Fondateur, une châsse nouvelle, qui fut « une magnifique » œuvre d'art » [1].

Il nous reste à suivre, d'un regard, l'achèvement de la carrière du Comte de Lumey. Cette carrière devait être court, mais se charger encore de crimes plus odieux que jamais.

Dans la nuit qui marqua l'échec du siège de Liége, Lumey s'était éloigné hâtivement. Il disparut de nos provinces. Dès les premiers mois de l'accalmie qui suivit la retraite des Gueux, la Cour des Échevins à Liége le jugea par contumace. La sentence, portée le 15 mars 1569, le condamna comme criminel de lèse-majesté à la perte de son honneur, au bannissement perpétuel, à la privation des fiefs qu'il tenait des Princes-Évêques et à la confiscation de tous ses autres biens au profit du Prince et du Pays. — Deux ans plus tard, on apprit que Lumey était devenu le chef des fameux « Gueux » de mer », qui depuis l'arrivée du Duc d'Albe en nos provinces, infestaient la mer du Nord et ravageaient les côtes belges. En 1572, dans la nuit qui suivit le 31 mars, la flottille de Lumey apparut à l'embouchure de la Meuse devant la ville de La Brielle. A la tête de ses six cents hommes, — deux à trois cents brutaux soldats calvinistes, mêlés à un amas de gens de pillages et d'aventures, — il se rend maître de la petite ville : cette victoire devient le signal des succès, hélas ! définitifs, de la cause du Prince d'Orange. Lumey fait de La Brielle son repaire ; de là, il lance ses bandes au pillage des monastères et à la chasse des moines. La plus fameuse des captures sur lesquelles il assouvit sa rage, furent les dix-neuf prêtres et religieux qu'on lui amena de Gorcum à La Brielle le 7 juillet 1572 : il les livra à la barbarie de ses soldats durant quarante-huit heures, puis les fit achever par la pendaison, accompagnée de cruels raffinements ; la Sainte Église a placé sur les autels ces Martyrs de Gorcum [2]. Des difficultés ne tardèrent point à s'élever entre Lumey et les États de Hollande ; en mai 1574, il fut banni de cette province. Il revint à Liége et s'y établit en son hôtel du

1. *Gallia Christiana*, t. III, col. 567 : Sarcophagium B. Guiberti fundatoris opere magnifico fecit.
2. Voy. LAFORET, ouvr. cité, p. 149-190.

Digitized by Google

Mont-Saint-Martin [1] : soit par l'influence d'une puissante protection, soit par la crainte qu'il ne suscitât des troubles, on laissa dormir la sentence portée contre lui en 1569 et on ne l'inquiéta point.

Le 31 janvier 1578, à la fameuse bataille de Gembloux, le Comte de Lumey reparait, pour la dernière fois. En effet, les États de nos provinces se rebellant contre le Gouvernement espagnol, Lumey, fidèle à ses anciennes haines, avait quitté sa retraite et, reprenant le métier des armes, avait levé un régiment wallon de 2500 cavaliers. En cette journée de Gembloux, où Don Juan allait défaire l'armée des États Généraux, le Comte de Lumey et le Comte d'Egmont, son cousin, commandaient chacun leur régiment de cavalerie : ces régiments formaient l'arrière-garde de l'armée des États. On sait comment, en ce 31 janvier, cette arrière-garde fut surprise et écrasée par les Espagnols, et comment en quelques heures la déroute de l'Armée des États fut complète [2]. Lumey réussit à ne point tomber entre les mains des soldats de Don Juan. Échappé du champ de bataille, il rentra dans sa retraite et il ne fut désormais plus question de lui, sauf trois mois plus tard, quand on annonça sa mort. Guillaume de la Marck, Seigneur de Lummen et de Seraing, mourut le 1er mai 1578, d'une mort prématurée et affreuse. Prématurée, car il n'avait pas trente-six ans d'âge ; affreuse, car il mourut d'une morsure de son chien, qui était enragé [3].

L'ancien lieutenant du Prince d'Orange porte devant l'Histoire la tache du sang des saints Martyrs de Gorcum. Livré à la mort par l'ordre et sous les yeux de ce même Comte de Lumey et avec une égale haine de la Religion et un égal raffinement de cruauté, DOM JEAN TICHON, moine et prêtre de l'abbaye bénédictine de Gembloux, mérite le titre que nous lui donnions au début des pages présentes, le titre de précurseur de ces glorieux Martyrs.

---

1. Lumey possédait cet hôtel en héritage du vénérable Érard de la Marck, Prince-Évêque de Liége (1506-1538), dont il était arrière-neveu.

2. Voy. dans le livre très documenté de M. LÉON NAMÈCHE, *La Ville et le Comté de Gembloux*, le récit de la bataille et aussi une excellente étude sur la conduite et le rôle de l'Abbé de Gembloux, Dom Lambert Hancart, dans les événements de l'époque.

3. Victus Gemblacensi pugnâ, Leodium profugit ; ubi rabidi morsu canis oppetitus, seu veneno epulis injecto, homo impie ferox interiit. STRADA, *De Bello gall.*, L. VII. — DARIS (*Hist. du dioc. de L.*, lieu cité) et H. LONCHAY (*Biographie nation.*, t. XIII, 1895) ne parlent point de la présence de Lumey à Gembloux et observent, par erreur, que Chapeaville le fait mourir en 1573 ou 1572 ; en réalité, CHAPEAVILLE le fait revenir en 1573 de Hollande à Liége, en son hôtel du Mont-Saint-Martin, et ajoute sans donner de date *ubi morsiuncula proprii canis, et ut fertur rabidi, mortem ei acceleravit* (p. 469). — Le *Theatre des Cruautez des Heretiques de nostre temps*, par RICHARD VERSTEGAN (Anvers, deux éditions, 1588 et 1607 ; il y eut deux éditions latines, *Theatrum*..., 1587 et

Digitized by Google

## ANNEXES.

I. Extrait des REGISTRES DES JUGEMENTS ET SENTENCES DE LA COUR DES ÉCHEVINS DE LIÉGE (Archives de l'État à Liége, *Registres des Échevins*, n. 61, Reg. 1568-1569, fol. 71) :

... Et après auroit assisté à l'occupation de la ville de Looz ou seroient comis diverses pilleries saccagemens et sacrileiges et d'ou ledit prince D'Oreinge auroit envoié a sadite Altesse Reverendissime deux lettres successives par lesquelles demandoit a sadite Grace et sondit chapittre unne ranchon ou bransquat [1] de cent milles escus au soleil. Oultre ce ledit de Lumpnay estant ledit camp devant la ville de St Tron seroit par le moien dunne lettre de crédence depeschié sur luy et son complice par ledit prince entré en ladite ville, donné assistence a la priese et occupation d'icelle et des lieux allenthour ou les englieses et monasteres avoient esté pilliés et saccagées et tant la ville et comunalté comme les chanoines et gens d'engliese mis a renchon. miesmement le Seigr abbé dedit St Tron emené et estroitement détenu prisonnier prins VI pieces d'artilheries avec boulhetz, pouldre et munitions de la ville. Et passant oultre auec ledit camp auroit continué sondit service jusques allenthour de Jodogne ou sont esté bruslées plusieurs englieses de ce diocese. De là estant ledit camp retourné sur la cité de Liege ledit de Lumpnay l'avanchant auec quelcque trop de cheval [2] auroit corru et pilhé la Hesbaing occupé le monastere de Floen sur Moese, prins et asporté non seulement les meubles dedit monastere mais ossy les calices ornemens et accoustrements d'engliese y trovez, briser ou fait briser et dejecter par terre les ymaiges qui y estoient et fait mettre et allumer le feu en icelle engliese, *ossy constraint le vendredi XXIX^e d'octobre dernier apres midi amenner a rive la neeff marchante montante de Liege à Huy et combien elle fuisse affranchie et munie de salvegarde auroit fait inquisition des personnes et biens y estans demandant que luy fuissent delivrez les gens et vivres qui y estoient pour le duc d'Alve. Et comme luy fut respondu qu'il n'en y avoit, appercevant d'ung prestre religieux de Gemblours l'avoit tiré hors ladite neeff marchante le prins et emené prisonnier luy aiant fait percher le manche dung licol et le lyet a ung cheval luy faisant suyure le trot d'iceluy et le fait prisonnier en son chestea de Seraing puis apres le fait attacher a ung arbre et illec pitoablement harquebuser dont en seroit parvenu*

1590), aussi curieux en chacune de ses 28 planches qu'en son texte, se termine par des pages (p. 92-95) qui rappellent le traité *De la mort des Persécuteurs* de Lactance, et à la p. 94 on lit : « Le Seigneur de Lumay, dit Conte de la Marche (*sic*), mais plutost » bourreau du Prince d'Orange, après qu'il auoit cruellement faict mourir quelques cents » de religieux, prêtres et autres catholicques tant en Hollande et Zélande qu'autres lieux, » fut en fin mordu d'un sien dogue d'Angleterre, dont misérablement enragé il mourut en » la ville de Liége. » — Strada, écrivant à Rome, est moins affirmatif sur le fait du chien enragé ; mais le bon Président RENON DE FRANCE, ouvr. cité, p. 438, ayant raconté « la chasse des prestres et moines » faite en 1572 par Lumey et « le martire de cent et » quatre-vingt personnes ecclésiastiques es villes de la Brielle et de Delft par des supplices » exquis et raffinés », termine son chapitre en rappelant « la vengeance que Dieu permit » sur le Seigneur de Lumez quy fut maltraicté par ses propres chiens ».

1. *Bransquat*, du mot néerlandais *brandschade* (dommage causé par un incendie ; indemnité ; contribution).

2. *Trop de cheval*, troupe de cavalerie.

Digitized by Google

*a mort.* Oultre ce auroit fait sortir de laditte neeff marchante ung gentehomme nommé Royr luy mettant sus qu'il estoit a service dedit duc pour prendre querelle contre luy, le constrendant faire seriment qu'il ne serviroit a futurre ledit Seigneur duc d'Alve. Davantaige continuant par ledit de Lumpnay en son encommencée rebellion soy seroit trouvé a siége et camp dedit prince devant ceste cite de Liége aidié occuper les faubourghs maisons et monasteres d'allenthour, les piller saccager et brusler, ossy conduy et conseilhé les gens dedit camp, leur mostré les lieux foibles pour occuper ladite cité, désigner à son plaisier les lieux et maisons de ce pays partout tant que ledit camp en estoit sorti. Tous lesquelz exces attendus estant comme ledit procureur général disoit manifestes, notoirs et bien prouvez, requeroit que par nous et nostre sentence diffinitive... (*Suit une formule de réquisatoire.*)

II. Jean Chapeaville, en ses *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. III, Liége, 1616, p. 443 donne ce bref et incomplet récit et n'indique ni le nom du moine ni son monastère :

Dum haec aguntur Lumaeyus Juvenis claro genere satus et ortus, Principi Auriaco militans, Coenobium Virginum vallis nostrae Dominae, uno ab Hoyo lapide, depraedatur, inde Flonense Monasterium ad Mosae ripam ingressus spoliat, navem mercatoriam istic de more transeuntem perlustrat, repertum in ea Monachum extrahit, caudae equi sui alligatum, per montes vallesque ad ipsa usq. suburbia Hoyensia raptat.

III. « Le *Recessus* de Bursfeld de l'an 1571, f. 263, signale parmi les » défunts « *fr. Joannes, sac. et mon. ab haereticis occisus.* » (Dom U. Berlière, *Monasticon belge*, I, p 162.) — On sait que l'abbaye de Gembloux s'était affiliée, en l'an 1503, à la Congrégation bénédictine de Bursfeld ; le secrétaire de cette Congrégation aura sans doute inscrit le moine martyr de Gembloux dans ses registres dès qu'il en aura appris la mort.

IV. — Le Chanoine Jean Tixhon, chanoine du Chapitre de N.-D. de Huy, homonyme du martyr benédictin de Gembloux, est connu 1° par une des inscriptions funéraires qui se trouvaient dans le pavement de la collégiale avant le placement du pavé actuel (milieu du XVIII^e s.), inscriptions dont M. le chanoine Demaret a déposé le relevé aux Archives de cette collégiale : *Hîc iacet venerabilis vir dominus Johannes Tixhon, quondam hujus ecclesiae canonicus, huic altari SS. Laurenty et Quintini duarum missarum fundator, qui obiit 7^a decembris 1584. Cujus anima requiescat in sancta pace, Amen.* — 2° Un Jean Tixhon est renseigné dans la liste des Anniversaires de l'église N.-D. de Huy. — 3° Aux Archives de l'État, à Liége, le manuscrit *Notae informatoriae*, fond de la Collégiale de Huy, n. 1, renseigne qu'un *Jean Tichon* légua au recteur de l'autel de Ste-Marie, de St-Laurent et de St-Quentin (en la collégiale) une maison avec jardin et une vigne, à charge de dire une messe par semaine ; les *Notae informatoriae* sont postérieures de plus d'un siècle à cette fondation, dont la charge aura subi une réduction.

Aux Archives de l'État, à Liége, le Registre n. 7 du fond de la collégiale de N.-D., de Huy, nous apprend (p. 7 v°) qu'au 27 avril 1548 un *messire Iohan le Tixhon, prêtre*, était pléban de l'église collégiale. Ce sont encore

Digitized by Google

les mêmes noms et prénoms. Il est probable que tous ces Tixhon et Tichon étaient issus d'une même famille hutoise. Ce pléban de 1548 était peut-être la même personne que le chanoine Tichon décédé en 1584.

Rappelons que le *xh* wallon équivaut, dans la province de Liége, à *h* aspirée et, entre Huy et Namur, au *ch* (tel qu'il se prononce dans le mot *ch*anter) [1].

Nous prions M. le chanoine H. Demaret, qui nous a communiqué ces renseignements au sujet du chanoine Jean Tixhon et du pléban, d'agréer notre remerciement.

B. LEFEBVRE, S. J.

---

1. Sous sa forme *Tixhon*, le nom qui nous occupe apparaît bien une déformation en langue romane des expressions latines médiévales *tiutiscus*, *theudiscus*, *theotiscus*, qui désignaient les Bas-Germains, les Néerlandais et les Flamands (en roman encore, les *Thiois*).

Digitized by Google

# LA LETTRE D'AUXENCE SUR ULFILA.

En annexe de sa *Dissertatio*[1] sur les actes du concile d'Aquilée, l'évêque arien Maximin a joint l' « Epistula » d'Auxence de Dorostorum sur Ulfila[2]. Ce document assez long détaille d'abord la doctrine prêchée par le primat des Goths, donne ensuite un résumé de sa carrière et reproduit enfin la profession de foi « qu'au moment de mourir il laissa par testament à son peuple. » Auxence s'y déclare élève d'Ulfila; son témoignage est donc contemporain. Aussi la publication de sa lettre fut-elle accueillie avec joie. On se mit à l'étudier minutieusement et à contrôler et compléter par elle les renseignements vagues ou même contradictoires de Socrate, de Sozomène et de Philostorge. L'opération semblait aisée; en réalité elle est difficile : la comparaison avec Auxence soulève d'inextricables difficultés historiques et plus d'un savant fut tenté de rejeter son témoignage. Nul cependant ne l'a osé. La prétention d'Auxence à la qualité de témoin contemporain est, en effet, formelle : « Me a prima aetate mea discipulum suscepit et sacras litteras docuit[3] », et se trouve garantie par Maximin qui écrivait vingt ans plus tard.

N'y a-t-il donc aucun moyen de desserrer cet étau? Si, et c'est à l'exposer que la présente note est destinée. Je voudrais y établir d'abord que, au moins sur un point, l'erreur historique de la lettre est certaine ; montrer ensuite qu'elle est imputable, non à Auxence, mais à Maximin, lequel s'est permis d'amplifier et de transformer le document qu'il employait.

*
* *

Dans l'*Histoire ecclésiastique* de Socrate (IV, 33. 34) et dans celle de Sozomène (VI, 37), on trouve sur Ulfila des renseignements assez confus. L'un et l'autre mentionnent trois faits importants, mais dans un ordre différent.

Socrate déclare qu'une guerre intestine éclata entre les deux

1. Publiée par F. Kauffmann, *Aus der Schule des Wulfila*, Strasbourg (1899), Trübner. Voyez *R. bén.*, Avril 1922, p. 96. L'epistula se lit de la p. 73, 13 à la p. 76,19.

2. On considère généralement l'orthographe *Ulfila* comme un compromis entre l'original *Wulfila* et les formes grécisantes du nom. M. E. Schröder vient de montrer que si la forme *Wulfila* est plus ancienne, c'est cependant *Ulfila* qu'il faut préférer, car c'est ainsi que le primat des Goths orthographiait lui-même son nom. (*Festschrift Bezzenberger*, Göttingen (1921), Vandenhoeck, p. 132-139).

3. p. 75, 2.

Digitized by Google

chefs Goths, Athanaric et Fritigern, alors que leur peuple habitait encore au delà du Danube. Fritigern aurait demandé et obtenu l'aide des Romains et, en retour, aurait embrassé la foi chrétienne. L'historien parle ensuite de la persécution d'Athanaric, en connexion avec l'apostolat d'Ulfila. Il mentionne enfin que, peu de temps après (οὐκ εἰς μακράν), les Goths passèrent le Danube sous la pression des Huns et s'établirent en terre romaine. La succession des faits est donc celle-ci : 1. guerre intestine ; 2. persécution ; 3. passage du Danube.

Sozomène, au contraire, raconte d'abord le passage du Danube devant les Huns (il note que le chef de la délégation envoyée aux Romains pour obtenir l'autorisation de traverser le fleuve était Ulfila). Plus tard seulement (οὐ πολλῷ ὕστερον) aurait éclaté la guerre intestine entre Athanaric et Fritigern (avec l'octroi du secours romain à celui-ci et sa conversion); enfin la persécution d'Athanaric, mise comme chez Socrate en connexion avec la prédication d'Ulfila.

De ces trois faits, l'un est attesté et décrit par l'historien contemporain Ammien Marcellin (XXXI, III et IV) : les Goths ont passé le Danube sous la poussée des Huns en 376. Comme Ammien ne parle pas de dissentiments postérieurs à leur passage et que d'ailleurs il semble qu'Athanaric soit resté au delà du Danube, on s'accorde à préférer le cadre historique de Socrate et à placer la persécution d'Athanaric avant le passage du Danube. Cette persécution est connue : nous possédons un calendrier gothique qui en signale les martyrs et des Passions qui permettent de la dater : elle se déchaîna de 370 à 372 environ [1].

Le passage du Danube est aussi décrit par l'arien Philostorge (II, 5 ; éd. Bidez) en des termes qui doivent être textuellement reproduits :

> [Philostorge dit que [2]] en ce temps-là, Urphilas fit passer sur le sol romain une foule nombreuse de Scythes transistriens (appelés jadis Gètes, maintenant Goths) qui venaient d'être chassés de chez eux pour cause de piété (δι' εὐσέβειαν)... L'empereur recueillit cette foule d'émigrés dans les terres de Mésie, chacun se casant où il voulait. Quant à Urphilas il l'entoura d'honneurs à tel point qu'il disait souvent de lui : « c'est le Moïse de notre temps. »

L'exode des Goths semble ici rattaché à la persécution d'Athanaric, mais il n'y a aucun doute qu'il s'agisse de la même

1. Voyez H. Delehaye, S. J., *Saints de Thrace et de Mésie*, An. boll. 31 (1912) p. 274-294.

2. On sait que nous n'avons le témoignage de Philostorge que par les extraits de Photius.

Digitized by Google

émigration de 376, décrite par Ammien Marcellin. Celui-ci rapporte les hésitations de l'autorité romaine à recevoir ces hôtes turbulents contenus jusqu'alors au delà du Danube.

Voici maintenant ce qu'on lit dans l'epistula d'Auxence [1] :

> Post multorum seruorum et ancillarum Cristi gloriosum martyrium, imminente uehementer ipsa persecutione, conpletis septem annis tantummodo in episkopatu [supradictus] sanctissimus uir beatus Ulfila, cum grandi populo confessorum de uarbarico pulsus in solo Romanie, athuc beate memorie Constantio principe, honorifice est susceptus, ut sicuti deus per Moysem de potentia et uiolentia Faraonis et Egyptiorum populum suum liberauit et per mare transire fecit et sibi seruire prouidit, ita et per sepe dictum deus confessores sancti fili sui unigeniti de uarbarico liberauit et per Danubium transire fecit et in montibus secundum sanctorum imitationem sibi seruire.

Le parallélisme de cette narration avec celle de Philostorge est frappant : même cause assignée à l'émigration, *grandis populus* répond mot pour mot à *une foule nombreuse* πολὺν λαόν), l'accueil de l'empereur (ὃι ἀτιμῆς, *honorifice*) est souligné de part et d'autre, la comparaison avec Moïse achève d'apparenter les deux récits [2].

C'est cette parenté même qui pose le problème. S'il s'agit comme dans Philostorge de l'émigration de 376, comment concilier cette date avec celle que suppose le cadre chronologique fourni par Auxence pour la vie de son maître ?

En effet, l'évêque de Dorostorum affirme qu'Ulfila reçut l'ordination à l'âge de 30 ans, émule par là de David, de Joseph et du Christ lui-même. Mais l'assimilation à David se poursuit : comme le règne de celui-ci, ainsi la carrière épiscopale du primat des Goths dura 40 ans ; bien plus, ces 40 ans se divisent comme ceux du saint roi, en 7 + 33 : ce fut après 7 ans qu'Ulfila traversa le Danube avec son peuple pour s'établir en terre romaine. Faisons le total. Si, comme tout le monde l'admet, la mort d'Ulfila est survenue entre 381 et 383, on doit fixer la chronologie de l'epistula comme suit :

Naissance d'Ulfila : 311-313.
Ordination épiscopale : 341-343.
*Passage du Danube : 348-350.*
Mort : 381-383.

---

1. *Dissertatio* de Maximin, p. 75, 28.

2. W. Luft (*Die arianischen Quellen über Wulfila*. Zeits. f. deutsches Alterth. 42 (1898), p. 291-308) est persuadé que le texte original d'Auxence est la source de Philostorge.

Digitized by Google

La contradiction avec les autres documents est absolue : le passage du Danube est ici rapporté aux environs de 350, alors qu'il eut certainement lieu en 376. L'epistula commet donc une erreur de 25 ans. Il n'y a qu'un moyen de sauver Auxence : supposer 2 passages du Danube. On n'y a pas manqué. Cette hypothèse est admise sans discussion par L. Saltet [1], Böhmer [2], J. Zeiller [3], plus récemment encore par R. Loewe [4].

On doit la tenir cependant pour insoutenable.

1. Socrate nous montre [5] Ulfila vivant et prêchant encore au delà du Danube presque jusqu'au passage de 376 ; Sozomène rapporte même que c'est lui [6] qui organisa l'expédition. Renseignements confirmés par Jordanes (*Getica* ; 51 éd. Mommsen) lequel, parlant de l'invasion hunnique, raconte que les fuyards Goths : « *populus immensus cum suo pontifice ipsoque primate Vulfila* » s'établirent en Mésie où, dit-il, ils sont encore : « *hodieque sunt in Moesia, regionem incolentes nicopolitanam.* »

En 376 Ulfila n'avait donc pas encore quitté la région transdanubienne, il n'avait pas émigré 25 ans auparavant. Supposer avec Böhmer (art. cit. p. 551) que, bien qu'absent, l'évêque Goth continuait d'évangéliser sa patrie par des missionnaires, c'est user d'un expédient qui vide les témoignages de leur sens.

2. Ammien Marcellin dont l'autorité est hors pair ici, comme contemporain d'abord et parce qu'il renseigne particulièrement bien sur les choses danubiennes, décrit (XXXI, IV, 4.5) l'hésitation des Romains à laisser, en 376, les barbares s'établir au delà du fleuve que jusqu'alors ils n'avaient jamais franchi. La décision de les admettre ainsi dans l'Empire est considérée comme l'événement capital du règne de Valens. Preuve péremptoire qu'un passage important n'avait pas eu lieu en 350. Zeiller a senti la difficulté. Il prétend qu'il s'agissait alors d'un groupe restreint : « Cette entrée, dit-il, n'a fait aucun bruit. Nul écrivain n'en a parlé, sinon Auxence... C'est la meilleure preuve qu'ils étaient peu nom-

1. L. Saltet. *Un texte nouveau. La « Dissertatio Maximini contra Ambrosium. »* Bull. de Litt. eccl. 1900 p. 118-129. — Voyez p. 126.

2. Art. *Wulfila* de la Realencyclopädie de Hauck.

3. J. Zeiller. *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'empire romain.* Paris (1918) de Gigord. Voy. p. 420.

4. R. Loewe. *Der gothische Kalender.* Zeits f. d. Altert, 59 (1922) p. 262.

5. IV 33 : ἐπειδὴ δὲ Οὐλφίλας... τὸν Χριστιανισμὸν ἐξεδίδασκεν, ὁ Ἀθανάριχος ...πολλοὺς τιμωρίαις ὑπέβαλλεν. La persécution d'Athanaric date de 370.

6. VI 37 : λέγουσιν... (Γότθους)... τὸν ποταμὸν διαβάντας πρέσβεις πέμψαι πρὸς βασιλέα... Ταύτης δὲ τῆς πρεσβείας ἄρξαι Οὐλφίλαν, τὸν τοῦ ἔθνους ἐπίσκοπον.

Digitized by Google

breux [1] ». Ceci est formellement contraire aux documents : Auxence parle de *grandis populus* et évoque l'image de Moïse conduisant son peuple ; Philostorge emploie la même comparaison, qualifie les émigrants de πολὺς λαός et montre l'autorité romaine s'occupant d'eux pour les caser en Mésie. J'espère qu'on ne voudra pas prétendre que la notice de Philostorge ne vise pas la même traversée que celle d'Auxence. On a vu plus haut à quel point les deux récits sont parallèles.

3. La mention de la Mésie par Philostorge est appuyée par Jordanes, dont j'ai reproduit le texte un peu plus haut. Or cet auteur dit expressément que l'établissement en Mésie a suivi le passage de 376 sous la pression des Huns. Il renchérit sur les données d'Auxence et de Philostorge en montrant un *populus immensus* conduit par Ulfila.

4. Enfin, puisqu'il est en tous cas certain qu'en 376 Ulfila joua un rôle prépondérant et que, si la traversée de 350 n'est pas un mythe, elle se réduit à la fuite de quelques chrétiens terrorisés, comprend-on qu'Auxence, contemporain et disciple d'Ulfila, ait passé sous silence l'un des événements principaux de sa vie pour s'attacher à décrire avec une ridicule exagération un incident insignifiant ?

Non. La réalité est très simple. La lettre d'Auxence parle, comme les autres documents, du grand et seul passage du Danube, en 376. Son auteur s'est entièrement mépris sur la date de cet événement qu'il place en 350, et très délibérément puisqu'il nous montre l'empereur Constance [2] (✠ 361) accueillant les fugitifs [3]. Sommes-nous donc acculés au paradoxe et doit-on croire qu'Auxence ignorait la vie d'Ulfila ? Non pas : plusieurs indices suggèrent que l'epistula ne nous est pas parvenue intacte. Il est temps de les examiner.

* * *

1. Zeiller *op. cit.* p. 420 note 3. Il est inexact que nul écrivain n'ait parlé du passage raconté par Auxence puisque Philostorge décrit le même événement. Zeiller lui-même le suppose p. 447.

2. Philostorge dit simplement : ὁ Βασιλεύς. On l'accuse d'entendre par là Constantin. C'est trop invraisemblable pour être admis sans une vraie preuve — qu'on ne saurait fournir tant que nous n'aurons de l'historien arien que les extraits recueillis par Photius.

3. Une autre erreur de l'epistula, partagée cette fois par Philostorge et par s. Jérôme (*Chron.* a. 369-370 ; éd. Helm, p. 245), consiste à attribuer la traversée à la crainte des émissaires d'Athanaric. Dans la perspective de 376 cette donnée inexacte se comprend : la persécution durait encore en 372 et avait dû causer plus d'une fuite. On pouvait, à distance, facilement confondre.

Digitized by Google

W. Luft [1] avait soupçonné que l'œuvre d'Auxence ne fut pas purement et simplement transcrite par Maximin ; il avait même élaboré un système distinguant la première partie (doctrinale) de la seconde (historique). Celle-ci, pensait-il, n'est pas une copie mais un résumé et l'écrit d'Auxence qui lui servit de source était distinct de celui qui est reproduit fidèlement dans la première partie.

Le malheur de cette hypothèse est d'être gratuite. Luft n'a pas apporté la moindre preuve. Il annonce pompeusement que le style de la deuxième partie diffère de celui du début, mais sans esquisser aucune démonstration. Aussi n'a-t-il pas trouvé d'écho. On persiste — et à juste titre — à admettre la continuité de l'epistula.

Cependant l'idée que Maximin peut avoir altéré l'œuvre de son prédécesseur était à creuser : il y a plus d'un moyen de modifier un document. Luft supposait qu'il avait résumé Auxence ; il pourrait fort bien l'avoir, au contraire, complété. Pour le savoir il faut procéder à la comparaison littéraire. Nul ne l'a fait jusqu'ici, peut-être parce que l'œuvre de Maximin était rare et peu connue. J'ose espérer que la restitution à l'évêque Goth de 42 homélies et traités — faite ici même en Avril dernier [2] — a paru suffisamment démonstrative pour pouvoir servir de base à un travail ultérieur. Frappé par certaines coïncidences remarquables, j'ai entrepris la confrontation. Elle m'a paru tout à fait probante.

Évidemment l'on ne doit pas s'attendre à l'abondance de preuves qu'a fournie l'étude précédente : je ne prétends pas, en effet, que la lettre d'Auxence soit un faux et que tout y vienne de Maximin. Je dis seulement que la marque de Maximin s'y décèle en plus d'un endroit, jetant ainsi la suspicion sur le reste et lui ôtant l'autorité d'un document consciencieusement transcrit.

En attendant que vienne une édition critique si désirable, j'emploierai les sigles usités dans l'article d'Avril :

E = *Expositiones*. Migne 57 c. 807-832.
S = *Sermons*. Journal of theol. St. (JTS) Janv. et Avril 1915, Avril 1916.
J = *Contra Judaeos*. JTS Juillet 1919.
P = *Contra Paganos*. JTS Juillet 1916.
H = *Contra Hereticos*. JTS Oct. 1911.
C = *Collatio Augustini cum Maximino*. Migne 42 c. 709-742.
D = *Dissertatio Maximini* (éd. Kauffmann).

La lettre A désignera l'epistula d'Auxence (dans la *Dissertatio*).

1. Article cité plus haut.
2. *R. bén.* p. 81-108.

Digitized by Google

I. La trame de A contient trop d'expressions de Maximin pour que cette rencontre soit fortuite :

SECUNDUM IPSIUS CRISTI MAGISTERIUM A 73, 15.
D 69, 24 : secundum magisterium saluatoris.
D 73, 7 : secundum diuinum magisterium.
D 78, 22 : secundum magisterium cristi.
C 9 : secundum saluatoris magisterium.
C 20* : secundum saluatoris magisterium.

SECUNDUM AUCTORITATEM DIUINARUM SCRIPTURARUM A 73, 27.
C 13 : secundum sententiam diuinarum scripturarum.
C 2* : de auctoritate diuinarum scripturarum.
C 3* : auctoritate sanctarum scripturarum.
C 9* : secundum auctoritatem diuinarum scripturarum.
C 18* : diuinarum scripturarum auctoritas.

dicere] DE DIUINIS SCRIPTURIS A 74, 42.
C 4 : de diuinis scripturis [assero.
C 11 : de diuinis scripturis [rationem reddere.
C 13 : de diuinis scripturis [proferre.
C 7* : de diuinis scripturis [protulisti.
*etc.*

SECUNDUM DIUINAS SCRIPTURAS ET TRADITIONES A 74, 8.
C 4 : secundum diuinas scripturas... nobis tradiderunt.

SANCTUM EUANGELIUM A 73, 33
Cf. *R. bén.* p. 85 et 101.

Voici une série remarquable où se trouvent réunies 3 caractéristiques de Maximin : l'une de ses formules de citation, sa prédilection pour *sanctus*, *beatus* voire *sanctissimus*, et son emploi fréquent de *iste* ;

(Voyez les exemples dans *R. bén.*, p. 85, 101 et 102)

SANCTO IOHANNE DICENTE A 74, 22.
BEATO PAULO ADSERENTE A 74, 23.
APOSTOLO DICENTE A 74, 30.
CRISTO DOCENTE A 74, 31.
SANCTUS DAUID A 75, 9.
SANCTISSIMUS UIR BEATUS ULFILA A 75, 29.
ISTE BEATUS 75, 10.
ISTE SANCTUS 75, 16.

C 13* : ait beatus apostolus iohannes.
S VII 59 : precabatur sanctus dauid.
E II : sanctissimus propheta dauid.
D 68, 28 : quod iste sanctus fecisse conprobatur.
*etc. etc.* D 71, 5 ; 72, 21. 33 ; 79, 5 : sanctus Palladius.

Digitized by Google

DEO UOLENTE ET CRISTO AUCSILIANTE A 75, 12. (cf. cristo opitulante et propugnante A 75, 24). Cf. *R. bén.* p. 85 et 101.

J IV 40 : auxiliante ipso dño cristo.
J VII 24 : dño auxiliante.
C 1* : deo auxiliante.

II. Le vocabulaire théologique de A est celui de Maximin.

*a*) Au sujet du Père :

INCAPABILIS A 73, 19 = C 11. 9*. 26*.
INFECTUS A 73, 22 = C 13.
INMENSUS A 73, 19 = C 9*. 23*. 26*.
INUISIBILIS A 73, 19 = C 9* *etc.*
INCONPARABILIS (INCONPARABILITER) A 73, 22 = C 9*. 12*. 23*.
INACCESSIBILIS A 73, 21 = C 14*.
INCORPORALIS A 73, 20 = J VIII 39.
SOLUS INGENITUS A 73, 16 = D 72, 35
SINE PRINCIPIO A 73, 7 = C 17 *
AUCTOR A 73, 17 = C 5. 6. 11 *etc.*; J II 48 *etc.* (cf. *R. bén.* p. 99)
IN] SINGULARITATE (extans) A 73, 22 = C 11. 22 * *etc.*
SUPERIOR A 73, 17 = C 9 * ; H 2,14
CREATOR CREATORIS A 74, 2 = C 7 * ; J II 48

b) Au sujet du Fils :

POST PATREM ET PROPTER PATREM A 73, 28
secundus deus post patrem nominatur (J II 43)
et uiuit propter patrem (C 10)
MAGNUS DEUS A 73, 29 = C 13. 25 * *etc.*
UNIGENITUS DEUS A 73, 36 ; 74, 2 = C 13. 8 * *etc.*
DEUS UNIUERSE CREATURE A 74, 3 = C 8 ; J II 5

c) Au sujet du St Esprit :

a deo per dñm] UT ESSET ACCEPIT A 74, 26
filius qui... a patre accepit ut esset (C 4)
INLUMINATOR ET SANCTIFICATOR A 74, 27 (cf. *R. bén.* p. 99)
inluminator et sanctificator (C 4)
inluminatorem et sanctificatorem (C 5 *)
inluminatore et sanctificatore (S VII 76)
DOCTOR ET DUCATOR A 74, 27 (cf. *R. bén.* p. 99)
ut doctorem, ut ducatorem (C 5 *)
sed doctorem et ducatorem (H 7, 2)

III. On retrouve quelques-unes des locutions les plus caractéristiques de Maximin.

On vient de voir INLUMINATOR ET SANCTIFICATOR, DOCTOR ET DUCATOR. Il faut ajouter :

Digitized by Google

UOLENTIBUS ET NOLENTIBUS [predicare numquam esitauit A 73, 15
uolentibus et nolentibus hereticis, audit tamen... (H 6, 16)

genuit] INPASSIUILIS INPASSIUILITER, INCORRUPTIUILIS INCORRUPTIUILITER A 73, 24 (cf. *R. bén.* p. 98)
incorruptibiliter generat et inpassibiliter (C 14 *)
incorruptibilis incorruptibiliter genuit (C 14 * ; Cf. J x 2)
genuit inpassibiliter incorruptibiliter (J II 14 ; x 15)

NON CRISTIANOS SED ANTECRISTOS A 74, 9
ut fiant de antichristis christiani (J VIII 9)

IV. L'epistula contient une doxologie qui est exactement du même modèle que celles de Maximin (cf. *R. bén.* p. 91-92) :

hi sunt xpiani qui IN SPU ET UERITATE xpm ADORANT..... ant... et PER XPM cum dilectione DEO PATRI GRATIAS AGUNT(A 74, 33).

Comparez avec les sermons :

S XIII : PER ipsum DEO PATRI laudes referamus ADORANTES IN SPU ET UERITATE per omnia saec. saec. amen.

S XI : PER XPM... laudes et GRATIAS referamus IN SPU ET UERITATE ADORANTES per omnia s. s. amen.

S VII : ipsi solo ingenito PER unigenitum GRATIAS AGAMUS ADORANTES IN SPU SCO...

V. Quant au style de l'epistula, il accuse la même prédilection pour les énumérations bavardes, si caractéristiques de Maximin (cf. *R. bén.* p. 102).

Voici, à titre d'exemple, ce qu'on trouve dans le passage 74, 9-24, soit dans 15 lignes :

hereticos NON cristianos SED antecristos, NON pios SED impios, non... SED..., NON... SED..., NON... SED..., NON... SED..., NON... SED..., NON... SED...
SIUE manicheos, SIUE marcionistas, SIUE..., *etc.* (= 13 fois)
NON ESSE nec patrem NEC filium SED A patre PER filium..., NON ESSE primum NEC secundum SED A primo PER secundum..., NON ESSE ingenitum NEC genitum SED AB ingenito PER unigenitum...

Concluons. Les indices rassemblés ci-dessus seraient suffisants pour désigner Maximin, même s'ils se rencontraient dans un ouvrage tout à fait anonyme. A plus forte raison son intervention s'impose-t-elle pour un document qui ne nous est parvenu que transcrit par sa plume.

***

Rapprochons maintenant les deux faits : l'erreur historique de l'epistula dite d'Auxence et l'intervention de Maximin dans la rédaction de ce panégyrique. Voici que se présente d'elle-même

Digitized by Google

l'hypothèse qui combine et explique ces données : Puisqu'il faut reconnaître qu'Auxence, disciple immédiat d'Ulfila, n'a pu se trom per de 25 ans en relatant un fait capital de la vie de son maître on attribuera cette bévue au retoucheur de l'epistula, Maximin.

Nul ne s'en étonnera qui a pu constater son incompétence en matière historique. Elle est reconnue par tous. Nous n'en donnerons qu'une preuve, empruntée au passage de sa *Dissertatio* où il parle de la conférence religieuse de 383 convoquée par Théodose à Constantinople. Non seulement il la rattache indûment au procès de Palladius et de Secundianus, mais il affirme que si elle a avorté, c'est à cause des intrigues de s. Ambroise et des autres catholiques d'Aquilée. Or on sait que l'initiative de Théodose avait une portée générale et que les influences qui ont dicté sa conduite n'avaient aucun lien avec la très locale affaire d'Aquilée. L'erreur de Maximin est d'autant plus lourde que cette interprétation de certaines données d'Auxence est le motif même pour lequel il insère l'epistula dans sa *Dissertatio*. Aussi n'est-on pas tendre pour lui : M. Zeiller dit qu'il « a brouillé les événements » [1], qu'il « s'est complètement mépris [2] ». Böhmer le contredit nettement [3]. Quant à M. Saltet, il qualifie les données de l'évêque Goth d' « anachronisme notable », elles ne sont pour lui « d'aucune valeur » [4].

Ce n'est donc pas faire tort à la réputation de Maximin que de lui supposer une erreur de plus. Quelle en fut l'occasion ? Sans doute un passage équivoque de l'œuvre authentique d'Auxence. On peut conjecturer que celui-ci parlait d'un espace de 7 années — il y a juste 7 ans entre la traversée de 376 et la mort d'Ulfila (383) — et que Maximin, enclin au symbolisme des nombres [5], a été frappé de la vague ressemblance avec les étapes du règne de David sans assez vérifier si la réalité s'accommodait de cette répartition mystique. Ce point restera sans doute toujours obscur mais l'erreur de l'epistula sur la date de l'entrée des Goths en terre romaine est certaine. J'ai tenté d'en donner ici l'explication en supposant que l'œuvre d'Auxence a subi de Maximin des retouches fâcheuses. J'espère que l'on voudra reconnaître à cette hypothèse quelque fondement et le mérite d'offrir une solution plausible à un menu problème d'histoire.

D. B. CAPELLE.

1. p. 460.
2. p. 486.
3. p. 553.
4. p. 123.
5. Voyez, par exemple : S II 63, V 56, VII 58 ; E IV, X, XV, XXII.



Digitized by Google

# LETTRES DE L'ÉPOQUE CAROLINGIENNE.

Reprenant les voies tracées par l'érudition française des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, Ernest Duemmler a laissé fort peu à glaner derrière lui ; les volumes dans lesquels il a réuni les « lettres » de l'époque carolingienne sont des chefs-d'œuvre de philologie et d'histoire qu'on ne dépassera pas, — égaux seulement aux volumes des *Poetae Latini*. L'espoir de vraies découvertes, en ce domaine, doit donc être abandonné dès l'abord. Mais il nous arrive parfois de rencontrer des manuscrits négligés ou qu'on croyait perdus, de remarquer telle pièce de peu d'importance, qui a échappé à l'attention de l'éditeur. M. Paul Lehmann a rapporté de la Haye, récemment, une courte lettre d'Alcuin au roi Offa, dont on n'avait jamais ouï parler [1]. Je vais grouper ci-après quelques textes et quelques références que le hasard des recherches littéraires m'a fait noter.

I. — Un manuscrit de Notre-Dame de Reims, qui porte de nos jours le n° *443* à la Bibliothèque Municipale, renferme une de ces collections systématiques de morale chrétienne qui furent si fort appréciées au IX^e^ siècle. Les Pères faisaient tous les frais de ces ingénieux recueils, faciles à composer. Celui-ci, dont on trouvera la suite complète des chapitres dans la notice de Loriquet [2], m'a paru être formé principalement d'extraits du *Pastoral* et des *Sentences* [3]. Il est pourvu d'une préface-adresse qui vaut la peine d'être publiée. On remarquera à la fin des phrases, généralement, un essai de *cursus*, parfois manqué. Il n'est pas certain, à mon avis, que ce soit

1. *Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, année 1920, n° XIII, p. 33 sq.

2. *Catalogue général des bibliothèques publiques de France : Départements*, t. XXXVIII, 1904, p. 600 sq.

3. Les trois premiers chapitres du livre I manquent ; le quatrième est emprunté au *Pastoral* II, 2-11, c'est-à-dire formé de passages choisis et raboutés (depuis *L. P.*, LXXVII, 27*a* : « Rector semper cogitatione sit mundus », jusqu'à 48 *e* : « conpunctionis adspiratione renouetur ») ; le chapitre 5, après un début factice de quelques lignes, prend *Pastoral* III, Prologue (« Quia igitur ostendimus... ») ; mais les chapitres 6 et 7 sont respectivement *Sentences* III, 36 et 43. Avec le livre II, on obtient les équivalences : 1 : *Sent.* II, 1 ; 2 : III, 7 ; 3 : III, 10 ; 4 : III, 14 ; 5 : III, 10 ; 6 : III, 11 etc. De même, le livre III donne : 1 : *Sent.* III, 5 ; 2 : II, 25 ; 3 : II, 26 ; 4 : II, 17 ; 5 : II, 18 ; 6 : II, 19 ; 7 : II, 20 ; 8 : II, 21 ; 9 : II, 22 ; 10 : II, 23 ; 11 : II, 12 ; 12 : II, 14 etc. L'analyse du livre IV donnerait à peu près les mêmes résultats. Saint Isidore fournit presque toute la matière ; le rédacteur apporte sa marque par une nouvelle distribution conforme à son plan.

Digitized by Google

ici la copie originale ; il y a de temps à autre des lettres sautées, rétablies dans l'interligne ; le scribe, qui emploie une petite minuscule régulière du IX^e siècle, ne semble pas avoir été extrêmement habile.

Qui est cet abbé *Alagus*, destinataire de la lettre et de la collection ? On ne peut le dire sûrement, puisqu'un lecteur a jugé bon d'effacer l'indication du siège [1]. On connaît en tout cas un Alagus chanoine d'Auxerre, auteur conjoint — avec Rainagola et Heiric — des *Gesta Autissiodorensium episcoporum* [2]. Tous ces écrivains étaient protégés par Wala, évêque d'Auxerre (874-877), le frère d'Anségise, archevêque de Sens. La date et le lieu conviendraient assez bien à l'identification [3].

Beatissimo patri et cum summa ueneratione amplectendo mihi Alago abbati [4]..... humilis in Christo filius.

Mirari ualde cogor quum sanctorum patrum innumerabilibus dictis ac factis se inlustratum totus iam gratuletur orbis, in quibus et omnis
5 scientia spiritalis necnon et salus animarum uerissime pateat. A me exiguo noui operis materiam cudendam saepius imperastis. Praesertim quum et nouerim non solum qui ab antiquis sunt aediti penes uos plurimos haberi libros, uerum et qui ex eorum tractatibus a quibusdam postmodum sunt excerpti. Nisi forte propter quod uos dixisse recolo,
10 quoniam cura pastorali iugiter occupati non uobis licere magnorum paginas uoluminum legendo reuoluere, neque ea quae prolixius dicta sunt ut oportebat sedulo perscrutari. Quapropter meam paruitatem uestra sublimitas monere decreuit ut libellum ex rebus utilibus breui sermone colligerem, qui nec inmensitate sui legenti fastidium ministra-
15 ret nec portanti umquam..... [5] onus inferret. Sed id agere uerecunda hactenus excusatione distuli nec ad tantum laborem adsurgere praesumpsi, quippe qui me noueram omni scientiae ingenio infirmum. Qui etiam difficile intellegere queo quae a maioribus prolata cognosco, timens quoque ne mihi ipse duram a legentibus contumeliam inrogarem et in
20 postmodum iugi ac graui pudore contabescerem. At tuis, uenerande pater, continuis imperiis artatus multisque precibus deuictus, nunc tandem opus iniunctum deuota mente complere curaui, etsi non ut debui, tamen ut potui, malens insipientiae periculo denotari quam inoboedientiae crimine amplius grauari.

---

1. Il est vrai que le passage gratté pouvait aussi bien énoncer le nom de l'auteur.

2. *P. L.*, CXXXVIII, 219-394 (d'après l'édition de Labbe).

3. Qu'on me permette de rappeler un nom assez semblable, qui se présente dans la souscription du manuscrit *310* de la Faculté de Montpellier. fol. 28^v : « In dei nomen per iussione alacone abbate » (cf. *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne. CLIX, n° I, p. 10, n. 1). J'ai pu revoir ce manuscrit en 1920 et me suis assuré qu'il appartient à la première moitié du IX^e siècle ; par suite, il n'y a aucune raison de mettre en doute l'originalité de cette signature.

4. Il y a place, après ce mot, pour huit ou dix lettres.

5. Mot gratté, peut-être *grave* ou *grarius*.

Digitized by Google

25 Igitur ut iusseras ex maiorum dictis collectum manuale tibi uolumen obtuli, quod ideo quattuor libellis distinxi, ne si uno tenore atque aequali linea complecteretur torpentis animum lectoris textus productus offenderet [1]. In quo quaedam, ut mihi uidetur, non satis incongrua quae in aliis pro breuitate temporis non potuerunt perquiri,
30 iuxta quod diuina aspirare dignata est gratia inserere optimum duxi. Sententias quoque quae non ab uno sunt autore repertae, ne forte ab inuicem discrepare uiderentur, ex proprio, sicut oportere cognoui, conectere studui. Vos autem obnixe flagito ut quaeque plus aequo minusue sonantia in hoc opusculo sensu aut sermone inueneritis quam
35 cito corrigere et emendare recuretis [2].

II. — Une autre collection carolingienne, assez semblable à la précédente, avec un objet plus précis, est celle d'Emmo ou Hemmo pour Guillaume de Gellone (804-812) : *Liber de qualitate caelestis patriae ex sanctorum patrum opusculis excerptus* [3]. Nous ne savons rien, pour le reste, sur la personne de cet auteur; mais on ne le doit pas confondre avec le prolifique écrivain du nom d'Aimo, dont tant de commentaires de la Bible ont été conservés, attribués fréquemment à Remi. Heiric, en effet, et Remi et cet Aimo paraissent être tous ensemble des moines d'Auxerre qui ont travaillé en commun aux mêmes compilations patristiques, passé le milieu du IXe siècle. Il n'est guère probable non plus que l'ami de l'ancien duc d'Aquitaine soit l'Aimo qui occupa le siège épiscopal d'Halberstadt (+ 28 mars 853). De son ouvrage, on a signalé naguère deux manuscrits d'origine allemande et les traces d'un troisième [4]. J'en ai relevé six, à mon tour. Trois renforcent le groupe allemand : Bruxelles *9669-81*, de St-Laurent de Liége, XIIe siècle ; Bruxelles *11446-47*, de Parc, XIIIe siècle ; Berlin, *Görres 61*, d'Himmerod, XIIIe siècle.

1. Ces quatre livres ont pour sujet: les supérieurs, leurs droits et devoirs (12 chapitres) ; les vertus et les observances (20 chapitres) ; les péchés et la pénitence (18 chapitres) ; les fins dernières (20 chapitres). Je n'ai remarqué, soit dit en passant, aucun emprunt à la Règle bénédictine.

2. Le commencement de l'opuscule est perdu, comme je l'ai indiqué, quatre feuillets ayant été enlevés après la préface. Pourtant, par suite d'une erreur qu'on n'explique pas très bien aujourd'hui, les trois premières pages du second cahier (f. 5v-6v) avaient d'abord servi à transcrire les deux premiers chapitres. Tout cela a été ensuite gratté, mais on déchiffre encore l' *incipit* : « Sancta ecclesia ». Loriquet a saisi ce dernier détail ; pour le reste, il explique mal le grattage. — Le volume est de petit format et de faible étendue (93 feuillets), ainsi que l'annonce l'auteur.

3. *P. L.*, CXVIII, 875-958, parmi les œuvres imputées à Haymon d'Halberstadt, et sous le titre : *De uarietate librorum siue de amore caelestis patriae libri tres* (édition de Cologne 1531) ; le texte doit provenir d'un manuscrit semblable à celui d'Oxford.

4. Cf. D. Morin, *Revue Charlemagne*, II, 1912, p. 116-126. Il s'agit des manuscrits de Tegernsee (aujourd'hui à Maihingen *1. 2 lat. 4° 14*, Xe siècle ?), et d'Eberbach (Bodléenne, *Laud Mis. 350*, fin du XIe siècle, au jugement de M. H. Craster). Un manuscrit perdu de Stuttgart aurait été copié au Xe siècle.

Digitized by Google

Les trois autres nous maintiennent dans le sud de la France : Nîmes *50*, provenant de St-André d'Avignon, Xe siècle ; Avignon *291*, ayant appartenu aux Prêcheurs de cette ville, XIIIe siècle ; enfin Bibliothèque Nationale *lat. 2344*, volume du XIe siècle dont l'exécution accuse aussi une origine méridionale [1].

Or chacun des trois livres commence par une préface propre à l'adresse de Guillaume [2]. L'édition de 1531 a omis de donner celle du second livre [3]. La voici d'après les manuscrits de Nîmes et de Paris.

Incipit praefatio libri secundi.

Per artam et angustam uiam ad sacratissimum caelestis inperatoris summa cum uelocitate festinas palatium, et nec umquam te nouimus, postquam ad monasticam conuolasti nobiliter uitam amplos requirere ingressus ; sed cotidie indefessus crucem tuam sustollendo post ineffabilia Christi currere non cessas uestigia, et adhuc quasi nouus tyrunculus arma inuictissima requiris, diuinorum scilicet praeceptorum, unde contra infestissimum humani generis hostem belligerare feliciter possis assidue. Sufficit uita tua, o beatissime Vuillelme, omnibus nobis ad exemplum, qui tali indigemus. Prouocant nos ad desiderium caelestis patriae sanctissimi et continui gemitus tui et beatissimae lacrimae tuae omnesque splendidissimi actus tui. Vt enim uestrae paternitatis uisio [4] mihi exiguo uestro imperauit famulo, pauca sanctorum patrum testimonia ex eorum opusculis excerpta de sanctis uirtutibus in hoc secundo libello secundum modicam intellectus mei capacitatem, uestris tribuente domino meritis, etsi non ut debui, tamen prout potui adgregavi.

En outre, l'édition rapporte une conclusion tronquée, par suite de la perte d'un feuillet probablement, avant la phrase finale. On devra donc lire ainsi les dernières pages (livre III, c. 46) [5].

---

1. Ce dernier manuscrit, auquel le catalogue de 1744 donne pour âge le XIIIe siècle, n'a pas souvent été consulté ; on n'a même pas pris le soin de dénombrer les feuillets. Comme les deux autres exemplaires méridionaux, il fait de l'auteur un évêque. Mais le nom même n'a bien été retenu que par le manuscrit d'Avignon ; celui de Paris épelle étrangement *Remnus*, celui de Nîmes n'offre qu'un passage gratté. On lira donc ainsi le début de l'ouvrage : « Reuerentissimo in Christo patri Guillelmo Emmo episcopus sempiternam in domino salutem cum sis unicum *etc.* ».

2. Chacun des livres est, en outre, précédé d'une liste des *capitula*. Le second livre compte en réalité soixante-huit chapitres et présente plusieurs différences de distribution par rapport au texte imprimé ; principalement, le chapitre L de la Patrologie est partagé, et on lit : « LI. De minime cessandum a dei laudibus [neque] a manuum laboribus. — Nam et multa, *etc.* » *P. L.*, *ib.*, 918 *b*).

3. Cette préface manque de même dans le manuscrit d'Oxford, comme a bien voulu me l'apprendre le Sublibrarian, M. H. Gaster.

4. A corriger peut-être : *iussio*.

5. *P. L.* ib., 958 *b-c* ; la brisure du texte se présente *c* l. 2. C'est exactement la teneur du manuscrit d'Oxford.

Digitized by Google

Ecce quae maneat dampnatis poena cognouimus et, instruente nos sacro eloquio, quantus in dampnatione ignis, quanta in igne obscuritas, quantusque in obscuritate pauor sit nullatenus ambigimus. Sed quid prodest ista praenosse, si non contingat euadere? Tota ergo intentione curandum est ut, cum uacationis tempus accepimus, bene uiuendi studio malorum ultricia tormenta fugiamus. Hinc quippe ueritas dicit: « Currite dum lucem uitae habetis, ne tenebrae mortis uos conprehendant ». Hinc per Salomonem dicitur: « Quodcumque potest manus tua facere instanter operare [1] »... Ecce, instruente sacra scriptura, multa de perpetuis cognoscimus poenis. Summopere igitur necesse est ut, dum in hac adhuc sumus uita et dies isti ad inducias nobis relaxantur, agamus paenitentiam de peccatis et sceleribus nostris; orationibus, ieiuniis, elemosinis ceterisque bonis operibus nostra redimamus peccata, ut a poenis liberati perpetuis ad uitam mereamur peruenire perpetuam. Praestante *etc.*

III. — Dans le manuscrit *124* de Chartres (fonds Notre-Dame), remontant, me semble-t-il, au commencement du XI^e siècle, une pièce plus rare s'est conservée, incomplète malheureusement, en un curieux assemblage. Elle sert comme d'introduction à une forme abrégée de la Collection canonique irlandaise *(Hibernensis)* [2]. Ainsi l'a comprise, de nos jours, Schulte [3]. H. Bradshaw lui-même s'est abusé en la tenant pour une simple préface d'un traité perdu où l'on aurait trouvé le développement complet du sujet [4]. Il suffit d'y prendre garde pour reconnaître une lettre de direction écrite par un ecclésiastique spécialement sollicité, abbé ou moine, pour une reine régnante.

Celle-ci, déjà, avait reçu des reliques de son correspondant, qui demeurait loin ; elle lui a confié « les secrets de son cœur » et demandé un règlement de vie ; elle l'a choisi pour guide et « médiateur ». L'homme de Dieu commence par des protestations d'humilité ; il se résigne pourtant à la tâche qu'on lui impose ; à défaut de libres colloques, il va fixer point par point un directoire de conduite

1. Suit un long développement sur les peines de l'enfer qui doit être emprunté à quelque discours de saint Jean Chrysostome (cf. 956 *c*).

2. Cf. H. Wasserschleben, *Die Irische Kanonensammlung*, 1885 (2^e éd.), p. XXXIV.

3. *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, LIX, 1868, p. 458-460.

4. *The early collection of Canons known as the Hibernensis* (ouvrage posthume), Cambridge 1893, p. 50 ss. — Mon travail était achevé, lorsque j'ai eu l'occasion de lire cette dissertation, où se trouve une première édition du texte. Mais je constate que celle-ci a passé inaperçue ; il n'y a donc aucun inconvénient à la reprendre. D'ailleurs H. Bradshaw, bibliographe méticuleux jusqu'à la manie, a donné une reproduction purement matérielle du manuscrit, jusqu'au groupement syllabique des mots et au moindre épel, rendant ainsi la lettre inintelligible ; et par surcroît, il a disposé d'une copie fautive qui fait disparaître une ligne entière et estropie plusieurs passages.

Digitized by Google

qui puisse être retenu facilement. De ce programme, nous ne connaissons que les premiers articles : l'office de nuit, quotidiennement ; au lever, la confession d'Alcuin pour Charlemagne, à l'exemple de ce dernier et, si c'est possible, devant l'autel ; les psaumes de la pénitence avec la suite prévue ; l'office complet de la fête et celui des morts, avec des prières de surcroît à discrétion pour chaque heure ; ceci fait, la messe quotidienne à l'église, en ne manquant pas de participer à l'offrande, aux intentions des père et mère et du propre époux ; à l'église, une tenue irréprochable, ne tolérant point les folâtreries ni les mouvements d'humeur. Il est fâcheux que nous ignorions le reste ; nous aurions eu dans cette lettre, peut-être, un tableau achevé des mœurs chrétiennes au IXe siècle, le pendant du *Manuel* de Dhuoda pour son fils Guillaume.

Les noms du directeur et de sa royale pénitente ont disparu. Au lieu de l'adresse normale, on lit un titre factice, exact pour le reste [1], qui transforme la lettre en une sorte d'opuscule. Mais ce titre, qui provient du modèle du manuscrit de Chartres, mentionnait primitivement le nom de l'intéressée. Il a donc été ajouté par quelqu'un de l'entourage de la princesse [2] et vraisemblablement pour elle-même, pour recouvrir son propre exemplaire d'usage. C'est ici que le contexte pourrait nous éclairer. L'abrégé de la Collection irlandaise qui fait suite ne subsiste que dans un petit nombre de manuscrits : Cambrai *619*, fait pour l'évêque Albéric (763-790) ; Cologne *2178*, VIIIe siècle ; enfin, Tours *556*, de Marmoutiers, IXe siècle. Il me semble tout indiqué de rattacher directement l'exemplaire de Notre-Dame de Chartres à celui de Marmoutiers [3] et de faire dériver, en même temps, de Marmoutiers ou de Tours la lettre anonyme.

Si l'on examine, en effet, la lettre elle-même, il y a deux personnages de la première partie du IXe siècle auxquels on songera vite à la rapporter : Raban, l'abbé de Fulda, et Judith, la seconde

---

1. Il reprend les termes mêmes de la lettre = cf. l. 31, 40. 45 ; à part ceci que « paenitentiae » est traduit « abstinentiae » ; ce terme était sans doute justifié par la portion qui fait défaut.

2. Notons bien que celle-ci devait avoir des chapelains à son service. personnages en vue habituellement ; cf. W. LUEDERS, *Capella : die Hofkapelle der Karolinger bis zur Mitte des neunten Jahrhunderts*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, II, 1909, p. 43 ss., 59 ss. C'est ce qui donne une signification particulière à cette correspondance : les excuses dont est fait l'exorde ne sont pas seulement pour la forme.

3. A cet égard, la description incomplète de Schulte a induit en erreur Wasserschleben. Comme j'ai pu le vérifier, Chartres *124* (fol. 2-75) est exactement du type Tours-Cambrai ; il donne la première partie de l'*Hibernensis*, c'est-à-dire trente-huit chapitres sur soixante-sept, à part l'absence des nos 11 et 23.

Digitized by Google

femme de Louis le Débonnaire. Il serait trop long de donner maintenant les raisons diverses qui autorisent cette conjecture ; il en est d'historiques, mais aussi de littéraires [1]. Raban et Judith sont, à mon avis, les meilleurs noms qu'on puisse mettre en avant. Judith était, sans doute, en relations avec tous les ecclésiastiques influents de l'époque : Fréculfe, Prudence, Frothier, Walafrid, Loup ; mais on comprend mieux que la sainteté du jeune abbé de Fulda, rehaussant son savoir, l'ait attirée. Quant à Ermengarde, femme de Lothaire (821-851), Raban ne paraît pas l'avoir connue avant l'entrevue de Mayence (841). Je placerais donc la lettre, de préférence, vers 822, pour les besoins de l'impératrice Judith, alors à Aix et nouvellement mariée [2]. Après une existence mouvementée, la mère malheureuse du trop aimé Charles finit ses jours dans la retraite, à Saint-Martin de Tours où elle fut inhumée, le 19 avril 843. Si la lettre a été recueillie là, dans son héritage, comme je le suppose, pour être transportée plus tard à Chartres, nous aurions une précieuse relique de la séduisante reine, tant calomniée [3].

In nomine dei summi.

[INCIPIT CAPITVLARIS DISCRIPTIO QVAM DOMNA ET NOBILISSIMA <.....> DE ORDINE ET MODO ABSTINENTIAE SVAE LITTERIS CONPREHENDERE IVSSIT.]

5 Cum multos atque innumerabiles, domina, in regno a deo uobis commisso sanctos et omni sapientia ac religione praeditos habeatis uiros, qui sanctitate sua et merito uitae angelicae in terris diutius ductae omnipotenti deo coniunctissimi et familiarissimi esse uidentur, et tanto pro uobis apud eum fiducialius intercedere possunt quanto

1. Je n'ai pas à rappeler que Raban fut intimement lié avec Louis le Débonnaire et fidèle partisan de sa cause, ni qu'il envoya le commentaire de Judith et d'Esther à l'impératrice. On sait d'ailleurs que la plupart de ses lettres ont péri ; cf. *Epistolae Karolini aevi*, III, 1899, p. 379, 517 ss. ; nous ne pouvons plus guère comparer que des préfaces d'ouvrages littéraires, écrites d'un style très soigné. — A noter combien souvent Raban parle de sa « petitesse » (391, 26 ; 402, 13 etc. : neuf références), de son « indignité » (394, 41 ; 400, 22). de sa « fragilité » (391, 28 ; 396, 1 ; 398, 29). Il faut surtout relever l'expression « pro paruitate sensus nostri » (400, 31) ; de plus la mention d'Alcuin « beatae memoriae » (403, 4 ; 489, 3) ; et ces phrases ou formules : « pars plebis a deo uobis commissae » (420, 28) ; « orationes quas incessanter cotidie deo pro uobis uestroque domino simul ac sobole offerimus » (420, 31) ; « omnibus diebus uitae meae » (431, 13); « in breui libello haec omnia conprehendentes... ut si dignum ducatis haec relegere... » (438, 46) ; et pour « praesentia », cf. 429, 9 ; 422, 27 ; 431, 27 etc.

2. Rien n'empêcherait qu'elle soit de 820, c'est-à-dire avant que Raban, déjà renommé par ses ouvrages et son enseignement, reçût la crosse d'Eigil (+ 15 juin 822). — Judith épousa l'empereur en février 819 ; Charles le Chauve naquit à Francfort le 13 juin 823.

3. J'ai cru devoir procéder à une édition proprement dite, la rédaction du manuscrit étant souvent fautive ; on trouvera donc ci-après un *apparatus* complet, qui voudrait être définitif.

Digitized by Google

10 ardentius et propinquius ei adhaerere cernuntur, mirandum satis uidetur quur his dimissis mihi peccatori omnium criminum labe polluto secreta cordis uestri pandere et consilium salutis uestrae a me quaerere uultis et de tam longinquo terrarum spatio me uocare dignata estis, qui sapientia et religione, utilitate ac bonitate, omnibus his sum
15 ultimus.

Sed quia hoc ita factum est ut uestrae placuit serenitati et adhuc uobis placere uidetur, ualde uobis est necessarium ut eo amplius uestram salutem operemini et seruorum dei orationibus adiuuemini quo inferiorem in dei seruitio et deteriorem inter uos et deum media-
20 torem uos elegisse scitis.

Ego tamen, licet indignus et peccator, non cessabo pro uobis tam per me quamque et per alios domini misericordiam diebus simul ac noctibus indesinenter exorare et ante sepulchra specialium patronorum uestrorum, quibus uos specialiter commissam habetis, et quorum
25 reliquias uobis direxi, ueniam et indulgentiam pro peccatis uestris omnibus diebus uitae meae inprecari.

Attamen, quia deuote et dei ducta amore consilium salutis uestrae a paruitate sensus mei ex parte audistis et adhuc audire uultis, et nimio terrarum obstante spatio frequentius ore proprio et praesentia corpo-
30 rali uos uidere et alloqui nequeo, statui, licet praesumptiosus et temerarius ab aliis iudicari uidear, modum paenitentiae uestrae his litterulis inserere, quatenus cotidie in manibus habere et legere potuissetis quae uobis ad salutem animae uestrae et ad redemptionem peccatorum uestrorum necnon et ad propositi suscepti obseruantiam
35 et religionem necessario agenda uideantur.

Et credo in illius pietate et misericordia qui cordis uestri inspexit desiderium et uobis uoluntatem ac deuotionem confitendi et paenitendi inspirauit, quique etiam omnem animam confitentem et paenitentem magis uult emendare quam perdere.

40 Quodsi in his quae inferius descripta inueneritis una cum dei adiutorio operam inpendere et praeterita peccata non repetere ac de futuris cautelam adhibere studueritis, meritis et precibus sanctorum dei intercedentibus ueniam et indulgentiam peccatorum accipere et ad uitam aeternam domino miserante poteritis peruenire.

45 Cuius descriptionis seriem idcirco capitulatim comprehendere melius indicaui, ut facilius eam memoriae commendare et leuius intellegere ac corde retinere potuissetis.

Quapropter primo necesse est ut cotidie uos dei misericordiae confitendo et orando commendetis, et post peractum nocturnale
50 officium quod secundum propositum uestrum omni nocte uos agere conuenit, mane cum surrexeritis, antequam aliis curis animum occupetis, confessionem quam beatae memoriae Alcuinus < domno Karolo > dedit, in exemplo illius secrete et, si esse potest, coram altari et coram deo et angelis eius faciatis.

55 Et postea septem paenitentiae psalmos intente et deuote cum letania et suis capitulis atque orationibus domino decantetis.

Digitized by Google

Insuper etiam cursum sanctorum tam diurnum quam nocturnum et officium mortuorum cotidiano usu caelebretis, addito et cursu quod per singulas horas canonicas religio uestra deo persoluere debet.
60 Quibus peractis ecclesiam ad missam audiendam adire et cotidie pro uobis et pro domno genitore ac pia genitrice necnon et pro seniore uestro manibus propriis oblationem deo offerre studete.

In ecclesia etiam ad diuinum officium audiendum stantes, non uos otiosis fabulis aut puellaribus iocis uel quaerelis occupari permittatis,
65 sed cum tremore et reuerentia sicut ante conspectum <dei>.

1. Dans le manuscrit, les mots *in nomine d. s.* sont rattachés au titre *Incipit* etc., sans ponctuation. Tout ceci est écrit en capitales rustiques. Avant *in nomine*, dans la marge supérieure, on lit un faux titre général : *Excertum de canonibus*, ajouté au XII^e siècle. 2. *discripito* (sic) Ms. 3. Après *nobilissima* il y a un espace blanc, représentant probablement un grattage dans l'archétype. 7. *sui* Ms. 8. *ducte* Ms. *uideantur* Ms. 9. *eum : deum* Ms. 10. *adherere* Ms. Ponctuation forte dans Ms., avant *Mirandum*. 11. *peccatori* Ms. 12. *uestre* Ms. 13. *patio* Ms. 17. *uade* Ms. 23. *specialium : spetiaculum* Ms. *patronum* Ms. 24. *spetialiter* Ms. 27. *salutaris* Ms. 37. *confitenti* Ms. *penit.* Ms. et de même plus loin. 43. *pecatorum* Ms, 44. *eternam* Ms. 47. *acorde* Ms. 48. *misericordia* Ms. 51. *cu(m)uenit* Ms. *ocuretis* 1^e main. *ocup.* 2^e 52. Après *Alcuinus* espace blanc ; la formule en question est bien connue, voir *P. L.*, Cl 524 et 1404. 58. *offitium* Ms., et ci-dessous. *coeleb.* Ms. 61. *seniori* Ms. 64. *permitatis* Ms. 65. Aussitôt après *conspectum*, on lit : *In nomine dei summi de episcopo cap. XXII* (tout ceci en capitales rustiques), et c'est la fin de f. 2^r.

IV. — Duemmler a réimprimé dans la correspondance de Raban (n° 41) une lettre publiée par Baluze [1], dont le destinataire serait, d'après la nouvelle édition, certain *Regimbodus* « prêtre du monastère de Hersfeld [2] ». Baluze avait eu entre les mains un manuscrit de l'Oratoire de Troyes, c'est-à-dire de l'ancienne bibliothèque des frères Pithou. Duemmler rappelle cette provenance et ajoute au sujet du manuscrit : « qui latet ». Il reprend donc le texte de Baluze, ou plutôt, comme c'est évident, celui de Migne, infidèle en plusieurs endroits [3], et il en contrôle la teneur au moyen d'un nouveau manuscrit, le n° *1750* du fonds Phillipps (Berlin, *106*), sorte de collection pénitentielle transcrite au X^e siècle [4]. En pareil cas, un éditeur prend fatalement le parti du manuscrit, à moins que la leçon de l'imprimé ne soit évidemment la bonne. C'est une attitude qui se justifie d'elle-même ; mais il y a des risques.

Le manuscrit de Pierre Pithou et de Baluze est passé à la Faculté

1. *Capitularia regum Francorum*. II, 1677, c. 1378 sq. (Appendix actorum ueterum n° VIII).
2. *Epistolae Karolini aeui*, III, p. 479 et 662.
3. *P. L.* CXII, 1507.
4. Cf. V. Rose, *Verzeichniss der lateinischen Handschriften (zu Berlin)*, I, 1893, p. 223-226.

Digitized by Google

de Montpellier, après la Révolution, avec quantité de volumes de Troyes et de la région de Troyes. La première partie du n° *137* de la Faculté (fol. 1-166) représente un recueil sur la pénitence, rédigé, je crois, vers le milieu du IXe siècle ; la copie de la lettre (fol. 132v-133v) pourrait donc être encore contemporaine de Raban (+ 856). Il me paraît presque certain que le texte du manuscrit Phillipps en dépend directement, la concordance étant à peu près complète, même pour l'orthographe. Dès lors, c'est le manuscrit de Montpellier qui fait foi. Or nous lisons exactement l'intitulé : « Reuerentissimo atque in divino cultu religiosissimo Christi sacerdoti Regimboldo Hrabanus in domino salutem ». Ainsi, d'ailleurs, avait lu et imprimé Baluze, non point « Regimbaldo ». Par suite, l'épel *Regimbodo* du manuscrit Phillipps n'est qu'une faute de transcription, et il devient clair que ce Rimbaud ne diffère pas du chorévêque de Mayence « Regimbaldus », auquel fut adressée la lettre *30*, analogue à celle-ci. Il pouvait résider en ce temps à Hersfeld, maison sise dans la circonscription de Mayence, non loin de Fulda [1] ; je n'en conclus pas moins, d'après l'intitulé et la finale, qu'il était déjà chorévêque [2], et, de même, que la lettre *40*, connue seulement grâce à Colvener, se rapporte à lui [3].

Le texte n'offre aucune difficulté ; il n'y aurait guère que des faits d'orthographe à relever. Je lirais, en tout cas, en suivant le manuscrit de Montpellier, témoin primaire [4] : *in pittatio* (479, 23) [5] ; *libenter* (24) [6] ; *ergo* (480, 9) ; *comedi* (29) ; *sancxerunt* (39) ; *cum sanctis pastoribus* (45).

On notera deux références implicites à la Règle bénédictine : *ut ceteri metum habentes...* (480, 2) [7] ; *discretio mater est omnium uirtutum* (44) [8]. C'est une des habitudes certaines de l'abbé de Fulda et qui permettent parfois de reconnaitre ses sermons [9].

---

1. Cf. A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, II, 1912. p. 60 et 818.

2. Voir sur la question des chorévêques, prise à cœur par Raban, la lettre *25* à Drogon de Metz ; et cf. HAUCK, ib., p. 748. — De la finale de *41*, rapprocher en particulier celle de *30* (454, 35) : Rimbaud est proprement pasteur d'âmes.

3. Adressée « ad Reginaldum » selon Colvener. Le destinataire est sûrement un évêque (479, 10).

4. Il a bien *commiscuit* (480, 4) et *deseruiant* (40) ; ici, Baluze est lui-même en faute.

5. A lire, me semble-t-il : *pittacio* (πιττάκιον).

6. *Libent(er)*, précisément ; aucune autre transcription n'est possible

7. *S. Benedicti regula monachorum*, éd. BUTLER 1912, c. LXX, 6. En fait, s. Benoît cite I. TIM, V. 20 ; *metum*, au lieu de *timorem* attesté par la Vulgate, montre que Raban s'inspire de la Règle.

8. Ib., c. LXIV, 44.

9. Je rappelle, après Coustant, que neuf sermons de l'Appendice de saint Augustin proviennent de la collection de Raban pour Haistulfe : App. 98, 108, 222, 280, 290, 291, 297, 302, 304.

Digitized by Google

V. — L'éditeur allemand a joint aux lettres d'Amalaire [1] un morceau que Martène et Durand avaient recueilli dans un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers et publié sous ce titre : *Epistola Amalarii episcopi ad anonymum episcopum* [2]. Cette prétendue lettre donna lieu pourtant à quelques réclamations [3]. Ce n'est en effet, comme Dom G. Morin l'a rappelé à Duemmler [4], que le début, légèrement retouché, d'un écrit apocryphe *De septem ordinibus ecclesiae*, placé dans l'Appendice des œuvres de saint Jérôme [5]. Il serait inutile de revenir sur ces détails, si le manuscrit de Saint-Aubin, dont on nous dit « qui nunc latet », ne se trouvait encore à Angers, n° *300* de la Bibliothèque Municipale, attribuable au XII^e siècle. Il existe de plus, un autre exemplaire, tout semblable et plus ancien, à la Bibliothèque Nationale, *lat. 2401*. Celui-ci, copié à Fécamp [6], au XII^e siècle, contient les trois premiers livres du *De Officiis* d'Amalaire avec les pièces annexes, c'est-à-dire la première édition complète du traité. La fausse lettre *Sufficere quidem* est donnée en dernier lieu (fol. 134^v-135^r), sans titre, mais suivie de la signature : « Explicit liber Amalarii de officiis ». Il est d'ailleurs certain qu'elle n'a point fait partie de la collection originale, aucun des nombreux manuscrits du IX^e siècle ne la présentant. Elle doit donc l'existence à quelque liturgiste du X^e ou du XI^e siècle, plus érudit que scrupuleux. Il faut ajouter que les leçons du manuscrit de Fécamp sont un peu meilleures que celles du texte imprimé par Martène.

VI. — La lettre pastorale de Wulfade, archevêque de Bourges (866-876), n'a rien à redouter des entreprises de la critique. On en doit la connaissance à Mabillon [7], qui, contrairement à ses habitudes, ne nous donne aucun renseignement sur le document manuscrit. Rivet signala ensuite un exemplaire de Saint-Aubin [8], aujourd'hui Angers *301*, dont Duemmler a tiré parti en même temps que du texte imprimé, souvent différent [9]. Le manuscrit de Mabillon a

1. *Epistolae Karolini aeui*, III, p. 266 (n° *12*).
2. *Thesaurus novus anecdotorum*, I, 1717, c. 25 ; d'où *P. L.*, CV, 1340.
3. Cf. RIVET, *Histoire littéraire de la France*, IV, 1738, p. 546; et R. MOENCHEMEIER *Amalar von Metz*, Munster, 1893, p. 107.
4. *Revue Bénédictine*, XVI, 1899, p. 421 ; d'où la rectification *Epistolae*, ib., p. 679 (*Addenda*).
5. *P. L.*, XXX, 152 sq. (n° *XII*),
6. Cf. L. DELISLE, *Bibliotheca Bigotiana manuscripta*, Rouen 1877, p. V.
7. *Veterum analectorum tomus quartus*, 1685, p. 602-610 ; d'où *P. L.*, CXXI, 1135.
8. *Histoire littéraire de la France*, V, 1740, p. 481.
9. *Epistolae Karolini aeui*, IV, 1902, p. 188-192 (n° *27 Epistolae variorum*).

Digitized by Google

échappé, en effet, aux recherches du nouvel éditeur : « qui alio codice nunc deperdito usus est », dit-il de son devancier. Toutefois, un autre exemplaire du *sermo Vulfadi archiepiscopi* est marqué dans le catalogue des manuscrits d'Avranches, n° *114*, fol. 82v, XIIe siècle. Il est à peu près certain que ce volume provient du Mont Saint-Michel [1]. Je présume que Mabillon lui doit son texte ; mais peut-être ne le savait-il pas lui-même.

11 avril 1922.

D. A. WILMART.

1. N° *60* de la liste de Montfaucon.

Digitized by Google

## *STEPHANI ESSEMUS VIRTUTE, NON NOMINE.*

# UNE CRITIQUE QUI PORTE A FAUX

De tous les comptes-rendus qui ont paru jusqu'ici du tome Ier des *Anecdota Maredsolana*, 2e série (« Études, Textes, Découvertes », Maredsous et Paris, 1913), le plus détaillé et le plus compétent est sans contredit celui de la *Theologische Revue* de Münster du 12 avril 1915, col. 113-118. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : il est dû à la plume de l'ecclésiastique le plus érudit que possède l'Italie à l'heure actuelle. Il ne s'offensera pas, j'en suis sûr, de me voir relever ici, avec tout le respect voulu, un point de sa critique qui me paraît franchement indéfendable.

Dans le traité jusqu'alors inédit *De similitudine carnis peccati*, que j'ai cru, et crois encore, devoir attribuer à Pacien de Barcelone, on lit, p. 131, l. 2-15, le passage suivant :

> Advenit nempe (Christus), ut legimus, ignobiliter, advenit obscure, adeo ut Ioseph, qui pater interim putabatur, quod deferret in censum, praeter virginem et uterum virginis nihil haberet. O si et nostra talis professio teneretur in saeculo ! conservaremus plane in corde nostro universa quae Dominus aut dixit aut gessit, sicut illo tempore Ioseph Mariaque faciebant. Sed ista excedunt, quando census est alius, ille qui de templo, ne orationis locus spelunca latronum fiat excluditur ; qui denique nummo Caesaris, non piscis aperto ore dissolvitur. Quod si ille sancti Ioseph census esset in nobis, pro quo tributum reges saeculi huius a filiis exigunt semper alienis, qui census pro Domino digne solus expenditur, essemus sine dubio iam pridem Stephani virtute, non nomine.

Pour qui a lu le traité tout entier, et s'est ainsi familiarisé avec le style quelque peu précieux de son auteur, il n'est pas trop difficile de pénétrer le sens général de ces lignes. Tout l'avoir de Joseph consistait dans la Vierge, dans le sein fécond de la Vierge. Si notre vie était réglée sur cet exemple, tout notre trésor, à nous aussi, consisterait dans la méditation des dits et gestes du Sauveur. Mais il s'en faut bien : nous voulons avoir notre part de ces richesses qui sont exclues du temple pour empêcher qu'il ne devienne une caverne de voleur ; des pièces à l'effigie de César, non le statère

Digitized by Google

qu'on trouve en ouvrant la bouche du poisson. Si nous nous contentions de ce qui faisait toute la fortune de Joseph, au lieu d'aspirer aux biens pour lesquels les rois de la terre exigent un tribut de la part des étrangers, si nous savions apprécier cette monnaie mystique qui seule est digne d'être payée pour le Seigneur, *il y a longtemps déjà que nous serions des Étienne, pas de nom, mais par le mérite.*

Ce sont surtout ces derniers mots qui ont choqué l'éminent critique. « Ou le texte est corrompu, écrit-il, et alors, au lieu de *Stephani*, il faut lire *Christiani*, ce qui paraît la solution la plus probable ; ou bien D. Morin doit convenir que l'auteur de l'opuscule est un Étienne quelconque. »

*Bonus dormitat Homerus !...* Pour quiconque a pu se pénétrer du symbolisme familier aux premiers siècles chrétiens, c'est un fait des plus connus que, dans ce « premier poisson » pris à l'hameçon de Simon Pierre, et dans la bouche duquel a été trouvé le statère, toute la tradition a voulu voir le protomartyr Étienne, comme suffiront à le montrer ces citations de deux Pères latins du IVe siècle.

S. Hilaire. *In Matth.* c. 17, c. 13 :

> Destinatus enim ad piscationem Petrus, et piscator hominum factus, doctrinae hamum misit in saeculo... Huic adhaesit beatus ille primus martyr hamo, qui ore suo quadrigeminum denarium continebat, id est, evangelici numeri unitate Dei gloriam dominumque Christum in passione contuens praedicabat. Stephanus igitur primus ascendit, Stephanus staterem ore continuit.

S. Ambroise, *In Examer.* l. 5, c. 6, n. 16 :

> Ideo misit retia (Petrus), et conplexus est Stephanum, qui de evangelio primus ascendit, habens in ore suo statera iustitiae... Pro hoc pisce stabat dominus Iesus : sciebat enim esse in ore eius pretium sui census.

Ce symbolisme était si bien connu du peuple chrétien, que, dans l'Évangéliaire Milanais, comme dans ceux de Luxeuil et de Bobbio, la péricope assignée à la fête de s. Étienne était précisément celle du statère trouvé dans la bouche du poisson. Cf. St. Beissel, *Entstehung der Perikopen des Röm. Messbuches*, p. 72. 91. 108.

Ainsi, la chose est donc plus simple qu'elle ne paraît à première vue. L'auteur du *De similitudine carnis peccati* veut dire que, si nous préférions aux richesses périssables celles qui consistent dans la science et la méditation des vérités évangéliques, science qui seule peut nous faire acquérir Dieu, et qui est symbolisée par la

Digitized by Google

pièce miraculeuse du poisson pêché par l'apôtre Pierre, ce poisson lui-même étant l'image du premier martyr, il y a longtemps que nous serions des Étienne en vertu, sans en porter le nom.

Il n'y a pas d'autre conséquence à tirer de ces lignes, et le nom du véritable auteur n'y entre pour rien : *nous* doit s'entendre ici, évidemment, des chrétiens en général, des lecteurs de l'opuscule en particulier.

D. G. MORIN

---

# UNE PIÈCE DU *BREVIARIUM IN PSALMOS* MISE A TORT SUR LE COMPTE DE S. JÉROME.

Le recueil des *Miscellanea Geronimiana*, publié à Rome en 1920 à l'occasion du XVe centenaire de la mort de s. Jérôme, contient, entre autres travaux de valeur assez inégale, une curieuse contribution de l'abbé D. Ambrogio Amelli O. S. B., intitulée *Analecta Hieronymiana et patristica*, dans laquelle ce vétéran de l'érudition revient à deux reprises sur les *Tractatus in Psalmos* du saint Docteur, publiés au tome III des *Anecdota Maredsolana*. Là, p. 167, mon vénérable confrère signale, avec toute la délicatesse possible, une distraction dont j'ai été victime dans la correction des épreuves du Tract. in Ps. 101 : tome III. 2. p. 159, l. 19, après *et esca eius*, je ne me suis pas aperçu que l'imprimeur avait laissé tomber, sous l'influence de l'homoeoteleuton, les neuf mots suivants, qui sont absolument requis par le contexte : « pisces sunt ; et unum in solitudine, et esca eius ». De cette observation, je ne puis que me montrer sincèrement reconnaissant, comme de toutes celles du même genre qui apporteront quelque appoint nouveau pour l'amélioration du texte. Ainsi qu'on pourra le voir par ce que j'ai dit dans la Préface à la 3e partie, p. XIV-XVI, la besogne, sous ce rapport, ne fera pas défaut à nos successeurs ; aux manuscrits non encore collationnés que j'ai signalés là, il y aura lieu d'en ajouter d'autres beaucoup

Digitized by Google

plus anciens, par ex. le Wolfenbüttel Gud. lat. 269, qui provient de Corvey, en onciale du VII^e siècle ; le Paris. lat. 2235, également en onciale, et qu'E. Chatelain estime remonter au VI^e siècle.

Mais il est un autre point assez important, au sujet duquel Dom Amelli me prend courtoisement à partie, et sur lequel je regrette de ne pouvoir lui donner raison. Au tome III. 3. p. 152 des *Anecdota*, j'avais cité ce passage de Cassiodore, comme se rapportant vraisemblablement à quelque traité, aujourd'hui perdu, de s. Jérôme sur le Psaume 50, vers. 13 :

> Nam et beatus Hieronymus adversus haereticos in hoc psalmo luculenter et breviter de Trinitate disseruit.

Or, d'après le savant prélat italien, le traité en question n'est pas du tout perdu : ce serait simplement l'explication du Psaume *Miserere* qui fait partie de l'apocryphe *Breviarium in Psalmos*, Migne 26, 972-975. On y lit, en effet, trois ou quatre lignes d'explication sur le triple *spiritus* (principalis, rectus, sanctus) appliqué à chacune des trois personnes de la Trinité. Là-dessus, Dom Amelli de s'étonner de ce qu'un homme qui a découvert tant de choses autrement difficiles n'ait pas su deviner une solution d'une telle évidence et simplicité.

Il est à craindre que beaucoup d'honnêtes gens, même de ceux que L. Duchesne quelque part range plaisamment parmi les « contemplatifs », ne se laissent prendre à cette candide affirmation : c'est le cas déjà du professeur d'université J. Wittig, dans le compte-rendu qu'il vient de donner des *Miscell. Geronim.* (*Theol. Revue*, 1922, col. 1-7). Pour empêcher, s'il se peut, ce canard de faire le tour du monde, qu'on me permette ici les quelques observations suivantes.

La vérité est que j'ai dûment considéré, et à plusieurs reprises, notamment à propos de l'allusion de Cassiodore, le cas du Commentaire du *Breviarium* sur le Ps. 50. Si j'ai dû l'écarter chaque fois sans la moindre hésitation possible, c'est, d'abord, parce qu'il est totalement exclu des recueils qui contiennent les *Tractatus* authentiques de Jérôme ; c'est aussi, et surtout, parce qu'il offre un modèle achevé des défauts multiples qui ont fait rejeter en bloc le *Breviarium* parmi les apocryphes. Il faut désespérer du sens critique de tout homme qui persistera à imputer à Jérôme une production de ce genre.

Mais du moins, dira-t-on, il se peut que Cassiodore déjà s'y soit laissé tromper, et ait accepté comme étant du saint Docteur la pièce en question du *Breviarium ?*



Digitized by Google

Cela même doit être exclu, déjà pour ce motif que cette pièce ne figure, à ma connaissance, nulle part ailleurs que dans le Commentaire apocryphe sur le Psautier tout entier, et que Cassiodore ne connait de Jérôme que des explications *in* QUIBUSDAM *psalmis* (*De instit. divin. litt.* c. 4). Puis, dans le traité auquel Cassiodore renvoie ses lecteurs, Jérôme réfutait, brièvement sans doute, mais pourtant « d'une façon éclatante », les hérésies opposées au dogme de la Trinité : or, nous ne voyons pas la moindre allusion aux hérétiques dans la maigre glose du *Breviarium* sur le Ps. 50, 13, laquelle d'ailleurs n'aurait plus aucune signification, après le commentaire tout autrement savoureux de Cassiodore lui-même sur le Psaume.

Il reste donc que le traité dans lequel s. Jérôme, à propos du Ps. 50, a disserté contre les hérétiques sur le dogme de la Trinité, est encore à découvrir, ou du moins à identifier.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

M. R. James. **A descriptive catalogue of the latin manuscripts in the J. Rylands Library.** Manchester University Press, t. I, n. 1-183 Letterpress. In-4° XXVIII-328 p. t. II, 187 planches. Prix : 84 sh.

La bibliothèque J. Ryland, commencée à Manchester en 1890, est devenue rapidement célèbre par ses manuscrits coptes et orientaux. Les manuscrits latins, moins nombreux, viennent d'être catalogués par un spécialiste distingué, M. R. James. Cette collection de 183 manuscrits n'a aucune homogénéité. On y trouve des livres de toute provenance, en écritures diverses (cursive, bénéventaine, wisigothique, caroline, etc.), mais cette variété ne laisse pas d'être utile aux étudiants en paléographie. Au point de vue des miniatures, cette collection est très précieuse et le superbe volume de reproductions qui l'accompagne fait passer sous nos yeux de véritables chefs-d'œuvre.

Dans cette collection de manuscrits réunis d'après le hasard des ventes, la question de provenance devient la question principale. Qu'il me soit permis d'examiner quelques manuscrits à ce point de vue et de compléter ou même de corriger certaines conclusions de M. James.

Les n^os^ 4 et 5 ne viennent pas d'Altenburg, mais d'Altenberg.

Le n° 13 vient de l'abbaye cistercienne d'Himmerode. La reliure porte les lettres FRAH, qui ne sont pas expliquées dans le catatogue. Le ms 21547 de Bruxelles a une reliure semblable et le P. Van den Gheyn (t. II, n. 1011) n'explique pas davantage. Un troisième exemplaire est le ms Görres 98 à Berlin et M. Schillmann interprète exactement *Frater Robertus Abbas Himmerodensis* (Robert Bootz 1685-1730).

Le n° 17 a une inscription très effacée *Celestin de uill... prope...* M. James soupçonne qu'il s'agit de Villandrant dans la Gironde, où il n'y eut jamais d'abbaye de Célestins, ni d'aucun autre Ordre. L'addition *prope...* fait supposer que le premier nom s'applique à plusieurs localités et a besoin d'être déterminé. Cela se vérifie pour Villa nova prope suessionem, où il y eut en effet un monastère de Célestins.

Je suis convaincu que le n° 50 vient de l'abbaye de Parc-lez-Louvain pour les motifs suivants. 1° Le grattage des armoiries est un indice que le ms vient de Parc. Parmi les nombreux mss de Parc conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles, je signale le ms II 2347 comme un des rares dont la reliure soit intacte. 2° La cote ancienne *I theca VI* est un signe infaillible de cette provenance. 3° Le ms de Manchester correspond exactement au ms décrit en 1035 par J. Masius l'abbé de Parc (cf Sanderus *Bibliotheca belgica manuscripta* II, p. 164). M. James croit que le ms vient de l'abbaye St-Pierre à Gand parce que le ms Fitzwilliam, 241 a un grattage et une cote semblables *I theca II.* Or ce ms, dit-on, provient de

Digitized by Google

Gand. Pourquoi ? [1] Je renverse le raisonnement et je conclus que le ms Fitzwilliam provient, lui aussi, de Parc.

L'origine du n° 91 peut être précisée : il appartenait au XIII^e siècle à l'abbaye St-Pierre d'Erfurt, avec 7 autres mss disséminés aujourd'hui en Angleterre et en Allemagne; il a fait partie d'un ms démembré par Libri, grand voleur et grand dépeceur de mss. Au sujet du présent volume cf. *N. Arch.* XXII, p. 646, J. Theele, *Die Handschr. d. Benediktinerkl. S. Petri zu Erfurt* (Beitr. z. Zentralbl. f. Bibl. 48) 1920, p. 50.

Le n° 93 porte à chaque cahier les mots *Fr. Wiboldus sco Remaclo.* Ne serait-ce pas un autographe du célèbre abbé Wibald ? En ce cas, le ms serait un peu plus récent que ne le dit James et serait à dater c. 1128.

Le n° 111 ne vient pas d'Allemagne, mais de l'église Ste-Catherine d'Herenthals-lez-Anvers.

Le n° 112 était le n° 88 de la vente Libri en 1862, le n° 383 de la vente L. Double à Paris en 1863 (adjugé au prix de 4200 fr.), le n° 35 de la vente Didot en 1879. Sur un feuillet de garde on lit *Liber ecclesie s jacobi leodio*, puis d'une main plus récente un extrait du *speculum historiale* de Vincent, livre XXX ch. 1, sur Pierre Lombard. Les catalogues Double et Didot faisaient venir le ms de Liége ; M. James a fort bien vu que ce feuillet de garde n'appartenait pas primitivement au présent ms (*Breviloquium* de S. Bonaventure) mais à un volume des sentences de Pierre Lombard. Je suis heureux de confirmer cette conjecture par la remarque suivante : Le catalogue des mss de S. Jacques rédigé par Bouxhon peu après 1667, et que j'espère publier bientôt, contient la description suivante « H. 113 Iterum liber sententiarum pulcherrime scriptus et paulo ante initium notatur quod Vincentius in speculo historiali libro 30 cap. primo haec habeat : Anno D 1153 etc... sermones composuit ».

Le n° 126 vient du couvent de Ste-Agathe de l'Ordre des Croisiers à Cuyck (Hollande) ; il fut écrit, probablement à Ste-Agathe, par Henri de Kalkar qui devint prieur au couvent Pons cœli à Bruggen sur la frontière de la Hollande et de l'Allemagne. Cf. Hermans, *Annales canonicorum regularium S. Augustini Ordinis S. Crucis*, t. I, p. 147.

Le n° 96 contient comme feuille de garde une lettre d'Urbain II au roi Ildefonse. Cette lettre a été éditée plusieurs fois, voir Jaffé *Regesta* n° 5367. Il est à remarquer que Bernard, l'archevêque de Tolède, n'est pas « the King's brother » mais un « frère » de Cluny. Je ne vois aucun motif pour dire que ce ms vient d'Espagne.

Je note enfin que le n° 11 figurait à la première vente Vergauwen à Gand (n° 42), le n° 16 à la même vente (n° 15), le n° 110 à la deuxième vente Didot (n° 8).

Signalons le n° 114 qui est particulièrement intéressant pour la Belgique : c'est un rouleau mortuaire daté de 1458 et provenant de Forest près

1. Ce ms Fitzwilliam dont on n'indique pas le contenu a appartenu à Lammens, puis à J. De Meyer. S'il y a une note disant que ce ms vient de Gand, je suppose qu'elle est récente et probablement de la main de De Meyer. Dans le catalogue de vente de ce bibliophile je trouve 2 mss (n^os 9 et 67) avec des armoiries grattées que l'on croyait être de l'abbaye du Mont Blandin à Gand. Il ne serait pas difficile à démontrer que les 2 mss viennent de Parc.

Digitized by Google

Bruxelles. Le porteur est allé au Nord jusque Utrecht, à l'Est jusque Andernach, à l'Ouest jusque St-Omer. Il a sillonné la Belgique en tous sens. Plusieurs abbayes font mention de leurs propres défunts. La Revue Bénédictine accepterait volontiers de publier le texte intégral de ce précieux document [1]. D. DE BRUYNE.

J. GILSON. **A students guide to the manuscripts of the British Museum.** (*Helps for students of history* n° 31) 48 p. Prix : 1 s.

R. MURRAY. **A short guide to some manuscripts in the library of Trinity college, Dublin.** (*Helps* n° 32) 64 p. Prix 1 s. 9 d.

H. CRASTER. **The Western manuscripts of the Bodleian library.** (*Helps* n° 43) 48 p. Prix : 1 s. 3 d.

La SPCK vient de publier trois petites brochures destinées à initier les étudiants aux mss du British Museum, de Trinity college à Dublin et de la Bodléenne. Pour Dublin l'auteur nous donne des détails sur quelques mss en particulier, surtout sur les Bibles. On comprend que pour Oxford et Londres il était impossible de parler des volumes mais seulement des collections. Les auteurs nous expliquent brièvement l'histoire de la bibliothèque, la division des fonds et l'état des catalogues. D. DE BRUYNE.

H. St. J. THACKERAY. **The Septuagint and Jewish Worship** (*Schweich Lectures*) Londres, British Academy, 1921. In-8°, 144 p.

L'ouvrage de M. Thackeray comprend deux parties bien distinctes : (1) des recherches sur la traduction, comme telle, dite des LXX, (2) des essais d'exégèse appuyés sur les données liturgiques dont les LXX ont gardé des vestiges. A l'exception de la dernière *lecture*, relative à l'usage liturgique de Baruch pour le jeûne du 9 Ab, ces études se trouvent déjà en majeure partie publiées dans le *J of Th. St.* depuis 1903 ; mais, sans parler de la commodité du lecteur ni des retouches apportées par M. Th. à ses premiers articles, (ce qui suffirait à faire bienvenir une réédition en matière aussi neuve et intéressante), il est certain que le rapprochement de toutes ces données, patiemment et sagacement élaborées, en fortifie beaucoup la valeur démonstrative.

1. A défaut de critères externes, c'est presque exclusivement par analyse textuelle et comparaison stylistique que M. Th. procède pour arracher aux textes grecs de la Bible deux secrets de leur histoire. Les 4 livres des Rois trahissent une *combinaison* de deux versions indépendantes, l'une Alexandrine, originale, mais qui expurge le texte hébreu des chapitres peu édifiants racontant le déclin et la chute de la royauté, l'autre, Asiatique, suppléant aux omissions de la première ; l'une se caractérisant principalement par l'usage du présent historique (soit pour assigner des dates, soit pour introduire de nouvelles scènes, surtout en tête de chapitres ou de divisions naturelles du récit, style qui offre quelque analogie avec celui de nos indications scéniques), l'autre, par des « monstruosités » syntaxiques

1. Pour qui connait les ouvrages de M. James il sera inutile de louer l'exactitude des transcriptions et des descriptions. Je n'ai remarqué que deux petites erreurs : p. 34 l. 4 je lis *recentatus* et p. 130 (ms 69 f. 1a) je lis *achus*.

Digitized by Google

telles que « ἐγώ εἰμι... ἔχω », ou des mots rares : μονόζωνος [1] πάροδος (masc.). Tout cela tient fort bien. M. Th. dépasse toutefois ses prémisses lorsqu'il considère comme *primitive* la division des livres 2 et 3 à l'intersection de parties relevant de traducteurs différents ; il s'appuie surtout, pour cela, sur le fait que la recension lucianique unit au l. 2 les 64 premiers versets du l. 3, ce qui coïncide avec une différence littéraire : mais Rahlfs, qu'on s'étonne de ne pas même voir citer par M. Th., estime, à bon droit (*Septuag.-St.* 3 h. p. 186 sq.) que le caractère primitif de la division lucianique n'est rien moins que prouvé.

La traduction de Jérémie et Ezéchiel est composite, elle aussi, mais non de la même façon. L'œuvre est entièrement alexandrine, mais les traducteurs se sont partagé la besogne en coupant mécaniquement les livres en parties égales. M Th. tire de diverses observations basées sur ce fait la conclusion que l'ordre des Oracles dans le Jérém. des LXX, serait antérieur à celui qu'ils occupent dans l'hébreu massorétique ; ces conclusions sont plausibles ; elles sont peut-être ce que nous avons de plus ferme pour dirimer la discussion ouverte depuis longtemps sur ce problème.

2. La seconde partie est beaucoup plus étendue que la première ; si la méthode en est la même, le sujet exige ici de plus longs développements historiques. M. Th. veut montrer que l'usage liturgique de certaines péricopes scripturaires remonte bien au delà du christianisme, avant même la fixation des textes dans l'état où nous les possédons, et par conséquent, qu'il a influencé et comme moulé la forme dans laquelle le texte nous est parvenu.

A la Pentecôte se rattachent le Cantique d'Habakkuk, dont M. Th. explique le double thème, théophanie-moisson, en raison de l'appropriation de ces thèmes au double objet de la fête [2], et les Psaumes 29 et 68 entre lesquels M. Th. relève une étroite dépendance littéraire. — La fête des Tabernacles, avec les deux rites solennels de l'affusion et de l'illumination, a comme cortège littéraire Zach. XIV et I Reg. 8 d'une part, les Ps. 76, 42-43 et 118 d'autre part. — Le livre de Baruch tout entier serait une compilation d'usage essentiellement liturgique, dont les parties répondent exactement au cycle du Jeûne d'Ab : 3 portions pénitentielles, 2 d'exhortation à la sagesse, et 7 chants de consolation.

En dépit du caractère conjectural ou provisoire de certaines conclusions partielles de M. Th. (lui-même est prompt à le reconnaître), on trouvera dans sa remarquable étude, abondance de renseignements précieux, philologiques, historiques et littéraires, propres à résoudre plus d'une *crux exegetica*.

D. B. S.

1. A propos de μονόζωνος, M. Th. remarque justement que les plus estimés traducteurs anglais de Sophocle ont mal interprété le v. 846 d'Oed.-Roi ; il en est de même des commentateurs français et allemands ; le fait est assez étrange, puisque, en somme, Suidas avait déjà expressément fixé le sens du vers en question : μονόζωνοι, ἔφοδι βάρβαροι ἢ ἀπελάται μάχιμοι, définition indépendante de celle d'Olympiod. in Job.

2. Le passage 17-19 serait donc une addition postérieure au Cantique. — L'énigme du v. 9 ἐπὶ (= ἑπτὰ Nestle d'après A Q) σκῆπτρα λέγει Κύριος est expliquée par Th. comme une rubrique rappelant les leçons Deut. xvi Num. xvii, 16, Gen. xii ; mais cette solution quoique plus vraisemblable que les ingénieuses interprétations proposées jusqu'ici (Duhm, Marti, Van Hoonacker) reste hypothétique.

Digitized by Google

M. J. Lagrange. **Évangile selon saint Luc.** Paris, Gabalda, 1921. In-8° de CLXVII-630 p. Prix : 50 fr.

Le directeur de l'École Biblique de Jérusalem s'est déjà signalé comme interprète des évangiles par son *Saint Marc*. Son *Saint Luc* est du même genre, commentaire philologique et savant, réfutation des théories rationalistes les plus récentes, exposé lumineux de l'exégèse catholique. Au premier ouvrage certains avaient reproché deux ou trois opinions un peu avancées. Le commentaire de S. Luc ne donnera lieu, pensons-nous, à aucune suspicion. Au début le souci d'orthodoxie est même un peu poussé : cela enlève quelque chose à la sérénité d'un ouvrage si scientifique. Voici quelques opinions traditionnelles fermement défendues. L'introduction du Magnificat dans le texte original est : *et ait Maria*. A la tentation, Jésus a été réellement sur une montagne et sur le péribole du temple. Le démon ne l'a pas pris à bras le corps et Jésus n'a pas accompli le prodige inouï de se transporter dans les airs pour refuser après un miracle moindre. D'après Mgr Le Camus, tout se serait passé en imagination. Le P. Lagrange respecte mieux la réalité des faits racontés. Toutefois l'apparition sensible du diable n'est pas prouvée : le démon aura pu agir de façon invisible sur l'imagination du Christ. Luc dit aussi que le démon entra dans Judas, sans même penser à un cas de possession. Dans le récit de l'agonie, la sueur de sang et l'apparition de l'ange n'ont pas été ajoutées à l'évangile primitif par un auteur inspiré : le passage est de Luc. Au dernier souper, Jésus a célébré d'abord la Pâque juive ; la première coupe est une simple coupe pascale, la seconde seule est eucharistique. Si certains l'ont retranchée du texte, c'est parce qu'ils considéraient déjà la première comme eucharistique. S. Jean est souvent invoqué pour établir la physionomie historique des faits. Ces exemples, pris au hasard, montrent suffisamment l'esprit de l'ouvrage.

Dans son introduction, le P. Lagrange déclare décisives les études de Harnack sur le troisième évangile et les Actes : l'auteur des morceaux « Nous », un compagnon de Paul, a écrit aussi le reste des Actes et le troisième évangile. C'est, dit-il, capital pour la crédibilité de l'évangile. Le ton des Actes, si favorable à l'autorité romaine, montre que Lc a composé son œuvre avant la persécution de Néron. Il faut sacrifier à cet argument le témoignage d'Irénée qui semble bien placer la composition de Mc et de Lc après le martyre des apôtres Pierre et Paul. Il vaut mieux admettre une erreur chronologique d'Irénée que de donner à son texte une interprétation forcée.

L'étude des sources du troisième évangile est nette et approfondie. Lc a suivi Mc d'assez près dans un grand nombre de pages : la dépendance est littéraire et relative à notre deuxième évangile. L'hypothèse d'un proto-Marc est rejetée. Lc ne dépend pas de notre premier évangile complet : ses récits de l'enfance sont trop différents et jamais il ne suit l'ordre de Mt contre Mc. Mais pour les discours, Lc dépend d'un extrait de Mt, traduction grecque des discours à l'usage des prédicateurs. Ne serait-ce pas à des extraits de ce genre que faisait allusion Papias disant que chacun traduisait comme il pouvait les logia ? La preuve de cette dépendance est

Digitized by Google

surtout fournie par la rencontre de Lc et de Mt pour grouper les mêmes sentences.

Pour les parties propres à Lc, nous manquons de critère pour discerner des sources écrites. D'après le prologue, il faut faire une large part à la tradition orale. A la thèse ainsi exposée, on pourrait peut-être faire une réserve pour les deux premiers chapitres. Ici une source palestinienne, du reste très orthodoxe et nullement ébionite ou judaïsante, n'est-elle pas assez probable? La mentalité juive qui s'y reflète et la familiarité supposée avec les usages juifs s'en expliqueraient aisément: un grec, composant de lui-même, eût-il écrit de la sorte? Sans doute le style de Lc particulier y est fort marqué: c'est qu'il ne dépend pas ici d'un document grec et qu'il soigne spécialement son début.

L'étude de la langue est menée avec délicatesse. Lc imite le grec des Septante. De là il a plus de tournures hébraïsantes que Mt et Mc; mais il a moins de tournures araméennes. Il écrit dans un grec plus correct et plus clair que les autres.

Le chapitre sur Lc historien est remarquable d'originalité et de force. La réfutation des adversaires est piquante. Harnack attribue en même temps à Lc une crédulité « colossale » et le plaisir de conter des fables: c'est contradictoire, car le conteur sait qu'il en conte. Quand on a écrit un prologue comme celui de Lc, on ne saurait être un fabuliste qui divertit. Le choix est entre un historien qui établit les bases de la foi ou un imposteur. Des difficultés sont écartées par une simple remarque comme la suivante: « autre chose est d'inventer, par exemple, une scène de festin, autre chose d'y faire entrer des paroles sur un thème connexe. » (p. cxxxv).

Le commentaire est avant tout littéraire et philologique. Le sens des mots est établi par des citations classiques ou par des textes du grec hellénistique. Ainsi le tarif de Palmyre (137 ap. J.-C.) montre que πράσσειν (III, 13) signifiait couramment *percevoir les taxes*. Sous ce rapport, ce commentaire complète celui de Plummer.

Les antinomies des évangiles ne sont pas résolues par des harmonisations forcées mais par une exégèse de bon sens. Le signe de Jonas, qui dans Lc ne mentionne pas la résurrection, n'est chez Mt que la seule résurrection. Donc Mt change le sens. Nullement. Le Fils de l'homme sera un signe comme Jonas l'a été pour les Ninivites, c'est-à-dire qu'il montrera clairement sa mission divine. Pour le montrer, la résurrection sera le plus grand miracle: Mt en accentuant ce point n'a pas changé essentiellement le sens du texte.

Quand la même sentence se rencontre dans des contextes différents chez Mt et chez Lc, il ne faut pas toujours supposer que Jésus a donné deux fois le même enseignement sous la même forme. Les évangélistes opèrent parfois assez librement avec les *logia*: ils peuvent transposer, varier, abréger tout en gardant le sens fondamental. Ainsi le sermon sur la montagne de Mt est le sermon en plaine de Lc. C'est un discours inaugural et l'on ne prononce pas deux fois un discours inaugural. Mt. le fait prononcer sur une montagne qui est le Sinaï de la nouvelle Loi. Lc, dans

Digitized by Google

le récit précédent, avait amené la foule auprès de Jésus dans une plaine qui convient pour une telle assemblée. Puisque la foule est là, il lui fait adresser le discours sans vouloir indiquer d'endroit précis. On peut du reste songer à un plateau élevé. Chaque évangéliste écrit assez librement le discours avec des paroles traditionnelles et authentiques. Lc en omet ce qui a trait à la Loi : cela n'intéressait pas ses lecteurs. Mt y introduit l'oraison dominicale qui très probablement n'aura été enseignée que plus tard.

La réfutation des objections est incisive. Par exemple, la critique négative veut éliminer du récit de la Passion l'épisode des femmes qui se lamentent sur le sort de Jésus. Ce serait une imitation de Zacharie et d'Isaïe. La réponse tient en quelques mots : « On recourt à une imitation érudite pour nier ces éléments vraisemblables de la vie. — Sans doute, on ne parlerait pas de femmes ni d'enfants, si on n'avait lu quelque chose là-dessus quelque part. »

La doctrine profonde est dégagée des textes. Prenons le passage capital du chapitre X sur la connaissance du Père et du Fils. Le secret révélé aux humbles n'est pas le jour du grand avènement mais la connaissance du Père et du Fils réservée aux disciples. Ceux-ci voient ce que les prophètes ont désiré, le messianisme inauguré et mis en acte. Dès à présent le Fils est là et il a tout reçu. C'est vraiment la théologie de l'Incarnation.

Les paraboles sont analysées avec finesse. Dans celle du semeur l'accent est sur les destinées de la parole et non pas sur les dispositions des auditeurs. La parabole des deux débiteurs cadre bien avec le cas de la pécheresse (contre *Loisy*) : elle amène les choses à ce point que celui qui a beaucoup péché peut aimer davantage. La pécheresse aura été excitée par la pensée de la miséricorde à plus d'amour : cette charité lui a remis ses péchés. Cette finale garde le sens traditionnel (contre *Buzy* et la majorité des protestants).

Bref ce commentaire est un monument de science et d'exégèse solide. La lecture n'en est pas toujours aisée : souvent on ne saisit pas du premier coup. Mais la peine qu'on dépensera à l'étudier sera largement récompensée.

Liége. H. RONGY.

J. RIVIÈRE. **Le Dogme de la Rédemption.** *Étude théologique.* Paris, Gabalda, 1914, In-12 XVI-570 p.

Malgré le sous-titre, ce n'est pas un ouvrage scientifique à l'usage des seuls théologiens ; d'autre part, ce n'est pas non plus une simple vulgarisation. L'auteur a voulu être profond et exact, mais il vise un public étendu, et tout lecteur instruit trouvera profit, en même temps qu'édification sérieuse, à le suivre. Peut-être l'absence de traduction pour les citations latines si développées — en note et dans le texte — et, plus encore, pour quelques passages en grec, démontera-t-elle un peu ; mais ce léger inconvénient n'empêche pas de recommander vivement cet excellent traité à tous les chrétiens qui ne se contentent pas de la foi du charbonnier.

R. commence par poser le problème. Il ne s'agit pas du fait de la

Digitized by Google

Rédemption, mais de son objet et de son application : de quel péché le Christ nous a-t-il rachetés ? Comment nous approprions-nous les fruits de cette Rédemption ? L'auteur a pris pour « objectif essentiel de faire connaître ce que signifie la doctrine de la Rédemption dans le système chrétien du salut. » (p. XIII).

Une première partie recherche les données révélées, et leur développement historique dans la tradition. C'est en quelque sorte le résumé du grand ouvrage de théologie historique, publié auparavant par l'auteur [1].

La 3e, plus longue que ne le mérite ce fatras d'opinions bigarrées, étudie les *déformations protestantes du mystère* (pp. 381-548). Son intérêt piquant est de faire faire la critique de ces thèses protestantes par des auteurs protestants — qu'il comble cependant d'épithètes polies (pp. 515, 517, 546, etc.).

La 2e, la plus importante, est *l'explication catholique du mystère.* Nous ne pouvons refaire à la suite de R, ni même résumer l'exposé qui remplit ces 200 pp. Il faut nous borner aux points principaux. Après une introduction sur les postulats philosophiques et dogmatiques, voici les éléments du mystère. Un chapitre est consacré aux éléments *formels* — terme peu clair, malgré les explications de la p. 193, pour désigner une sorte de cadre, fait d'expressions, d'images assez imprécises, qui tentent de circonscrire la doctrine, sans formuler l'explication dernière : rachat, sacrifice, satisfaction ; notions qui « toutes risquent, si on n'y prend garde, d'être de simples manières de parler ; à toutes il est plus ou moins arrivé, au cours de leur longue histoire, d'abriter des conceptions différentes ; aucune n'atteint la réalité profonde de la Rédemption. » (p 226).

C'est à ce fond même que s'attache R. et il en développe les deux aspects : la réparation pénale, et la réparation morale. Sa critique de la première — déjà préparée dans l'étude historique de 1905 — est vive. Il a culbuté sommairement dans la 1re partie (pp. 90-93) la théorie des droits du démon [2] — et peut-être est-ce simplifier la question que de confiner cette doctrine dans les prédications populaires : saint Léon, l'un des plus explicites à l'enseigner, n'a pas coutume de faire fléchir la précision dogmatique devant l'imagination de son auditoire. — Ici, R. s'en prend sur-

1. *Le Dogme de la Rédemption.* Essai d'étude historique. Paris, Lecoffre, 1905, in-8°, cf. *Rev. Bén.* XXIII (1906), pp. 306-308.

2. La longue discussion, qui n'occupe pas moins de 115 pp. de l'ouvrage de 1905, se montre plus sévère vis à vis de la tradition : « Les Pères s'en sont tenus au processus juridique sommaire, sans regarder aux conséquences logiques ou aux postulats implicites du système. Le manque de réflexion, l'entraînement de la rhétorique peuvent leur servir de circonstances atténuantes Mais de la doctrine telle quelle, il faut dire tout simplement qu'elle est une erreur, une lourde et grossière erreur. » (p. 394). Il établit cependant qu'elle ne fut jamais exclusive (p. 485) : c'était une adaptation à un auditoire populaire (pp. 408, 415). Toutefois, ce n'est que de la dernière période — au VIe siècle — qu'il écrit : « Elles (les images employées par ces orateurs) sont un vêtement poétique, indépendant de toute théorie, et destiné à représenter vivement la défaite du démon. Il serait injuste et ridicule d'y chercher une signification dogmatique, que leurs auteurs n'y attachèrent jamais ; autant ériger en thèses doctrinales les métaphores bigarrées de M. Huysmans ». (p. 444) — et il montre la théorie bientôt ruinée par S. Anselme et les scolastiques.

Digitized by Google

tout aux développements oratoires sur la justice de Dieu frappant le Christ, et n'a pas de peine à y montrer des exagérations, qui dénaturent le dogme. Je crains pourtant que, en forçant ces critiques, il ne diminue la pleine réalité de la substitution du Christ aux pécheurs. Admettons que le terme de *châtiment* ne puisse être rigoureusement appliqué qu'à la peine subie par le coupable lui-même (p. 311) ; il ne faut pourtant pas affaiblir (pp. 241 ss) la profonde énergie des textes scripturaires qui affirment l'action de la justice de Dieu sur celui qui s'est offert pour nous. C'est aussi, semble-t-il, une atténuation du sens naturel des paroles, que de masquer derrière les causes secondes, l'obéissance du Christ à son Père dans sa passion (pp. 254 ss., et 280 ss.) ; de même que c'est trop peu de dire le Christ « chef moral de l'humanité » (pp. 186 s.) : l'influx de la grâce du Christ en nous est spirituel, sans doute, mais réel, et réelle aussi, et non pas seulement morale, sa chevance [1], ainsi que le dit S. Thomas S. Th. III viii 1).

Le chapitre suivant, sur la réparation morale, la clé de voûte de tout l'ouvrage, est une admirable vue d'ensemble de l'œuvre, de toute la vie du Christ : son attitude devant Dieu et en face du péché, sa liberté et son amour en présence de la souffrance. C'est de la volonté seule que pouvait venir la satisfaction : Jésus l'a obtenue, et nous a montré la voie pour nous l'appliquer. Les derniers chapitres de cette partie complètent la systématisation, en vue de la pratique chrétienne. R. l'intitule « essai de systématisation » : en effet le problème est trop multiple pour être réduit à une rigide unité logique. Mais c'est dans ces synthèses vivantes et pleines qu'il développe toute sa maîtrise : son premier travail lui en a fourni les matériaux : il excelle à les disposer et mettre en valeur, sans arracher les textes ni les concepts à leur cadre, à l'ensemble de l'œuvre ou de l'époque, sans se laisser aller à des généralisations prématurées. Et cette judicieuse circonspection du théologien donne tout leur prix aux élévations de l'écrivain si pieux qui entraîne les âmes vers l'acte d'amour (p. 557).

D. B. LEBBE

DOM S. LOUISMET, O. S. B. *Essai sur la connaissance mystique de Dieu*. Paris, Mame, 1922, p. 222. Prix : 4 Fr.

Ce petit livre ne fut pas publié pour exposer des théories sur la mystique et sur l'oraison, mais pour convaincre tout chrétien qu'il y existe trois manières de connaître Dieu : par la raison, par la foi et par l'amour. D'après l'auteur, celui qui vit en aimant, acquiert peu à peu une certaine expérience de Dieu même. Cette connaissance, fruit très intime de l'amour unitif, est souverainement désirable. — L'auteur excelle à proposer sous forme concrète et positive les vérités les plus hautes. Il est très convaincu de la doctrine qu'il expose et la chaleur de son élan est communicative. « Aimons Dieu, sans crainte que cela nous devienne un piège, et une illusion » (p. 66). — L'auteur sait fort bien que tout mouvement de sensibilité pieuse ne relève pas nécessairement de la charité (p. 56-57) ; il sait qu'autre chose est de rechercher Dieu et de rechercher ses

1. Qu'on me permette d'employer ce vieux mot — dérivé de *chef* — pour désigner l'action et les droits qui découlent de la *gratia capitis*. Je sais qu'il a fini par signifier simplement une propriété, un bien ; mais rien n'empêche de lui rendre son sens premier et actif.

Digitized by Google

dons (p. 93) ; et que la connaissance mystique est le fruit de l'amour véritable de Dieu basé sur le sacrifice, l'humilité, la loyauté, la générosité, et non des contrefaçons de cet amour. Ce point de vue si important aurait pu être marqué avec plus d'insistance dans cet encourageant petit livre destiné à faire le plus grand bien aux âmes équilibrées.

Une seconde partie est consacrée à des élévations affectives sur le *Pater ;* elles sont d'une inspiration haute et simple à la fois. D. I. R.

P. Buysse. *Vers la croyance. Dieu, l'âme et la religion devant la raison et le cœur de l'homme.* Desclée, De Brouwer et Cie, à Paris et Bruges, 1922. In-12, 6 fr.

Bien que nous craignions que l'on consacre trop souvent à l'apologétique le temps que l'on devrait donner principalement à l'étude positive de la religion, nous ne pouvons cependant manquer de signaler à nos lecteurs l'intéressant ouvrage de M. l'Abbé Buysse.

Dans ce premier volume l'auteur examine à loisir les trois grandes questions fondamentales : Dieu, l'âme, et le lien entre Dieu et l'âme : la religion.

Prenant l'homme dans son entier, après avoir examiné le témoignage de l'humanité en général sur ces grands problèmes, l'A. a le bon esprit d'apporter, en confirmation des arguments de « raison », les aspirations de notre « cœur » — ce que l'on néglige trop souvent — et de les distinguer nettement des premiers.

Le problème de la religion catholique n'est qu'amorcé dans le présent volume. L'auteur prouve la nécessité d'une religion positive et le devoir qui s'impose à tout homme cultivé d'examiner de près les lettres de créance de notre religion. Le volume suivant : « Vers la Foi catholique » présentant le Christ et l'Église devant la raison et le cœur de l'homme nous aidera à faire cette étude.

Une très bonne table des matières termine l'ouvrage et sera utilement consultée pour aider la synthèse, soit avant l'étude de chaque partie, soit après afin de la fixer dans la mémoire.

Ce livre a, sur d'autres du même genre, l'avantage d'être bien à jour tant au point de vue scientifique qu'au point de vue littéraire. L'auteur a su vulgariser en un style clair et agréable les meilleurs travaux des vingt dernières années sur la matière, et rajeunir par là les grands arguments traditionnels. Nous sommes heureux de joindre nos humbles félicitations à celles que Paul Bourget lui décerne dans sa préface, pour avoir ainsi prouvé que « l'Eglise n'est pas une puissance du passé, comme on le dit trop souvent, mais du présent ». L'appel aux âmes probes surtout, par lequel ce prêtre zélé termine son premier volume, nous montre en tous pays, et surtout en France, un renouveau de catholicisme parmi l'élite intellectuelle, littéraire ou savante, bien fait pour nous encourager et faire voir que l'Église du Christ est plus jeune et plus vivante que jamais.

Un autre mérite, bien appréciable lui aussi, surtout pour le but pratique et le public — collèges, cercles, conférences — que vise l'auteur, est l'excellente présentation de ce travail : la démonstration positive qui répond d'avance à l'objection ; la netteté des divisions et subdivisions ; la liaison des idées bien résumées en tête de chaque chapitre ; et jusqu'à la disposition typographique, qui, grâce à une mise en page très soignée et au recours à des caractères variés, imprime dans l'esprit du lecteur l'importance relative et l'enchaînement des parties, sans trop nuire à l'agrément d'une lecture courante, sont autant de précieuses qualités auxquelles on reconnaît un vrai professeur rompu aux difficultés du metier. D. H. D.

J. Gredt, O. S. B. — **Elementa philosophiae aristotelico-thomisticae.** 2 vol. gr. in-8°, p. 443 et 393. 3e éd. Fribourg, Herder, 1922. Prix : 33 fr.

Nous avons précédemment analysé dans la *Rev. Bénéd.* (1909, p. 499

Digitized by Google

et 1912, p. 225) la 2ème édition de ce manuel de philosophie, que nous avons estimé alors l'un des plus approfondis qu'on ait écrits dans ces derniers temps sur l'ensemble de la philosophie de S. Thomas et d'Aristote. Ce mérite ne lui a guère été contesté, et malgré son abord un peu difficile, il s'est fait apprécier de mieux en mieux par les spécialistes du thomisme et les professeurs de philosophie.

L'apparition de la 3ème édition est une preuve de ce succès, dont l'A. a voulu se montrer digne en multipliant dans son œuvre les améliorations de détail et en y renouvelant ses thèses sur plusieurs points importants. C'est sur quelques-uns de ceux-ci que de préférence nous nous arrêterons.

Le P. Gredt a cherché à tenir sa philosophie au courant des progrès récents des sciences physiques, tout d'abord en ce qui regarde la constitution intime de la matière. Il expose brièvement l'hypothèse des électrons, constitutifs derniers des atomes et des molécules et croit même aisé de la concilier avec la doctrine de la matière et de la forme. Il admet la possibilité de l'atomisme dynamique, pourvu que les électrons, plongés dans la réalité matérielle qui leur sert de milieu (l'éther), y perdent leur individualité sous l'emprise de la forme substantielle minérale (I, p. 195, 204-205). La masse du corps inorganique est aussi réellement *continue*, à travers tous ses composants, que l'est celle du vivant. Quelqu'intéressant que soit là l'effort philosophique de l'A., nous craignons qu'il ait passé sommairement sur de bien gros problèmes : notamment, les physiciens modernes jugeront-ils ses thèses (un éther matériel, etc.) compatibles avec leurs théories *cinétiques* si fortement appuyées sur l'expérience (mouvement brownien) ?

La thèse relative à la permanence virtuelle des éléments dans le mixte parfait (I, p. 296) et l'explication du retour des éléments après la décomposition garde l'énoncé que l'A. lui a donné dans sa 2ème édition : les qualités des éléments subsistent, tempérées, dans le mixte : mais la notion de microstructure a été utilisée à propos, pour donner à cette explication un aspect plus concret.

Une autre question qui a bien des fois mis aux prises les naturalistes et les philosophes est celle de l'origine des vivants et du transformisme : l'A. détermine ce qui est acquis à la science et en conséquence il concède la possibilité d'une transformation dans les espèces (intra singulas species I, p 441), l'organisation spécifique restant sauve. Il y a donc lieu de distinguer entre espèces naturelles, c.-à-d. espèces au sens philosophique du terme, et espèces systématiques, caractérisées seulement par des types différents : ces dernières sont sujettes à transformation. La difficulté est de fixer la ligne de séparation entre les espèces systématiques et les espèces naturelles ; l'A. estime qu'au moins les *classes* des animaux, comme parlent les naturalistes, doivent être considérées comme espèces naturelles. En s'inspirant des raisons séminales de la philosophie augustinienne, on pourrait imaginer certains animaux demeurant de longs siècles sous une forme inférieure, pour évoluer ensuite jusqu'à leur type définitif. L'A. rejette cette hypothèse.

La psychologie (sect. 2. de anima sensitiva) a été enrichie de précisions importantes concernant l'objet des sens extérieurs : on sait que l'A. a fait

Digitized by Google

de cette matière une étude toute spéciale dont il a donné les résultats dans plusieurs publications récentes (cf. *Rev. Bén.*, 1921, p. 163); la distinction qu'il établit (I, p. 345) entre l'image formée dans l'organe des sens (p. ex. la rétine de l'œil), et l'objet extérieur représenté par cette image, résout à merveille les difficultés que semble présenter la doctrine de l'objectivité des qualités sensibles. Une thèse spéciale de la critériologie (metaph. pars 2. II, p. 72) est consacrée à défendre le *réalisme naturel*: elle fait ressortir combien la véracité de toute connaissance est intéressée dans la question de l'objectivité de la connaissance sensitive.

La thèse XI de la métaphysique, dirigée contre l'idéalisme, a pris une forme nouvelle. L'A. y distingue avec plus de soin que précédemment entre le subjectif et le *transsubjectif*, pour les divers degrés de la connaissance, et fait ressortir nettement la différence irrécusable qui s'affirme pour la conscience entre les connaissances produites par les facultés, et celles que des objets transsubjectifs imposent à ces mêmes facultés (II, p. 64).

Plus loin, dans la métaphysique spéciale, la preuve leibnizienne de l'existence de Dieu a été ajoutée aux cinq voies de S. Thomas (II, p. 164); elle peut se résumer comme suit : le bien infini est l'objet spécificateur de la volonté humaine, donc ce bien infini est possible. Mais s'il est possible, il existe. Cet argument, d'après nous, ne s'harmonise pas fort bien avec ceux de S. Thomas, qui atteignent directement l'existence du premier être ; il est en outre assez difficile à comprendre : plusieurs, après avoir concédé que l'objet de la volonté est infini, préféreront conclure en s'appuyant sur le principe que la tendance naturelle ne saurait être vaine. — A côté de ces additions notables, il y aurait lieu de signaler, comme nous le disions en commençant, une foule de perfectionnements de détail : explications plus complètes, corollaires nouveaux, références utiles: il est facile d'en conclure que l'ouvrage du P. Gredt constitue un cours de philosophie bien vivant, très actuel ; on y découvre en toute occasion l'activité constante du maître qui s'efforce de donner à son enseignement toujours plus de netteté dans l'exposé et de force dans l'argumentation. D. RAPHAËL PROOST.

Chan. H. HOORNAERT. **Ce que c'est qu'un béguinage.** Dessins de Louis Reckelbus. Bruges, Desclée, 1921, 4°, XIV-161 pp Prix 36 fr.

Celui qui voudra se rendre compte de la vie d'un béguinage n'aura pas à se plaindre de s'être mis sous la conduite de M. le chan. Hoornaert. Il n'aura pas à craindre d'être vite fatigué par de longues dissertations sur l'origine probable des Béguines, sorte de germination spontanée de la fin du XII^e siècle, correspondant à de nouveaux besoins du monde féminin, à une epoque où les converseries tendent à disparaître des anciens monastères bénédictins, où celles des Prémontrés se transforment en communautés régulières, où l'ordre de Cîteaux se refuse à les recevoir dans son voisinage. L'excédant du sexe féminin, résultant des guerres incessantes qui déciment les rangs des hommes, réclame une protection contre l'insécurité de la vie et les risques de sa moralité. Liége et Nivelles, imités bientôt par de nombreuses localités, voient se grouper des femmes pieuses, que l'autorité ecclésiastique va protéger en les groupant dans un enclos et en les constituant en béguinage paroissial.

Digitized by Google

Celles de Bruges sont définitivement organisées en 1245 : elles traversent heureusement la crise de défaveur de la part du St-Siège, que les excès des hérétiques ne justifiaient que trop ; puis celle du XVI^e siècle pendant les troubles du Protestantisme. Au sortir de cette tempête les Béguinages, protégés et réorganisés par l'autorité ecclésiastique, reprennent vie et aiment à se rattacher à la sainte fondatrice d'Andenne. La Révolution française s'acharna sur cette institution, dont le caractère éminemment social lui échappait. Ses biens furent confisqués comme relevant de la bienfaisance publique. Cette confiscation était un acte de violence. Le curé du béguinage en 1806 voulut préserver sa paroisse, et, en établissant un modus vivendi avec les Hospices civils, il essaya de sauver l'œuvre séculaire à laquelle il consacrait son zèle et son temps. Le mémoire qu'il rédigea alors méritait d'être publié ; c'est ce qu'a fait M. Hoornaert en allégeant le texte.

Le libéralisme s'attaqua aussi à l'institution des Béguinages ; elle revêtait un caractère trop religieux pour qu'on lui reconnût alors une raison d'être sociale. Cette façon d'interpréter la liberté est sectaire. Et, en dépit de ses spoliations, le Béguinage subsiste et l'enclos de la Vigne garde son cachet antique, reposant, d'un centre médiéval, oasis de paix, de prière et de travail. Mettez-vous à la suite de l'auteur, Cicerone aimable et fin lettré, et vous ferez la plus délicieuse des promenades que vous puissiez désirer à Bruges. Il vous racontera ce qu'était la vie des Béguines aux temps jadis, il vous contera ce que l'Enclos devint sous l'occupation allemande, bivac de troupes, lieu de refuge du Séminaire. La paix y est rentrée, et la Règle a repris tous ses droits. Puisse la « Vigne » de Bruges se maintenir et refleurir ; elle est une survivance, mais en même temps une incessante réalité de l'esprit chrétien qui animait la Société qui l'a créée. Centre de vie chrétienne, mais aussi centre de vie sociale simple, paisible, laborieuse au milieu d'un monde emporté par l'esprit de lucre et de plaisir, qui semble devenu l'essence de notre civilisation moderne.

Les dessins nombreux qui illustrent le volume, inspirés par des motifs et des documents empruntés au béguinage de Bruges, rehaussent la valeur de cette intéressante publication. D. U. BERLIÈRE.

P. MANDONNET, O. P. *Saint Dominique. L'idée, l'homme et l'œuvre.* (Études religieuses). Gand, Veritas 1921. In-12, 186 p. Prix : 3 F.

Les Dominicains ont commencé sous le titre *Études religieuses* une collection de brochures très diverses. En même temps paraîtront des volumes plus considérables et plus scientifiques dont le premier vient d'être publié par le P. Mandonnet, bien connu par ses travaux sur les études Dominicaines au XIII^e siècle. En quelques pages claires et concises il présente un lumineux tableau des trois phases parcourues par l'œuvre de Saint Dominique : phase de formation, phase d'exécution expérimentale, phase de fixation constitutionnelle.

Lorsqu'il délivra en faveur du Frère Dominique, prieur de Saint-Romain de Toulouse et de ses compagnons une bulle solennelle de constitution, le pape Honorius III burina en deux mots la vocation des Prêcheurs : « Ils seront, dit-il, les champions de la foi et les vraies lumières du monde. »

C'est ce que la seconde partie de l'étude du Père Mandonnet fait remarquablement ressortir par sa description du développement de l'ordre, de son organisation scolaire, de sa vie doctrinale, de son travail apostolique.

Digitized by Google

Les chapitres concernant l'apostolat des Prêcheurs, leur action sur la société ecclésiastique et civile et l'évangélisation lointaine révèlent la puissance vraiment extraordinaire de la fondation de Saint Dominique.

Reconnue par Honorius III, en décembre 1216, elle comptait un siècle plus tard, rien que dans sa filiale : les Frères Péréginants d'Orient, un archevêché à Soltanieh en Perse, et six évêchés suffragants embrassant l'Arménie, la Perse, les Indes, et l'Ethionie. L'invasion de l'Islam détruisit, hélas ! cette admirable œuvre d'évangélisation. A part trois frères, tous les Péréginants de la Perse périrent. Ce désastre ne découragea pas l'activité des Prêcheurs en Orient ; ils réussirent au XIV^e siècle à ramener une grande partie de la nation arménienne à l'unité catholique. FR. D. G.

ABBÉ P. NICOL. *Madeleine Morice.* Paris, Beauchesne, 1922. 1 Vol. in-12, p. 501. Prix : 10 F.

Cette vie est celle d'une mystique bretonne : simple couturière de campagne devenue institutrice, Madeleine Morice nous est connue par nombre de documents contemporains, comme ayant été favorisée de grâces surnaturelles très élevées. En but aux obsessions diaboliques et aux souffrances intérieures, elle vécut néanmoins toujours attentive aux besoins de son prochain. Par un recueillement constant elle s'unit profondément à son Dieu. Sa vie offre de beaux exemples d'abnégation, d'obéissance et de force chrétienne parfaitement imitables. Elle mourut âgée de trente-trois ans, à Guer, au diocèse de S. Malo, l'année 1769.

Le travail de M. l'abbé Nicol est consciencieux ; il atteste un réel souci de fidélité aux témoignages fournis par les notes et les pièces d'archive du temps.

D. I. R.

Mgr NETZHAMMER, *O. S. B. Arch. de Bukarest*, **Die Verehrung des hl. Menas bei den Rumänen.** Bukarest. Socec & C°. 1922. (64 p. avec 16 illustr.)

S. Menne est vénéré non seulement dans les Églises d'Orient mais aussi dans l'Église latine au 11 novembre. Renvoyant aux savants ouvrages de Mgr Kaufmann qui nous ont révélé la forme de cette dévotion en Egypte aux premiers siècles, l'A. nous fait faire le pèlerinage des sanctuaires de la Roumanie où notre saint est l'objet d'un culte particulier : églises dédiées à s. Menne et autres lieux où sa mémoire attire les fidèles. Il décrit avec complaisance les icones du Saint richement ornées à la manière orientale ; il nous dépeint au vif les manifestations souvent touchantes de la piété populaire.

Une question se pose : la dévotion à s. Menne remonte-t-elle bien haut en Roumanie ? La plupart des églises et des icones décrites par Mgr Netzhammer ne sont que du XIX^e siècle ; un seul sanctuaire dédié au Saint est du XVIII^e, et quelques images à peine de son catalogue remontent à la même époque. Cette constatation semble confirmer l'hypothèse citée par l'A. (p. 57), suivant laquelle le culte de s. Menne serait une importation grecque relativement récente. Espérons que des monuments nouveaux seront bientôt découverts et publiés qui donneront à ce problème une solution définitive.

D. J. OSTROWSKI.

Digitized by Google

# FRAGMENTS PÉLAGIENS INÉDITS DU MANUSCRIT 954 DE VIENNE.

Le manuscrit 954 de la Bibliothèque nationale de Vienne se compose de 15 feuillets non reliés, qui ont attiré de longue date l'attention des érudits. Ces feuillets mesurent $0^{m}190 \times 0,127$ ; dix d'entre eux sont palimpsestes, et ont fait partie d'un vol. in-4° en onciale du V^e^/VI^e^ siècle, dont il reste des fragments des Proverbes (ch. II. III. IV, 1-23. XIX, 7-27), et un débris presque illisible d'une légende de s. Georges. Il paraît que le texte biblique accuse une origine africaine ; une page en a été reproduite par Sickel dans ses *Monumenta graphica*. Pour ce qui concerne la description générale du manuscrit, on peut voir le Mémoire de Detleffen, dans les *Sitzungsb. der k. k. Akademie der Wissenschaften* de Vienne t. 27,383 suiv. ; A. Vogel *Beiträge zur Herstellung der alten latein. Bibelübersetzung*, Wien 1868, p. 57 suiv. (avec une table) ; P. Lehmann, à la fin du tome 1^er^ des *Vorlesungen* de Traube (München, 1909), p. 255, n° 369, etc.

Je ne m'occuperai ici que de l'écriture supérieure, en caractères insulaires, allongés et pointus, des environs de l'an 800. D'après les paléographes que je viens de citer, nous aurions là « des lettres de s. Jérôme ». En réalité, le contenu se partage ainsi : fol. 1—6^v^. Admonitions relatives à la vie chrétienne: elles sont frustes du début et de la fin, adressées à un homme (*Non i. ambigo te electurum*, etc. lignes 92 suiv.), et, autant que je puis voir, encore inédites.

Après ces six feuillets, écrits d'une façon remarquablement correcte, il en manque six autres, pour le moins. Ce qui suit est d'une autre main, également insulaire, mais moins ferme, et aussi un peu moins exacte, au point de vue de la correction: les lettres sont plus larges, les lignes plus espacées. De plus, chose regrettable, deux feuillets ont disparu, à une date relativement récente, l'un entre les ff. 8 et 9, l'autre entre les ff. 9 et 10 ; ils ne sont plus représentés actuellement que par la copie très consciencieuse, quoique pas toujours très sûre, que Eichenfeld a prise du tout, alors que les dits feuillets étaient encore dans la farde.

Ces ff. 7-8, 8^bis^, 9, 9^bis^ et 10-11 contiennent un autre opuscule, lui aussi sans commencement ni fin, lui aussi inédit, semble-t-il, adressé à une femme sur les devoirs d'une matrone chrétienne.



Digitized by Google

Viennent ensuite deux feuillets (12-13), qui ne portent rien que l'ancien texte biblique en onciale, lavé, mais non recouvert d'écriture plus récente. Celle-ci ne reprend qu'au bas du f. 13ᵛ avec le titre *Hieronimi prb. ad Iulianum diac. Aquileiae de epistulis frequentandis*. De cette épître 6 de S. Jérôme, il ne subsiste que la seconde moitié, et encore représentée seulement par la copie de Eichenfeld ; c'est pour cela sans doute que Hilberg n'en a pas fait usage pour son édition faisant partie du CSEL de Vienne. Eichenfeld a encore pu transcrire sur le ms. l'épître 7 tout entière ; mais les seuls feuillets subsistants (14-15) n'en ont conservé que la dernière portion (n° 3 fin — n° 6), utilisée par Hilberg, qui accepte comme date le VIIIᵉ siècle.

Je me propose seulement d'éditer ici les deux fragments ascétiques des foll. 1-6ᵛ et 7-11ᵛ d'après le ms. original, complété par la copie de Eichenfeld, en les faisant suivre de quelques brèves suggestions sur leur provenance, ou du moins la place approximative qu'il convient de leur assigner dans la littérature chrétienne latine des premiers siècles.

## FRAGMENT I.

| f. 1 | eripere et uirtutibus tantum seruire perficeret, sicut et beatus apostolus Paulus ostendit dicens : *Apparuit enim gratia dei saluatoris nostri omnibus hominibus, erudiens nos, ut abnegantes impietatem et saecularia desideria sobrie et iuste et pie uiuamus in hoc*
5 *saeculo, expectantes beatam spem et inluminationem gloriae magni dei et saluatoris nostri Iesu Christi, qui dedit semetipsum pro omnibus hominibus, ut nos eriperet ab omni iniquitate et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem bonorum operum.* Item beatus Petrus : *Christus*, inquit, *passus est pro uobis, relinquens exemplum, ut sequa-*
10 *mini uestigia eius, qui peccatum non fecit, nec dolus inuentus est in ore eius ; qui cum malediceretur non maledicebat, cum pateretur non minabatur, tradebat autem iudicanti se iniuste ; qui peccata* | 1ᵛ | *nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui iustitiae uiueremus.* Ecce cur dei filius nasci secundum hominem uoluit,
15 ecce cur per diuersarum genera passionum ad mortem usque descendit, ut uos ab omni iniquitate liberatos eriperet, ut peccatis mortificaret, et soli nos faceret uitam exhibere iustitiae. Dignationis beneficiis non simus ingrati, nec contemnamus eum qui de morte nos reuocauit ad uitam, nec irritum nobis eius faciamus aduentum :
20 irritum namque eum quodammodo facimus, si adhuc peccatis uiuere uoluerimus, quibus ille nos mortificaturus aduenit. Fugienda itaque nobis est, ut saepius diximus, si non in solo nomine christiani esse uolumus, omnis malitia, omnis pompa, omnisque superbia ; | 2 | et sectanda Christi bonitas, sectanda humilitas, sectanda paupertas.

Digitized by Google

Neque enim ille, ut nudum nobis id est absque uirtutibus christianitatis nomen conferret, ad crucem usque descendit, sed ut secundum qualitatem nominis etiam actus existeret. Quid, inquam, facit sub tam sancto nomine uita uulgaris et misera? quid sub pietatis uocabulo conuersatio crudelis et impia? quid sub humilitatis titulo superbia adhuc et gloriosa grassatur elatio? Quid sub paupertatis disciplina locum sibi adhuc cupiditas multis farta iam copiis et numquam satianda defendit? Si recte christiani appellamur, doceamus nos non aliud esse quam dicimur, et ita se unusquisque nostrum exhibere contendat, ut illum christianum non tam uocabuli sermo quam uitae actus ostendat. Dignitatis nostrae decus ac gloriam prae oculis semper habere debemus: nempe dei filii esse perhibemur, | 2ᵛ | ut beatus Iohannes ait: *Karissimi, nunc filii dei sumus.* Item sanctus apostolus Paulus: *Ipse autem spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod simus filii dei.* Ergo si dei filii sumus, nihil nisi quod dei filiis dignam est exercere debemus iuxta illud eiusdem apostoli: *Omnia facite sine murmuratione et haesitatione, ut sitis inreprehensibiles sicut filii dei inmaculati in medio nationis prauae ac peruersae, inter quos lucete sicut luminaria in mundo*; id est, tanta inter uos, hoc est, dei filios et filios hominum, quanta inter lucem et tenebras, debet esse discretio.

Spei quoque nostrae praemium diligenter considerare nos conuenit, ut secundum spei ipsius qualitatem uitae etiam qualitas praeparetur. Speramus certe nos post mortem, post cineres et fauillas, non in | 3 | pristinum tantum, sed in multo etiam meliorem statum esse reparandos: speramus nos de mortuis immortales fore, de corruptis incorruptos, de temporalibus sempiternos. In ueritate haec nobis prouentura credimus, an in sola uerborum pollicitatione esse censemus? In ueritate, inquies Ergo quia in ueritate est quod speramus, in ueritate debet esse quod uiuimus: nam qui fieri potest, ut uerum praemium non uerum dignumque meritum consequatur? Deinde magna certe et diuina illa sunt, quibus munerari nos posse credimus: magno ergo studio uiuere diuinoque debemus, ut magna consequi et diuina mereamur. Numquid commune uel omnium est, quod nos percepturos esse confidimus? Quis hoc dixerit, inquies, cum certum sit iustis tantum praemium caeleste deberi? Ergo si non commune est quod speramus, cur uolumus commune esse quod uiuimus? Dicit namque scriptura: *Quam lata et spatiosa est uia* | 3ᵛ | *quae ducit ad mortem, et multi sunt qui intrant per eam. Quam arta et angusta uia est quae ducit ad uitam, et pauci sunt qui inueniunt eam*; paucorum nempe aeternae uitae praemium esse contestans, illorum scilicet qui inlecebrosam uitam cupiditatibus et ambitionibus plenam atque omnibus saeculi uoluptatibus affluentem execrando deuitant, seseque ad illam quae solis uirtutibus patet et quae paucorum intellegitur esse conuertunt. Et nos si credimus, nihilominus qui per multorum spatiamur uiam, contra Christi sententiam praemium audemus sperare paucorum.

Digitized by Google

Certe super hominem, id est, super hominis naturam, uel immortalitatis incorruptionem consequi, uel caelestis regni gloriam promereri. Si super hominem est quod in futuro consequi gratulamur, cur non supra hominem putamus debere esse quod gerimus? Supra hominem est, ut ita dixerim, uita illa, quae quidquid humana cupiditas | 4 | pro magno nititur possidere conte(m)nit, et solam sibi per uirtutem animi caelestem possessionem sufficere posse persuadet. Stultissimum namque est, super hominem aliquid expectare, et infra hominem uiuere. Grande praemium grandis uita percipiet, et caeleste bonum non nisi caelestis conuersatio consequetur. Et licet omnibus in commune metuendum sit, ne qua eos ab ineffabili illa beatitudine excludat culpa peccati, nulli tamen hoc ita formidare debent, ut illi, quos aut nobilitate aut opibus hic gloriosos esse contigerit. Nam nihil noui uidebitur accidisse ei, qui nullam habuerit huius saeculi gloriam, si ibi uilior forte consistat; illis uero, ut de gehennae ignibus taceam, ut nullam poenam perferant, certe ista sufficiet, cum inglorios se esse uiderint, qui se fuisse meminerint gloriosos. Quippe cum aspexerint eorum aliquos, quos aliquando inriserant, et quos forte et ignobiles fuisse et pauperes |4ᵛ| nouerant, nobilitari diuinis honoribus, et caelestium atque incorruptibilium opum possessione ditari, tunc uere inter se illud Salomonis loquentur et dicent: *Hi sunt, quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improperii; nos insensati uitam illorum putabamus insaniam, et finem illorum sine honore: quomodo ergo conputati sunt inter filios dei, et inter sanctos sors illorum est? Ergo nos errauimus a uia ueritatis, et iustitiae lumen non luxit nobis: lassati sumus in iniquitatis uia et perditionis, et ambulauimus solitudines difficiles, uiam autem domini non cognouimus. Quid nobis profuit superbia, aut quid diuitiarum iactatio contulit nobis? transierunt omnia ista tamquam umbra.* Quocirca quanto quis in praesenti caeteris superior fuerit, tanto magis elaborare debet, ne in futuro inueniatur esse inferior. Si quis tibi, cum primum coepisti, condicionem huiusmodi detulisset, quo diceret, Necesse est te mediam uitae | 5 | tuae partem erumnosam habere uel pauperem, ac diuersorum laborum asperitate durissimam, mediam uero beatam semper ac diuitem atque omnium rerum ubertate laetantem: utrum uis elige, an in primis annis medii temporis debita felicitate uti desideres, et post alterius medii aeui aetatem habere in miseriis angustiisque ac calamitatibus coartandam, an certe asperitatem illam uice prima suscipere, ut subsequenti beatitudine atque laetitia omnis afflictio anterior bonorum successione pellatur; numquid non magis eligendum esse censeres, ut ante potius quam postea laborares? eo quod satius esset, de paupere diuitem, de misero felicem, quam aut de diuite pauperem, aut de felice miserum fieri; quam miseriam leuius ferre poterit, qui nullam deliciarum aut prosperarum rerum expertus fuerit uoluptatem. Et nunc quid tibi magis conueniat intuere, ut bonis perfruaris praesentibus, ter-

Digitized by Google

renis scilicet ac caducis, et nimia celeritate perituris, an ut his con-
120 temtis futuris potius te potiri debere censeas | 5ᵛ | atque diuinis,
et perpetua semper aeternitate mansuris, sicut de diuite et paupere
in euangelio protestatum legimus : *Recordare, fili, quia recepisti bona
in uita tua, et Eleazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur,
tu uero cruciaris.* Non igitur ambigo te hoc ratione suadente poste-
125 riora magis et meliora ac duratura perenniter promtius electurum,
quae non minus ordo temporis quam ipsius aeternitatis causa com-
mendat, quam malesuaui praesentium rerum oblectatione deceptum
successuras postea sine fine aerumnas perpetuo sustinere. Quod si
ita est, immo quia ita est, quidquid illud laboris ac difficultatis est,
130 per quod promissa illa beatitudo conquiritur, in praesenti te con-
uenit libenter amplecti, ut plenam in futuro gloriam consequaris.
Quapropter uolo ut in primis ab omni peccato tibi intellegas abstinendum, deinde uniuersa iustitiae opera bonitatisque esse sectanda : quia non sufficit cuiquam uacuatum esse a uitiis, nisi se uir-
135 tutum successione conpleuerit ; | 6 | quoniam non tantum declinare a malo, sed bonum facere necesse est, scriptura dicente : *Declina a malo, et fac bonum.* Quaeris forsitan, quomodo omne possis uitare peccatum. Odio sui scilicet ac desuetudine. Omne enim, quod odio habetur, ipso affectu aspernante desuescitur ; et
140 quod desuescitur, paulatim abolendo proicitur, et proiectum iam facile uitatur. Unde et sanctus Dauid : *Qui diligitis,* inquit, *dominum, odite malum ;* et in Ecclesiastico . *Conuertere ad dominum, et relinque peccata tua, et nimis odito execrationem* ; et beatus Paulus : *Odientes malum, adhaerentes bono.* Unde et euidenter ostenditur,
145 magis aliter non posse uitari peccatum, quam execratione peccati. Aliquid itaque tibi amplius de bene uiuendi facilitate promitto, tu tantum usum bonae consuetudinis incunctanter adsume ; si semper ac studiose peccare nolueris, ut ita dixerim, quandoque nec poteris:
150 ipse enim tibi non peccandi tenor quodammodo delinquendi impossibilitatem, si iugiter ac diu dirigatur, efficiet. Unde eleganter quidam beatus inquit : *Qui eo perdu* | 6ᵛ | *xerit animum suum, ut non solum nolit peccare, sed etiam non possit.* Quaeris hoc quoque, quae tibi res potissimum benefaciendi possibilitatem pronam pariat. Ipsa
155 scilicet benefaciendi consuetudo, quae tibi non possibilitatem solam, uerum etiam facilitatem, si fuerit continuata, praestabit. Quod etiam in rebus laboriosis ac difficilioribus facile dinoscitur, ut dixisse quendam ferant : *Tanta uis est consuetudinis, ut etiam labor desideretur.* Haec igitur si iugis ac diuturna seruetur, facile
160 laborem omnem difficultatemque ipso usu currente transcendet, et arduum illud in primis iter quasi planum ac decliue perficiet : quia et si bonum aliquod fieri difficile est, tamen esse perfacile est, eo quod omnis res tamdiu laboriosa cuiquam sit, quamdiu eam minus exercere consueuerit ; at ubi in usum | 7 |

1. 38 et al. *apostolus*] abrégé *apos* avec trait au-dessus. 2-8] Tit. 2, 11-14 avec les leçons particulières *inluminationem... eriperet* 6 *semetipsum*] *met* suppl. en marge 1 m. 9-14.] I Petr. 2, 21-24 9 *uobis*] non répété, soit avant, soit après

Digitized by Google

*exemplum* 10 *dolus inuentus est*] *inuentus e. dolus* Vulg. 11 *minabatur*] *comminabatur* Vulg. 14 *uiuueremus*] admis dans le texte par White ; *uiuamus* Vulg. officielle. 19 *reuocauit*] corr. 1 m. de *liberauit* 38 *sumus*] I Ioh. 3, 2 39. *dei*] Rom. 8, 16 avec *autem*, au lieu de l'*enim* de l'édition officielle ; White omet la conjonction. 41-44] Phil. 2, 14-15 avec des variantes assez notables, dont la plupart se retrouvent dans le Pseudo-Cypr. De singularitate clericorum. 43 *lucete*], au lieu de *lucetis*, aussi Cyprien et s. Léon. 46 Avec le mot *Spei* commence un nouvel alinéa. 54 *nam quin* ms. 62 *Quam*] représenté par un sigle qui, dans la minuscule carolingienne, est employé pour *quod* 62-65] Mt. 7, 13-14, texte différent de la Vulgate. 70 *credimus*] corr. *creditur* s. l. ; le texte semble laisser ici à désirer. 72 *super hominem*] il faut sous-entendre ou suppléer *est* 72 suiv. *uel*] représenté par un *u* avec trait au-dessus. 74 *hominem* 1°] *hom* avec trait sur l'*m* 87 *taceam, ut*] corr. s. l. de *taceamus* 90 *quos* 1°] suppl. 1 m. en marge 93-101.] Sap. 5, 3-8 avec des variantes notables qu'on retrouve dans Cyprien, Augustin, l'Op. imperf. in Mt., Pélage. 104 *condicionem*] corr. 1 m. de *indicionem* 115 *aut.*] un *a* avec trait au-dessus. 117 *uoluntatem* ms. 122-124 Luc 16, 25 137.] Ps. 33, 15 où Vulg. a *diuerte* 141.] Ps. 96, 10 142 suiv.] Eccli 17, 21. 23. 144.] Rom. 12, 9 152, 158.] Les moyens me manquent présentement de contrôler la provenance de ces deux citations.

## FRAGMENT II.

Fol. 7-8, d'après le manuscrit original :

| f. 7 | ut in illam partem propensus offendat, id est, ut neque uilis nimium, neque in aliquo superbus existat, sed per omnia temperatus : ut neque deiectionis notam, neque fastidium incurrat horroris. Ante omnia scire te connenit, illa, quaecumque religionis causa extrinsecus adhibentur, non tam per se uirtutes esse, quam illarum quae intrinsecus esse debent signa uirtutum. Unde oportet eam, quae foris indicia quaedam humilitatis et sanctitatis ostendit, in primis res illas intrinsecus possidere, quas extrinsecus documenta demonstrant : alioquin hypocrisis magna est, eum, qui rerum uirtutes non habeat, per signa praetendere, cum multo praestantius sit, sine signis res ipsas, quam sine rebus rerum signa suscipere. | 7ᵛ | Quocirca quaecumque humilitatis sanctitatisque habitum habere desiderat, decet eam primum humilitatem ipsam et sanctitatem intus in animo possidere ; ne, si sub religioso habitu aliquid inreligiositatis occultet, medicos illos inueniatur imitari, quorum tituli remedia ostendunt, pyxides uenena concludunt, aut certe quales dominus in euangelio denotat dicens : *Foris apparetis hominibus iusti, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.* Ieiunium tuum aeque moderatum sit, ut diuturnum sit non minus quam prudenter occultum, quod nec magnitudinis admiratione prodatur, nec imbecillitatem tibi aliquam, quo minus illud diutius exercere possis, incutiat : nam bidui triduique uel septem dierum continuata ieiunia et corpus | 8 | cito debilitant, et raro humana gloria carent, et efficere non numquam solent, ut debilitata iam uiscera nec quotidianum quidem possint sustinere ieiunium. Et stultitiae non paruae est, ita se agere aliquem, ut id, quod libenter faciat, diutius exercere non possit. Sensim in abstinentiae dumtaxat causa crescente consuetudine ad superiora pergendum est : nam si celeriter urgeatur, difficile totius

Digitized by Google

temporis continuatione laetabitur. Multo melius itaque est, a
30 leuioribus inchoare ieiunium, et paulatim ad maiora proficere, quam magna protinus in sua inchoatione deserere. Necessarium quidem est praedicandumque ieiunium, utilis atque laudabilis abstinentia, et cetera quae immoderatae | 8[v] | libidinis calorem frigere compellunt : sed his maior est *pietas*, quae, sicut apostolus dicit, *ad*
35 *omnia utilis est, promissionem uitae habens praesentis et futurae.* Hac, obsecro te, quidquid potueris minus ieiunare conpensa : esurientibus cibum, potum largire sitientibus, nudos uesti, peregrinos ac pauperes suscipe, opitulare tribulantibus, ut et tu inter ceteros merearis audire : *Venite benedicti patris mei, percipite regnum,*
40 *quod uobis paratum est ab origine mundi. Esuriui enim, et dedistis mihi manducare : sitiui, et potastis me : nudus fui, et operuistis me : infirmatus sum, et uisitastis me : in carcere fui, et uenistis ad me.* Quod audire nequaquam poterit, qui hoc solo uoluerit ieiunio uel abstinentia promereri. Memento semper, quod iam superius
45 ostendimus,

Fol. 8[bis], d'après la copie de Eichenfeld :

| 8[bis] | quoniam non tam ieiunium nostrum deus quam aliorum refrigerium comprobet, nec sic delectetur, si ipsi nos ieiunemus, quomodo si refectionem aliis necessitate ieiunantibus ministremus.
50 Nolo enim te famosa magis quam utilia sectari, nec illas, quae pallorem suum misericordiae pietatisque operibus praeferre uidentur, imitari. Si moderate ieiunaueris, et orare et ieiunare et abstinere et legere poteris semper et psallere : si uero modum excesseris, neque alia habere poteris, neque hoc ipsum diu, propter quod alia amiseras,
55 possidere. Quid igitur melius sit ipsa tu iudica, ut multa bona semper habeas, an ut cetera propter unum, quod ne ipsum quidem diu ualeas obtinere, contemnas. | 8[bis v] | Paratos nos semper ad obsequium suum deus esse desiderat, neque per unius partis inutilem adgrauationem a caeterorum operum obseruatione cessare.
60 Unde ita nos temperare debemus, ut a diuinis obsequiis neque abundantiore crapula, neque inanitate nimia reducamur ; sed meminerimus ita nos ad utrumque librandos, ut neque debilitas inmoderati ieiunii, neque intemperati cibi saturitas nobis impedimentum adferat spiritualis officii. Non autem, quo te ab expetendo ieiunio
65 retrahamus, hoc dicimus, sed ut, qualiter ieiunare debeas, et quid ieiunio praestantius scias esse, monstremus. Neque enim ignoramus, Nineuitas imminentem dei iram inter cetera iustitiae opera

Fol. 9, d'après le manuscrit :

| 9 | prolixiore placasse ieiunio, et inde Iudith uiduam quia
70 ieiunasset scriptura testante laudari, et Annam quod deo die et nocte ieiuniis et orationibus seruierit praedicari, et dirissimum daemonii genus crebris ieiuniis orationibusque depelli. Non ergo, ut diximus, te a re tam sancta retrahimus, sed, ut ita te temperes, ut eam cum uirtutibus aliis semper exercere ualeas, ammonemus. Illud

Digitized by Google

75 praecipue nosse te cupimus, quia neque abstinentia siccior, neque uestis incultior, uel quaecumque alia ad castigationem uel deformationem corporis pertinent, ita hominem deo conciliant, quomodo si in mente eius nihil sit uile uel sordidum, uel bonorum operum sterili ariditate siccatum. Semper ergo te bonis actibus occupato, ne
80 quando mali aliquid agere | 9[v] | aut libeat aut uacet : linguam de bonis tantum loqui semper adsuesce, ne quando male loquendi tempus inueniat : rectis cogitationibus expelle contrarias, et, quidquid agere turpe est, nec cogitare quidem intellege esse permissum, et scito plus patere deo cogitationes nostras quam actus
85 hominibus. Stultum namque est, timere quempiam malum aliquod coram hominibus agere, et non timere illud sub dei intuitu cogitare. Diligenter famam tuam opinionemque custodi, ut uita possit esse ornatior. Nolo solius conscientiae fiduciam geras, nec dicas, Hoc aut illud illo uel illo animo feci ; siquidem opinionem ista non
90 purgant. Nihil enim interest, quo animo quispiam aliquid faciat, quod fecisse uitiosum est : quia ab hominibus facta cernuntur, animus non uidetur.

Fol. 9[bis], d'après la copie :

| 9[bis]. | Unde beatus apostolus ait : *Prouidentes bona non solum*
95 *coram deo*, id est, qui potest etiam cordis secreta perspicere, *uerum etiam coram hominibus*, id est, quibus necesse est bene etiam forinsecus apparere. Nam, quod propter bonam uitam bonam seruare debeamus et famam, idem apostolus alibi apertius docet dicens : *Quaecumque sunt uera, quaecumque iusta, quaecumque casta,*
100 *quaecumque amabilia, quaecumque bonae famae ; si qua uirtus, si qua laus disciplinae, haec cogitate.* Illo si forte in tempore fama neglegenda est, quo custodiri absque iustitiae periculo non potest, caeterum, si iustitiae omnino non officit, etiam diligenter est contuenda. Caue igitur omne quod colorem aliquem potest malae famae praebere in
105 gentibus, et ita te in omnibus exhibe, ut nullam prorsus occasionem | 9[bis v] | captiosae malitiae uel commenticio studio male loquacium dedisse uidearis. Beata itaque uita est, quae se tam diligenter agit, ut de illa quispiam mentiri sine impudentis fallaciae deprehensione non possit. Illud uero uel maxime uitium longius declinare te cupio,
110 quo nostri temporis homines et potissimum feminae laborare noscuntur, obtrectationem dico, qua sibi ita quidam perniciose de lectantur et complacent, ut se laudare uitam suam putent, si carpere nitantur alienam. Indecorum namque est honestae menti et satis incongruum, uanis se garrulitatibus oblectationibusque miscere
115 nedum dicam christianae, quae se tanto honestius agere debet, quanto amplius eam non humanae tantum sed diuinae stirpis origo nobilitat. Illam semper Salomonis sententiam pertimescamus : |

Foll. 10-11, d'après le manuscrit :

| 10 | *Noli dilegere detrahere, ne eradiceris.* Et meminerimus
120 huiusmodi uitium ita deo execrabilem esse atque contrarium, ut non

Digitized by Google

his tantum, qui illud exercuerint, uerum qui exercentibus saltem audiendo consenserint, intellegatur irasci, scriptura dicente: *Non eris consentaneus cum derogantibus aduersus proximum tuum, et non accipies ad illum peccatum.* Sed uitiosarum mentium consuetudo
125 talis est, ut solacium suum putent, si plures sui similes esse cognouerint; nec aliud magis audire desiderant, quam si quid sinistrum de quocumque etiam bene uiuente sonuerit. Grauari namque se opinantur, atque omnem sibi excusationem prorsus auferri, si, quod in ipsis non est, possit uel in alio reperiri. Qua de
130 re cuiuslibet quia uitam nequeunt imitari, nituntur uiolare per famam, dum magis uitia sua obprobrio bonorum consolari uolunt, quam exemplo corrigere. Nolo itaque te eos, qui in hac malitia uersantur, imitari, sed illos potius, quorum | 10ᵛ | consuetudo est, numquam nisi de bene uiuentibus aut audire uelle boni aliquid aut
135 loqui, et qui se multum pollui credunt, si cuiuspiam obtrectationem malesecura aure susceperint. Et re uera quis profectus est, de cuiusquam malo audire uel loqui, cum illud semper dici utile sit, quod quispiam debeat imitari? Sed et alia rei imitatio est, ob quam numquam nisi bene de quibuscumque loquentibus fidem commodare
140 nos conuenit, per quam tuti esse possimus, etiam si falso credidisse noscamur. Ille enim deo non displicet, qui ignorando malorum laudibus credit; cum contra iste displiceat, qui uel inscius in bonorum obtrectatione consentit; quia ille ne malis quidem obest, iste etiam bonis; | 11 | et ille ignorans si quamuis falso bene credi-
145 derit, potest beniuolentiae suae sperare mercedem, cum istum iusta poena malecredulitatis expectet. Multo igitur satius est, etiam malorum laudibus quam bonorum uituperationibus credere: quia illic beniuolentia pietatis ostenditur, hic ad male credendum maliuolentia prona monstratur. O quam inreprehensibiles esse
150 poteramus, si tam diligenter caueremus nostra uitia, quam scrutamur aliena! Sed hoc est, quod nostra obliuiscimur, dum aliena curamus. Filios quoque tuos secundum dei educa uoluntatem, et iustitiam magis elabora eis conferre quam censum: qualiter se agere debent, domestico matris informentur exemplo. Nulla igitur bonae uitae
155 maior haereditas est; multo praestantius, probari eos sanctam matrem habuisse quam diuitem, et haeredes iustitiae potius quam cupididatis existere. | 11ᵛ | Imitare illos, de quibus in Danihelis libro legimus: *Erant iusti ambo, et docuerunt filiam suam secundum legem Moysi.* Circa seruulos quoque non tam dominae rigorem
160 habere te conuenit quam matris affectum: inde et matresfamilias appellantur; qua nuncupatione ammonentur, familiae suae matres potius esse debere quam dominae. Memor esto dicentis apostoli: *Et uos domini eadem facite illis, remittentes minas, scientes quia et uester et illorum dominus est in caelo*; ostendere uolens, nullum
165 hominem alterius cuiuslibet hominis uere uel dominum esse uel seruum, sed omnes, qui in commune unum atque eundem dominum habeant, inter se potius esse conseruos: quo facilius eos erga eiusdem condicionis homines efficeret mitiores. Imitare itaque sanctum

Digitized by Google

Iob sine ulla personarum distinctione, qui citra legis admonitionem naturali tantum ||

7 *eam*] corr. marg. de *ea* 8 *quas* corr. s. l. de *quam* *demonstrant*] avec sur le second *n*, on serait tenté d'abord de lire *demonstrarit* 9, 18 *hypochr.* ms. 9 *eum qui*] semble avoir été changé en *eas quas* 17 Mt. 23, 28 28 *urgueatur*, 2e *u* exponctué, ms. 34.] I. Tim. 4, 8; *praesentis* est aussi la leçon de s. Ambroise 37 *larg. sitient.*] transposé de *sitient larg.* 39-42.] Mt. 25, 34-36. 69 *quia*] même sigle que ci-dessus I, 122. 134. 85 *aliquod*] *quod* représenté par le même sigle que ci-dessus l. 62. 94.] Rom. 12, 17 99-101.] Philipp. 4, 8 99 *casta*] p. e. pour *sancta* mal lu par Eichenfeld? 106 *commenticio studio*] la copie d'Eichenfeld a l'accusatif 111 *qua sibi ita*] restitué par conjecture; Eichenf. a transcrit *quasi uita* 113 *mentis* Eich. 119 Prov. 20, 13 LXX. 120 *execrabilem* sic 121 *exercuerint*] corr. 1 m. de *exercent* 122.] Probablement encore des LXX; je n'ai pas de concordance pour préciser l'endroit. 126 *cognouerint*] ici pareillement corr. de *cognoscant* 130 *imitari*] suppléé 1 m. s. l. 134 *aliquid boni*, avec signes de transposition 151 *obliuiscimus* ms. 154 *bonae uitae*] les deux *e* exponctués; peut-être y a-t-il moyen de les conserver, en sous-entendant *hereditate*. 158.] Dan. 13, 3 162 *dominae*] ms., pour *dominas*? 163.] Eph. 6, 9

Quel que soit l'auteur des deux Fragments précédents, ils méritaient d'être une fois publiés, en tant que textes remontant pour le moins au Ve siècle, comme tout connaisseur de la latinité chrétienne en conviendra sans peine.

Y a-t-il moyen de préciser davantage ?

Je le pense, et tout d'abord on aura été frappé de la ressemblance que présentent ces quelques pages avec certains écrits postérieurs de peu à l'an 400, tels que l'Épître de Pélage à la vierge Démétriade, la lettre « ad Celantiam » imprimée à la suite des épîtres de s. Jérôme, et aussi avec le genre d'Arnobe le Jeune, notamment dans son livre « Ad Gregoriam ». Tout cela nous oriente vers les milieux pélagiens de l'époque, où, parmi les thèmes traités de préférence, figurent presque immanquablement plusieurs des points touchés dans nos fragments, notamment ce qui constitue l'essence de la vie chrétienne, et la possibilité dont jouit l'homme de ne point pécher l'(*impeccantia*).

De la comparaison que j'ai faite avec ces divers écrits, il résulte que ceux qui semblent se rapprocher le plus des pages publiées ci-dessus sont incontestablement ceux du breton Fastidius, auquel j'ai restitué jadis le *Corpus Pelagianum* édité en 1890 par C. P. Caspari.[1] A l'aide de la dissertation de J. Baer[2], il m'a été facile de relever de part et d'autre bon nombre de traits assez caractéristiques ; je n'irai pas jusqu'à dire qu'ils suffisent à démontrer

1. V. mes *Etudes, Textes, Découvertes*, t. 1er (1913), p. 25 suiv., n° 31.
2. *De operibus Fastidii Britannorum episcopi*, scripsit Julius Baer (Norimbergae 1902).

Digitized by Google

l'identité d'auteur, mais du moins ils invitent à un examen plus approfondi, que quelqu'un parmi les jeunes pourrait un jour utilement entreprendre. Et il est intéressant de constater que les Fragments du cod. Vindob. 954 nous ont été transmis mêlés aux lettres de s. Jérôme, dont le nom aussi a figuré d'abord indûment en tête des deux premières lettres de Fastidius découvertes par Caspari.

On voit que je suppose comme d'ores et déjà hors de doute l'unité d'auteur des deux Fragments. Si quelqu'un hésitait à cet égard, le meilleur moyen de s'en assurer serait de transcrire, comme je l'ai fait, les deux textes immédiatement à la suite l'un l'autre ; pour tout homme doué de sens critique, le résultat sera aussi prompt qu'infaillible.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

# LE TEXTE DES CANTIQUES AUX VIGILES DE NOËL D'APRÈS L'USAGE MONASTIQUE PRIMITIF

Au chapitre XI^e de sa Règle, s. Benoît prescrit que les leçons du second nocturne du dimanche (et aussi des jours de fête, d'après le ch. XIV^e) seront suivies du chant de trois Cantiques tirés des Prophètes, et qu'il appartiendra à l'Abbé de déterminer quels seront ces cantiques : « Post quibus dicantur tria cantica de Prophetarum, quas instituerit abbas. » C'est là une disposition spéciale à l'office bénédictin, et qui le rapproche des rites milanais et mozarabes, où les cantiques tirés de l'Écriture ont toujours occupé une plus grande place que dans l'usage romain. Quant à la liberté laissée à l'Abbé de dresser lui-même la liste de ces Cantiques, il semble qu'on ait cessé très tôt d'en faire usage, puisque « les plus anciens bréviaires la contiennent à peu près telle qu'elle est aujourd'hui. »[1] Parmi les divergences d'avec l'usage actuel, je signalerai les cantiques assignés pour l'Avent dans le ms. Zurich Rh. LXXXIII, p. 97-111 (écrit à Kempten vers l'an 1000) ; pour Pâques, Rh. XCVII (Saxe, XII^e s.) ; pour l'office des Vierges, Rh. LXXXII, p. 125 (Farfa et Rheinau, XI^e s.).

Mais ce qu'il y a peut-être de plus curieux et de plus significatif en ce genre, c'est le texte des Cantiques de Noël, tel qu'on le trouve dans un nombre relativement considérable de manuscrits de différents pays, à partir du VIII^e/IX^e siècle jusque vers l'an 1500, notamment dans ceux que possède la Bibliothèque Centrale de Zurich. Ce sont bien, comme de nos jours, trois passages du prophète Isaïe ; mais, tandis que notre Bréviaire actuel les fait suivre selon l'ordre des chapitres, IX.XXVI.LXVI., l'ordre constant, dans les manuscrits dont je parle, est IX.LXVI.XXVI. Et, ce qui est le plus important, le texte des deux premiers est emprunté, non à la Vulgate, mais à une autre version plus ancienne, sans autre témoin connu jusqu'ici, mais qui se rapproche le plus de ce qu'on est convenu d'appeler, à tort ou à raison, l' « Itala », je veux dire la traduction que l'on trouve en usage dans le nord de l'Italie et chez s. Augustin aux environs de l'an 400.

1. H. Leclercq, dans le *Diction. d'arch. chrét. et de liturg.*, II. 2, 1984.

Digitized by Google

Voici la liste sommaire des manuscrits que j'ai eu l'occasion dernièrement d'examiner moi-même, avec les sigles employés pour chacun d'eux dans l'*apparatus* critique. Il doit y en avoir sans doute beaucoup d'autres, dans les différents pays ; mais ceux-ci représentent déjà, comme on le verra, une certaine universalité, tant au point de vue géographique que dans l'ordre chronologique :

A. Zurich, Zentralbiblioth. C 12/265. Magnifique Psautier, grand format carré carolingien, des environs de l'an 800. Écriture à longues lignes, du même type que le célèbre exemplaire de la Règle, cod. Sangall. 914, transcrit à Reichenau, mais un peu plus ancien, semble-t-il. Le texte des Psaumes, comme celui des Cantiques, est distribué *per cola et commata*, et précédé d'un sommaire en lignes alternativement rouges et vertes. C'est son texte que je reproduis ici, à part le cas où le scribe est évidemment en défaut. Le premier cantique se lit fol. 162-162', le second f. 162'-163', le troisième f. 163'; mais ce dernier, dont le texte du reste semble peu différent de la Vulgate, est interrompu après le 2e verset, par suite de la perte d'un ou plusieurs feuillets. Les feuillets 164-166 contiennent une longue litanie alémanique, dans laquelle figurent de première main les saints Colomban, Gall, Fridolin, Félix, Regula, Vuirina, mais où Otmar et Magnus ont été ajoutés grossièrement après coup ; rien encore de Fintan, ni même de Pirmin.

B. Zurich, Rh. LXXXII, p. 117 suiv. Le célèbre Hymnaire de Farfa, XIe siècle, avec quelques additions faites à Rheinau ; les Cantiques font partie de la portion primitive.

C. Zurich, Rh. LXXXIII, p. 100 suiv. Ms. liturgique important, transcrit à l'abbaye de Kempten vers l'an mille ; à la fois Hymnaire, Sacramentaire, etc. Le premier est remarquable par l'emploi qui y est fait de la double notation, neumatique et alphabétique. Le texte des Cantiques est très voisin de celui de A, et doit représenter la même tradition.

D. Zurich, Rh. XCVII, p. 222 suiv. Provient de la Saxe (XIIe siècle) et se rattache à la même tradition que A, mais a été modernisé dans le sens de B.

E. Zurich, Rh. CXXIX, p. 120 suiv. Originaire de Rheinau XIIe s.

Ce sont là les mss. que j'ai collationnés ; les autres, dont il n'y avait rien de nouveau à tirer pour l'établissement du texte, sont, toujours de Zurich : Rh. XXVIII (XIIIe s.) ; Rh. XXVII et CLV (tous les deux du XIVe s.) ; Rh. CXXXIII (de Schaffhouse, XIVe s.) ; Rh. XXI (XVe s.) ; Rh. CXXVIII (bréviaire de Subiaco 1497) ; Rh. CLXXIV, etc.

Digitized by Google

En fait d'imprimés, j'ai dû me contenter, pour le premier Cantique, de comparer le texte de A avec l'ancienne traduction latine des Septante que donne s. Jérôme dans son Commentaire d'Isaïe (= LXX), et avec les citations des Pères latins réunies par P. Sabatier dans son grand ouvrage sur les anciennes versions latines de la Bible. Pour le second Cantique, les termes de comparaison sont plus abondants. Il y a d'abord ce même Sabatier, qui reproduit, d'après deux mss. (« Brev. Ms. Sangerm. num. 747 » et « Bibl. Ms. ejusdem monast. S. Germ. n. 8 ») un texte liturgique très semblable à celui de A ; comme l'éditeur ne distingue pas nettement les variantes propres à chacun d'eux, je suis réduit à les désigner en commun par *Sangerm.* De son côté, J. M. Tommasi (*Opera*, edit. Vezzosi, Romae 1747, t. II, p. 334 sq.) a donné du second cantique un texte très semblable au nôtre, d'après deux mss. romains, un du Vatican, l'autre, un Bréviaire monastique de la Vallicell. n° 85 (= *Tomm.*). Le vénérable éditeur remarque que ce texte diffère presque partout de celui que s. Jérôme donne comme celui des Septante, et, au contraire, concorde généralement avec la version suivie par s. Augustin dans le *De civit. Dei*, l. 20, c. 21.

J'ai cru bien faire de reproduire aussi fidèlement que possible le manuscrit A, en le corrigeant, au besoin, à l'aide des variantes relevées dans l'*apparatus*, et sans négliger le sommaire qui se lit en tête : celui-ci fournira peut-être aux spécialistes, notamment à notre confrère D. De Bruyne, si versé dans ce genre de littérature, quelque indice pour déterminer le milieu d'où provient la version biblique à laquelle a été emprunté le texte de nos cantiques.

PREMIER CANTIQUE (Is. 9, 2-7).

*Prophetia Esaie prophetae de inluminatione gentium in tenebris ignorantiae sedentium, Christi incarnatione inluminandarum ; puerum natum et filium datum ostendens, cuius potestas fore sempiterna, iugumque diabolicum deponendum et sceptrum humiliandum.*

Populus qui sedebat in tenebris
lucem uidit magnam,
Et habitantibus in regione umbrae mortis
lux orta est eis.
5 Laetabuntur coram te sicut laetantur in messe,
sicut laetantur qui diuidunt spolia.
Iugum enim oneris eius et uirgam humeri eius
et sceptrum exactoris eius superasti
sicut in diebus Madian.
10 Nam omnis uiolenta depredatio cum tumultu
et uestimentum mixtum sanguine erit

Digitized by Google

in conbustione et cibus ignis.
Paruulus enim natus est nobis, filius datus est nobis,
et factus est principatus eius super humeros eius,
15 et uocabitur nomen eius admirabilis consiliarius.
Deus fortis pater futuri saeculi, princeps pacis
multiplicabitur eius imperium
et pacis non erit finis.
Super solium Dauid et super regnum eius,
20 ut confirmet illud et conroboret in iudicio et iustitia.
Amodo usque in sempiternum
zelus domini exercituum faciet haec.

1 *sedebat*] gratté et remplacé par *ambulabat* D; ambulabat *1 m. BE*; *sedebat* semble la version la plus anciennement répandue, c'est celle du cod. Alexandr. (ὁ καθήμενος), de s. Ambroise, de l'auteur du « De vocatione gentium », etc. 2 *lucem uidit magnam*] Cette inversion pareillement dans les deux derniers auteurs. 3 *Et*] AC; om. BDE, mais on le trouve dans s. Léon et le « De voc. gent. » 4 *eis*] BD insèrent ici le *Multiplicasti g.n.m. laetitiam* de la Vulgate, mais C est d'accord avec A pour le supprimer. 5 *sicut*] *qui* ajouté, puis rayé, dans D. messe] BD ajoutent *sicut exultant victores capta praeda quando diuidunt spolia*, encore les mots *vict. capta praeda* ont-ils été rayés ensuite dans D. 6 *laetantur*] *exultant* E *qui*] *quando* E 9 *diebus*] Pas d'exemple de ce pluriel dans Sabatier; *die* BDE 10 *Nam*] *Quia*] BE *depredatio*] *praedatio* BDE 11 *sanguine*] B ajoute *et* au-dessus de la ligne. 12 *combustionem* BD 14 *eius*] la première fois, omis dans BCD, mais E l'a. *humeros*] A 1 m., et c'est la leçon qu'on trouve dans la plupart des anciens Pères latins; corrigé plus tard en *humerum* dans A, tous les autres ont le singulier de 1 m. 19 *eius*] On a gratté dans C le verbe *sedebit* de la Vulg., qui ne figure ni dans le grec, ni dans la plupart des anciennes versions 21 *Amodo*] BCDE ajoutent *et* 22 *haec*] A avec l'ancienne version de LXX; corrigé plus tard *hoc*, qui est la leçon de BCD.

## DEUXIÈME CANTIQUE (Is. 66, 10-16).

*Allocutio Isaie prophetae ad ecclesiam, quam de aduentu saluatoris consolatoriis uerbis fouet, cuius tristitiam promittit in gaudium conuertendam, quam lacte mollioris doctrinae adserit primo nutriendam, post in fortiori aetate solido cibo intellegentiae educandam.*

Laetare Hierusalem, et diem festum
agite omnes qui diligitis eam.
Gaudete gaudio omnes qui lugebatis super eam,
ut potemini lacte et satiemini ab uberibus
5 consolationis eius.
Et cum apulsi fueritis a lacte,
epulemini ab introitu gloriae eius.
Quia haec dicit dominus: Ecce ego declinabo
in eos ut flumen pacis, et ut torrens
10 inundans gloriam gentium,
Pueri eorum in humeris portabuntur,
et super genua consolabuntur.
Quemadmodum sicut mater consoletur,

Digitized by Google

ita et ego uos consolabor,
15 et in Hierusalem consola<bi>mini.
Et uidebitis et gaudebitis et laetabitur cor uestrum,
et ossa uestra ut <h>erba exorientur
et comminabitur contumaci<b>us.
Ecce dominus ut ignis ueniet,
20 et ut tempestas currus eius.
Reddere in ira uindictam,
et uastationem in flamma ignis.
In igne enim domini iudicabitur omnis terra,
et in gladio eius omnis caro.

1-3. C'est à peu près l'Itala que cite saint Jérôme, excepté que celle-ci avait *conuentum facite* au lieu de *diem festum agite*, et l'indicatif *lugetis* au lieu de l'imparfait. 3 *gaudio*] AC LXX ; *cum gaudio* D 1 m. ; *cum laetitia* BE, D s. l. 4 *potemini*] corr. de *potimini* A *lacte*] *a lacte* E Sangerm. *satiemini*] comme l'ancien texte romain attesté par l'introit du dimanche « Laetare ». 6 *apulsi*] AC seuls, mais peut-être à conserver : cf. Thes. l. lat. II. 806, 44 sq ; *auulsi* BDE Sangerm. 7 *epulemini*] tous les témoins de notre texte, mais eux seuls. *ab intr. gl. eius*] d'accord avec les LXX de Jérôme. 8 *declinabo*] A 1 m. E LXX ; *declino* A corr. s. l. BCD Sangerm. Tomm. 9 *in eos*] *in uos* B, Ambr ? *ut flumen*] comme Augustin ; la plupart des autres ont *ut* (ou *sicut quasi*) *fluuius*. *ut*] devant *torrens* exponctué dans A. *torrens inundans*] ainsi tous les anciens témoins. 10 *gloriam*] *gloriae* E Sangerm. Tomm. ; corr. de *gloriam* D 11 *Pueri*] *paruuli* LXX ; *filii* Aug. *in hum. port.*] aussi LXX 12 *consolabuntur*] comme LXX Ambr. Aug. 13 *si cui*] ACE, suppl. 2 m. D ; peut-être déformation ancienne de *si cui ?* εἴ τινα gr. ; *si quem* Aug.) ; om. BD 1 m. Sangerm. Tomm. *consoletur*] A seul, avec Aug. ; *consolatur* BCDE Sangerm. Tomm. ; ces derniers témoins, à l'exception de C, ajoutent *filios suos*, peut-être une suite du changement de *si cui* en *sicut ?* 14 *uos consolabor*] AC Aug. trad. d'Irénée ; *consolabor uos* BDE Sangerm. Tomm. 15 *consolabimini*] *bi* suppl. s. l. A. 16 *et gaudebitis*] addition propre aux mss. du Cantique, probablement à cause du *gaudebit* de presque toutes les anciennes versions, remplacé ici par *laetabitur* 17 *herba*] *h* suppl. s. l. A *exorientur*] c (corr. de *esurientur* A) avec Aug. ; *orientur* Tertullien, trad. d'Irénée ; *germinabunt* BDE Sangerm Tomm., sous l'influence de Vulg. et LXX. Remarquer l'omission de la moitié de verset *et cognoscetur manus domini seruis eius* 18 *contumacibus*] CDE (*b* suppl. s. l. A) comme Aug. ; *contumaciis* B 19 *ut ignis*] BCDE Sangerm. Tomm. avec presque toute la tradition ancienne ; *quasi ignis* LXX ; *in igne*, A, seul ici avec Vulg. 21 *in ira uindictam*] comme le Ps. Prosper « De promiss. » et plusieurs autres. 22 *uastationem*] aussi Aug. 23 *enim*] BE (corr. s. l., de *autem* D) Sangerm. Tomm., avec presque la plupart des anciens, Cyprien, Aug. LXX. etc. ; *autem* ACD 1 m., par suite d'abréviation mal lue. Après *enim*, Sangerm. Tomm. insèrent le mot *seli*, dont on ne trouve point de trace ailleurs *iudicabitur*] *deuorabitur* Sangerm. seul 24 *omnis caro*] Ainsi pareillement Aug., sans verbe, comme dans le grec.

### TROISIÈME CANTIQUE (Is. 26, 1-12).

*Canticum Esaiae uatis ecclesiae firmitatem pronuntiantis sub nomine speculationis, in qua saluator murus est ad propellendas hereses, et antemurale iacula passionis perpessus, ad cuius constructionem uetus error abiit nesciens scripturas neque uirtutem dei, et ciuitas quondam sublimis sinagoga solo tenus diruta, pax ecclesiae et nouitas subsecuta est.*

Urbs fortitudinis nostrae,
ponetur in ea murus et antemurale,

Digitized by Google

Aperite portas et ingrediatur gens iusta
custodiens ueritatem...

1 *nostrae*] BD ajoutent ici le mot *syon*, rayé ensuite dans D, et qu'on ne lit ni dans le grec, ni dans l'Itala de Jérôme. 2 *in ea*] rayé pareillement dans D 4 *ueritatem*] Ainsi que je l'ai dit, le texte s'interrompt ici dans A, et celui des autres mss. n'offre aucune particularité qui mérite d'être signalée.

Que conclure de la constatation que nous venons de faire? Si l'on considère qu'il s'agit d'une des fêtes les plus importantes, d'un des offices les plus anciens de la liturgie latine, puis, que ces débris d'une version très archaïque ont été en usage pendant tant de siècles, et dans des monastères de différents pays, il sera, je crois, difficile de se défendre de l'impression que la teneur de ces Cantiques dérive d'une tradition très vénérable, probablement de la tradition cassinienne du VIII^e siècle, sinon de celle du Latran, et par là de saint Benoît lui-même : du moins peut-on assurer que le texte biblique dont elle témoigne n'a guère dû être en usage, une fois passé le VI^e siècle. Reste à savoir pourquoi le troisième cantique est conforme à la Vulgate. Peut-être parce qu'il a été substitué à un autre cantique abandonné de bonne heure ? C'est l'explication qui me paraît actuellement la plus vraisemblable.

D. G. MORIN



Digitized by Google

# LE VRAI PONTIFICAL DE PRUDENCE DE TROYES

On entend assez souvent les historiens de la liturgie mentionner le Pontifical de Prudence évêque de Troyes au IXe siècle (v. 843-861), et regretter la perte de ce recueil [1]. Un illustre érudit lui a même donné beaucoup d'importance [2]. Prudence était originaire d'Espagne ; au surplus, il avait exercé des fonctions à la cour de l'empereur Louis le Pieux [3], celles de chapelain apparemment. Son pontifical témoignerait donc des modes qui commencèrent alors de s'établir, en réaction contre l'œuvre « romaine » de Charlemagne.

Aussi bien, les pontificaux datant du milieu du IXe siècle sont fort rares ; ou plutôt un seul, que je sache, a été signalé, celui de Constance [4], et encore se réduit-il à peu de chose. Au contraire, le pontifical de Prudence contiendrait, d'après ce que nous apprenons de sa composition, diverses formules et cérémonies qui ne se rencontrent d'ordinaire qu'au XIe siècle. Cette singularité n'a pas manqué d'étonner un peu les liturgistes.

C'est par Martène principalement que nous connaissons l'existence du livre ; ou du moins Martène a-t-il recueilli comme lui appartenant, dans le *De antiquis ecclesiae ritibus*, un certain nombre de morceaux, souvent cités depuis. Il assure couramment, pour chacun de ces textes, qu'ils proviennent « *ex ms. pontificali Prudentii Trecensis episcopi* » ; et dans la liste générale des documents qu'il met en œuvre, on retrouve cette indication circonstanciée derrière laquelle notre bonne foi peut s'abriter [5] :

> Trecensis ecclesiae vetus pontificale quod dono datum fuit Atremarensi monasterio a S. Prudentio Trecensi episcopo, qui ante annos 840 eandem regebat ecclesiam. Ejus apographum mecum communicavit V. Cl. Johannes *Deslions*.

---

1. Cf. V. Thalhofer — L. Eisenhofer, *Handbuch der katholischen Liturgik*, Fribourg en Br., 1912, t. I, p. 560, 635 ; t. II, p. 262 ; — M. Andrieu, *Revue des Sciences religieuses*, Strasbourg, 1921, t. I, p. 152 sq.

2. Cf. E. Bishop, *Liturgica Historica*, Oxford, 1918, p. 111, 131 sq.

3. Cf. E. Duemmler, *Poetae latini aevi carolini*, 1881, t. I, p. 579, n. 7 ; 1884, t. II, p. 403 n. 7, et p. 701 ; K. Zeumer, *Formulae*, 1886, p. 336, l. 20.

4. Cf. M. J. Metzger, *Zwei karolingische Pontifikalien vom Oberrhein*, Fribourg en Br., 1914, p. 32, 41.

5. Voir le « Syllabus librorum » au commencement du premier volume ; dans l'édition de Bassano, 1788, p. XXIII.

Digitized by Google

Il convient tout d'abord de faire l'inventaire des extraits distribués par le Mauriste dans la suite de son grand ouvrage. Migne, il est vrai, a songé à les introduire dans la Patrologie Latine, parmi les écrits de l'évêque de Troyes [1] ; mais il a modifié leur ordre, et surtout il en a omis plusieurs, non des moindres. Je renverrai d'ailleurs à l'édition de Migne (*P*), en même temps qu'à la publication de Martène (*R*), citée d'après l'édition la plus répandue, qui est celle de Bassano (1788) [2].

1. R I 100 a.

Description d'une messe sans offertoire ni canon, dont le prêtre récite les autres formules, lectures et oraisons, auprès d'un malade alité, en vue de lui donner la communion. On a fait remarquer que c'était là le plus ancien exemple de la *missa sicca* [3], et Martène note bien que Guillaume Durand présente le même cérémonial dans son *Rationale*, en 1286.

2. R I 190 a-192 a.

*Ordo* de la messe solennelle comprenant toutes les prières secrètes que doit dire le prêtre depuis le moment où il revêt l'aube ; mais ces longues formules, dont beaucoup ne sont indiquées que par leurs premiers mots, s'arrêtent brusquement, on ne sait pourquoi, après le développement de l'*Orate fratres*, c'est-à-dire au moment du *Sanctus*. L'ensemble diffère assez peu de la célèbre messe de Flacius Illyricus, laquelle provient, comme on en a désormais la certitude, d'un manuscrit du XI^e siècle [4] ; Martène lui-même, en abrégeant son texte du prétendu pontifical, a rendu le rapprochement très clair.

3. R I 192 a-b.

Partie des dernières prières d'un autre *ordo* pour la messe ; à savoir : *Memento* des vivants, recommandant en premier lieu « tous les chanoines moines de notre église » (?!); embolisme du *Communicantes ;* formules pour la commixtion, la paix, la communion du prêtre et celle du peuple. Martène indique que ces textes se présentaient au commencement du manuscrit et que le reste de l'*ordo missae* dont ils faisaient partie ne différait pas de ce que nous fait connaitre le sacramentaire grégorien.

---

1. *P. L.*, t. CXV, 1852, col. 1439-1450 : *Excerpta ex pontificali s. Prudentii sive antiqui ritus ecclesiae Trecensis.*

2. Elle reproduit l'édition définitive établie par Martène peu d'années avant sa mort : Anvers, 1736. — Le chiffre romain indique l'un des trois premiers tomes.

3. Cf. A. Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, 1902, Fribourg en Br., p. 80 sq.

4. Cf. J. Braun, *Stimmen aus Maria-Laach*, 1905, t. LXIX, p. 143 sqq.

Digitized by Google

4. R I 303 a-305 a : P 1439-1444.

« *Ordo ad visitandum infirmum* » ; en fait : 1° rituel pour l'admission d'un malade à la pénitence, complété par l'administration du viatique, et ceci correspond au titre donné ; 2° rituel complet de l'extrême-onction intitulé « *Reconciliatio paenitentis ad mortem.* » Suivait, dit Martène, le texte de deux messes, l'une *pro infirmo*, l'autre *pro infirmo qui proximus est morti ;* c'est après ces deux messes que se plaçait la description de la *missa sicca* (n° 1 ci-dessus).

5. R II 384 b-385 a : P 1448-1450.

Prières pour un mourant et rituel complet des obsèques. Suivait le texte de la *missa pro defuncto in die tertio, septimo et trigesimo.* — La dernière rubrique, interdisant la récitation des noms des défunts à la messe du dimanche, excepté ceux des rois, princes et évêques, excita justement l'imagination d'E. Bishop [1]. M. Andrieu a rappelé récemment avec à-propos la provenance littéraire de ce texte [2], qui est en effet de bon aloi.

6. R III 133 a-b : P 1444-1445.

*Ordo* pour les fonctions du Vendredi-saint : messe dite des présanctifiés et adoration de la croix. Ici encore, on s'est arrêté devant un trait singulier, en avance sur toutes les descriptions connues, c'est-à-dire le chant du Trisagion, après celui des Impropères [3]. D'autre part, ces mêmes Impropères se présentent déjà dans une section wisigothique du Missel de Bobbio, et c'était un nouveau détail fort curieux, quand on songeait aux antécédents de l'évêque sous le nom duquel ces extraits étaient publiés.

7. R III 153 a-154 a : P 1445-1448.

*Ordo* pour le Samedi-saint : cérémonies du baptême solennel (y compris des formules en surcharge pour le baptême des malades), bénédiction du cierge pascal, messe et vêpres de la vigile pascale. Comme précédemment, l'éditeur se contente le plus souvent de donner le cadre des textes, ceux-ci étant censés connus par ailleurs. Il semble donc avoir disposé, dans tous les cas, d'une copie beaucoup plus complète, sinon conforme à

1. *Op. l.*, p. 111.
2. Art. cité, p. 153.
3. Cf. E. Bishop, *op. l.*, p. 131 sq.

Digitized by Google

l'original, grâce à son ami Jean Deslyons, doyen de Senlis (1615-1700) [1].

Le *De antiquis ecclesiae ritibus* fut publié pour la première fois en 1700 ; l'ouvrage était même prêt dès 1696, puisque la « faculté » du chapitre général de Saint-Maur porte cette date (Marmoutiers, 13 juin). Mais nous possédons un autre témoignage du XVII^e siècle, antérieur à celui de Martène, et qui permet d'établir très aisément l'identité du volume.

Dans son traité *De extrema unctione* [2], Jacques de Sainte-Beuve (1613-1677) fait appel à diverses reprises à un « *Codex Arremarensis* », dont il cite en particulier deux formules d'onction et la description d'une messe sèche qui fait suite à deux messes *pro infirmo* et *pro infirmo qui proximus est morti* [3]. Ces textes coïncident exactement avec ceux que rapporte Martène. Nous voilà donc édifiés : le *Codex Arremarensis* de l'un ne se distingue pas du « Pontifical » de l'autre, donné, paraît-il, à Montiéramey par l'évêque Prudence. Si l'on gardait encore le moindre doute à ce sujet, une référence beaucoup plus précise de Sainte-Beuve à son manuscrit dissiperait ce scepticisme.

> *Arremarensem* appello quia dono datum est Arremarensi Cœnobio a *Prudentio Tricassino* (eiusdem consecratore ex mandato Leonis IV, qui S. Pontifex ad ipsum Prudentium in hunc finem misit ex Urbe de reliquiis Apostolorum Petri et Pauli, in quorum nomine sanctissimae Trinitati dedicavit), sicut colligitur ex versibus in eo descriptis, qui sic incipiunt : *Augustam trici nutu statuere Monarchi*, etc. Non appello Trecensem, quamvis ad eam Ecclesiam pertinuerit, ut Camusaeus significavit in suo promptuario, versus praedictos referens, et ex eo dignoscitur quod ubi legitur *Monachorum* supra scriptum fuerit charactere recentiori *Canonicorum*. In eo Codice duplex ritus conspicitur. Prior sub hoc titulo : *Ordo ad visi-*

---

1. Dans son « Syllabus librorum », Martène indique avec soin tout ce qu'il doit au doyen, « *non minus virtute quam editis libris notus* » (ajoute-t-il en mentionnant le pontifical d'Amiens). Outre « la copie du pontifical de Prudence », Deslyons a fourni à l'auteur du *De antiquis ecclesiae ritibus* le texte de quatre autres recueils : pontifical de Cambrai, pontifical de Poitiers, ordinaire de Senlis, pontifical de Pierre de Trégny évêque de Senlis au XIV^e siècle ; de plus, si j'entends bien, Deslyons aurait eu en sa possession le manuscrit même du pontifical d'Apamée, employé encore par Martène.

2. Publié seulement en 1686, par les soins de Jérôme de Sainte-Beuve, frère du défunt : *Tractatus de sacramentis confirmationis et unctionis extremae. Opus posthumum.* Paris 4°. On peut lire ce traité dans le *Theologiæ cursus completus* de l'abbé Migne, 1840, t. XXIV, col. 9-132. — Jacques de Sainte-Beuve, docteur de Sorbonne en 1638, y devint professeur en 1643 et fut destitué en 1656, en même temps que Deslyons, à cause de l'affaire Arnauld.

3. Voir Disp. IV, art. 2, p. 467 (éd. 1840, col. 93) ; Disp. VIII, art. 3, p. 523 (id. 1840, col, 131) ; en outre : Disp. III, art. 2, p. 461 (col. 89), et Disp. VII, art. 2, p. 509 (col. 120).

Digitized by Google

*tandum infirmum.* Et is complectitur ritus duorum sacramentorum quae porrigebantur aegrotis, Paenitentiae videlicet atque Eucharistiae. Posterior sub isto titulo : *Reconciliatio paenitentis ad mortem.* Et ille duorum quoque Sacramentorum situs inuoluit, unctionis nimirum et Eucharistiae. Ex quo liquet unctionem eo saeculo moribundis factam. Ritus porro iste clamat eam esse Sacramentum proprie dictum [1].

La remarque paléographique relative aux moines et aux chanoines explique tout juste la rédaction, un peu étrange, du *Memento* rapportée par Martène (n° 3 ci-dessus) ; les deux titres du rituel des infirmes sont aussi ceux que nous avons lus (n° 4). L'identification est ainsi complète. Une seule chose est curieuse et nous intrigue encore. Sainte-Beuve, qui attribue le manuscrit au IX^e^ siècle à cause de l'intervention de Prudence, ne dit rien de la nature du manuscrit. Pontifical ? missel ? on ne sait. Il ne dit pas non plus expressément qu'il est en sa possession, ni de qui il le tient. En revanche, il nous fournit une donnée précieuse en citant l'hexamètre initial d'une dédicace publiée par Nicolas Camuzat, chanoine de l'Église de Troyes (1575-1655) [2].

Cette pièce métrique, le bon Sainte-Beuve l'a sans doute mal comprise, et nous gageons que Martène, quant à lui, plus habile à lire les vieux textes, n'en a jamais eu connaissance. Elle concerne, en réalité, un exemplaire des Évangiles offert par Prudence à sa cathédrale, dont le titulaire est le Prince des Apôtres. Camuzat avoue d'ailleurs l'avoir découverte « *in veteri evangeliorum codice Ms. ecclesiae Tricassinae* [3] ». On ne peut songer à discuter une affirmation si nette. Tout ceci ferait un bel imbroglio, si, heureusement, nous n'avions une troisième notice du manuscrit employé par Sainte-Beuve et par Martène, grâce à Joseph de Voisin (+ 1685), autre amateur de liturgie.

Voisin, qui a fait d'innombrables copies de textes liturgiques d'après les originaux, a décrit, entre autres, dans sa *Liturgia noni saeculi* [4],

---

1. Disp. II, art. 3, p. 420 sq. (col. 61 sq.).

2. *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinae dioecesis*, Troyes, 1610, fol. 163 verso ; d'où *P. L.*, t. CXV, ed. 1419 sq. Dümmler, *op. l.* 1884, t. II, p. 679 sq. s'est borné aussi à reproduire le texte de Camuzat.

3. Exactement : « in veteri etiam *etc.* versus aliquantos ubere Prudentii vena fusos reperi quos subtrahi publico committere nolui sic autem leguntur » : suit le texte.

4. Paris Bibl. Nat., *lat. 9494*, recueil de diverses dissertations sur la liturgie du IX^e^ siècle. La copie du missel s'étend de fol. 280 à fol. 382 ; elle est d'ailleurs de plusieurs mains. J'ai pu me convaincre que Martène n'en dépendait pas. Voisin, par exemple, arrête son texte du rituel des obsèques (ci-dessus n° 5) au mot *absolvatur* (*P. L.*, t. CXV, col. 1448 *b* l. 13), et ne donne ensuite que la bénédiction pour l'aspersion.

Digitized by Google

un missel troyen dont il commence par donner ce signalement [1] :

> Le manuscrit suivant de la Bibliothèque de Monsieur de Sainte Beuve, Docteur de la société de Sorbonne et ancien professeur en Théologie, est un Messel de l'Église de Troye que saint Prudence qui en fut Evesque l'an 844 luy donna comme il parait par ces vers qui sont au commencement de ce manuscrit.
>
> *(Toute la pièce « Augustam » est transcrite.)*
>
> D'où il s'ensuit que ce messel est du neuvième siècle après l'an 844 et devant l'an 861 puisque saint Prudence qui le donna à son Église mourut l'an 861.

Le raisonnement porte à faux, les vers ayant pour objet un manuscrit des Évangiles et non le missel même au début duquel quelqu'un eut la fantaisie de les noter. Mais enfin nous tenons le mot de l'énigme [2]. Car le missel en question s'est conservé : le manuscrit « de la bibliothèque de Monsieur de Sainte-Beuve », cité par celui-ci, copié par Deslyons, par Voisin, par un autre encore [3], attribué à Prudence par tous ces graves docteurs petits clercs en matière de critique et de paléographie, tenu pour un pontifical, et finalement rendu célèbre à tous ces titres par Martène mal informé.

---

1. Fol. 279 sq.

2. Dans un autre recueil de Voisin (Bibl. Nat. *lat. 9492* : « L'ordre de la messe depuis le 4e siècle »), on trouve une indication concordante ; à propos de « la messe pour le st jour de Pasques depuis le IXe siècle » (fol. 69), Voisin mentionne à côté d'Amalaire, de Rodrade et du Grimoldus de Pamelius : le « messel manuscrit de s. Prudence evesque de Troyes lequel est dans la bibliothèqne de monsieur de Sainte Beuve docteur de la société de Sorbonne et célèbre professeur du Roy en la sacrée faculté de théologie.»

3. Voir le manuscrit *570* de la Bibliothèque de Lyon, rédigé au XVIIe siècle et intitulé *Codex selectus et singularis librorum pontificalium antiquorum, ex variis Galliarum ecclesiis et bibliothecis excriptus*. La copie s'étend de fol. 2 à fol. 164 (cf. *Catalogue général des Départements des bibliothèques publiques de France*, 1900, t. XXX, p. 146). Ce recueil m'a été indiqué par mon ami M. l'abbé Victor Leroquais, avec lequel, à Troyes même, j'avais eu l'occasion de parler de l'étrange et introuvable Pontifical de Prudence ; nous arrivâmes ensemble à le rapprocher du missel du Troyes du XIe siècle, et c'est d'accord avec lui que je publie cette petite étude qui fera, nous l'espérons, la lumière. M. Leroquais a bien voulu, en outre, me communiquer le titre de la copie lyonnaise : « Pontificale vetus ecclesiae Trecensis descriptum ex antiquissimo mss. codice bibliothecae illustr. dom. Caroli Saussaei Tullensis episcopi quem acceperat ipse a doctissimo Nicolao Camusat Tricassino. Hunc codicem possidet nunc sapientissimus M. L. Jacobus de Sainte Beuve doctor Sorbonicus et regius theologiae professor, qui et mihi probavit olim fuisse conscriptum et concessum monasterio Adremari abbatis quod nunc dicitur Moustierender (*sic*) a s. Prudentio Tricassino pontifice unde post in ecclesiam Trecensem transiit. — La Croix. » Cette notice est suspecte sur plus d'un point. Le sieur La Croix a dû s'embrouiller dans les références que lui avait données Sainte-Beuve. On peut retenir à la rigueur que le volume appartint avant Sainte-Beuve à André du Saussay (1589-1675), official de l'Église de Paris, nommé évêque de Toul en 1649 (La Croix paraît l'avoir confondu avec Charles de la Saussaye doyen de l'Eglise d'Orléans) ; il est toutefois un peu étonnant que du Saussay ne se soit pas servi du pontifical, s'il l'a possédé, pour documenter ses savants ouvrages, notamment la *Panoplia sacerdotalis*, à propos des vêtements. D'autre part, je constate que le recueil de copies fait par ou pour La Croix renferme tout juste quatre des pontificaux communiqués par Deslyons à Martène ; il doit donc avoir quelque lien avec les copies de Deslyons.

Digitized by Google

Il présente en effet sur les pages libres du commencement, transcrits par une main de la fin du XI^e siècle, les distiques de Prudence. L. Delisle, auquel la notice de Voisin n'avait pas échappé, l'a compris dans son répertoire des sacramentaires et missels antérieurs au XII^e siècle, en lui donnant sa juste date [1]. Il est entré dans la bibliothèque du Roi en 1712 [2] et porte désormais la cote *818*; c'est un missel de l'Église de Troyes écrit vers le milieu du XI^e siècle [3] quelque peu complexe, lacuneux, brouillé par les relieurs [4], mais tel enfin que son âge pouvait le produire. Le Pontifical de Prudence n'est qu'un être imaginaire ; nous en avons du chagrin. Il n'a de vérité, si l'on peut encore parler ainsi, que sous la forme d'un honnête missel du temps des Capétiens.

Je pourrais donner de ce recueil et de son calendrier une description détaillée. Mieux vaut laisser toute cette besogne. ainsi que le soin de marquer l'origine exacte [5], à M. l'abbé Victor Leroquais, dont l'inventaire méthodique des missels français est en voie d'achèvement. Mais il reste à replacer dans leur cadre les textes utilisés par Martène et, aussi, à compléter l'indication des parties proprement rituelles qui font le principal intérêt du volume. Ceci peut être fait très clairement. On distingue une succession de dix-sept morceaux ; Martène en a donné seulement sept, comme on le sait déjà (n^os 1, 2, 6, 7, 13, 14, 15) [6].

---

1. *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1886, t. XXXII, p. 296-299 (n° CXIX).

2. C'est ce qu'on lit dans une note inscrite en haut de la première page. — Jérôme de Sainte-Beuve était mort l'année précédente.

3. La date est fixée assez précisément par des tables de comput qui vont de *mill LX* à *mill. 97*. puis ont été continuées par une autre main de 1098 à 1150. La première partie de ces tables paraît bien être une addition par rapport à la rédaction principale, mais une addition de très peu postérieure.

4. Il faut lire le manuscrit dans cet ordre (en tenant compte des lacunes dont j'indique l'objet) : fol. 1-23 ; lacune de plusieurs cahiers (fin du grand *ordo* de la messe, messes pour l'Avent, Noël, Epiphanie, mois de Janvier) ; fol. 24 (Purification) ; lacune (fêtes de Février) ; fol. 25 (Septuagésime) ; lacune (tout le Carême) ; fol. 26-57 (du Mercredi-saint au 2^e dimanche de Pâques) ; lacune (suite du temps pascal, Ascension, Pentecôte) ; fol. 82-96 (Mardi de Pentecôte et la suite, d'Eufémie à Nérée-Achillée) ; fol. 58-81 (de Nérée-Achillée à Décollation) ; fol. 97-201 (fin du propre des saints, communs, messes votives, cérémonies, bénédictions), fol. 207-254 (dimanches de Pentecôte).

5. L'origine troyenne de l'ensemble et l'appartenance à une maison de chanoines réguliers ne sont pas contestables. Mais le fond du missel révèle plutôt un monastère bénédictin de la région parisienne (Translation de s. Benoît avec vigile, fête de s. Denis avec vigile et octave) ; on peut admettre qu'un archétype de cette nature fut mis à la disposition des chanoines soit de Saint-Loup soit de Saint-Martin-ès-Aires. En toute hypothèse, il n'y a pas lieu de proposer Montieramey ni Montier-la-Celle ; on notera que Prudence n'est pas même mentionné au calendrier.

6. A noter que la copie de Martène n'était pas toujours exempte de fautes de lecture ; on ne devra donc se servir de ses textes qu'avec précaution.

Digitized by Google

1. fol. 6v-7r. *Ordo* pour la communion : onze formules publiées par Martène (*R*3), qui complètent l'*ordo missae* normal du sacramentaire grégorien [1].

2. fol. 16v-23v. Grand *ordo missae* des prières secrètes (R2) [2] ; la lacune considérable qui suit la prière *Deus bonitatis... et vitam aeternam qui cum deo* || explique seule l'état de la publication de Martène [3].

3. fol. 24r. Bénédiction des lumières pour le 2 février : *Orationes ad luminaria benedicenda :* « Deus lumen uerum... ualeant presentari », « Deus cuius unigenitus... ualeant apparere ».

4. fol. 26r. Réconciliation des pénitents le Jeudi-saint : cinq formules : « Adesto dne... est operare «, « Presta qs... ueniam consequendo », « Deus humani generis... misericordia reformauit », « D. I. X. qui dixit... ad regna caelorum », « Vide sci Petri... remissio omnium peccatorum. »

5. fol. 28v. Bénédiction des huiles le Jeudi-saint ; très bref *ordo : Antequam dicatur « Per quem haec omnia... » levantur de ampullis quas Offerunt populi :* « Emitte dne... sanctificas » ; « VD. qui in principio... esse consortes » ; « Ds qui uirtute... per ignem. »

6. fol. 29v. *Ordo* du Vendredi-saint (*R*6).

7. fol. 35r-44v. *Ordo* du baptême et messe du Samedi-saint (*R*7) ; Martène a seulement omis le texte de la litanie *terna* [4], publié depuis partiellement par Delisle.

8. fol. 73v. Bénédiction du raisin et du vin pour la fête de saint Sixte : « Benedic dne... graciarum actione percipere » ; « Dne ds ops qui ex quinque panibus... in uisceribus eorum. »

9. fol. 91r. Bénédiction versifiée qui suit la leçon de Daniel au samedi de la Pentecôte : « Astra polorum Cuncta chorique

---

1. Deux textes seulement différencient pour le reste cet *ordo missae :* le *Memento* des vivants et l'embolisme du *Communicantes*, reproduits de même par Martène. Je fais seulement observer, pour compléter la remarque de Sainte-Beuve, que la retouche *canonicorum* a été faite par une main contemporaine.

2. Il est double en réalité : la première série comprend : 1° avant l'habillage, 2° pendant l'habillage, 3° *in ingressu missae*, 4° *ante secreta ;* la reprise se fait avec l'*oratio ante altare... ad induendum* (Sancti dei omnes).

3. Voici quelques fautes de l'édition : rubrique pour mettre l'amict (1e série) *Deinde ponat*, lire : *d. deponens*, c'est-à-dire « en faisant descendre de haut en bas » : pour mettre l'aube (2e série), lire *induis ;* pour mettre l'étole, l. *humilia te cerbice ;* prière avant de baiser l'évangile, l. *sacris astare* (Ms. *altare*) *voluisti ;* avant de faire l'offrande, l. *suscipiat oblat. offert.*, et *dicat hanc or.* ; antépénultième oraison, l. *Gaudeat dne qs* < *famulus tuus beneficiis*, mots disparus dans une déchirure > *impetratis*.

4. *Trina* est fautif.

Digitized by Google

Solque sororque Lumina celi... Sit genitori Laus genitoque Lausque beato Flamini sacro » ; soit dix strophes après chacune desquelles on reprend : « Omnipotentem Semper adorant Et benedicunt Omne per euum » [1].

10. fol. 146v-150v. *Ordo* de dédicace : *Quando levantur reliquiae ; In dedicatione ecclesiae ; Post velatum altare* (suit la messe) ; *Benedictio altaris ; Consecratio altaris ; Prefatio linteaminum ; Ad consecrandam patenam ; Ad calicem benedicendum ; In dedicatione fontis.* Suivent la messe d'anniversaire et de nouveau la messe « Ds qui inuisibiliter. »

11. fol. 151v. Bénédictions diverses : *Ad clericum faciendum : Ad barbas tondendas ; Ad diaconam faciendam ; Ad ancillas dei velandas ; Benedictio vestium virginis vel viduae ; Consecratio virginum ; Ad abbatem faciendum, vel abbatissam ; Pro peste animalium ; Benedictio salis ad pecora.*

12. fol. 153r. *Ad sponsas benedicendas ;* c'est-à-dire la messe complète, avec la Bénédiction « Deus qui potestate... »

13. fol. 176v-181v. *Ordo* pour le viatique et pour l'extrême-onction (*R*4).

14. fol. 183r. Autre bref *ordo* pour le viatique (*R*1). Martène a un peu modifié le caractère de cette cérémonie dite de « la messe sèche » en omettant les dernières lignes de la rubrique : *Sumopere cauendum est ut ante exitum siue ieiunus sit infirmus siue refectus cibo uiaticum sacra communionis accipiat* [2] ; il s'agit donc bien d'un malade en péril de mort, et ceci explique qu'on ait donné juste auparavant la messe *pro infirmo qui proximus est morti.*

15. fol. 183v-188r. *Ordo* des obsèques (*R*5).

16. fol. 188v. *Ordo* pour les mourants insensibles : *Si quis penitentiam petens dum sacerdos uenit fuerit officio lingue priuatus constitutum est ut si idonea hoc dixerint testimonia et ipse per motus aliquos satisfacit* (sic) *sacerdos impleat omnia circa penitentem ut mos est.* Suivent quatre oraisons : « O. et m. ds. in cuius... mortalitatis non perdat » ; « Satisfaciat... compensatione percipiat » ; « Hanc igitur... pro anima famuli tui » ; « Ds a quo speratur » : c'est-à-dire la *Missa pro defunctis desiderantibus penitentiam et minime consequentibus,* ainsi annoncée avant la rubrique.

1. Cette composition est de Walafrid et s'est beaucoup répandue ; cf. E. Duemmler, *Op. l.*, t. II, p. 394 sq.; G. M. Dreves, *Hymnographi Latini*, 1907, t. II, p. 169 sq.

2. Sainte-Beuve a donné le texte complètement ; mais un peu plus avant, il a lu comme Martène : *veniat ad infirmum*, au lieu de *ante inf.*

Digitized by Google

17. fol. 194bis. Série des bénédictions et exorcismes traditionnels, telle que la fait lire le supplément du sacramentaire grégorien [1]. Ainsi finit le recueil.

## *NOTE SUR LE POÈME DE PRUDENCE*

Le chanoine Camuzat nous dit en propres termes avoir trouvé dans un évangéliaire de la cathédrale de Troyes les vingt-cinq distiques de l'évêque Prudence qu'il publie, en 1610, dans son *Promptuarium* des antiquités troyennes [2]. Ces distiques n'ayant d'autre objet que de présenter à l'Église de Troyes, sous la parure d'un style savant et recherché, sinon poétique, un exemplaire des quatre évangiles, il n'y a pas lieu de douter que l'éditeur ait eu entre les mains le volume même que Prudence avait fait composer.

De nos jours, le Trésor de la cathédrale Saint-Pierre possède encore trois évangéliaires [3], mais, en fait, un seul qui provienne de l'ancien chapitre ; il est mutilé, peu remarquable somme toute, et ne paraît pas remonter plus haut que la fin du IXe siècle [4]. On n'a donc aucune raison pour y reconnaître le livre de Prudence. Nous avons d'ailleurs un inventaire du Trésor qui porte la date du 20 octobre 1429 [5]. Huit « textes » sont énumérés dans cette liste [6]. Le premier décrit, un manuscrit chrysographique, le plus ancien sans doute, pourrait être celui dont nous cherchons vainement la trace :

> Quidam pulcherrimus textus Evangeliorum argenteus deauratus, in quo est imago Dei in maiestate ; ab una parte circumdatus lapidibus preciosis, ab alia parte sunt ymagines beatorum Petri et Pauli.

On sait à quel pillage les richesses des églises de Troyes furent

---

1. Cf. MURATORI, *Liturgia Romana vetus*, 1748, t. II, col. 225 sqq. (nos CXIV-CXLIII).

2. Voir la référence ci-dessus.

3. Cf. HARMAND, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, 1855, t. II, p. 1012-1015.

4. *Ib.*, p. 1014 : no. 2.

5. Cf. Ch. LALORE, *Inventaire des principales églises de Troyes*, 1893, t. II, p. 71 ss.

6. *Ib.*, p. 73 sq. (nos *528-534*) ; de plus, la section particulière des « livres » (p. 78 ss.) comprend deux autres évangéliaires, l'un *pro choro* (no *634*), l'autre « enchaîné » (no *842*).

Digitized by Google

abandonnées en 1794 [1]. Voici un cas concret : des huit évangéliaires signalés à la cathédrale en 1429, un seul subsiste [2].

A défaut du texte original des distiques, la copie exécutée vers la fin du XI^e siècle sur les pages blanches du missel [3] fait donc foi désormais, auprès de la publication de Camuzat. On peut s'étonner que les éditeurs des *Poetae Latini medii aevi* n'en aient pas tenu compte. Dümmler, en 1884, pouvait ignorer le manuscrit de la Bibliothèque Nationale ; après le *Mémoire* de Delisle, il lui eût été facile de noter l'omission dans un volume suivant de la série. Je répare donc cet oubli en donnant un relevé complet des variantes. Si peu importantes que ces variantes soient par elles-mêmes, elles permettent du moins de contrôler le texte de Camuzat ; ceci offre un peu plus d'interêt réellement que les *Adversaria* de Caspar Barth. En outre, il est amusant de constater qu'une main qui pourrait être du XVI^e siècle — celle même de Camuzat, je croirais — a fait diverses retouches qui ne sauraient s'expliquer que par la comparaison de l'original [4].

Je procède au collationnement d'après l'édition de Dümmler à vers comptés, en rappelant seulement que celle de Migne est émaillée de fautes grossières [5].

2. *romule eque.* 6. *gerunt.* 8. *euangelium* avait été écrit tout d'abord. 9. *Esperia.* 10. *pontifici strabetis* sic. 11. *quatuor. scribe.* 12. *composuere.* 13. *initiis :* dans la marge on voit les traces d'un mot gratté qui avait été écrit au XVI^e s., très probablement *principiis.* 15. *matheus. gennente.* 19. *altitroni.* 23. *roboat*, corrigé par la main du XVI^e s. 26. *aethaere.* 27. *ioannes.* 29. *prefetibus. aquile. perhennem.* 31. *conmissis. pattendi*, corrigé au XVI^e s. 32. *sorte.* 33. *refertu.* sic; je note ici que le terme de chaque vers est marqué d'un point en haut. 38. *terrigene que.* 40. *in risus* (lire *inrisus* évidemment). *crucis* avait été d'abord écrit. 42. *tarraradissolvens* sic, le correcteur du XVI^e siècle a écrit dans l'interligne *tartareis*, mot qu'une autre main a biffé ; il faut lire sans aucun doute : *tartara dissolvens ;* le texte de Dümmler

1. *Ib.*, t. I, p. LXXX-LXXXVII ; l'auteur de cette admirable *Introduction*, qui remplit le premier volume, est l'abbé NIORÉ.

2. Il se pourrait seulement que l'évangéliaire du XII^e siècle, conservé à la bibliothèque de la Ville sous le n° 482 et donné comme de « provenance inconnue », soit un des volumes disparus de l'ancien chapitre.

3. Bibl. Nat. *Cat.* 818, fol. 7^r-8^r.

4. On lit aussi en marge de fol. 7^r : *V. M. Camusat in Promptuario Antiquitat. Trecas. fol. 163 et 164 ;* mais cette note est probablement de la main de Sainte-Beuve.

5. Remarquer surtout la jolie bévue du premier vers : *monachi*, au lieu de *monarchi*.

Digitized by Google

*tartaridis solvens* est simplement fantastique. 45. *confessus*, corrigé au XVI^e s. *troni*. 46. *exsulta*, corrigé au XVI^e siècle. 47. *referatq(ue)*. 50. *miserarando* sic.

Il ressort, à tout le moins, de ces détails minimes que le premier éditeur a modifié l'orthographe de l'évangéliaire.

A. WILMART.

Digitized by Google

# COMPTES RENDUS

H. PERENNES. **Les psaumes traduits et commentés.** Saint-Pol-de-Leon, s. d. (1922). In-8°, XXII-320 p.

Le commentaire sur les psaumes que vient de publier le docte professeur au séminaire de Quimper, est le fruit de longues années d'études. L'A. a connu et utilisé presque toute l'immense littérature se rapportant à son sujet et cette vaste connaissance a été fécondée par un travail de réflexion minutieux dont j'ai été le témoin. Les circonstances actuelles n'ont pas permis d'éditer l'ouvrage avec toute l'ampleur qu'il devait avoir. L'introduction est très courte : on remarquera qu'il n'est pas question de métrique, ni de l'auteur des psaumes, ni du « Ichproblem » si débattu en Allemagne. Le commentaire est sobre. Dans un ouvrage, qui vise à une concision que j'appellerais volontiers excessive, on s'étonne de lire sous forme de citations des idées qui n'ont rien de nouveau, ni de personnel, mais qui sont des vérités de sens commun.

Ce qui distingue ce livre de tant d'autres manuels destinés aux séminaristes et au clergé, c'est le soin apporté au texte biblique. D'abord la traduction abandonne la Vulgate et ne se tient pas strictement à l'hébreu, mais le texte a été reconstruit avec toutes les ressources de la critique, y compris la conjecture. Je ne puis assez approuver cette courageuse innovation. Ensuite une grande importance a été donnée à la strophique. Tous les psaumes ont été divisés en strophes. L'A. nous avertit p. XIII que seul le ps. 118 (selon l'hébreu) a été trouvé « réfractaire aux règles de la strophique ». Encore a-t-il dû expier son esprit d'indépendance : de force on lui a imposé le joug commun. Je demande grâce pour ce malheureux... et pour quelques autres. La théorie des strophes n'est pas entièrement nouvelle. Elle s'appuie d'abord sur l'existence, constatée depuis longtemps, de refrains, ensuite sur la présence d'environ 70 *sela* dans 39 psaumes. Ce mot est assez obscur, mais M. P. nous dit, p. XIII, qu'il servait à marquer la *fin* des strophes. Cela me paraît fort probable, mais je suis étonné que P. n'ait pas fait ses divisions en conséquence et qu'il ait laissé des *sela* à l'*intérieur* des strophes, par ex. ps. $4^5$, $55^8$, $82^2$, $87^6$ etc. Quant aux psaumes où il n'y a ni refrain, ni sela, j'attendrais un solide argument avant d'y introduire des strophes. M. P. a voulu insinuer un argument par les mots imprimés en *italiques* qui sont des mots « que le poète reprend à dessein ». Mais est-on bien sûr que cette répétition est voulue et marque les strophes ? Ces mots me semblent bien ternes, leur place est fort effacée ou flottante. Dans une poésie religieuse il était inévitable de nommer souvent Yahweh, le juste, l'impie, etc.

Je souhaite que M. P. ait l'occasion de donner un jour la grande édition qu'il a préparée, peut-être y lirais-je la réfutation de quelques remarques que j'ai cru devoir faire.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

Digitized by Google

P. Et. HUGUENY, O. P. **Psaumes et Cantiques du Bréviaire Romain.** I Office du Dimanche, 448 p. Traduction — Commentaire — Méditation. Bruxelles. Action Catholique, 1922.

Les commentaires des psaumes sont nombreux. De tout l'Ancien Testament, c'est le livre des psaumes qui a été le plus étudié et le plus commenté, chaque commentateur ayant son don ou sa touche spéciale.

Nos lecteurs connaissent le commentaire de Pannier et celui de Van der Heeren parus récemment. Si le premier se distingue par la clarté et l'élégance de sa traduction française, si le second dans sa concision est un excellent manuel de séminaire, l'ouvrage du P. Hugueny nous rappelle plutôt le commentaire composé au XVIII^e siècle par le P. Berthier [1]. Aussi clair, aussi savant que les deux précédents, il possède en outre un mérite spécial : l'auteur a compris qu'avant tout les psaumes sont destinés à nourrir la piété.

Il donne d'abord la traduction française du texte hébreu puis quelques explications suffisantes qui dénotent la pleine connaissance du sujet. Sans apparat scientifique nous avons ici les résultats acquis de la science sur les psaumes. Mais la caractéristique et le but principal de ce livre ce sont les méditations pieuses et solides en rapport avec les strophes de chaque psaume.

Ces méditations sont neuves, personnelles ; parfois aussi y sont cités avec bonheur de grands auteurs, comme s. Augustin, s. Ambroise, s. Bernard, Bossuet. « Le texte des psaumes et de notre commentaire, dit le P. Hugueny, ne se prête pas à cette forme d'oraison mentale qui organise la méditation en points méthodiquement distribués par manière de démonstration ayant ses preuves et ses sous-divisions de preuves ordonnées de façon à aboutir à une conclusion unique ou principale, exprimée par la formule du bouquet spirituel. Mais cette forme d'oraison mentale, excellente pour certaines personnes et à certaines époques de la vie, n'est pas la seule possible ; elle n'est même pas toujours possible. Il est d'autres formes d'oraison moins didactiques et plus affectives ; c'est une de ces formes d'oraison plus libres et plus spontanées que nous allons proposer pour la méditation des psaumes ».

Le P. Hugueny y a parfaitement réussi et pleinement atteint son but. L'ouvrage comprendra quatre volumes. Nous formons des vœux : puisse l'auteur nous donner promptement la suite de ce beau livre ? Puisse-t-il trouver beaucoup de lecteurs qui s'instruiront et s'édifieront à son école. Quelle douce et profitable jouissance dès lors dans la récitation du Bréviaire, que l'on comprendra mieux et qui sera devenu le meilleur de tous les livres de méditation !

J. BRUYR.

**Novum Testamentum Graece,** edidit H. J. VOGELS (XIII-661 p.) et **Novum Testamentum Graece et Latine,** ed. H. J. VOGELS, (2 voll. XVI, IV et 1326 p.), Dusseldorf, Schwann 1922 ; petit 8°.

M. Vogels avait trop réfléchi avant de publier sa 1^re édition pour que l'on pût s'attendre à des changements notables dans le texte grec ; il y a cependant des crochets accusant çà et là une hésitation inconnue en 1920. Les améliorations ont surtout porté sur l'apparatus qui s'est notablement renforcé (on peut le voir dès Mt 1^16) et a été souvent corrigé, en tenant compte soigneusement des remarques prodiguées à l'éditeur. Les variantes du ms de Koridethi et de plusieurs minuscules importants ont été ajoutées. J'ai l'impression que M. Vogels aurait gagné à s'inspirer davantage encore

1. Cet ouvrage a été inséré, avec le commentaire de Génébrard, dans le *Thesaurus Scripturae Sacrae* de Migne.

Digitized by Google

de la judicieuse édition de M. Souter et à signaler plus souvent les témoignages patristiques. Evidemment la documentation reste négative, ne donnant l'attestation que des variantes rejetées, jamais celle du texte adopté, mais c'est l'inévitable défaut d'une recension manuelle. Celle-ci, déjà signalée en 1920 comme la meilleure, a acquis aujourd'hui des titres nouveaux à ce jugement flatteur.

Félicitons M. V. d'avoir joint à son *N. T. graece* un *N. T. graece et latine*. Le latin reproduit la Clémentine sans variantes. L'éditeur s'en excuse « la loi de l'Eglise ne permettait pas autre chose ». Scrupule exagéré, lui a-t-on répondu (cf. *Biblica*, 1922, p. 400). Il est donc probable que la 3me édition bénéficiera de cet avis libérateur. D. B. CAPELLE.

V. WEBER. *Grundsäulen der Kritik des Neuen Testamentes*. Wurzbourg, Becker, 1922. In-8, 46 p.

L'école radicale hollandaise continue à soutenir les thèses les plus avancées au sujet de l'origine du Nouveau Testament. Tout leur système repose sur une fausse conception de l'épître aux Galates. Le distingué professeur de Wurzbourg, connu pour ses nombreux travaux au sujet de cette épître, a fait œuvre utile en répondant aux objections que pose l'école radicale. On se rappellera que M. Weber est un partisan résolu de la théorie qui cherche les destinataires de la lettre dans la Galatie méridionale. Les objections des radicaux peuvent cependant être réfutées dans la théorie plus commune qui adresse la lettre à la Galatie du Nord. D. D. B.

DOM PAUL DELATTE. *L'Evangile de N. S. J. C.* Tours-Mame. 1922. Deux vol. in-8°, p. 495 et 380. Prix 30 frs.

Nous n'avons pas à plaider ici l'opportunité d'un ouvrage de plus sur le saint Evangile. Jamais ce code divin, qui a renouvelé le monde, ne sera assez intimement étudié et assimilé par chaque chrétien. — Le beau travail du Rme Père D. Delatte ne fut pas composé dans un but de recherche scientifique, ni de documentation exégétique complète. Le dessein du docte et pieux auteur fut seulement de « recomposer la trame de la vie du Seigneur... de fondre les quatre évangiles dans un humble *Diatessaron* », en y joignant un commentaire sobre, intelligemment et religieusement compris. Ces livres, primitivement écrits pour « les novices bénédictins » que l'on sait devoir s'appliquer à la méditation de la vie de Notre-Seigneur, s'adressent dans leur forme actuelle, à toute âme désireuse de s'initier à une connaissance plus personnelle du Jésus de l'Evangile et de sa doctrine. Le texte même du commentaire en se tenant à l'écart des interprétations allégoriques, et des descriptions poétiques se maintient dans une note de ferme objectivité ; mais dans cette trame plutôt sévère, la délicate originalité de l'éminent Abbé a su semer, de ci de là, des perles précieuses. D. I. R.

M. J. LAGRANGE, O. P. *Evangile selon saint Marc*. Paris. Gabalda, 1922. In-12, XIV-177 p. Prix : 4 fr.

Ce petit livre n'est pas, à vrai dire, un résumé du grand commentaire qui a déjà atteint sa deuxième édition. L'introduction est très sobre ; le commentaire est large et très suffisant pour expliquer aux lecteurs ordinaires le sens et la beauté du plus pittoresque de nos Evangiles. Nous souhaitons que ce beau livre trouve une grande diffusion aussi bien parmi les laïques que dans le clergé.

D. D. B.

Digitized by Google

F. Prat, S. J. **Saint Paul** (collection *Les Saints*). Paris, Gabalda, 1922. Prix : 3.50 fr.

Cette biographie de S. Paul, dont vient de s'enrichir la sympathique collection de la librairie Lecoffre, se recommande par le nom même de son auteur universellement connu et apprécié pour ses travaux érudits sur l'apôtre des gentils. Elle est écrite à tous points de vue de main de maître.

Un des traits caractéristiques de l'apostolat de S. Paul, incompris de bien des auteurs, que le savant exégète a mis en pleine lumière, c'est la méthode rigoureuse et l'esprit d'organisation. Pénétrer dans l'empire romain le long des grandes voies tracées par les pionniers et les conquérants et, « en évitant de bâtir sur les fondements d'autrui », occuper fortement comme des points stratégiques les centres les plus importants échelonnés depuis le désert de Damas jusqu'à l'Adriatique, passer de là en Italie et prendre pied à Rome, puis pousser jusqu'en Espagne où les colonnes d'Hercule marquent les confins de l'univers connu, telle est l'idée géniale du grand missionnaire, qui veut ouvrir à l'Évangile un chemin royal partant de Jérusalem et aboutissant aux frontières du monde occidental (p. 40).

Au moment où finit le récit des Actes « l'historien de S. Paul ressemble au voyageur surpris par la nuit au milieu de sa course dans une région mal explorée » (p. 183). Grâce surtout aux allusions puisées dans les épîtres pastorales, le Père Prat poursuit cependant avec succès sa reconstitution historique jusqu'au glorieux martyre de l'apôtre près de la voie d'Ostie en l'an 67.

Mais, en décrivant la carrière si remplie du Docteur des nations, l'auteur ne laisse pas de mettre en relief sa puissante et attachante physionomie. Car, « la grandeur de l'œuvre ne doit pas nous faire oublier l'ouvrier qui est encore plus grand que l'œuvre » (p. 201).

Il insiste en finissant sur un aspect trop peu célébré du caractère de l'Apôtre que Newmann appelle d'un nom très expressif : *le don de sympathie*, don qu'il avait à un degré extraordinaire de prodiguer l'affection et de l'attirer à soi, de subjuguer jusqu'à ses gardes et ses geôliers par sa courtoisie, son aménité, la force captivante de son âme généreuse tout éprise du Christ et totalement oublieuse d'elle-même.

D. B. DEL MARMOL.

J. Sautel. *Catalogue descriptif et illustré des manuscrits liturgiques de l'église d'Apt.* Carpentras, Batailler, 1921. In-8, XI-59 p.

La cathédrale d'Apt conserve un certain nombre de manuscrits dont quelques-uns ont été étudiés en 1875 par l'abbé P. de Terris et plus tard par M. A. Gastoué. Aujourd'hui on a un catalogue de la collection entière ; 6 fac-simile et 6 planches rehaussent encore l'intérêt du petit volume. Nous trouvons 5 bréviaires, tous du XIV^e s. ; 1 antiphonaire du XIII^e s. ; 2 lectionnaires du XIII^e s. ; 1 hymnaire du XIII^e s. ; 6 sacramentaires, la plupart du XII^e s. ; 2 missels du XIV^e et XV^e s. ; 2 tropaires du XI^e s. ; 2 livres d'heures du XIV^e s. L'appendice renseigne brièvement sur quelques mss patristiques, et des documents d'histoire locale.

L'introduction traite d'abord des origines de l'Église d'Apt avec une réserve vraiment excessive, ensuite de la liturgie aptésienne : l'auteur veut énumérer



Digitized by Google

« les particularités liturgiques » d'Apt (cf. p. 12, n. 2); mais il est bien évident que tous les détails dont il parle ne sont pas propres à cette Église.

Je doute que les fac-simile soient exacts : je ne conçois pas un copiste écrivant *martires* pour *martires*, *Silneiter* pour *Silvester* (fig. 1); les traits bizarres qui suivent *orate pro* ne peuvent être qu'un mot de la page opposée qui est empreint ici par accident. D. D. B.

R. Stapper. **Grundriss der Liturgik**, 3 u. 4 Aufl. Münster, Asschendorff, 1922. In-8, VIII et 262 p. Prix : 36 Mk.

Le terme « Liturgik » désigne en allemand la science liturgique, l'étude systématique des formes du culte, de leur histoire, de leur signification. L'A. n'a pas tort de rattacher principalement l'origine de cette science comme telle à la « theologia liturgica » de Martin Gerbert, abbé de S. Blaise (p. 4). Dans le présent manuel il expose d'une façon très compréhensive les divers éléments de la liturgie, considérée d'abord en général (1. notions sur la liturgie, les formes, les langues, les actes liturgiques, 2. objets du culte, 3. lieux consacrés, 4. temps liturgiques), ensuite en particulier (Liturgie : 1. de la prière, 2. du sacrifice, 3. des sacrements).

Il estime à juste titre que c'est dans l'étude du développement historique de la liturgie qu'il faut trouver la raison des formes actuelles du culte et leur véritable signification : il traite en conséquence dans tous les paragraphes de son livre, l'histoire du sujet qui l'occupe, et insiste spécialement sur le sens et la raison d'être des rites et cérémonies. Aussi peut-on considérer ce manuel comme un des plus recommandables en tant qu'exposé pédagogique de la liturgie.

Nous ne pouvons ici aborder une discussion de détail, vu l'abondance des matières; bornons-nous à quelques observations plus générales :

A la louange de l'A. il faut dire d'abord, qu'il comprend bien l'importance de la Liturgie et la raison d'être du mouvement liturgique actuel ; non seulement il fait voir combien la liturgie est riche de doctrine, mais c'est par elle, dit-il, que les fidèles entrent en communication de la vie du Christ et de l'Église (p. 13, 16). Il nous donne en même temps des notions précises sur les concepts de Liturgie, de rite, de cérémonie, de symbolique.

L'étude historique des formes liturgiques le conduit plusieurs fois à préférer les anciennes aux modernes, les hymnes anciennes à celles de la correction classique, les formes plus amples des ornements à celles que la pratique a fait prévaloir par la suite. Plusieurs fois aussi, au cours de ses investigations il est amené à constater l'influence que les Bénédictins ont exercée sur le développement de l'office divin et la diffusion de la liturgie.

Dans ses aperçus historiques, il a dû naturellement être bref, parfois peut-être trop bref : ainsi l'histoire du canon de la messe romaine et de l'épiclèse eût mérité plus de développements. Quand il se borne à dire (p. 90) que les offices des Dimanches après Pentecôte ont reçu leur ordonnance actuelle sous Pie V, le lecteur peu averti ne penserait pas que toutes les pièces de ces offices appartiennent à l'antiphonaire grégorien. Il dit avec raison (p. 135) que S. Benoît a fait des Complies un office distinct, mais ce qu'il ajoute (p. 148) du double office de Complies (partie au chapitre, partie au chœur) ne nous paraît pas fondé.

Digitized by Google

Se plaçant surtout au point de vue des pays de langue allemande, l'A. consacre des pages assez nombreuses au rôle que la langue vulgaire peut occuper dans la liturgie. Dans toute sa documentation, abondante d'ailleurs, il ne mentionne que par exception des AA. étrangers à l'Allemagne ; pour notre part, cependant, il est équitable de faire remarquer que la *Rev. Bénéd.* a été plus d'une fois citée. D. RAPHAEL PROOST.

P. LIPPERT, S. J. *Credo. Darstellungen aus dem Gebiet der christlichen Glaubenslehre.* I. Bd., Gott. 7te Aufl. Fribourg, Herder, 1921. In-12, VI-130 p. Prix : 4,40 M.

Dans une série de petits volumes, l'A. fait connaître les éléments principaux de la doctrine catholique : Dieu, la Trinité, le Créateur, le Rédempteur, la Grâce, l'Église. Il a eu soin d'enlever à ces exposés l'aridité de la terminologie scolastique, mais il y a mis le fond de vérité que développent les traités de théologie. C'est assez dire qu'il ne s'adresse ni aux théologiens de profession, ni à un public incapable de réflexion : il suppose dans son lecteur une certaine formation, une certaine habitude de la pensée. D'ailleurs il lui rend la lecture facile, par la clarté, la logique et la sobriété de son discours.

Dans ce premier volume, qui a Dieu pour objet, il montre successivement comment la nature, l'histoire, la conscience nous font reconnaître Dieu, comment ensuite le raisonnement métaphysique et la foi peuvent l'atteindre. Les noms divins, les attributs, en particulier l'intelligence, la volonté, la vie font la matière des chapitres suivants.

Le style est élevé, presque poétique, en rapport d'ailleurs avec le but apologétique de l'auteur. D. R. P.

E. AMANN. *Le dogme catholique dans les Pères de l'Église.* Paris, Beauchesne, 1922. In-8°, VIII-419 p. Prix : 7.50 fr.

Bien que les ouvrages anciens perdent beaucoup à être traduits dans nos langues modernes, on sera reconnaissant à M. A. d'avoir offert aux non-spécialistes un recueil aussi judicieusement composé. Il a rangé par ordre chronologique les passages doctrinaux les plus caractéristiques des Pères de l'Église. De brèves notices situent les écrivains et une table analytique permet de grouper les textes illustrant une même manière. La traduction étant toujours très fidèle, on voit que M. A. nous donne tout ce qu'on peut attendre d'un recueil de « morceaux choisis ». Nul ne s'y trompera et ne croira posséder en ces 400 pages une somme complète de la doctrine patristique : tel extrait de S. Grégoire de Nysse sur les fins dernières n'exprime que vaguement sa doctrine sur l'enfer et l'on se renseignera ailleurs sur l'ensemble du système augustinien relatif au péché originel.

Ce bon livre répond, dit-on, au desir de beaucoup d'étudiants.

Quel progrès marque pareille aspiration ! D. B. C.

Ad. EBERLE. **Die Mariologie des hl. Cyrillus v. Alexandrien** *(Freiburger theol. Studien,* 27s Heft). — Fribourg, Herder, 1921. In-8, XII-140 p. Prix : 36 M.

Cette consciencieuse étude consacrée à la Mariologie de S. Cyrille, détermine la part due à ce grand docteur dans la definition de la Maternité divine, ainsi que dans la doctrine concernant les autres privilèges de Marie. Comme historien, l'A. décrit avec précision les diverses phases de la lutte entre S. Cyrille et Nestorius, et réduit à leur juste valeur les accusations qui ont été formulées contre l'évêque d'Alexandrie : que cer-

Digitized by Google

taines de ses démarches aient été accompagnées de présents, comme il est de coutume en Orient, c'est vrai, mais les démarches incriminées n'avaient pas pour but la solution de questions dogmatiques.

Pour juger équitablement la doctrine de S. Cyrille, il faut tenir compte de l'incertitude qui règne dans sa terminologie : φύσις et ὑπόστασις se confondent, sinon chez tous les écrivains du temps, au moins chez S. Cyrille; c'est donc sa pensée qu'il faut chercher sous les mots, comme l'A le fait, d'après les principes d'une saine exégèse. C'est là surtout ce qui donne de l'actualité à sa publication, car il ne manque pas d'écrivains contemporains qui accusent S. Cyrille de monophysitisme et d'apollinarisme.

En somme, la présente dissertation, fort bien documentée, constitue une contribution sérieuse, de sens catholique et conservateur, à l'histoire du dogme. D. R. PROOST.

Chan. B. DUBALLET. **La famille, l'Église, l'État dans l'Éducation.** Paris, Bonne Presse (1921). In-8, 538 p. Prix : 6 fr.

Bien que le titre n'en laisse rien deviner, ce livre est la deuxième édition d'un ouvrage paru en 1910. L'épineuse question du droit de l'État en matière d'enseignement est résolue par l'A. dans le sens négatif. Il combat, pp. 71 et 350, la brochure du professeur Bouquillon *Éducation; to whom it belongs* qui fit sensation en 1892. Je crains que M. D. n'ait mal lu ou compris la brochure américaine : il accorde lui même p. 334 que l'État a le droit d'enseigner dans de justes limites et sans préjudice pour les droits de la famille et de l'Eglise. Or, telle est exactement la thèse de Bouquillon, p 15, cf. *Rejoinder to critics*, 1892, p. 24. Je dois reconnaître que je trouve chez le professeur de Washington une justesse de pensée et une précision de termes que je ne retrouve pas chez le chanoine d'Évreux Je suis heureux que ce jugement s'accorde avec celui qu'exprimait dans la *Rev. Bénéd.* XX (1903), p. 4, un théologien de profession, Mgr Janssens. A l'université catholique de Louvain on enseigne une thèse quasi intermédiaire : la mission de l'État en matière d'enseignement est supplétoire.

M. D. combat, avec raison, le monopole de l'enseignement que l'État s'arroge quelquefois ; il ne rejette pas le principe de l'instruction obligatoire (cf. p. 396) et ici il est d'accord avec Bouquillon, mais il condamne l'obligation telle qu'elle est décrétée en France.

Ajoutons que M. D. cite ses auteurs d'une façon très vague, sans indiquer la page et parfois sans indiquer le titre, ce qui ne facilite pas le travail du lecteur qui veut vérifier les citations. D. DE BRUYNE.

J. LEMAIRE. *Étude sur la connaissance sensible des objets extérieurs.* Liége, Soc. industr. d'Arts et Métiers, 1921, in-8, p. 59.

La doctrine exposée se caractérise ainsi : 1° Un *semi-idéalisme tempéré* [1], reconnaissant une réalité formelle aux qualités dites *primaires* (sensibles communs), mais n'attribuant qu'une réalité fondamentale à celles dites *secondaires* (sensibles propres). 2° Recours à un *processus d'objectivation* (opposant le non-moi au moi sensible, censé perçu *antérieurement*) pour conférer au « senti » son attitude d' « objet. »

1. Nous parlons *secundum rem* : laissant hors de cause les intentions de l'A.

Digitized by Google

L'argumentation critique de M. L. porte à peu près exclusivement sur la phase *transitive* de l'activité de connaissance sensible. Nous avouons n'y avoir rien trouvé qui interdise au réalisme traditionnel de garder ses thèses intactes, en les maintenant en harmonie avec les acquisitions de la science expérimentale. A notre avis, d'ailleurs, il est un point sur lequel — le processus d'objectivation mis à part — l'accord se ferait aisément entre réalisme et semi-idéalisme tempéré : savoir, les sensations dites inférieures (odeur, saveur, résistance, température), lesquelles sont, de leur nature, tout empreintes de subjectivité.

La formule dans laquelle l'A. révèle clairement sa pensée : « L'objectivité des sensations est une object. *par équivalence*, plutôt qu'une object. *par identité* » (p. 14, 15, 17), conduit à une *équivoque* manifeste sur le sens du mot *vérité* (p. 14). Le mot ne signifie plus ici que : concordisme fonctionnel, monté a priori par la nature, et comportant essentiellement un *mirage* (une erreur) irréductible pour nos facultés. En dépit de son désir, M. L. est bien loin de rester toujours dans la ligne de S. Thomas (p. ex. : 9). Son interprétation de la partie proprement psychique de l'activité de connaissance (8, 27) paraît très insuffisamment élaborée.

L'importance du sujet traité, des observations — parfois discutables, mais toujours intéressantes — suggérées par la science expérimentale, des analyses du fait de conscience, des confrontations répétées avec S. Thomas, une réfutation du faux réalisme Bergsonien, méritent incontestablement à cette étude l'attention du psychologue et surtout du critériologiste. D. M. FESTUGIÈRE.

B. DEL MARMOL, O. S. B. **Saint Albert de Louvain** (collection *Les Saints*). Paris, Gabalda, 1922. In-12, XXX-168 p. Prix : 3.50 fr.

La découverte récente des reliques de saint Albert, évêque de Liége, et leur transfert en Belgique, telles ont été les circonstances qui ont amené la publication de ce volume. Le *Vita Alberti* est connu depuis longtemps grâce à la compilation de Gilles d'Orval ; de cette compilation dépendent, semble-t-il, toutes les biographies modernes, ordinairement abrégées, que cite D. M. et auxquelles il aurait pu joindre Marlot, *Hist. de Reims*, t. III. — On découvrit cependant un texte plus sûr dans le ms de Bruxelles, 723-7 et Heller donna la première édition critique dans les *Mon. Germ. Hist.* Jusqu'ici ce texte meilleur n'avait pas été traduit et surtout n'avait pas été complété par un examen des sources historiques moins importantes. D. M. a donc comblé une véritable lacune.

Le *Vita Alberti* est anonyme. Pour établir sa valeur historique on serait heureux de connaître d'abord l'auteur, ensuite sa façon de travailler. Longtemps on avait cru que l'auteur était Wéry de Lobbes, témoin oculaire d'une partie des événements. Kurth a apporté un document qui semble attribuer cet écrit à l'archidiacre Hervard. D. M. s'est laissé séduire par une troisième opinion, celle de M. Darimont, qui propose d'y voir l'œuvre d'un moine, secrétaire de Wéry. Cette opinion toute récente serait « appuyée sur un grand nombre de preuves et de documents ». Ces paroles ne manqueront pas d'exciter la curiosité des érudits. Des documents inconnus qui attribuent le *Vita Alberti* à un moine de Lobbes, quelle trouvaille : Mais plus d'un se dira : si on avait découvert des textes de ce genre, il y a longtemps qu'on l'aurait crié sur les toits. Jusqu'à publication des documents, je préfère m'en tenir à la solide démonstration de Kurth.

Quant à la manière de travailler, je la définirais avec Kurth: Hervard a, d'après les différents épisodes, utilisé différents témoignages de témoins

Digitized by Google

oculaires, mais comme ces témoignages ne sont pas tous également précis, leur valeur est un peu inégale. De plus je dirais : pour boucher les trous de sa documentation et pour embellir son récit, Hervard n'a pas craint de broder, et cela parfois d'une façon très invraisemblable. D. M. lui-même n'est pas sans soupçons : cf. pp. 99, 102 (à tort, je crois), 106. D'autres endroits sont cités par Heller et ont été tacitement corrigés par D. M. A tous ces exemples je me permets d'ajouter quelques nouveaux. 1) Les discours sont en général de la fabrication du rédacteur : presque tous les personnages ont la manie de parler le langage biblique. Siger lui-même qui n'ouvre qu'une fois la bouche, parle comme les disciples d'Emmaus. 2) L'auteur raconte, p. 112, qu'à la première nouvelle du meurtre d'Albert tous les Rémois, « clercs et laïcs, revêtirent leurs plus sombres habits de deuil ». La première idée de tous ces gens est de changer de costume !

Malgré ces défauts, l'auteur est un historien consciencieux et un narrateur de talent. D. M. s'est efforcé de rendre toute l'émotion et la saveur qu'a le texte latin, une fois cependant, p. 78, il a eu tort de substituer au mot pittoresque et précis un mot vague et terne.

Çà et là on pourrait relever dans la traduction quelques erreurs légères qui seront corrigées dans une nouvelle édition. Mais je préfère signaler quelques passages difficiles où le texte latin lui-même est corrompu.

P. 67 les commensaux d'Albert tournent en ridicule l'usurpateur en l'appelant *non Lotharium sed iotharium*. Cela n'a aucun sens, donc le texte est corrompu. On pourrait soupçonner *iocarium* histrion, je préfère *lotarium* ou une forme voisine. Les dictionnaires nous laissent en détresse ; mais à cause de la signification bien connue du mot *lotium*, je soupçonne un nom qui ferait de Lothaire un proche parent du plus célèbre bourgeois de Bruxelles. Que voulez-vous ? Ces choses-là ont toujours eu le don de faire rire les hommes et de leur fournir des sobriquets. Mais imitons l'exemple du pieux Albert, qui fit passer la conversation à d'autres sujets.

P. 118 après la mort d'Albert, ses familiers rentrent dans leur pays. Wéry les conduisit *usque in domum suam quae est Ecclesiae in pago sita Laudunensi*. De là on se rendit au territoire de Rémigny où on se sépara. D. M. traduit « à l'abbaye de Lobbes située dans le pays de Laon », ce qui est évidemment une erreur. Heller a compris « à une maison appartenant à l'Église (sous-entendu de Lobbes) ». Le sens n'est pas mauvais, mais l'ellipse est trop forte, on ne peut pas sous-entendre un nom de lieu, le mot *Ecclesiae* n'est probablement qu'une corruption d'un nom propre. Or dans le *pagus Laudunensis* Lobbes possédait un domaine appelé dans le polyptique de l'an 868 *Ercliacum*, c'est-à-dire Herly ou Saint-Erme. Gilles d'Orval a probablement lu le mot authentique, car ne lui trouvant aucun sens, il l'a omis [1].

Un dernier détail. D. M. cite, p. 58, un texte de Marlot et, p. 130, des vers de Morlanus. Nous possédons la source à laquelle Marlot et Morlanus ont puisé, c'est Gilles d'Orval, c'est lui seul qui doit être cité,

1 Cf. *Lobbes* t. I, p. 106, 108 ; t. II, p. 52, 278 ; Warichez, *L'Abbaye de Lobbes*, surtout p. 116.

Digitized by Google

car une vieille règle de critique, connue de S. Jérôme, dit que l'eau de la source est plus pure que celle de la rivière.

Puisse ce beau livre, dont le roi Albert a accepté la dédicace, trouver une grande diffusion et développer en Belgique le culte envers un saint qui est un compatriote.

D. D. DE BRUYNE.

FAWTIER. **Sainte Catherine de Sienne. Essai de critique des sources, t. I Sources hagiographiques.** Paris, E. de Bocard, 1921. In-8, XVI-248 p.

Cette importante étude qui semble ébranler singulièrement les bases historiques admises jusqu'ici de la biographie de la grande mystique Siennoise, au moins quant à son rôle politique, ne peut manquer d'attirer l'attention des historiens et de soulever dans le monde savant des discussions intéressantes.

Ce livre, qui sera suivi de deux autres, étudie les *documents hagiographiques*, c'est-à-dire ceux qui ont été rédigés dans le but de glorifier la sainte et de promouvoir son culte. Le second analysera les *documents personnels :* correspondance, écrits de Ste Catherine, etc... Le troisième sera réservé aux *documents historiques* proprement dits, à savoir ceux qui nous renseignent sur elle sans aucune tendance ni préoccupation spéciales.

Or parmi les documents hagiographiques M. F. distingue trois classes 1) les textes antérieurs à a légende majeure, c.-à-d les *Miracoli* anonymes rédigés en 1374 et la lettre de Barduccio Canigiani sur la mort de Catherine Ces documents sont importants mais trop sobres de détails Plus important encore serait un écrit laissé par Tommaso della Fonte, le premier confesseur de la Sainte, mais il n'existe plus, il a été supprimé probablement parce qu'il n'était pas conforme à la légende plus tardive. 2) La Légende Majeure de Raymond de Capoue est passée au crible d'une critique serrée dont le résultat est que cette biographie est « tellement encombrée d'inventions, d'erreurs et de déformations que l'on devrait hésiter à invoquer son témoignage, même sur les points où son auteur nous dit la vérité, si peu nombreux soient-ils » (p. 215). 3) Les documents postérieurs ont cristallisé les traits de la Légende Majeure ; ils devront désormais être strictement conformes aux assertions de Raymond de Capoue. Telles sont les conclusions, passablement radicales, de M. F. qui termine son livre par ces mots : « Sur ce qui fait de Catherine un personnage important dans l'histoire, sur son rôle dans les grands événements du XIV^e siècle, sur son action historique en un mot, il semble qu'il y ait vraiment bien peu à tirer de l'hagiographie catherienne (*sic*, lisez catherinienne), et, dans tous les cas, celle-ci est tellement tendancieuse qu'on ne saurait en accepter la moindre assertion, à moins qu'elle ne soit confirmée par des textes complètement indépendants de Raymond de Capoue et des disciples de la Sainte » (p. 216).

Le point capital, je dirais presque le point faible du livre de F., c'est la deuxième conclusion rapportée ci-dessus. Nous consentons à abandonner la troisième classe de documents, comme dénués de valeur propre ; mais devons-nous abandonner la Légende Majeure ? Il existe un document

Digitized by Google

important pour la chronologie, c'est la liste des tertiaires dont M. F. donne à l'appendice II une reproduction phototypique en même temps qu'une édition [1]. Il avoue lui-même (p. 141) que l'explication la plus naturelle de cette liste, écrite en une quinzaine d'écritures diverses, est que les tertiaires ont été inscrites au fur et à mesure de leur entrée dans l'ordre et par conséquent la liste a été *commencée* en 1352, date indiquée au début. Si les cent personnes de notre liste avaient été tertiaires en 1352, comme le veut M. F., elles auraient fait ensemble le serment et les 36 tertiaires de la première main n'auraient pas pu prendre une décision aussi importante pour une société de 100 membres. Le nom de Catherine est écrit de la treizième main, ce qui pourrait fort bien correspondre à l'assertion de Raymond qui place entre 1362 et 1368 l'entrée de la Sainte dans le Tiers-Ordre.

M. F. accuse Raymond de Capoue d'avoir inventé l'objection que firent d'abord les Sœurs de la Pénitence de S. Dominique à l'entrée de Catherine dans leur Tiers-Ordre, à savoir qu'elle était jolie et qu'elle n'était pas veuve. « Nous possédons la règle de ce Tiers-Ordre, nous dit M. Fawtier, et parmi les conditions requises des postulantes nous ne trouvons aucune trace de la laideur et du veuvage » (p. 139). En admettant que cette règle publiée en 1864 par Grotanelli soit bien celle qui était observée à Sienne du temps de Ste Catherine, il n'est pas impossible qu'à côté du règlement écrit existât la coutume de ne recevoir dans le Tiers-Ordre que les femmes mariées et les veuves et de n'y admettre que les jeunes filles qu'exceptionnellement et avec des garanties spéciales.

L'origine de cette institution racontée par Raymond de Capoue au chap. VIII rend cette hypothèse très vraisemblable.

De fait dans la Légende Majeure il n'est pas question de règle mais de coutume : « Les sœurs répondirent que ce n'était pas leur coutume de donner l'habit à des jeunes filles, mais à des veuves d'un certain âge qui voulaient se consacrer à Dieu ; qu'elles n'avaient point de clôture et qu'il fallait que chaque sœur pût se gouverner elle-même dans sa maison » [2]. Puisque les sœurs « devaient jurer de garder l'habit jusqu'à la mort » ces précautions pour l'admission des candidates étaient justifiées, d'autant plus que les jeunes Siennoises, nous le voyons par la vie de Catherine, étaient naturellement portées à la coquetterie et à la mondanité.

Il est à noter que dans la liste des tertiaires de la Pénitence à Sienne de 1352, sur 56 membres avant Ste Catherine, il ne se trouve que 8 jeunes filles. Encore il n'est pas dit que celles-ci n'étaient pas de vieilles filles spécialement déshéritées de la nature.

---

1. Le prologue de cette liste contient une faute de lecture : l. 8, l'auteur imprime *licet servaturas*, or ce *licet* introduit dans la phrase un non-sens et n'est pas dans le manuscrit : celui-ci a *Ser* (= *s* barré, cfr. 2e planche, 1e col., l. 11) *servaturas*; or *Ser* est une pure dittographie du scribe. Dans la liste le principe d'indiquer par X que les noms sont rayés et précédés de la lettre M, n'est pas observé (cfr. p. 235, col. 2). J'ai des doutes au sujet de la distinction des mains A et B, E et H et peut-être I, mais il faudrait pour juger de ces détails voir le ms : p. 236, 1e col. il faut lire *Mina* au lieu de *Nina* et 2e col. *Vanuccii* (2 fois) au lieu de *Ranuccii*. La discussion de cette liste p. 141 suppose à tort que les 8 premiers noms de la p. 236 sont de la même main, il faut lire 7.

2. Traduction Cartier, 1859, p. 41.

Digitized by Google

Après Catherine la proportion des non mariées augmente, on en compte 15 sur 42. Raymond de Capoue n'était donc pas si loin de la vérité en disant : « Catherine fut la première vierge qu'on reçut à Sienne parmi les sœurs de la Pénitence, mais beaucoup la suivirent » (p. 44).

Quant à l'âge de 33 ans de Catherine quand elle mourut, il est bien possible que Raymond de Capoue ait accepté avec un empressement trop intéressé le témoignage de Lapa. Mais les arguments accumulés pour prouver que la vierge de Sienne avait un âge plus avancé ne nous paraissent pas convaincants.

Ainsi M. F. argue d'une lettre écrite en 1370 par les trois frères de Catherine demandant le droit de cité à Florence (p. 132). On fait valoir dans l'exposé des motifs les 28 années passées par les suppliants à Florence dans l'exercice du métier de teinturier. Or Stephano, le plus jeune des trois frères, « est d'un âge extrêmement proche de Catherine » (p. 135). S'il a commencé à travailler à Florence dès 1352 (1370-28), il sera difficile d'admettre que sa sœur cadette est née en 1347. A cela on peut répondre que les deux aînés de Stephano ont pu commencer à exercer leur métier à Florence en 1352 et que leur jeune frère n'est venu les aider comme apprenti que plusieurs années après.

On le voit, les arguments de M. F. ne sont pas toujours sans issue. Remarquons que les conclusions de l'auteur ne portent que sur le rôle politique de la Sainte. Mais son discrédit semble bien envelopper toute l'hagiographie catherinienne.

Si le confesseur de Catherine a pu embrouiller parfois les événements politiques et les intrigues compliquées auxquelles sa pénitente a été mêlée, il faut reconnaître qu'il était beaucoup mieux à même de rapporter exactement les détails intimes de la vie de la Sainte dont il a été souvent le témoin oculaire.

Quant à sa sincérité nous continuons à y croire. Nous avons de la peine à admettre que les inexactitudes historiques découvertes par M. F. dans l'ouvrage du savant dominicain soient en partie des erreurs conscientes et des déformations mensongères inventées pour les besoins de la cause. Si le but avoué de son livre est la glorification de la vierge Siennoise, son intérêt autant que celui de sa pénitente exigeait de ne pas chercher à l'atteindre au dépens de la vérité. Il s'en rend bien compte puisqu'il affirme par serment au début de son livre « qu'il n'y a dans son récit aucune fiction ni aucun mensonge et que les faits y sont aussi fidèlement rapportés que sa faiblesse a pu le permettre ». Pour leur donner plus d'authenticité il cite à tous les chapitres les témoins de ce qu'il raconte.

Avant de formuler un jugement définitif il faut attendre les deux autres volumes prévus dans la classification quelque peu arbitraire de l'auteur. Nous souhaitons pour notre part que la physionomie si sympathique de la glorieuse vierge de Sienne ne sorte pas trop défigurée de cette épreuve critique par laquelle doivent impitoyablement passer à notre époque, pour le bien d'ailleurs de la vérité, tous les documents les plus vénérés de l'histoire.

D. B. DEL MARMOL.

Digitized by Google

G. Constant. **La légation du cardinal Morone près l'Empereur et le concile de Trente**, avril-décembre 1563. Paris, Champion, 1922. In 8°, LXV et 609 pp. Prix : 50 frs.

Il n'y a pas lieu d'insister sur l'importance des questions qui font l'objet de cette publication. On ne sait que trop combien furent grandes les difficultés que rencontrèrent, pendant ce que l'on est convenu d'appeler la troisième période du concile de Trente, le Pape Pie IV et ses legats près du concile. Interrompu depuis le printemps de l'année 1552, le concile fut repris à Pâques de l'année 1561. Il fallut attendre le 15 janvier 1562, pour célébrer la première session, la dix-septième depuis le commencement du concile ; la vingt-deuxième eut lieu le 17 septembre suivant. Mais après elle commence la période la plus critique que le concile ait connue depuis son origine ; la vingt-troisième session ne put avoir lieu que le 15 juillet 1563, la vingt-cinquième et dernière, les 3 et 4 décembre de la même année. Les documents publiés par M. Constant vont nous apprendre quelle habileté il fallut pour mener à terme une entreprise si utile à l'Église.

C'est, en effet, pendant la dernière crise, au mois de mars 1563, que la mort du cardinal Hercule Gonzaga, le cardinal de Mantoue, permit au pape Pie IV de le remplacer par le cardinal Giovanni Morone. Plus que personne, dès la première heure, celui-ci avait senti la necessité d'un concile et en avait pressé la réunion ; plus d'une fois, il avait été l'âme de ses réformes. Paul IV avait suspecté son orthodoxie et l'avait enfermé au château Saint-Ange, le 31 mai 1557. Il en sortit le 18 août 1559, le jour de la mort du pape, sur l'ordre des cardinaux, et Pie IV n'avait pas tardé à le réhabiliter complètement. Trois ans plus tard, le prisonnier du Saint-Office dirigeait en personne le concile de Trente, présidait aux définitions de la foi et à la réforme de la discipline. Des raisons particulières avaient dicté le choix du pape : le concile était arrivé à une époque où se faisait sentir bien plus le besoin d'un diplomate que d'un théologien, pour le continuer sans heurts trop violents et l'achever à bref délai. Le 17 mars 1563, Morone reçut la croix de légat, le 23 il quittait Rome. Il ne fit que passer par Trente où il arriva le 10 avril, pour se rendre immédiatement à Innsbruck, en légation auprès de l'Empereur Ferdinand I (8 avril 14 mai). « Il persuade Ferdinand des bonnes intentions du pape, de la liberté du concile et du vote prochain des réformes qui ne sont pas encore décrétées. Comme l'empereur tient ferme sur trois points essentiels : la suppression de la clause *proponentibus legatis*, le vote par nations et la réforme *in capite*, le légat s'en tire par une sorte de compromis 1° Il s'engage à proposer tout ce que désireront soumettre au concile les ambassadeurs ; et ceux-ci le pourront faire directement si, lui, refuse. 2° Le vote actuel sera conservé, mais l'élaboration des décrets et des canons se fera par les délégués de chaque nation, plus largement encore qu'il n'a été pratiqué jusqu'ici. 3° On traitera les divers articles de réforme que désire l'empereur, tout en évitant le nom de réforme *in capite*, qui occasionnerait certains inconvénients et en particulier la discussion gallicane de l'autorité respective du pape et du concile. En retour, Ferdinand cède sur deux

Digitized by Google

articles de réforme : l'élection du pape et la création des cardinaux ; il promet, si le pape meurt, de faire élire son successeur en conclave, et non par le concile ; ses ambassadeurs enfin auront l'ordre d'être toujours en bonne intelligence avec les légats. » (p. XLVIII-XLIX).

Arrivé au concile, le rôle de Morone fut celui d'une habile politique, animé d'un désir sincère du bien de l'Église. Dès le début, il affirme la volonté bien arrêtée du pape de faire la réforme et d'établir la pureté de la doctrine débarrassée de toute hérésie. Fort de l'appui de Ferdinand, il cherche ensuite à diviser les opposants, à briser leur action commune, de façon à ne plus avoir à les combattre qu'isolément. Peu à peu il les rallia à la Curie, ou il sépara tellement leurs intérêts, que leur entente ne fut plus possible. Il sépara Espagnols et Français, dont l'accord sur le droit divin de la résidence et sur les graves questions de réforme inquiétait depuis longtemps la Curie. La dispute de la préséance entre les ambassadeurs des deux nations fournit bientôt à Morone l'occasion de leur inspirer une défiance mutuelle et de semer en leurs rangs l'esprit de division : désormais cessa leur entente parfaite sur les questions conciliaires. Morone, enfin, sut gagner le cardinal de Lorraine, qui concourut bientôt de toutes ses forces à la prompte expédition des affaires et à la clôture du conclave. N'ayant plus devant lui une opposition vigoureuse et concertée, Morone put gouverner l'assemblée, lui faire définir, au gré de Rome, les questions jusque-là âprement discutées, et la mener progressivement à sa fin. Au lieu de heurter de front les difficultés, il les tourna, en usant à propos du compromis.

L'œuvre de M. Constant est une publication de documents, précédée d'une Introduction excellente, dont nous avons donné quelques extraits. La plupart des documents sont puisés aux Archives du Vatican, Fonds *Concilio (di Trento)*. L'ensemble des papiers de Morone, dit l'éditeur, forme sans nul doute, une des plus riches et des plus précieuses collections historiques qui existe. Quelques documents sont empruntés à la *Nunziatura di Spagna*, d'autres aux Archives de Vienne et de Simancas. Des recherches complémentaires ont été faites dans la plupart des dépôts de l'Europe, tant pour les textes eux-mêmes, que pour leur annotation. Cinq documents du mois de mars 1563, publiés sous forme de préliminaires, ont trait aux correspondances adressées à Morone, avant le commencement de la légation. Trente-deux documents (8 avril-14 mai 1563) concernent la légation près de l'empereur Ferdinand, cent cinquante et un (19 mai 1563-3 mars 1564) la légation près du concile de Trente : ce sont des correspondances émanées de Morone ou lui adressées. Soixante et dix-huit documents (28 mars 1563-10 décembre 1563) se rapportant à la dernière période du concile de Trente ont été publiés en Appendice. Tous ces documents sont de première valeur pour l'histoire secrète du concile. Sans doute, tous n'étaient pas inconnus : M. Constant n'est pas le premier ni le seul à avoir exploré les fonds qui les contiennent ; mais nul ne l'a fait jusqu'ici d'une manière aussi complète et aussi systématique. L'annotation des documents est remarquable : elle est prise à la littérature imprimée comme aux sources inédites. « Fournir des renseignements biographiques,

Digitized by Google

écrit l'auteur, sur les personnages dont il est parlé, est utile; mais donner la clef des allusions, éclaircir et compléter le texte est autrement plus nécessaire. Ceci exige un long et minutieux travail d'archives préalable. J'espère avoir épargné au lecteur la plupart des recherches. » (p. LVIII.)

A. VAN HOVE.

AUGUSTE LONGNON. **La formation de l'Unité Française.** Paris, Picard, 1922, in-8°, 460 p Prix : 20 fr.

« Partie du néant, la monarchie française a créé un état compact de « vingt-six millions d'habitants le plus puissant du monde [1] ». Cette célèbre affirmation de Taine résume, peut-on dire, les leçons données au collège de France en 1889-1890 par le regretté professeur Auguste Longnon sur « la formation de l'Unité Française. »

Elles viennent d'être publiées par un de leurs plus assidus auditeurs, François Delaborde, et devaient, comme l'affirme Camille Jullian dans son introduction à l'ouvrage de son collègue de l'Institut, servir à la construction de « l'immense et solide édifice de l'histoire du sol de la France que « Longnon eut bâti s'il lui avait été donné de vivre une vie plus longue « telle qu'elle lui semblait promise. »

Une description géographique précise et détaillée de ce qu'était le domaine royal à l'avènement de Hugues-Capet justifie pleinement ces mots de Taine : « Partie du néant. » Les Territoires en effet sur lesquels les premiers rois de la troisième dynastie exerçaient une autorité féodale efficiente dépassaient à peine l'étendue d'un département actuel. Toutefois la monarchie capétienne rencontra, dès sa naissance, une alliée précieuse dans l'Église représentée par de riches abbayes et des seigneuries épiscopales puissantes, dont abbés comme évêques figuraient parmi les plus fidèles vassaux du roi. Il devait trouver en eux de fermes appuis dans la lutte contre ses pairs.

En parcourant les leçons d'Auguste Longnon, on voit s'affirmer bien nettement le rôle de bâtisseurs de la France assumé par ses rois, rôle que Taine décrit par cette phrase. « Pendant huit cents ans, par mariage, « conquête, adresse, héritage, le travail d'acquisition se poursuit ; même « sous Louis XV, la France s'accroît de la Lorraine et de la Corse [2] ».

Parmi les fondateurs de la patrie française, il en est un particulièrement attachant, parce qu'il auréole la monarchie capétienne du nimbe de la sainteté ; c'est Louis IX, « la gloire la plus pure du moyen-âge, dit Achille « Luchaire, modèle de toutes les vertus, type achevé du chrétien et du « croyant... imbu de cette conception religieuse qui fait avant tout du roi, « par l'amour et la charité, le père de son peuple, et, par la justice, le chef « de l'état chargé d'assurer les droits de chacun [3] ».

Il est intéressant de comparer l'appréciation d'Achille Luchaire avec les pages consacrées par Longnon à la description de « la part qui, dans « l'œuvre de l'unité française, revient à St Louis... à ce roi chrétien

1. Taine. *Origines de la France contemporaine*. t. I. c. I, § 3.
2. Taine. *Origines de la France contemporaine* T. I. C. I, § 3.
3. Voir Lavisse et Rambaud. *Histoire Générale*. t. II. C. VII. § V.

Digitized by Google

« soucieux à la fois de son renom d'honnête homme et de la grandeur de « la couronne reçue de ses ancêtres. »

C'est par la géographie historique qu'Auguste Longnon fait toucher du doigt la formation de l'Unité française. Ses explications données sur une carte devaient être captivantes, aussi regrettons-nous qu'aucun atlas n'accompagne le livre de François Delaborde, celui publié jadis par Longnon étant introuvable. Il est vrai que le talent descriptif de l'auteur rend ce complément moins indispensable au lecteur qui sait ce que tout lettré doit connaître sur la géographie et l'histoire de France [1]. FR. D. G.

L. POIVERT. — *Vie et Vertus de Marie-Eustelle Harpain, dite « l'Ange de l'Eucharistie »*. (1814-1842). — Paris, Bonne Presse. In-8, 262 p. Prix : 5.50 fr.

Marie Eustelle Harpain est une de ces âmes simples et droites, tout entières tournées vers Dieu, qui, au milieu des occupations les plus modestes de la vie ordinaire, semblent avoir vécu uniquement pour Dieu, et dans une union croissante avec lui. Son amour, sous l'influence divine, s'est orienté tout spécialement vers l'Eucharistie ; et de cet amour rayonna une action bienfaisante sur les personnes qui l'approchaient.

Dans le récit de sa vie, comme dans sa correspondance, on ne la trouve « ni sauvage, ni affectée, ni singulière, mais avec cet air aimable et enjoué qu'elle conserva jusqu'à la fin de sa vie ». Les nombreux emprunts que l'auteur fait aux écrits de la servante de Dieu confirment cette impression d'un de ses biographes.

Si le lecteur ne se laisse pas rebuter par la façon conventionnelle dont est présentée cette biographie, et si son attention se porte surtout sur les extraits de la vie et de lettres de Marie-Eustelle, il en retirera l'impression réconfortante que l'on sent au contact d'une âme « qui a vu Dieu ». D. R. R.

Chan. M. DE BAETS. — *L'Hymne de la vie*. — Paris, Beauchesne, 1922. In-8, 125 p. Prix : 3.50 fr.

Parler de vie au XX^e siècle, c'est être sûr d'être entendu. Mais parler de la vie divine qui circule en nous, c'est s'exposer à n'être pas toujours compris. Conscient de cette difficulté, l'A., cédant au procédé traditionnel — *Invisibilia per ea quae facta sunt conspiciuntur*, — nous mène par tous les étages de la vie, depuis le monde inférieur jusqu'en l'ineffable sommet de la vie divine, pour nous faire entrevoir les mystérieuses réalités de la grâce présente et de la gloire future. Cette ascension est faite avec art et fermeté de doctrine. — *L'Hymne de la vie* est une adaptation d'un ouvrage similaire flamand, publié par le même auteur, et qui n'en est pas à sa première édition. D. O. R.

CARRA DE VAUX. **Les Penseurs de l'Islam.** Paris, Geuthner, 1921. 2 vol. in-12, VII-383 et 400 p. Prix : 25 fr.

Si nous savons depuis longtemps l'éclat incomparable que la civilisation de l'Islam a jeté au moyen-âge et l'influence qu'elle a exercée sur la civilisation occidentale, le nouveau livre de Carra de Vaux nous aidera toutefois à compléter, à préciser et à réformer, au besoin, nos idées sur ce sujet.

La férocité et le despotisme de quelques conquérants ou souverains

1. Dans la table des matières Warneton est indiqué comme un hameau de Quesnoy-sur-Deule, et appartenant à la France ; c'est, au contraire, une petite ville belge.

Digitized by Google

musulmans ne doit pas nous faire perdre de vue que la plupart montrèrent des goûts intellectuels et des talents d'administration.

Les historiens arabes de l'Islam sont en général plutôt des collecteurs de renseignements consciencieux et intelligents, si l'on veut, mais dépourvus de précision, de méthode et de critique. Quelques-uns cependant font preuve d'un esprit philosophique et scientifique et tel de leurs récits est d'un haut prix. Parmi les historiens de langue perse plusieurs ont un réel mérite, mais eux aussi visent plutôt à amuser le lecteur par la recherche et le raffinement de leur style qu'à l'instruire. Cela est surtout vrai des historiens mongols et turcs, pour qui, parfois, l'histoire tient de l'épopée.

Les philosophes politiques de l'Islam font honneur à la civilisation orientale. Leurs réflexions sur le droit canonique, la philosophie de l'histoire, l'art de gouverner sont bien antérieures aux doctrines politiques analogues des Occidentaux.

Les poètes arabes ne présentent pas de qualités d'un intérêt général. On peut en dire autant des anciens poètes turcs. Leurs rivaux perses, au contraire, sont lyriques, passionnés et colorés.

La morale des proverbes et des sentences est la même que celle des fables et des contes, ce qui semble indiquer une origine philosophique et savante.

La part du conteur arabe est considérable dans le recueil composite des Mille et une Nuits, où la critique a démêlé des éléments bien disparates, juifs, persans, grecs, égyptiens.

Plusieurs géographes arabes ont été connus de bonne heure en Occident et y ont joui d'une grande réputation. Aussi le moyen-âge européen n'offre-t il rien de comparable à leurs traités. Les géographes arabes excellent d'ailleurs dans la description, dans le soin à recueillir des renseignements et souvent dans l'observation. Ils ont tenté la mesure d'un arc du méridien sans trop y réussir, il est vrai. Pour qui les étudie dans un esprit critique, leurs écrits constituent une mine de documents d'une inappréciable valeur.

Les chiffres dits arabes ne sont pas arabes, mais grecs, et viennent des écoles néoplatoniciennes ou pythagoriciennes de Perse. Par contre, les Arabes ont fondé, en quelque sorte, la trigonométrie. D'autres trouvailles moins importantes sont le développement de la preuve par 9, la sommation des cubes et des quatrièmes puissances, la solution géométrique de l'équation du 2e et celle du 3e degré.

Mais de tous les savants orientaux les astronomes ont été sans contredit les plus célèbres. Grâce à eux l'astronomie est restée vivante jusqu'à l'époque des découvertes du génie moderne. Leurs œuvres ont été lues et traduites en Occident depuis le moyen-âge jusque dans les temps les plus rapprochés de nous.

Une large part à la gloire de la civilisation de l'Islam revient aussi aux médecins arabes. L'Occident les a tenus en haute estime et a traduit de bonne heure leurs œuvres principales.

Le rang occupé par les naturalistes arabes est de même des plus distin-

Digitized by Google

gués. Leurs œuvres forment un bel ensemble de littérature scientifique et marquent un progrès sur l'antiquité. Ils y parlent de quantité de plantes, d'animaux et de minéraux, expliquant leur provenance, leurs propriétés et leurs usages. L'alchimie forme un curieux chapitre de la science arabe. Passionnément adonnés à la recherche de la pierre philosophale, les alchimistes voyaient dans les métaux des êtres vivants pouvant être perfectionnés comme eux. Ces recherches stériles en elles mêmes, ont été l'occasion de découvertes importantes, et ont ouvert la voie à la chimie moderne.

En définitive, le principal titre de gloire des penseurs de l'Islam est d'avoir recueilli l'héritage des Grecs, négligé ou méconnu par les Romains, et de l'avoir transmis à l'Occident. Voilà la conclusion que tire le lecteur du livre de Carra de Vaux.

La correction typographique laisse à désirer. Parmi les fautes déconcertantes je relève t. I, p. 81, l. 13 *la mode* il faut lire *la mort*.

D. M. LANG.

ZAPLETAL V., O. P. **Grammatica linguae hebraicae cum exercitiis et glossario.** Editio tertia, emendata. Paderborn, Ferd. Schœningh, 1921. 158 pp. 8. M. 33, 30.

Les deux premières éditions de cette grammaire ont été, en leur temps, accueillies avec bienveillance par les juges les plus compétents. Cette faveur restera assurée à la 3e édition, l'auteur ayant eu constamment soin de tenir à jour son livre et l'ayant, en outre, enrichi de deux nouveaux chapitres sur la métrique hébraïque. Ces chapitres sont sous tous les rapports, dignes de leurs anciens et parfaitement illustrés par des extraits poétiques correspondants.

L'auteur n'a pas cru devoir mettre à profit les récents travaux de Bauer et de Brockelmann relatifs aux temps du verbe sémitique. On peut le regretter, car le point de vue de ces orientalistes paraît bien plus défendable que celui de Driver généralement admis jusqu'ici. D. M. LANG.

AMMIANI MARCELLINI *quae supersunt*. Ed. stereotypa Tauchnitiana. Leipzig, Holtze, 1921. In-16, 568 p. Prix : 1.90 fr.

Simple réimpression d'une édition généralement estimée mais ne donnant aucune variante. La modicité du prix la recommande. La consultation d'Ammien Marcellin est indispensable à quiconque étudie le IVe et le Ve siècles chrétiens. D. B. C.

DANTE. *La Divine Comédie. Traduction littérale avec notes par le R. P. J. Berthier, O. P., Paris. Desclée, De Brouwer.* In-8°, XXIV-657 p. Prix : 20 fr.

Elle est assez curieuse la genèse de cette œuvre. Le Père Berthier avait été envoyé en 1890 à Fribourg afin d'y organiser la faculté de théologie, mission qui lui laissait, avec ses cours, des loisirs assez rares. Il ne crut cependant pouvoir en tirer un parti plus avantageux qu'en les consacrant à une interprétation, surtout doctrinale, de la Divine Comédie, dans une série régulière de leçons sur le texte lui-même.

L'idée, si originale en elle-même, fut accueillie avec la plus réelle bienveillance. Cependant elle allait conduire le théologien plus loin peut-être qu'il ne l'avait prévu lui-même, à entreprendre une traduction de l'épopée dantesque afin d'être définitivement fixé sur le sens précis du poème avant d'en assumer le commentaire.

Digitized by Google

Une traduction de plus, pourrait-on dire, il en est déjà tant et dans toutes les langues ! Néanmoins nous pouvons affirmer que l'œuvre du Père Berthier figurera parmi l'une des tentatives les plus heureuses dans ce genre. Ce qui la distingue: Premièrement une exactitude, la plus scrupuleuse possible, au point de vue du dogme. Tout ce qui de près ou de loin confine à la théologie est rendu avec un sens très pointilleux de la vérité.

Deuxièmement, serré de près, le texte du poème conserve toute sa portée, n'en devient pas abstrus, inintelligible, ne se ravale pas, ce qui pourrait arriver si facilement, jusqu'à l'insipide juxtalinéaire. La version du savant dominicain conserve du jeu, voire même de la souplesse, de sorte qu'on la lit non sans agrément et avec l'apaisement tout intérieur que ce qu'on assimile, c'est la pensée frémissante et toujours impressionnante du poète. Prenez, par exemple, au hasard, telle page du Purgatoire, l'idée se suit d'un bout à l'autre de chaque chant sans grand effort, mérite incontestable dans un travail de cette espèce.

Enfin, les notes — si utiles ici — ont une réelle valeur. En quelques mots, en une ligne ou deux, elles projettent leur clarté sur le texte sans distraire le lecteur de la trame épique si captivante, sans le perdre en d'inutiles digressions.

Cet ouvrage, pour ces diverses raisons, mérite un rang des plus honorables. Il est un hommage de plus de la science à l'immortelle épopée du Dante.

D. H. DE MOREAU.

## LIVRES REÇUS.

*Les Saints Evangiles*, traduits par le chan. CRAMPON, avec introduction et commentaires par le chan. AUZET, Tournai, Desclée, 1922. In-32, VIII-498 p. Prix : 3.50 fr.

*Les épîtres de S. Paul*, trad. par le chan. CRAMPON. Tournai, Desclée, 1922. In-18, VI-226 p. Prix : 1.50 fr.

A. LEMAIRE, S. J. *Le Suicide de la Belgique* (Études religieuses). Gand, Veritas, 58 p. Prix : 1.50 fr.

Fr. CAZES, O. P. *Saint Jérôme et la lecture des livres saints* (Et. rel.). Gand, Veritas, 1921, 50 p. Prix : 1 fr.

E. DUPLESSY. *L'institution divine de l'Église*. Paris, Bonne Presse, 1922, 80 p. Prix : 0.75 fr.

V. D'ENSERUNE. *Guillemette* (romans populaires, n° 112). Paris, Bonne Presse, 94 p. Prix . 0.60 fr.

H. FRANZ. *Transplantée* (rom. pop., n° 110). Paris Bonne Presse, 96 pp. Prix : 0 60 fr.

A. GASTOUÉ. *Petit guide pratique de musique d'église*. Paris, Bonne Presse, 64 p. Prix : 0.80 fr.

J. MAUCLÈRE. *Marise* (Nouv. série Bijou) Paris, Bonne Presse, 222 p. Prix : 2 fr.

J. MARNEY. *Cora Miller* (Nouv. série Bijou). Paris, Bonne Presse, 288 p. Prix : 2 fr.

Card. MERCIER *La Papauté et l'élection de Pie XI*. Bruxelles, Action catholique, 45 p. Prix : 0.25 fr.

*Almanach* de l'Action catholique pour 1923. 56 p. Prix : 1 fr.

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES

## I. ARTICLES


BERLIÈRE (D. U.) La sécularisation de l'abbaye de St Jacques à Liège (suite). ... ... ... ... ... ... ... ... ... 46, 109

BURKITT (F. C.) The oldest ms. of S. Francis's Writings. ... ... ... 199

CAPELLE (D. B.) Un homiliaire de l'évêque arien Maximin. ... ... 81

» La lettre d'Auxence sur Ulfila. ... ... ... ... ... 224

DE BRUYNE (D. D.) L'origine des processions de la Chandeleur et des Rogations à propos d'un sermon inédit. ... ... ... 14

» Un système de lectures de la liturgie mozarabe. ... 147

» Une messe gallicane inédite *pro defuntco*. ... ... ... 156

LEFEBVRE S. J. (B.) Un martyr de l'abbaye de Gembloux, Dom Jean Tichon. ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 209

MORIN (D. G.) Sermon inédit de S. Augustin sur les huit béatitudes. 1

» L'édition de la règle bénédictine par Benno Linderbauer et son Commentaire philologique. ... ... 119

» Lettre inédite d'A[nselme de Cantorbéry] à G[odefroy de Bouillon]. ... ... ... ... ... ... ... ... ... 135

» Une critique qui porte à faux. ... ... ... ... ... 246

» Une pièce du *Breviarium in psalmos* mise à tort sur le compte de S. Jérôme. ... ... ... ... ... ... 248

» Fragments pélagiens inédits du manuscrit 954 de Vienne. ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 265

» Le texte des cantiques aux Vigiles de Noël d'après l'usage monastique primitif. ... ... ... ... ... 276

WILMART (D. A.) L'hymne de Paulin sur Lazare, dans un manuscrit d'Autun. ... ... ... ... ... ... ... ... ... ... 27

» Le Samedi-Saint monastique. ... ... ... ... ... 159

» Le recueil latin des apophtegmes. ... ... ... ... 185

» Lettre de l'époque Carolingienne. ... ... ... ... 234

» Le pontifical de Prudence. ... ... ... ... ... ... 282


*A cette année sont joints avec pagination spéciale.*


BERLIÈRE (D. U.) Bulletin d'histoire benédictine. ... ... ... ... 369*-432*

CAPELLE (D. B.) Bulletin d'ancienne littérature chrétienne latine. [17]-[64]


Digitized by Google

# II. COMPTES RENDUS ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

## A. ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS


ALLO. *Saint Jean L'Apocalypse.* 68

AMANN. *Le Dogme catholique dans les Pères de l'Eglise.* ... 00

AMMIANI MARCELLINI, *quae supersunt.* ... ... ... ... ... 311

ASSOUAD. *Polysema sunt sacra Biblia.* ... ... ... ... ... 67

BAUMSTARK. *Nichtevangelische syrische Perikopenordnungen des ersten Jahrtausends.* ... 166

BAYNE. *The life of Fisher.* ... 79

BOYER. *Christianisme et platonisme dans la formation de S. Augustin.* ... ... 76

» *L'idée de vérité dans la philosophie de S. Augustin.* ... ... ... ... 76

BUYSSE. *Vers la croyance.* ... 260

CARRA DE VAUX. *Les Penseurs de l'Islam.* ... ... ... ... 309

CASEL. *Die Liturgie als Mysterienfeier.* ... ... ... ... ... 164

CHARLAND. *Le culte de Ste Anne en Occident.* ... ... ... ... 70

CONSTANT. *La légation du cardinal Morone près l'Empereur et le concile de Trente.* ... ... 306

CRASTER. *The Western manuscripts of the Bodleian library.* 253

DANTE. *La Div. Comédie. Traduction littérale avec notes par le R. P. Berthier.* ... ... ... 311

DE BAETS. *L'hymne de la vie.* ... 309

DE DORLODOT. *Le Darwinisme au point de vue de l'orthodoxie catholique t. I.* ... ... ... ... 74

DE LA TAILLE. *Mysterium fidei.* 170

DELATTE. *L'évangile de N.S.J.C.* 296

DEL MARMOL. *Saint Albert de Louvain.* ... ... ... ... 301

DEMEURAN. *Le droit canon des laïques.* ... ... ... ... ... 176

DUBALLET. *La famille, l'Eglise, l'Etat dans l'éducation.* ... 300

DUDON. *Le quiétiste espagnol Michel Molinos.* ... ... ... 169

EBERLE. *Die Mariologie des H. Cyrillus v. Alexandrien.* ... 299

FAWTIER. *Ste Catherine de Sienne. Essai de critique des sources.* ... ... ... ... ... 303

FONCK. *I Miracoli del Signore nel Vangelo t. I.* ... ... ... 164

GILSON. *A students guide to the manuscripts of the British Museum.* ... ... ... ... ... ... 253

GODINEZ. *Praxis Theologiae mysticae.* ... ... ... ... ... 175

GREDT. *Elementa philosophiae aristotelico-thomisticae.* ... ... 260

HAUSSLEITER. *Trinitarischer Glaube u. Christusbekenntnis in der alten Kirche.* ... ... 168

HOORNAERT. *Ce que c'est qu'un béguinage.* ... ... ... ... 262

HUGUENY. *Psaumes et Cantiques du Bréviaire Romain.* ... ... 295

JAMES. *A descriptive catalogue of the latin manuscripts in the J. Rylands Library.* ... ... ... 251

JANSSENS. *Au pays du Messie.* 181

JANVIER. *La Vertu de tempérance.* ... ... ... ... ... 174

LAGRANGE. *Evangile selon Saint Luc.* ... ... ... ... 255

» *Evangile selon Saint Marc.* ... ... ... 296

LEMAIRE. *L'étendue et le mouvement.* ... ... ... ... 176


Digitized by Google

LEMAIRE. *Etude sur la connaissance sensible des objets extérieurs.* ... ... 300
LIETZMANN. *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachner Urexemplar.* .. ... 165
LIPPERT. *Credo. Darstellungen aus dem Gebiet der christlichen Glaubenslehre.* ... ... ... ... 299
LOUISMET. *Essai sur la connaissance mystique de Dieu.* ... 259
LONGNON. *La formation de l'Unité Française.* ... ... ... 308
MANDONNET-DESTREZ. *Bibliographie thomiste.* ... ... ... 181
MANDONNET. *Saint Dominique. L'idée, l'homme et l'œuvre.* ... 263
MAUR DE JÉSUS. *L'entrée à la divine Sagesse I.* ... ... ... 175
MAZOUREAU. *La linguistique ou science du langage.* ... ... ... 184
MICHEL. *Histoire de l'art t. VI.* 79
MURRAY. *A short guide to some manuscripts in the library of Trinity college, Dublin.* ... ... 253
NETZHAMMER. *Die Verehrung des hl. Menas bei den Rumänen.* 264
NICOL. *Madeleine Morice.* ... 264
PASTOR. *Geschichte der Päpste t. VII, VIII.* ... ... ... ... 177
PERENNES. *Les psaumes traduits et commentés.* ... ... ... ... 294
PÉRIER. *Yahya ben 'Adi, un philosophe arabe chrétien du Xe siècle.* ... ... 78
» *Petits traités apologétiques de Yahya ben 'Adi.* 78
POIVERT. *Vie et Vertus de Marie-Eustelle Harpain.* ... ... ... 309
PRAT. *Saint Paul.* ... ... ... 297
RIVIÈRE. *Le Dogme de la Rédemption.* ... ... ... ... ... 257
ROBINSON. *Barnabas, Hermas and the Didache.* ... ... ... 71
RODIN. *Les cathédrales de France.* 183
SALONIUS. *Vitae Patrum.* ... ... 74
SAUTEL. *Catalogue descriptif et illustré des mss liturgiques de l'église d'Apt.* ... ... ... ... 297
SCHMIDT. *Der strophischen Aufbau des Gesamtextes der vier Evangelien.* ... ... ... ... 67
SIMENON. *Un évêque pendant la grande guerre.* ... ... ... ... 81
STANTON. *The Gospels as historical documents P. III.* ... ... 67
STAPPER. *Grundriss der Liturgik.* ... ... ... ... ... ... 298
THACKERAY. *The Septuagint and Jewish Worship.* ... ... 253
VANSTEENBERGHE. *Le Card. Nicolas De Cuse.* ... ... ... 176
VILLADA. *Catal. de los codices y documentos de Leon.* ... ... 180
VOGELS. *N. T. graece.* ... ... 295
» *N. T. graece et latine.* 295
WEBER. *Grundsaulen der Kritik des N. T.* ... ... ... ... ... 296
YOUNG. *10 brochures liturgico-dramatiques.* .. ... ... ... 167
ZAPLETAL. *Grammatica linguae hebraicae cum exercitiis et glossario.* ... ... ... ... ... 311
ZOEPFL. *Didymi Alexandrini in epistolas canonicas brevis enarratio.* ... ... ... ... ... ... 73

Digitized by Google

## B. ORDRE LOGIQUE DES MATIÈRES.

Pour trouver le titre de l'ouvrage et l'indication de la page, se reporter à la table précédente.

*Bibliographies, Encyclopédies, Répertoires.*

Craster, Fonck, Gilson, James, Mandonnet, Murray, Villada.

*Écriture Sainte.*

Allo, Assouad, Delatte, Hugueny, Lagrange, Prat, Schmidt, Stanton, Thackeray, Vogels, Weber.

*Liturgie.*

Baumstark, Casel, Charland, Lietzmann, Sautel, Stapper, Young.

*Ancienne littérature chrétienne.*

Robinson, Salonius, Zoepfl.

*Théologie.*

a) *dogmatique :* Amann, Buysse, de la Taille, Eberle, Haussleiter, Lippert, Rivière.

b) *morale :* Dudon, Janvier.

c) *mystique :* Godinez, Maur de Jésus, Louismet.

*Droit Canon.*

Demeuran, Duballet.

*Philosophie.*

Boyer, De Dorlodot, Gredt, Lemaire, Périer.

*Histoire.*

Bayne, Constant, Fawtier, del Marmol, Hoornaert, Longnon, Mandonnet, Netzhammer, Nicol, Pastor, Poivert, Vansteenberghe

*Beaux-Arts.*

Michel, Rodin.

*Varia.*

Amminni Marcellini, Carra de Vaux, Dante, De Baets, Janssens, Mazoureau, Simenon, Zapletal.

---

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie Bruges — Belgique. — Made in Belgium.

Digitized by Google

*cinq derniers siècles de son existence.* Histoire religieuse et économique du monastère (*Annales de la Soc. archéol. de l'arrondissement de Nivelles*, t. XI, 1914-1919, p. 93-472 (1914), 285-472 (1919). [2847

L'auteur a indiqué clairement le but qu'il s'est proposé : continuer en quelque sorte le travail du R. P. de Moreau, mais avec cette différence qu'il n'a plus à sa disposition de *Gesta* ou de *Vitae* aussi intéressants que pour les premiers siècles de l'histoire de Villers.

« La première partie comprendra l'histoire religieuse du XIVe et du XVe siècle avec ses périodes de décadence et de relèvement, si naturelles à toute institution humaine ; puis l'histoire du XVIe siècle avec sa réforme et ses troubles religieux ; enfin une troisième section (époque où les sources sont les plus abondantes), sera réservée aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec les heureux effets que le Concile de Trente avait obtenus dans le monde monastique.

La seconde partie de l'ouvrage sera consacrée à l'histoire économique, et renfermera, elle surtout, des éléments nouveaux. Les donations, les achats, les acquisitions diverses, avec les nombreux détails que nous fournissent les divers comptes de l'abbaye, les états des dépenses et des recettes nous donneront une idée de l'activité au monastère.

Une troisième partie de l'ouvrage sera consacrée aux annexes (Listes des religieux, comptes divers, documents importants).

——— Goetschalkx (P. J.). *Geschiedenis van Schooten, Merxem en Sint-Job in 't Goor.* IIe deel. Eekeren-Donk, Vermeiren, 1920, 8°. [2848

Ce volume débute par une liste détaillée des abbés de Villers, qui possédait des biens importants à Schooten et à Merxem (p. 1-68). Plus loin il est question de la seigneurie de Sint Job achetée par l'abbaye, le 4 février 1686 (p. 358-361).

——— V. Aulne, n° 2671.

**Viterbe.** — Schlegel (P. Leo), O. Cist. *Maria Benedikta Frey.* Wil, Gegenbauer, 1913, 12, 16 p. [2849

**Waldsassen.** — Hess (Wilh.). *Uber drei die Zerstörung des Klosters W. im Landshuter Erbfolgekriege, 1504, behandelnde frühneuzeitliche Gedichte* (CC. 1915, p. 81-96, 123-126, 143-148). [2850

——— Hess (Wilhelm). *Ueber eine geographische Widmung des Zisterzienserordens an den Benediktinerorden in der ehem. Abteikirche zu W.* Ein Beitrag zur handwerklichen Globenkunst des 18. Jahrh. (*Verhandl. des hist. Ver. von Oberpfalz und Regensburg*, LXVII, 1917, p 85-108). [2851

**Werschweiler.** — Kaiser (J. B.). *Das Visitation-protokoll des Klosters W. von Jahre 1473* (CC. 1915, p. 257-262). [2852

**Wettingen.** — Hoppeler (R.). *Zur Gesch. der Cisterc.-Abtei W.* (*Zeitschrift f. Schweizer KG.* 1917, p. 292-295). [2853

——— Müller (Alois). *Peter II Schmid, Abt von W. 1559 1633.* Ein Lebensbild aus der Zeit der Gegenreformation (*Zuger Neujahrsblatt*, 1919, p. 3-21. Zug, Kalt, 1918 4°, 34 p.). [2854

——— V. Salem.

**Wonnental.** — Krebs (Engelbert). *Das Visitationsprotokoll des Kl. W. vom Jahre 1755* (SMGBO. N. F., IV, 1914, p. 516-523). [2855



Digitized by Google

**Wormeln.** — LINNEBORN (J.). *Kleine Beiträge zur Gesch. des Zisterzienserinnenkl. W. bei Warburg im 17. und 18. Jahrh* (*Zeitschrift Gesch. Altert. Westfalen*, LXXVI, 1918, II, p. 174-217). [2856

## V. AUTRES BRANCHES DE L'ORDRE.

### a) Camaldules.

**Camaldule.** — LASINIO (Ernesto). *Regesto di Camaldoli* (Reg. Chartarum Italiae). t. III. Rome, Loescher, 1914, 8°, IX-400 pp.
Documents n^os 1379-2117 (24 janv. 1201-1236). [2857

**Berardenga.** — CASANOVA (E.). *Il Cartulario della B.* Sienne, Lazzari, 1914, 8°, 32 p. (*Bullettino Senese di storia patria*, XXI, 1914. p. 289-336; 391-454; XXII, 1915, p. 109-156, 205-252, 371-418; XXIII, 1916, p. 47-94). [2858

**Sassoferrato.** — PAGNANI (D. Alberico),O. Cam. *Breve Guida storico-artistica della chiesa e del monastero di S. Croce presso S.* Roma, Tip. Lucci, 1914. fol. 18 pp. avec grav. [2859

**Pratovecchio.** — *Il monastero delle Benedettine Camaldolesi di P.* (*Il Sacro Speco*, XXVI, 1920, p. 93-97). [2860

**Volterra. SS. Juste et Clement.** — CONSORTINI (P. Luigi). *La badia dei SS. Giusto e Clemente presso Volterra.* Notizie storiche e Guida. Lucca, Tip. arciv. S. Paolino, 1915, 8°, 112 p. [2861

### b) Célestins.

**Célestin V.** — OLIGER (P. Livarius), O. F. M. *Petri Johannis Olivi De renuntiatione Papae Coelestini V Quaestio et Epistola.* (*Archiv. Francisc. hist.* XI, 1918, p. 309-373). [2862

**Françoise Romaine** (Ste). — BUTTI (Camillo). *Panegirico di S. Francisca Rom.* Bagnorea, Scuola tipogr., 1915, 8°, 20 p. [2863

**Cardinaux protecteurs.** — LUGANO (D. Plac.) O. S. B. *I cardinali protettori dell' ordine di Montoliveto* (RSB, XI, dec. 1920, p. 234-252). [2864

**D. Placide de Sienne.** — MENCAGLIA (A. G.) *Versi latini di un monaco senese del secolo XVI* (RSB, XI, dec. 1920, p. 229-233). [2865

**André** (EMMANUEL).—D. B. MARÉCHAUX, O.S.B. *Le Père Emmanuel.* Nouv. éd., Mesnil-St-Loup, 1918, 8°, 562 pp. [2866

**Ambert.** — POMMIER (A.). *Essai sur le monastère d'A.* (*Mém. Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1915, t. 34, p. 565-668). [2867

### c) Fontevrault.

——— D^r BONTEMPS. *Bibliographie de F.* (*Bull. Soc. des lettres, sciences et arts du Saumurois*, avril-oct. 1914, p. 65-90, 81-103, 82-104). [2868

——— SACHÉ (M.). *Les abbesses de F.* Angers, Imp. du commerce, 1921, 8°, 56 pp. [2869

——— UZUREAU. *Les Jansénistes contre l'abbesse de Fontevrault, 1742-1753* (*Anjou histor.*, XX, juill. 1919-déc. 1920, p. 24-30). [2870

Digitized by Google

——— Col. PICARD. *Légendes et miracles de l'abbaye de F.* (*Bull. de la Soc. des lettres... du Saumurois*, VIII, 1920, fév. p. 47-55; oct., p. 39-45). [2871

### d) Olivétains.

**Montolivet.** — NEDIANI (T.). *Grandi Rifugi dello spirito. L'archicenobio di Montoliveto Maggiore nel Senese* (RSB, IX, 1914, p. 260-270, 374-402 avec grav.). [2872

Intéressant pour l'histoire de l'art.

——— *Montoliveto Maggiore nel VI Centenario della fondazione MCCCXIX-MCMXIX.* — La « Charta Fundationis » del 26 marzo 1316 — documenti piu antichi, i vescovi e i monasteri dell' Ordine di Montoliveto. Rome, Vatic., 1919, 4°, 39 pp. [2873

Le sixième centenaire de la fondation de Montolivet a été fêté dignement par la publication de ce travail, qui offre une belle phototypie de l'acte de fondation, accompagnée d'une étude de D. Placide Lugano. Suit un registre de 41 documents (avril 1320-1344), la chronologie des évêques profès de l'ordre au nombre de 35, puis la nomenclature des monastères de l'ordre (1313-1909) au nombre de 153. L'ouvrage est enrichi de belles illustrations.

——— LUGANO (Placido). *L'abbazia di Monte Oliveto Maggiore secundo i documenti pubblicati nel VI Centenario della sua fondazione* (RSB. XII, 1921, p. 119-135). [2874

——— Le même. *Serie cronologica dei vescovi dell' ordine di Montoliveto* (RSB. XII, 1921, pp. 215 216). [2875

——— Le même. *Le abbazie e priorati dell' ordine di Montoliveto* (ib. p. 217-221). [2876

**Pollutri.** — CARUSI (E.). *Cenni sull' abbazia di San Barbato di P.* (*Bull. d. R. Deput. Abruzzese di storia patria*, 1916-17). [2877

Monastère fondé en 1015, soumis en 1040 à S. Sauveur de Majella.

**Rome. S. M. Nova.** — D'ESPRÉES (A.). *S. M. Nova* (*Rome*, XI, 1914, p. 97-105, 129-138, 169-179 avec grav.). [2878

**Volterra. St-André.**—BATTISTINI (Mario). *La Chiesa e il monastero di S. Andrea di V.* (RSB. XI, 1916, p. 88-126. avec 2 grav.) [2879

Monastère concédé aux Olivétains le 18 octobre 1339.

——— VISMARA (S.). *L'Abate Lancelotti e il card. Federigo Borromeo* (RSB. XII, 1921, p. 136-142). [2880

### e) Vallombreuse.

**Tarani** (D. F.). *L'Ordine Vallombrosano.* Florence, Lib. Ed. Fiorentina, 1921, 12°, 216 pp. [2881

**Ste Humilité.** — CARMICHAEL (M.). *Di un polittico di Santa Umilta, con gli episodi della vita sua* (RSB. X, 1915, p. 225-244 avec grav.) [2882

**Struml.** — DOMENICI (Gius.). S. J. *La Badia di S. Fedele di S. presso Poppi nell' Alto Casentino* (RSB. X, 1915, p. 72-92). [2883

Digitized by Google

**AVIS**

A partir du prochain bulletin nous abandonnerons la rubrique: Ordre de Citeaux et autres branches de l'Ordre, sauf quand une étude aura un rapport direct avec l'histoire générale de l'Ordre bénédictin. Les lecteurs désireux de trouver la bibliographie relative à ces branches de l'Ordre pourront se référer à la *Cistercienser Chronik*, aux *Studien und Mitteil.* de Salzbourg, à la *Rivista storica benedettina* de Rome. La nécessité de condenser le Bulletin est imposée par la cherté des impressions.

De même, à l'avenir, ne seront signalés que les articles de revues tout à fait achevés.

---

# BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE [1]

*JANVIER 1922.*

## I. — MONACHISME PRIMITIF. — GÉNÉRALITÉS.

### A. Monachisme primitif.

——— MACKEAN (W. H.). *Christian monasticism in Egypt.* To the close of the fourth century. (*Studies in Church history*). Londres, S.P.C.K. 1920, 8°, 160 p. [2884

Ce travail ne prétend pas à une grande originalité, bien qu'il ait pour but d'appeler particulièrement l'attention sur les origines du monachisme, en essayant de montrer comment le monachisme est sorti des conditions spéciales de pensée et de vie en Égypte. Après un exposé rapide du monachisme chrétien et des manifestations ascétiques dans le monde non-chrétien (Indes, Grèce, Égypte, Juifs), l'auteur expose les origines de l'ascétisme, puis du mysticisme en Égypte : foi en une vie future, état du pays, attraction du désert, telle que la vie de S. Antoine en fournit un curieux exemple ; puis il examine les différents types du monachisme égyptien : l'érémitisme, les groupements d'ermites, les types du cénobitisme. Après avoir décrit la vie mortifiée des moines, leur état social et intellectuel, leurs relations avec l'Église, la paisible simplicité de leur vie, l'auteur parle de l'extension du monachisme égyptien par les pèlerins qui étaient attirés dans ce pays et par le livre de S. Athanase. Certes celui-ci a largement contribué à propager le type Antonien ; mais indirectement c'est Pacôme qui a influencé le monachisme basilien et bénédictin.

——— FERRAR (W. J.). *Egyptian monasticism.* (*Church Quarterley Rev.* t. 89, 1920, p. 233-246). [2885

S. Pacôme. — LEFORT (Th.). *Le texte original de la règle de S. Pachôme (C. R. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, juillet-août, 1919, p. 341-348). [2886

1. Sigles des Revues le plus fréquemment citées : AB. Analecta Bollandiana. — BM. Benediktinische Monatschrift. — DR. Downside Review. — NA. Neues Archiv. — RB. Revue bénédictine. — RM. Revue Mabillon. — RSB. Rivista storica Benedettina. — SMGBO. Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens.

Digitized by Google

La recension longue de S. Jérôme représente la rédaction originelle, comme l'avait établi Mgr Ladeuze.

**Pallade.** — Bousset (Wilh.). *Komposition und Charakter der Historia Lausiaca (Nachrichten der Ges. der Wiss. zur Göttingen*, 1917, p 173-217). [2887

L'auteur remarque que les termes γνῶσις, γνωστικός, πνευματικός se rencontrent exclusivement dans la seconde partie et dans les quatre premiers chapitres de l'ouvrage, ce qu'il attribue au compilateur et non aux sources où il a puisé. Celles-ci seraient : un recueil d'histoires sur les moines de Scété, des souvenirs traditionnels sur S. Pacôme, un catalogue avec de brèves caractéristiques des saints syriens, peut-être aussi un recueil de vies de saintes femmes.

——— Butler (E. C.). *Palladiana : The Lausiac History questions of Text. (Journal of theolog. Studies*, oct. 1920, p. 21-35).

——— *The dialogus* de Vita Chrysostomi *and the* Historia Lausiaca : *Austorship* (*ib.*, XXII, 1921, p. 21-35, 138-155).

——— *The Lausiac History ; Questions of History* (*ib.* 222-238). Oxford, Univ. Press, 1921, 8°, 53 pp. [2888

Jetant un coup d'œil en arrière sur son édition de l'Histoire Lausiaque, l'auteur passe en revue les objections soulevées et examine les travaux parus depuis lors.

Dans la première partie, c'est surtout les objections et les remarques de Reitzenstein qu'il a en vue. Il les discute et formule son jugement sur la valeur relative des mss. *P* garde toute sa valeur, mais la découverte de W. ébranle un peu sa confiance, et s'il entreprenait une nouvelle édition, il accorderait plus d'importance aux variantes de T, ce qui n'altérerait pas substantiellement le texte.

La conclusion de la seconde partie est que l'*Hist. Laus.* et le *Dialogus* sont l'œuvre d'un même auteur, Pallade d'Hellenopolis, dont les notes autobiographiques éparpillées dans l'*Hist. Laus.* ne doivent pas être écartées comme indignes de créance.

Dans la troisième partie, D. Butler examine les idées de Reitzenstein au sujet de la composition de l'*Hist. Laus.* et des sources telles que Bousset aussi les concevait. D. Butler prémunit contre les conclusions de R. ; ce n'est pas une simple question de critique littéraire qui est en jeu, mais une question d'histoire, la valeur de l'histoire de Pallade.

——— Salonius (A. H.). *Vitae patrum.* Krit. Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätlateinischen Vitae Patrum (B. III, V, VI, VII). (Skrifter utgivna av Humanistiska vetenskapssamfundet i Lund. Tl. II.) Lund, Gleerup, 1920, 8°, 456 pp. [2889

Ce travail intéresse plus particulièrement les philologues, qui s'occupent du bas-latin. Toutefois ce que l'auteur dit des auteurs et de la composition des Vitae, mérite d'être signalé. Les livres 5 et 6 sont une traduction d'un original grec, qu'on peut avec assez de certitude attribuer au diacre romain, plus tard pape Pélage II (555-560) et au sous-diacre, plus tard pape Jean III (560-563). Le livre 7 est une traduction exécutée par Pascase, moine de Dumio, qui la dédia vers 560 à S. Martin de Braga. Pascase

Digitized by Google

aurait été utilisé par le rédacteur du livre 3 donné, mais à tort, sous le nom de Rufin, livre composé d'après un original grec ou à l'aide de fragments d'une version latine antérieure aujourd'hui perdue.

**Evagre.** — GRÉBAUT (S.). *Sentences d'Evagrius (Revue de l'Orient chrétien*, t. XXII, 1920-21, pp. 206-211). [2890

**Macaire d'Égypte.** — MARRIOTT (G. L.). *The Lausiac history of Palladius and a Homily ascribed to Macarius of Egypt. (Journal of theol. studies*, XVIII, 1916, p. 68-69). [2891

——— LE MÊME. — *The seven homilies of Macarius in Florilegia (ib.*, 70-71). [2892

——— LE MÊME. *Simeon Metaphrastes and the seven homilies of Macarius of Egypt (ib.*, 71-72). [2893

——— LE MÊME. *Macarii Anecdota.* Seven unpublished homilies of Macarius (*Harvard theolog. studies 5*). Oxford, Univ. Press, 1918. [2894

——— LE MÊME. (G. L.). *Macarius of Egypt: his epistle ad filios Dei in Syriac. (Journ. of theol. studies*, XX, 1918, p. 42-43). [2895

——— LE MÊME *Isaac of Nineveh and writings of Macarius of Egypt, Gennadius of Marseille and M. of E. (ib.*, XX, 1919, p. 345-349). [2996

——— LE MÊME. *The autorship of a Homily attributed to S. Macarius of Egypt (ib.*, XXI, p. 177-178). [2897

——— MASON (A. J.) *Macarius of Egypt (ib.*, XXI, 266). [2998

Il s'agit de l'homélie 50 (P. G. 34, 816).

——— VILLECOURT (Dom. L.). *Homélies spirituelles de M. en arabe sous le nom de Simeon Stylite (Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, t. I, XXI) 1918-1919, p. 337-344). [2899

——— WILMART (D. André). *L'origine véritable des homélies pneumatiques (Revue d'Ascétique et de Mystique*, I, 1920, p. 361-377). [2900

——— VILLECOURT (Dom L.) O.S.B. *La date et l'origine des « Homélies spirituelles » attribuées à Macaire (Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1920, p. 250-257). Paris, Picard, 1920, 8°, 8 p. [2901

Les « Homélies spirituelles » ne sont pas, comme le pensait le P. Stiglmayr, un conglomérat disparate de fragments anciens et nouveaux, dont on placerait la rédaction à l'époque byzantine. D. Villecourt affirme que ces Homélies « forment un tout de pensée bien homogène ». Un argument littéraire qui avait échappé jusqu'ici lui a permis d'en fixer la date et la provenance. L'auteur est un Messalien, qui vivait probablement en Mésopotamie dans la seconde moitié du IVe siècle. Utilisées au Ve siècle par l'abbé Isaïe, elles ont été traduites en syriaque sous le nom de Macaire dès le VIe siècle, et plus tard en arabe, sous celui de Siméon Stylite.

——— VILLECOURT (Dom L.). *La grande lettre grecque de M., ses formes textuelles et son milieu littéraire. (Revue de l'Orient chrétien*, XXII, 1920-21, p. 29-56). [2902

——— MARRIOTT (G. L.) *The Homilies of Macarius (Journal of theolog. studies*, XXII, 1921, p. 259-262). [2903

Digitized by Google

Compte-rendu des articles de D. Villecourt et de D. Wilmart.

——— PACHEU (J.) *L'expérience mystique de Macaire l'Egyptien* (*Revue de philosophie*, mars-avril 1920, p. 109-136). [2904

**S. Jérôme.** — ROTHENHÆUSLER (P. Matthæus). *Hieronymus als Mönch* (B.M. II, p. 380-391). [2905

——— SCHUSTER (Ild.) *L'influenza di S. Girolamo sui primordi della vita monastica in Roma* (*Miscellanea Geronimiana*. Roma, Vatic., 1920, p. 115-122). [2906

——— VACCARI (A. P.) *S. Girolamo nel suo convento di Betlemme* (*Civ. catt.* 1709, 3 sept. 1921, p. 385-400). [2907

——— CAVALLERA (F.) *S. Jérôme et la vie parfaite* (*Revue d'Ascétique et de Mystique*, 1921, t. II, p. 101-127). [2908

**Cassien.** — PICHERY (Dom E.) *Les conférences de C.* (*La vie spirituelle*, 1921, p. 289-298, 366-380). [2909

**S. Martin.** — DELEHAYE (Hipp.) J. S. *Saint Martin et Sulpice Sévère* (*Anal. Boll.* t. XXXVIII, p. 5-136). Bruxelles, 1920, 8°, 136 p. [2910

Examinant l'ouvrage par trop radical de Babut, l'auteur est amené à essayer de fixer la chronologie de Sulpice Sévère, de rechercher les sources de ses écrits, de caractériser sa manière, d'en déduire une appréciation de sa tâche d'historien, et à donner un chapitre sur les commencements du culte de S. Martin.

——— BLOCH (Marc) *St-Martin de Tours*. A propos d'une polémique (*Revue d'hist. et de littér. religieuses*, VII, 1921, p. 44-57). [2911

Réponse aux objections du R. P. Delehaye.

**Monachisme irlandais.** — BOISSONNADE (P.) *Les relations entre l'Aquitaine, le Poitou et l'Irlande du V^e au IX^e s.* (*Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 3^e série, t. IV, 1916-1918, p. 181-202). [2912

**S. Columba.** — FOWLER (J.-C.). *Adamnani vita S. Columbae*. Edited from D^r Reeves's text with an introduction in early irish church history, notes and a glossary. New ed. revised. Oxford, Clarendon Press, 1920, 8°, 280 p. [2913

Destiné à l'usage des jeunes étudiants d'université, ce petit volume se recommande par la façon érudite dont l'éditeur le présente. Le *Vita S. Columbae* d'Adamnan est un joyau de premier ordre ; c'est une mine de précieux renseignements sur la vie religieuse et sociale de l'Irlande. Pour en donner l'intelligence M. Fowler a résumé dans une substantielle introduction l'histoire de l'Église en Irlande antérieurement à S. Patrice, fait connaître S. Patrice d'après l'histoire et la légende, les Saints de cette période, donné une vue d'ensemble sur le monachisme irlandais, les écoles monastiques et étudié l'œuvre de Columba en Irlande et à Iona jusqu'à Adamnan inclusivement. Muni de ces connaissances, l'étudiant peut aborder la si intéressante lecture du *Vita Columbae*, et, si quelque expression inusitée l'arrête, si quelque nom lui est peu familier, il trouvera dans les copieuses notes destinées à élucider le texte une mine de renseignements (p. 189-236, 245-249), un glossaire (p. 237-243), et un index détaillé (p. 250-280).

Digitized by Google

—— — GREVES (Arthur Perceval). *S. Columba as a poet* (*Contemporary Review*, sept. 1920, p. 361-371). [2914

—— MENZIES (L.). *S. Columba of Jona.* A study of his life, his times and his influence. Londres. Dent, 1920, 8°, XXXII-231 p. [2915

## B. Généralités.

**État religieux.** — JARRETT (Bède) O. P. *The religious life.* Londres, The faith Press, 1920, 8°, 227 p. [2916

Ce petit volume a pour but d'exposer les origines de la vie religieuse, ses notes essentielles, son but, puis de considérer l'évolution de la vie religieuse dans les différents types qui la représentent au cours des siècles: le moine, le chanoine-régulier, les ordres militaires, le religieux mendiant, le clerc régulier, la religieuse, et il se termine par un rapide aperçu historique sur la vie religieuse en Angleterre.

—— MORIN (D. G.), O. S. B. *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours.* 3e éd. Paris, Lethielleux et Desclée, 1921, 16°, 185 p. Collection « Pax » III. [2917

—— VÁRKONYI (Dr P. Fidel). *A monasticus szerzetes-eszmény* Irta: Germain Morin, Maredsous-i benediktinus. A francia aredetének második kiadása után készült fordítás. Pannonhalma, 1918, 114 p. [2918

Traduction hongroise de l'ouvrage de D. Morin.

**Ordre bénédictin.** — D. BESSE, O. S. B. *Le moine bénédictin.* Paris, Art catholique, 1921, 8°, 205 p. Prix : 12 fr. [2919

A celui qui désirait savoir ce qu'est un monastère bénédictin au XXe siècle, le R. P. Dom Besse avait donné la meilleure réponse dans un livre qui a eu les honneurs de plusieurs éditions. C'est que l'auteur procédait d'une façon pratique en donnant de la vie religieuse et bénédictine une idée nette et concrète, avec cette largeur de vue qui le caractérisait, avec l'expérience de nombreuses années et une érudition de bon aloi. Vie de sanctification personnelle dans le cadre claustral, vie de piété, vie de travail, vie d'apostolat, vie d'étude, les différents aspects de la vie bénédictine étaient mis en relief et expliqués à l'aide de la Règle et des traditions de l'ordre.

La nouvelle édition n'offre guère de changements : nous avons relevé au chapitre II une addition sur les oblats séculiers, à la fin du chapitre III une addition sur le commentaire de D. Delatte, aux chapitres VI, VIII et IX des additions sur les moniales, et au chapitre VIII la suppression de ce qui concernait l'école artistique de Beuron. L'illustration est différente de celle de l'édition précédente ; on y trouve un portrait de Mabillon, des vues du Mont Cassin, de la Chaise-Dieu, du Mont-Serrat, de Solesmes.

**Monachisme bénédictin.** — CABROL (D. F.), O. S. B. *Benedictine Monachism.* An appreciation (*Pax*, nov. 1920, p. 138-155). [2920

—— GLOGGER (Abt Plazidus). *Ein bedeutendes Werk vom Mönchtum* (B. M. III, 1921, p. 164-169, 240-246). [2921

Comptes-rendus de l'ouvrage de Dom C. Butler

Digitized by Google

——— DUTILLEUL (JOS.). *L'idéal monastique du M. A. d'après les témoignages du temps* (*Études*, 20 juillet 1920, p. 129-155). [2922

Nombreuses furent aux XI^e et XII^e siècles les vocations vers le cloître venant de tous les milieux sociaux. Il y eut un courant large de vocations surnaturelles, aspirant à s'élever au dessus de la terre, éprises d'un grand idéal de sainteté, capables des plus grands sacrifices pour suivre le Christ. Les nombreux exemples et les textes si variés réunis par l'auteur constituent une lecture aussi instructive qu'attrayante.

**Ascétisme.** POURRAT (P.). *La Spiritualité chrétienne.* II. Le Moyen-Age. Gabalda, 1921, 16°, XI-521 pp. [2923

Le deuxième volume du travail de M. Pourrat nous intéresse particulièrement, car l'époque qu'il traite a pour premiers représentants les écrivains de l'école bénédictine : piété avant tout affective, puisée en grande partie dans l'intelligence et le goût de la liturgie, appuyée sur l'Écriture et la tradition, nourrie par une contemplation habituelle des grands mystères de la vie du Sauveur et un contact continuel avec les souvenirs édifiants des athlètes de la foi. Certes il y a encore presque tout à faire pour suivre les filiations de cette école à travers les ramifications multiples des foyers de vie monastique du M. A. M. Pourrat ne peut qu'indiquer les grandes lignes : Cluny, Cîteaux, le Bec, Bingen, Schœnau, Helfta pour aboutir à Louis de Blois au XVI^e siècle. A côté de S. Anselme, c'est S. Bernard qui occupe la place d'honneur, et il la mérite, car l'école cistercienne primitive, telle qu'elle nous apparaît dans Guerric, Aelred et autres, c'est bien l'efflorescence de l'ascèse bénédictine des beaux jours. Guillaume de St-Thierry et tant d'autres passés à Cîteaux ou élevés à Cîteaux, Pierre de Celle, Rupert partagent les mêmes vues, aspirent au même idéal. Mais on s'est si peu occupé de ce monde ascétique et de ses productions, des vies de leurs principaux représentants; il y a encore tout à faire pour reconstituer le tableau fidèle de la vie intérieure des cloîtres de cette époque. On ne possédera une histoire sérieuse de la spiritualité bénédictine que lorsqu'on se sera décidé à relire ces œuvres et ces vies, à parcourir les livres liturgiques et les chroniques en fonction d'une histoire de l'ascèse, et il faut en dire autant de la composition des bibliothèques claustrales.

Mais la matière est tellement vaste que l'auteur doit se borner à indiquer les diverses écoles et à esquisser rapidement la nature de leur spiritualité : l'école mystique des Victorins, la spiritualité spéculative de la scolastique, les écoles franciscaine et dominicaine, si riches en représentants et en œuvres, l'école mystique de Groenendael (qui avait son siège dans le Brabant) et qui trouva des continuateurs en Tauler, en Gérard Groot, puis prit une direction plus pratique, plus simple chez les Frères de la vie commune et dans la Congrégation de Windeshein, d'où sortit l'*Imitation*, puis l'école Cartusienne, école affective, toute pénétrée de l'esprit de la tradition monastique, tandis que Pierre d'Ailly, Jean Gerson, Nicolas de Cuse s'efforcèrent de réagir contre les excès de la spéculation des faux mystiques et de tracer une voie sûre pour arriver à connaître et à aimer Dieu. A Nicolas de Cuse il y avait lieu de rattacher cette école bénédictine des moines de Melk, de Bursfeld et d'autres centres réformateurs du

Digitized by Google

XV^e siècle, dont un des principaux fut l'abbaye de Castel. Mais les noms se pressent et l'espace est limité.

Le travail de M. Pourrat est un guide généralement instruit et averti ; puisse-t-il être un précurseur et un semeur d'idées. Nous ne discutons pas le fond de la doctrine, au sujet duquel on pourra lire les remarques de D. Huyben dans la *Vie spirituelle* de janvier 1922, p. 298-311.

**Mystique.** — P. VINCENTE DE PERALTA, O. M. Cap. *Franciscanismo. Misticos Franciscanos* (*Estudios franciscanos*, 1921, mars, p. 187-210 ; août, p. 110-144). [2924

Après avoir exposé le développement progressif de la théologie mystique durant l'époque des SS. Pères et montré l'importance de S. Grégoire le Grand, l'auteur passe en revue les principaux écrivains du M. A. antérieurs au XIII^e siècle. Il va de soi que nombre d'écrivains bénédictins font l'objet de ses recherches : Bède, Raban Maur, S. Anselme, Otloh de St. Emmeran, Jean de Fécamp, Rupert, S. Bernard, S^te Hildegarde, S^te Elisabeth de Schœnau, Guillaume de St-Thierry.

**Profession.** — ROTHENHAEUSLER. (*Aeltestes Mönchtum und klösterliche Beständigkeit.* (B. M. III, 1921, p. 87-95, 223-237). [2925

——— GOUGAUD (Louis), O. S. B. *Une dévotion du M. A. : mourir sous le froc.* (*Revue des Jeunes*, nov. 1920, p. 428-438). [2926

**Oblats.** — D. BESSE. *Les oblats de S. Benoît.* Paris, Art cathol., 1918, 32°, 110 p. [2927

——— OLIGER, (P. Livarius), O. F. M. *De pueris oblatis in Ordine Minorum* (cum textu hucusque inedito Fr. Johannis Pecham). (*Arch. Franc. hist.* VIII, 1915, p. 389-447 ; X, 1917, p. 271-288). [2928

**Liturgie.** — MARTIN (J.-B.). *Bibliographie liturgique de l'Ordre de S. Benoît.* (RM. XI, 1921, p. 47-59, 125-149). [2929

——— SCHUSTER (I.), O. S. B. *Monachismo e liturgia a Roma nell' alto Medio Evo.* (*Riv. liturgica*, V, 1918, p. 7-24, 145-155, 193-208, 241-249). [2930

——— SCHEPENS (Prosper). *L'office du chapitre à Prime.* (*Recherches de science relig.* XII, 1921, p. 222-227). [2931

**Études.** — KOPERSKA (Apollonia). *Die Stellung der religiösen Orden zu den Profan Wissenschaften im 12. und 13. Jahrh.* Fribourg, Gschwend, 1914, 8°, XVI-211 pp. [2932

Lorsqu'il est question de définir, d'exposer la position prise par les Ordres religieux vis-à-vis des sciences profanes avant le XIII^e siècle, on éprouve quelque gêne. Et tout d'abord il importe de noter qu'à cette époque, ce qu'on appelle l'ordre bénédictin était un agglomérat de familles plus ou moins puissantes, de maisons-mères avec des dépendances plus ou moins nombreuses et de monastères isolés, souvent sans lien juridique commun, sans autorité centrale, livrées à leurs propres ressources et à la direction de chefs sans initiative, absorbés souvent par les affaires matérielles.

L'idée fondamentale du monachisme est que la vie du moine est une vie de retraite et de sanctification personnelle, conséquemment que l'étude n'y entre que dans la mesure où la *lectio* contribue à son perfectionnement

Digitized by Google

religieux. Mais, comme au cours des siècles, les moines ont été élevés au sacerdoce et que des monastères sont devenus des centres importants de vie religieuse, économique et sociale, l'étude a pris une place plus importante et même des écoles ont été créées. Il y a des courants d'opinion : les uns sont pour l'étude, les autres contre. Encore dans les diatribes de ceux-ci, faut-il faire place à des exagérations contredites par les faits. Toutefois les écoles monastiques diminuèrent au XII^e siècle ; il manqua des chefs, il manqua l'intelligence des temps nouveaux. Cîteaux fut logique en revenant au travail manuel sérieux ; mais Cîteaux lui même subit l'influence du monde ambiant, et, quand les ordres mendiants, voués à la prédication, fixèrent leurs maisons d'étude auprès des Universités, quand on comprit la nécessité de la haute culture intellectuelle, on se rapprocha de ces centres.

Mais dans l'ordre bénédictin, ce furent des initiatives isolées, sans pensée directrice, parce qu'il manquait une autorité centrale et conséquemment une impulsion intelligente. D'ailleurs, la société monastique du XIII^e siècle commença à se laisser absorber par le monde féodal; l'abbaye se transforma graduellement en un chapitre de prébendiers, dont les intérêts directs ne sont pas de nature intellectuelle. Il y aura des personnalités distinguées, il y aura peu d'écrivains. Ceux qui auraient eu le temps de prendre une large part au grand mouvement théologique du XIII^e siècle n'avaient plus la compréhension collective de son importance, encore une fois faute de chefs et faute de confédération.

——— ENDRES (Jos. Ant.). *Forschungen zur Gesch. der frühmittelalterlichen Philosophie* (*Beiträge zur Gesch. der Philosophie des M. A.* XVII, 2-3). Munster, Aschendorff, 1915, 8°, IV-152 pp. [2933

Le Dr Endres a réuni en un volume une série d'études parues dans divers périodiques et dans lesquelles il s'était efforcé de préciser les tendances philosophiques de quelques écrivains du haut Moyen-Age. Quelques-unes sont inédites. Nous y relevons : I. L'Ecole d'Alcuin : Alcuin, Frédégise, Candide Wizo, Ermenric d'Ellwangen (p. 1-18). IV. Les antidialecticiens : Gérard de Czanad (p. 52-64), Otloh de St-Emmeran (p. 64-87). V. Attitude de Lanfranc vis-à-vis de la dialectique (p. 114-129) ; VI Débuts du nominalisme : Abélard comme témoin des doctrines de Roscelin (p. 139-149).

——— POOLE (RÉGINALD LANE). *Illustrations of the history of mediaeval thought and learning* 2e ed. revue, Londres, S.P.C.K. 1920, 8°, XIII-327 pp. [2934

Cet ouvrage, épuisé et cependant redemandé, dans son ensemble appartient à 1884 plutôt qu'à 1920 ; l'auteur n'a cru devoir y faire que les changements réclamés par des raisons majeures, sauf pour les deux chapitres sur Bernard de Chartres et Abélard.

Certes c'est un vaste champ d'investigation que celui que parcourt M. Poole, entraîné à relier avec le passé deux auteurs favoris, Jean de Salisbury et Wiclef. C'est l'histoire de la pensée et du mouvement scientifique depuis la ruine de l'Empire romain jusqu'à la veille de la Renaissance, vue en dehors de l'Église, et peut être parfois non sans certaines idées confessionnelles dont il est difficile de se dépouiller. Lorsqu'il est

Digitized by Google

question de l'Église dans le haut Moyen-Age, il importe de tenir compte du fait que les gens d'Église, même les papes, sont de leur temps, que l'Église n'a pas exercé sur le monde une maîtrise absolue et qu'elle devait compter avec une décadence produite à côté d'elle et indépendamment d'elle. Elle hérita d'une situation de fait, que l'immixtion du monde séculier, sous différentes formes, dans les affaires disciplinaires rendit parfois encore plus difficile. Et voilà pourquoi quand il est question de la décadence des lettres et de la lenteur de leur relèvement, il faut se garder d'incriminer ou de blâmer trop sévèrement.

Les luttes intellectuelles ne manquèrent pas au sein de l'Église et contre elle : conflits d'idées, discussions sur les rapports des deux pouvoirs, oppositions à la suprématie romaine, examen philosophique des données de la foi. Les courants s'entrecroisent, se heurtent, se choquent, se combattent. Et c'est ainsi que l'auteur groupe autour de certaines figures marquantes les différents stages ou formes des joutes intellectuelles et des mouvements politiques et sociaux : Claude de Turin et Agobard de Lyon, Jean Scot, la dialectique naissante, l'école de Chartres, Pierre Abélard (p. 116-145), Gilbert de la Porrée, Jean de Salisbury, la doctrine hiérarchique de l'État, l'opposition aux revendications temporelles de la Papauté, Wiclef et sa doctrine du gouvernement.

Signalons en appendice : note sur une Expositio in Canticum in Spiritum sanctum (Bodl. 303), glose sur une séquence de S. Michel attribuée à Gerbert (p. 285-291) ; note sur un précurseur supposé de S. Anselme, Guillaume d'Hirsau (p. 293-298) ; note sur les maîtres d'Abélard (p. 314-317).

——— Lefebvre (B.), S. J. *Notes d'histoire des mathématiques. Antiquité et Moyen-Age.* Louvain, 1920, 8°, VIII-154 pp. [2935

Malgré la modestie du titre et de leur présentation par l'auteur, ces Notes apportent une importante contribution à l'histoire des mathématiques, et les spécialistes y trouveront leur profit. Je me permets de les signaler au point de vue littéraire, car elles fournissent plus d'un renseignement utile sur l'étude des mathématiques dans les anciens monastères (p. 56-124). Je relèverai particulièrement les pages consacrées à l'œuvre de Gerbert (Silvestre II), qui est une petite mise au point de ses travaux de mathématiques d'après l'édition de Bubnow (p. 37, 83-90), à Hériger de Lobbes (p. 39, 95), auteur du Liber Abaci publié en 1867 par Olleris et attribué à Gerbert. Outre qu'il complète et corrige parfois l'histoire des mathématiques de Rouse Ball, le P. Lefebvre nous donne de cette histoire un résumé clair et substantiel, copieusement documenté, qui est un intéressant chapitre de l'histoire des lettres dans notre pays au Moyen-Age.

**Médecine.** Dubreuil-Chambardel (Louis) *Les médecins dans l'Ouest de la France aux XI^e et XII^e siècles.* Paris, Soc. française d'histoire de la médecine, 1914, 8°, XVI-292 pp. [2936

Les misères de la guerre, en suspendant les relations entre pays, ne m'ont permis de prendre connaissance de cet intéressant volume que quelques années après sa publication, mais pour beaucoup ce sera du neuf. L'histoire de la médecine du X^e au XII^e siècle, c'est un chapitre de la

Digitized by Google

charité monastique. Comme le dit M. le professeur J. Renaut dans la préface « Presque tous ces primitifs pionniers de notre médecine française sont des clercs réguliers ; voués à la pauvreté, ils ne feront jamais payer leurs services et pas davantage leur enseignement. » La nécessité d'étudier sur le vif, et non seulement dans les livres, leur apparaît de bonne heure. On ne se bornera pas longtemps à secourir médicalement les malades qui se pressent à la porte des abbayes ; on y admettra des malades, parfois près de cent, comme par exemple à Cîteaux, où c'était même la règle écrite. Chaque petit centre médical possédait ainsi une *clinique*. Quand on le pouvait, cette clinique était doublée d'un jardin où se cultivaient les plantes salutaires, et où l'on s'efforçait d'acclimater celles que ne fournissait pas naturellement le pays. Tel était le célèbre « jardin aux fleurs et aux herbes » de l'abbaye bénédictine du Bourgueil en Touraine, où prospéraient en pleine terre la réglisse, la myrrhe, l'olivier, le myrte, le grenadier et l'oranger, sans compter le pineau de Bourgogne, dont la culture a enrichi tout le pays, et fait des vins de Bourgueil l'un des grands crus de France. Et d'une pareille source de matière médicale, l'enseignement profitait au moins aussi largement que les malades. C'est que les moines médecins étaient aussi, dans tout le cours du XI^e siècle, d'intrépides voyageurs et d'ardents explorateurs, allant au loin partout et par tous les moyens, chercher du nouveau et le rapporter chez eux ».

L'abbaye de Marmoutier a ses médecins connus : Garin, Inisien et Jean, et son école, d'où sortent des praticiens (p. 16-33). Il y en eut à St-Julien de Tours (p. 46-49), à Bourgueil (p. 50 57), à Noyers (p. 58-63), à Cormery (p. 63-65). C'est également le cas à St-Nicolas, à St-Serge, à St-Aubin d'Angers (p. 79), à Fécamp (p. 90-93), au Bec (p. 93-101), à St-Evroult (p. 101-104), comme à St-Denis, à Vendôme. L'auteur a des pages intéressantes sur les médecins les plus célèbres: Raoul Leclerc, Tetbert, moines de Marmoutier (p. 117-138), Jean, abbé de St-Nicolas d'Angers (p. 154-161), et il consacre un chapitre spécial aux moines médecins (p. 174-182), profession qui leur fut interdite dans la suite par les canons (p. 183-190).

Dans les pièces justificatives (p. 228-270) on trouve les textes in-extenso où il est question des médecins aux XI^e et XII^e siècles.

——— Poole (R. L.). *A monastic star time table of the eleventh century* (*Journal of theolog. studies*, XVI, oct. 1914, p. 98-104). [2937

**Iconographie.** — Reitlechner (P. Gregor). *Beiträge zur kirchlichen Bilderkunde* mit besonderem Bezug auf die Klöster des Benediktiner- und Cisterzienserordens sowie deren Heiligen (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 193-242). [2938

**Serfs d'églises.** — Bernard (Pierre). *Étude sur les Esclaves et les Serfs d'Église du VI^e au XIII^e siècle.* Paris, Tenin, 1919, 8°, 315 p. [2939

Ce travail comprend deux parties : les Esclaves de l'Église à l'époque franque, puis les serfs d'Église à l'époque féodale. Dans chaque partie, l'auteur étudie les sources de la servitude ou du servage ecclésiastique, la condition juridique des esclaves ou serfs, les tenures serviles dans les domaines ecclésiastiques, les redevances, corvées et services dus par les

Digitized by Google

serfs, l'affranchissement des esclaves et des serfs. En général la condition des esclaves et des serfs ecclésiastiques était meilleure que celle des autres serfs, mais il manque encore des travaux de détail et l'on ne peut tirer des conclusions trop générales. Ce volume intéresse directement l'histoire monastique, car l'auteur a puisé largement dans de nombreux recueils de chartes d'établissements monastiques du haut moyen-âge.

## II. — BIOGRAPHIES.

**S. Benoît.** — Brandes (P. Karl), O. S. B. *Leben des hl. Vaters Benedikt* Neu bearb. von Dr P. Athanasius Staub. Einsiedeln, Benziger, 1920, 8°, VIII-384 p. [2940

——— Schroers (Henri). *Das Charakterbild des hl. Benedikt von Nursia und seine Quellen* (*Zeitschrift f. kath. Theologie*, XLV, 1921, p. 199-207). [2941

L'étude du Rme D. Herwegen sur le caractère de S. Benoît, que nous avons signalée plus haut (n° 1670), a provoqué de la part du prof. Schrörs de Bonn une attaque, que celui-ci justifie par le fait qu'un pareil ouvrage trahit un vice radical de méthode, préjudiciable à une saine conception de l'histoire. Les seuls Dialogues de S. Grégoire et la *Regula* de S. Benoît ne seraient pas à eux seuls suffisants pour donner une idée juste, disons un portrait authentique du saint Législateur. Certes, dans tout travail où l'on essaie de reconstituer le caractère d'un homme, il y a une part de subjectivisme, et, quand les manifestations directes d'une personnalité telles que lettres et mémoires sont rares, que d'autre part les renseignements biographiques ne pèchent pas par leur abondance, que d'ailleurs la personne de l'écrivain peut être soupçonnée de soutenir certaines thèses de principe ou des applications d'ordre moral, le danger de créer un caractère idéal, théorique, en partie subjectif, reste toujours l'écueil contre lequel on vient assez facilement se heurter. Et cependant, à priori, il n'y a pas lieu de blâmer l'effort de celui qui essaie de reconstituer un personnage comme voilé dans la pénombre d'un passé obscur, et d'en reconstituer une image aussi fidèle que les rares documents et une connaissance sérieuse de l'ambiance le permettent.

M. Schrörs nous semble avoir péché par hypercritique en rabaissant la valeur de la *Regula* comme document d'information. C'est à tort qu'il est tenté de n'y voir qu'une sorte de compilation à vues générales et impersonnelles, qui ne donnerait aucun reflet de l'individualité de l'écrivain.

On a relevé un nombre assez considérable d'emprunts de la Règle de S. Benoît aux auteurs antérieurs, Pères de l'Église et écrivains monastiques; il en est pour lesquels il n'y a aucun doute; il en est d'autres qui sont des réminiscence ou des équivalences, mais quand même on augmenterait encore le nombre de ces citations, on n'enlèverait rien à l'originalité de l'œuvre de S. Benoît. Il a pu n'être que l'abbé d'un monastère isolé, encore que ses fondations de Subiaco et de Terracine aient propagé son observance et sa doctrine, mais par cette règle elle-même, en vertu de la vie intense qu'elle contenait, il est devenu le Législateur, le Patriarche des moines d'Occident, le jour où les monastères qui adoptèrent sa Règle se

Digitized by Google

sentirent unis par les liens d'une filiation spirituelle qui les rattachait à un Père commun.

La Règle de S. Benoît est autre chose qu'une compilation. Comme le disait très bien dernièrement le P. Delehaye à propos des *Exercices* de S. Ignace: « l'originalité d'un auteur ne consiste pas à ne dépendre de personne. Il est des personnes assez dépourvues de sens littéraire pour tirer de l'étude des sources de Shakespeare la conclusion qu'à tout prendre ce poète est très surfait et mériterait d'être traité de plagiaire » (*Anal. Boll.* XXXIX, p. 441). Ce que les *Exercices* sont pour les Jésuites, la *Règle* l'est pour les moines. Moins méthodique dans son ordonnance que les Exercices, elle est cependant remplie de sève et de doctrine. Pour n'y voir qu'une compilation, il faut ne l'avoir étudiée que superficiellement. Pour la connaître réellement, pour en apprécier toute la doctrine, pour y découvrir toute la sève ascétique qui y est contenue, il faut l'avoir vécue, pratiquée, méditée, — et cette étude gagne en intensité et en saveur avec le nombre des années — il faut en avoir fait l'expérience dans la vie d'autres âmes, pour découvrir tout ce qu'elle peut y déposer de lumière et de chaleur. C'est là que le monachisme va sans cesse renouveler sa jeunesse; c'est la source toujours fraîche où il s'abreuve pour se rafraîchir et se fortifier. Je n'en veux pour preuve que l'intérêt sans cesse croissant dont témoignent de nombreux ouvrages publiés au cours des dernières années. Quiconque a vécu dans l'intimité de cette Règle est émerveillé de la somme de doctrine qu'elle contient, et tel petit chapitre, telle petite phrase sur l'esprit de prière, sur la charité fraternelle, sur l'obéissance, etc. valent de longs traités didactiques sur ces matières. Il y a des phrases ciselées, des mots à l'emporte-pièce; ce ne sont pas des compilations, ce sont les manifestations d'une personnalité, d'un caractère. Il y a là une philosophie expérimentale de premier ordre.

Un mot sur les diverses recensions du texte de la Règle, des remaniements, qui sont d'ailleurs de peu d'importance et ne changent rien à la pensée de S. Benoît. Les remaniements mêmes du texte sont une preuve de vie: le moine des VII^e^ et VIII^e^ siècles ne cherchait pas un texte philologiquement exact; il y cherchait sa règle de vie, la nourriture de son âme.

Restent les Dialogues de S. Grégoire. Le fait que le grand pape a consacré un livre entier de son ouvrage à l'abbé du Mont-Cassin témoigne du prestige qui entoura la personnalité de Benoît. On peut dire tout ce que l'on veut sur la crédulité de ses garants, sur le côté merveilleux de certains récits; il n'en est pas moins vrai qu'il reste assez de faits historiques, d'épisodes caractéristiques, de paroles typiques pour reconnaître une personnalité bien déterminée. Entre la *Vita* et la *Regula*, il y a concordance de prescriptions, d'idées, de doctrine. Et cela nous suffit pour nous rallier au sentiment du P. Grisar, qui s'est mieux rendu compte du milieu et de l'impression produite par la personne et l'œuvre de S. Benoît. Il y a là assez de vérité pour laisser transparaître la force rayonnante du grand abbé, et deviner la place que sa Règle devait occuper dans l'Église. A force d'exagérer l'importance des compilations, de flairer partout des types conventionnels, on arrive à une critique désastreuse. Certes le merveilleux pullule dans les écrits du vieux temps; il est l'expression d'une

Digitized by Google

croyance, d'un jugement, mais on n'ira pas demander à l'auteur des Dialogues des attestations médicales en due forme comme on le fait à Lourdes. Jugeons le VI^e siècle par le VI^e siècle.

——— ROTHENHAEUSLER (P. Matthaeus), O. S. B. *Ein Charakterbild des hl. Benedikt von Nursia* (BM. III, 1921, p. 390-392). [2942

——— Mc CANN (D. Justin), O. S. B. *A Charaktersketch of St. Benedikt* (*Ampleforth Journal* 1921, p. 147-157). [2943

Analyse de l'ouvrage du R^me D. Ild. Herwegen.

——— HERWEGEN (Ildef.), O. S. B. *Der Geist des hl. Benedikt* (*Pax*. Weihnachtgruss den Akademikern im Felde entboten von der Abtei Maria Laach. M. Gladbach, 1916, p. 5-11 ; et *Alte Quellen neuer Kraft*. Düsseldorf, Schwann, 1920, p. 117-130). [2944

——— LE MÊME. *Das Christusbild in der Benediktinerregel* (*Das hl. Feuer*, V, janv. 1918, p. 141-144 ; *Alte Quellen*... p. 131-139). [2945

——— LE MÊME. *Liturgie und Persönlichkeit* skizziert nach der Regel, des hl. Benedikt. (*Alte Quellen*... p. 140-168). [2946

——— LE MÊME. *Der hl. Benedikt und die Germanen* (*Jahrbuch des Verbandes der Vereine Kathol. Akademiker*, 1918, p. 15-26 ; *Alte Quellen*... p. 169-194). [2947

——— Mgr BAUDRILLART. *Saint Benoît et l'ordre monastique* (*Revue prat. d'Apolog.* 15 août 1920, p. 457-472). [2948

Discours prononcé à St-Benoît-sur-Loire le 11 juillet 1920.

——— SZÙNYOG (Fr. Xav.). O. S. B. *Szent Benedek és Cassiodorus* Pedagógiai történeti tanulmány a Benediktinus iskolázas megindulá sáról. Pannonhalma, 1919, 8°. [2949

——— AMELLI (D. Ambr.). *Cassiodoro e S. Benedetto* (RSB. XI, dec. 1920, p. 168-172). [2950

——— BATTELLI (Guido). *Dante e San Benedetto*. Florence, Giannini, 1921, 8°, 22 pp. [2951

——— FRANCIOSI (G.). *Il monaco nella parola di Dante* (RSB. XII, 1920, p. 29-33). [2952

**S. Benoît-Règle.** — LIETZMANN (B.). *Der Wortschatz der Engelberger Benediktinerregel* (*Beiträge zur Gesch. der deutschen Sprache und Literatur*, 1920, t. XLIV, 483 sqq.). [2953

Importance de la traduction allemande faite par le moine Conon d'Engelberg vers 1270

——— *La Regola dei monaci del beato Padre Benedetto*. Nuovo volgarizzamento di un monaco di Montecassino. Terni, Alterocca, 1921, 16, 85 pp. [2954

——— DELATTE (D. P.). *The Rule of St. Benedict*. A commentary ; trad. de D. J. Mc Cann. Londres, Burns, 1921, 8°, 508 pp. [2955

——— BARBRY (D. Winoc). *The Holy Rule* (*Pax*, nov. 1921, p. 120-135). [2956

Aperçu sur le commentaire de D. Delatte.

Digitized by Google

**S. Benoît. Règle.** — LINDERBAUER (Benno), O. S. B. *S. Benedicti Regula monachorum*, herausgegeben und philologisch erklärt. Abbaye de Metten (Bavière), 1922, 8°, 438 pp. [2957

On ne peut que féliciter l'auteur de l'heureuse idée qu'il a eue de nous donner un commentaire philologique de la Règle de S. Benoît. Une connaissance exacte et précise du sens des mots et de la construction des phrases doit nécessairement faciliter l'intelligence de la pensée du saint Législateur. Celui-ci a écrit sa Règle, partiellement dans le style de la conversation usuelle, en latin dit vulgaire, et les travaux entrepris depuis une quarantaine d'années sur cette forme de latinité permettent de mieux se rendre compte du style de la Règle. D'ailleurs les recherches entreprises depuis 1880 pour arriver à retrouver le texte authentique de la *Regula*, sont arrivées à un point où l'on peut croire qu'on possède le texte à peu près tel qu'il est sorti de la plume du saint fondateur. Les hypothèses de D. Schmidt, de Wölfflin, de Traube ont été soumises à des examens répétés. L'hypothèse de la double, voire d'une triple, d'une quadruple recension du texte par S. Benoît lui-même écartée, il reste à expliquer le phénomène des interpolations qui se retrouvent dans toute une classe de manuscrits. Et vraisemblablement il y a lieu de les ramener à une source unique, mais pourra-t on jamais reconstituer l'histoire de la tradition du texte? Traube l'a essayé, mais si méritoire qu'est son exposé, il pèche par un excès de simplicité. Il faut avant tout se persuader que la Règle fut un livre d'usage journalier, conséquemment qu'on en fit des copies du temps de S. Benoît, à Subiaco, au Mont Cassin, pour Terracine et ailleurs sans doute. Le S. Législateur a pu corriger, modifier çà et là, compléter même le texte. Quel texte servit aux copies ? Il sera toujours impossible de le dire. Et puis, en raison du caractère pratique de la Règle, les copistes ont-ils toujours respecté la lettre, comme le ferait un philologue de notre temps? C'est plus que douteux. Il a dû se glisser des erreurs de transcription, de courtes gloses interlinéaires, puis on arriva à des améliorations grammaticales. Et du jour où le texte autographe fut considéré comme une relique, il cessa d'exercer une influence directe sur les transcriptions. Ce n'est qu'en 787 que Charlemagne sollicita une copie faite d'après l'autographe. Dans quelle mesure cette copie fut-elle fidèle à l'original? On peut soupçonner des hésitations du copiste, des inadvertances, des distractions, que sais-je? Cette copie fut reproduite peu après 817 par deux moines de Reichenau ; c'est le codex 914 de St-Gall, publié par D. G. Morin, qui doit servir de base à tout éditeur de la Règle, mais vu les manipulations qu'il a subies au XV^e^ et au XVI^e^ siècles, le codex doit être contrôlé par d'autres qui proviennent de la même source : Vienne 2232, Munich 28818, Tegernsee auj. Munich 19408, et par le Cassin. 175, indépendant de la copie d'Aix-la-Chapelle, et qui, malgré ses corrections et ses interpolations, peut être considéré comme un représentant du texte pur. Le P. Linderbauer explique dans son introduction la valeur relative des manuscrits utilisés et le caractère de l'orthographie usuelle du temps de S. Benoît.

Le volume débute par un texte philologique reconstitué à l'aide des



Digitized by Google

meilleurs manuscrits et d'après la connaissance que l'auteur a acquise du latin vulgaire de ce temps (p. 34-83). J'avoue, pour ma part, que j'aurais voulu voir l'auteur indiquer au bas des pages les variantes des manuscrits utilisés, de façon à permettre au lecteur de juger des raisons qui l'ont décidé à admettre une leçon plutôt qu'une autre. Les raisons en sont données dans le commentaire, il est vrai, p. ex. c. I, 9 *exstructi* au lieu de *instructi*, d'après les meilleurs mss. et T., mais les sigles auraient fait connaître de suite quels sont ces meilleurs mss.; de même I, 13 *teterrimum* plutôt que *deterrimum*. La leçon *secuntur* du V, 13 est justifiée par une série de mss. et par des raisons philologiques. Généralement les sigles sont donnés dans le commentaire et les leçons choisies justifiées. C'est là un travail de reconstruction, dont il faudra tenir compte à l'avenir dans la reconstitution du texte.

Le commentaire, très développé, est combiné de façon à fournir même à ceux qui sont moins familiarisés avec les recherches philologiques l'explication des termes usités par S. Benoît, et, en maints endroits, on constatera qu'une connaissance plus sérieuse de la terminologie ancienne modifie le sens qu'on avait généralement l'habitude d'attribuer à ces passages. Certes les spécialistes pourront encore relever une série d'analogies (voir p. ex. les remarques d'A. Souter dans le *Journal of theol. studies*, janv. 1922, p. 215-216, et celles de D. G. Morin dans la *Rev. bénéd.*, avril 1922, p. 119-134), mais ce qui est donné est déjà une riche moisson. Peut-être p. 225, à VII, 41, *utilis frater* pourrait-il signifier industrieux, celui qui sait tirer profit de tout; p. 228 *digestus* pourrait-il être mis en rapport avec le *digessimus* de XVII, 4, dans le sens de disposé, dispos, plutôt que de: ayant bien digéré; de même p. 354, LV, 12 *vilius*, à meilleur compte, prix moins élevé, pouvait-il être justifié par l'une ou l'autre référence.

Dans un coup d'œil rétrospectif l'auteur rassemble les principaux résultats de ses recherches sur la latinité de S. Benoît. A ce point de vue les Indices orthographique, grammatical et verbal rendront de réels services.

——— D. Emmanuel (André) O. S. B. *Les maximes de Saint Benoît ou réponse à la question : qu'est-ce qu'un monastère bénédictin.* Nouv. éd. Mesnil-St-Loup, 1916, 16°, 59 pp. [2958

En quinze chapitres l'auteur donne la quintessence de la Règle, en somme un aperçu sur la doctrine ascétique de S. Benoît. Peut-être n'est-ce pas suffisant pour répondre à la question : qu'est-ce qu'un monastère bénédictin de nos jours.

——— Tragella (G. B.) *Il monachismo benedettino.* Teoria ed evoluzione (RSB. XII, 1920, p. 8-28). [2959

Examen de l'ouvrage de D. Butler.

——— Grützmacher (G.). *Zur Charakteristik der Frömmigkeit der Benediktiner Regel* (Harnack-Ehrung, *Beiträge zur K. G.* Leipzig, Hinrichs, 1921, p. 212-218). [2960

——— Rothenhäusler (P. Matthaeus) O. S. B. *Die Beständigkeit des Benediktiners* (BM. III, 1921, pp. 345-357). [2961

Digitized by Google

——— ROTHENHÄUSLER (P. Matthaeus) O. S. B. *Die rechtlichen Wirkungen der benediktinischen Beständigkeit* (BM. III, 1921, p. 440-454). [2962

——— MUCK (F. Raimund). *Der hl. Benedikt und die Abstinenz* (*Linzer theol. prakt. Quartalschrift*, LXX, 1917, p. 612-616). [2963

——— **Dévotion.** — SZÚNYOG (Fr. Xav.) O. S. B. *Béke és öröm.* Imádságok és énekek szent Benedek atyánk tiszteletére. Pannonhalma, 1919, 16°, 206 pp. [2964

Manuel de la dévotion à S. Benoît.

——— **Iconographie.** — JOH. GEORG, HERZOG ZU SACHSEN. *Beiträge zur Ikonographie des hl. Benediktus* (BM. III, 1921, p. 309-314). [2965

——— **Numismatique.** — CHARBONNEAU-LASSAY (L.) *Une curieuse médaille de Saint Benoît trouvée à Luçon et une croix-reliquaire provenant de Saint-Mars des Prés* (*Vendée*) (*Rev. du Bas-Poitou*, juillet 1919, p. 181-186). Fontenay-la-Charité, 1919, 8°. [2966

**S. Colomban.** — *Il testo della « Regula monachorum », dell' « ordo de vita et actione monachorum » e dell' « oratio » di S. Colombano* (RSB. XI, dec. 1920, p. 185-202). [2967

**S. Grégoire le Grand.** — *Il Registro di S. Gregorio Magno.* Nuovi studi sulla cancelleria dei papi nel medio evo (*Civ. Catt.* 18 sept. 1920, p. 539-542). [2968

——— POSNER (E.) *Das Register Gregors I* (NA. XLIII, 1921, p. 243-315). [2969

Discussion des théories du P. Peitz, qu'il combat pour maintenir la thèse d'Ewald.

——— PUJOL Y TUBAN (P.) *El manuscrit de les Homilies de Sant Gregori de la catedral de Barcelona* (*Butlleti de la Biblioteca de Catalunya* 1918-1919. Barcelone, 1920, pp. 45-51, 186-194, avec pll.). [2970

Ms. en écriture onciale.

——— LUDWIG (A.) *Gregor der Gr. über sog. experiment. Beweise des Fortlebens nach dem Tode* (*Psych. Studien*, t. 47, 1920, p. 21-26, 65-72). [2971

**S. Amand.** — MANSION (J.) *Namenkunde en Geschiedkundig Onderzoek* (*Verslagen en Mededeelingen der K. Vlaamsche Academie...* sept. 1920, p. 734-736). [2972

Le n. 2 s'occupe du séjour problématique de S. Amand à Anvers, L'île de l'Escaut qu'il habita, *Chanelaus*, ne serait pas Calloo ; en dehors de cela, pas de trace certaine.

**S. Willibrord.** — WILSON (H. A.). *The Calendar of St. Willibrord.* From ms. Paris, Lat. 10837. Londres, Harrison, 1918, 4°, XXIV-49 pp., 13 pl. (H. Bradshaw Soc. LV). [2973

Ce ms. a été à l'usage personnel de S. Willibrord. Trouvé par Rosweyde à la Chartreuse de Trèves, il fut emporté à Anvers ; actuellement il se trouve à Paris. Dans son état primitif le calendrier fut complété quelques années avant 717 ; il était d'un usage privé.

——— FRERE (W. H.). *A relic of St. Willibrord* (*The Church Quarterly Review*, XCI, n° 182, janv. 1921). [2974

Digitized by Google

**S. Boniface.** — *Leben des hl. Bonifazius von Willibald, der hl. Leoba und des Abtes Sturmi.* Nach den Ausgaben der MGH. übers. von MICHAEL TANGL (*Geschichtsschreiber der deutschen Vorzeit.* 13.) III. voll ständig neubearb. Aufl. Leipzig, Dyks, 1920, 8°, XXIX-144 pp. [2975

Dans l'introduction le traducteur oriente sur la valeur de la biographie écrite par le prêtre Wilibald de Mayence (754-768), des biographies postérieures : le Vita 2ª attribué à l'évêque Ratbod d'Utrecht, mais qui lui est antérieur, le Vita 3ª écrit à Utrecht entre 917 et 1075, la vie écrite par Otloh. M. Tangl procède de même pour la vie de Lioba par Rodolphe de Fulda au IXᵉ s., et celle de Sturm par Eigil.

——— LAUX (J.). *Der hl. Bonifazius, Apostel der Deutschen.* Fribourg, Herder, 1922, 8°, XII-308 pp. et 11 grav. [2976

——— METLAKE (George). *Early medieval mission letters. Saint Boniface* (*Eccles. Review*, LXIV, juin 1921, p. 567-580 ; juillet 1921, p. 36-49). [2977

——— SCHÄFER (K. H.). *Missionsstätten des hl. Bonifatius in Hessen : Amöneburg, Geismar, Fritslar* (*Fuldaer Geschichtsblätter*, 1920, p. 65-80, 97-128). [2978

——— SCHMETZ (Hubert). *St. Bonifatius, Deutschlands ruhmreicher Apostel und grosser Lehrer, der erfolgreiche Förderer deutscher Einheit.* Einsiedeln, Benziger, s. a., 8°, 175 pp. [2979

**Bède.** — BROWNE (G. F.). *The ven. Bede, his life and writings.* Londres, S.P.C.K. 1919, 8°, XIII-327 p. [2980

——— POOLE (R. L.). *The chronology of Bede's Hist. Eccl. and the Councils of 679-680* (*Journal of theol. Stud.* XX, 1918, p. 24-39). [2981

**S. Pirmin.** — PEREZ (Justo) O. S. B. *De Patrologia española. San Pimenio* (*Boletin de la Real Acad. de la Historia*, t. LXXVII, août-oct. 1920, pp. 132-150) ; Madrid, 1920, 21 pp. [2982

L'auteur, après avoir comparé le *Scarpsus* de S. Pirmin avec le *de correptione rusticorum* de S. Martin de Dumio, et les écrivains ecclésiastiques wisigoths, conclut à son origine espagnole. D'où la conclusion que les mêmes Wisigoths connaissaient le règle bénédictine. Expulsé par les invasions arabes, Pimenius serait parti vers l'Alamannie.

**Smaragde.** — SOUTER (A.). *Further contributions to the criticism of Smaragde's Expositio libri comitis* (*Journal of theol. Studies*, XXIII, oct. 1921, p. 73-76). [2983

**Alcuin.** — STRECKER (Karl). *Drei Rhythmen Alkuins* (NA XLIII, 1921, p. 386-393). [2984

**Paul diacre.** — MORGHEN (R.). *Il Palinsesto Assisiense della* « Historia Longobardorum » *di Paolo diacono* (*Bullettino dell' Istituto storico italiano*, n° 38. Rome, 1918, pp. 7-50, pll.). [2985

——— CRIVELLUCCI (G.). *Per l'edizione della Historia Romana di Paolo diacono* (*Bullett. dell' Istituto storico italiano*, n° 40, 1921, p. 7-103). [2986

**Einhard.** — BUCHNER (Max). *Forschungen zur Karolingischen Kunstgesch. uud zum Lebensgange Einhards* (*Zs. des Aachener Geschichtsvereins*, t. 40, 1918, p 1-142; et *Studien zur Deutschen Kunstgesch.* Heft, 210 :

Digitized by Google

*Einhard als Künstler*. Strasbourg, Heitz, 1919, 8°, VIII-149 p. ; voir remarques de W. Levison dans NA. XLIII, p. 428-436. [2987

——— BUCHNER (Max). *Zum Briefwechsel Einhards und des hl. Ansegis von Fontanelle (Histor. Vierteljahrschr.* 18, 1916, p. 353-385 ; voir les remarques de W. Levison dans NA. XLIII, p. 430-432. [2988

**S. Benoît d'Aniane.** — LESNE (Emile). *Les Ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la Notitia de Servitio monasteriorum*, III (*Revue d'hist. de l'Egl. de France*, t. VI, 1920, p. 161-175, 321-338, 449-493). [2989

« La *Notitia de servitio monasteriorum* nous conserve un fragment de la *scedula* promulguée par Louis le Pieux au plaid de 819. Le préambule et la finale de la Notice sont une adaptation faite au gré d'un chroniqueur aquitain, mais ces deux morceaux conservent plusieurs données et souvent les termes mêmes du document authentique. La liste des monastères, répartis en trois classes suivant leurs charges, de l'édition de Sirmond, réserve faite des trente-six monastères de la région du sud de la Loire, ajoutés, semble-t-il, par le rédacteur de la Notice, a été reproduite par celui-ci telle que la *scedula* la lui fournissait.

Les données de la Notice, celles de la biographie d'Ardon et du Capitulaire ecclésiastique de 819, qui se complètent et s'accordent, suffisent à restituer l'ordonnance et le contenu essentiel de la cédule perdue. Nous sommes ainsi renseignés sur le dernier épisode de la campagne de réforme entreprise par Benoît d'Aniane de concert avec Louis le Pieux, et sur l'ordonnance impériale qui déterminait les relations des monastères assujettis à la règle avec le pouvoir séculier. Dans la pensée de l'empereur et du moine réformateur, ces dispositions libérales, qui n'ont cessé d'être violées par la suite, devaient garantir la durée du nouveau statut donné à l'institut bénédictin » (p. 488).

**Raban Maur.** — HABLITZEL (J. B.). *Der Jeremias-Kommentar des Hrabanus Maurus* (SMGBO., N. F., 1920, p. 243-251). [2990

——— BAESECKE (G.). *Hrabans Isidorglossierung. Walahfrid Strabus und das ahd. Schrifttum* (*Zeitschrift f. deutsches Altert.*, 58, p. 241-279) [2991

**Micon de St. Riquier.** — STRECKER (Karl). *Studien zu Karoling. Dichtern* (NA. XLIII, 1922, p. 479-487). [2992

**Agius de Corbie.** — STRECKER (Karl). *Studien zu Karoling. Dichtern* (NA. XLIII, 1922, p. 490-511). [2993

**S. Anschaire.** — LEVISON (W.). *Die echte und die verfälschte Gestalt von Rimberts Vita Anskarii (Zeitschrift des Ver. für Hamburg. Gesch.*, XXIII, 1919, p. 89-146). [2994

En 1918 le P. Peitz S.J. dans son étude sur le Vita Anskarii de Rimbert, et en 1919 dans son travail sur les Falsifications de Hambourg, essaya de renverser la thèse de Dahlmann sur l'âge respectif des deux recensions du Vita. Pour Dahlmann A, la recension la plus longue, était l'originale ; B, la plus courte, était postérieure et offrait un texte remanié pour légitimer certaines prétentions de l'archevêché de Hambourg. Le P. Peitz, au contraire, admettait la priorité de B sur A, et même l'existence d'un C antérieure à B ; il en tirait des conclusions importantes pour la diplomatique du Moyen-Age. Le Dr Levison combat les théories du P. Peitz et maintient

Digitized by Google

le caractère de postériorité et de falsification tendancieuse de la recension B.

Avant de se prononcer sur les idées du P. Peitz au sujet des diplômes de Hambourg, il faut attendre le travail annoncé par le diplomatiste P. Kehr (NA. XLIII, p. 454).

——— Robinson (C. H.). *Anskar, the apostle of the North, 801-865.* Trans. from the Vita Anskarii by bishop Rimbert, his fellow missionary and successor. Londres, S. P. C. K. 1921, 8°, 139 pp. [2995

**Wandelbert.** — Brienza (Onofrio). *Wandalberto di Prüm.* Contributo alla storia e letteratura mediævale. Spacciante, 1920. [2996

**S. Meinrad.** — Ringholz (P. Odilo). O. S. B *St. Meinrad. Die Vorsehung Gottes in einem Menschenleben.* Einsiedeln, Benziger, 1921, 16°, 63 p. [2997

**Helperic.** — Traube (L.). *Computus Helperici* (*Vorles. und Abhandl.*, t. III, Munich, Beck, 1920, p. 128-152). [2998

**Walafrid Strabon.** — Madeja (Emil). *Aus Walahfrid Strabos Lehrjahren.* (SMGBO., N. F. IX, 1920, p. 251-256). [2999

——— Dulac (A.). *Quelques textes de W. S. relatifs à l'Eucharistie.* (*Revue d'hist. et de litt. rel.*, VII, 1921, p. 126-128). [3000

——— v. *Raban Maur.*

**Rathier.** — Pavani (Gius.). *Un vescovo belga in Italia nel secolo X.* Studio storico critico su Raterio di Verona. Turin, Soc. typ. ed. Nazionale, 1920, 8° 182 pp. [3001

**Abbon de Fleury.** — Jellinek (M. H.) *Zur Aussprache des Lateinischen im MA. (Aufsätze zur Sprach-und Literaturgesch. Wilhelm Braune dargebracht*, 1920, p. 11). [3002

——— Traité des Quæstiones grammaticales d'Abbon.

**Gerbert.** — Duc de la Salle de Rochemaure. *Gerbert* (*Sylvestre II*). Le savant, le « faiseur de rois », le pontife. Rome, Imp. Éditrice Romana, (1914-1921), 8°, 752 pp., pl. hors texte. [3003

Ouvrage de vulgarisation d'un compatriote admirateur du grand pape.

**S. Otton.** — Robinson (Charles H.). *The Life of Otto, Apostle of Pomerania* (*1060-1139*) by Ebo and Herbordus. Londres, S. P. C. K., 1920, 8°, 193 pp. [3004

**Grégoire VII.** — Fliche (Augustin). *Saint Grégoire VII* (Les Saints). Paris, Gabalda, 1920, 16°, X-191 pp. [3005

Préparé par ses travaux antérieurs sur la Réforme ecclésiastique du XI^e siècle à l'étude de la vie du plus grand des papes réformateurs de ce temps, M. Fliche nous a donné un tableau vivant de l'œuvre d'Hildebrand. Il a exposé avec autant de science que de netteté la nature du conflit, l'enjeu de la lutte, les principes et les résultats de l'action de Grégoire VII, en mettant bien en relief les mobiles qui le guidaient dans son gouvernement. La politique du grand pape est celle d'un saint, conscient de sa responsabilité, conscient du but qu'il faut atteindre : restaurer la pureté des mœurs dans l'Église du Christ et rendre à cette Église sa liberté, pour l'affranchir des autorités séculières qui l'empêchent de réaliser sa mission

Digitized by Google

divine. Grégoire VII est un anneau dans une chaîne de réformateurs, c'est vrai, et on aurait tort d'essayer de diminuer son prestige en mettant en relief à côté de lui, comme pour l'éclipser, des personnalités, d'ailleurs remarquables, comme Pierre Damien et Humbert de Moyenmoutier. Hildebrand a compris, lui, toute l'étendue du mal qui rongeait l'Église ; pour en triompher, il n'y avait qu'une force au monde, la Papauté, et c'est par la Papauté qu'il a sauvé l'Église. Il a été le grand artisan de la transformation religieuse qui s'est opérée au XII^e siècle et qui a eu son point culminant au XIII^e siècle. Il y a eu dans la suite des fléchissements, des misères de tous genres ; les principes grégoriens ont survécu, et ils restent, à toutes les époques, les générateurs de toute réforme religieuse et morale. La grande figure de Grégoire VII rayonne de plus en plus dans les travaux de l'érudition moderne ; à M. Fliche reviendra l'honneur de l'avoir mise en pleine lumière.

——— CASPAR (L.). *Das Register Gregors VII.* Lib. I. (Epistolæ selectæ in usum scholarum). Tom. II, fasc. 1. Berlin, Weidmann, 1920, 8°, XLII-352 pp.) [3006

L'opportunité d'une nouvelle édition critique des Lettres de Grégoire VII s'imposait depuis que le R. P. Peitz avait prouvé que le ms vatican du registre de ce pape était un registre original exécuté dans la Chancellerie. M. Erich Caspar a contrôlé cette assertion, et, en confrontant ce texte avec celui de Troyes (comm. du XII^e s.), il est parvenu à déterminer de plus près certaines particularités du registre. Ce travail est complété par l'étude consacrée par Blaul à la critique du style de Grégoire VII, et l'éditeur a marqué d'une étoile les passages où l'on reconnaît ou peut reconnaître la dictée directe du pontife. L'édition est une reproduction aussi fidèle que possible de l'original.

——— WEINERT (E.). *Die Bedeutung der superbia und humilitas in den Briefen Gregors VII.* Diss. Greifswald, 1920, 8°, 48 pp. [3007

——— KEHR (P.). *Zur Geschichte Wiberts von Ravenna (Clemens III).* (*Sitzungsber der Akad. Berlin*, 1921, p. 973-988). [3008

——— SCHNEIDER (W.). *Papst Gregor VII und das Kirchengut.* Diss. Greifwald. Abel, 1919, 8°, 206 pp. [3009

——— GAFFREY (Bernhard). *Der liber de unitate ecclesiae conservanda im Lichte mittelalterlicher Zeitanschauungen.* (Histor. Studien, 147). Berlin, Ebering, 1921, 8°, XV-179 pp. [3010

Tout le moyen-âge, théologie et politique, est sous l'influence de la pensée de S. Augustin ; c'est lui qui a formé l'esprit de ce temps. Impossible de juger les personnes et les faits en dehors de cette influence. Voilà une constatation que de nombreux travaux allemands ont mise en pleine lumière dans le cours des dernières années ; il suffit de parcourir la littérature relative à la lutte des Investitures pour s'en convaincre. La *Cité de Dieu* du grand évêque d'Hippone est le livre de chevet des intellectuels du moyen-âge : le professeur de Greifswald, E. Bernheim, l'a démontré dans une série de publications, que les nombreuses dissertations de ses élèves n'ont fait que confirmer. Les idées d'Augustin se répandent aussi par le canal des Morales et de la Règle pastorale de Grégoire le Grand. Et si l'on

Digitized by Google

y ajoute la littérature apocalyptique, où l'Antechrist prend la place du « tyrannus » augustinien, troublant l'harmonie qui règne dans la Cité de Dieu, on pourra aisément retrouver le moule dans lequel va se couler la pensée médiévale.

L'auteur anonyme du Liber de unitate ecclesiæ conservanda semble bien être le moine Walram de Hersfeld, devenu évêque de Naumbourg en 1090, qui l'écrivit entre 1090-1093 (p. 20-21, 159-175). Pour l'auteur l'unité de l'Église, l'harmonie dans la Société voulue par le Christ, où doivent régner la paix et la justice, est rompue par celui qui opprime injustement le « rex justus », Henri IV : la légitimité des droits de ce dernier est établie contre celui qui apparaît comme un tyran, un Antechrist, et dont l'injustice est punie par la mort violente de ceux qui l'appuient. C'est un réquisitoire en règle contre Hildebrand, en même temps qu'une apologie de Henri IV, revêtus du vêtement augustinien des idées fondamentales de la « Cité de Dieu ». On retrouve les mêmes idées à propos des défenseurs du parti grégorien : Rodolphe de Souabe, Herman de Salm, Eckbert de Meissen et autres, plus spécialement les dignitaires ecclésiastiques qui se sont soulevés contre leur roi légitime, et c'est en tenant compte du concept augustinien de l'histoire, qu'il faut juger les pages que Walram consacre à l'archevêque Hartwig de Magdebourg, où sans cela on pourrait relever quelques incorrections. Les évêques qui sont cités à la barre du défenseur d'Henri IV, sont jugés en fonction de son concept de la Cité de Dieu et de l'Unité de l'Église. Et c'est le même reproche de perturbateurs de l'harmonie voulue par le Christ qu'il adresse aux moines d'Hirsau, considérés comme des révoltés, des instruments du diable, destructeurs de la paix, des orgueilleux, tandis que les partisans d'Henri IV, également drapés dans le vêtement augustinien, sont représentés comme les défenseurs de l'unité, de la fraternité, de la paix, de la justice.

Dans cette Cité de Dieu qu'est l'Église, les deux autorités, civile et religieuse, le Regnum et le Sacerdotium doivent marcher d'accord pour établir la paix et l'harmonie dans les esprits et dans les cœurs. Henri IV le voulait, mais l'auteur se garde bien de définir d'une façon concrète le rôle des deux pouvoirs ; en excellent impérialiste qu'il est, il voit usurpation de pouvoir, là où Grégoire VII usait de son droit de pasteur suprême en frappant le roi d'excommunication et en le déposant.

Quoi qu'il en soit du jugement à porter sur l'auteur et sur la controverse de l'époque, il est nécessaire de se rendre compte des théories qui l'inspirent et qui lui dictent ses jugements. Il dépend de S. Augustin ; si sa philosophie de l'histoire mérite d'être prise en considération, comme l'expression de la pensée de son temps, elle constitue pour lui la justification de son parti pris, mais elle révèle aussi les défauts de sa polémique. Walram juge par les idées ; il n'a pas compris que les faits battaient en brèche ces idées, et qu'ils créaient de nouvelles théories dont les abus n'ont pas toujours été aperçus des contemporains.

——— Oestreich (P. Thomas) O. S. B. *The personality and character of Gregori VII in Recent Historical Research* (*The Catholic historical Review*, N. S. t. I, 1921, p. 35-43). [8011

Digitized by Google

**Anselme de Lucques.** — SCHMEIDER (Bernhard) et † SCHWARTZ (Gerhard). *Kleine Studien zu den Viten des Bischofs Anselm und zur Gesch. des Investiturstreites in Lucca* (NA. XLIII, 1922, p. 515-550. [3012

C'est à St-Gilles en Provence qu'Anselme s'est fait moine en 1075.

**Pascal II.** — SANTI PESARINI. *Dove nacque veramente Pasquale II.* (Extr. de *La Squilla di Bleda.*) Forli, Valbonesi, 1920, 8°, 50 pp. [3013

La patrie de Pascal II est Bleda en Toscane Romagnole, et non Bleda près de Viterbe.

——— DUCHESNE (L.). *Le Liber Pontificalis aux mains des Guibertistes et des Pierléonistes. (Mélanges d'archéol. et d'histoire*, XXXVIII, 1920, p. 165-193). [3014

A l'encontre du P. March (voir n° 1796), Mgr Du hesne croit que la Vie de Pascal II est bien du même écrivain que celles de ses trois successeurs, c.-à-d. Pandolfe.

**Gélase II.** — KROHN (Richard). *Der päpstliche Kanzler Johannes von Gaeta (Gelasius II).* Diss. Marburg. Berlin, Ebering, 1918, 8°, 85 pp. [3015

Né à Gaète vers 1060, entré jeune à l'abbaye du Mont Cassin, alors à l'apogée de sa grandeur sous l'abbé Didier, plus tard Victor III, Jean de Gaète se trouva dans un centre littéraire et artistique qui favorisa sa formation intellectuelle. Des noms comme ceux d'Alfano, plus tard évêque de Salerne, de Frédéric de Lorraine, plus tard Étienne II, de Guaifer, de Constantin l'Africain, de Pandulphe de Capoue, d'Ariald, de l'abbé Oderise, d'Albéric, d'Amé, de Léon de Marsi, attestent le haut degré de culture de la grande abbaye. Jean de Gaète fut l'élève d'Albéric, célèbre alors comme « dictator », qui en fit un styliste remarquable. Urbain II l'appela auprès de lui, et en fit bientôt, à défaut du chancelier Pierre passé au parti de Clément III, son « prosignator »; Pascal II le créa cardinal en 1111 et chancelier.

Jean de Gaète prit à cœur sa charge, et son administration se distingua par des réformes importantes : changement d'indiction, de style pour le commencement de l'année (25 mars), introduction du « cursus leoninus » dans les diplômes pontificaux, rédaction des registres. Cardinal de S. M. in Cosmedin, il restaura son église et l'enrichit d'ornements précieux. Il fut un fidèle serviteur dévoué d'Urbain II, puis de Pascal II. Partisan d'une politique de conciliation, désireux avant tout de couvrir le pape contre les extrémistes et d'éviter une rupture complète avec l'Empereur, il ne se décida à une action énergique que lorsqu'il vit la nécessité d'affirmer hautement les droits de l'Église, mais la lutte lui répugnait. C'est pendant sa retraite au Mont Cassin qu'il apprit la mort de Pascal II. La modération de son caractère détermina les cardinaux à porter sur lui leurs suffrages. Élu pape, le 24 janvier 1118, il prit le nom de Gélase II. Forcé par le parti extrémiste à se résigner à la lutte, il dut prendre le chemin de l'exil, et, le 29 janvier 1119, après un an d'un pontificat agité, il expirait à Cluny.

Dans une seconde partie l'auteur examine plus en détail l'origine, la carrière ecclésiastique de Jean de Gaète et la restauration du Cursus léonin.

Digitized by Google

——— Levison (Wilh.). *Eine angebliche Urkunde Papst Gelasius II für die Regularkanoniker* (*Zeitschrift f. Rechtsgesch.*, XXXIX, Kanonistische Abteil. 8, 1918, p. 27-43). [3016

Cette recommandation de l'ordre canonial, mise sous le nom de Gélase II, trouvée sur un feuillet du XII^e s. enlevé à une couverture d'un livre imprimé à Cologne en 1530, offre des particularités diplomatiques telles qu'on ne peut y voir un acte authentique. Elle offre cependant des relations intimes avec un texte de Letbert de St-Ruf, qui peut-être a eu entre les mains un diplôme authentique. Mais l'acte publié par W. L. ne serait-il pas une des pièces versées au procès au cours de la controverse si vive agitée aux XI/XII^e s. entre chanoines réguliers et moines?

**Théofride d'Echternach.** — Lampen (Willibrord). *Thiofrid von Echternach.* Eine philologisch-historische Studie (Kirchengeschichtl. Abhandl. XI). Breslau, Aderholz, 1920, 8°, IX-84 p. [3017

Après une courte notice historique sur la vie de Théofride, l'auteur passe en revue les œuvres de cet écrivain et s'attache particulièrement aux *Flores epitaphii sanctorum*, dont il place la composition au commencement du XII^e siècle. Il en expose la tradition manuscrite, la place dans l'historiographie du M. A., ses rapports avec la Bible et la liturgie, les sources historiques et emprunts patristiques, les citations des classiques, puis étudie le style et la langue de l'abbé d'Echternach. S'il n'a pas connu le grec, Théofride s'est efforcé d'helléniser son latin.

**S. Anselme.** — Mgr Splendori. *L'origine e il significato psicologico di un celebre paralogismo* (*Studia sacra*, Padoue, juillet, 1920). [3018

——— Micelli (Ricardo). *L'argomento ontoligico di San Anselmo.* Pise, Mariotti, 1920. [3019

——— Rossi (Guido). *L'argomento ontologico di S. Anselmo* (*Riv. di Filosofia Neo-Scolastica*, XII, sept.-oct. 1920, p. 353- ). [3020

——— Filliâtre (Charles). *La philosophie de S. A.* Paris, Alcan, 1920, 8°, 473 pp. [3021

Pour comprendre la théologie de S. Anselme, il faut la juger, non pas du seul point de vue de la scholastique proprement dite, mais la replacer dans son milieu et en fonction des théories néo-platoniciennes du XI^e siècle.

——— Richard (P.). Notice dans *Dict. d'hist. et de géogr. eccl.*, fasc. XIV, col. 464-485. [3022

**Alger.** — Le Bras (Gabriel). *Le Liber de misericordia et justicia d'Alger de Liége* (*Nouv. Revue histor. de droit*, janvier-juin, 1921, p. 80-118). [3023

Vers la fin du XI^e siècle il y a un désir général de concorde et d'unité : les canonistes s'ingénient à fixer la règle générale et la dispense ; on cherche des formules accommodantes, une adaptation aux besoins locaux, on expose la thèse du droit strict et l'hypothèse de la tolérance. Tels furent Bernold de Constance, Yves de Chartres, Alger de Liége, dont le liber de misericordia et justicia a exercé une si grande influence sur le Décret de Gratien.

Alger réclame une compréhension raisonnable des décrets, de la pensée qui a présidé à leur rédaction dans des circonstances données, et montre

Digitized by Google

la variabilité des moyens dont l'Église peut se servir pour atteindre son but: le salut. Il pose des questions pratiques et les résout après discussion. On voit qu'il a été témoin des troubles de l'Église de Liége.

L'auteur recherche avec soin les sources d'Alger et relève son influence sur Gratien. Ecrit en vue de rétablir le paix dans le Nord de l'Empire ou même dans le seul diocèse de Liége, ce livre a exercé une influence sur la chrétienté entière, puisque c'est son esprit qui pénètre le *Décret*.

**Orderic Vital.** — PRÉVOST (G. A.). *Éloge* (*Bull. Soc. Hist. Normandie*, XIII, 1919-1920, p. 124-135). [3024

**Rupert de Deutz.** — Mgr LAMINNE. *La dispute de R. de D. avec Anselme de Laon et Guillaume de Champeaux* (*Leodium*, XV, 1922, p. 25-40). [3025

——— Mgr LAMINNE. *La Cosmogonie de R. de D.* (*Leodium*, XIV, fév. 1921, p. 13-24). [3026

**Gratien.** — TOSO (Albert). *De claris iuris pontificii scriptoribus: Gratianus* (*Jus pontificium*, tome I, 1921, p. 11-15). [3027

**Ste Hildegarde.** — RIESCH (Helene). *Die heil. Hildegard von Bingen.* 2-3e ed. (Frauenbilder). Fribourg, Herder, 1920, 8°, VIII-160 p. [3028

——— SOMMERFELDT (Gustave). *Zu Langensteins Abhandlung über die Landgräfin Elisabeth von Thüringen und über die Prophezeiungen der hl. Hildegard von Bingen* (NA. XLIII, 1921, p. 394-396). [3029

——— STEELE (Francesca M.). *The life and Visions of St. Hildegarde.* Londres, Heath, s.d. (1920?), 16°, XIV-246 p. [3030

Biographie succincte de l'illustre abbesse de Bingen, en vue de populariser sa vie et son action, de caractériser sa mystique et extraits de ses œuvres (visions).

——— HERWEGEN (Ildef.) O. S. B. *Die hl. Hildegard von Bingen und Guibert von Gembloux* (*Alte Quellen neuer Kraft.* Dusseldorf, Schwann, 1920, p. 195-208).

Voir n° 1812. [3031

——— SÉJOURNÉ (D. Paul). O. S. B. *Les Correspondants de Ste H. à Utrecht* (*Nederlandsch Archief voor Kerkgeschiedenis*, N. S., XVI, 1921, p. 144-162). [3032

**Ste Elisabeth de Schönau.** — WHITMAN (W. F.). *St. E. of S* (*Anglican Theological Review*, mars, 1921). [3033

**Engelbert d'Admont.** — POSCH (A.). *Die Staats- und Kirchenpolitische Stellung Engelberts von Admont.* Paderborn, Schöningh, 1920, 8°, XIV-130 p. [3034

L'abbé Engelbert d'Admont en Styrie (1297-1327) est une figure remarquable du monde monastique germanique des premières années du XIVe s. Formé aux hautes études à Prague et à Padoue, où il se pénétra de la théologie scolastique à l'école des Dominicains, il se livra avec zèle à l'étude des anciens auteurs et des problèmes de théologie, de philosophie naturelle et de morale qui lui fournit la matière de nombreux opuscules. M. Posch consacre ce volume à l'examen de ses œuvres : De regimine principum, et de ortu et fine Romani imperii, en passant en revue les idées

Digitized by Google

d'Engelbert sur l'origine de l'État, sa raison d'être, ses différentes formes, l'Empire et sa mission, la Monarchie universelle, les relations de l'Empire et de l'Église, la fin de l'Empire et du monde. C'est un esprit curieux qui aime à aborder les problèmes les plus variés dans le cadre de sa formation scolastique.

**Ste Gertrude.** — DOLAN (D. G.) O. S. B. *Sainte Gertrude. Sa vie intérieure.* Traduit par les moniales de l'abbaye de Ste-Scholastique de Dourgne (Collection « Pax », vol. V). Paris, Lethielleux, Desclée; Abbaye de Maredsous, 1922, 16°, II-286 pp. [3035

Le succès qui a couronné l'œuvre de D. G. Dolan est dû en grande partie au fait que, dans son travail sur Ste Gertrude, notre confrère anglais s'est attaché à étudier l'âme de la sainte, à exposer la psychologie de la grande moniale d'Helfta. Rares sont les notices historiques; pour reconstituer la trame de sa vie, il faut glaner dans ses *Révélations*. Mais encore, pour se rendre compte de sa formation intellectuelle et religieuse, est-il nécessaire d'avoir trouvé le ressort de cette vie intense dans son principe: la correspondance parfaite à la grâce, et dans ses manifestations, la vie claustrale, avec ses observances, sa vie liturgique, sa participation aux mystères de l'Église, à ses sacrements, à ses dévotions. Et c'est en groupant autour de ces idées maîtresses les textes épars dans les Révélations, que l'auteur a pu faire revivre la Sainte et exposer son rôle de précurseur de la grande dévotion au Cœur de Jésus. La préface esquisse l'histoire de cette dévotion, mais brièvement; à la page 15 il doit y avoir un lapsus en plaçant le bénédictin Egbert de Schönau (1185), l'archidiacre Pierre de Blois parmi les Franciscains. La traduction des moniales de Dourgne est appelée à populariser le travail de D. Dolan, en l'adaptant aux lecteurs de langue française.

**Clément VI.** — FAGE (René). *Les gants et la croix-reliquaire de Clément VI* (*Bull. de la Soc. des lettres... de la Corrèze.* Tulle, t. XXXVI, 1914-1919, p. 115-120). [3036

**Urbain V.** — CHAILLAN (Abbé M.). *Le studium du pape Urbain V à St-Germain-de Calberte* (*Bull. trim. de la Soc. d'agriculture... de la Lozère.* I. Archives gévaudanaises, t. III, 1915-1916, p. 73-107). [3037

——— CHAILLAN (M.). *Le studium du pape Urbain V à Gigear* (*Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*, 2e série, t. VIII, 1920, p. 167-214). [3038

——— CHAILLAN (M.). *Le studium du pape Urbain V à St-Roman* (*Mém. de l'Acad. de Nîmes*, 7e série, t. XXXIX, 1918-1919, p. 5-42). [3039

——— DOUBLET (G.). *La dévotion des Niçois envers le pape Urbain V au XIVe s.* (*Nice historique*, III, 1920, n° 4, p. 78-86). [3040

**Gersen.** — LUGANO (Placido). *Giovanni Gersen o Tommaso da Kempis?* (RSB. XII, 1921, pp. 178-180). [3041

L'auteur se rapproche des idées de l'abbé Emmanuel André (1906), sans vouloir conclure.

**Jean de Kastl.** — GRABMANN (Dr Martin). *Der Benediktinermystiker Johannes von Kastl, der Verfasser des Büchleins* **De adhaerendo Deo** (*Theol. Quartalschrift*, t. I, 1920, p. 186-235). [3042

Digitized by Google

L'opuscule *De adhaerendo Deo*, attribué au B. Albert le Grand et considéré comme un joyau de la mystique médiévale, est une œuvre d'un bénédictin bavarois qui vivait au commencement du XV^e siècle dans le monastère de Kastl, célèbre alors par son observance. Cet opuscule est resté incomplet de ses sept derniers chapitres.

Jean de Kastl est auteur d'autres opuscules mystiques, dont M. Grabmann donne les titres ou le contenu ; le plus beau serait le *de lumine increato*. On a également de lui un volumineux commentaire sur la Règle de S. Benoît. Espérons qu'il se rencontrera bientôt un éditeur pour publier ces textes, qui ne manqueront pas d'intéresser de nombreux lecteurs.

**Bernard de Waging.** — GRABMANN (Martin). *Die Erklärung des Bernhard von Waging O. S. B. zum Schlusskapitel von Bonaventuras Itinerarium mentis in Deum* (*Franziskanische Studien*, VIII, 1921, p. 125-135). [3043

**Cisneros.** — DRINKWELDER (Otto). *Abt Garcias de Cisneros O. S. B.* († *1510*) *und seine « Uebungsschule des Geistlichen Lebens »*. (BM. III, 1921, p. 289-309). [3044

——— L. v. MIERT. *Is Ignatius' boek der « geestelijke Oefeningen » een oorspronkelijk werk?* (*Studien*, juin 1922, p. 436-450). [3045

En examinant les sources des Exercices, l'auteur est amené à étudier l'influence réelle ou présumée de l'Exercitatorium de l'abbé du Montserrat sur S. Ignace.

**Blosius.** — *A tökéletesség felé.* latin eredetiből fordította Dr Szunyogh Xav. Ferenc O. S. B. Pannonhalma, 1920, 16°, VI-99 pp. [3046

Traduction hongroise du *Speculum monachorum*.

**D. de Laveyne.** — *Un moine bénédictin nivernais au XVII^e s., Dom de Laveyne* (1653-1719). Préf. de S. Ém. le card. de Cabrières. Nevers, Impr. de la Nièvre, 1918, 12°, 197 p. [3047

Biographie d'un moine de St-Martin d'Autun, fondateur des Sœurs de la Charité et de l'Instruction chrétienne de Nevers.

**Quirini.** — CASTELLI (Carmela). *Il Cardinale Angelo Maria Quirino.* La vita, le opere, la corrispondenza (*Brixia sacra*, XI, 1920, p. 119-137). [3048

——— POUPARDIN (René). *Une lettre de l'abbé Lebeuf conservée à la Bibl. Quiriniana de Brescia* (*Bull. phil. et hist. du Comité des trav. publics*, 1917, p. 5-8). [3049

Lettre du 6 mars 1749 à Quirini relative à un martyrologe de l'Église d'Auxerre.

**D. Claude de Vert.** — DE MOREAU (E.) S. J. *L'explication réaliste des cérémonies de la sainte Messe. Époque moderne* (*Nouvelle Revue théolog.*, t. 48, oct. 1921, p. 404-419). [3050

L'auteur consacre quelques pages au célèbre liturgiste clunisien (p. 404-419).

**Gerbert** (Martin). — UTTENWEILER (P. Justin) O. S. B. *Fürstabt Martin Gerbert von St Blasien.* Ein Nachklang zu seinem 200. Geburtstag, 11 August 1920 (BM. III, 1921, p. 43-62). [3051

Digitized by Google

**Pie VII.** — DOUBLET (G.). *Le monument de Pie VII à Nice* (*Nice historique*, XXIII, 1920, n° 1, p. 5 19 ; n° 2, p. 3-12). [3052

——— SINA (D. Alessandro). *Don Maurizio Romelli di Cividale e le sue relazioni con Pio VII* (*Brixia sacra*, X, 1919, p. 153-170). [3053

Bénédictin de St Benoît de Polirone (né le 8 mars 1731, déc. le 17 fév. 1816), lettré distingué, ami de Pie VII, dont plusieurs lettres sont ici publiées.

——— EHRLE (F.). *Zwei deutsche Prälaten zugunsten Pius' VII, 1810-1811* (*Stimmen der Zeit*, 48, 12, 17/18, p. 534-554). [3054

**Tosti.** — MEDA (F.) *Luigi Tosti* (*I nostri* n° 3). Milan, L'Italia, 1921, 16°, 55 pp. [3055

D. Tosti reste, comme le dit l'auteur, une des figures les plus caractéristiques de la vie religieuse et nationale de l'Italie au siècle dernier. Ame profondément croyante, moine jaloux des traditions de son ordre, patriote ardent, érudit et écrivain distingué, Tosti s'employa dans ses œuvres à rétablir l'accord entre la science et la foi, entre le monde moderne et le Christ, entre la tradition et le progrès, entre la Papauté et l'Italie. Il eut de grandes ambitions, il eut d'amères désillusions, car son imagination l'entraînait au delà des limites de la réalité. Mais ce fut une belle âme, un esprit droit. Penseur et poète, aux larges envolées, même dans ses œuvres historiques, Tosti éveille la sympathie, et l'opuscule de Philippe Meda contribuera à la lui maintenir.

——— PALADINO (G.). *Il Padre T.* Rome, Arti graf. 1921, 8°, 33 pp. [3056

## III. MONOGRAPHIES

### ALLEMAGNE

**Evangélisation.** — NOTTARP (Hermann). *Die Bistumserrichtung in Deutschland im achten Jahrhundert* (Kirchenrechtl. Abhandl. von U. Stutz, 96). Stuttgart, Enke, 1920, 8, VII-259 p. [3057

Si ce volume n'apporte pas du neuf dans la question de l'érection, ou de la réorganisation des évêchés allemands au VIII^e siècle, il a le mérite d'avoir exposé cette question au point de vue de l'histoire du droit et d'avoir mis en relief une série de faits et de principes juridiques. La création de l'évêché d'Utrecht, c'est en somme l'histoire de l'évangélisation de la Frise ; la réorganisation des évêchés bavarois, c'est celle de la restauration de la discipline dans des pays déjà évangélisés ; les fondations de S. Boniface dans le royaume de Carloman, c'est celle de l'évangélisation de la Hesse et des territoires environnants.

Cette œuvre est entreprise par des moines anglo-saxons, Willibrord et Boniface, à l'aide de moines, et sur le modèle de l'organisation monastique d'Angleterre. Les cathédrales sont donc monastiques et le resteront jusqu'au jour où les nécessités diocésaines et les convenances de la vie religieuse exigeront une séparation. On peut suivre cette transformation à Utrecht, Salzbourg, Frisingue, Ratisbonne, Eichstätt, Wurzbourg. Par le

Digitized by Google

fait même, l'auteur est amené à faire connaître les rapports entre l'évêque et le clergé monastique dans l'administration des biens.

**Bavière.** — HILSENBECK (Adolf). *Eine Denkschrift Aretins uber die bayerischen Provinzialbibliotheken* (*Aufsaetze* Fritz Milkau gewidmet. Leipzig, Hiersemann, 1921, p. 153-161). [3058

**Hannovre.** — KRUSCH (Bruno). *Die Hannoversche Klosterkammer in ihrer geschichtlichen Entwicklung, ihre Zwecke und Ziele und ihre Leistung für das Wohl der Provinz.* Göttingen, Kaestner, 1919, 8°, 114 p. [3059

——— SCHAER (Otto). *Die Neuordnung der geistlichen Güterverwaltung im ehemaligen Fürstbistum Hildesheim nach seiner Vereinigung mit dem Kurfürstentum Hannover im J. 1813.* Die sogenannte Klosterrevolution in Hildesheim (*Zeitschrift des hist. Ver. f. Niedersachsen*, LXXXVI, 1921, p. 32-66). [3060

**Bibliothèques.** — *Mittelalterliche Bibliothekskataloge Deutschlands und der Schweiz.* Herausgegeben von der Kön. Bayerischen Akad. der Wiss. in München.

Bd. I. LEHMANN (Paul). Die Bistümer Konstanz und Chur. Munich, Beck, 1918, gr. 8°, XVII-599 pp. et carte. [3061

Dans le premier volume de l'important recueil entrepris par l'Académie de Munich et qui a été confié au Dr P. Lehmann, nous remarquons les monastères bénédictins de Blaubeuren (p. 16-22), Einsiedeln (p. 25-28), Engelberg (p. 29-33), Fischingen (p. 38-40), St-Gall (p. 55-148), Muri (p. 207-213), Petershausen (p. 215-218), Reichenau (p. 222-274), Rheinau (p. 275-280), Schaffhouse (p. 291-295), Weingarten (p. 399-406), Wiblingen (p. 419-450), Pfävers (p. 479-486),

et cisterciens de Günterstal (p. 149-152), Salem (p. 284-290), St-Urbain (p. 394-396), Wettingen (p. 413-418).

**Miniatures.** — LEIDINGER (G.). *Meisterwerke der Buchmalerei aus Handschriften der bayer. Staatsbibl. München.* Munich, 1920. gr. in-fol. 34 p., 4 pl. [3062

L'auteur débute par le *Codex Aureus* de St-Emmeran de Ratisbonne, enluminé à Corbie vers 870, et qui exerça une grande influence sur les productions de Ratisbonne au XIe s. Il y est aussi question de Reichenau, Salzbourg, etc.

**Andechs.** — MORIN (D. G.). *D'où provient le « Missel d'Andechs ? »* (*Histor. Jahrb.* XLI, 1921, p. 273-278). [3063

**Augsbourg. St-Étienne.** Nécrologie des RR. PP. D. Bède Grundl. † 2 nov. 1915 (SMGBO. 1916, p. 188-90), D. Maur Thurnhuber † 7 novembre 1915 (ib. 190-191). [3064

**Augsbourg. St-Ulric.** — BÜHLER (P. Nonnosus). O.S.B. *Die Schriftsteller und Schreiber des Benediktinerstiftes St-Ulrich und Afra in Augsburg während des M. A.* Borna-Leipzig, Noske, 1916, 8°, 65 pp. [3065

Cette dissertation doctorale de Munich est un fragment d'une histoire littéraire de l'abbaye de St-Ulric d'Augsbourg que l'auteur a sur le métier. Après un rapide exposé de l'histoire de l'abbaye, occupée par des Bénédictins en 1012, et des sources où il a puisé, l'auteur fait connaître les écri-

Digitized by Google

vains et les copistes antérieurs à 1450, notamment l'abbé Uodalscalc, le prieur Adilbert (XIII^e s.), Narcisse Pfister, ancien dominicain (XV^e s.). L'introduction de la réforme de Melk eut pour résultat une intensification de la vie religieuse et littéraire, surtout sous l'abbé Melchior de Stamhaim. Les copistes multiplient leurs œuvres.

——— GASELEE (S.). *The Ulrich and Ajra Vincent of Beauvais (Transaction of the Bibliographical Soc.*, sept. 1921, p. 115-116). [3066

Impression de l'abbaye datée de 1474.

**Beuron.** — KREITMAIER (J.). *Beuroner Kunst.* Eine Ausdruckform der christlichen Mystik, 3^e ed. Fribourg, Herder, 1921, 8°, XVIII-116 pp. 37 pl. [3067

——— VON OER (D. Sebastien). OSB. ORA ET LABORA. *Leben und Sterben von Laienbrüdern der Beuroner Bened. Kongreg.* 2^e éd. Fribourg, Herder, 1921, 8°, VII-206 pp. [3068

——— VERKADE (P. Willibrord) OSB. *Die Unruhe zu Gott.* Erinnerungen eines Maler-Mönches. Fribourg. Herder, 1920, 8°, 264 pp. avec portrait. [3069

L'histoire d'une âme est toujours quelque chose de mystérieux, mais l'œil de la foi y découvre comme un fil conducteur, l'action de la grâce qui prévient cette âme et la conduit par des voies, à première vue indifférentes ou ignorées, vers un but déterminé, la lumière de la vérité, l'union avec le Bien suprême. Sorti d'une famille hollandaise attachée à la secte des Mennonites, resté en dehors de toute confession religieuse, l'auteur de ce livre eut dès les plus tendres années comme l'inquiétude de Dieu. Sa carrière artistique le conduisit successivement en France, en Italie, en Allemagne, en Danemark ; il pénétra dans l'intimité de différents groupes d'artistes, élargit son horizon intellectuel par la lecture des principaux représentants des littératures étrangères, toujours sous l'influence d'une inquiétude de Dieu. Mis en contact lentement, comme invinciblement avec la foi catholique, il en subit l'attrait et, dans une modeste localité de Bretagne, il sollicita le baptême. La possession du Credo catholique lui donna une paix et une joie qu'il vit partager par un compagnon d'étude. L'Italie le mit en contact avec de dignes fils de S. François ; il aima la paisible solitude du cloître ; dans la cellule de Fiesole, il put enfin exécuter « le travail de moine » dont il avait entendu parler dans son enfance. Puis, un jour, il alla frapper à la porte de Beuron, et entra en relation intime avec le chef de l'école artistique. Il apprit à mieux connaître le cloître, le travail monastique dans la vie de silence et de prière, il comprit l'union de l'art beuronien avec la vie liturgique, il sollicita son admission. L'artiste peintre, devenu moine bénédictin et prêtre, a raconté avec une simplicité touchante, avec une fidélité remarquable de souvenir l'histoire de sa conversion.

——— Nécrologie de Mgr Willibrord Benzler, archevêque d'Adalie, ancien évêque de Metz, décédé le 16 avril 1921 (BM. III, 1921, p. 253-255) ; v. Keppler (Mgr). Trauerrede auf den H. H. Erzbischof B. OSB. (BM. III, 1921, pp. 333-334). [3070

Digitized by Google

**Burtscheid.** — SCHNOCK (Heinrich). *Studien über die Reihenfolge der Aebte und Aebtissinnen in der ehemal. Herrlichkeit B. 996-1802* (*Zeitschrift des Aachener Geschichtsver.* XLI, 1920, p. 205 253). [3071

**Donauwörth.** — TRABER (Fr. Xav.). *Die Grabkapelle des letzten Abtes von Hl. Kreuz in D.* (SMGBO, N. F. IX, 1920, p. 260-262). 3072

**Erfurt. St-Pierre.** — THEELE (Jos.). *Die Handschriften des Benediktiner Klosters S. Petri zu Erfurt.* Ein bibliotheksgeschichtlicher Rekonstruktionsversuch. Mit einem Beitrag : Die Buchbinderei des Petersklosters von Dr Paul Schwenke, mit 2 Taf. Leipzig, Harrassowitz, 1920, 8°, XI-220 pp. [3073

Après l'important travail du Dr Paul Lehmann sur l'ancienne bibliothèque de Corbie, voici une nouvelle et aussi intéressante contribution à l'histoire de la bibliothèque de l'abbaye de St-Pierre d'Erfurt, qui fut un centre important de culture littéraire en Thuringe. Après avoir relevé les mérites de ce monastère au point de vue scientifique, l'auteur fait connaître le dépôt et son administration, le développement de la bibliothèque et les scribes, sa dispersion et l'histoire des manuscrits qui sont conservés, tandis que le Dr Schwenke s'occupe des reliures faites dans le monastère.

Après avoir donné le catalogue de 1783, M. Theele dresse un catalogue descriptif des manuscrits conservés dans différents dépôts, au nombre de 298 ; puis indique les manuscrits disparus. Cette collection comprend des manuscrits à partir du IXe siècle ; la plupart sont du XVe siècle, époque où l'introduction de l'observance de Bursfeld ranima la ferveur religieuse.

——— PLATHNER (Carl). *Zur Baugeschichte des Klosters auf dem Petersberge* (*Thüringish-Sachsische Zeitschrift f. Gesch. und Kunst.* X, p 65-93 ; XI, 1921. p. 1 36). [3074

**Fuessen.** — LEISTLE (David). *Die Aebte des St Magnusstiftes in F.* (SMGBO. N. F. IX, 1920, pp. 77-118). [3075

**Fulda.** — STENGEL (Edm. E.). *Fuldensia.* II. Ueber die Karolingische Cartulare des Klosters F. (*Archiv f. Urkundenforschung*, VII, 1918, p. 1-46 ; suite de V, 1915, p 41-152). [3076

——— *Il codice Fuldense dell' Apologeticum di Tertulliano.* (*La Bibliofilia*, juin-août 1921, p. 139) [3077

**Gerbstedt.** — BUTTENBERG (Fritz). *Das Kloster zu Gerbstedt* (*Zeitschrift des Harz-Ver f. Gesch. und Altertumskunde*, LII, 1919, p. 1-30). [3078

**Gladbach.** — BRASSE (Ernst). *Verhandlungen zwischen Spanien und der Abtei G. wegen Uebertragung des Laurentius Hauptes nach dem Escorial.* Eine Reliquiengeschichte aus dem 16. und 17. Jahrh. (*Annalen des hist. Ver. f. d. Niederrhein*, t 103, 1919, p. 48 75). [3079

**Helmarshausen.** — LINNEBORN (Joh). *Inventar des Archivs des Bischoflichen General-Vicariats zu Paderborn.* Munster, Aschendorff, 1920, 8°. [3080

Une série de diplômes de ce monastère sont publiés dans ce volume.

**Hersfeld.** — WEISE (G.) *Beitrage zur Baugesch. der Stiftkirche zu H.* Marburg, Elwert, 1920, 23 pp., 9 pl. (Extr. de *Jahrb. der Denkmalpflege in Reg. Bez. Cassel.* 1 Sonderheft). [3081



Digitized by Google

**Hirsau.** — BENDEL (Fr. J.) *Die Reliquienschätze der Klosterkirche H.* (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 256-259). [3082

——— WEIZSAECKER (P.). *Urgeschichte des Kl. H.* (*Württemb. Viertelsjahrhefte* N. F. t. XXIII (1914), p. 229-244 ; voir *Anal. Boll.*, t. XXXIX, 1921, p. 390 391). [3083

**Iburg.** — JANECKE (Wilhelm). *Die Klosterkirche in I.* Ein Beitrag zur Westfälisch-niedersächsischer Baugeschichte (*Zeitschrift f. vaterl. Gesch. und Altertumskunde*, LXXVII, Munster, 1919, p. 106-119). [3084

**Kempten.** — ROTTENKOLBER (Jos.) *Studien zur Gesch. des Stiftes K.* II. Die Aebte von 1270-1523 (SMGBO, N. F. IX, 1920, p. 1-42). [3085

——— ROTTENKOLBER (Josef). *Der Kemptner Fürstabt Heinrich von Ulm 1607-1616.* Inaug. Diss. Kempten, Koesel, 1918, 8°, XII-132 pp. (*Allgäuer Geschichtsfreund*, XV, 1). [3086

Kempten, abbaye princière exempte, se trouvait dans la pénible situation, comme seigneur, de devoir lutter contre la ville. Celle-ci avait réussi à s'émanciper en ville libre d'Empire. L'introduction du protestantisme dans la ville créa de nouvelles difficultés aux abbés. Ceux-ci n'ont en vue que le maintien de leur suzeraineté et des privilèges de la classe à laquelle ils appartiennent. L'abbaye compte un prince-abbé et cinq capitulaires, tous nobles. Quand Rome insiste pour l'observation de la règle bénédictine, l'Empereur lui-même s'y oppose, pour sauvegarder les intérêts matériels des capitulaires et de la noblesse de Souabe. La vie de l'abbé Henri d'Ulm n'offre donc qu'un intérêt purement séculier : c'est un chapitre de la lutte avec la ville, contre les erreurs protestantes, pour le maintien des droits séculiers de la principauté. Le point de vue monastique est insignifiant.

**Lorsch.** — NEUNDOERFER (D.) *Studien zur aeltesten Geschichte des Klosters L.* (Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgesch. III). Berlin. Weidmann, 1920, 8°, VIII-112 p. 3087

Après un exposé de l'histoire externe de l'abbaye de Lorsch depuis sa fondation jusqu'à la mort de Conrad I (764-918), l'auteur décrit l'origine et l'organisation de la propriété foncière du monastère. En appendice l'auteur étudie la chronologie de Lorsch (p. 70-78), la signification des termes *huba et mansus* dans les diplômes privés de Lorsch à l'époque carolingienne (p. 79-92), les terriers de Lorsch (p. 93-110).

**Maria-Laach.** — SCHIPPERS (P. Adalbert) O. S. B. *Die Stifterdenkmäler der Abteikirche M. L. im 13. Jahrh.* (*Beiträge zur Gesch. des ältern Mönchtums und des Bened. Ordens*, VIII). Münster, Aschendorff, 1921, VIII-66 pp., 21 grav. [3088

L'église abbatiale de Maria-Laach est un bijou architectural, qui occupe une place à part dans l'évolution de l'architecture chrétienne. Après avoir consacré plusieurs travaux à l'histoire du monument, D. Adalbert Schippers nous donne une étude fouillée sur l'ornementation de l'abbatiale du XIII^e siècle : les tapisseries qui en ornaient les murailles connues par leurs inscriptions, mais disparues depuis le XVII^e siècle, le monument funéraire du fondateur, le comte palatin Henri, œuvre sculpturale remarquable du quatrième quart du XIII^e siècle, puis le ciborium qui jadis couvrait l'autel et recouvre aujourd'hui le monument sépulcral du fondateur

Digitized by Google

Les nombreuses phototypies et les dessins qui ornent le volume permettent de suivre aisément les développements et les descriptions de l'auteur. L'éditeur de la Collection des *Beiträge* a mis en relief l'importance du monument et des œuvres d'art décrits par D. Schippers, mais je ne sais si la persistance qu'il met à relever la dynamique germanique ne fait pas quelque tort à l'objectivité des assertions. Certains travaux français, assez récents, mettent les choses au point sur l'origine du style ogival et sur l'influence française en Allemagne.

——— Daniels (P. Augustin) O. S. B. *Mein Weg nach Rom* (BM. III, 1921, p. 358-362). [3089

Récit de la conversion de l'auteur passé de l'Anglicanisme à la foi romaine, plus tard bénédictin à Maria-Laach, écrivain connu, décédé le 25 novembre 1920.

**Mayence. St-Jacques.** — G'sell (P. Amandus) O. S. B. *Die Vita des Erzbischofs Arnold von Mainz (1153-1160) auf ihre Echtheit geprüft* (NA. t. 43, pp. 29-85, 319-379). Inaug. Diss. Bonn, 1920, 8° même pagin. [3090

En 1908 Th. Ilgen a cru pouvoir démontrer que le Vita Arnoldi était une falsification du XVII^e s., qui aurait eu pour auteur le prieur Jean Antoni de St Jacques près de Mayence († 1638) et pour propagateur le jésuite Gamans. La tradition manuscrite remonte au commencement du XVII^e s. et l'examen paléographique reporte le MS. de Wurzbourg aux environs de 1500. De l'examen de documents antérieurs il résulte que le Vita n'est pas un dérivé, mais une source, et que le Vita très probablement était déjà composé avant 1250. D. G'sell trouve à l'appui de cette assertion des preuves et dans la langue et dans le style du Vita. Puis, reprenant les faits l'un après l'autre, il montre qu'un auteur du XII^e s. pouvait les connaître et les exposer comme le fait le Vita. L'auteur doit être un clerc lettré de l'Eglise de Mayence. Voilà donc un procès revisé.

**Metten**, v. *Niederaltaich.*

**Munich, St. Boniface.** — Jud (Rupert) O. S. B. *Von Benediktinischen Grosstadtleben am Ende des neunzehnten Jahrh.* (BM. III, 1921, p. 215-222). [3091

Coup d'œil sur la vie du monastère et son activité paroissiale.

——— Nécrologie 1914-1920 (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 315-319). [3092

**Neresheim.** — v. Salis-Soglio (P. Nikolaus) O. S. B. *Das Dillinger Grafenhaus und seine Stiftung N.* (BM. III, 1821, p. 197-214, 269-289, avec pl.). [3093

——— *Abtsweihe in N.* (BM. III, 1921, p. 502-504). [3094

**Niederaltaich.** — Guby (R.). *Die Niederbayrischen Donauklöster*, N. mit seiner ehem. Propstei Rinchnach, Osterhofen u. Metten. Vienne. Hoelzel, 1921, 44 pp., grav. et 20 pll. [3095

**Ottobeuron.** — *Restauration du titre abbatial et bénédiction du nouvel abbé.* D. Jos. M. Einsiedler, 21 avril 1919 (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 312-315). [3096

Digitized by Google

**Prüm.** — DEGERING (H.). *Das Prümer Evangeliar in Berlin* (ms. lat. theol. Fol. 733) (*Fünfzehn Jahre Königliche und Staatsbibliothek*, Berlin, 1921 ; NA., XLIII, 1922, p. 628).

Le Codex de Berlin n'est pas le célèbre Evangéliaire donné par Lothaire I à Prüm en 852 ; c'est plutôt le Cod. Paris. lat. 266, qui peut provenir d'une école rhénane, en dépendance du celle de Tours, Aix-la-Chapelle. Cornelimünster, peut être même Prüm. [3097

——— STRECKER (Karl). *Ist der Parisinus 266 der von Lothar dem Kloster Prüm geschenckte Codex ?* (NA. XLIV, 1922, p. 135-137). [3098

——— LEVISON (Wilh.) *Zur ältesten Urkunde des Klosters P.* (NA. XLIII, 1911, p. 383-385). [3099

Intéressantes remarques sur les vestiges de mots romans dans un territoire germanisé.

**Ratisbonne. St Emmeran.** — SCHWAEBL (Fr.). *Die vorkarolingische Basilika St-E. in Regensburg und ihre baulichen Aenderungen im ersten Halbjahrtausend ihres Bestandes, 740-1200.* Ratisbonne, Habbel, 1919, 8° v-64 pp., 4 pll. et 42 grav. (*Verhandl. des hist. Ver. von Oberpfalz und Regensburg*, LXX, 1920, p. 74-80). [3100

**Reichenau.** — GRUBER (O.). *Der Westbau der Benediktiner-Kirche in Reichenau-Mittelzel* (*Zeitschrift f. christ. Kunst*, 1920, p. 37-84). [3101

——— WERNER (J.) *Die Reichenauer Reginberthandschrift XXXVI war in Engelberg* (*Zentralbl. f. Bibliothekswesen*, XXXVII, 1920, p. 84). [3102

**St-Blaise.** — KRIEGER (A.). *Das Kloster St-Blasien im Jahre 1591* (*Zeitschrift f. die Gesch. des Oberrh.*, LXXIV, 1920, p. 449-32). Procès-verbal de visite. [3103

——— SCHMIEDER (L.) *Das ehemal. Benediktinerkloster St. Blasien.* Karlsruhe, Müller, 1921, 8°, 52 pp., 29 grav. [3104

——— RASCHL (P. Thiemo) *Zur Gesch. der Blasianer Handschriften* (*Zentralbl. f. Bibliothekswesen*, XXXVI, 1919, p. 243-256). [3105

Catalogue des mss. de St-Blaise conservés à St-Paul de Carinthie (cf. *Revue des sciences relig.*, I, 1921, p. 154-157).

——— PFEILSCHIFTER (Georg). *Die St-Blasianische Germania sacra.* Ein Beitrag zur Historiographie des 18. Jahrh. (Münchener Studien zur histor. Theologie 1). Kempten, Kösel, 1921, 8°, VI-198 pp. [3106

Le projet de publier en Allemagne un *Germania sacra*, qui pût rivaliser avec le *Gallia christiana*, fut conçu et mis à exécution dans l'abbaye de St-Blaise sous l'impulsion du grand abbé, D. Martin Gerbert. L'idée n'était pas neuve : Bruschius, Kratepol, Hund, Bucelin, Van Heussen, Hansiz, Gatterer et Klein en avaient été les précurseurs. Seule une corporation religieuse puissante, constituée sur le modèle des Bénédictins de St-Maur à St-Germain-des-Prés, était de taille à réaliser une pareille entreprise. St-Blaise dans la Forêt-Noire, comme St-Emmeran de Ratisbonne, était en contact intime avec St-Germain-des-Prés ; il était devenu un centre actif de hautes études, qui s'était déjà fait remarquer par des travaux de valeur : Hergott, Ussermann, Gerbert étaient avantageusement connus. L'idée du *Germania sacra* est dès 1782 dans l'air à St-Blaise ;

Digitized by Google

en 1783 elle est décidée et, le 11 novembre de cette année, le premier Prospectus est lancé. Le programme est tracé, le travail distribué, la méthode discutée et adoptée. Deux plans sont en présence, celui de Würdtwein, et celui de Grandidier qui l'emporte ; le second Prospectus du 3 février 1786 fixe définitivement le cadre du travail.

M. Pfeilschifter nous fait connaître le recrutement des collaborateurs choisis pour les différents diocèses, l'activité des travailleurs, leurs voyages, les résultats de leurs investigations. L'unité de collaboration faisait défaut; on devait trop souvent recourir à des étrangers dont le zèle ou la science laissaient à désirer, et puis les temps malheureux que l'on traversait, les signes avant-coureurs de la Révolution et de la sécularisation devaient nécessairement paralyser une entreprise d'aussi grande envergure. Le régime Joséphiste, en limitant le nombre des religieux, en arrêtant le recrutement, condamnait St-Blaise à veiller avant tout au ministère paroissial des églises qui en dépendaient : en 1786 l'abbaye en avait 57 dans ses Expositures. Puis ce furent les troubles de la Révolution, les charges imposées par les Guerres et par l'Emigration, l'invasion française, la mort de Gerbert (13 mai 1796), et malgré toutes les misères le *Germania sacra* restait à l'ordre du jour. Le *Prodromus* sortit de l'imprimerie de l'abbaye en 1790 ; le tome II en 1791, le tome III en 1792. Le Diocèse de Wurzbourg, dû au P. Emilien Ussermann, vit le jour en 1794 ; un cinquième volume de sources, en 1795. Tandis qu'Ussermann achevait le manuscrit de son Bamberg, le P. Ambroise Eichhorn donnait en 1797 le Diocèse de Coire.

Avec la mort d'Ussermann (oct. 1798) et les nouveaux troubles de guerre en 1799, on pouvait croire que c'en était fait de l'œuvre. En 1802 on vit paraître le Diocèse de Bamberg, œuvre posthume d'Ussermann ; l'année suivante, la première partie du Diocèse de Constance par D. Trutpert Neugart. Ce fut le dernier. St-Blaise tomba victime de la sécularisation forcée. La communauté se transporta à St-Paul de Carinthie, où D. Neugart poursuivit ses travaux sur Constance, qui ne virent le jour qu'en 1862.

Vraiment il y a lieu d'admirer l'endurance de ces moines ; ils avaient compté sur une collection de 100 à 120 volumes in-quarto. En dépit des difficultés de tous genres, sous l'impulsion d'un abbé de premier ordre, ils allèrent de l'avant. Quand on les chassa de leur cloître, ils ne désespérèrent pas même de l'avenir, mais les temps étaient changés, et la science pure n'était point cotée par l'Etat qui les accueillit ; ils devinrent des professeurs, des curés ; la corporation savante de St-Blaise était dissoute.

**St. Ottilien.** — DANZER (B.) et HOFFMANN (P.). *Beteiligung der Benediktiner-Kongregation von St. O. am Weltkrieg 1914 1919*. St. Ottilien, 1919, 8°, 96 pp. [3107

**Scheyern.** — HANSER (P. Laurentius) O. S. B. *Kloster S. Rechtsgeschichtliche Forschungen*. Inaug. Diss. Munich, Hübschmann, 1920, 8°, VIII-168 p. avec 12 pl. [3108

——— Nécrologie du R. P. D. Maur Ilmberger † 13 janv. 1918 (SMGBO, XXXIX, p. 459-464); du R. P. D. Corbinien Heller, † 19 mars 1918 (ib., 465-468). [3109

Digitized by Google

**Trèves.** — LAGER. *Die Kirchen und Klösterlichen Genossenschaften Triers vor der Säkularisation.* Nach den Aufzeichnungen von Fr. Tob. Müller und anderen Quellen bearb. Trier, Lintz, 1920, 16°, IV-263 p. [3110

Il est question des abbayes bénédictines de St-Maximin (p. 159-176), St-Matthias (p. 176-192), Ste-Marie (p. 192-200), St-Martin (p. 200-211).

**Weingarten.** — BLARER (Gerwig). *Abt. v. W. und Ochsenhausen. Briefe und Akten.* Bearb. von H. Gänter. Bd. 2. 1547-67. Stuttgart, Kohlhammer, XXXII, 572 p. (Württemberg. Geschichtsquellen, Bd. 17). [3111

**Wissenbourg.** — HOFMEISTER (A.). *Weissenburger Aufzeichnungen vom End des 8. und Anfang des 9. Jahrh.* (*Zeitschr. f. d. Gesch. des Oberrh.* 1919, p. 401-421). [3112

## AMÉRIQUE. — ÉTATS-UNIS

**Collèges.** — *Report of the Proceedings and Adresses at the Third Annual Meeting of the National Benedictine Educational Association of the United States.* Held at Saint Anselm's College, Manchester, N. H., July 5-8, 1920. Belmont Abbey Press, Belmont, N. C., 8°, 66 pp. [3113

L'association des dix-sept collèges bénédictins des États-Unis a tenu sa troisième session au collège de St-Anselme de Manchester (N. H.) du 5 au 8 juillet 1920. Nous y notons les lectures de D. Louis Haas sur « l'enseignement du chant grégorien dans les séminaires ecclésiastiques » (p. 20-30), « l'esprit de l'éducation bénédictine » de D. Patrice Cummins (p. 31-40), la place à faire à l'étude de l'art dans les collèges et séminaires catholiques de D. Raphael Pfisterer (p. 41-46), la proposition de créer une Revue bénédictine américaine de D. Urbain Schmitzhofer (p. 47-66)

## ANGLETERRE

### a) Anciens monastères

**Généralités.** — SCHMITT (P. Albert) O. S. B. *Der Benediktinerorden in England* (*Blätter für Literatur-Wissenschaft und Kunst-Wissenschaftl. Beilage zur Germania*, 24 fév.-17 mars 1922, p. 9-11, 13-14). [3114

Coup d'œil rapide sur le développement du monachisme bénédictin en Angleterre.

——— Card. GASQUET. *Monastic lije in the middle ages*, with a note on Great Britain and the Holy See, 1792-1806. Londres, Bell, 1922, 16°, V 342 pp. [3115

Ce petit volume contient une série d'articles et d'études éparpillés en plusieurs recueils. Nous signalerons :

1) *Abbot Wallingford of St-Albans* (p. 1-39).

2) *The making of St-Alban's shrine* (p. 40-49).

3) *An abbots household account book* (p. 50-66), celui de Nicolas Litlington de Westminster (1371-1373).

4) *Books and bookmaking in early chronicles and accounts* (p. 92-109).

5) *A Day with the abbot of St-Augustine's, Canterbury, in the sixteenth century* (p. 121-138).

6) *A Sketch of monastic Constitutional history* (p. 197-242).

Digitized by Google

**Réformes du X^e s.** — SYMONS (D. Thomas). *The Monastic reforms of King Edgar* (DR., janv. 1921, p. 38-51). [3115^bis

On distingue trois centres de réforme : Glastonbury sous S. Dunstan ; Abingdon, sous Ethelwold, disciple de S. Dunstan, plus tard évêque de Winchester ; Ramsey, qui sert de modèle à Oswald, évêque de Worcester, et tous trois Dunstan, Ethelwold et Oswald étendent leur action autour d'eux : des monastères se fondent et se réforment. Entre 965 et 975 un Concile synodal tenu à Winchester, pour éviter toute rivalité et assurer l'œuvre de restauration monastique, prescrit une uniformité de coutumes, qui furent consignées dans la *Concordia regularis Anglicae nationis*, probablement l'œuvre d'Ethelwold agissant sous l'influence de Dunstan.

**Regularis Concordia.** — SYMONS (Thomas) O. S. B. *The Regularis Concordia* (DR. 1922, p. 15-30). [3116

Le *Regularis Concordia* est un Coutumier rédigé sous le roi Edgar en vue d'uniformiser l'observance des monastères anglais, par Ethelwold de Winchester sous l'influence de S. Dunstan de Cantorbéry et d'Oswald de Worcester, avec l'aide des moines de Fleury et de Gand. Si l'on possédait les Coutumes de ces deux monastères au X^e s., il serait facile de déterminer la part exacte qui revient aux moines de ces deux monastères appelés comme aides dans la rédaction du Coutumier anglais. A leur défaut, l'auteur recherche les sources qu'on peut y découvrir. L'influence lotharingienne par le canal de Gand est très sensible, et on y peut établir des points de rapprochement à l'aide des Consuetudines Germaniae conservées notamment dans celles d'Einsiedeln, provenant de Ratisbonne, qui nous reportent vers Verdun et Trèves. Les vestiges des coutumes du X^e siècle, qu'on retrouve dans les *Vitae*, *Miracula*, etc. de l'époque, mériteraient d'être relevés avec soin et comparés entre eux.

——— SWEET (Alfred H.). *The english Benedictines and their bishops in the XIII^th cent.* (*The American historical Review*, XXIV, 1919, juillet, p. 565-577). [3117

L'auteur traite du rôle des évêques dans la confirmation des élections abbatiales, la bénédiction des abbés, la visite des monastères, la tenue des synodes et l'administration des paroisses.

——— GALBRAITH (V. H.). *Articles laid before the Parliament of 1371* (*Engl. hist. Review*, 1919, oct., p. 579-582). [3118

Pétition adressée par deux religieux Augustins qui attaquent les prélats et les « religieux possessionnés » d'Angleterre.

——— BECK (Egerton). *Mr. G. C. Coulton and Monastic Morality* (*The Month*, CXXXVIII, août 1921, p. 128-143).

——— Du même. *More about Monastic Morality* (ib. CXXXIX, fév. 1922, p. 112-122). [3119

M. Coulton est un historien qui a de l'esprit, de l'érudition .. et des préjugés confessionnels. Ses travaux sentent la thèse, et, quand il parle du monachisme médiéval, il a son idée fixe, à savoir que c'était une institution corrompue. L'auteur de ces deux articles, par un exposé très franc et très loyal des cas venus à sa connaissance, juge la moralité des moines du M. A.,

Digitized by Google

et il constate que si la nature humaine eut alors ses faiblesses, comme elle l'a toujours, le nombre des cas relevés, vu celui des maisons religieuses et le chiffre élevé de leur population au cours de trois siècles, ne permet pas d'approuver les conclusions de M. Coulton, ni sa méthode.

**Prieurés étrangers.** — NEW (C. W.). *History of the alien priories in England to the Confiscation of Henry V.* Menasha, Wis. 1916, 8° (Diss. Chicago). [3120

**Peste Noire.** — MODE (P. G.). *The influence of the Black death on the English Monasteries.* Menasha, Wis. 1916, 8° (Diss. Chicago). [3121

**Bury St-Edmond.** — JOCELIN OF BRAKELOND, Monk of St-Edmundsbury : *The Chronicle of.* A Picture of Monastic and Social Life in the XII^th^ Century. Newly translated and edited by L. C. Jane. Introd. by Card. Gasquet (The Medieval Library, vol. XVI. Londres, Chatto, 1922, 16°, 291 pp.). [3122

Il est peu de chroniques monastiques plus vivantes que celles du moine Jocelin d'Edmundsbury. Novice en l'an 1173, il écrivit plus tard une chronique qui comprend les années 1173 à 1190 et embrasse le gouvernement de l'abbé Samson de Tottington. L'auteur raconte la vie journalière du monastère avec une fraîcheur de couleurs et une simplicité sans fard ; il connaît son monde, il met bien en relief les qualités du grand abbé qu'il a connu de près. Cette réédition de la traduction anglaise (1907) reproduit l'introduction de Dom Gasquet, auj. cardinal.

——— GILSON (J. P.). *A fourteenth century fragment* (*The Times*, lit. suppl. 26 mai 1921, p. 340-341). [3123

Dans une série de rolls du Manoir de Rickinghall, Suffolk, appartenant à l'abbaye de Bury S.E. acquis par le British Museum, on a constaté qu'un fragment employé en 1370 par le clerc de la cour de l'abbé contient une partie d'un Mystère de la Nativité en latin et français.

**Cantorbéry.** — WOOLLEY (Reginald Maxwell). *The Canterbury Benedictional* (Brit. Mus., Harl. Ms. 2892). Londres, 1917, H. Bradshaw Soc., vol. LI, 8°, XXVI-178 pp., 3 pl. [3124

Ce Bénédictional du XI^e^ s., postérieur à 1023, est antérieur à la réforme de Lanfranc.

——— ST. AUGUSTIN. *Records of the Social and Economic History of England and Wales.* Vol. IV... 2. *An eleventh-Century Inquisition of St-Augustine's Canterbury*, by the late A. Ballard. (The British Academy, London : Milford, 1920). [3125

Ce sont des « Excerpta » d'une enquête concernant les terres et redevances du monastère au XI^e^ siècle ; ils offrent de grandes ressemblances avec les passages où le Domesday Book énumère les droits et les obligations de l'abbaye après la conquête normande.

**Lindisfarne.** — CÆSAR (D. Léon). *Lindisfarne* (*Ampleforth Journal* XXVII, automne 1921. p. 1-14, avec pl.). [3126

**Muchelney.** — LEGGE (August). *M. Abbey* (*Chimes*, oct. 1921, p. 208-218). [3127

Digitized by Google

**Peterborough.** — THOMPSON (A. Hamilton). *A Chartulary (Engl. hist. Review*, 1919, oct. p. 582-584). [3128

Copie d'un original exécuté entre 1391 et 1485, acheté à Londres et déposé auj. à la bibliothèque capitulaire de Northampton.

——— MELLOWS (W. T.). *The Local Government of P. by the Abbot and the Convent and the Changes wrought therein by the dissolution of the monastery*. p. I. Peterborough, Caster and Yelley, 1920, IV-48 pp. [3129

——— WALBERG (E.) *Date de la composition des recueils des « Miracula S. Thomae Cantuariensis » dus à Benoît de Peterborough et à Guillaume de Cantorbéry*. (MA, 1920, p. 259-274). [3130

**Reading.** HURRY (J. B.). *The octocentenary of Rev. abbey*, 1121-1921. Londres, Elliot-Stock, 1921, 8°, 92 pp. [3131

**St Albans.** — WALBERG (E.). *Date et source de la vie de St Thomas de Cantorbéry*, par Benet, moine de St Albans. (Entr. de *Romania*). Paris, Champion, 1918, 8°, 22 pp. [3132

**Tewkesbury.** — MASSSÉE (H. J. L. J.). *The abbey Church of T., with some account of the Priory Church of Deerhurst Gloucestershire*. Londres, Bell, 1921, 16°, XIII-132 pp. [3133

**Westminster.** — STURGEON (Mary). *W. Abbey, Its memories and message*. With etched drawings by Louis Weirter. Londres, Harrap, 1921, 8°, 220 pp. [3134

W. considéré dans son histoire et ses édifices comme le sanctuaire de la vie nationale des Anglais.

——— ALMOND (D. Leo). *The W. Burglary* (DR. XL, 1922, p. 38-43.) [3135

——— GALBRAITH (V. H.). *A Visitation of W. in 1444*. (*Engl. hist. Review*, 1922, janvier, p. 83-88). ]3136

Visite au nom du président et du chapitre général par quatre abbés bénédictins, pour faire une enquête sur le gouvernement autocratique et les dettes de l'abbé Edmond, à la suite des plaintes de quelques religieux. Des troubles du même genre se reproduisirent en 1407, comme ce fut le cas en 1467 à Bury St-Edmonds, et en 1490 à St Albans.

——— WESTLAKE (H. F.) *Westminster abbey. The last days of the monastery as shown by the life and times of Abbot John Islip, 1464-1532*, Londres, Philip Allan, 1921, VII-120 pp. [3137

**Worcester.** — DEWICK (E. S.) et FRERE (W. H.). *The Leofric Collectar compared* with the Collectar of St Wulfstan together with kindred documents of Exeter and Worcester. Londres, Harrison, 1914-1921, 2 vol. 4°, XII-454 col. 18 pl ; LVII, pp. 501-670, 3 pl. (H. Bradshaw Soc. vol. 45, 46). [3138

Le collectaire de Léofric, évêque de Crediton (1046-1050) et d'Exeter (1050-1072), écrit par un scribe anglais avant le milieu du XI^e s., est apparenté à l'usage de Liége.

Le second appartenant à la période du grand évêque de Worcester (1062-1095) est de provenance monastique. En appendice l'éditeur donne les calendriers de Worcester.

Digitized by Google

——— Levé (A.). *La salle capitulaire de W.* (*Bull. monum.* 1920, p. 77-84). [3139

## b) Congrégation anglaise

**Généralités.** — *The Benedictine Almanac and Guide*, to abbeys, parishes, monks, nuns of the English Congregation of the order of St Benedict, 1921, by Dom T. I. Barton OSB. St Benedict's Warrington 16°, 96 pp. [3140

Notices sur l'abbaye de Westminster par D. T. A. Burge (p. 5-10), sur le B. Olivier Plunket et la translation de ses reliques à Downside (p. 12-13), l'abbaye de Belmont (p. 14-18) ; Nécrologies de D. Maur Suter († 17 mars 1920), D. François Fleming († 21 avril 1920), D. J. P. Whittle († 2 juillet 1920), D. Grégoire Quinlan († 3 nov. 1920) (p. 30-36) ; matricule de la congrégation en 1920 (p. 37-51).

**Baker.** — Mc Laughlin (D. J. B.) *Father Baker's obscurity* (*Ampleforth Journal*, XXVII, 1921, p. 24-34). [3141

**Léandre de St Martin.** — Webster (D. Raymond). *An autobiographical fragment by Dom L. of St M.* (DR., XL, 1922, p. 31-37). [3142

**Mgr Hedley.** — Nécrologie (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 304-305). [3143

**Downside.** — *Blessed Oliver Plunket* (DR. janv. 1921, p. 6-28). [3144

Le corps du martyr (par S. E. le card. Gasquet) ; lettres écrites en prison (D. Ethelbert Horne ; la cérémonie de la translation des reliques à Downside le 6 oct. 1920 (D. Jean Kane).

——— Butler (Cuthbert) OSB. *Leaves from an old diary 1830 31.* (DR. XL, 1922, p. 5-9). [3145

——— Nécrologie. Le R. P. D. Maur Suter, décédé le 17 mars 1920 (DR. janv. 1921, p. 56-57).

——— Le R. P. D. François Fleming, décédé le 24 avril 1920 (DR. janv. 1921, p. 57).

——— Le R. P. D. Grégoire Quinlan, décédé le 3 nov. 1920 (DR. janv. 1921, p. 57-58).

——— Le Rév. P. D. Julien O'Hare, décédé le 29 juillet 1921 (*The Tablet*, 15 août 1921, p. 224). [3146

**Stanbrook.** — Mancini (Giulio). *Da Sister Anglicana ad Oblata Benedettina* (miss E. Ruxton). Roma, Manuzio, 1921, 8°, 40 p. [3147

## C) Autres Congrégations

**Buckfast.** — *Nécrologie* du R. P. D. Isidore Ricklin, missionnaire au Territoire indien, décédé le 13 janvier 1921 (*Chimes*, 1921, p. 115-117). [3148

**Farnborough.** — *Guide to F.* with special reference to St Michael's Abbey new and revised Edition (by Dom L. Gougaud). Farnborough, St Michael's Abbey, 1919, 16°, VIII-54 pp. avec illustrations par Dom F. Cluzel. [3149

Digitized by Google

**Ramsgate.** — *Nécrologie :* Le Rév. P. D. Willibald Burt, † 19 nov. 1921. (*The Universe* 16 déc. 1921, p. 6 ; *Tablet* 17 déc. p. 815).
——— D. Winnibald, son frère, décédé le 8 décembre (ib.). [3150

## AUTRICHE

**Admont.** — Eichler (Ferdinand). *Lederschnittbände in Oesterreich. Aufsaetze Fritz Milkau gewidmet.* Leipzig, Hiersemann, 1921, p. 86-94, avec pll.). [3151

Description de reliures en cuir du XV^e s. conservées dans les abbayes d'Admont (Styrie) et Kremsmünster (Haute-Autriche).

**Kremsmünster,** voir *Admont.*

**Lambach.** — Eilenstein (P. Arno) O. S. B. *Abt Maximilian Pagl von L. und sein Tagebuch (1705-1725)* (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 119-192). [3152

——— Nécrologie du R. P. D. Pie Schmieder, † 6 nov. 1918 (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 285-287) et du R. P. D. Augustin Rabenlechner, prieur † 19 juillet 1920 (ib. p. 288). [3153

**Marienberg.** — Nécrologie du R. P. D. Thomas Wieser † 30 janvier 1918 (SMGBO, XXXIX, p. 472 473). [3154

**St Lambrecht.** — Wonisch (P. Othmar) OSB. *Versuch einer Bibliographie der Benediktinerabtei St L.* Abbaye de St Lambrecht, 1916. [3155

——— Nécrologie du R. P. D. Gabriel Schmidbauer † le 5 août 1918 (SMGBO, XXXIX, p. 476). [3156

**Seckau.** — Steven (Maria Stanisla) OSB. *Gott und Wahrheit. Lebensbild der Konvertitin und Benediktiner Oblatin Agnes Freifrau von Herman, geb. von Retberg-Wettbergen.* Mit einer Einführung von Abt Laurentius Zeller OSB von Seckau. Fribourg en Br., Herder, 1920, 16°, XII-132 pp., 3 grav. [3157

Ces pages sont consacrées à faire connaître les voies mystérieuses par lesquelles une protestante hannovrienne, Agnès de Retberg, qui épousa plus tard le baron Otton de Herman, également protestant, fut amenée à connaître la religion catholique, puis, après une série d'épreuves et de luttes, à entrer dans le giron de l'Église, plus tard, en 1900, en vue d'approfondir ses connaissances religieuses et de développer sa vie intérieure à s'affilier comme oblate à l'abbaye de Seckau en Styrie : Recherche de Dieu, abandon filial à la Providence dans la soif du vrai et du bien, développement de la charité dans une âme droite. Une vie de famille toute simple, une vie de ménage journalier n'offre pas la trame d'événements sensationnels, mais cette vie n'est que le cadre ordinaire d'une vie intérieure qui va sans cesse en s'approfondissant et en s'illuminant. C'est la lutte incessante pour le vrai et le bien.

**Seitenstetten.** — Nécrologies du R. P. D. Joseph Schock † 19 mars 1919 (SMGBO, 1920, p. 333-334), et du R^me P. D. Hugues Springer, décédé le 18 juin suivant (p. 334-335). [3158

**Vienne. Ecossais.** — Hübl (Alb.) O. S. B. *Die Münzensammlung des Stiftes Schotten in Wien*, II. Vienne, Fromme, 1920, 4°, VII-477, fig. [3159

Digitized by Google

## BELGIQUE-LUXEMBOURG

**Basse-Wavre.** — PODEWIJN (D. Raynerius) O. S. B. *De oorsprong der vereering van de « O. L Vrouw van Vrede » in de St Niklaaskerk te Brussel* (*Dietsche Warande*, XXI, juin 1921, p. 723-737). [3160

L'auteur, après avoir fait la critique de l'opuscule de Jean Gielemans sur les miracles de N. D. de Basse-Wavre, reconstitue l'histoire du culte de N.-D. de la Paix dans l'église de St-Nicolas à Bruxelles et montre ses relations avec celui de N.-D. de Basse-Wavre (Arche d'alliance).

**Cortenberg**, v. *Ghislenghien*. [3161

**Eename.** — *Les épaves du carillon de l'abbaye d'Eename* (*Belgique*) *et le commerce des cloches étrangères en France, au début du XIXe s.* (*Ephemeris Campanographica*. Montpellier, mai 1920, p. 409-416). [3162

**Forest**, voir *Ghislenghien*. [3163

**Gand. St Pierre.** — VISART DE BOCARMÉ (Albert). *Un médaillon au buste de Gérard Rym, 62e abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin* (*Revue belge de Numismatique*, 1920, p. 161-166). Bruxelles, 1920, 8°, 8 pp. et pl. [3164

**Ghislenghien.** — BOULMONT (G.). *Le domaine de l'abbaye de G., type de nos anciens domaines bénédictins de moniales nobles de la seconde moitié du XVIIIe siècle, comparé à ceux des abbayes-sœurs de Forest et de Cortenberg.* (*Annales du Cercle arch. d'Ath*, t. VII, 1921, p. 103-153). [3165

**Gembloux.** — LEFEBVRE (B.), S. J. *Notes d'histoire sur Gembloux et ses environs.* 1re série, Gembloux, Duculot, 1922, 16°, VIII-189 pp. [3166

Avec la précision et l'érudition qui distinguent ses travaux, le R. P. Bruno Lefebvre vient de réunir en volume une série de notes historiques concernant le pays de Gembloux et son abbaye. Mentionnons : Deux pages de l'Histoire de Mont-Saint-Guibert (pp. 1-9, 183-185) ; Gembloux en 1793 (p. 22-48) ; Les dons patriotiques des habitants de G. en 1713 et 1790 (p. 49-68) ; La paroisse de Gembloux à la fin de l'Ancien Régime (p. 69-93) ; Le Doyenné de G. à la fin de l'Ancien Régime (p. 94-105) ; Les Edits politiques de l'avant-dernier abbé et comte de G. (p. 112-136) ; Les Censes de l'abbaye de G. en 1796 (p. 166-182).

——— du même. *L'érection de Mont-St-Guibert par le duc de Brabant en 1123.* Gembloux, Duculot, 1922, 16°, 49 pp.

Étude de la charte d'érection et des libertés communales de Mont-St-Guibert en 1116 et 1123.

——— Voir *St-Ghislain*, n° 3174. [3167

**Liége.** — COENEN (Abbé). *La topographie de nos monastères romans* (*Leodium*, XIV, 1921, p. 26-35). [3168

De 640 à 730 on compte 25 fondations, de 730 à 919 arrêt complet, au Xe s. 7, au XIe 12, au XIIe 46, en tout 89 monastères dont 46 étaient ou sont devenus abbayes. L'auteur étudie l'aire de dispersion ; il y a plus de fondations en pays Wallon qu'en terre thioise, pour la raison que là il y avait davantage place pour les grands domaines. Au XIIe siècle c'est le contraire ; il y a plus de fondations en terre flamande en raison des travaux de défrichement qui s'y opèrent sous l'influence des ordres de

Digitized by Google

Prémontré et de Cîteaux. Ces fondations se font toujours en pleine campagne sur le cours de ruisseaux importants. Les fondations les plus anciennes sont presque toutes dans les vallées ; les Cisterciens iront de préférence dans les vallées, alors que les Prémontrés se répandent dans la Campine inculte.

**Maredsous.** — DE MOREAU (D. Hadelin) OSB. *Henri Desclée (1830-1917)*. Maredsous, 1920, 16°, 66 pp. [3169

Attachante biographie du grand chrétien que fut M. Henri Desclée, co-fondateur de l'abbaye.

——— MANSER (P. Anselm). *Zu einem Gedenktage des Väterforschers Dom Germain Morin* (BM. IV, 1922, p. 217-223). [3170

Coup d'œil sur l'activité scientifique de D. G. M., qui a atteint le 6 novembre 1921 sa 60e année.

——— Chronique 1914-1919 (SMGBO. N. F. IX, 1920, p. 306-307).

——— Nécrologie 1914-1919 (ib. 307-311). [3171

**Maeseyck.** — COENEN (Jos.). *Het oudste boek van België (Het Boek*, 15 juin 1921, p. 185-194, 2 pll.). [3172

**St-Denis-en-Broquerole.** Voir *St-Ghislain* n° 3174. [3173

**St-Ghislain.** — BOULMONT (Gustave). *Nos anciens domaines Bénédictins au XVIIIe s.* (*Annales du Cercle archéol. d'Ath*, t. VI, 1920, p. 1-42). [3174

La deuxième section de ce travail comprend « I. Domaine de l'abbaye de St-Ghislain, type de nos anciens domaines bénédictins de second ordre ou d'un revenu foncier supérieur à 50.000 florins comparé à celui de l'abbaye de St-Sauveur d'Eename » (p. 1-26) ; II. Domaine de St-Denis-lez-Mons. Type de nos anciens domaines bénédictins de 3e ordre, comparé aux domaines de l'abbaye de Gembloux-lez-Namur et de St-Adrien de Grammont (p. 27-42).

**Tournai. St-Martin.** — HOCQ (J.). *La ferme de Tenre à Ath et l'agriculture du XIIIe s.* (*Annal. du Cercle archéol. d'Ath*, 1, 1912, p. 64-76). [3175

Propriété de l'abbaye de St-Martin.

——— *Un curé de Bouvignies, au XIIIe s., fit une donation à l'abbaye St-M. de T.* (ib., 77-78). [3176

Donation de 1292.

**Vlierbeek.** — RAEYMAEKERS (Dr). *Fer de reliure aux armes de Pierre Scribs*, 33e abbé de l'abbaye des Bénédictins de Vlierbeek près de Louvain (1627-1653) (*Bull. de l'Acad. royale d'archéol. de Belgique*, 1920, p. 29-35, avec pl.). [3177

***

**Echternach.** — DEGERING (Hermann). *Handschriften aus Echternach und Orval nach Paris* (*Aufsaetze Fritz Milkau gewidmet.* Leipzig, Hiersemann, 1921, p. 48-85). [3178

Faute d'avoir pris connaissance des quittances données par Maugérard au sujet des manuscrits enlevés de Luxembourg et transportés à Paris,

Digitized by Google

ceux qui se sont occupés des manuscrits d'Echternach et d'Orval ainsi enlevés n'ont pu dresser une liste exacte. Complétant les travaux de Delisle, de Reiners, des Bollandistes, de Traube, l'auteur reconstitue l'histoire de cette râfle à laquelle échappa l'abbaye de Laach, et qui enrichit d'un nouveau chapitre la vie du grand pillard d'anciennes bibliothèques monastiques au profit de la Bibliothèque nationale de Paris que fut l'ancien bénédictin lorrain Dom Maugérard. M. Degering publie d'après l'original, en la mettant en regard du texte donné dans le catalogue de Luxembourg, la notice des mss. d'Echternach transportés à Paris, en tout 84 nos, qui sont identifiés dans l'annotation.

——— EIJGENRAAM (L C.L.). *De Aanspraken van E. op de « hollandsche kerken »* (*Bijdragen voor de geschied. van het bisdom van Haarlem*, XL, 1921, pp. 344-360). [3179

## DANEMARK.

*Acta pontificum Danica*. Pavelige Aktstykker vedroerende Danemark 1316-1536. V. Bind 1492-1513. Udgivet af ALFR. KRARUP og JOHS. LINDBAEK. Copenhague, Gad, 1913, 8°, 665 pp.; VI. Bind. 1513-1536 og fillaeg. 1915, VIII-615 pp. [3180

L'important recueil des actes pontificaux relatifs au Danemark est arrivé à sa fin. Nous y relevons quelques documents concernant les monastères bénédictins de ce pays: suppression du monastère des moniales de St-Nicolas de Ribe, à la demande du roi Chrétien, et son union aux chevaliers de St-Jean de Jérusalem de cette ville, en 1493 (nos 3384, 3386, 3462, 3539, 3867): réforme des Bénédictines de Reinbeck dans le Holstein par les abbés de St-Michel et de St-Godehard d'Hildesheim en 1496 (n° 3533); maintien des privilèges de l'abbé de la Toussaint de Lund, visiteur des monastères de l'ordre dans l'archidiocèse, 1497 (n° 3578), du droit de paternité de l'abbé de Nidarholm sur les Bénédictines de Selje (dioc. de Bergen), 1497 (n° 3599); notes sur Mathias Knudsen, moine de Voer (dioc. d'Aarhus) nommé évêque de Gardar en Groenland 1492 (nos 3306, 3316-17, 3321, 3323); absolution pour le moine Grégoire de Borch, du monastère de Ringsted (16 juin 1519), qui, à la suite de la violation de ses vœux, avait dû quitter son monastère, bâtard d'ailleurs, et avait sollicité son passage à une autre maison (n° 4705); refusé à St-Paul d'Utrecht et à Ste Catherine de Siloe (Frise), il avait trouvé asile à St-Georges de Rome, où on le trouve en qualité de pénitencier de la nation d'Allemagne à St-Pierre (n° 4713); — nomination d'un prévôt chez les Bénédictines de Hundsland (dioc. de Boerglum) en 1519 (n° 4714).

## ESPAGNE.

**Généralités.** — *Documentos Ribagorzanos* del tiempo de los reyes franceses Lotario y Roberto, Años 954 a 986 y 996 a 1031 (RABM. oct. dec. 1920, p. 604-613; janvier-mars 1921, p. 119-135). [3181

Donations aux monastères d'Obarra, d'Alasu, de Labaix.

**Sigillographie.** — *Catalogo de Sellos españoles de la Edad media*

Digitized by Google

*del Archivo Historico Nacional* (RABM juillet-sept. 1921, p. 163-170, nos 209-226). [3182

**Montserrat.** — *Analecta Montserratensia.* Volum III. Any 1919. Monastir de Montserrat, MCMXX, p. 8°, 430 p. [3183

Le troisième volume des *Analecta* nous apporte une série de nouvelles études sur l'antique monastère catalan et sur l'ordre bénédictin au-delà des Pyrénées. Nous y relevons.

I. D. ANSELME ALBAREDA. *L'arxiu antic de Montserrat* (p. 11-216), qui constitue un essai de reconstruction des anciennes archives du monastère, dans lequel on trouvera, outre des notices sur les archivistes connus, la description d'une série de manuscrits intéressants, parmi lesquels il y a lieu de signaler un Légendaire du XIIIe s., un martyrologe et nécrologe de Ripoll, un obituaire de Ste-Cécile avec Règle de St-Benoît et un calendrier du XIVe s., le texte intégral des « Constitutiones Heremitarum Montisserrati » de D. Garcia Cisneros, un cérémonial de Valladolid (1477), un calendrier avec Règle de St-Benoît (XIV-XVe s.), un Liber ordinationum (XIVe s.), intéressant pour l'histoire des chapitres généraux de l'ordre en Catalogne.

II. *Anexio a Montserrat del monastir de St-Benet de Bages* (p. 217-271), annexion faite en vertu d'une bulle de Clément VII du 9 novembre 1593. Après un aperçu historique sur ce monastère, l'auteur publie le texte de la bulle susdite, celui des constitutions du monastère uni au Montserrat, et une série de visites canoniques.

III. J. GIVANEL MAS. *Un exemplar* rarissim de la Historia de Garí, fundació de Montserrat, I miracles de la Mare de Déu (p. 272-316).

IV. *Miscellanea historica :* 1° R. P. Josep March S. J. Nota pertocant al culte a N. D. de Montserrat (p 319); 2° J. Bas i Jordi. Vot d'anar cada any en professí a Montserrat i portar-hi un ciri (p. 320-321); 3° Josep Roca, Documents de l'arxiu de la Corona d'Aragó (p. 322-327). Suit la Chronique détaillée de la vie journalière du monastère : culte, archives, bibliothèque (enrichie de 3200 ouvrages et 4840 volumes en 1919), arts.

Le volume est richement illustré de reproductions phototypiques d'anciens manuscrits et d'œuvres d'art.

——— DE CORDOBA Y AZARA (Rafaell). « *Monserrat* », *datos curiosos referentes a esta santa montaña.* Saragosse, Tip. Cinegio, 1921, 8, 8 pl. [3184

——— *Missale* de Valladolid, imprimé à Montserrat, 1499.

Exemplaire en possession de l'Académie royale d'histoire à Madrid (BRAH. LXXVIII, fév. 1921, p. 122-123). [3185

**Ripoll.** — PEREZ (F. Justo). *S. M. de R.* (*Boletin S. Dom. Silos*, XXIII, déc. 1921, p. 269-273). [3186

**Sahagun.** — GARCIA MUÑOZ (German). *Aportacion al estudio de la Edad Media en España :* La Biblioteca del Monasterio de San Benito el Real de Sahagun. Tesis doctoral. Moratalla (Murcia). Impr. Moderna, 1920, 8°, 106 pp. [3187

——— PEREZ (Justo) O. S. B. *San Benito de S.* (*Bol. S. Domingo de Silos*, oct. 1921, p. 223-227). [3188

Digitized by Google

**Samos.** — Perez (F. Justo). *Samos* (*Boletin de Silos*, nov. 1921. p. 249-253.) [3189

**Silos.** — Nécrologie du R. P. D. Eduard Buchot, † 4 nov. 1920 (*Bol. de S. Domingo de Silos*, XXIII, 1921, p. 1-6; BSMSB. fév. 1921, p. 20-22). [3190

——— In memoriam. El aniversario de la muerte del R. P. D. Eduardo Buchot (4 de nov.) (*Boletin... de Silos*, nov. 1921, p. 245-246, avec portr.). [3191

## FRANCE

### a) Généralités

——— Broquelet (A.). *Nos abbayes*. Paris, Garnier, 1921, 16°, XXIV-376 pp. [3192

**Alsace.** — Gass (J.). *Elsässische Benediktiner Bibliotheken während der Revolution* (*Bull. eccl. de Strassbourg*, XXXVIII, 1919, p. 276-282, 372-378). [3193

Notes sur les bibliothèques de Marmoutier, Ebersmünster et Münster.

**Normandie.** — Depoin (J.). *Les Vicomtes de Nantes et les Monastères de N.* (*Comm. des Arts de Seine-et-Oise*, XXXV, (1915), p. 45-49). [3194

——— Guilloreau (D. Léon). *Analyses des « Norman Rolls » d'Henri V, roi d'Angleterre, relatives aux établissements religieux en Normandie* (*1417-1421*). (RM. XI, 192:, p. 1-46, 150-170). [3195

——— Le Corbeiller (Edouard). *Notes sur l'assistance publique en Normandie au M. A.* (*Revue cathol. de Normandie*, XXVI, 1917-1918, p. 214-228). [3196

Dans une première partie, l'auteur traite de l'assistance accordée par les monastères.

——— Lerosey (Chan.). *Les évêques et abbés de la famille Goyon de Matignon* (*Revue cathol. de Normandie*, XXIV, 1915-1916, p. 325-346). [3197

### b) Anciens monastères.

**Ainay.** — *Histoire, Description*. Mâcon, Protat, 1920, 16°, 46 pp. et pl. [3198

**Almenèches** — Vendel (Henri). *Étude sur l'abbaye d'A. de sa fondation à l'an 1599*. (Ecole des Chartes, Thèses, janv. 1921). [3199

**Andres.** — Lemoine (H.). *Histoire de l'abbaye d'A.* (*Bull. de la Soc. hist. du Calaisis*, 1920-1921, n^os 11-12, p. 1-20). [3200

**Angers.** — Guilloreau (D. Léon) OSB. *Visite des monastères de la ville d'A. par les commissaires du légat Stefano Nardini, août-oct. 1467*. (RM. nov 1920, p. 96-105). [3201

Insuffisance du nombre de moines, surtout prêtres, manque d'une formation intellectuelle, délabrement des bâtiments par suite de l'incurie des commendataires.

**Angers. Lesvière.** — Uzureau (F.). *Les derniers jours du prieuré de Lesvière-lès-Angers, 1790*. (RM. XI, 1921, p. 313-318). [3202

Prieuré de la Congrégation de St-Maur, fondé en 1047.

Digitized by Google

**Angers. Ronceray.** — UZUREAU (F.). *L'abbaye du R. d'Angers au début du XVIII^e s.* (R.M. juill. 1920, p. 36-41). [3203

**Beaumont-lez-Tours.** — DE CLERAMBAULT. *Confiscation de l'abbaye de B.* (*Bull. trimestriel de la Soc. arch. de Touraine*, t. XX, 1916, p. 249-286) [3204

Inventaire des 8, 9, 15 nov. 1790.

**Beaumont-sur-Oise.** — DEPOIN (Jos.). *Monuments funèbres de St Léonor de B.* (*Mém. de la Soc. hist. de Pontoise et du Vexin*, t. XXXV, 1918, p. 1-60). [3205

Publication de l'obituaire et du martyrologe de ce prieuré.

**Bernay.** — MOISY. *Quelques observations sur deux chartes normandes.* (*Mém. Acad. de Caen*, 1918-1920, p. 280-301). [3206

Donations de Judith, femme de Richard II, à l'abbaye de B.

**Blesle.** — SEGRET (Gabriel). *La fondation de l'abbaye et du monastère de Saint-Pierre de B.* (Almanach de Brioude, 1921, p. 87-106). Brioude, Watel. 1921, 8°, 24 pp. [3207

Commentant la requête adressée au pape Urbain II par les religieuses de Blesle et la réponse du pontife datée d'août 1095, l'auteur fait la lumière sur la famille des fondateurs, Ermengarde, épouse de Bernard II Plante-reclue, comte d'Auvergne, peut-être pendant quelque temps de Poitou, au milieu du IX^e siècle, décédé en ou vers 885. La fondation de Blesle doit être placée entre 849 et 885. La pierre d'autel donnée par Urbain II existe encore.

——— Le même. *L'abbaye St-Pierre de B. en 1789. La fin du monastère.* (Soc. de l'Almanach de Brioude). 1921, 8°, 31 pp.

Triste fin d'un monastère fondé au IX^e siècle, où depuis des siècles on ne recevait que des filles de la noblesse, 40 en 1352, 30 en 1670, 24 en 1726. Le 16 mai 1789, l'abbesse L. C. de Saint-Poncy obtenait une bulle de sécularisation, qui transformait le monastère en chapitre séculier. La Révolution, qui éclata peu après, emporta l'institution, infidèle à l'esprit de sa fondatrice. L'auteur raconte les derniers jours de St-Pierre de Blesle et donne des détails précis sur le personnel de l'abbaye en 1789, de même que sur les prêtres de la localité.

**Caen. St-Étienne.** — *Apologie pour Guillaume le Conquérant* par D. Mathieu de la Dengie de Renchi, précédée d'une introd. par R. N. Sauvage. Rouen, 1919, pet. in-4°, XXI-123 pp. [3208

Notice bio-bibliogr. sur l'auteur, cellérier de St-Ét. 1583-1657.

**Caen. Ste-Trinité.** — SAUVAGE (R. N.). *Reliques de l'église de la Ste Trinité à Caen.* (*Bull. Soc. Antiq. Normandie*, 1919-20, p. 302-306). [3209

**Cambrai. St-Sépulcre.** — BRUCHET (M.) *Une promotion abbatiale à Cambrai en 1474.* (*Revue du Nord*, 1914-1919, p. 22-51). [3210

Il s'agit de Baudouin Constant. L'auteur signale la résistance que la fiscalité pontificale rencontra dans la Flandre bourguignonne.

**Carennac.** — LEFÈVRE-PONTALIS (E.). *Note sur deux plaques de chancel du IX^e s.* (*Bull. Soc. Nat. Antiq. de France*. 1921, p. 259-262, avec pl.). 3211



Digitized by Google

**Cérisy.** — GUILLOREAU (D. Léon) O. S. B. *Robert, abbé de Cérisy, janvier-juin? 1290* (RM. XI, 1921, pp. 259-276). [3212

Clunisien nommé par Nicolas IV après désistement de deux compétiteurs. Intéressants renseignements sur la décadence de Cluny et sur l'appauvrissement des monastères pressurés par les usuriers ou les banquiers. Les procès en cour de Rome étaient d'autant plus dispendieux qu'ils traînaient en longueur.

**Chaise-Dieu.** — ROUCRON (Ulysse). *Inventaire des vases, reliquaires, argenterie et ornements de la sacristie de l'église abbatiale de La Chaise-Dieu, 1657-1663* (*Mém. de la Soc. scientif. de la Haute-Loire*, t. XVI, 1909-1910, publ. en 1920, p. 210-241). [3213

——— OLIVIER (Paul). *Quelques épisodes des querelles jansénistes au Puy au XVIII^e s.* (*Bull. hist. de la Soc. du Puy et de la Haute-Loire*, 1915-1920, V, p. 1-12, 49-76). [3214

**Chalais.** — ROMAN (J. C.). *L'ordre dauphinois et provençal de Chalais.* Gap, Peyrot, 1920, 8°, 124 pp. [3215

Cette notice, fruit de longues recherches dans les archives régionales, complète heureusement celle que j'ai donnée dans la *Revue bénédictine* (t. XXXI, p. 402-419). Après avoir exposé la fondation du monastère, l'expansion de son observance, les débuts et l'extension de la congrégation, son projet d'union à Citeaux, son déclin, sa dissolution, l'auteur donne en appendices les nomenclatures des abbés de Chalais, Boscodon, Abbeval-Beaulieu, Clausonne, Clairecombe, Lure, Prads, Pierredon, Valbonne.

**Charité-sur-Loire.** — DESCHAMPS (Paul). *Dalles carolingiennes incrustées dans le clocher de La Ch. s. L.* (*Bull. Monum.* LXXIX, 1920, p. 222-230). [3216

**Chezal-Benoît.** — Notes sur deux bulles papales de 1143 et de 1146, éditées par Wiederhold (*Bull. Soc. Antiq. de France*, 1919, p. 249-251). [3217

**Clairac.** — DURENGUES (Chan.) *Gérard Roussel, abbé de C., év. d'Oloron* (*Revue de l'Agenais*, 43^e année, 1916, p. 340-362). [3218

**Cluny.** — SMITH (L. M.). *The early history of the monastery of C.* Oxford, Univ. Press, 1920, 8°, X-225 p. [3219

Lorsqu'il est question de Cluny, on semble parfois laisser entendre que Cluny représente un centre éminemment ascétique, un groupe d'intransigeants au sein de l'ordre bénédictin, et que c'est là que les idées grégoriennes ont pris naissance. L'auteur de ce livre a découvert que ce sont là des idées erronées, dont il n'y a pas trace dans les documents originaux. Le malheur est qu'on attribue au mot « ascétisme » un sens assez ambigu. Si l'on veut dire par là qu'à Cluny on accentue le caractère d'observance commune contre tout individualisme excessif, c'est vrai ; mais on ne doit pas oublier que cette observance commune laisse le champ libre au développement de la vie spirituelle personnelle le plus intense, ce qui est le véritable ascétisme. Et quant aux principes grégoriens, ils sont en théorie et en acte dans la revendication de la liberté spirituelle que réclame Cluny vis-à-vis de toute autorité séculière et dans son programme de restauration religieuse et morale.

Digitized by Google

Pour le reste j'aime à rendre justice à l'auteur qui s'est efforcé de donner aux lecteurs anglais une histoire bien étudiée de la première période de Cluny, celle qui va de la fondation en 910 à la mort de S. Odilon en 1048. Certes, dans la petite introduction sur le monachisme avant Cluny, j'aurais bien quelques réserves à faire p. ex. sur une lettre adressée par S. Grégoire aux évêques des Gaules en faveur de l'adoption de la Règle de S. Benoît (p. 4), sur l'expression de « Teutonisme » appliquée aux monastères qui ne suivaient pas une règle strictement uniforme (p. 2-3), sur une dépendance trop évidente de Hauck, notamment dans le jugement porté sur la façon dont Charlemagne concevait le monachisme (voir A. Stosiek, *Das Verhältnis Karls des Gr. zur Klosterordnung*. Greifswald, 1909; *Revue bénéd.* avril 1912, n° 2695). Mais la vie des abbés de Cluny est racontée à l'aide des documents originaux, leur influence et leur action sont bien exposées, leur caractère bien mis en relief. On sent qu'on est en présence d'hommes de haute valeur qui ont créé, développé, fortifié une des institutions les plus vigoureuses et les plus puissantes que jamais l'Église ait connues. Cluny est aux X^e^ et XI^e^ siècles une grande école de sainteté et de force morale dont le rayonnement s'étend à toute l'Église.

**Cluny.** — CHAGNY (André). *L'abbaye de C.* Notes d'hist. et d'art. Mâcon, Protat, 1921, 8°, 70 p. [3220

——— VIREY (Jean). *L'abbaye de Cluny* (Petites Monographies des Grands Édifices de France). Paris, Laurens, s. d., 8°, 122 pp., 40 grav. et 2 plans.

Après une esquisse historique de la célèbre abbaye, l'auteur décrit d'abord l'enceinte, puis fait connaître l'architecture religieuse : ancienne église de St-Mayeul, St-Marcel N.-D., l'abbaye et son abbatiale ; puis l'architecture civile ; enfin les environs de Cluny : chapelle de Berzé la-Ville, château de Lourdon, de Brancion, de Berzé-le-Châtel. L'illustration est variée et choisie.

——— N. F. H. *Details of the Cluniac life* (*Ampleforth Journal*, janv. 1920, p. 118-121).

Silence, chœur, voyage. [3221

——— WILMART (D. André). *Le couvent et la bibliothèque de Cluny vers le milieu du XI^e^ siècle* (BM., XI, 1921, p. 89-124). [3222

Les *Consuetudines Farfenses* sont un ensemble de statuts établis et rédigés à Cluny vers le milieu du XI^e^ siècle. En examinant les noms qui accompagnent la liste des livres distribués au commencement du Carême, D. W. a pu constater que ces noms forment un rôle des moines à la veille de l'élection de St Hugues, et que ce *bref* remonte aux années 1042 ou 1043 ; c'est donc sous S. Odilon et à la fin de la vie de cet abbé que ces statuts furent consignés par écrit. Le *Bref* renseigne 52 religieux prêtres et 12 laïques, donc 64 membres présents. En 993,76 moines avaient pris part à l'élection. Intéressantes aussi sont les remarques de D. Wilmart sur l'identification des manuscrits. On y relève avec plaisir qu'un moine reçoit pour lecture de carême l'*Histoire* de Josèphe et un autre celle de Tite-Live !

Digitized by Google

——— Omont (H.). *Deux nouveaux mss. provenant de l'abbaye de C.* (*Bull. hist. et philol.* 1918, p. 5-10). [3223

——— Schnack (Dr Ingeborg). *Richard van Cluny, seine Chronik und sein Kloster in den Anfängen der Kirchenspaltung von 1159.* Ein Beitrag zur Geschichte der Anschauungen von Kardinalkolleg und Papsttum im 12. und 13. Jahrh (*Histor. Studien*, Heft 146). Berlin, Ebering, 1921, 8°, 173 pp. [3224

La Chronique de Raoul de Cluny, celui qu'Élie Berger nous a fait connaître dans son « Richard le Poitevin, moine de Cluny, historien et poète », bien qu'en soi assez peu importante, offre quelques problèmes dont la solution ne manque pas d'intérêt pour l'histoire littéraire et religieuse du temps. C'est en découvrant dans cette chronique le chapitre sur les cardinaux donné par Martin de Troppau, et en recherchant la source de Richard dans le « Libellus de ecclesia Lateranensi » de Jean diacre, que l'auteur a été amené à reconstituer les différentes recensions de la Chronique de Richard, à saisir l'évolution de ses idées et, à l'aide des récits du moine Clunisien, à pouvoir donner un tableau de la situation de Cluny sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable et pendant le schisme de 1159. La Chronique est le reflet de la pensée clunisienne, même dans ses réticences.

Quand Richard entre à Cluny, la grande abbaye souffre d'une crise économique, qui ira en s'accentuant, comme dans bien d'autres monastères bénédictins du XII^e siècle ; le principe de la centralisation de la congrégation est battu en brèche en vertu du mouvement centrifuge de l'autonomie bénédictine. Pierre le Vénérable tâche de porter remède aux deux crises que traverse le corps clunisien. C'est une grande figure. Et l'on comprend la vénération dont il est l'objet de la part de Richard. Que celui-ci ait vécu à Cluny, il n'y a pas de preuve positive, mais sa Chronique est si bien le reflet des événements qui s'y passent de 1159 à 1163, qu'il est bien difficile de ne pas y supposer sa présence, encore qu'un clunisien de cette époque puisse être un peu cosmopolite.

Si Pierre le Vénérable, quels que soient les motifs qui l'y aient déterminé, prit en 1130 nettement position pour Innocent II contre Anaclet II, bien que celui-ci fût un ancien moine clunisien, le schisme de 1159, qui met aux prises l'Empire et le Sacerdoce, voit Cluny aux côtés de Victor IV contre Alexandre III. Ce n'est plus Cluny qui dirige l'opinion publique, c'est Citeaux. L'abbé Hugues III cherche à maintenir une certaine neutralité, que les événements ne toléreront pas ; sous l'influence du cardinal Imar, ancien clunisien de St-Martin-des-Champs, il se décide pour Victor IV et se rapproche ainsi de Frédéric Barberousse. Le schisme règne dans la congrégation de Cluny, et l'abbé Hugues III est déposé.

Un examen détaillé des différentes recensions de l'œuvre de Richard permet de suivre l'évolution de ses idées. Impérialiste jusqu'en 1162, Richard accomplit sa conversion, en même temps que Cluny, et les recensions de sa Chronique portent les traces de ce changement d'opinions. Mlle Schnack s'efforce de suivre de près le travail accompli par le moine clunisien et, en indiquant ses sources, montre de quelle façon il les a utilisées.

Digitized by Google

Un curieux chapitre d'intérêt théologique se rattache aux sources de Richard D'où vient le passage sur le collège des cardinaux, connu par Martin de Troppau, mais que Richard a d'abord utilisé comme adversaire d'Alexandre III, puis mis à profit d'une autre façon au cours de ce changement d'opinions? L'auteur en détermine nettement les sources; elle en explique l'origine et la portée dans le schisme de 1159, puis dans la conception théologique de la Papauté aux XII^e et XIII^e siècles.

Ce travail, parfois un peu touffu, est le fruit des recherches soignées et minutieuses, où l'on sent la ferme direction du prof. K. Wenck.

**Déols.** — MAÎTRE (Léon). *Les abbayes de D. et de St-Martial de Limoges et leurs sépultures-insignes.* (RM., juill. 1920, p. 1 8). [3225

**Dijon. St-Bénigne.** — CABASSUT (D. André) O. S. B. *Note sur le ms. H. 449 de la bibl. de la Faculté de Médecine de Montpellier* (*Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier*, 2^e série, t. VIII, 1920, p. 162-166). [3226

C'est un recueil de Coutumes de l'abbaye de St-Bénigne rédigées probablement sous l'abbé Hugues II (1269-1300).

——— GASSER (A). *L'heure à St-B. et les cadrans solaires dijonnais* (*Revue de Bourgogne*, 1916-1918, p. 193-205). [3227

Cadran solaire du XIII^e s.

**Dorat.** — DE FONT-RÉAULX (J.). *Testament d'Isembert Feuille, abbé du D.* 17 févr. 1277 (*Bull. hist. et philol. du Com. des Trav hist.* 1919, p. 115-132). [3228

**Faverney.** — EBERLÉ. *Faverney, son abbaye et le Miracle des saintes Hosties*, t. I et II. Luxeuil, Valot, 1915, 8°, XXXVIII-885 pp. [3229

**Fécamp.** — BLANQUART (F.). *Dédicace de l'église St-Léger de F.*, par un évêque d'Evreux, 31 août 1223 (*Bull. Soc. hist. de Normandie*, 1913-1918, p 408-410). [3230

——— LEGRIS. (Chan. A.). *Le Précieux Sang de F.* (*Revue cathol. de Normandie*, XXIV, 1915-1916, p. 278-289). [3231

**Flavigny.** — MORTIER (R. P.) O. P. *Flavigny : l'abbaye et la ville* (720-1920). Lille, Desclée, 1920, 8°, 216 pp. [3232

**Gellone.** — ROUQUETTE (J). *Les abbés de G.* (*Revue hist. du dioc. de Montpellier*, 6^e année, 1914-1919, t. VI, p. 101-108, 145-154). [3233

**Grestain.** — ALIX (Abbé). *Fragment de l'obituaire de N. D. de G.* (*Bull. Soc. Antiq. de Normandie.* XXXIII, 1918, p. 313-318). [3234

**Ladornac.** — D^r LAFONT *La prévôté de Ladornac.* (*Bull. Soc. scient. de la Corrèze*, XLII, 1920, p. 346 365). [3235

Dépendance de l'abbaye de Terrasson (dioc. Sarlat).

**Léhon. St-Magloire.** — ALLENOU (Jean). *Trois notices d'hist. bretonne* (*Bull. et Mém. de Soc. archéol... d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI, 1918, p. 469-476). [3236

**Lérins.** — DOUBLET (Georges). *Augustin Grimaldi, év. de Grasse, abbé commendataire de Lérins, seigneur à titre viager de Monaco* (*1479-1532*). (*Soc. des Alpes Maritimes.* Cinquantenaire 1^er fasc., 46). [3237

**Lézat.** — PASQUIER (F.). *Servage, paréage et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars au comté de Foix* (*XI^e-XVI^e s.*). Foix, Gadrat, 1920, 8°,

Digitized by Google

131 pp. (Extr. du *Bull. de la Soc. arrégeoise des Sciences et de la Soc. d'études du Couseran*, t. XV). [3238

——— LAFFONT (A.). *Les rentes et revenus de l'abbaye de L., au XVIII^e s.* (*Revue de Gascogne*, 1920, p 186-189). [3239

**Limoges. St-Martial.** — MAÎTRE (Léon). *L'abbaye de S. M. de L. La crypte et le château.* (RM. nov. 1920, p. 81-87). [3240

**Lochrist-an-Izelvet.** — OGÈS (L.) *Le prieuré de L.* (*Bull. Soc. archéol. du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 135-178). [3241

Prieuré de St-Mathieu de Fineterre.

**Lyon, N.-D. de la Déserte.** — MOLLIÈRE (ab. Humbert). *Marguerite de Quibly, abbesse et réformatrice du monastère royal de N.-D. de la Déserte à Lyon.* Lyon, Audin, 1921, 8°, XII-81 p. [3242

Encore une de ces grandes abbesses du XVII^e siècle, dont la figure attire de plus en plus l'attention de nos contemporains. Issue d'une famille florentine fixée à Lyon au XVI^e siècle, Marguerite de Quibly, baptisée le 17 avril 1594, fut confiée à sa tante, abbesse de N.-D. de la Déserte à Lyon, monastère où la discipline avait subi ce fléchissement général qu'on constate depuis le XIV^e siècle, surtout dans les maisons qui recrutaient leur personnel dans la noblesse. Cependant l'œuvre de la Réforme monastique s'affirmait à Lyon, à l'abbaye de St-Pierre, qui devint, en quelque sorte, un séminaire d'abbesses réformatrices. Nommée abbesse, Marguerite de Quibly, qui subit l'ascendant de S. François de Sales, profite de la direction du P. Albi pour ramener l'observance régulière dans sa maison. En même temps qu'elle restaure les édifices, elle amène ses filles, malgré quelques tentatives de résistance, à se soumettre à la loi de la clôture. Les *Constitutions* mettaient en harmonie la Règle bénédictine avec les besoins du temps; elles furent imprimées à Lyon en 2^e édition en 1641. L'auteur a mis en relief la personnalité de l'abbesse, dont il a essayé de pénétrer la vie intérieure, puis exposé son heureuse influence sur la propagation de la réforme monastique, à St-Andoche et à St-Jean-le-Grand d'Autun, à Blie, à Auzon; son action se constate à St-André-le-Haut à Vienne, à St-Césaire d'Arles, à St-Jean de Buix, à Millau, où l'on adopte ses Constitutions. Elle mourut le 12 juin 1679. On saura gré à l'auteur d'avoir fait connaître cette abbesse réformatrice et le mouvement dont elle fut l'âme.

**Lyre.** — GUÉRY. (Ch.) *L'abbaye de L.* quelques additions au chapitre de ses possessions anglaises (*Rev. cath. de Normandie*, 1921, p. 261-267). [3243

**Marmoutier** (Alsace), v. *Neuviler.* [3244

**Montivilliers.** — MARTIN (Alph.). *L'abbaye de M. Sa fin, ses ruines.* (*Rec. Soc. Havraise*, 1921, p. 37-51). [3245

**Montpellier. St-Benoît.** — CHAILLAN (M.) *Comptes journaliers de Guill. Sicard, administrateur du Collège Saints-Benoît et Germain à M.* 1368. (*Mém. Soc. arch. de Montpellier*, 2^e sér., VIII, p. 112-131). [3246

**Mont-St-Michel.** — PFLEGER (L.) *Le M. S. M. et les pèlerinages d'enfants alsaciens au XV^e s.* (*Revue cathol. d'Alsace*, 1919-1920, p. 218-226). [3247

——— DUPONT (ETIENNE). *La Bastille des mers. Les Exilés de l'ordre*

Digitized by Google

*du roi au Mont-St-Michel (1685-1789)*. Paris, Perrin, 1920, 16° XL-260 p. 7 fr. [3248

——— DUPONT (Étienne). *Répertoire des détenus de l'ordre du Roi enfermés à l'abbaye du M. S. M. (1666-1789)* (*Revue de l'Avranchin*, t. XVIII, 1918-1919, p. 254-259, 293-308, 337-352). [3249

——— DUPONT (Étienne). *Les exilés de l'ordre du Roi au M. S. M.* (*Revue cathol. de Normandie*, XXIX, 1920, p. 285-294). [3250

**Mouzon.** — DONAN. (VICTOR). *L'église abbatiale de M.* (*Bull. monum.* LXXIX, 1920, p. 137-164). [3251

Église du XIII^e s.

**Munster.** — WALDNER (E.). *Lettre de Charles Marchand, abbé de Munster en Alsace à un confrère.* (*Revue hist.*, sept.-oct., 1921, p. 53-56). [3252

Lettre du 12 sept. 1662 relative à sa situation de membre de l'Empire.

**Neuviler.** — LAUGEL (A.). *Origine des abbayes de N. et de Marmoutier* (*Revue d'Alsace*, 1919, 10^e série, t. I, p. 25-36, 186-213). [3253

L'auteur croit pouvoir rattacher leur fondation à S. Martin, mais les preuves manquent.

**Pacy.** — BLANQUART (F.) *Commencements de l'abbaye de N.-D. de P. (1638).* (*Bull. Soc. Hist. Normandie.* XIII, 1919-1920, p. 16-26). [3254

Épitaphe de la première abbesse Marie-Paule d'Albret (1638-1683).

**Paris. St-Germain-des-Prés.** — LOT (Ferd.) *Conjectures démographiques sur la France au IX^e siècle* (*Moyen-Age*, XXXII, 1921, p. 1-27, 109 137). [3255

La seconde partie de cette étude est intitulée : Étude particulière de quelques domaines de St-G.-des-Prés (p. 109-137). Laissant de côté les domaines qui étaient constitués de parcelles situées en diverses villas, n'appartenant que pour une faible part à l'abbaye, l'auteur étudie une douzaine de domaines pour y rechercher les rapports de *finage* et de population au XIX^e s. avec ceux du IX^e, et leur évolution.

Dans une première partie l'auteur montre la nécessité pour les souverains francs au VIII^e et IX^e s. de faire dresser des inventaires de biens et des dénombrements de populations, afin de pouvoir lever sûrement les cens locaux et personnels, de connaître les hommes d'armes et de pouvoir exiger des autres la compensation de l'hostilitium. De là les inventaires de St-Wandrille, de St-Riquier, de St-Germain-des-Prés, de Prüm, etc.

Le plus notable est celui de St-Germain-des-Prés, édité par B. Guérard, mais les résultats de ce dernier sur la densité de population et sur les mesures agraires sont discutables. M. Lot discute et rectifie la superficie des domaines et la densité des populations. Il y a là un certain nombre de remarques intéressantes dont il faudra tenir compte au point de vue démographique.

——— LEFÈVRE-PONTALIS (E.). *Étude histor. et archéol. sur l'église de St G. des P.* (*Congrès archéol. de France*, LXXXII^e session, Paris, 1919). Paris, Picard, 1920, p. 301-366 et fig. [3256

**Paris. St-Martin-des-Champs.** — PIERSON (A.). *L'abbaye de*

Digitized by Google

*St-Martin-des-Champs.* (Conservatoire des arts et métiers). Monographie parisienne. Eu, Pouchin, 1919, 8°, 12 pp. ill. [3257

——— DEPOIN (J.). *Recueil de chartes et documents de St M. des C. monastère parisien* (Archives de la France monastique, vol. XX, XXI), t. IV-V. Liguge, abbaye de St-Martin, 1921, 8°, 246-165 pp. [3258

Publication des actes 810 à 1300 (9 août 1223-fév. 1285).

——— LAMBEAU (Lucien). *La tour du prieuré de S. M. des Champs.* (*Commission municipale du Vieux Paris.* Procès-verbaux 1916, p. 105-112).

——— POÈTE (Marcel) et DENEUX. *St M. des Ch.* (ib., 1917, p. 47-55). [3259

**Paris. Montmartre.** — JONQUET (R. P.) et VEUILLOT (François). *Montmartre autrefois et aujourd'hui.* Paris, Bloud, 1920, 8°, 349 p. [3260

——— DELSART (H. M.). *La dernière abbesse de M. Marie-Louise de Montmorency-Laval 1723-1794.* (Collection « Pax » vol. IV). Paris, Lethielleux, Desclée ; Abbaye de Maredsous, 1921, 16°, 128 pp.; Prix 3 fr. [3261

Le 27 juillet 1794 la dernière abbesse de Montmartre, Marie-Louise de Montmorency-Laval, montait sur l'échafaud, victime du Tribunal révolutionnaire. Au moment où sa cause va être introduite à Rome, il était utile de rappeler cette grande figure d'abbesse de vieux style, si digne, si simple dans l'accomplissement fidèle de ses devoirs, si grande dans l'héroïsme de sa mort. Certes les documents font défaut pour pénétrer dans l'intime de son âme, mais le peu qu'on en sait suffit pour en esquisser la figure. L'auteur a mis un soin remarquable à réunir sur la dernière abbesse de Montmartre tous les renseignements qui lui ont permis de remettre Marie-Louise de Montmorency dans le cadre de sa famille et du vieux monastère dans les dernières années de son existence. Puis vient le récit des jours d'angoisse qui précèdent la suppression de l'abbaye. C'était l'agonie douloureuse, rendue encore plus pénible par la faiblesse d'une partie de la communauté disposée à user de l'offre qui lui était faite de sortir. L'avenir était si sombre et si incertain, qu'on s'explique aisément et qu'on excuse le désarroi qui troublait les esprits. Le récit circonstancié des derniers jours de l'abbaye et de l'emprisonnement de l'abbesse restera un témoignage éloquent de la fidélité avec laquelle les filles de S. Benoît entendaient garder leur Règle même au péril de leur vie. « Marie-Louise Laval Montmorency, ex-noble, ex-abbesse de Montmartre, âgée de soixante et onze ans, née à Paris, demeurant à Franciade près Paris », qualifiée « une des plus cruelles ennemies du peuple » couronna par le martyre une existence pieusement dévouée à Dieu et à ses sœurs.

**Péronne.** — TRAUBE (Ludwig). *Perrona Scottorum* (*Vorlesungen und Abhandl.* t. III. Munich, Beck, 1920, p. 95-119). [3262

**Plaine-St-Michel.** — REYNAUD (J.). *Notes sur l'histoire de la P. S. M.* (*Repert. des travaux de la Soc. de statistique du Marseille*, t. 48, 1911-1920, p 129-147). [3263

Prieuré dépendant de St-Victor de Marseille (XI^e s.), cédé aux Minimes en 1590.

**Poitiers. Ste Croix.** — DE MONSABERT (D.). *Assises féodales de*

Digitized by Google

*Ste C. de P.*, 1332 1360 (*Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 1919, p. 146-147). [3264

——— BOYNET (E.). *L'abbaye de Ste Croix de Poitiers et la troisième guerre de religion.* Documents inédits (RM. nov. 1920, p. 106 127, 171-177). [3265

——— — DE FLEURY. *Note sur un insigne aux armes de Blandine de Bourbon-Busset, abbesse de Ste-C. de P. 1779-1788* (*Bull. Soc. Antiq. de l'Ouest*, 3e série, t. III, 1913-15, p. 416-421). [3266

**La Réole.** — BÉMONT (C.). *La mairie et la jurade dans les villes de la Guyenne anglaise : la Réole* (*Annales du Midi*, XXXI, 1919, p. 1-34) [3267

**St-Amand.** — *Liste des religieux en 1791* (*Bull. mensuel de la Soc. d'études de la prov. de Cambrai*, XX, 1920, p 159-160). [3268

**St-Benoît-sur-Loire.** — Mme BAUCHEREAU. *Les stalles de St-B. s. L.* (*Bull. monum.*, LXXIX, 1920, p. 260-269). [3269

Stalles exécutées en 1413.

**St-Bertin.** — BLED (Chan.). *Abbatiale et collégiale. Les reliques de S. Omer et les reliques de S. Bertin.* (*Mém. Soc. Antiq. Morinie*, t. XXXII, 1914-1920, p. 1-112). [3270

Conflits entre les deux églises pour la possession des reliques.

——— DU TEIL (Bon Jos.). *Un amateur d'art au XVe s Guillaume Fillastre, év. de Tournai, abbé de St B., chancelier de la Toison d'Or.* L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer. 1920, 8°, XVIII-108 pp Paris, Picard, avec pll. [3271

——— BONY. *Deux chartes de l'abbaye de St Bertin* (*Bull. de la Soc. des Antiquaires de la Morinie*, nov. 1919 — mars 1920, t. XIII, p. 454). [3272

**St-Cadreuc-en-Ploubalay.** — LEMÉE (P.). *Inventaire des papiers concernant le prieuré de St-C.* (*Annales de la Soc. hist. de l'arrond. de St-Malo*, 1915-1919, p. 73-105). [3273

Prieuré de St-Jacut.

**St-Denis.** — SAMARAN (Ch.). *Un diplomate français du XVe siècle. Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis* (*Le Moyen Age*, XXXI, 1920, p. 50-83, 121-156, 217-258). Paris, Champion. 1921, gr. 8°, II-123 pp. Prix : 10 frs. [3274

Né vers 1430, placé jeune encore à St-Orens d'Auch, prieur de Lagraulet, official de Condom, Jean de Bilhères devint vers 1463 abbé de St-Michel de Pessan, où lui succédèrent son frère Bernard, puis son neveu Jean de Faudoas, évêque de Lombez le 5 juillet 1473, puis, sur le désir de Louis XI, élu abbé de St-Denis en remplacement du cardinal Jean Jouffroy le 7 mai 1474 et confirmé par le pape le 31 juillet 1475 Nommé par le roi conseiller au Parlement de Paris, il fut chargé de missions diplomatiques en Espagne. Son rôle n'est pas moins actif dans les États généraux, au Conseil du Roi, à l'Échiquier de Normandie. Puis relancé dans la carrière diplomatique, il négocie le traité signé à Francfort entre Charles VIII et Maximilien, roi des Romains. Envoyé en ambassade à Rome, pour y préparer la campagne d'Italie, il est élevé au cardinalat (20 septembre 1493). S'il assiste au triomphe de la cause française, Jean de Bilhères peut en

Digitized by Google

voir l'effondrement. L'archevêché d'Arles lui échappa à la veille de sa mort, qui fut pieuse (6 août 1499) ; il fut enterré à St-Pierre, et son monument s'y retrouve dans la Crypte. Cette vie assez mouvementée, M. Samaran l'a exposée avec autant d'érudition que de charme. Jean de Bilhères fut avant tout un homme de carrière ; il n'eut de bénédictin que la profession, ce qui concordait trop souvent avec les idées du temps. Il fut abbé pour lui et non pour ses moines, et il fallut une contestation sérieuse avec ceux-ci pour l'amener à s'occuper de restaurer le monastère et de rétablir les études au Collège de St-Denis. Il cumula les bénéfices suivant une mode du temps.

**St-Josse-sur-mer.** — Rodière (R.). *Catalogue rectifié des abbés de St-J s. M.* (*Bull. hist. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, avril-juill. 1920, p. 495-504). [3275

Rectifications se rapportant plus particulièrement aux XIVe et XVe siècles.

**St-Maur-sur-Loire.** — Delaunay (L.). *Glanes biograph. sur les abbés commendataires de S. M. s. L. 1671-1765* (*Mém. Soc. d'agric. d'Angers*, XXIII, 1920, p. 127-157). [3276

**St-Léger-en-Bigorre.** — Durdos (A.). *L'abbaye de St L. en B.* (*Revue des Hautes-Pyrénées*, t. XII, 1917, p. 161 166, 202-207, 236-241, 276-281, 332-339). [3277

**St-Pierre-sur-Dive.** — Sauvage (R. N.). *Les anciens tombeaux de St P. s. D.* (*Calvados*). (*Bull. Soc. Antiq. Normandie*, t. XXXI, 1916, p. 398-408). [3278

**St-Saire-en-Bray.** — Chan. Legris. *St-Sauve, év. d'Amiens* (*fin du VIIIe s.*) *le patron de St S.-en-B.* (*Bull. trim. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1920, p 144-160). [3279

Ce village serait élevé sur l'emplacement d'un monastère de St-Sauve, fondé par l'év. d'Amiens, et anéanti par les Normands.

**St-Savin de Lavedan.** — Meillon (Alph.). *Histoire de la vallée de Cauterets (Hautes-Pyrénées).* vol. I. Les origines. Le Cartulaire de l'abbaye de St-S. de L. (v. 975-v. 1180). Cauterets, Cazaux. 1920, 8°, XX-486 pp. [3280

Reconstitution minutieuse du Cartulaire de ce monastère, dont le fonds est des XIe, XIIe et XIIIe s.; commencé par l'abbé Raymond (1145-1163), il se grossit de textes antérieurs. Sur 47 pièces, 7 sont datées. Les actes sont soumis à une critique sévère, publiés et traduits avec précision, et enrichis de notes nombreuses. M. Meillon a reconstitué la série chronologique des abbés et la chronique du monastère, qui n'offre rien d'intéressant pour l'histoire générale de l'ordre.

**St-Sever.** — Sauvage (R. N.). *Charte de l'abbaye de St-Sever (Calvados)*, donnant des indications sur l'état du monastère en 1556 (*Bull. Soc. Antiq. Normandie*, 1919-20, p. 403-405). [3281

**St-Victor-en-Caux.** — de Vesly (L.). *L'abbaye de S. V. en C.* (*Bull. Comm. des Antiquités de la Seine Inférieure*, t. XVII, 1917-1918, p. 12-21). [3282

**Senones.** — Schaudel (Louis). *Les comtes de Salm et l'abbaye de S.*

Digitized by Google

*aux XII^e et XIII^e siècles.* Contribution à l'histoire de Senones, Pierre-Percée, Badonviller, Blamont, Deneuvre. Paris, Berger-Levrault, 1921, 8°. XXIII-214 p 3 gr. 1 pl. [3283

Le comté originaire de Salm, berceau de la famille de ce nom, était situé dans le Luxembourg belge actuel. La famille se divisa en deux branches, dont l'une resta en Ardenne et l'autre alla se fixer dans les Vosges ; il y eut dès lors deux comtés de Salm et deux châteaux de ce nom. Celle qui se fixa en Lorraine avec Henri II, fils aîné du comte Henri I^er (XII^e s.), possédait la vouerie de l'abbaye de Senones, que l'évêque de Metz avait octroyée à Herman II de Salm († 1135). Entre le voué et les moines il y eut naturellement de fréquents frottements. « Les plaintes de l'abbaye de Senones contre ses voués, que nous trouvons formulées dès le début du règne de Herman II et qui se renouvelèrent pour ainsi dire périodiquement par la suite, sont dues surtout à la situation spéciale de cette abbaye, qui de royale devint épiscopale au moment de la donation qu'en fit Charlemagne à l'évêque de Metz. Le voué n'était pas, comme en beaucoup d'autres monastères et même dans les prieurés de l'abbaye de Senones situés en dehors du domaine épiscopal, un officier relevant de l'abbé ; il était le représentant direct de l'évêque de Metz, qui l'avait nommé, et dont il tenait sa charge de voué à titre de fief transmissible, comme les autres fiefs, déjà à cette époque, moyennant l'hommage lige à l'évêque suzerain. L'abbé de son côté devait foi et hommage à ce seigneur temporel pour la jouissance du domaine de l'abbaye, sous la protection du voué épiscopal. On saisit ainsi la différence entre les deux fiefs : celui de l'abbé lui donnait la jouissance paisible de la propriété foncière, avec son droit de juridiction ; l'autre, celui du voué, comportait l'exercice d'une fonction avec charge de protéger le territoire de l'abbaye contre toute attaque et de fournir à l'évêque le contingent militaire requis. Le bénéfice concédé au voué, et consistant habituellement en diverses redevances payées par les habitants, constituait la rémunération de ses services. » (p. 205-206).

Les conflits souvent aigus auraient pu s'arranger par un accord ; on n'y arriva que trop tard. Les récriminations du moine Richer doivent être examinées à la lumière des faits. Quoi qu'il en soit, les Salm grandirent et, d'usurpation en usurpation, ils parvinrent à transformer leur fief-vouerie, relevant de l'évêché de Metz, en un petit État indépendant dont les habitants se donnèrent à la France en 1793.

Ce travail important pour la famille de Salm trouve son complément dans l'importante étude de M. Jules Vannérus, *Les Comtes de Salm-en-Ardenne* (*Annales de l'Inst. arch. du Luxembourg*, 50, 1919, pp. 1-112 ; 52, 1921, pp. 55-170).

**Sévérac-le-Château.** — MOLINIÉ. (Jean). *Sévérac-le-Château en Rouergue*, étude historique. Rodez, Carrère, 1919, 12°, IX-534 pp. [3284

Il s'y trouvait un prieuré dépendant de l'abbaye de St-Chaffre-en-Velay.

**Tournus.** — BERNARD (Albert). *L'école monastique de T.* (*Soc. des amis des arts et des sciences de Tournus*, XX, 1920, p. 62-69). [3285

——— BERNARD (A.). *Le trésor de l'église et de l'abbaye de St-Philibert*

Digitized by Google

*de T.* (*Annales de l'Acad. de Mâcon*, t. XX, 1916-1917, p. 230 251). [3286

**Tronchet.** — Brébel (Abbé Eug.). *Essai histor. sur Pleudihen.* Appendices : L'abbaye du Tronchet... Rennes, Simon, 1916, 8°, 369 pp [3286bis

**Vesly-en-Vexin.** — Otter (abbé). *Histoire de V. en V.* Évreux, Imp. de l'Eure, 1920, 8°. [3287

Ce volume contient une monographie du prieuré de Ste-Madeleine de V. fondé en 1059 pour Marmoutier.

**Villeloin.** — Signalement d'un crosseron du XIIe s. (M. Pasquier, *Semaine relig. du dioc. de Tours*, 25 mars 1921 ; Deshoulières, *Bull. Soc. Antiq. France*, 1921, p. 188-190). [3288

## c) Congrégation de St-Maur.

**Généralités.** — *Bénédictins de la Congrégation de St-Maur originaires des territoires formant aujourd'hui le diocèse de Versailles.* (RM. XI, 1921, p. 178-205). [3289

**D. Brial.** — Aragon (Henri). *Pages d'histoire du Roussillon ; Notes inédites sur Dom Brial, 1743-1828.* (*Revue d'archéol. et d'hist. du Roussillon*, t. X, p. 90-116). [3290

**D. Lobineau.** — Hamon (A.). *Les possédées de Loudun et dom Lobineau.* (*Revue prat. d'apologétique*, avril 1921, p. 33-39). [3291

**D. Claude Martin.** — Bremond (Henri). *Dom Martin et Dom Martène.* (*Les Lettres*, 1921, 1r nov., p. 629-678). [3292

Analyse de deux personnages : le maître et le disciple, tous deux religieux fervents, l'un promoteur des grands travaux à St-Germain, l'autre un des célèbres ouvriers de cet atelier sans pareil. Biographe de son maître, D. Martène le peint et se peint, et, grâce à la multiplicité des détails et à la candeur du récit, il fournit matière à des réflexions intéressantes, parfois malicieuses, qui tournent aisément au badinage. M. Brémond connaît bien les Jésuites, il sait quelles préventions on y nourrit contre St-Maur, mais, si l'on remarque encore çà et là des vestiges d'une première formation, il s'est assez émancipé pour juger avec équité. La lecture de cette spirituelle causerie ne manque pas de charme ; qui voudra connaître D. Martène et D. Martin, ira puiser dans l'histoire de la Congrégation de St-Maur, dans les Vies des Justes, dans le Nécrologe de St-Germain, dans les œuvres ascétiques ; il y a là de saints religieux, de grandes âmes, de belles figures, pas tous assurément, mais en bon nombre. Dans leur candeur, ils n'ont pas conscience de la perspective, mais en somme leur excès de loyauté dans la vérité historique est aussi un titre de gloire.

**Mazet (Dom).** — Ginot (E.). *Une lettre inédite de D. Mazet.* (*Bull. Soc. Antiq. Ouest*, 1920, p. 408-418). [3293

Sur des monuments antiques découverts à Aulnay en 1785.

**D. Vaissette.** — Adher (J.). *Un document inédit sur le père de Dom V.* (*Bull. Soc. arch. du Midi*, n° 44, 1915, p. 125-127). [3294

## D. Congrégation de St-Vanne.

**D. Maugérard.** — Jacobs (Emil.) : *Zur Kenntnis Maugérards* (*Wie-*

Digitized by Google

*gendrucke und Handschriften. Festgabe Konrad Haebler.* Leipzig, Hiersemann, 1919). — Voir plus haut *Echternach*, n° 3178. [3295

## E. Congrégation de France.

**Card. Pitra.** — PAGE (R.) *Lettres inédites de Mgr Berteaud au Card. Pitra.* Brive, 1919, 8°. [3296

**Ligugé.** — D. A. D. *D. Raphaël Andoyer* (*Revue du chant grégorien*, XXV, nov.-déc. 1921, p. 68-71 ; autre notice par D. O. D. dans BSMSB. déc. 1921, p. 183-189). [3297

Notice sur le prieur de l'abbaye de Ligugé, musicologue distingué, décédé le 14 octobre 1921.

——— *El. R. P. D. J. Marcial Besse O. S. B.* (*Boletin de S. Domingo de Silos*, sept. 1920, p. 321-324). [3298

**Paris. Ste Marie.** — DU BOURG (G.). *Sous l'uniforme et sous le froc. Dom Antoine du Bourg*, O. S. B. 1838-1918. Paris, Perrin, 1921, 16° XI-240 pp., 2 portraits. [3299

Le 13 février 1918 mourait à Paris D. Antoine du Bourg, prieur de N.-D. d'Auteuil. Issu d'une vieille famille de Toulouse, ancien officier, père de famille, moine bénédictin, D. du Bourg occupa dans la société une place remarquable : chrétien de vieille roche, érudit distingué, quand Dieu lui imposa les suprêmes séparations, il se sentit appelé à la vie de renoncement. Sous le froc, il fut un vrai moine, obéissant, humble, pauvre, laborieux, et, quand on lit les pages émues que lui a consacrées un membre de sa famille, on sent qu'on se trouve en présence d'une figure de saint.

——— MAISONNEUVE (Chan.). *Éloge de Dom Ant. du Bourg.* Toulouse, Douladoure, 1920, 12°, 18 pp. [3300

## ITALIE

**Bibliothèques.** — PANSA (Giov.). *Spigolature umanistiche Abruzzesi. Inventari di Codici e Mss. de' Sec. XI XV. Bibliotheche monastiche.* (*Bollettino del bibliofilo*, mai-août 1920, p. 213-215.) [3301

S. Sauveur della Majella, S. Pierre ad Oratorium, dép. de St-Vincent du Vulturne, S. Étienne de Ripa Maris, S. Jean in Venere, S. M. de Propezzano, S. Spirito di Morrone, Casanova.

——— INGUANEZ (D. Maur.), O. S. B. *Carte medievali abruzzesi con firme in versi* (*Gli Archivi italiani.* VI, 1919, 8°, 10 pp.) [3302

D'après des chartes conservées au Mont-Cassin.

**Arts.** — VINACCIA (A.). *I Monumenti mediaevali di Terra di Bari.* Bari, Soc. tip. edit.-Barese, 1915, 2 vol. 4°, XII-144 + 17 pll. + 170 pp. et 42 pll. et grav. [3303

Dans le premier volume (p. 61-75) l'auteur consacre un chapitre à l'activité artistique des Bénédictins dans la Terra di Bari : abbaye de S. Benoît et monastère de Ste-Scolastique à Bari, S. Benoît de Conversano, S. M. de Colonna à Trani, Barletta, Bitonto.

**Ascoli Piceno.** — MARIOTTI (C.). *Il monastero e la chiesa di Sant'Angelo in A. P.* Ascoli, Cesari, 1920, 8°, 54 pp. [3304

Digitized by Google

Monastère de bénédictines fondé entre le VIII^e et le X^e siècle ; important aux XII^e et XIII^e siècles. En 1243 les religieuses embrassèrent la règle de Ste Claire, mais en gardant leurs biens. La décadence disciplinaire obligea Pie II en 1460 à remettre le monastère aux moines olivétains.

**Bergamo. St-Benoît.** — GUSMINI (G. card. archev. de Bologne). *Donna M. Nazzarena Poloni, religiosa professa nel monastero di S. Benedetto in Bergamo.* Bologna, Tip. Salesiana, 1920, 16°, 188 p. [3305

Née le 27 mars 1874, élève des bénédictines de St-Benoît de Bergame, Christine Poloni y entra le 29 août 1889 en qualité de postulante ; elle y fit profession le 10 février 1892, sous le nom de Maria Nazzarena. Religieuse exemplaire, elle y remplit diverses charges, notamment celle de directrice du pensionnat, et y mourut le mercredi saint 1919. Le Cardinal Guzmini, archevêque de Bologne, a raconté dans un style simple et élevé à la fois, l'humble et féconde carrière de cette fille de St-Benoît et exposé la marche ascendante de sa vie d'union à Dieu.

**Bobbio.** — MANARESI (Cesare). *La data di anno nei documenti bobbiesi compresi nel « Codice di S. Colombano » (Archivio stor. Lombardo,* ser. V, XXIX, 1921, p. 547-566). [3306

——— *The Bobbio Missal. A Gallican Mass-Book* (Ms. Paris, lat. 13246). Facsimile, Londres, 1917, H. Bradshaw Soc. vol. LIII, 8°.

Facsimile de 300 ff. du ms. [3307

**Canossa.** — MERCATI (Angelo). *Un documento del 1423 sull' Università Romana (Arch. R. Soc. Romana di storia patria,* XLIV, 1921, p. 79-86). Roma, 1921, 8°, 18 pp. [3308

Notice sur D. Barthélemy Carboni, de Reggio, profès de St-Prosper de Reggio, professeur de droit à l'Université de Rome, abbé de S. Apollonio de Canossa, puis de St-Procule de Bologne, évêque de Cavaillon, puis de Capaccio, décédé avant le 15 février 1441.

**Cava.** — CAFARO (A. C.). *Dell' attività commerciale e marittima dei Benedettini di Cava nel Medio Evo.* Appendice : I. La Marina della Badia di C. e Jak la Bolina ; II. Documenti (RSB., XII, 1921, pp. 65-87, 181-204 ; XIII, 1922, p. 41-62.) [3309

——— MEZZA (D. Fausto). *S. Pietro e la riforma monastica in Cluny (Bollett. eccl. per la diocesi nullius della S^ma Trinita di Cava,* VI, 1922, p. 43-47). [3310

A propos du 8^e centenaire de la mort de l'abbé S. Pierre de Cava (1122-1922).

**Chiari.** — RIVETTI (L.). *Il Convento di S. Bernadino di C. (Brixia sacra,* X, 1919, p. 50-64. 86-162, 171-178.) [3311

Cet ancien couvent de Franciscains est occupé depuis 1909 par les Bénédictins de Ste-Madeleine de Marseille (p. 96-102, 176-178).

**Farfa.** — SCHUSTER (D. Ild.), O. S. B. *L'imperiale abbazia di Farfa.* Contributo alla storia del ducato romano nel Medio Evo. Roma, Tip. Vaticane, 1921, in-4°, VIII, 447 p. avec dessins, trois plans et 16 pl. phototyp. Lire : 80. [3312

L'histoire du monachisme italien est un champ en majeure partie resté

Digitized by Google

en friche. A part quelques monographies déjà anciennes et conçues dans le sens d'un récit annalistique plus ou moins complet, à part quelques recueils de chartes, importants je le veux bien, mais d'où l'on n'a pas fait jaillir la lumière désirable, nous n'avons presque rien qui nous permette de nous faire une idée du rôle des anciens monastères bénédictins durant le haut moyen-âge en Italie. Les ruines morales et matérielles, qui se laissent constater et deviner à partir du commencement du XIIIe siècle ont, comme enseveli sous elles une partie de cette histoire, et quand se mettra-t-on à fouiller ces ruines?

Nous saluons donc avec joie l'apparition d'un travail important que le Rme abbé de St-Paul de Rome vient de nous donner sur l'antique abbaye de Farfa dans la Sabine. Des études remarquées l'avaient préparé à cet exposé synthétique, qui embrasse la vie religieuse, politique, économique et sociale de cette région de l'Italie, où le domaine abbatial constituait une sorte d'avant-poste et d'enclave entre le Duché de Rome et le reste de la Péninsule.

Dès le VIIIe siècle, l'abbaye, par son domaine étendu en Sabine, dans les Abruzzes et dans les Marches, par l'ascendant religieux qu'elle exerce, par la valeur de ses abbés, arrive à un haut degré de prospérité. Son domaine constitue une seigneurie neutre entre les deux races, lombarde et romaine. Protégée par les rois Lombards, elle passe ensuite sous la tutelle impériale, et, en raison du *jus palatii* auquel elle est soumise, elle reste indépendante de la juridiction temporelle du St Siège. Farfa est une abbaye impériale et elle tient à sauvegarder ce caractère contre l'envahissement des officiers pontificaux. Ce n'est pas que Farfa n'entretienne d'excellents rapports avec les papes, comme pontifes. Si au cours des luttes contre Henri IV, elle entend séparer la question politique de la question religieuse, elle se gardera de tomber dans le schisme. Farfa est impérialiste à la manière d'un Sigebert de Gembloux. Un revirement s'opère sous Innocent II, qui trouve un défenseur dans l'abbé de Farfa, et Eugène III est l'ami personnel de l'abbé Adinolphe.

L'auteur sait tirer un merveilleux parti des nombreux documents qu'il a minutieusement dépouillés pour mettre en relief la situation juridique et politique du monastère, pour montrer le développement progressif du domaine abbatial et son caractère d'abbaye nullius, pour exposer les relations des dépendances : abbayes, prévôtés, obédiences, monastères de moniales placés sous la juridiction de monastères d'hommes avec l'abbaye-mère, pour relever ces petits détails qui échappent si facilement dans les chartes sur les études, la discipline claustrale, les taxes et services, les procurations. Aux XIe et XIIe siècles Farfa représente une grande force religieuse et sociale : la science, l'art, la vertu y sont en honneur.

Le XIIIe siècle marque le point de départ d'une décadence irrémédiable. L'auteur a eu la loyauté et la franchise d'exposer les tristes conséquences de ce féodalisme qui a brisé tous les ressorts moraux des communautés bénédictines, en les réduisant à n'être plus que des organismes d'une administration financière, obligée de se débattre contre les convoitises des familles nobles, contre la fiscalité curiale. Les essais incomplets ou illo-

Digitized by Google

giques de restauration échouent devant l'envahissement progressif de la commende. En racontant cette lutte séculaire de l'abbaye qui se meurt, qui voit les lambeaux de son patrimoine en proie à toutes les cupidités, on sent combien l'auteur, qui avait su admirer la grandeur de Farfa aux premiers siècles de son existence, souffre en constatant l'impuissance où le monastère se trouve de réagir contre son destin. Ce qui se passe à Farfa est le reflet d'une situation générale dans le monachisme de cette époque. L'histoire de Farfa est en abrégé, en raccourci sur un point du territoire de la péninsule, ce qu'elle est en beaucoup d'autres endroits. Le mérite du travail de l'abbé de St-Paul de Rome, c'est d'avoir compris le sens et la portée des événements, c'est de n'avoir jamais séparé l'histoire religieuse de l'histoire politique, économique, sociale, littéraire et artistique, et, à ce dernier point de vue, l'histoire de Farfa est intéressante : la riche illustration du volume en est le complément naturel. L'ordre bénédictin doit un témoignage de gratitude à la munificence de S. S. Benoît XV, qui a permis l'impression de ce magnifique volume, et qui, par là, a voulu donner à son auteur une preuve manifeste de sa haute bienveillance.

**Florence. Badia.** — TARANI (D. Fedele). *La Badia Florentina.* Conferenza storica. Florence, Rinaldi, 1920, 8°, 32 p. [3313

**Fonte Avellana.** — TARDUCCI (F.). *Dante e la Badia di Fonte Avellana.* Perouse, Tip. Umbra. 1921, 8°, 50 p. [3314

—— — TARDUCCI (F.). *La Tradizione dantesca a Fonte Avellana* (RSB., XII, 1921, p. 169-177). [3315

**Milan.** — SCARPINI (M.). *Di alcuni atti inediti riguardanti i monasteri del Territorio milanese* (RSB., XII, 1921, p. 205-214). [3316

Documents concernant l'abbaye de Chiaravalle O. Cist. (p. 205-208), Morimondo O. Cist. (p. 208-209), St-Ambroise de Milan (p. 209-210), St-Victor de Meda (p. 210-211), Monastero Maggiore et Ste Radegonde, deux communautés de moniales à Milan (210-212), St-Damien près Dovera, Ste Marie de Cairate, Orona, Ste-Marguerite, moniales (212-214).

**Mont-Cassin.** — WALSH (James J.). *A great benedictine pioneer in medecine* (*Pax*, nov. 1920, p. 164-174). [3317

Il s'agit du moine Constantin.

——— PALADINO (Joseph). *Il Padre Tosti in alcune sue nuove lettere* (*Rassegna stor. del Risorgimento*, 1920, fasc. IV). Rome, Arti grafiche M. Pimaro, 1921, 8°. 34 p. [3318

**Naples.** — POOLE (Reg.). *Monasterium Niridanum* (*Engl. hist. Review*, XXXVI, oct. 1921, p. 540-545). 3319

Ce monastère situé non loin de Naples, d'où vint l'abbé Adrien, compagnon de l'archevêque Théodore, n'est pas Nardó en Calabre, peut-être Nisida près de Pouzzole.

**Palerme, St-Jean.** — MINACAPELLI (Calogero). *Il monastero di S. Giovanni O. S. B. in Piazza Armerina.* Palermo, scuola tip. Colonia Agrip. di S. Martino, 1919, 8°, 229 p. [3320

**Piumarola.** — INGUANEZ (D. Mauro), O. S. B. *Il Necrologio del monastero di Santa Petronilla di P.* (RSB., XIII, 1922, p. 63-77). [3321

Digitized by Google

**18.** WALTZING, J. P., *Pour l'étude de Tertullien.* Introduction à l'Apologétique. — Mus. belge 25 (1921) p. 7-28.

Quelques pages sur le milieu où vécut Tertullien, puis sur sa personne. Cette leçon emprunte sa valeur aux études antérieures de M. Waltzing. Il a puisé presque chaque renseignement dans l'œuvre même du grand africain.

C'est une très bonne mise au point. *D. B. C.*

**19.** SCHEPENS, P., « *Johannes in epistula sua* ». — Rech. Sc. rel 12 (1921) p. 87-89.

L'expression de S. Cyprien : « Johannes in epistula sua, » suivie de citations uniquement empruntées à la 1re épître johannique doit-elle se traduire : « Jean dans son épître » et permet-elle de conclure à l'exclusion, pour Cyprien, des deux autres épîtres ? Non ; l'auteur montre par l'usage que Cyprien fait de cette formule pour introduire des citations de S. Paul, qu'il faut comprendre ces mots comme signifiant : « Jean dans une sienne épître. » *D. H. D.*

**20.** WILMART, Dom A., *Un manuscrit du « de cibis » et des œuvres de Lucifer.* — R. bén. 33 (1921) p. 124-135.

Il s'agit d'un ms de la Bibl. Ste-Geneviève, du XVe s., sans grande valeur. Le *de cibis* y est copié du cod. de Corbie qui a servi pour l'édition Landgraf-Weyman. Quant aux opuscules de Lucifer, D. W. signale les variantes avec le *Reginensis*, puis ajoute : « parmi ces leçons, il y a certainement beaucoup de déchet ; mais il en est aussi un petit nombre qui sont excellentes et portent la marque de l'authenticité Ce qu'il importe de reconnaître à présent, c'est l'insuffisance de Reg. dans son isolement et, conséquemment, la faiblesse de l'édition de Hartel, liée à ce seul témoin. »

L'édition de Hartel a une autre faiblesse : elle ne reproduit pas fidèlement le ms, en dépit des déclarations de l'éditeur. Mon confrère Dom De Bruyne qui a récemment examiné le *Reginensis* estime l'édition de Vienne très imparfaite. *D. B. C.*

**21.** LAURAND, L., *L'oraison funèbre de Théodose par St Ambroise.* Discours prononcé et discours écrit. — R. Hist. eccl. 17 (1921) p. 349-350.

« En lisant l'oraison funèbre de Théodose, telle qu'on la trouve dans les édd. de S. Ambroise, on est fort étonné d'y voir longuement racontés les voyages de Ste Hélene en Palestine et l'invention de la Sainte Croix ». Or M. Laurand remarque que le développement littéraire qui précède ce hors-d'œuvre est introduit par ces mots : « Et ego ut quadam sermonem meum *peroratione* concludam. » Le discours prononcé se terminait donc là. L'épisode de Ste Hélène, dit M. Laurand, fut ajouté lors de la publication.

Mais pourquoi ? *D. B. C.*

**22.** BLOCH, M., *St Martin de Tours : à propos d'une polémique.* — R. Hist. et Litt. rel. 7 (1921) p. 44-57.

Assez pauvre défense de l'ouvrage de M. Babut, contre la critique serrée du P. Delehaye.



Digitized by Google

L'auteur est obligé de donner raison à celui-ci sur tous les points particuliers mais maintient la position d'ensemble : le rôle de St Martin *a dû* être très effacé. Mais alors comment s'explique sa si rapide et si extraordinaire gloire posthume ? M. Bloch juge que les motifs apportés par M. Babut ne suffisent pas, il y ajoute le *lucre* et la *politique*.

Je ne puis m'empêcher de faire ici un rapprochement : un coreligionnaire de M. Bloch, S. Reinach, expliquait naguère presque toute l'activité de l'Église par ces mêmes motifs. C'est tenir en bien haute estime l'intrigue et l'argent ! *D. B. C.*

**23.** Cavallera, F., *Hieronymiana* (2e série). — Bull. Litt. eccl. 1921 p. 140-151.

1° Le traité contre Origène sur la vision d'Isaïe.

Cavallera traite à nouveau la question d'auteur de ce traité publié pour la première fois par Amelli (Monte Cassino 1901). Il prend une voie moyenne entre l'opinion de G. Mercati qui rejette l'origine hiéronymienne (R. bibl. 1901, pp. 385-392) et celle de D. Morin qui revendique le traité pour St Jérôme, y voyant un de ces tractatus familiers, destinés à son auditoire de Bethléem et prononcés vers 402 au plus fort de la lutte contre l'origénisme (R. Hist. eccl, 1901, p. 110; 1902, p. 30). Cavallera reconnaît que l'opuscule porte plus d'une des marques du style de Jérôme, mais certaines divergences dans la manière d'écrire, la couleur foncée de cet origénisme, certaines réminiscences du grec le portent à croire que l'on se trouve en présence d'une traduction, faite par St Jérôme, d'un traité grec, soit de Théophile, soit d'Eustathe, soit même de St Epiphane.

2° L'énigme de Cerealis.

Il s'agit d'un passage obscur de la réponse de Jérôme à Rufin (28). Il y serait fait allusion à Cerealis, personnage connu par la lettre du prêtre Paulin (de Nole ?) à Rufin et présenté comme un fervent admirateur de ce dernier. Cette hypothèse expliquerait aussi la citation de Virgile (Enéide I) qui se trouve dans la première Apologie (34) et qui semblait incompréhensible. Elle cadre bien avec la chronologie générale de la lutte entre Jérôme et Rufin.

3° La chronologie des lettres 53 et 58 à St Paulin de Nole.

Les lettres de Jérôme à Paulin sont les lettres 53, 58 et 85. Cette dernière est de l'an 400 au plus tôt, les deux autres de 385-386. Contrairement à l'opinion courante, il faut dater la lettre 58 avant la lettre 53.

4° La chronologie des lettres 120 et 121.

La lettre 121 doit être placée peu avant la lettre 120. *D. H. D.*

**24.** Reitzenstein, R., *Origenes und Hieronymus.* Zeits. f. neut. Wiss. 20 (1921), p. 90-91.

Comparaison d'un passage du commentaire de S. Jérôme sur Joël avec le papyrus 1601 d'Oxyrhynque qui en reproduit la source. Cette source est probablement Origène ; on peut se rendre compte de la manière libre dont Jérôme traitait ses documents. *D. B. C.*

**25.** De Bruyne, Dom D., *Le commentaire de Théodore de Mopsueste aux épitres de St Paul.* — R. bén. 33 (1921), p. 53-54.

Digitized by Google

Signale un cod. nouveau (Paris B. N. 17.177. Xe s.) meilleur que les deux mss utilisés par Swete. Il contient des parties du commentaire sur les épp. à Timothée, à Tite et à Philémon. *D. B. C.*

**26.** STIGLMAYR, J., *Zum Jobkommentar von Monte Cassino.* — Zeits. f. kath. Th. 45 (1921) p. 495-496.

Dans cette courte réplique le P. Stiglmayr a le courage de maintenir ses vues contraires à l'attribution à Julien d'Éclanum, malgré l'article du P. Vaccari dans les *Miscell. Géron.* et en dépit de Göttsberger, Weyman, Julicher etc. qui tous adhèrent à la thèse de Vaccari. *D. B. C.*

**27.** HARNACK (VON) A., *Neue Fragmente des Werks des Porphyrius gegen die Christen.* — Sitz. Ak. Wiss. Berlin. 1921 p. 266-284.

**28.** HARNACK (VON) A., *Nachträge zur Abhandlung « Neue Fragmente des Werkes des Porphyrius gegen die Christen. »* — Sitz. Ak. Wiss. Berlin. 1921, p. 834-835.

**29.** BAEHRENS, W. A., *Pacatus.* — Hermes 56 (1921) p. 443-445.

27. Cette très intéressante communication est présentée par M. H. avec un accent de triomphe : « un nouveau « Père de l'Église » est découvert ! » s'écrie-t-il. La découverte ne porte que sur l'identification de textes depuis longtemps imprimés.

En 1595 l'éditeur d'Irénée, Feuardent, publiait certains fragments trouvés à Verdun dans une chaîne évangélique. Le ms les attribuait à S. Polycarpe et les déclarait extraits des *Responsorum Capitula* de Victor de Capoue lesquels ont une 2e attestation précieuse dans une chaîne sur le Pentateuque (Paris n° 838, Xe s.) d'un certain Jean diacre. C'était une importante compilation.

Les fragments (au nombre de 5) se présentent sous forme d'objections et de réponses. Toutes les attaques tendent à ruiner l'autorité des évangiles. Ce détail a orienté M. H. S'étant occupé récemment du pamphlet anti-chrétien de Porphyre, il s'est demandé si nous n'en aurions pas ici une réfutation latine et, presqu'aussitôt, cette conjecture s'est muée pour lui en certitude.

Réussira-t-il à la faire partager ? L'argument sur lequel il se base est l'analogie car malheureusement aucun des fragments ne nous livre du Porphyre déjà identifié. Cette analogie se vérifie surtout pour les fr. I et IV.

Le fr. I met en contradiction Mt $19^5$ et Gen $2^{23}$ : les paroles que Mt attribue à Dieu sont d'après Gen. proférées par Adam. Or, dit M. H., « Porphyre offre le plus frappant parallèle lorsqu'il fait remarquer l'erreur de Mc qui ($1^2$) fait dire à Isaïe ce que Malachie a dit, et celle de Mt ($13^{35}$) qui, à son tour, attribue à Isaïe un mot d'Asaph. » (p. 271).

Le fr. IV voit une contradiction dans Lc $14^{12}$ où le Sauveur déclare qu'il faut inviter à sa table non ses amis mais des manchots et des infirmes : que faire en effet, s'il arrive que ces malheureux sont vos amis ? Même procédé dans Porphyre à propos de l'affirmation de Jésus qu'un riche n'entrera pas dans le royaume A quoi bon dès lors pour un riche

Digitized by Google

être juste et vertueux ? « La forme de l'expression est là et ici très semblable » (p. 272).

Les autres analogies sont, de l'avis de M. Harnack lui-même, moins claires. Celles-ci suffisent-elles pour affirmer que *seul* l'ouvrage de Porphyre pouvait les contenir ? Chacun appréciera. En tout cas, cela posé, tout se déduit merveilleusement. En effet, la chaîne de Jean diacre publiée par Pitra (*Spic. Solesm.* I, 265-301) contient, nous l'avons dit, des extraits de Victor de Capoue et parmi ceux-ci, plusieurs attribués par lui à « Pacatus, contra Porphyrium ». Un certain Pacatus a donc composé une réfutation latine de Porphyre et ce Pacatus ne nous est connu que par Victor de Capoue. Peut-on douter que les fragments de Feuardent, si vraiment ils réfutent Porphyre, viennent de la même source ? « Qui voudrait croire que le haut moyen-âge a composé cette seconde réfutation latine inconnue de Porphyre et que les deux se soient trouvées entre les mains de Victor de Capoue ? » (p. 277). C'est parfaitement raisonné si l'on admet le point de départ et dès lors la mention de Polycarpe dans le ms de Verdun cache Pacatus. M. H. croit qu'il a composé son œuvre peu après l'an 410. Il doit, pense-t-il, être identifié avec le rhéteur Drepanius Pacatus, lequel ne serait pas à distinguer du Pacatus, ami de Paulin de Nole dont il méditait d'écrire la vie.

M. Harnack a donc définitivement tiré de l'oubli Pacatus, auteur d'un « Contra Porphyrium », que Pitra, qui l'a découvert, avait trop laissé dans l'ombre.

28. Voulant renforcer son hypothèse de l'unique Pacatus rhéteur, apologiste et ami de S. Paulin, Harnack signale 2 lettres d'Augustin à Paulin, réclamant communication de son écrit « *adversus paganos* ». Puisque donc dans le milieu de Paulin on s'occupait de répondre aux païens, rien que de très vraisemblable à ce que l'apologiste Pacatus soit l'ami de Paulin. — Soit, mais dans combien d'autres milieux ne s'inquiétait-on pas de combattre le paganisme ! Harnack ajoute lui-même que l'ouvrage de Paulin pourrait n'être que son *Carmen XXXII* dirigé contre les païens mais non contre Porphyre.

29. C'est l'identification de l'apologiste avec le rhéteur que repousse ici M. Baehrens. Le rhéteur écrit en latin classique tandis que l'apologiste emploie la langue vulgaire ; de ce fait la différence des genres littéraires ne suffit pas à rendre compte. Moins grave mais à noter cependant est un autre détail : le rhéteur est si peu préoccupé de religion qu'on ne peut dire s'il est païen ou chrétien.

Tout aussi impossible serait l'identification du rhéteur avec l'ami de Paulin, cette fois pour des raisons chronologiques : celui qui en 390 était assez mûr pour devenir proconsul et légat auprès de Théodose, n'a pu être appelé en 431 par Ursanius « fili carissime ».

Ces objections, on le voit, ne visent pas l'identité : apologiste = ami de Paulin.

**30.** Baxter, J. H., *The homilies of St Peter Chrysologus.* — Journ. of th. St. 22 (1920-21) p. 250-258.

En vue d'un travail ultérieur plus important, M. Baxter donne ici un

Digitized by Google

aperçu bref mais précis des particularités de *style* et de *vocabulaire* qui distinguent les homélies authentiques de s. Pierre Chrysologue. La première partie est traitée avec un soin spécial. L'auteur y observe que l'orateur a peu à peu amélioré son style, trop conventionnel au début.

*D. B. C.*

**31.** Krüger, G., *Ferrandus und Fulgentius.* [dans « Harnack-Ehrung »] Leipzig (1921) Hinrichs ; p. 219-231, 8°.

Trois petits problèmes sont abordés dans ces quelques pages. Faut-il considérer avec Ficker l'attribution de la *Vita Fulgentii* à Ferrandus comme insuffisamment prouvée ? M Krüger montre qu'au contraire Ficker n'a pas pris assez attention au contenu de l'*Ep. ad Eugippium* de Ferrandus qui est presqu'un aveu, ni aux frappantes rencontres de la *Vita* avec les écrits authentiques du diacre de Carthage. Sans aller jusqu'à dire avec le P. Chifflet, « non esse ovum ovo similius », on doit tenir sa thèse pour établie.

Les deux autres notes sont de moindre intérêt. L'une s'occupe de la date de la mort de S. Fulgence : il faut opter avec Jülicher pour 532. L'autre maintient contre certains critiques que l'identité de l'évêque de Ruspé avec le mythographe Fulgentius est loin d'être un fait démontré.

*D. B. C.*

**32.** Crivellucci, A., *Per l'edizione della « Historia Romana » di Paolo diacono.* — Bull. Ist. st. ital. 40 (1921), p. 7-103.

Description détaillée des 115 manuscrits ayant servi à l'édition de l'*Istituto storico italiano.* La longueur des notices n'est pas toujours proportionnée à l'importance des mss. *D. B. C.*

**33.** Wilmart Dom A., *Nicolas Manjacoria, cistercien à Trois-Fontaines.* — R. bén. 33 (1921) p. 136-143.

Celui qui s'est intéressé à l'érudit diacre « du titre de Damase » saluera avec joie la lumière qui commence à éclairer cette sympathique figure. Dom W. nous apprend qu'il devint cistercien et vécut à Trois-Fontaines sous l'abbatiat du futur Eugène III. Nous savons aussi quels soins il a pris pour reviser la Bible latine d'après l'hébreu.

Ces renseignements viennent d'un autre de ses ouvrages, le *Libellus de corruptione et correptione psalmorum et aliarum quarundam scripturarum*, trouvé par Dom W. dans la Bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier (n° 294, fin du XII^e s.). Il paraît que l'opuscule « a bien du mérite » et sera probablement publié. *D. B. C.*

**34.** Coens, M., *Vita sancti Hilarii Auciacensis* confessoris in Cenomannorum finibus. — An boll. 39 (1921) pp. 89-112.

Vita, sans valeur, d'un saint local dont l'existence même est problématique. Le document est du XII^e s. *D. B. C.*

Digitized by Google

# BULLETIN D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE LATINE

*(AVRIL 1922.)* [1]

Le *Bulletin* comprend deux sections : A) *Littérature biblique*, B) *Littérature non-biblique*. La 1re section est ordonnée ainsi : questions générales, anciennes versions, Vulgate ; dans chaque subdivision l'on suit l'ordre des livres de la Bible. — La 2e section analyse les ouvrages généraux, puis les autres par ordre chronologique (I-XIIe siècles).

Chaque notice porte un n° d'ordre.

Les notices sur les recensions porteront de plus l'indication : [R].

---

## A. LITTÉRATURE BIBLIQUE

**35.** F. C. Burkitt, *On* celtis « *a chisel* » *: a further note.* — Journ. of th.St. 22 (1920/21) p. 380-381.

Cette note se rattache à une autre, parue dans le même périodique en 1916 (p 389-397). M. Burkitt confirme que le texte original de la Vulgate de Job 19[24] portait non pas *uel celte* mais *uel certe*. La leçon fautive apparaît au XIIIe siècle.

**36.** P. Schepens, *Le prophète Malachiel.* — Rech. de Sc. rel. 12 (1921) p. 362-363.

Cette forme rare du nom de Malachie n'est pas aussi inconnue du public auquel s'adressent les *Recherches*, que le P. Schepens paraît le supposer [2]. Non seulement elle est dans certains mss de Cyprien, dans Commodien, Augustin (*de civ. Dei*) et le pseudo-Vigile, mais on la trouve encore dans Lactance (*Inst.* IV, 11), le Speculum, Irénée latin (IV, 17, 5), le *Catalogus Claromontanus*, quelques manuscrits du *Décret. gelas.* [3] et dans le commentaire probablement africain du conc. de Nicée (cf. *Turner.* Eccl. occ. mon. juris I, 331). Que cette variante dérive du grec, c'est évident. L'exemple Φαλτί Φαλτιήλ apporté par le P. Schepens peut être renforcé : Tischendorf a rencontré dans une Synopse grecque sur les petits prophètes la forme Μαλαχιήλ. (*Anecdota sacra et prof.* p. 108 ; cf. Zahn, *Gesch. N. T. Kan.* II, 1 p. 167 n. 3). Le texte lucianique (éd. Lagarde) fournit d'autres parallèles :

3 Reg. 4[5] Ἀχεί (אחי), Lucien : Ἀχιήλ.
1 Par. 4[7] Σαραθί (A) (צרעתי), Luc : Σαλαθιήλ.
1 Par. 6[51] Ὀζί (עזי), Luc : Ὀζιήλ.
1 Par. 9[41] Μάλαχ (מלך), Luc : Μελχιήλ.
1 Par. 25[4] Ἀνανί (חנני), Luc : Ἀνανιήλ.

---

1. Les notices non-signées sont du rédacteur (D. B. Capelle).
2. Voir C. H. Turner dans *Journ. of th. St.* 1905, p. 254.
3. Von Dobschütz (*Das Decretum Gelasianum*) a montré que le texte authentique porte Malachias. Le Décret a eu de la vogue en Espagne et von Dobschütz avoue que le texte espagnol est mal connu (p. 339. n. 2). *Malachiel* ne viendrait-il pas de ce texte?

Digitized by Google

L'addition de ηλ n'étant pas une tendance de Lucien, il reste que ces formes étaient dans l'ancien texte grec syrien.

J'ai noté après le P. Schepens que *Malachiel* se lit dans certains mss de Cyprien ; la forme n'est cependant pas, quoi qu'il en pense, authentique (cf. Turner l. c.). Le texte des Testimonia est constant : 50, 7 ; 94, 22 ; 97, 3 ; 157, 15 ont *Malachias ;* l'autorité du ms B (*Malachiel*) dans 97, 3 est donc nulle, comme celle de W (*Malachym*) dans 94, 22. Dans le *De dom. or.* (293, 13) et le *De bono patientiae* (413, 17) la forme à retenir paraît être *Malachi* (décliné en *Malachin*) : c'est la seule mentionnée par Hartel pour 413, 17 et, dans 293, 13, elle a l'appui de SW contre VG (*Malachiel*) ; or, V est un ms intéressant pour des variantes très anciennes mais inauthentiques (cf. *Texte du Psautier l. en Afrique* pp. 33-37) et G dépend souvent de V. Restent pour étayer *Malachiel* les 2 passages où la leçon « a été admise dans le texte critique en l'absence de toute autre leçon manuscrite, dans les *Test.* p. 68, 3 (non pas 63) et 138, 19. » Le P. Schepens n'a pas vu que ces 2 passages sont des interpolations, probablement très anciennes et de la même source : la première n'est attestée que par AWMT, l'autre par W seul. Les études de Vogels sur l'Apocalypse (pp. 119-123) ont établi pour ce livre, et rendu probable pour les autres, que ces interpolations reproduisent à peu près le texte de Tyconius. La forme *Malachiel* est donc, tant dans V que dans W, une forme concurrente de *Malachias* en Afrique. Rien d'étonnant à la rencontrer dans Irénée latin, Commodien, Lactance (citant Cyprien 50, 7) et Augustin [1]. Rien qui surprenne lorsqu'on la retrouve en Espagne dans le Speculum et le pseudo-Vigile *de Trinitate* [2].

Tous nos documents [3] suggèrent donc l'Afrique comme patrie de l'antique variante *Malachiel.* Que le grec dont elle dépend vienne probablement d'Antioche, cela nous met en mesure de rapprocher une fois de plus les anciennes versions latines, du texte grec syrien.

**37.** Dom D. De Bruyne, *Le texte grec des deux premiers livres des Machabées.* — Rev. bibl. 31 (1922) p. 31-54.

Le texte des Septante nous est parvenu sous des formes multiples et d'une variété déconcertante. Au temps de S. Jérôme il existait trois grandes recensions ; mais il est malaisé de diviser en trois groupes correspondants les manuscrits actuellement conservés, car leur texte est, suivant toute apparence, très mélangé, corrigé, interpolé, bien que deux ou trois des exemplaires les plus célèbres soient à peu près contemporains de S. Jérôme lui-même. Le texte des Machabées est particulièrement mauvais, surtout celui du deuxième livre. D. De Bruyne nous apporte un remède, c'est-à-

1. Celui-ci avait cité déjà 4 fois *Malachias* dans le *de Civ. Dei* lorsqu'il parle soudain de « *Malachiel sive Malachi* ». (XX, 25). Le texte n'est cependant pas douteux.

2. Le P. Schepens (*Recherches* 1913, p. 572 seq.) attribue ce traité à S. Eusèbe de Verceil. Cependant l'origine espagnole et antipriscillianiste a été démontrée par Künstle et confirmée par Saltet.

3. Je ne parle pas du *catalogus Claromontanus* dont la patrie est incertaine. J'ai dit plus haut que les mss du *Decr. gelas.* qui ont *Malachiel* pourraient bien reproduire ici un texte espagnol.

Digitized by Google

dire l'étude des versions latines, qui sont, dans leur fond, plus anciennes que les recensions d'Hésychius et de Lucien, et même qu'Origène.

Pour la plus grande partie de l'ancien testament tout témoignage de la vieille latine nous manque. Nous avons la recension hexaplaire de S. Jérôme pour certains prophètes ; ailleurs de grands fragments, et les citations des Pères. Mais pour les livres deutéro-canoniques nous sommes plus riches. Même pour Tobie et Judith, que Jérôme a traduits à la hâte, nous possédons au moins cinq différents textes, outre le sien. Pour les Machabées nous aurions autant de témoignages, — même davantage, d'après Dom De Bruyne, car il estime que « pour aucun livre de l'ancien testament, sauf peut-être pour le Psautier, nous n'avons une telle abondance de textes latins. »

Le plus ancien, d'après lui, se trouverait dans un ms de Lyon du IX^e siècle (= **L**). Deux formes retouchées de cette traduction exacte et littérale se lisent dans la première bible d'Alcala (= **X**, du IX^e siècle, ce texte s'accorde avec les citations de Lucifer) et dans le *Sangermanensis* 15 (= **G**). Une autre forme, remaniée et amplifiée, figure dans un ms de Bologne (**B**) et dans un autre de Milan (**M**) ; ce dernier s'accorde avec le pseudo-Speculum. Il existe en outre de multiples mss de la recension imprimée dans nos bibles, et qu'on peut appeler, avec D. De Bruyne, la Vulgate. Elle serait un mélange des textes X et B, revu de plus sur le grec.

La conclusion importante que l'auteur va tirer de l'étude de ces recensions latines est celle-ci : le latin représente un texte grec perdu, en général meilleur et plus ancien qu'aucun de nos témoins grecs, si variés et si discordants. D. De Bruyne l'établit en donnant une première liste de leçons, où il relève un certain nombre de doublets qui ne se trouvent que dans les mss grecs lucianiques, dans le codex Sinaiticus, ou dans le Venetus du Card. Bessarion (VIII-IX s.). Comme le Sinaiticus (= S ici, au lieu d'Aleph) est du IV^e siècle, et comme Lucien doit avoir publié son édition avant la fin du troisième, ces doublets (I + II) sont très anciens. La comparaison révèle que l'un des membres (II) se retrouve dans l'ensemble des mss grecs, tandis que l'autre (I) n'est attesté que par le latin. Or, si l'on compare ces deux membres, c'est ordinairement la variante latine qui se recommande comme la plus ancienne. Dans une seconde liste de doublets, les mss latins sont renforcés chaque fois par quelques témoins grecs, la leçon du type reproduit dans le latin ne s'étant pas complètement perdue.

Ayant ainsi établi par les doublets que le latin représente un texte grec très ancien et très intéressant, l'auteur examine une série de variantes latines, dont il donne encore deux catégories, celles qui n'ont de témoignage que le latin, et celles qui se retrouvent dans quelques manuscrits grecs. A (cod. Alexandr.) et les minuscules se rangent toujours contre les latins. Nous ne suivrons pas D. De Bruyne dans le menu de ces leçons intéressantes. Citons deux exemples :

Une brillante conjecture de Hort avait proposé de lire (II Macc. IV 4) μενεσθέως pour μαίνεσθαι ὡς. (La Vulgate donne *insanire utpote*). Et voilà

Digitized by Google

que les témoins latins apportés par D. De Bruyne se réunissent pour confirmer cette supposition, car ils portent *Menesthei* ; l'ancien latin seul a raison contre tous les témoins grecs. Ailleurs (II Macc III 4), les commentateurs s'étaient demandé comment le gardien du temple pouvait être de la tribu de Benjamin, ainsi que l'affirment tous les mss grecs. Le latin, cependant, ne donne pas *Benjamin*, mais *Balcea*, *Bargea*, *Balgei*, qui doit représenter le nom de la famille lévitique Bilgah (Nehem. XII 4), rendu par les LXX βάλγα.

Les témoins lucianiques, ainsi que S et V, qui soutiennent quelquefois le latin, se rangent cependant le plus souvent avec le reste des mss grecs. Les auteurs des recensions qui contiennent les doublets avaient donc sous les yeux les deux textes, celui que le latin a traduit, et le texte commun de A et des minuscules ; ils suivirent tantôt l'un, tantôt l'autre, mais beaucoup plus souvent le second. Il est évident que les leçons communes à Lucien et au latin sont des « prélucianismes ». Il n'y a en vérité aucun autre critère pour déterminer les prélucianismes que des citations antérieures au savant martyr. Quant aux doublets, on sait qu'ils sont une des caractéristiques de sa revision.

On voit que la publication par le R. P. des textes latins des Machabées en entier sera d'une grande importance pour le texte grec de ces livres, puisqu'il nous livrera probablement un texte bien meilleur que celui de nos plus anciens mss grecs. Mais j'en attends une utilité plus grande encore, par la lumière qu'elle pourra jeter sur les groupements des mss des Septante, sur les méthodes de Lucien, et sur les relations de son texte avec celui des grands mss onciaux. Quel dommage que B ne contienne pas les Machabées !

*D. H. J. Chapman.*

**38.** P. Schepens, « *Pontifex anni illius* » (Jo. 1[49]; 18[14]). — Rech. de Sc. rel. 12 (1921) p. 372-374.

Les codd. *a* et *e* portent *anno illo* au lieu de *anni illius*. Cette variante, dit le P. Schepens, fournit la solution du petit problème posé par τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐκείνου : le génitif est *temporel* et n'insinue pas que le pontificat de Caïphe fût limité à cette année.

Deux remarques : parler de « la Bible africaine au temps de S. Cyprien » pour un texte attesté par *e* seul, c'est trop s'avancer, bien que la rareté de la variante et le témoignage de *a* la recommandent ; p. 373, n. 6, renvoi inexact aux pages 510 et 584 de von Soden : le seul passage portant *anno illo* se lit p. 532.

**39.** A. Camerlynck, *Evangeliorum secundum Mt, Mc et Lc synopsis iuxta vulgatam editionem cum introductione de quaestione synoptica et appendice de harmonia quatuor Evangeliorum.* Ed. 3ª, auctior et emendatior. — Bruges (1921) Beyaert ; LXXXVIII-206 p. 8°. Fr. 12.

La synopse de M. Camerlynck s'était imposée à l'attention dès son apparition. Elle reparaît aujourd'hui « *aucta et emendata* ». Nous n'avons pas ici à juger sa savante introduction ni ses notes exégétiques. Cette partie a été revue avec soin pour que soit dissipé tout malentendu au sujet des positions prises par l'auteur.

Digitized by Google

Le texte reproduit intégralement les synoptiques (ordinairement l'ordre suivi est celui de Marc) et, pour les passages parallèles, le IVe évangile. M. Camerlynck dit devoir beaucoup à la synopse grecque de Huck. Il a adopté le texte latin de Hetzenauer. Par l'addition, en marge, des variantes de l'éd. minor de White, l'ouvrage serait rendu incomparablement plus précieux.

Tel qu'il est, il sera estimé le meilleur — et de loin ! — que nous, catholiques, possédions.

**40.** Dom D. De Bruyne, *Notes de philologie biblique.* (2e série) — R. bibl. 30 (1921) p. 569-574

La 2me série de ces petites notes nous apprend d'abord, que *Gofera* (Jud. $6^{11.24}$, $8^{27.32}$, $9^{5}$) qui remplace parfois dans la version préhiéronymienne *Efrata*, révèle le grec γοφερα traduisant עפרה. La lettre ע a été plusieurs fois rendue par γ dans les LXX. Γοφερα serait le texte primitif.

D. De B. propose ensuite de corriger la lecture de Ranke dans le palimpseste de Wurzbourg pour Ex. $22^{14}$ : *subfeneratorium* doit être remplacé par *subiunctorium* (= ὑποζύγιον).

Enfin le texte de Josué $5^{4.6}$ dans l'Heptateuque de Lyon contient un doublet de source hexaplaire. Cette note est la plus importante : elle fournit une orientation pour l'étude du texte difficile de cet important manuscrit.

---

## B. LITTÉRATURE NON-BIBLIQUE.

**41.** H. Delehaye (S. J.), *Les passions des martyrs et les genres littéraires.* — Bruxelles (1921) Société des Bollandistes ; VIII-448 p. 8°.

On retrouvera ici l'information minutieuse et le bon-sens critique des « *légendes hagiographiques* ». Evidemment ce volume déborde notre cadre, mais nous avons beaucoup à y prendre :

D'abord aux écrits latins comme aux autres s'applique l'étude générale qui forme une bonne partie du livre : tous les « genres » y sont examinés, depuis le simple procès-verbal d'audience jusqu'à la passion épique.

Plus riche pour nous est le chapitre sur les passions historiques. Chaque document y est traité à part et une section entière vouée à « l'hagiographie de Carthage. ». En voici le contenu : Les actes des martyrs scillitains [1] ne sont pas des actes proconsulaires ; l'auteur, témoin oculaire, a complété et parfois abrégé le document officiel ; il est même possible que le récit soit composé de simples notes prises à l'audience. (Cf. p. 63). - Tertullien n'est pas étranger à la composition de l'admirable passion de Perpétue et Félicité ; peut-être se contenta-t-il de munir d'une préface et d'une conclusion l'œuvre d'un autre (p 67) [2] -- La *passio Montani*, bien que visiblement

1. On trouve p. 393-400 une étude minutieuse de leur transmission, comme exemple concret des « altérations que fait subir aux textes l'action combinée des copistes et des retoucheurs. »

2. Le P. D. dénie à la « petite » *passio* toute valeur.

Digitized by Google

influencée par celle de Perpétue, reste cependant « un monument authentique de la persécution de Valérien » (p. 77). — On jugera de même la *passio Mariani et Jacobi* (p. 78) : un auteur de second ordre peut, sans cesser d'être historien, s'inspirer d'un écrit célèbre. — Les actes proconsulaires de S. Cyprien rentrent dans la catégorie des documents incontestables [1]. M. Reitzenstein vient d'en restituer le texte authentique, lamentablement défiguré dans Hartel, et d'en distinguer soigneusement les parties. Le R. P. rectifie quelques points, puis il proteste contre la prétention de Reitzenstein à retrouver dans la *Vita* de Pontius un genre littéraire païen (p. 98). C'est chez lui une hantise qui gâte ses meilleurs travaux [2]. Cela dit, il faut avouer que *Vita* est un singulier écrit : bien suspect est ce compagnon qui ne nous apprend de Cyprien rien que de banal et le fait dans le style odieux du panégyrique ! Corssen conclut la longue étude qu'il vient de lui consacrer en disant : discours d'apparat. D'esprit conservateur, le P. D. n'aime pas qu'on parle de « fiction », mais Pontius était un rhéteur à l'esprit stérile, incapable d'ajouter rien de personnel à ses sources. Cet effort du R. P. pour sauver quelque chose de l'historicité de la *Vita*, aboutit en pratique à la sacrifier, car au point de vue de la biographie « qui est de renseigner sur un personnage... la vie de Cyprien est pour le lecteur une déception. » (p. 104). Harnack et Corssen croient que ce mauvais travail eut une influence considérable sur la littérature hagiographique. Le P. D. le nie : Harnack, dit-il, ne donne pas de preuves et celles qu'apporte Corssen sont insuffisantes.

Les passions de Maximilien, de Crispine, des martyrs d'Abitina sont rapidement examinées. Le chapitre se clôt par un aperçu sur les martyrs donatistes.

Dans la section suivante : « textes isolés » il faut signaler la brève mise au point de la question des martyrs lyonnais. Vers la fin du volume (p. 328-344) l'étude de la passion des IV Couronnés montre avec quelle maîtrise l'auteur sait porter la lumière dans l'enchevêtrement obscur des genres mixtes, si difficiles à démêler.

**42.** A. H. Salonius, « *Passio s. Perpetuae* ». Kritische Bemerkungen mit besonderer Berücksichtung der griechisch-lateinischen Überlieferung des Textes. — Helsingfors (1921) Centraltryckeri ; IV-80 p. 8°.

Dans son édition très soignée de la Passio Perpetuae (T. and Stud. 1901), J. A. Robinson avait conclu au caractère original du récit latin. La dépendance du texte grec se trahissait d'une triple manière : phrases et tournures explicatives, langage atténué et diffus, méprises ou du moins impuissances à rendre, p. ex., un jeu de mots. Elle se révélait aussi dans la perte des particularités des trois narrateurs distincts des visions et du martyre. Ces conclusions ont été depuis trente ans généralement admises. M. Salonius en remettant sur le chantier cet énigmatique document part à peu près des mêmes principes, mais pour arriver aux antipodes : le texte grec est original et s'il faut admettre l'authenticité des récits distincts de Perpétue, de

1. M. P. Franchi a montré que la recension du cod. de Wurzbourg est donatiste.
2. Le P. D. aura encore (p. 169-173) à la dénoncer.

Digitized by Google

Saturus et du Narrateur, les traces de cette distinction dans le texte latin ne sont dues qu'à la fidélité avec laquelle la *traduction* latine a gardé la couleur des prototypes grecs.

M. Salonius étaye sa démonstration indépendamment des critères matériels (sachliche Beweise) et purement sur les données philologiques (sprachliche Beweise). Si creusée et si laborieuse que soit son enquête, il est douteux qu'elle réussisse à renverser la thèse de Robinson. Sans doute, ses analyses pourront çà et là ébranler les argumentations de détail parsemées dans les notes du critique anglais ; mais, sans parler de la saveur propre aux récits latins et où il est difficile de ne pas reconnaître la précision nerveuse, le tracé hardi, primesautier, incorrect même, d'un premier jet, ni l'étude des vocables étrangers introduits dans l'un ou dans l'autre texte [1], ni celle des déviations de sens provenant d'une lecture erronée ou d'une leçon fautive [2] ne forment une preuve rigoureuse : il y entre trop de conjecture et presque toujours l'argument est réversible en faveur de l'antériorité du latin.

Voici encore l'un ou l'autre exemple de critique discutable dans le travail, d'ailleurs si consciencieux, de M. Salonius. 66, 16 *ascendit Saturus prior* : om. πρότερος gr.: M. Salonius regarde donc *prior* comme une addition du traducteur latin. C'est oublier la correspondance, intentionnellement soulignée, de la vision et du martyre : 94, 1 ... « multo magis Saturus, qui et prior ascenderat, prior reddidit spiritum ». — De même 90, 7, M. Salonius regarde le passage « secundo Saturus inlaesus revocatur » comme une addition latine ; le texte grec porte cependant, mais avec une inversion : ὑγιὴς πάλιν διέμεινε. — Enfin, on ne peut se défendre de quelque surprise devant la ténacité avec laquelle M. Salonius rejette les conclusions tirées par A. Robinson du célèbre jeu de mots « Salvum lotum... utique salvus erat ». « De tels jeux de mots, dit-il, ne prouvent rien, parce qu'ils peuvent avoir été inventés par le traducteur. » Passe encore pour ce dangereux principe, mais que penser si le texte parallèle a tenté de faire

---

1. Le latin adopte *tegmen*, *afa*, *agios*, *haroma*, etc.: le grec, à son tour : νέρβον (ἅπαξ εἰρημένον), πραιτώριον, νόνας, μαστρόνα... Ces sollicitations en sens inverse laissent l'esprit indécis. Les raisons alléguées par M. Sal. pour établir que *agios*, *haroma* et *afa* sont des déteintes directes d'un original grec, paraissent fragiles. Ainsi, pour ἀφή, autant l'usage latin est ferme et constant, autant l'emploi grec dans ce sens est rare (une seule citation, d'Arrien) et douteux : il est tout à fait normal qu'un traducteur grec sachant que *haphe* latin signifie « sable jaune de l'arène dont s'enduisent les lutteurs » ait préféré le terme général κονίορτος à une translittération équivoque.

2. Le cas de *vexavit* = ταράξας substitué par M. Sal. à κράξας 64.6 est typique. *Vexare* est le terme propre de la κοινή africaine pour désigner toute la gamme des traitements infligés par les bêtes féroces aux *venatores* de l'amphithéâtre, y compris et principalement, les morsures profondes (= mettre en pièces). Il correspond donc assez bien à διασπαράττω *Januar.* 89, 24 ; 91, 1 : le rapprochement avec διαταράττω et ταράττω est inutile et arbitraire, et on ne peut légitimement s'appuyer sur cette première retouche pour en proposer une plus arbitraire encore, à savoir, que κράξας serait une corruption de ταράξας attesté par la traduction latine *vexavit*. Si encore M. Salonius proposait κραδάσας, ce serait psychologiquement exact et philologiquement probable, mais l'évidence de priorité passerait cette fois au latin. Perpétue veut dire que son père, qui bondit sur elle comme un fauve en colère, voulant lui arracher les yeux, se borne, par un revirement soudain à la secouer rudement (κραδάσας ? = vexavit tantum), puis la quitte aussitôt.

Digitized by Google

le même jeu de mots et a échoué? Or cette tentative se trahit dans le καὶ μήν... du grec.

Les conclusions de J. A. Robinson résistent donc à la critique minutieuse, exhaustive de M. Salonius. On pourrait même les confirmer encore par l'examen du vocabulaire technique pour tout ce qui concerne la scène du récit: jeux, amphithéâtre, prison...: la langue des narrateurs latins, remarquable de richesse et de précision tranche nettement sur la terminologie approximative du grec: *commissio spectaculi* = ἀρχή; *pro ordine venatorum* = om.; *animam addiximus* = παρεδώκαμεν; *retiarium* = μονομαχίαν; *cataractariorum* = παρατηρούντων; *discinta* (qui signifie toujours une tunique sans ceinture) n'a que des équivalents baroques ou contradictoires comme ὑποζώσματα, περιεζωσμένος ἐσθῆτα, διεζωσμένος ἐσθῆτα; *porta Sanavivaria* = ἡ λεγομένη ζωτική! *vexatio* = βλάβη; *salvum lotum* > ὑγιής: *lanista* = βραβευτής ἢ προστάτης: *afa*, *nervus*, *optio*, *catasta*, *galliculae*, etc., etc. Sans doute, on peut émettre l'avis que la traduction est supérieure au modèle: mais quel critique voudrait sérieusement étayer une thèse sur un tel paradoxe? *D. B. Sodar.*

**43.** G. Krüger, *Literature on Church History, 1914-1920. I. Early Church History.* — Harv. th. Rev. 14 (1921) p. 287-374.

Tant de travailleurs souffrent de n'être plus, par suite de la guerre, au courant de ce qui s'est publié depuis 1914, qu'un répertoire comme celui-ci est un précieux bienfait. M. Krüger a cherché à être complet, au moins pour la littérature allemande, et il donne, avec la compétence qu'on lui connaît, une brève appréciation des ouvrages qu'il signale. Les qualités de son enquête font vivement regretter qu'il l'ait limitée à l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Hollande et les pays scandinaves.

**44.** [R] A. von Harnack, *Marcion.* (cf. n° 13) R. bibl. 30 (1921) p 602-611: *M. J. Lagrange.*

**45.** [R]. ——— Théol. Rev. 21 (1922) c 57 58: *H. Vogels.*

44. La recension du P. Lagrange apporte d'utiles compléments aux recherches de Harnack.

Il conteste justement que la comparaison entre la langue de Tertullien et sa bible prouve avec certitude que celle-ci est latine. Il estime au contraire excellent l'argument tiré des endroits où Tert. cite et parfois corrige le texte biblique latin. J'avais [1] en 1913 insisté sur plusieurs de ces passages, notamment *adv. Marc.* IV, 11 (ps. 70) et IV, 14 (*mendicus*). J'ai eu depuis le plaisir de constater les adhésions successives de M. Vogels [2], Harnack et Lagrange [3]. La portée de ces constatations dépasse la question du texte de Marcion, car les passages apportés en preuve citent l'A. Testament; ils reproduisent donc un texte catholique [4].

Le P. Lagrange hésite à admettre que la bible de Marcion soit d'origine

1. *Le texte du ps. latin en Afrique.* Rome (Pustet), pp. 5 et 13 (n.)
2. *Unters. z. Apok. Uebersetz.* Dusseldorf, Schwann, 1920, p. 124.
3. Celui-ci rejette — à tort, je crois — l'argument tiré par H. et beaucoup d'autres de Gal. 3[26] (*filii fidei*).
4. L'élément africain du ps. du Cassin s'harmonise parfaitement avec ces données.

Digitized by Google

*italienne.* Il n'est cependant pas douteux que Tert. se soit parfois servi de textes non-africains.

Très décidément le R. P. affirme l'influence de la bible marcionite sur nos textes latins. Il juge que sur ce point H. est « trop prudent ».

45. M. Vogels croit aussi à une considérable influence du texte marcionite sur notre bible latine. Il cite plusieurs exemples, notamment Lc 11[4] et 23[2]. Il n'est pas d'accord avec H. sur les rapports du N. T. de Marcion avec le texte occidental : quand on sait avec quel sans-gêne cet hérétique modifiait les textes, on ne doit pas supposer qu'il ait respecté les particularités stylistiques de la bible latine dont il se servait. Comment prouver alors que le texte, évidemment occidental, de sa bible est celui qu'il a *trouvé ?* N'a-t-il pas contribué au contraire à le *former ?* « Sa part dans la fixation de ce type et son influence dans la tradition du texte biblique est peut-être plus grande qu'on ne pense » (c. 58). Sur ce point capital, M. Vogels semble rejoindre D. De Bruyne.

**46.** Th. Reinach, *Minucius Felix et Tertullien.* — R. de l'Hist. des Rel. 83 (1921) p. 59-68.

**47.** J. P. Waltzing. *Encore Minucius Felix et Tertullien.* — Mus. belge 25 (1921) p. 189-196.

M. Reinach apporte un argument en faveur de l'antériorité de Minucius Felix. C'est à propos de la déification des rois. Tertullien (Apol. c. 24) dit... « *Mauritaniae* [*dei sunt*] *reguli sui* ». Minucius (§ 9) : « ...*et Iuba, Mauris uolentibus deus est* ». Le même renseignement dans Cyprien (*Quod idola* c. 2) : « *Mauri vero manifeste reges suos colunt* et dans Lactance (Inst. I, 15, 6) : « *Mauri reges suos* [*consecraverunt*]... *Mauri Iubam* [*coluerunt*] ».

« Cyprien a emprunté à Tertullien, Lactance a pris successivement à Tertullien et à Minucius », dit R. C'est vrai pour Cyp. et à peu près pour le 1[r] témoignage de Lact. (dépendant de Tert. mais par Cyprien). Pour le 2[e] texte de Lact., au contraire, on peut douter qu'il y ait emprunt : la déification du célèbre Iuba II, attestée par l'épigraphie, devait être un fait très connu en Afrique ; la dépendance d'un texte littéraire ne s'impose nullement. Dès lors croule la base du raisonnement final : Tert. ayant une expression plus vague et moins exacte que Minucius, doit dépendre de lui. Oui, si l'un des deux dépend de l'autre, mais c'est précisément là le point contestable.

M. Waltzing présente de façon captivante les arguments de M. Reinach. Il ne me paraît pas les avoir essentiellement renforcés.

**48.** J. Van Wageningen, « *De siccandis umoribus.* » — Mnemosyne 49 (1921) p. 102-105.

Remarques au sujet de Minucius Felix. Oct. II § 3.

**49.** P. Thomas, *Observationes ad scriptores latinos.* — Mnemosyne 49 (1921) p. 63. 64. 71. 72. 73.

Corrections de détail au texte de *Minucius Felix, Arnobe, F. Maternus* (ed. Halm), et à celui des *Carmina medii aevi.*

**50.** E. Amann, *L'ange du baptême dans Tertullien.* — Rev. d. Sc. relig. 1 (1921) p. 208-221.

Digitized by Google

M. Amann ne reçoit pas l'hypothèse de Dom Corbinien, rajeunie par M. De Backer, suivant laquelle l' « ange du baptême » nommé par Tertullien au ch. 6 du *De baptismo* serait simplement l'évêque baptisant. Il faut y voir un ange présidant au sacrement, communiquant aux eaux leur vertu, « créature préposée par Dieu à l'exécution des grandes choses qui se passent dans la piscine baptismale » (p. 215). C'est pourquoi Tertullien l'appelle *baptismi arbiter*.

**51.** E. W. Watson, *The « de habitu virginum » of S. Cyprian.* — Journ. of th. St. 22 (1920/21) p. 361-367.

Fine étude, d'après une conférence de l'auteur lue en 1904 à Cambridge. W. ajoute aux raisons externes le témoignage du traité lui-même pour fixer sa composition aux premières années d'épiscopat du grand évêque. L'œuvre est artificielle, exagérée et d'une rhétorique un peu factice. Avec trop de sévérité, M. W. l'appelle « a very bookish production ». D'après le § 22 il semblerait que S. Cyprien, avant sa conversion, avait été marié.

**52.** A. d'Alès, « *Ecclesia principalis* » — Rech. de Sc. rel. 12 (1921) p. 374-380.

Mgr Batiffol a interprété successivement le mot *principalis* (dans S. Cyprien, Ep. 59, 14) comme signifiant « investie d'autorité » et « la première en date ». Le P. d'Alès recueille — à défaut d'indication dans Cyprien lui-même — une série de témoignages extraits de Tertullien d'où il appert que *principalis* suggère l'idée de « principe ». L'expression : *Ecclesia principalis unde unitas sacerdotalis exorta est* présente donc l'Église de Rome comme « facteur permanent d'unité ».

**53.** H. Delehaye, *La Passion de S. Félix de Thibiuca.* — Anal. boll. 39 (1921) p. 241-276.

Essai de restitution provisoire du texte primitif. L'une des recensions (= recension V) fait mourir le saint à Venouse, l'autre (= recension N) à Nole. Bien que V et N soient des textes interpolés et remaniés, V est plus près de l'original et a servi à N. Suit la transcription du texte restauré. Le P. D. termine en reproduisant une forme altérée de la *passio*, intéressante seulement « pour qui veut suivre les transformations d'un récit hagiographique. »

**54.** F. Gabarrou, *Le latin d'Arnobe.* — Paris (1921) Champion ; II-237 p. 8°. Fr 12.

**55.** F. Gabarrou, *Arnobe, son œuvre.* Thèse complémentaire. — Paris (1921) Champion ; 79 p. 8°. Fr. 5.

Arnobe, le rude ancêtre de Pascal, « au parler succulent et nerveux, véhément et difficile », riche en archaïsmes et en mots nouveaux, a souvent sollicité l'attention des philologues et des historiens de la pensée chrétienne, mais, jusqu'à présent, aucune étude d'ensemble n'a été tentée. Quel que soit le mérite des remarquables recherches de Stewech, de Turnèbe, de D. Le Nourry, d'Orellius, et de tant d'autres, sans parler des travaux modernes de Zink, de Reifferscheid, de P. Monceaux, de Löfstedt, la monographie de M. Gabarrou répond à un besoin, et elle est la bienvenue.

Digitized by Google

Sans égaler ni en ampleur ni en perfection les ouvrages similaires de Bonnet, de Bayard, de Goelzer, etc., l'*Arnobe* de M. Gabarrou occupera à leurs côtés une place honorable.

Dans une partie générale, l'auteur retrace le caractère (surtout en fonction du milieu = *africitas*), les affinités littéraires, et la position tant religieuse que philosophique d'Arnobe. Ses conclusions s'harmonisent généralement avec celles de P. Monceaux (*Afr. chrét.* t. III) auquel il doit beaucoup. Le dernier chap. remet bien au point la question de la valeur philosophique d'A., dont Francke avait donné une idée exagérée. Mais dans la recherche des sources d A., c'est M. G. qui à son tour manque un peu de prudence : l'influence de Cicéron en tant que traducteur de Platon, sur A. est impondérable, et celle de Corn. Labeo reste problématique, même après les efforts de Kettner et de Mulleneisen, même après les seize longues pages que lui consacre M. G., et que l'on voudrait voir tout au moins allégées des débordantes citations de Macrobe. (Notons, en passant, que cet inoffensif Macrobe n'a point écrit de Sat*ires* — Gab. p. 39 — mais de platoniques conversations tenues un jour de Sat*urnales*) Avec combien plus de profit M. Gabarrou eût-il consacré le temps et le papier aux relations d'A. avec les premiers écrivains ecclésiastiques latins, et aux affinités de sa langue avec le latin biblique et ecclésiastique !

La partie analytique fournira aux chercheurs quantité de renseignements utiles. On en saura gré à M. G. d'autant plus que son outillage scientifique a été médiocre : il ne s'est point servi des *Arnobiana* de Löfstedt, ni des volumes parus du *Thesaurus*, ni de Koffmane (*G. des Kirchenlateins*...), ni des *Adversaria*, riches en observations critiques, de Scaliger, Turnèbe, et autres humanistes. Sa bibliographie trahit un manque de méthode et ses tables sont très insuffisantes. On se demande aussi en vertu de quel principe de discernement des mots tels que *apexao* sont relevés, alors que d'autres, en nombre infini, qui n'ont guère, il est vrai, comme celui-là, que l'intérêt de la rareté, sont laissés pour compte : ainsi, *babaecali palasea*, *longavo*, *grallator*, *farcimen*, *polimen*, *batiaca*, *botulus*, *calamistrum*, *matteola*, etc. etc. Plus notable est l'absence, dans les catégories dressées par M. Gabarrou, de quelques mots tels que : *incensio* vii. 29, cf. *Cod. Ludg.* p. 208, 44 ; *excitationes* = chants excitants, vii. 32 ; *dissignationibus* vii, 9 dans le sens de l'adverbe *designate ; castus*, (substantif) v. 16 ; *incentivum* (subst.) = l'excitant, iv, 33 ; *utilitates et abundantiae* i. 23, pluriel très rare, peut-être unique ; les lexiques et U. Robert, *Cod. Lugd.* p. CXXVI, renseignent *castificatio*, mais le silence du *Thesaurus* est impressionnant : aussi voudrait-on trouver dans M. G. un oui ou un non sur la présence de ce vocable chez A.

Voici encore quelques observations de détail : le sens de *fluctus* v. 44, cité p. 84. aurait pu être justifié par celui du verbe *fluctuare* vii. 33, cité p. 64. — *Abolitio* vii, 9, (p. 18) n'a pas ici le sens de *destruction*, mais le sens juridique, fort digne d'attention, de *rémission de la coulpe ou de la peine*, v. Koffmane, p. 57. — Il convenait de distinguer p. 72 entre les mots grecs qu'A cite comme tels, p. ex., *cyceon*, *omophagia*, et les mots grecs naturalisés par lui ou avant lui. — *Salapitta* (lire, avec Scaliger *alapista*) n'est pas un soufflet sur la joue, mais un pitre : le contexte le montre assez. En

Digitized by Google

tout cas, cette forme ne doit pas être confondue avec *salpista* = *salpicta* = σαλπιγτής ; Scaliger dit au contraire expressément que s'il faut chercher un équivalent à *salapitta* ce ne serait pas σαλπιγτής mais ῥάπισμα. — *Polyandrium*, que l'on trouve chez Lactance (Epit. 72) n'y est guère plus latinisé que les mots ἄνθρωπος (Ep. 25), ἄρχην (29), λογική (35), ἄθεος (68), et une foule d'autres des *Div. inst.*, et il pourrait n'être qu'une citation implicite de ces livres Sibyllins dont L. nous a gardé un bon nombre de fragments inconnus d'ailleurs ; l'usage qu'en fait Arn. est d'autant plus remarquable, et il est à noter que ce mot passera dans des textes bibliques anciens, et qu'il s'introduira en Gaule où il jouira d'une grande vogue. Le sens de L. est celui de *congeries corporum ;* celui de A., de cénotaphe, tombeau, monument funéraire. — Pour finir : à la liste des mots grecs introduits par Arn., ajouter *hierophanta*, v. 25, et peut être λαῦρας iii, 41.

*D. B. Sodar.*

**56.** W. Wilbrand, *Zur Chronologie einiger Schriften des hl. Ambrosius.* — Hist. Jahrb. 41 (1921) p. 1-19.

M. W. constate que dans la fixation de la chronologie des écrits de S. Ambroise on a trop négligé de relever ses emprunts à ses propres ouvrages : ils sont très fréquents et leur examen permet de rectifier et de préciser beaucoup les dates communément reçues depuis les mauristes.

Voici les résultats de cette étude fouillée :

L'*Hexameron* après le *De Noe* (confirme Schenkl) mais avant l'*Expos. ev. Lucae* = 386/387.

*Expos. ev. Lucae* en 387 (d'après les circonstances historiques), avant l'*Expos. ps. 118* (celle-ci donc pas avant 388).

*De Virginitate* après l'*Expos. Lucae* c.-à.-d. 388-390 (non pas 378)

*De Isaac vel anima* et *De bono mortis* après *Expos. Lc.* et *Expos. ps. 118.*

*De officiis ministrorum* après l'*Expos. ps. 118* [1] et le *De Jacob* (c.-à-d. après 388).

*De mysteriis* au plus tôt 389 (probablement).

*De Tobia :* les rapprochements littéraires correspondent aux données historiques pour fixer la date de cet ouvrage après 385.

**57.** J. H. Van Haeringen, *Scriptores forenses apud Ambrosium* — Mnemosyne 49 (1921) p. 136-138.

Contribution à l'exégèse de Hexam. III, 3, 13.

**58.** Silviae vel potius Aetheriae Peregrinatio ad loca sancta herausgeg. v. *W. Heraeus* (2e éd.) [Samml. vulgärlat. Texte I] — Heidelberg (1921) Winter ; VIII-52 p. 8°. M. 5.

**59.** Dom H. Leclercq, *Etheria* [Dictionn. d'archéol. chr. V, c. 552-584]. — Paris (1922) Letouzey.

---

1. M. W. base avec raison son raisonnement sur l'emprunt fait dans le *De officiis* à l'expos. de 118[26] : *declina cor meum in testimonia tua.* La forme « declina » se lit dans le *De officiis* mais l'*Expos.* porte (même éd. Petschenig) : « inclina ». Il suffit de lire le contexte (reproduit par W.) pour voir que « declina » est à substituer à « inclina ». Par là se confirme la thèse de W. et s'avère l'imperfection de la tradition manuscrite de l'*Expositio.* Petschenig aurait dû mettre *declina.*



Digitized by Google

L'édition de M. Heraeus parue en 1908 vient d'être rééditée avec assez peu de changements. D'après une note de D. Wilmart (*Rev. bén.* 1910, p 19, n. 2). Heraeus a accepté la justesse de la démonstration qui exclut la forme Aetheria. On est étonné de voir que la nouvelle édition maintient cette forme condamnée. Ensuite l'éditeur omet le premier mot de l'*Itinerarium* qui était très probablement *Abbatissa* (cf. *Rev. bén.*, 1908, p. 466). Enfin la bibliog aphie omet un important article de D. Morin (*Rev. bén.*, 1913, p. 174-186) qui tend à dater le voyage d'Egeria de l'année 393.

D. Leclercq (dans un article commencé par D. Férotin) a traité avec son talent coutumier les différentes questions se rattachant à l'*Itinerarium*. Il a connu et mis à profit la vaste littérature qui s'y rapporte. Il est à remarquer que la désignation du ms de Valère par Loewe-Hartel n'était pas « fautive » (col. 566). Le ms était coté 6 à cette époque, aujourd'hui il est coté 13. L. accepte un peu légèrement la forme Etheria. La célèbre voyageuse est une nonne de la Galice qui se rendit en Palestine à la fin du IVe siècle.

*D. De Bruyne.*

**60.** C. Brakman, *Prudentiana.* — Mnemosyne 49 (1921) p. 106-109.

Notes de syntaxe, destinées à compléter E. B. Lease : *A syntactic, stylistic and metrical study of Prudentius.* (Baltimore 1898).

**61.** F. Cavallera, *Saint Jérôme et la Bible.* — Bull. de Litt. eccl. 1921, p. 214-227, 265-284.

Le P. Cavallera a voulu préciser la portée des travaux de S. Jérôme comme traducteur et comme exégète Le traducteur est « hors de pair », l'exégète moins original : « son œuvre aujourd'hui encore est fort utile mais beaucoup plus par les matériaux isolés que par l'ensemble et par l'esprit que par tous les détails de la réalisation » (p. 284). A signaler dans cette belle étude : p. 223, à propos des traductions d'après l'hébreu : « sagement, où un changement n'était pas nécessaire, J. a utilisé la version préexistante. C'est un état de choses dont il faut tenir compte plus souvent qu'on ne l'a fait. Il explique la rapidité avec laquelle J. a parfois composé son œuvre et les différences de style qu'on y constate »; p. 226, bonnes remarques sur la composition des *Quaestiones in Gen.*; dans le 2d article, intéressante analyse de l'exégète des Épîtres pauliniennes (pp. 268-276) ; enfin, à partir de la p. 277, étude de la méthode de S. Jérôme où je note la mise au point de l'opinion qui voit en lui un fervent du sens littéral : « Ce sens littéral... ne l'intéresse généralement pas pour lui-même, c'est pourquoi il ne s'y attarde pas et se hâte de passer au sens typique. Le sens littéral ne l'intéresse que parce que J. le considère comme la condition préalable indispensable pour une bonne exégèse allégorique » (p. 279). S. Jérôme n'appartient pas à l'école d'Antioche, il se rattache à Origène.

**62.** P. d'Hérouville, *Saint Jérôme et Suétone.* — Rech. de Sc. rel. 12 (1921) p. 384.

L'éditeur du *De Vita Caesarum* de Suétone, M. Ihm, aurait dû signaler l'emprunt probable que lui fit S. Jérôme dans son Comm. sur l'Ép. aux Galates (PL 26, 433).

Digitized by Google

Dans les témoignages des X^e^ et XII^e^, M. Ihm aurait dû comprendre l'Ep. 7 d'Abélard (PL 178, 252) citant la vie de Vespasien ch. 7.

**63.** Dom A. WILMART, *Un sermon de s. Augustin sur le précepte de la charité.* — Rev. d'ascétique et de mystique 2 (1921) p. 351-372.

**64.** Dom G. MORIN, *Sermon inédit de s. Augustin sur les huit béatitudes.* — R. bén. 34 (1922) p. 1-13.

63. D. Wilmart publie, d'après le ms 279 de Tours (Marmoutiers, IX^e^ s.), un sermon inédit de s. Augustin, déjà signalé par Martène, si j'ai bon souvenir, et dont j'avais pris note dès 1887, me promettant de le transcrire et éditer plus tard. Comme ce plus tard pour moi ne fût jamais venu, je me réjouis sincèrement de voir une aussi belle pièce enfin mise en lumière. Voici le contenu de l'article : description du groupe manuscrit dont le sermon fait partie, analyse de celui-ci, édition du texte avec *apparatus* scripturaire et critique, mise en relief de quelques points plus saillants, date probable de la composition (peu après 417). Tout cela me paraît solide et fort bien traité : pour la question d'authenticité, en particulier, il ne saurait y avoir le moindre doute. Je ne différerais d'opinion avec l'éditeur qu'en ce qui concerne l'établissement de certains passages.

l. 24. il eût fallu, je crois, tenir compte de la correction de 2^e^ main et lire *si ab opere misericordiae non sit arida nostra* MISERIA (au lieu de *misericordia*). 38 sq. je serais d'avis de ne rien ajouter, et de lire simplement : *Non certe ergo, qui in uno offendit, factus est omnium reus.* 48 sq le mot *vir* me paraît difficile à maintenir, et je songe à une erreur possible, soit pour *vix* (en supprimant alors le *non* superflu, comme le second de la ligne 73), soit pour *vel*, qui donnerait aussi un assez bon sens. 60. la correction *deceni*, pour *decem*, méritait peut-être la préférence. 62. je rejette sans hésiter l'addition introduite dans le texte, *ista ad decem referri* ; il suffisait de modifier légèrement la ponctuation pour obtenir un sens excellent : *Hoc sane modo* (pour le moment), *quantum Dominus adiuuat demonstrare poterimus : quomodo cetera praecepta omnia ad ista referuntur — quod dixi disputare esse operosissimum — ita ista decem ad duo referuntur.* Ce qui n'empêcherait pas d'admettre après *poterimus* le *quia* du réviseur, supposé qu'il provienne de « l'archétype » qu'il « paraît avoir eu sous les yeux » (cf. p. 355, note). 90. au lieu de changer arbitrairement *ac* en *sic*, le mieux eût été de conserver la locution si augustinienne *ac per hoc*, et tout était en ordre. 100. non, je ne crois pas qu'il y ait lieu de conjecturer *dotem*, pour *fontem*. 106. à quoi bon corriger *tamen* en *Attamen*, alors qu'on l'a laissé tel quel en position identique l. 77 ? 112. le *malege* de 1^e^ main sera évidemment une corruption de *male se ;* le *se* ajouté par le réviseur après *diligendo* devient dès lors superflu. 117. *exortus* n'est il pas une faute pour *exorsus ?* 142. le changement en *mihi autem* du *tibi autem* du ms ne me semble pas heureux. 143. ne vaut-il pas mieux lire *Adtende quid supra dixit ?* 166. D. Wilmart aura oublié que la petite phrase du ms *Quid ergo facimus ?* est des plus familières à Augustin, autrement il ne lui eût pas substitué de son cru *Quod ergo facinus !*, d'autant plus qu'elle est

Digitized by Google

fort bien à sa place ici. 191. on pouvait se dispenser de suppléer ce second *est*. 210. une distinction est de rigueur après *Illud est unum* (le baptême, opposé à *hoc cotidianum*, l'exercice de la miséricorde). 233. je ne vois pas la raison d'être de ce changement de *ubi sis* en *ubiuis*. 250. il manque une virgule après *agimus*.

*D. G. Morin.*

64. La décision ayant été prise de ne pas juger dans le *Bulletin* les articles de la *Revue bénédictine*, je me borne à signaler l'heureuse trouvaille de mon savant confrère. J'ajoute cependant que si l'authenticité n'est pas douteuse, la fidélité du ms l'est pour plusieurs passages, surtout pour les textes bibliques. L'éditeur le note à propos de 1 Tim 6[17]; cela me semble clair aussi pour Ps. 38[7] altéré d'après le psautier romain, je crois. Le sermon 60 donné en parallèle est d'un texte peu sûr.

D. Morin nous demande d'ajouter que le ms de Vienne d'où est tiré le sermon est coté 2124.

65. J. Rivière, *Nature et grâce. Sur une citation de Tertullien dans S. Augustin.* — Rev. des Sc. rel. 2 (1922) p. 45-49.

C'est à Tertullien (*Apol.* 3) que S. Augustin a emprunté (*Enar. in ps.* 39 n. 26 ; 140 n. 17) le quolibet des païens : « magnus vir, bonus vir, sed quare christianus ? » Mais M. Rivière montre finement que la réponse bien différente qu'il y fait, trahit ses préoccupations antipélagiennes.

66. E. Merchie, *Un aspect de la prose de Sidoine Apollinaire : les clausules métriques.* — Mus. belge 25 (1921) p. 165-177.

Excellente étude. Ces pages montrent « la part très large qu'il faudra faire à la rhétorique et à ses procédés dans une étude du style et de la langue de Sidoine. Il faudra tenir compte notamment, du rôle des clausules pour expliquer, au moins en partie, un des caractères les plus déroutants de sa prose, nous voulons dire la place donnée aux mots dans la phrase »... Elles montrent aussi « tout ce que cette prose manifeste d'artifice et de recherche. »

67. C. L. Feltoe, « *Toga* » *and* « *togatus* » *in the books of the mozarabic rite.* — Journ. of th. St. 23 (1921-1922) p. 57-59.

La liturgie mozarabe emploie *toga* et *togatus* pour désigner le vêtement d'honneur des martyrs et des saints : *togatus* est presque l'équivalent de *candidatus*. *Toga* est parfois aussi un nom collectif pour désigner le groupe des *togati* : p. ex. [de energumeno] « angelorum *togis* adscitus » (Liber Ord. f. 369). La comparaison avec les autres rites gallicans montre que *toga* était propre à l'Espagne. La vogue de ce mot est postérieure à Prudence.

68. F. Schneider, *Ueber Kalendae Ianuariae und Martiae im Mittelalter.* — Archiv f. Rel.-Wiss. 20 (1920/1921) p. 82-134 ; 360-410.

Il s'agit d'étudier la permanence des usages païens des « Calendes » dans le haut moyen-âge.

En pays gaulois, l'auteur signale s. Césaire lequel parle plutôt pour les campagnes, le synode d'Auxerre et la *Vita Eligii* (MG Ss. r. Mer. IV) dépendant de Césaire, les livres pénitentiels des VII[e]-VIII[e] s. (Was-

Digitized by Google

serschleben : *Die Bussordnungen d. abendl. Kirche.* Halle 1851) dont la source dépend du canon d'Auxerre, s. Pirmin (Caspari : *Kirch. Anecd.* I) et l'*homelia Agostini de sacrilegia* (Caspari 1886. Cf. ZDA 85 [1881]) où se discerne une source indépendante.

L'Angleterre ne fournit aucun témoignage.

Pour l'Espagne, après s. Martin de Braga (*de corr. rustic.* c. 11) on a l'attestation de s. Isidore (*de eccl. off.* I c. 41) et d'un pénitentiel (X^e s.) qui offre des éléments originaux *(orcus, maia)*

M. Schneider est assez sceptique sur la valeur de ces renseignements qui lui paraissent se réduire à de la littérature : « la plupart des témoignages, écrit-il, (p. 124), montrent seulement, si on les interprète rigoureusement, que leurs auteurs avaient connaissance des fêtes des Calendes par une voie littéraire. Cela et le fait que souvent ils ne comprennent même plus les données de leurs sources, leur enlève toute valeur de document pour l'usage réel de leur époque. »

Jugement excessif, car ni un canon de Concile, ni un pénitentiel ne visent des cas abstraits, et l'auteur note lui-même qu'un homme comme s. Isidore mérite créance. Au reste la lettre de s. Boniface au pape Zacharie [ed. Tangl (*epp. select.* 1916) n. 50] et le témoignage d'Atton de Verceil (+ 961) (PL 134), encore qu'attestant des usages italiens, sont caractéristiques de l'incroyable persistance de ces coutumes populaires.

Je ne sais si l'enquête de M. Schneider est complète. En tout cas il paraît peu au fait des recherches patristiques : il en est à croire qu'on n'a rien publié sur s. Césaire depuis Arnold et Malnory et, persuadé qu'on n'a pas jusqu'ici « assez recherché la base manuscrite de ses sermons » (p. 92), il exprime le « pium desiderium » qu'on s'en occupe ! Inutile d'ajouter que D. Morin n'est pas nommé.

**69.** H. Schrörs, *Das Charakterbild des heiligen Benedikt von Nursia und seine Quellen.* — Zeits. f. kath. Theol. 45 (1921) p. 169-207.

Dans son livre remarquable, *Der hl. Benedikt. Ein Charakterbild* (2^e éd. Düsseldorf 1919) l'Abbé de Maria Laach, Dr. Ildefons Herwegen, avait cru pouvoir extraire du second livre des *Dialogues* de s. Grégoire, et surtout de la Règle même de s. Benoît, les traits principaux qui caractérisent, selon lui, la figure du Patriarche des moines d'Occident, suivant en cela l'exemple de tous ceux qui ont abordé avant lui le sujet. Mais voici que le professeur Schrörs — bientôt appuyé, si toutefois je suis parvenu à débrouiller son français, par un bollandiste de fraîche date, M. Coens (*Anal. boll.* 39 [1921] p. 379-380) — consacre une longue étude à démontrer que l'édifice élevé par l'Abbé de Laach ne repose sur aucune base scientifique. Car, d'un côté, la Règle est une compilation impersonnelle, dont nous ne savons pas même ce qui y appartient en propre au législateur, dans laquelle par conséquent il est superflu de rechercher ce qui constitue l'individualité de celui-ci. Et quant aux légendes merveilleuses dont se compose le récit de Grégoire, elles ne présentent pas les caractères de crédibilité requis pour qu'on en puisse rien tirer au point de vue critique. Il se peut que ces deux sources reflètent fidèlement, en tout ou en partie,

Digitized by Google

la physionomie morale de Benoît, mais rien ne nous l'assure, et, dans le doute, le devoir de l'hagiographe est d'ignorer.

On me pardonnera ma franchise, mais dès la première lecture de cet article j'ai acquis la conviction que, sur un pareil terrain, tout essai de controverse scientifique était condamné d'avance à demeurer sans résultat. Excluant donc de parti pris toute réfutation en forme, je me bornerai à exposer sommairement, et sans me laisser influencer en rien par ce qu'on est convenu d'appeler l'esprit de corps, ma façon de penser au sujet des deux sources incriminées, et de l'usage qu'en a cru pouvoir faire l'Abbé Herwegen.

1° Je persiste à croire que la Règle bénédictine constitue, quoi qu'on dise, un document éminemment personnel, et dont presque chaque page trahit par quelque endroit le caractère de son auteur. C'est un procédé faux et inadmissible que d'opposer sous ce rapport aux Règles antiques les Constitutions plus récentes de certains instituts religieux : quiconque a un peu de lecture discernera aisément les caractères tout différents que révèlent, par exemple, les Règles de s. Césaire d'Arles, de s. Colomban, la *Regula Magistri*, etc. J'oserais même avancer que les ordonnances de ce genre accusent parfois une note plus personnelle, sont rédigées en un langage moins conventionnel et moins guindé, à mesure qu'on remonte au delà des temps modernes Il y a sans doute des emprunts dans la Règle, mais on les a d'ores et déjà tellement mis en évidence qu'il est à priori peu probable qu'on en découvre beaucoup de nouveaux à l'avenir ; et, parmi ces emprunts, il s'en trouve fort peu qu'on puisse appeler proprement textuels, pas assez, à coup sûr, pour que le caractère original du fonds en soit sensiblement amoindri. Que l'on fasse le triage des pensées maîtresses des sermons de Bossuet, et qu'on élimine celles qui sont empruntées presque littéralement à s. Augustin et à Tertullien, on sera étonné du peu qui reste ; et pourtant nul ne songera à contester qu'une haute et puissante personnalité ne se dégage de presque chaque page, chaque expression même, de l'incomparable orateur. De même, je ne puis concevoir qu'un homme d'esprit, familiarisé avec l'ancienne littérature chrétienne, n'arrive pas à saisir du premier coup d'œil ce qui, dans les pensées comme dans l'expression, constitue le caractère à part de la Règle par excellence, ce qui, dans un laps de temps relativement court, lui assura pour des siècles la suprématie exclusive sur les autres règlements du même genre, quoique issus parfois de personnages mieux connus, plus influents, et d'une sainteté non moins recommandable.

2° On n'a pas encore démontré, malgré tout, que les témoins desquels s. Grégoire déclare tenir ce qu'il rapporte n'offrent point les garanties voulues de crédibilité : au contraire, il y aurait beaucoup à redire à la façon dont on s'y prend pour esquiver leur témoignage. Les récits soi-disant émanant d'eux sont entachés, dit-on, de certaines inexactitudes ? Une seule, que je sache, a été alléguée jusqu'ici, la substitution d'Apollon à Jupiter comme divinité tutélaire du Cassin ; encore le cas n'est-il pas tout à fait clair, et, même s'il l'était, la faute ne serait pas de telle conséquence : on a relevé des erreurs autrement graves chez des historiens d'une autorité

Digitized by Google

reconnue. En somme, comme on l'écrivait peu avant que parût l'article de la *Zeitsch. f. kath. Theologie*, « la narration du grand Pape a résisté assez bien à l'application des réactifs les plus corrosifs de la critique, et elle nous permet de suivre avec sécurité la succession des faits principaux de la vie du Patriarche. » (*La vie et les arts liturgiques*, Paris, mars 1921, p. 226 suiv.). C'est du reste ce que le Dr. Schrörs lui-même reconnaît implicitement, lorsque, dès le début, il affirme que « nous savons », et cela « de source historique », toute une série d'événements de la vie de l'homme de Dieu, événements qu'il résume à grands traits dans une quinzaine de lignes. Au fond, la vraie pierre d'achoppement, ce sont ces faits merveilleux, ces « Wunder » qui reviennent à satiété dans l'étude du professeur de Bonn. J'avoue qu'il y en a beaucoup en effet, trop peut-être pour le lecteur moderne, et aussi bien je suis loin de prétendre qu'ils méritent tous une égale créance. Mais s'il nous fallait rejeter tous les documents des premiers siècles qui contiennent du merveilleux, nous devrions sacrifier impitoyablement nombre des pièces les plus précieuses de l'histoire ecclésiastique : et la Vie de s. Antoine par s. Athanase, et celle de s. Ambroise par Paulin, et celle de s. Martin par Sulpice Sévère, et même la *Vita Severini* d'Eugippius, si appréciée, en dépit de ses « Wunder », par les maîtres les plus exigeants de l'érudition allemande. Quant à la nature de certains faits extraordinaires racontés par Grégoire, il en est, je ne le nie pas, qui pourront paraître à bon droit étranges et puérils : c'est là une matière sur laquelle, en principe, il vaut mieux ne point se prononcer. Qu'il y ait eu miracle ou non, c'est chose à laisser à Dieu : Grégoire du moins le croyait de bonne foi, et je rejette sans ambages l'interprétation « rationaliste » que l'Abbé de Laach a risquée à propos de certains passages plus embarrassants. Au surplus, pour en finir avec ce grief principal formulé de longue date contre le livre des *Dialogues*, je rappellerai en tout respect, à la suite des Mauristes, qu'il y a dans les Évangiles plusieurs faits pour le moins aussi déconcertants, celui, par exemple, de la légion de démons obligée de déloger du corps d'un possédé pour émigrer dans un troupeau de porcs, lequel va incontinent se noyer dans le lac.

3° Il est incontestable que l'âme de Grégoire lui-même entre en part dans ceux de ses récits qui ont trait à s. Benoît, aussi bien que dans ceux des trois autres livres des *Dialogues*, de même que Dom Herwegen doit se retrouver plus ou moins sous les lignes du portrait qu'il a esquissé de l'Abbé Benoît : tout artiste met involontairement quelque chose de lui-même dans la peinture qu'il veut tracer d'autrui. Cependant, il me paraît bien osé de prétendre qu'on ne puisse légitimement déduire de certains faits au moins quelques-uns des traits caractéristiques de la personnalité morale de Benoît : par exemple, de sa fuite au désert, de sa résistance héroïque à la tentation charnelle, de sa largeur de vue dans l'admission de ses disciples, de l'esprit de foi, de la sagesse pleine de modération, de la sévérité tempérée de douceur dont il fait preuve en diverses rencontres, de sa mansuétude à l'égard de ses ennemis personnels, de sa charité vis-à-vis des malheureux, de sa confiance inaltérable en la Providence, etc. Que la légende ait, ici comme ailleurs, enjolivé le tableau, c'est possible, probable

Digitized by Google

même ; mais, comme le dit avec toute raison H. Grisar, « de tels récits ne pouvaient guère s'attacher qu'à un homme tout à fait extraordinaire », et n'empêchent pas qu' « on y voie Benoît dans toute son individualité... Le caractère de cet homme de Dieu forme comme le noyau de cette histoire. » (*Histoire de Rome au M. A.*, trad. franç. Paris, 1906. I. 2. p. 130).

De même pour ce qui est de la Règle. J'admets que les écrits d'un homme ne permettent pas toujours de se faire une idée adéquate de son caractère : et de vrai, qui peut sonder le fond des âmes, à part Celui qui les a créées ? Il y a eu des écrivains dont le caractère laissait beaucoup à désirer, et dont les productions littéraires laissent poindre seulement le bon côté, ce qu'ils voulaient être ou paraître, plutôt que ce qu'ils furent. Mais ce sont là des exceptions : en général, la physionomie morale d'un individu se reconnaît à ce qu'il écrit, et à la manière dont il l'écrit. Il n'est pas donné à chacun de déchiffrer ce caractère, de même que l'écriture matérielle n'est vraiment révélatrice que pour un petit nombre de graphologues exercés. Mais, depuis tant de siècles que les esprits les plus nobles de l'humanité chrétienne se sont appliqués à rechercher les traits principaux qui se dégagent de la *Regula monachorum*, on constate qu'ils se montrent unanimes à reconnaître dans l'auteur de ce petit livre une figure des plus caractéristiques, aux contours grandioses et nettement déterminés. Le peu qui subsistera peut-être de l'étude plus diffuse que « pénétrante », du réquisitoire péniblement élaboré par le Dr. H. Schrörs, ne suffira jamais pour nous autoriser à conclure qu'ils ont tous fait fausse route, et qu'il faut nous résigner à ne plus voir désormais en saint Benoît qu'un « nom ».

*D. G. Morin.*

**70.** Dom D. De Bruyne, *L'origine des processions de la Chandeleur et des Rogations à propos d'un sermon inédit.*— Rev. bén. 24 (1922) p. 14-26.

La pièce dont il s'agit se lit dans le cod. 18296 de la B. Nat. de Paris (X^e siècle), venant de Corbie ; son texte corrompu montre qu'elle n'est qu'une copie médiocre du sermon primitif composé en France à une date inconnue. Son principal intérêt gît dans son affirmation précise que « la procession de la Chandeleur dérive de la lustration païenne appelée *amburbale* comme la procession des Rogations dérive de la lustration païenne appelée *arvambale* ». Cette dérivation est attestée aussi — mais bien plus tard — par Beleth, Innocent III et Durand. Bède n'a pas le mot *amburbale*, et c'est ce qui a fait qu'un peu hâtivement Mgr Batiffol, ne songeant qu'à l'opinion qui rattache la Chandeleur aux *lupercalia*, a rejeté toute dépendance d'une fête païenne.

D. De Bruyne estime au contraire qu'il n'y a aucune raison de récuser les témoignages anciens attestant la transformation de l'*amburbale* ; la procession de la Chandeleur est antérieure au pape Sergius et la notice du *Liber pontificalis* qui semble lui en attribuer l'institution est « ou bien fausse ou bien mal rédigée ». A ce propos, peut-être y a t-il lieu d'observer avec Baumstark que la phrase du *Liber* met la fête du 2 février à une fausse place et pourrait bien être une interpolation ; celle-ci biffée, il resterait que le pape Sergius ne s'est pas occupé de la Chandeleur, non pas, comme le pense Baumstark, qu'elle soit postérieure mais bien, suivant D. De Bruyne, parce qu'elle était déjà en usage avant lui. Ainsi s'harmoniseraient toutes les données.

Digitized by Google

**71.** THE CORPUS GLOSSARY edited by *W. M. Lindsay*, with an anglo-saxon index by H. Mc M. Buckhurst. — Cambridge (1921) Univ. Press. ; IX-291 p. 8°. Sh. 40.

**72.** W. M. LINDSAY. *The Corpus, Epinal, Erfurt and Leyden glossaries.* (Publ. of the philological society). — Oxford (1921) Univ. Press. ; VIII-121 p. 8°. Sh. 15.

**73.** W. M. LINDSAY. « *Glossae collectae* » *in Vat. Lat. 1469.* « *Catonium* » « *Naumachia.* » — Class. Quart. 15 (1921) p. 38-40.

**74.** E. A. LOWE. *On the oldest extant ms of the combined* « *Abstrusa* » *and* « *Abolita* » *glossaries.* — Class. Quart. 15 (1921) p. 189-191.

**75.** J. F. MOUNTFORD. *Some quotations in the* « *Liber Glossarum* ». — Class. Quart. 15 (1921) p. 192-194.

71-72. Le Corpus Christi College de Cambridge possède un glossaire du 8e siècle qui a été publié en 1890 par Hessels. Au point de vue de l'exactitude cette édition était excellente ; mais il restait beaucoup à faire pour démêler les sources diverses auxquelles le glossaire a emprunté, et c'est là le travail que M. Lindsay s'est imposé.

Chemin faisant, il a été amené à s'occuper de nombre d'autres glossaires pouvant lui donner des renseignements sur la composition de celui dont il avait entrepris la publication. Grâce à la comparaison constante et attentive de tous ces glossaires, il parvient à grouper en trois catégories les gloses du corpus.

Une première catégorie de gloses rangées dans le glossaire E E (Epinal, Erfurt) selon l'ordre A (B... C... D...) n'est pas trop malaisée à rattacher aux textes auxquels elles ont trait. On les retrouve en effet, dans le glossaire de Leyde sous les titres : De Eusebio, de Orosio, etc. Du même coup se trouve établie la provenance des gloses correspondantes du Corpus, lequel, ayant adopté l'arrangement des gloses par l'ordre AB (AC... AD...) est bien plus éloignée que E E du glossaire de Leyde et par conséquent du glossaire primitif, source de nombreux glossaires anglais.

Une deuxième catégorie de gloses est rangée dans le glossaire E E lui-même selon l'ordre AB (AC... AD...). Elles constituent dans ce glossaire la deuxième partie des différentes sections de gloses. Le même arrangement ayant été observé par le Erf. 2 d'un bout à l'autre, il est préférable de s'y rapporter pour reconnaître les différentes sources de cette deuxième catégorie de gloses empruntées au glossaire des *Abstrusa* pour une moitié, au glossaire des *Abolita* et à d'autres sources pour la deuxième moitié.

Il reste une troisième catégorie de gloses ne semblant rentrer dans aucune des deux précédentes. En les examinant de plus près, on trouve que plusieurs d'entre elles ne sont que des gloses remaniées des deux premières catégories. D'autres sont des « adespota », d'autres enfin sont extraites d'Aldhelm par le Corpus seul. Les sources du reste ne se laissent que conjecturer.

C'est sur cette dernière catégorie que devra se porter le travail de ceux qui s'occuperont encore de notre glossaire. C'est un des coins les plus arides du vaste champ de la philologie latine, mais l'exemple de M. Lind-



Digitized by Google

say suffit à montrer qu'un travail patient et méthodique produit toujours de beaux fruits.

L'édition Lindsay du Corpus marque avec soin, par de nombreux sigles, la disposition des lemmata dans le EE, la provenance des gloses et la manière de corriger, à la première lecture, les formes fautives. Le specialiste seul se rend compte de la somme de travail et d'érudition que recèle pareille ordonnance. Mentionnons encore en en reconnaissant la valeur et le mérite, les notes concises en bas des pages, les remarques au bout du glossaire, l'index alphabétique des lemmata et celui des gloses anglo-saxonnes. *D. M. Lang.*

73. Publication et discussion des gloses introduites dans le texte de la *Passio Petri et Pauli* (cf. Lipsius: Acta app. apocrypha) et des *Acta S. Sebastiani* (PL 17, 1020).

74. Sur l'origine du Cod. Vat. 3321, le plus ancien des glossaires purement latins. Voici les conclusions : « le ms. est certainement italien ; probablement du midi, il pourrait cependant venir de l'Italie centrale, même de Rome ; date la plus probable : vers le milieu du VIII^e siècle, plutôt avant 750 qu'après » (p. 191).

75. Remarques de détail sur les deux mss de Tours, 850 et 851, contenant le *liber glossarum*.

**76.** Dom A. Wilmart. *L'hymne de Paulin sur Lazare, dans un manuscrit d'Autun.* — Rev. bén. 34 (1922) p. 27-45.

Ce « lent et facile poème », n'existe au complet que dans le ms d'Autun dont D. Wilmart présente ici le texte. Sans doute les copistes comme les fidèles le trouvaient-ils un peu long (280 vers). Je dis : comme les fidèles, car, d'après Walafrid Strabon, la complainte était faite pour être chantée « in privatis missis circa immolationem sacramentorum. » Cette destination liturgique, qui devait faire fortune, donne à ce prolixe morceau un réel intérêt. D. Wilmart dit incidemment (p. 30) que les *versus de ioseph* publiés en 1854 par Duméril (*Poésies inédites du moyen-âge*, p. 286 sq.) sont aussi de Paulin d'Aquilée.

**77.** K. Strecker. *Drei Rhythmen Alkuins.* — N. Archiv 43 (1920/1921) p. 386-393.

**78.** C. Weyman. *Zu den Gothaer Rhythmen* (Analecta XXIII). — Hist. Jahrb. — 41 (1921) p. 76-78.

Il s'agit des 3 poèmes publiés dans les *Nachrichten* de Göttingen (1916, [645]) par W. Meyer, d'après un ms de Gotha. L'éditeur les disait « aus dem Kreise des Alkuin » M. Strecker les restitue à Alcuin lui-même.

C. Weyman propose quelques rectifications et explications sans discuter la question d'auteur.

**79.** A. Souter. *Further contributions to the criticism of Zmaragdus's « Expositio libri comitis ».* — Journ. of th. St. 23 (1921-1922) p. 73-76.

Liste de notes marginales extraites de 8 mss. Elles indiquent quelques sources nouvelles de l'ouvrage de Zmaragde. Cette note s'ajoute à celle publiée dans le *Journal* en 1908 (p. 584-597).

Digitized by Google

80. L. LEVILLAIN. *Études sur l'abbaye de S. Denis à l'époque mérovingienne. Les sources littéraires.* — Bibl. École des Ch. 82 (1921) p. 5-116.

Il y a d'abord les Passions de s. Denis. Contre certains critiques M. L. montre que la passion « *gloriosae* » quoique remaniée au VIII^e s. est antérieure à la *vita genovefae* (520) et sa source. Les 2 autres passions dépendent de celle-là. Le « *libellus passionis* » est un faux d'Hilduin (IX^e s.). Les *Miracula s. Dionysii* et les *Gesta Dagoberti* posent plusieurs problèmes. Un calcul minutieux situe les *Miracula* entre 834 et 836. Contre Krusch est démontrée la dépendance des *Gesta* par rapport aux *Miracula* mais une même main a composé les deux pièces. Ne serait-ce pas celle d'Hincmar?

81 P. DUINE. *L'Évêque Haëlrit.* — Ann. de Bretagne 34 (1921) p. 492-503.

Maintient contre Mgr Duchesne que Haëlrit fut évêque de Dol en 842. L'*Indiculus de episcoporum brittonum depositione* qui contredit ce fait est un pamphlet du XI^e s. sans valeur.

82. B. SCHMEIDLER. *Kleine Forschungen in literarischer Quellen des 11 Jahrhunderts.* — Hist. Vierteljahrschr. 20 (1920/1921) p. 129-149.

1. Analyse et commente un petit écrit du XI^e s (1^re moitié) publié par J. Grimm et A. Schmeller (*Lat. Gedichte d. X^e und XI^e J.* [Göttingen 1838] p. 354-380). Il doit venir de l'ouest de l'Empire; il donne d'intéressants renseignements sur la vie municipale et paysanne de l'époque. (Cf. I. Ulrich. *Proben des lat. Novellistik d. Mittel.* [Leipzig 1906] p. 14-22).

2. Utilisation probable des *Scriptores historiae augustae* (cf. Bursian's *Jahresb.* 171 [1915] 95 146) par Adam de Brême.

3. Note sur Lampert de Hersfeld et sa parenté littéraire avec Adam de Brême.

83. J. A. ROBINSON. *The lives of St Cungar and St Gildas.* - Journ. of th. St. 23 (1921/1922) p. 15-22.

La comparaison de la *Vita* de S^t Cungar (d'après le fragment publié en janvier 1919 dans la même revue) avec celle de S^t Gildas (Mon. Germ. XIII, I, 107 sqq.) montre clairement qu'elles ont toutes deux le même auteur, Caradoc de Llancarvan. Il écrivit entre 1120 et 1150.

84. A. G'SELL, O. S. B. *Die Vita des Erzbischofs Arnold von Mainz (1153-1160) auf ihre Echtheit geprüft.* — N. Archiv 43 (1920 1921) p. 27-86; 317-379.

85. P. WACKERNAGEL. *Kritische Studien zur « Vita Arnoldi archiepiscopi moguntini »* (Dissertation). — Breslau 1922; 73 p. 8°.

84. Th. Ilgen avait vu dans la *Vita Arnoldi* (éd. P. Jaffé, Bibl. Rer. germ. 3 [Berlin 1860]) un faux du XVII^e siècle, et sa thèse avait paru concluante à beaucoup, notamment aux Bollandistes. Le P. G'sell reprend méthodiquement la question. Voici ses conclusions:

L'examen du ms oblige à le dater de 1630 environ, mais les indices paléographiques reportent son original au moins au début du XVI^e s. On peut aller même plus loin: la comparaison avec les écrits parallèles suggère le XIII^e s. Arrivé à ce point le R. P. entreprend l'étude du style, du vo-

Digitized by Google

cabulaire, des emprunts littéraires de la *Vita :* tout trahit le moyen-âge. Quant aux particularités historiques, elles conduisent à un résultat plus précis encore : « l'écrit fut composé certainement avant 1177 et probablement avant 1163 » (p. 374) par un clerc de Mayence (p. 376).

Il faut signaler comme particulièrement intéressantes pour nous les traces persistantes de l'ancienne version dans les nombreuses citations bibliques de la *Vita* [1]. Ce fait fournit au P. G'sell un argument qui me paraît excellent contre l'hypothèse d'un faux datant de la Renaissance.

85. La dissertation de M. Wackernagel, indépendante du travail précédent, aboutit au même résultat. C'est une contre épreuve intéressante. M. W. s'écarte du P. G'sell sur quelques points secondaires ; il croit, notamment, que la *Passio* comprise dans la *Vita* a d'abord existé séparément (p. 69).

86. P. Pecchiai. *Il carme « de destructione civitatis mediolanensis ».* — Athenaeum 9 (1921) p. 102-111.

Publié en 1885 par E. Dummler dans le « Neues Archiv » (p. 467-74) ce poème du XII^e s. (avant 1167) a été peu étudié. M. P. lui consacre quelques pages. Les éléments nouveaux qu'elles apportent sont : quelques rapprochements avec l'œuvre de Dante (p. 107) et une nouvelle solution de l'énigme des 2 derniers vers qui cachent l'auteur. Celui-ci serait *sire Raul.* On reprochera à cette hypothèse de ne s'appuyer que sur le 1^r vers.

L'auteur termine son aperçu en invitant à une étude plus fouillée que la sienne.

87. Translatio S. Servatii.

88. Vita S. Elaphii Catalaunensis episcopi.

89. Vita S. Victoris confessoris.

90. Vita S. Melanii episcopi Trecensis

91. Vita S. Flaviti.

(Appendices I-V ad catal. codd. hag. lat. Montepessul. ed. a *H. Moretus*, S. J.). — Anal. boll. 34-35 (1915-1916 <1921>) p. 268-305.

Ces documents sont d'intérêt très varié. Le 1^r (cod. Mont. 2 s. XII) vaut par sa tendance critique ; le 2^d (même cod.) est ici sous sa forme primitive d'où le cod. de la bibl. angélique et les autres dépendent ; la *Vita* de S. Victor (cod. Mont. 14 s. XI) est plus intéressante, car elle paraît avoir servi de base documentaire aux deux sermons de S. Bernard (il y a ici à rectifier l'opinion courante des critiques) ; malgré son antiquité, la *Vita S. Melanii* (cod. Mont. 55 s. VIII) n'a pas grande valeur ; le dernier document (cod. Mont. 156 s. IX) ne vaut pas mieux, il est intéressant comme source (deux parties du cod. de Bruxelles 8976 ont aidé à reconstruire le texte).

1. Le P. G'sell donne p. 327-330 une liste de citations omises par Jaffé.

Digitized by Google

# BULLETIN D'ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE LATINE

*(OCTOBRE 1922.)* [1]

Le *Bulletin* comprend deux sections : A) *Littérature biblique*, B) *Littérature non-biblique*. La 1re section est ordonnée ainsi : questions générales, anciennes versions, Vulgate ; dans chaque subdivision l'on suit l'ordre des livres de la Bible. — La 2e section analyse les ouvrages généraux, puis les autres par ordre chronologique (I-XIIe siècles).

Chaque notice porte un n° d'ordre.

Les notices sur les recensions porteront de plus l'indication : [R].

---

## A. LITTÉRATURE BIBLIQUE

**92.** A. Souter. *The importance of the latin versions for the textual criticism of the N. T.* — Expos. 48 (1922) p. 129-135.

Résume les conclusions de Harnack sur la Vulgate de l'Epître aux Hébreux. Parmi les remarques qui intéresseront les spécialistes je relève ce qui suit :

A la liste des leçons indûment reçues par tous les éditeurs du N. T. M. Souter propose d'ajouter : $2^3$ ὅλῳ et $3^6$ μέχρι τέλους βεβαίαν. L'une et l'autre sont en effet omises par le très ancien papyrus n° 13, la seconde est aussi absente de la version sahidique. Dans sa nouvelle édition du N. T. (1922) Vogels a maintenu ὅλῳ omis seulement, dit-il, par *B sa Ambr.*, mais il a corrigé l'édition précédente pour μέχρι τέλους βεβαίαν admis encore mais entre crochets, l'apparatus déclarant l'omission dans *B 1739 aeth. Lucif Ambr.* On voit que Souter ne s'accorde avec Vogels ni pour le principe ni pour la documentation.

Il y avait lieu d'ajouter aux témoins patristiques apportés par Harnack, les citations de Hebr. par Ambt et Hilaire.

Sur la question de l'auteur de notre Vulgate de s. Paul, Souter s'abstient de se prononcer : il faudrait, croit-il, avoir des éditions critiques de toute la littérature chrétienne entre 380 et 550. Peut-être, mais ce luxe d'information est superflu pour décider si, oui ou non, cette Vulgate vient de s. Jérôme.

**93.** A. Souter. *A lost leaf of Codex Palatinus (e) of the Old-Latin Gospels recovered.* — Journ. of th. St. 23 (1921/22) p. 284-286.

**94.** E. A. Lowe. *On the african origin of Codex Palatinus of the Gospels (e).* — Journ. of th. St. 23 (1921/22) p. 401-404.

Le *Codex Palatinus* fut envoyé à Rome en 1762 pour y être copié. La copie devait servir à Bianchini ; en fait, elle resta inutilisée à la Vallicelliana où H. Linke la découvrit vers 1893. Cependant le codex était

---

1. Les notices non-signées sont du rédacteur (D. B. Capelle).

Digitized by Google

rentré au palais épiscopal de Trente. C'est là que vers la fin de 1770 l'évêque de Derry en reçut un feuillet contenant Mt. XIV, 11-22. Après divers voyages racontés par M. Souter, la page vient d'être définitivement casée au British Museum : *Add MS 40107*.

M. Souter signale l'intérêt paléographique du précieux débris, puis en donne l'édition diplomatique. M. Linke l'avait déjà publié très correctement en 1893 d'après la copie romaine (*Sitzungsber.* de Munich p. 281-287). Von Soden ayant utilisé cette transcription pour son travail sur le N. T. cyprianique, je crois utile de signaler les variantes qu'apporte le texte de Souter à celui de Soden.

v. 13 *pedestres*, Souter : *pedesirae* (!) [1]; — v. 15 *accesserunt*, Souter : *recesserunt* ; — *et remittamus*, Souter : om. *et* ; — *ut euntes*, Souter : *et euntes* ; — *v.* 19 *de piscibus*, Souter : *et de piscibus* ; — v. 20 *plenes*, Souter : *plenos*.

93. L'examen paléographique avait conduit M. Souter à attribuer au ms *e* une origine africaine. Très courtoisement M. Lowe conteste la valeur des preuves. La thèse de Souter lui paraît néanmoins correcte, mais il l'appuie sur un indice nouveau qui paraîtra, je crains, un peu fragile.

**95.** Dom A. Wilmart. *Un ancien texte latin de l'Évangile selon Saint Jean:* XIII, 3-17. — R. bibl. 31 (1922) p. 182-202.

Se disposant à publier le sacramentaire gallican qui couvre 93 feuillets du cod. palimpseste *M 12 sup.* de la Bibl. Ambrosienne, D. Wilmart en a détaché une *lectio* évangélique qui offre un intérêt particulier. Liturgiquement elle se rattache au Jeudi-saint et, avec la collecte qui la précède, pourrait bien fournir « l'un des plus anciens exemples de la cérémonie du *Mandatum* sous sa forme authentique ». En effet, quoique l'écriture du ms soit du VII^e/VIII^e siècle, la collecte et la *lectio* sont bien plus anciennes. Il suffit de noter que le texte biblique de celle-ci (Jo $13^{3-17}$) est préhiéronymien.

D. Wilmart donne d'abord l'édition diplomatique de la péricope, ensuite l'apparatus complet des variantes latines pour ce passage, enfin un tableau comparatif du texte nouveau avec la Vulgate, le cod. Usserianus (*r*) et les autres témoins vieux-latins. La mise à part de *r* s'explique par son étroite affinité avec notre *lectio*, baptisée ρ. La découverte donne donc de la consistance au témoignage de l'Usserianus. En étudiant la recension *r*ρ on s'aperçoit vite que son texte est assez rarement isolé ; il a ses racines dans les versions européennes. Il n'en reste pas moins irlandais, à moins que D. Wilmart ne réussisse à montrer que ρ ne peut pas dépendre d'un original irlandais. Ses rapports avec *d* m'ont paru très notables. Ils ont fourni au P. Wilmart l'occasion de dire dans une savante petite note son impression au sujet du cod. Bezae : l'écriture de *d* pourrait remonter au III^e siècle, « le IV^e s. me paraît la date la plus basse à laquelle on puisse ramener la composition du volume » Quant à l'écriture du IX^e s. qui a servi à remplacer plusieurs feuillets, elle porte plus d'un signe de la calligraphie lyonnaise.

1. M. Souter doute lui-même de cette lecture.

Digitized by Google

**96.** BIBLIORUM SACRORUM IUXTA VULGATAM CLEMENTINAM NOVA EDITIO... *curavit* ALOYSIUS GRAMATICA. — Milan (1922) Ghirlanda; XVI-1152-21* p. Prix: L. 40.

Parmi les innombrables éditions de la Bible latine, celle de Mgr Gramatica occupe une place à part. On s'était habitué à imprimer le texte sacré avec l'orthographe et la ponctuation défectueuses du XVI^e siècle. Le P. Hetzenauer avait même poussé le respect pour l'édition officielle jusqu'à imprimer & pour *et*, jusqu'à conserver I Mach. 10, 6 le mot *fabrificare*, qui ne se trouve dans aucun manuscrit, qui n'existe dans aucun dictionnaire, qui est né d'une distraction du typographe. Cela devenait de la superstition.

Mgr Gr. est, si je ne me trompe, le premier qui a eu le courage de réagir résolument contre cette tendance antiscientifique. Il a introduit l'orthographe acceptée par les philologues modernes, qui était d'ailleurs usitée à l'époque de saint Jérôme; il a suivi les règles ordinaires pour la ponctuation; il va à la ligne quand le sens l'exige; les livres ou les passages poétiques sont imprimés comme des vers. L'A. a mis en haut de la page un sommaire très bien fait, et dans la marge latérale des concordances (endroits parallèles, etc.) ainsi que des notes indiquant l'usage liturgique et dogmatique.

Pie XI qui en 1913 avait approuvé la première édition en qualité de censeur délégué, a permis que la deuxième édition lui fût dédiée. J'espère que ce haut patronage portera bonheur et je souhaiterais dans les éditions futures un papier plus résistant et des caractères plus grands. L'orthographe pourra çà et là être encore améliorée : ainsi *tentare* ne se trouve dans aucun manuscrit ancien et saint Jérôme a certainement écrit *temtare*.

*D. De Bruyne.*

**97.** [A. VACCARI]. *Una pagina della Volgata da s. Girolamo a Clemente VIII.* — Civ. catt. 73 (1922) I p. 492-507; II p. 26-35.

Le P. V. publie une conférence donnée récemment à l'Institut biblique. Il donne l'histoire des interpolations dans les livres de Samuel depuis la traduction de s. Jérôme jusqu'à la revision Clémentine. Ces interpolations sont empruntées à l'ancienne version latine et indirectement aux Septante. Contre l'avis de plusieurs critiques le P. V. croit, avec raison, que le texte grec est moins bon que l'hébreu. *D. D. B.*

**98.** PSALTERIUM IUXTA HEBRAEOS HIERONYMI, *edited with introduction and apparatus criticus by* J. M. HARDEN. — London (1922) S. P. C. K.; XXVIII-196 p.; 8°; Sh. 10.

Il n'existait du *Psalterium iuxta hebraeos* qu'une seule éditition critique, celle de P. de Lagarde, publiée en 1874 et devenue très rare. Elle était basée sur trois mss, un quatrième ms conservé à Cologne n'étant qu'une copie du psautier de Bamberg. M. Harden vient de publier une nouvelle édition et donne les variantes de huit mss collationnés pour la première fois et celles de l'*Amiatinus* empruntées à Heyse-Tischendorf. On est un peu étonné de voir utiliser l'absurde collation de Heyse, et négliger les bonnes collations de Lagarde. Le choix des mss est bon, mais aurait pu être

Digitized by Google

meilleur, l'éditeur a choisi ceux qui étaient les plus accessibles. On regrette que le psautier *Regin* 11 du VIIIe s. et le *Cavensis* qui est le meilleur témoin espagnol, aient été délaissés. Pour montrer la parenté des mss, l'A. donne un stemma qu'il croit être très clair, mais qui est certainement illusoire. Ce psautier a été copié trop souvent pour qu'on puisse dresser un arbre généalogique ; il faut se contenter d'indiquer les différents groupes parmi lesquels on remarque d'un côté l'Amiatinus, Ricemarch, Reichenau, Bamberg et, sans doute, beaucoup d'autres encore, et de l'autre Toletanus et les nombreux espagnols.

Le texte de Harden est meilleur que celui de Lagarde. Je remarque Ps. 29, 8 un endroit qui aurait pu être corrigé : la plupart des mss omettent *parturire faciet Dominus desertum* qui me paraissent authentiques, leur omission s'explique aisément par homoioteleuton, et leur présence dans EH ne s'explique pas, je pense, par l'intervention d'un correcteur hébraïsant du Moyen-Age, ces corrections selon l'hébreu sont extrêmement improbables et les deux mss en question n'en donnent aucun indice. Ps. 129, 5, tous les mss vus par Lagarde et par Harden ont *revereantur*, bien qu'on doive lire *revertantur*. Je suis tenté d'attribuer cette erreur au copiste qui écrivait sous la dictée de Jérôme. Elle est si subtile et cadre si bien avec le contexte qu'elle a pu échapper aux yeux de l'auteur relisant son œuvre. P. XIV, l. 4, au lieu de Paris 33 lisez Paris 93, de même p. XXXI ; p. XIX, l. 3 au lieu de *six*, lisez *seven*. *D. De Bruyne.*

**99.** NOUUM TESTAMENTUM D. N. I. C. *latine secundum editionem S. Hieronymi. Partis II fasc. II*, EPISTULA AD CORINTHIOS PRIMA, *recensuit* H. I. WHITE. — Oxford (1922) Clarendon Press ; p. 153-278 ; 4°.

Neuf ans après la publication de l'épître aux Romains, M. White édite la première aux Corinthiens. Trois manuscrits apparaissent pour la première fois, le ms irlandais de Colmar (N), le ms mérovingien de Paris (P) et un ms mutilé de Cambridge (S) qui commence à 1 Cor VII 32. J'aurais aimé à voir une collation continue d'un ms languedocien (cf. Berger, *Hist. de la Vulg.* p. 82) et d'un ms ayant le sommaire *Orat. B.* 7. Parmi les témoins de l'ancien latin je constate que les nouveaux fragments de *r* que j'ai publiés en 1921 ne sont pas encore arrivés à la connaissance de l'éditeur. Les variantes du *liber comicus* continuent à être indiquées comme un texte « vieux-latin », ce qui est une erreur manifeste. On ne perdrait rien à leur suppression.

L'apparat est toujours également minutieux, la moindre variante d'orthographe, le moindre grattage sont marqués, et c'est un excès. Celui qui voudra connaître l'histoire de la Vulgate devra étudier VII 33-35. Mais les endroits vraiment difficiles sont rares. Le texte se laisse reconstruire sans grand effort. D'autre part il paraît de plus en plus difficile d'attribuer ce texte à Jérôme, ce serait faire injure à son talent.

White édite *qui gloriatur in domino* | *glorietur*, conformément, dit-il, à la division des stiques dans l'*Amiatinus*. Dans le cas présent cette division est absurde, elle ne peut pas être voulue par l'auteur de la Vulgate, elle n'est pas du tout dans l'*Amiatinus*. Ce ms ne connaît qu'une espèce de division, sans subdivision. Ainsi le v. 31 n'a que deux stiques

Digitized by Google

ut quemadmodum scriptum est
qui gloriatur in domino glorietur.

*D. D. De Bruyne.*

**100.** Mgr A. MERCATI. *Per la storia del Codice Amiatino.* — Biblica 3 (1922) p. 324-328.

G. Schmid avait publié dans le *Theol. Quartalschrift* (1907, p. 577-584) 5 lettres au cardinal Sirlet où il y a question de l'envoi à Rome du cod. Amiatinus. Par une incroyable distraction il avait brouillé les dates. Mercati rétablit lettres et faits dans leur ordre.

**101.** K. STRECKER. *Ist der Parisinus 266 der von Lothar dem Kloster Prüm geschenkte Codex?* — N. Archiv 44 (1922) p. 135-137.

On trouvera dans le recueil : « *Fünfzehn Jahre Königliche und Staatsbibliothek.* Dem Generaldirektor A. von *Harnack* überreicht... Berlin (Behrend et C°) 1921, VI-285 p. ; 4° », la brève mais pénétrante étude de H. Degering où il démontre que le cod. Berl. 733 ne peut être l'Évangéliaire de Lothaire. Il ajoute que celui-ci se retrouve dans le Paris. 266.

M. Strecker juge infirme la preuve de ce second point : la dédicace du Paris. 266 ne prouve pas du tout qu'il soit l'Évangéliaire de Lothaire. Cette critique m'a paru trop exigeante : le raisonnement de Strecker n'arrive pas à détruire les présomptions signalées par Degering et singulièrement renforcées, quoi qu'il en pense, par le témoignage du catalogue de 1744.

**102.** P. M. BAUMGARTEN. *Forschungsbeiträge zur Geschichte der Vulgata Sixtina von 1590.* — Theol. und Glaube 13 (1921) p. 168-173.

**103.** C. A KELLNER. *Zur Vulgata Sixtus V.* — Zeits. f. kat. Th. 46 (1922) p. 313-325 ; 468-479.

Discussion confuse sur l'attitude de Sixte V vis-à-vis de sa propre édition. M. Kellner contredit les vues de Baumgarten. La façon dont Bellarmin parle de l'œuvre arbitraire de Sixte-Quint et du danger qu'elle a fait courir à l'Église montre, dit-il, qu'il ne considérait pas la bulle *Aeternus ille* comme promulguée. Cela se déduit encore de la préface de l'éd. Clémentine. Les remarques subtiles de Baumgarten sur d'autres points, notamment la correspondance d'Alber avec Tanner, paraissent à Kellner sans portée.

Si l'on tient compte de l'indéniable attachement de Sixte-Quint pour son œuvre, on peut, dit K., résumer ainsi son attitude : dans le principe le pape veut faire une édition idéale ; on lui en montre les défauts ; il retire sa prétention à l'idéal, mais non à l'édition.

**104.** U. MORICCA. *Un nuovo testo dell' « Evangelo di Bartolomeo ».* — R. bibl. 30 (1921) p. 481-516, et 31 (1922) p. 20-30.

**105.** F. S. MARSH. *A new fragment of the Gospel (?) of Bartholomew.* — Journ. of th. St. 23 (1921/22) p. 400-401.

104. M. M. a eu la bonne fortune de retrouver à la bibliothèque Casanate un texte prolixe intitulé : *Interrogatio beati Bartholomaei apostoli vel aliorum apostolorum cum domino Ihesu Christo* (ms. *1880*, fol. 161ᵛ-169, XIᵉ siècle). C'est l'écrit même dont divers témoins, plus ou moins impar-

Digitized by Google

faits, avaient été successivement produits, en slave, en grec et en latin, et auquel il a paru légitime de rendre finalement son nom primitif d'Evangile de Barthélemy (voir *R. biblique*, XXII, 1913, p. 161-190, 321-368). Le nouveau document a l'avantage d'être d'une seule pièce et de représenter ainsi la tradition latine complètement, à côté de la grecque, souvent rompue et incohérente. Il permet, en particulier, de contrôler la dernière partie du récit (IV, 32-V, 10), pour laquelle nous ne possédions que le manuscrit de Vienne, d'une teneur parfois suspecte (*Gr. hist. 67*, XII^e s.?) En fait, cette dernière rédaction se trouve justifiée presque d'un bout à l'autre. Nous voilà maintenant bien renseignés sur sa valeur propre, capables même, grâce aux données inattendues que fournit la publication de M. M., de reprendre la question des rapports de tous les textes concurrents. Par exemple, il devient de plus en plus clair, dans cette lumière renouvelée, que des deux manuscrits slaves qui correspondent à la portion I-IV, 13, le meilleur est, en dépit de sa date tardive, le serbo-slave de Vienne (XVII^e s.). Tout cela, espérons-le, va donner lieu à un minutieux examen, aussi profitable qu'intéressant, puisque M. M. n'a pas voulu s'y livrer. Ce n'est pas à dire que la recension romaine soit elle-même exempte de graves défauts. D'abord, elle comporte, surtout vers la fin, d'extraordinaires développements qu'il est impossible de prendre au sérieux, véritables interpolations, faciles à distinguer heureusement, qui ne peuvent être le fait que du compilateur. Ensuite, les fautes de copie y abondent, de telle nature que le lecteur ordinaire, peu familier avec la critique des textes latins, renoncera vite à déchiffrer les rébus qu'on lui met ici sous les yeux à longueur de page. M. M. nous dit aimablement : « non mi sembra opportuno di arrischiarmi nell'infido mare delle correzioni, che poggerebbero per la maggior parte su basi più o meno congetturali ! » Sans doute, le métier d'éditeur est délicat et demande des précautions ; au contraire, il est fort commode de présenter telle quelle et toute misérable une matière littéraire. Mais il n'est pas besoin d'être grand clerc, surtout quand des textes parallèles sont là qui servent de guide, pour remettre un peu d'ordre et de sens dans un morceau visiblement détérioré ; en tout cas, c'est un devoir de s'y essayer, si on veut faire œuvre utile. Au lieu de se contenter, à peu de frais, d'une transcription verbale dont les formes fantastiques nous inquiètent trop souvent, M. M. n'avait qu'à disposer, sous une prudente mise au net, deux étages de notes, le premier destiné à recueillir le déchet de la tradition dûment éprouvée. Quoi de plus simple et de moins trompeur? Voici les perles que l'on découvre, sans chercher, dans les premières pages — de quoi garnir un écrin : *pro te* 11 (lire *puto*) ; *apostates* 11 (l. *potestates*) ; *descendit* 13 et 14 (l. *descendi*) ; *assimilasti deum* 16 (l. *assimilat se deo*) ; *iustum teneam* 16 (l. *istum teneamus*) ; *quid* 17 (l. *quis*) ; *et non* 17 (l. *Enoc*) ; *dixit* 17 (l. *dicis*) ; *non ero agnorum* 17 (l. *numero annorum*) ; *inceptum baculis* 20 (l. *in centum uapulis*) ; *insalutis* 20 (l. *insolutis*) ; *egecit* 20 (l. *eieci*) ; *uide* 23 (l. *uidi*) etc. etc. Je suis moins à l'aise pour apprécier l'introduction et l'apparat qui font escorte au texte. M. M. avait le droit d'employer les travaux de ses devanciers. N'a-t-il pas excédé à l'égard des articles de la *R. biblique* parus

Digitized by Google

en 1913? La substance de ceux-ci nous est resservie. Soit ; mais pourquoi avoir reproduit en même temps et jusqu'au détail l'appareil bibliographique? A ce jeu, de légères déformations sont inévitables ; en outre M. M. aurait pu se douter que les choses ne sont plus au même point qu'en 1913. C'est ainsi que les textes coptes ont été de nouveau étudiés ou publiés par W. Budge, M. R. James et W. E. Crum (voir notamment les remarques de ce dernier, *Z. für deutsch. morgenl. Gesellschaft*, LXVIII, 1914, p. 176); il est sûr désormais que l'*Or. 6804* du Musée Britannique ne provient pas d'Akhmîm, mais d'Edfou. De même, on s'expose à des mécomptes en démarquant simplement un « apparatus » philologique dont on n'a pas pris soin de pénétrer le secret. M. M. ayant procédé parfois un peu vite, ses indications devront être habituellement contrôlées. Même dans la partie du texte qui l'a obligé à un effort personnel (IV, 32-V), il ne représente pas très exactement les lectures de Vassiliev ni l'édition de Bonwetsch. Encore une fois, le sujet demande d'être repris, à la suite de cette heureuse découverte. *D. A. Wilmart.*

105. Dans le « livre » syriaque de Hierotheos, M. Harsh découvre une sentence attribuée à Barthélemy et qui doit venir de son évangile.

---

## B. LITTÉRATURE NON-BIBLIQUE.

**106.** H. von Soden. *Die Erforschung der vornicänischen Kirchengeschichte seit 1914.* — Zeits. f. Kircheng. 39 (1921) p. 140-166.

Dans cette revue critique il convient de noter d'abord la discussion de l'origine du traité « sur les 3 récompenses » publié par Reitzenstein dans la *Zeits. f. die NTWiss.* en 1914 et successivement étudié par dom De Bruyne (même revue) et Heer (*Römische Quartals.* 1914 p. 97-186). Soden n'est pas persuadé de l'origine gnostique, il est enclin à attribuer l'écrit au IIIe s. Heer a très soigneusement étudié les citations bibliques qui lui fournissent une solution personnelle du problème posé par le texte occidental : à l'origine un lectionnaire harmonisant supplémenté plus tard en Afrique et en Europe. Soden juge avec raison la base de cette explication trop faible, mais il admet que les vues analogues de Vogels sont correctes (p. 149 n. 1).

S. insiste sur l'importance d'un texte édité naguère par Th. Zahn (*Ein Kompendium der biblische Prophetie aus der afric. Kirche um 305-325 ;* p. 52 à 63 des *Geschichtliche Stud. für A. Hauck*, Hinrichs, 1916) pour la Bible d'Afrique. Voyez p. ex. Act. 13[1] : *qui manet usque adhuc et Titus.*

Les travaux sur Tertullien et sur les *Acta Cypriani* sont appréciés de façon intéressante (p. 157 et 158).

**107.** Tertullian, *Concerning the resurrection of flesh* (Translations of christian literature. Series II. Latin texts) by A. Souter. — London (1922) S. P. C. K ; p. XXIV-205 ; petit 8°.

Il est toujours très difficile de traduire Tertullien. Il faut pour oser l'entreprendre sans présomption non seulement une réelle maîtrise en

Digitized by Google

philologie classique mais s'être spécialisé dans le latin chrétien et, de plus, savoir manier la critique textuelle, car la rareté des mss rend l'établissement de la phrase particulièrement malaisé; une traduction serait cependant inutile qui ne s'inquiéterait pas de la qualité du texte qu'elle représente. Ai-je besoin d'ajouter que M. Souter n'est dépourvu d'aucune de ces conditions et que sa version est un modèle?

Au point de vue spécial où nous nous plaçons ici, il convient de signaler surtout l'*Appendice* et les *Notes*.

L'*Appendice* contient une notice brève et la collation complète (pour ce traité) du ms de Troyes (= T) découvert naguère par dom Wilmart. Souter l'estime copié sur un original « insulaire » lequel viendrait d'un cod. espagnol du VI^e^ ou VII^e^ s. Le texte est assez différent de celui des autres mss, souvent meilleur. Il se rapproche de celui qu'offre l'édition de Bâle (Gelenius, 1550). Celle-ci était basée sur un antique codex de Malmesbury lequel serait ainsi frère de l'ancêtre de T, mais T m'a paru supérieur.

Les *Notes* sont sobres et judicieuses. Souter y utilise souvent Hoppe pour la langue et d'Alès pour la doctrine. Il cite aussi Thörnell, Löfstedt et de Backer. Certains détails paléographiques (en fait, les notes n'en signalent que deux: p. 97 et p. 101) le persuadent que l'original des 3 mss PMF était visigothique.

Voici quelques remarques faites au cours de la lecture :

p. XIII : l'*Adversus Judaeos* ne doit pas être attribué sans réserve à Tertullien. Voyez P. Capelle. *Le texte du psautier l. en Afrique* (p. 6 note); Krüger estime même que Akerman a définitivement démontré l'inauthenticité de la 2^e^ partie du traité (*Ueber die Echtheit der letz. Hälfte von T.* « *adv. Jud.* » Lund 1918) — p. 3 : l'orthographe *appellen* est cependant confirmée par T. — p. 9 : *onerosae molestae*, l'appui que donne la variante de T à la conjecture que *molestae* serait une glose est bien douteux. — p. 21 : *seras et aridas*, ici la même conjecture n'a de base que la synonymie des noms ; peut-être eût-il été préférable de traduire *et aridas* et d'ajouter une note. — p. 33 : *destinatori*, pourquoi ne pas traduire *destinatio* qui est évidemment correct? — p. 40: *Eleazarus*, on joindra aux témoignages déjà recueillis par Turner et Souter, celui de Maximin (Expos. XIX [Migne 57 c. 825]) pour Lc; pour Jo il porte (Expos. XII) *Lazarus*. — pp. 77. 87. 131 : les variantes *bestias*, *operibus*, *non enim* se rencontrant également dans T accusent une certaine parenté avec le groupe si médiocre PMF. — p. 92 : toutes les conjectures pour remplacer *praecucurrisse* tombent devant la leçon de T certainement correcte : *decucurrisse*.

Lorsque l'éditeur souligne la variante *uelociter* (p. 75) dans la citation de Is. 66^14^ comme accusatrice d'une sérieuse déformation dans la tradition manuscrite PMF, il énonce la conclusion la plus importante de la comparaison avec T. Si l'on prend garde que, p. 113 *te* doit être restitué pour Rom 8^2^ et de même p. 117 *sed* pour Rom 6^5^, on devra reconnaître que, pour les textes bibliques aussi, la découverte du ms de Troyes est capitale. J'espère qu'on ne publiera pas T à part : après la collation de M. Souter

Digitized by Google

une tâche s'avère plus utile, indispensable : éditer à nouveau, avec le secours de T, les traités contenus dans ce manuscrit.

**108.** A. Vaccari (S. J.) *Victorini in Apocalypsim editio princeps.* — Biblica 3 (1922) p. 340-342.

L'édition *princeps* du commentaire de Victorin n'est pas celle de 1543. L'Institut biblique vient d'en acquérir une datée de 1542 (chez Jean Roigny, à Paris). Comme l'autre, cette édition est basée sur le ms de s. Victor. Le texte de 1543 dépend de celui de 1542 qui est meilleur.

**109.** Mgr P. Batiffol. *Le canon de la messe romaine a-t-il Firmicus Maternus comme auteur?* — Rev. des Sc. rel. 2 (1922) p. 113-126.

Dans un article paru en 1916 (*Histor. Jahrbuch* p. 229-266) dom Morin revendiquait pour Firmicus Maternus les *Consultationes Zacchaei et Apollonii;* il signalait la parenté littéraire des ouvrages du sicilien avec nos documents liturgiques, en particulier avec le canon de la messe romaine, parenté si étroite qu'on peut se demander si le *scolasticus* qui, d'après s. Grégoire, composa la grande *prex* liturgique ne serait pas Firmicus lui-même.

Mgr Batiffol vient de donner son avis sur cette double question. Il reconnaît que dom Morin a raison de dater les *Consultationes* du IVe siècle, mais n'est pas convaincu qu'elles viennent de Firmicus ; la composition se placerait mieux en 384 qu'en 351, dit-il. Quant à l'autre hypothèse, il estime que jusqu'à plus ample informé, il n'en faut rien retenir : des parallélismes relevés par dom Morin entre Firmicus et le canon romain, « les uns sont sans intérêt, d'autres sont des locutions bibliques, les autres se retrouvent chez les contemporains de Firmicus » (p. 125)

Sur quoi — n'ayant pas à examiner ici le fond du problème — je voudrais noter ce qui suit :

1° Pour le premier point, Mgr Batiffol n'a pas discuté un seul des arguments de dom Morin. Il s'est borné à suggérer une date « probable » qui s'accommode mal de l'identification avec Firmicus. Or ces arguments si méprisés ont paru à d'autres concluants. On a même pu écrire que l'essai de contradiction tenté par A. Reatz (*Das theol. System d. Consultationes Z. et A.* ; Herder, 1920) n'avait fait que fortifier la thèse qu'il prétend détruire.

2° Pour le second point, il était à remarquer que dom Morin n'a rien affirmé. Il dit expressément (p. 265) : « Je m'abstiens pour aujourd'hui de tirer aucune conclusion de cette série de rapprochements et d'expressions parallèles ». L'effort de mon confrère s'est borné à montrer que le style du canon « trahit une parenté très étroite avec la langue du sénateur sicilien » (p. 266), ce qui est évident : presque tous les mots du canon se retrouvent dans le vocabulaire habituel de Firmicus, groupés souvent de la même façon.

**110.** H. Brewer (S. J.) *Die dem Lactantius beigelegte Dichtung « De ave Phoenice » ein Werk aus dem Ende des 4 Jahrhunderts.* — Zeits. f. kath. Th. 46 (1922) p. 163-165.

L'auteur trouve la preuve de sa thèse dans le fait que le poète se serait inspiré du *De bono mortis* de s. Ambroise. Cela fixe la pièce entre 387 et

Digitized by Google

395/405 puisque le poète Claudien composa alors son *De Phoenice* qui dépend de notre anonyme.

**111.** S. Ambrosii Mediolanensis episcopi, De obitu Satyri fratris *laudatio funebris, ed. adnotavit, praefatus est D. Dr P.* Br. Albers. (*Floril. patrist.* XV). — Bonn (1921) Hanstein; 57 p ; 8°. Mk. 4.50.

On ne peut qu'applaudir en voyant publié dans une collection pratique le texte du *De Obitu Satyri*. Après l'édition de Schenkl (dans *Ambrosiana*. Scritti vari... Milan 1897) il n'y avait guère qu'à copier son texte et son apparatus. Mais le Dr Albers a jugé qu'un rappel des parallèles dont s. Ambroise s'inspira serait le bienvenu En fait il est des plus instructifs et l'on discerne en le parcourant combien les anciens étaient rivés à des genres littéraires rigides et quelle part de convention reste dans les œuvres apparemment les plus spontanées.

La nouvelle édition serait donc excellente si elle avait été préparée avec plus de soin. Dès lors que l'éditeur entend reproduire Schenkl et n'énonce nulle part l'intention de le corriger, on doit imputer à négligence les divergences nombreuses qu'on rencontre entre l'œuvre et son modèle.

Voici ce que j'ai relevé dans les 4 premiers paragraphes, texte et apparatus :

Texte : 13,2 : *dominum* l. *domnum* ; 14,1 : *eclesiam* l. *ecclesiam* ; 14,6 : om. ! ; 16,1 : *ambigium* l. *ambiguum* ; 16,9 : *conditionem* l. *condicionem* ; 16,16 : add. *necesse*.

Apparatus : Variantes du titre : 2 fois ambrosi l. ambrosii ; 13,3 : oha l. cha ; 14,1 : l'add. *in* dans B (qui porte *eclesiam*) est de 3e main; 14,1 : *im* n'est pas de 2de main ; 15,1 : c'est *i* qui est de 2de main ; 15,2 : seul P' donne *foenore*, les autres *fenore* ; 15,3 : il fallait ajouter A (*pietas*) ; 16,20 : ce n'est pas *d* mais *quod* qui est de 3me main dans B.

Enfin la façon de citer l'Écriture est défectueuse : Jo. 21.22.23. (p. 16,17) s'écrit plus clairement : Jo 21, 22. 23. Ainsi l'avait fait Schenkl il n'y a aucun motif de changer.

Si nous avons cru devoir relever ces détails c'est à raison même de l'intérêt que nous portons à l'excellente collection si bien commencée par Rauschen. Nous souhaitons que les fascicules prochains restent à la hauteur des premiers.

**112.** A. Vaccari (S. I.), *Uno scritto di Gregorio d'Elvira tra gli spurii di s. Girolamo.* — Biblica 3 (1922) p. 188-193.

Au gré d'un lecteur soucieux des nuances, le titre de cette petite étude a le défaut d'être trop précis, il outrepasse quelque peu la vérité des faits. Un point d'interrogation aurait donné, je crois, la juste note. La conclusion même de l'auteur (p. 193) est sensiblement plus modérée: « I singoli argomenti qui recati, presi da sè, confesso que non sono poi troppo forti ; ma presi insieme parmi rendano sodamente probabile que il *de diversis generibus leprarum* sia fratello germano dei *20 Tractatus de libris SS. Scripturarum*, cioè parto di Gregorio di Elvira ». A la bonne heure ! Mais on aimerait mieux encore cet énoncé sans le déterminatif *solidement* ; et quant aux six arguments alignés, il me semble qu'un seul a par lui même de la force et peut nous tirer de l'incertitude, dans un cas littéraire de cette

Digitized by Google

espèce où la critique interne est à peu près l'unique ressource : l'argument du style. Or, le R. P. ne trouve presque rien à nous dire sous ce chef, tandis qu'en réalité il y avait d'assez jolis rapprochements à faire valoir. Je les retrouve dans des notes de lecture prises il y a juste dix ans. Le R. P. s'est en effet aperçu, son siège fait, que j'avais déjà songé à restituer à Grégoire d'Elvire l'*Ep. xxxiv* de l'Appendice de s. Jérôme, sorte de commentaire homilétique de *Lev.* XIII-XIV (*P. L.*, XXX, 253, *al.* 245) ; et il veut bien rappeler les termes par lesquels je m'excusais de n'oser pas conclure (cf. *Revue bénédictine*, XXIX, 1912, p. 280, n. 4). Peut-être était-ce pécher par timidité. Je suis tenté de le penser aujourd'hui, après avoir relu le texte du Ps. Jérôme à l'occasion de cette étude.

Mon impression générale, à vrai dire, reste la même, comportant une certaine défiance. Les cinq homélies sur le Cantique, l'homélie sur l'arche de Noé, le fragment d'homélie sur le Psaume XCI sont tels, littérairement, qu'un critique auquel les *Tractatus Origenis* sont familiers n'hésitera point à déclarer que tous ces écrits ont le même cachet, et donc reviennent au même auteur, Grégoire d'Elvire, ce nom étant révélé par une double tradition positive (le catalogue de s. Jérôme, une souscription d'un témoin espagnol des homélies sur le Cantique). Bien plus, comme ces sources significatives réagissent les unes sur les autres, on peut dire qu'un morceau plus ou moins semblable, littérairement, aux productions de l'evêque d'Elvire, doit être restitué à cet écrivain, s'il se présente seulement sous le patronage d'Origène. Et voilà, en peu de mots, pourquoi il était permis de garder une attitude expectante devant le *De diversis generibus leprarum*.

Il nous arrive décoré du nom de s. Jérôme ; cela en particulier, dans une collection espagnole qui renferme, dûment attribué à Origène, le fragment sur le Psaume XCI. Et qu'on n'objecte pas que le témoignage des manuscrits de l'Escurial est suspect à cet égard (*item cuius supra*) ; la pièce se rencontre encore dans trois manuscrits continentaux des lettres de s. Jérôme, dont le contexte est tout à fait différent de celui des exemplaires espagnols. Nous sommes donc privés d'un bon critère extrinsèque. Car les citations indirectes de s. Isidore (*Quaestiones in V. T.* : *P. L.*, LXXXIII, 207), auxquelles le R. P. paraît donner beaucoup de prix (ne serait-ce pas le point de départ de ses remarques ?), n'ont qu'une valeur indéterminée ; le R. P. paraît croire que s. Isidore a lu et employé le texte comme s'il était d'Origène ; l'état de la tradition indique plutôt que s. Jérôme se trouvait déjà en possession du titre. On sait de plus (TRACT. OR., p. 105, 6) que Grégoire avait consacré nombre de discours à l'explication du Lévitique : ceci ne rend pas vraiment le but plus proche. Évidemment, le *tractator* a beaucoup parlé, sur l'un et l'autre Testament ; d'autres évêques aussi, en Espagne et hors d'Espagne, et même des prêtres.

Restent les arguments d'ordre interne, négatifs pour la plupart et revenant à ceci : rien n'empêche que ces développements exégétiques soient de la main de Grégoire d'Elvire. Il faudrait pouvoir montrer qu'ils portent bien sa marque, comme on y parvient pour les homélies désignées plus haut, grâce à une triple démonstration concernant les particules, le lexique, les « clichés » littéraires (cf. *Revue benédictine*, ib., p. 288 sq.).

Digitized by Google

Ici les indices, sans être nuls, restent faibles, autant que je puis voir, et ils paraissent d'autant plus faibles que le cas des autres homélies est meilleur. Alors, comment prétendre, en une matière si délicate, non seulement créer une opinion favorable, mais produire la certitude, puisqu'il ne s'agit de rien de moins? N'oublions pas que les succès de la critique interne sont fort difficiles en nos temps, pour diverses raisons, hors de réussites exceptionnelles. Tout ceci dit pour fixer nettement la situation, on trouverait une douzaine de détails topiques à relever dans notre morceau. Le R. P. s'est contenté de noter le terme *imaginarius* (253 *b* 6). Voici, à défaut de véritables rapprochements littéraires, quatre expressions ou alliances de mots qui sont ce que le discours offre de plus caractéristique à mes yeux: *lex prisca* (253 *c* 4: 9 fois dans Tr. Or., en outre Ct. 1, 81, 98, 120, 222); — *tricenaria aetas* (dit du Christ, 254 *c* 6: Arca N., 199, et rapprocher Ct. 1, 39); *aqua baptismatis* (256 *c* 12: Tr. 159, 11; 160, 6; Ct. 1, 99; A.N. 202); — *fumo idolorum atriae et sacrificiorum nidoribus* (254 *c* 9: Ct. 1, 182, où on lit — comme dans Isidore 329 *a* — *sacrif. busto*). Le reste n'est pas négligeable, mais demanderait beaucoup de place pour être exposé convenablement dans cette notice déjà trop longue. Le R. P. m'a invité gracieusement à reprendre la question qu'il a lui-même rouverte; je lui sais gré surtout d'avoir donné son avis. « In ore duorum testium uel trium stet omne uerbum ». Je craignais d'être le jouet d'une illusion en réclamant encore pour Grégoire d'Elvire un bien en déshérence. La bonne foi du R. P. me rassure et son audace m'entraîne. On n'arrive pas à faire la preuve des droits de l'auteur espagnol; on peut cependant les tenir pour probables. J'irai plus loin: si ce *De lepra* était associé par la tradition au nom d'Origène, il n'y aurait plus lieu, finalement, de faire aucune réserve. En attendant, une nouvelle édition, meilleure que celle d'Erasme (IV, 1537=1516, p. 166-168), ouvrirait sans doute une perspective plus favorable. *D. A. Wilmart.*

**113.** Dom E. Caronti. *Frammenti di anafora ravennate del secolo IV?* — Riv. liturgica (Parma) 9 (1922) p. 114-118.

Quelques textes ravennates sont ici rassemblés. La plupart viennent de l'Ep. VI de s. Pierre Chrysologue, les autres d'Agnellus. Dom Caronti, frappé de leur caractère hiératique, les compare à d'autres textes liturgiques et constate une similitude de pensées et parfois d'expressions. On conclura avec lui que la liturgie a peut-être inspiré ces morceaux lyriques. Quant à savoir si l'une ou l'autre de ces pièces nous livre un texte liturgique intact, c'est impossible dans l'état actuel de notre documentation. Le point d'interrogation qui termine le titre de cette note est donc sage.

**114.** F. Ogara. *Et « Dittochaeum » de Prudencio.* — Estud. eclesiast. 1 (1922) p. 132-135.

On s'est demandé la signification de la série de 49 quatrains réunis par Prudence sous le nom de *Dittochaeum*. Arevalo conjectura que ces pièces avaient dû originairement figurer au bas de peintures murales décorant une église. Cette hypothèse est pour M. Ogara une réalité certaine qu'il

Digitized by Google

cherche à établir dans cette note. L'emploi exclusif du présent, le caractère concret des sujets, certaines expressions : « *hic bonus Ezechias* » (n. XXIV), « *ecce Dei famulis* », sont des indices concordants. Le fait surtout que les 49 scènes se divisent en 2 fois 24 (Ancien et Nouveau Testament) plus la grande scène de l'Apocalypse indiquent bien, dit O., qu'il s'agit de décoration murale, l'Apocalypse étant réservée pour le fond du chœur.

Là-dessus l'auteur greffe son interprétation du titre de la collection. Le si obscur *Dittochaeum* devient clair dès qu'on le fait dériver de δίστοιχος : il signifie « bimural ». De là à trouver l'origine de l'autre nom du poème, « *amoenum* », il n'y a qu'un pas : ce nom vient de ἀμοιβόν = *alternum*. L'une et l'autre étymologie ne s'appliquent pas sans un peu forcer mais l'auteur n'y voit pas d'inconvénient.

Peut-être est-il permis de croire que ces certitudes restent fort conjecturales.

**115.** A. Souter, *Pelagius's expositions of thirteen epistles of St Paul. I Introduction* (Texts and studies IX, 1). — Cambridge (1922) University press ; XVI-360 p. ; 8°. Sh. 40.

M. Souter vient de publier un volume très important qu'il préparait depuis 1904, l'introduction au commentaire de Pélage sur les lettres pauliniennes. Quand les deux volumes de texte auront paru, nous trouverons là une mine abondante et peu exploitée de renseignements sur l'histoire du texte latin des épîtres. Aurons-nous le vrai texte de Pélage ? C'est là une autre question dont je voudrais brièvement montrer la difficulté.

Souter compare les citations qu'ont faites du commentaire pélagien S. Augustin et Mercator avec le Pseudo-Jérôme, le ms. 73 de S. Gall découvert par Zimmer, le ms. 653 de Paris, et enfin avec les mss. de Reichenau (=A) et de Balliol (=B); il n'a pas de peine à montrer qu'elles correspondent au texte de ces deux manuscrits et il en conclut que le texte original n'est conservé que dans A B. A la rigueur, la démonstration ne vaut que pour les passages cités par Augustin et Mercator. Le doute est suggéré par les considérations suivantes. 1) Au VI^e siècle on inséra dans l'Ambrosiaster quelques pages de Pélage pour combler une lacune. Or ce fragment contient des parties qui manquent dans AB et qui paraissent cependant authentiques. 2) Souter n'admet pas que le long prologue de 1 Cor (*Corinthus metropolis*... édité d'abord dans la *R. bén.* 1907, p. 257, ensuite par Wordsworth-White II, p. 155) soit de Pélage, mais il lui attribue une origine espagnole (p. 272). Or le fragment de Fribourg a devant 1 Cor X 25 le chiffre XVI indiquant un chapitre. Cette division ne me paraît pas empruntée à un ms. biblique : aucune des capitulations éditées par Wordsworth-White ne commence le chapitre XVI à 1 Cor X 25, et les trois sommaires que je pourrais y joindre ne correspondent pas davantage. Il faut en conclure que nous sommes en présence d'une division propre au commentaire. Si je ne me trompe, c'est la division que nous trouvons dans le prologue *Corinthus metropolis*. Souter considère le fragment de Fribourg comme un témoin, pas très pur, du Pélage original. Je le considère comme un témoin, pas très pur, du commentaire pour lequel le prologue *Corinthus metropolis* a été composé. L'histoire de la capitulation est, dans le cas pré-



Digitized by Google

sent, unie à celle du texte. 3) Souter admet, avec raison, que le ms. 653 de Paris contient des notes authentiques de Pélage qui ne se trouvent dans aucun autre ms. Mais, ajoute-t-il, elles ont été ajoutées plus tard par l'auteur. A cela je réponds : a) donnerez-vous la dernière édition de Pélage, avec tous les perfectionnements apportés par l'auteur, comme vous avez fait pour les *Quaestiones V. et N. T?* b) Ne sont-ce pas plutôt des notes que les mss. A B ont négligé d'insérer ? c) Ce ms. provient manifestement d'un texte continu des épîtres. Souter croit, il est vrai, que ce texte continu n'avait pas le commentaire de Pélage sous forme de gloses marginales et interlinéaires. Cette explication me paraît assez peu fondée, d'autant plus que ce texte biblique, qui est à la base du ms. de Paris, ressemble beaucoup au texte commenté par Pélage.

Il apparaît donc de plus en plus que le commentaire de Pélage a subi des remaniements nombreux et qu'on pourra difficilement donner l'histoire complète de ses transformations et être bien sûr que l'on possède le texte primitif.

Du commentaire passons au texte commenté. La question de l'origine de la Vulgate trouve ici son contre-coup. Je suis très convaincu qu'elle n'est pas de Jérôme. Après quelques hésitations le P. Cavallera a adopté cette solution [1] et j'ai des raisons de croire que le P. Lagrange s'y est rallié également. Si la Vulgate n'est pas de Jérôme, il n'y a plus aucun motif pour placer son origine à la fin du IV^e siècle, et tout nous invite à descendre jusque vers le milieu du V^e siècle. Par conséquent le texte commenté par Pélage ne peut être la Vulgate, il est «vieux latin». Cela était vrai du ms. A de Reichenau, bien que Souter ait cru qu'il était peut-être le meilleur témoin de la Vulgate [2]. Cela est vrai encore du ms. B de Balliol dont le texte est souvent plus pur et s'éloigne davantage de la Vulgate. — Souter, au contraire, persiste à attribuer la Vulgate à Jérôme, parce que, dit-il, « we have Jerome's triple statement that he revised the whole N. T.» (p. 157). Nulle part Jérôme ne fait cette déclaration ; pour un des 3 passages allégués (epist. 112) tous ceux qui ont étudié sérieusement la question [3] reconnaissent que N. T. est pris comme équivalent d'Évangiles. La même interprétation s'applique aux deux autres passages. Le célèbre exégète, qui était un peu vaniteux, ne dédaignait pas de dire et de redire qu'il avait corrigé le N. T., quand il n'avait corrigé que les Évangiles.

De cette différence d'opinion sur l'origine de la Vulgate découle une différence dans l'étude du texte biblique de Pélage. Souter s'intéresse à la

1. Souter, p. 158, rapporte inexactement l'opinion de Cavallera, mais, n'ayant pas lu l'article, il est excusable.

2. En 1914 j'avais commencé mes recherches en me basant sur les assertions de Zahn et de Souter qui affirmaient que Pélage avait commenté la Vulgate. Après avoir achevé mon étude, je constatai que le ms. de Reichenau n'est qu'un acheminement vers la Vulgate et j'ajoutai un dernier chapitre *La troisième édition de la Vulgate*. Ainsi s'expliquent certaines menues contradictions que l'on peut constater dans mon article *Études sur les origines de notre texte latin de S. Paul* (Rev. bibl. 1915, p. 358-392).

3. Je ne compte pas M. Mangenot parmi ces critiques sérieux. Je n'aime pas à troubler le repos des morts, mais la vérité m'oblige à dire que les éloges donnés par Souter p. 157 ne sont pas mérités.

Digitized by Google

persistance de l'ancien texte, malgré l'existence (supposée) de la Vulgate et il note pp. 122, 134, 140, 142, 260 les différences qui existent entre les témoins de Pélage et la Vulgate. — Je chercherais plutôt à jeter un peu de lumière sur la genèse de la Vulgate et je noterais les différences entre Pélage et les anciennes versions latines, j'examinerais si ces différences ne sont pas des innovations de Pélage et si ces innovations n'ont pas été admises et consacrées par la Vulgate [1]. Quoi qu'on ait dit et crié sur tous les tons, la découverte du ms. de Balliol n'a pas modifié essentiellement le problème. Les textes de Balliol et de Reichenau, certains mss. bibliques comme l'*Ardmachanus* et le *Fuldensis* ne sont pas des Vulgates corrigées par l'ancienne version (ici je suis d'accord avec Souter pp. 118, 126), ils ne sont même pas des textes anciens partiellement corrigés d'après des mss. de la Vulgate, ils sont des précurseurs de la Vulgate [2]. Pour donner un exemple, l'*Ardmachanus* a, I Cor VII 35, la variante unique *ut sit frequens oratio uestra ad dominum sine ulla occupatione*. Cette traduction n'est ni un reste d'une vieille version, ni une correction voulue de la Vulgate *et quod facultatem praebeat sine impedimento dominum obseruandi*, elle est la traduction originale d'un copiste connaissant le grec et remarquant l'omission dans le ms. latin qui lui servait de modèle.

Voici quelques corrections de détail que je propose. P. 161, n. 1 ne faut-il pas lire *Aug* ? P. 163, n. 1 Souter dit que dans la Vulgate Sap. Eccli. 1 et 2 Mach. ont conservé le texte ancien. Cette opinion, qu'il n'est pas rare de rencontrer, repose sur l'assertion de Jérôme qu'il n'a pas corrigé ces livres deutérocanoniques et sur trois hypothèses : d'abord que Jérôme a édité le *corpus* de l'A. T., ensuite que les deutérocanoniqnes faisaient partie de ce *corpus*, enfin que notre Vulgate dépend de cette édition. En faveur de la première hypothèse je ne vois aucun argument : autrefois j'avais pensé trouver une preuve dans un colophon célèbre (*Rev. bibl.* 1913, p. 10), mais j'ai reconnu bientôt mon erreur (*Rev. bén.* 1919, p. 395) ; la deuxième hypothèse est improbable. En tout cas, pour Sap. et Eccli. la Vulgate est une légère revision du texte ancien, pour les Mach. elle est une revision profonde.

L'édition du commentaire de Pélage est une tâche extraordinairement difficile, mais elle ne pouvait être confiée à un homme plus capable que Souter. Sa patience à fouiller les bibliothèques a déjà été récompensée par plusieurs découvertes importantes ; ses connaissances philologiques étendues et le soin minutieux qu'il apporte à tous ses ouvrages donneront au lecteur une grande confiance. Dans le présent volume Souter a fait la pleine lumière sur le Pseudo-Primasius. Certaines questions touchant le Pseudo-Jérôme ne sont pas encore résolues et nous faisons des vœux pour que ce problème très important reçoive bientôt sa solution [3]. *D. D. De B.*

1. Souter lui-même, p. 120, semble admettre ce point.

2. Ceci ne s'applique pas aux témoins dans leur état actuel, un ms. du IX^e siècle ne peut pas être un précurseur de la Vulgate. Mais dans ces témoins les textes se superposent comme différentes couches géologiques ; une de ces couches supérieures consiste dans une correction d'un texte ancien par un texte qui tendait à devenir notre Vulgate.

3. Je me permets de signaler un ms. qui est resté inconnu à Souter : c'est Göttweig 36 (anc. 23) du XII^e siècle. Il appartient à la deuxième famille (Murbach, etc.). Le commen-

Digitized by Google

**116.** J. H. Baxter. *On a place in St-Augustine's Rule.* — Journ. of th. St. 23 (1922) p. 189-190.

Brève note mais importante. Il s'agit du passage de l'Ep. 211 qui permet de dater approximativement cette lettre, célèbre sous le nom de « Règle de s. Augustin » : « *cogitate quid mali sit ut cum de* DONATISTIS *in unitate gaudeamus, interna schismata in monasterio lugeamus.* » Goldbacher, constatant que seuls les Mauristes lisent DONATISTIS tandis que les éditions antérieures et, ce qui est pis, les 6 mss collationnés pour celle de Vienne portent unanimement DEO NATIS, a cru devoir adopter cette leçon.

M. Baxter s'attache à montrer que c'est à tort. La phrase perd tout sens, dit-il ; de plus, l'expression *deo nasci* n'a pas chez Augustin la signification qu'on doit lui attribuer ici.

C'est parfait. Mais le témoignage concordant des mss ne laisse pas que d'inquiéter. Il est vrai que ceux qu'a consultés Goldbacher (HTRVU) sont tardifs et de valeur médiocre, mais il suffit d'examiner les éditions anciennes pour voir qu'elles se basent sur d'autres mss qui portaient eux aussi *deo natis.* J'ai constaté moi-même que le cod. 1046 de Bruxelles (XII^e s.), de texte meilleur que HTRVU, offre la même leçon.

**117.** Dom A. Ménager. *La patrie de Cassien.* — Echos d'Or. 21 (1921) p. 330-358.

« Cassianus natione Scyta ». Cette donnée de Gennade a été fort discutée. Dom Ménager propose, après Bulteau (1680), Scythopolis en Palestine.

**118.** H. Brewer (S. J.) *Arator der Verfasser zweier Inschriften die de Rossi in die Zeit kurz nach Papst Damasus verlegte.* — Zeits. f. kath. Th. 46 (1922) p. 165-169.

L'importance de ces deux inscriptions vient de la mention qu'elles font de la « *sedes apostolica* ». De Rossi y voyait une chaire matérielle et y découvrait l'indication que la *cathedra Petri* vénérée dans le baptistère de s. Pierre y avait été placée par le pape Damase.

Le P. Brewer discute le sens du témoignage, et peut-être n'a-t-il pas tort, mais les comparaisons qu'il fait avec l'*Historia apostolorum* d'Arator sont trop insignifiantes pour permettre la conclusion qu'il en tire : le style n'est pas si nettement celui d'Arator qu'on « ne puisse douter de la provenance » des deux inscriptions.

**119.** O. Seebass. *Ein Beitrag zur Rekonstruktion der Regel Columbas des Jüngeren.* — Zeits. f. Kirchengesch. 40 (1922) p. 132-137.

Reprise d'un point d'histoire littéraire déjà défendu dans la même Revue (vol. 18, p. 59) : le fragment de règle, venant du « Liber Regula-

---

taire aux Hébreux a le prologue *Hec non de intimo* et le sommaire *Narratio deitatis* édité par Tommasi (*Opera* t. I, p. 428 et par Ranke *Codex fuldensis*, p. 312) ; il est à noter que ce sommaire finit dans les autres manuscrits par le n. XIII *Quia non in sanguine* ; ici au contraire, il y a encore 3 n^os. La première phrase du commentaire est exactement le texte édité par Riggenbach *Hist. Stud. z. Hebraërbrief*, p. 207.

Digitized by Google

rum » de s. Benoît d'Aniane et publié depuis longtemps (même Revue, vol. 16, p. 465-477) n'est autre que la dernière section de la règle de s. Colomban.

B. Krusch avait exprimé (*MG. Scr. r. mer.* IV, p. 15) un avis opposé. Seebass réplique et apporte une précieuse confirmation documentaire trouvée dans le cod. Monac. lat. 12118.

**120.** S. Benedicti Regula Monachorum *herausgegeben und philologisch erklärt* von B. Linderbauer O. S. B. — Metten (1922) Benediktinerstift ; 440 p. ; 8°.

**121.** Dom G. Morin. *L'édition de la règle bénédictine par Benno Linderbauer et son commentaire philologique.* — R. bén. 34 (1922) p. 119-134.

Le travail de mon confrère me dispense d'analyser le beau livre du P. Linderbauer.

L'étude de dom Morin n'est pas un simple compte-rendu. Il y expose le seul principe à suivre, d'après lui, pour l'édition critique de la *Regula.* L'enquête historique est d'accord avec l'examen littéraire pour mettre hors pair le cod. S. Gall. 914. On reproduira donc fidèlement ce témoin unique, réservant pour l'apparatus les variantes de tous les autres mss. En d'autres termes on fera pour toute la tradition manuscrite un travail analogue à celui que dom Morin lui-même a réalisé pour la tradition cassinienne de la Règle. Toute tentative d'améliorer Gall 914 par les autres mss est entachée d'arbitraire.

Les éloges que, cette réserve de principe une fois faite, le recenseur a décernés à l'édition, se trouvent confirmés par A. Klotz d'Erlangen dans la *Philologische Wochenschrift* 42 (1922) p. 407-470, où l'on trouvera d'utiles remarques, par Dom U. Berlière dans le *Bull. d'hist. monast.* de la *R. bén.* p. 385° et par A. Souter dans le *Journ. of th. St.* 23 (1921/22) p. 214-216.

**122.** W. Smidt. *Ein altes Handschriftenfragment des « viri illustres » Isidors von Sevilla.* — N. Archiv 44 (1922/23) p. 125-135.

A Wetzlar, dans un paquet de fragments manuscrits ayant servi à envelopper des dossiers judiciaires, M. Smidt a découvert 2 feuillets du IX-X^e siècle, portant les ch. 1 à 7 du *de viris illustribus* (Staatsarchiv: Mscr. 48). Ils enserraient une liasse ayant trait à un procès du XVI^e s. jugé au monastère de Werden dans la Ruhr. C'est insuffisant pour conclure avec S. à sa provenance de ce cloître. Peut-être l'orthographe pourrait-elle renseigner sur l'origine du modèle de notre fragment. Son texte n'est pas bon. Il appartient à la recension courte et n'offre qu'une ou deux leçons instructives. Le tableau de ses variantes est donné par comparaison avec d'éd. de Loaisa, ce qui n'est pas pratique.

M. Smidt a cru devoir illustrer sa notice par un luxe d'annotations qui fait un peu sourire.

**123.** Z. Garcia Villada. *Las obras de San Valerio, monje del Vierzo.* — Est. eclesiast. 1 (1922) p. 253-256.

Il y a deux ans j'avais établi d'abord que l'abbé Valère a rédigé une compilation hagiographique, ensuite que cette compilation nous est par-

Digitized by Google

venue en trois rédactions, enfin que la rédaction contenue dans le ms 10, 25 de Tolède est la meilleure.

Le P. G. V. accepte le premier point. Puis sans examiner les deux autres rédactions, il se contente de dire que le ms de Tolède ne représente pas dans tous ses détails la forme primitive. J'accepte cette conclusion (mais non les différents arguments), et la pensée contraire n'a jamais effleuré mon esprit. *D. D. B.*

**124.** J. H. Baxter. *On Pseudo-Jérome, epistle XXX.* — Journ. of th. St. 23 (1921/22) p. 287-290.

Cette note établit que l'ép. 30 faussement attribuée à s. Jérôme (PL. XXX, 229) englobe presque tout le commentaire d'Arnobe-le-jeune sur le ps. 138. M. Baxter en profite pour esquisser quelques idées sur l'origine de l'épitre — très tardive — et de la légende qu'elle défend au sujet des origines de l'église St-Pierre-aux liens.

**125.** J. B. Hablitzel. *Die pseudo-hieronymianischen « Quaestiones Hebraicae ».* — Hist. Jahrb. 41 (1921) p. 268 273.

Après Rahmer, Ginzberg et Schönbach, M. Hablitzel s'occupe des « *Quaestiones in Libros Regum* » et « *in libros Paralipomena* ». Ce recueil fut utilisé par Raban Maur. Le relevé de ses emprunts établit-il, comme le pense M. H., que l'abbé de Fulda possédait un exemplaire plus complet que celui dont Martianay se servit pour son édition? La preuve m'a paru un peu faible.

Vers la même époque un ms du même ouvrage était entre les mains d'Angelom de Luxeuil : cet auteur copie souvent, il est vrai, Raban Maur mais il a pris soin de compléter ses citations et d'en ajouter d'autres.

Quelques curieux passages d'Angelom au sujet de la Genèse font conjecturer que les « Quaestiones » ont pu s'étendre à d'autres livres que les Rois et les Paralipomènes.

**126.** Dom A. Manser. *Ambrosiuszitat in einer Votivmesse. Eine kleine Alkuinstudie* Jahrb. 1 f. Liturgienwissenschaft. (1921) p. 87-96.

Le point de départ de cette fine étude est l'évident rapport entre ces mots de la postcommunion (primitivement *or. ad populum*) de la messe *ad postulandam gratiam spiritus sancti : « concede...* SANCTUM NOS SPIRITUM VOTIS PROMERERI SEDULIS » et ceux de l'hymne *Iam surgit hora tertia* de s. Ambroise :

« Votisque perstat SEDULIS
SANCTUM MERERI SPIRITUM »

Encore que — dit D. Manser — Ambroise ne s'interdise pas l'emprunt aux sources liturgiques, il est certain que l'oraison dépend de l'hymne. On ne la rencontre pas avant le XI^e siècle. Elle appartient alors à la messe *ad postulandam gratiam S. Sp.* qu'il faut ranger parmi les votives remontant à Alcuin. Tous les documents autorisent même à conjecturer que le célèbre écolâtre a composé lui-même cette oraison. On sait que la familiarité avec les œuvres des Pères était un des traits de son érudition.

Digitized by Google

**127.** P. Lehmann. *Ein neuer Alchvinebrief.* (*Holländische Reisefrüchte III*). — Sitz. Ak. Wiss. München, 1920, 13 Abh. (imprimé en 1921); 6 p.

M. Lehmann a découvert à la bibliothèque de La Haye (70 H. 7) dans un ms provenant de Belgique ou de France, un feuillet (XI/XII$^e$ s.) qui reproduit une lettre d'Alcuin au roi Offa. L'authenticité est garantie par l'adresse, le style et le contenu. Alcuin semble répondre à des consultations, sur l'utilité de 2 sièges épiscopaux et sur l'imposition du pallium. Certains détails sont obscurs et demandent à être éclairés par des spécialistes. Si la lettre répond à un cas pratique il faut la dater de 790-793.

**128.** Dom A. Wilmart. *Un livret bénédictin composé à Gellone au commencement du IX$^e$ siècle.* — R. Mab. 11 (1922) p. 119-133.

Ces 15 pages — de lecture un peu dure — sont bourrées de renseignements utiles.

Partagé aujourd'hui entre le musée Calvet d'Avignon (n. 175) et la Bibliothèque municipale de Montpellier (n. 12) le livret fut « formé à Gellone peu de temps avant la mort du fondateur, Guillaume d'Aquitaine (vers 812) et dépecé après un millénaire au cours des désordres de la Révolution ». Il renferme la Règle de s. Benoît suivie d'un martyrologe, puis un missel avec une *Expositio missae*, enfin des pièces variées de moindre intérêt.

Le ms nous est parvenu incomplet. Nous n'avons la *Règle bénédictine* qu'à partir du ch. XXXII, soit la moitié. Le texte n'en est pas bon : il se rapproche des leçons marginales du cod. de St Gall. Il ne doit cependant pas être négligé, car « ce texte est fort ancien et a dû régler l'établissement des observances bénédictines en France ». Chaque chapitre est suivi de gloses, « suite d'équivalences verbales » dont un spécimen est donné p. 125. D. Wilmart transcrit aussi les notices initiales du *Martyrologe* qui succède à la Règle. Il appartient à la recension de Berne et se trouve proche du Bréviaire de Gellone (*Spicilegium* de d'Achery, II p. 25 seqq.).

Les neuf *Messes* qui suivent servaient pour les principales solennités. Les deux premières (*missa pro regibus*, *missa monachorum*) viennent du Supplément d'Alcuin dont elles fournissent ainsi un témoignage localisé et daté. Les lectures du 1$^r$ dim. d'Avent sont celles attribuées généralement au IV$^e$. Quant à l'*Expositio* elle est connue mais notre codex en est probablement le plus ancien exemplaire.

Les morceaux qui complètent le volume sont d'ordre canonique et ascétique, édités pour la plupart. Est inédit le n° 16 (Avign. f. 48$^v$): « *sententia sancti Gregori Nazanzeni:* « Deverte a malo et fac bonum. Quid est aliud nisi a malo diabolo... ». Inédit aussi le n° 21 (Avign. f. 54$^v$-55$^r$): « de fornicatione et reliqua ingenia luxuriandi... » « episcopi presbyteri diaconi fornicatione facientes degradari debent.... »

Le nom de Benoît d'Aniane dont l'obit est mentionné en marge du martyrologe « montre à tout le moins qu'Aniane et Gellone vivaient d'accord à cette époque ». Si l'on va plus loin et que l'on voit dans le livret un témoignage des premières réformes de l'entreprenant abbé, « il serait établi que Benoît n'avait pas encore connaissance à cette date, du texte authentique de la Règle qu'il propagera d'Inden quelques années

Digitized by Google

plus tard ; au contraire, le nouveau sacramentaire romain lui était déjà parvenu, grossi du Supplément ».

**129.** K. Strecker. *Der Dichter Vulfinus von Dia* (*St. zu karolingischen Dichtern* II). — N. Archiv 43 (1921/22) p. 487-490.

Théodulphe répond quelque part à un poète nommé Vulfinus. Or un certain poète Vulfinus, originaire d'Orléans, se rencontre dans l'entourage de Florus de Lyon. Enfin, un Vulfinus, poète aussi et évêque de Dia, a été découvert par G. Kirner (*Studi storici* 9 [1900] p. 289). Sont-ce trois personnages distincts? M. Strecker montre que l'évêque de Dia doit être identifié avec le correspondant de Théodulphe. Rien, au contraire, ne permet de le faire pour Vulfinus de Lyon.

**130.** E. Perels. *Eine Denkschrift Hinkmars von Reims im Prozess Rothads von Soissons.* — N. Archiv 44 (1922/23) p. 43-100.

Les ff. 15-33 du cod. 2606 de Bruxelles (s. IX-X) contiennent une sorte de Mémoire anonyme sur un cas de droit ecclésiastique. M. Perels vient d'en découvrir l'auteur — Hincmar de Reims — et de déterminer les circonstances qui l'ont provoqué : l'archevêque y développe son point de vue dans la délicate affaire de Rothad de Soissons. La preuve m'a paru absolument convaincante.

A qui le Mémoire était-il adressé? Probablement aux évêques qui avaient pris part au synode de Soissons, car Hincmar ne parle pas à des adversaires mais à des partisans. L'écrit proteste au nom du droit contre l'appel que, dit-on, Rothad a fait de la sentence de Soissons aux archevêques de Trèves et de Cologne. Hincmar y mentionne l'envoi de son rapport synodal au Pape Nicolas I (a. 862), mais paraît ignorer que Rothad s'est adressé à Rome ; il écrit donc avant d'avoir reçu la première lettre pontificale de 863. La date du Mémoire se fixe aussi très précisément (premiers mois de 863).

Hincmar faisait erreur en attribuant au condamné le recours à une juridiction inférieure. Il y avait cependant quelque fondement à cette méprise : Rothad a dû envoyer aux archevêques de Cologne et de Trèves une protestation dont nous avons l'écho dans un écrit collectif de ces deux prélats et de trois autres, adressé à l'épiscopat de Louis le Teutonique. Voyez Mansi 15, 645 seqq.

Le texte complet du Mémoire est ensuite publié (p. 72-100). Il n'est malheureusement pas complet : une grosse lacune au milieu le sépare en deux tronçons auxquels M. Perels a attribué une numération distincte.

L'ensemble du travail, parfaitement au point, mérite tous les éloges.

**131.** M. Strecker. *Zu Micons Schrift « De primis syllabis »* (*St. zu karolingischen Dichtern* I). — N. Archiv 43 (1921/22) p. 479-487.

Corrections au texte publié par M. Manitius (N. Archiv 36 p. 43).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 0000 115 808 499

Speckman Binding

Digitized by Google

Digitized by Google